This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1513
210

30

Library of

Princeton University.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME II

1re Livraison. — Juillet 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

TABLE DES ARTICLES

I. CRÉATION D'UNE CHAIRE D'HISTOIRE DE BRETAGNE ET DE LANGUE CELTO-BRETONNE. — APPEL AUX CONSEILLERS GÉNÉRAUX DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA BRETAGNE, — par M. **Arthur de la Borderie** 5

II. LE MYSTÈRE CORNIQUE DE SAINT MÉRIADEC, — par M. le **Vte de la Villemarqué** 9

III. LES CARDINAUX DE BRETAGNE, — par M. l'abbé **Paris-Jallobert** 26

IV. ETUDES BRETONNES. — PHYSIONOMIE ET MŒURS DE NANTES SOUS LA RESTAURATION, — par M. **Francis Lefeuvre** 39

V. BEAUX ARTS. — NOS ARTISTES BRETONS ET VENDÉENS, A L'OCCASION DU SALON DE 1887 (*suite et fin*), — par M. **O. Mouroux** 54

VI. LA CHASSE AUX VANDALES. — I. S. GOHARD ET LA CRYPTE DE LA CATHÉDRALE DE NANTES. — II. VITRAUX DE MALESTROIT ; PORTE DE BÉCHEREL ; CHATEAU DE RUSTÉPHAN, — par M. **Arthur de la Borderie** 63

VII. CHRONIQUE, par M. **Louis de Kerjean** 73

NOTA. — *Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.*

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

Saint-Brieuc, Imprimerie L. & R. PRUD'HOMME, Place de la Préfecture, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME II

1re Livraison. — Juillet 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

(RECAP)
1513
.215
.76 NP v.2 (1887)

CRÉATION D'UNE CHAIRE

D'HISTOIRE DE BRETAGNE

ET DE

LANGUE CELTO-BRETONNE

Appel à Messieurs les Conseillers généraux des cinq départements de la Bretagne

MESSIEURS,

Permettez-moi de recommander à votre attention, à votre sollicitude spéciale, une question d'ordre moral et intellectuel d'un intérêt essentiel pour la Bretagne et qui touche dans sa fibre intime le patriotisme breton.

Comme tous les Bretons, Messieurs, vous êtes fiers de votre pays, de notre vaillante Bretagne, dont le nom symbolise une immortelle tradition d'honneur, de loyauté, de franchise, d'obstination passionnée dans le bien : tradition si notoire et si appréciée partout que, sous toutes les latitudes, quand on dit d'un inconnu : C'est un Breton, — aussitôt les cœurs s'ouvrent, les mains se tendent, les sympathies vont d'elles-mêmes au-devant du nouveau venu.

Vous aimez aussi notre Bretagne, vous lui êtes profondément dévoués, parce que, mieux que toute autre terre — vous le savez — elle garde dans ses vertus, dans ses mœurs, dans sa langue nationale, l'empreinte des traits primitifs de la race Celtique, cette héroïque aïeule, qui donna son sang,

452195

son cœur, son esprit, pour former les éléments essentiels du génie de la France.

Vous lui savez gré, enfin, à notre petite patrie de ce que, loin de nous faire oublier la grande, elle redouble notre attachement pour celle-ci et fait des Bretons, ses fils, les meilleurs des Français, toujours prêts — l'histoire le prouve — à lutter au premier rang, à souffrir et à mourir pour la France, dès que la France a crié : Bretagne, en avant !

Donc, Messieurs, en excellents Bretons que vous êtes, non seulement vous aimez, vous honorez la Bretagne, mais vous voulez que tous — notamment tous les Bretons — l'aiment et l'honorent comme vous. Vous voulez maintenir et développer le sentiment breton ; vous voulez conserver à la Bretagne ce qui fait sa force, son honneur, son caractère national, sa vie originale. Votre concours est évidemment acquis d'avance, dans la limite du possible, à toute mesure qui favoriserait ce résultat.

Parmi ces mesures, une des plus efficaces assurément serait la création d'un enseignement public, régulier et permanent, de l'histoire nationale et de la langue nationale de la Bretagne. Il y a longtemps qu'un tel enseignement a été pour la première fois réclamé par les Bretons soucieux de la gloire de leur pays : il le fut dès 1840, lors de la fondation de la Faculté des Lettres de Rennes. Mais on nourrissait alors d'étranges préjugés : on tenait pour un attentat contre « l'unité nationale », pour une entreprise fédéraliste, toute mesure, même tout souci tendant à préserver la physionomie originale des diverses provinces de la France dans le présent comme dans le passé, dans l'histoire et dans la langue, dans les mœurs et les idées, les modes et les coutumes. Tout ce qui ne portait point la marque parisienne était proscrit : l'histoire provinciale, fadaise ! l'étude des patois, sottise ! mais le scandale sans pareil, l'abomination de la désolation, c'était l'existence de la langue bretonne. Se pouvait-il qu'en plein XIXe siècle, après toutes les conquêtes de 89, il y eût encore des sauvages parlant le breton ? Horreur !...

Ne me demandez pas ce qu'avait à faire là 89, mais positivement on l'y mettait. Les administrateurs les plus zélés, au lieu de tracer des chemins vicinaux, faisaient des croisades

contre le breton. A leur tête s'était mis un sous-préfet, que le *Charivari* devait peu de temps après immortaliser, — le fameux M. Romieu. Les enfants qu'on surprenait à parler breton dans les écoles primaires, même pendant les récréations, avaient le bonnet d'âne et cent punitions rebutantes. Etc., etc.

Cette campagne anti-bretonne et anti-celtique, légèrement odieuse, surtout grotesque et absurde, eut le sort qu'elle méritait : elle échoua. Devinez contre quoi ? Contre deux livres qui firent comprendre à tout le monde la beauté, l'importance de cette langue, de cette littérature, de cette antique civilisation dont on prétendait proscrire les dernières traces. Ces deux livres, c'est le grand recueil de chants populaires bretons, le *Barzaz-Breiz,* publié par M. de la Villemarqué, ce sont aussi les admirables poésies de Brizeux. En même temps, l'Association Bretonne ranimait, dans notre province, le goût des études historiques. Mais il ne faut point oublier ceci : c'est que, pendant longues années, Brizeux et M. de la Villemarqué tinrent seuls la campagne en face du mauvais vouloir et de l'indifférence coalisés contre l'idée celto-bretonne. Seuls ils se préoccupèrent de remettre en honneur la langue, la poésie, l'histoire et les mœurs des peuples d'origine celtique. Grâce à eux, les préjugés officiels et administratifs tombèrent peu à peu, les études celtiques vinrent en faveur.

On devait encore, néanmoins, attendre longtemps en France l'institution d'un enseignement public de la langue, de la littérature et de l'histoire des races celto-bretonnes, enseignement qui existait déjà et en Angleterre et en Allemagne.

Enfin il y a une dizaine d'années, sur l'initiative de M. Henri Martin, l'un des plus ardents et des plus résolus promoteurs des études celtiques, une chaire celtique fut fondée à l'Ecole pratique des hautes études. elle eut pour titulaire M. Gaidoz. Peu de temps après, M. Henri Martin obtint de plus la création au collége de France d'une chaire de même nature, qui depuis sa fondation est remplie par M. d'Arbois de Jubainville. — L'éloge de ces deux maîtres n'est plus à faire.

Mais tant que l'enseignement celtique n'était pas fondé dans la seule province de France où un idiome celtique — notre langue celto-bretonne — est encore parlé, l'œuvre était incomplète ou plutôt, pour dire le mot, tout à fait boiteuse. Il y a

trois ans, on songea à remplir cette étrange lacune. Un jeune et distingué professeur, disciple de M. Gaidoz et de M. de Jubainville, avec cela un Breton bretonnant du pays de Vannes, très Breton de sentiment, d'idées, de sympathies — un Breton jusqu'aux moëlles — M. Loth (de Guemené, Morbihan), après avoir brillamment conquis son grade de docteur par une belle thèse sur l'*Emigration bretonne en Armorique du* V^e^ *au* VIIe *siècle,* fut envoyé à la Faculté des Lettres de Rennes et chargé d'un cours d'histoire, de langue et de littérature celto-bretonnes.

Depuis trois ans, M. Loth fait ce cours avec une clarté, une méthode remarquables et une compétence hors ligne. Cette année surtout, il a su donner à la partie historique de son enseignement un grand intérêt. Cependant cet enseignement n'est pas encore définitivement organisé. M. Loth, je l'ai dit plus haut, est seulement *chargé d'un cours,* et la chaire n'est pas *fondée.*

Pour la fonder, les nécessités budgétaires obligent l'Etat de s'adresser aux Conseils généraux de Bretagne et demander à chacun d'eux une somme de trois cents francs pour parfaire le traitement du titulaire.

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

je rougirais d'insister. Ce serait vous calomnier que de supposer un seul d'entre vous capable, je ne dis pas de rejeter, mais simplement d'hésiter à accorder cette demande, quand il s'agit de l'honneur même de la Bretagne ; — quand, par le don d'une obole, il dépend de vous d'assurer la création, l'existence définitive d'une institution destinée à propager la gloire des Bretons et à préserver de la destruction la langue d'or de nos aïeux !

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Correspondant de l'Institut,
Président de la Société de l'Histoire de Bretagne.

Vitré, 18 juillet 1887.

LITTÉRATURE BRETONNE

—

LE MYSTÈRE CORNIQUE

DE

SAINT MÉRIADEC

Saint Mériadec, évêque de Vannes, sur l'époque duquel on n'est pas d'accord, mais dont on fait toujours l'office en Basse-Bretagne, le 7 juin, est le sujet d'un Mystère qu'on a joué dans la Cornouaille anglaise tant que cette contrée a conservé sa langue et sa foi. Restée inconnue jusqu'à nos jours, la pièce a été publiée et traduite en anglais avec des notes par M. Whitley Stokes, correspondant de l'Institut de France (1). Elle est intitulée *Ordinale de vita sancti Meriadoci, episcopi et confessoris ;* en cornique BEVNANS *Meriasek.* (Le mot *bevnans* a son équivalent ou à peu près dans notre breton armoricain *bevans* « manière de vivre » (2). *Ordinale,* « l'ordinaire », est le titre donné a tous les drames religieux ordinairement joués en Cornouaille. Le manuscrit est un petit in-4° en papier, de quatre-vingt-dix feuillets ; aux versos des feuillets 49 et 90, on trouve deux plans grossiers du théâtre ; une note porte que le scribe se nommait Hadton, et qu'il acheva de copier la pièce en l'année 1504. L'écriture, dont on peut juger par le fac-simile, est en effet de cette époque. L'original se trouve à Peniarth, près de Towyn,

(1) London, Trübner and co. Pater noster row 1872.
(2) Colonel Troude. *Nouveau dict. français du dialecte de Léon.* Brest, 1876.

dans le Merionethshire, au pays de Galles; il faisait partie de la célèbre collection de Hengwrt. La pièce contient 4588 vers.

Le père de Mériadec ouvre la scène (l'indication scénique porte : *pompabit hic* « il paradera ici). » Après la parade en question, il prend ainsi la parole :

C'est moi qu'on appelle le duc de Bretagne ;
Je suis sorti de sang royal,
Je suis le chef du pays,
Je suis proche parent d'un grand prince.
Le roi Conan,
Et de sa race en droite ligne ;
Je règne sur les bêtes et les hommes (1) ;
On me craint parmi les seigneurs.
J'ai un fils, dont le nom est Mériadec (2) ;
L'envoyer à l'école, dès maintenant, est mon désir, sans mentir,
Pour qu'il puisse apprendre tout ce qui est bon.
Si c'est le plaisir de Dieu, je voudrais l'élever,
Afin qu'il gouverne le pays.

LA MÈRE DE MÉRIADEC.

Est-ce ton désir de t'en aller d'ici ?
Dis-le nous, mon doux fils (3).

MÉRIADEC.

Oui, mon père, oui, ma mère, mon plaisir
Serait d'être envoyé à l'école...

LE PÈRE.

Que Dieu te bénisse, Mériadec !
A toute heure tu es plein de cœur (4)...

(1) A la lettre « sur les sauvages et les apprivoisés » *war gwyls ha dof* ; en breton armoricain moderne, *war gwez ha don*.

(2) *Meriasek y hanow.*

(3) *Yu ze voth mos a lemma ?*
Lauer zynny, ov map wek.

(4) *Beneth Du zys, Meriasek !*
Pup vr ty yu colonnek.

(A UN MESSAGER).

Va-t-en avec mon très cher fils,
Vers le maître de grammaire (1).

L'enfant part avec le messager et la bénédiction de ses parents. Le Magister, personnage grotesque, devra le recevoir en grande pompe, dit la rubrique *(hic magister pompabit)*.

LE MAGISTER.

C'est moi le maître de grammaire.
J'ai été fait *bonilapper* (docteur ?) dans une petite Université.
Je suis fort en citations ;
Quand ma bouche est pleine de vin,
Je n'aime à parler que latin (2)...

Approchez, prenez place, Mériadec, parmi ces bons enfants.
J'aurai bien de la peine à vous instruire,
Car mon traitement n'est pas fort !

Après une première leçon d'A B C D, leçon chantée, comme on l'observe, le Magister continue :

Quand vous voudrez dîner,
Vous Mériadec, vous viendrez avec nous :
Les petits enfants aiment à manger ;
Moi-même c'est ma manière de vivre.

MÉRIADEC.

Je dois vous dire, cher maître,
— Et n'en soyez pas offensé, —
Que c'est aujourd'hui vendredi :
Il est bon d'aller un peu penser à notre âme ;
Par amour de la Passion que Jésus souffrit pour nous,

(1) *Kegy gans ov mab kerra,*
Bys yn mester a grammer.
(2) *Pan ve luen ov zos a wyn,*
Ny gara cous mes latin.

Je voudrais jeûner un peu aujourd'hui ;
Je voudrais prier avant de manger ni de boire.
A la chapelle je veux aller
Pour faire ma prière au Christ
Qui a versé son sang pour nous,
Et à sa mère Marie,
Avant de boire ni de manger ;
C'est mon habitude.

LE MAGISTER.

Mon fils, fais comme tu voudras ;
Tu dois être un saint,
Je le vois bien ; Mériadec,
Va et reviens, quand il te plaira.

L'enfant se rend seul à la chapelle, *descendit solus ad capellam,* et pendant que le Magister est à table, il fait ainsi sa prière :

O Jésus, Seigneur du ciel et de la terre,
Mon corps et mon esprit
Et toute ma force et mes pensées
Je vous les donne ; je vous honore
O Marie, reine du ciel,
Qui avez nourri Jésus de votre lait ;
Tendez la main à l'enfant qui veut s'instruire.

Sa prière est exaucée, et quand il retourne chez lui, ses parents admirent son savoir, sa bonté et sa courtoisie.

Présenté par eux à la cour de Conan, il devient page du roi de Bretagne, dont il gagne tellement les bonnes grâces que le roi veut lui donner pour femme une grande princesse. Naturellement les parents l'acceptent avec reconnaissance, mais Mériadec refuse, en déclarant qu'il s'est consacré à Dieu.

Vaines tentatives du roi pour vaincre sa résistance ; le père et la mère joignent leurs instances à celles de Conan, sans être plus heureux ; alors ils le conduisent à l'évêque de Cornouaille qui l'ordonne prêtre.

A peine a-t-il reçu les ordres, qu'il fait deux miracles : il rend la vue à un aveugle et l'usage de ses jambes à un boiteux. L'évêque reconnaît en lui un saint, et veut le retenir près de sa personne.

MÉRIADEC.

Seigneur évêque je vous rends grâce ; mais ma conscience me conseille, pour plus de sûreté, de m'en aller dans un autre pays ; que tous les saints et les saintes de celui-ci vous bénissent !

Là dessus, l'humble prêtre s'éloigne, et traversant la mer, il débarque dans la Cornouaille insulaire, après avoir sauvé du naufrage les mariniers qui l'ont pris à bord. Le lieu de son débarquement est Cambronne, paroisse du canton de Penwith, sur la route de Rodruth à Penzance ; il y bâtit une chapelle, et fait jaillir une fontaine qui guérit les malades, les estropiés et les lépreux. Mais le propriétaire du lieu, Téudar, qui est païen, vient lui chercher querelle, et veut le forcer à renier le Christ et à adorer ses faux dieux. Sur le refus du saint, Téudar va le faire mettre à la torture, quand un avertissement du ciel sauve Mériadec, qui se cache sous une grande roche, puis retourne en Bretagne, où il vit en ermite, dans un lieu sauvage, près de Pontivi.

Là, il est en train de bâtir une chapelle, quand il reçoit une visite à laquelle il ne s'attendait guère :

UN BRETON.

Brave homme, prends bien garde où tu iras ;
Il y a ici un grand loup ;
S'il vient à te rencontrer
Il fera couler ton sang.
Ah ! le voici !

MÉRIADEC.

O loup, je te défends de me faire aucun mal,
Ni à aucun chrétien jamais.
N'aie pas peur, bonhomme,
Il va me laisser le dompter ;
Regarde, voilà qu'il me suit gentiment ;
Il ne fera plus de mal à personne.

LE BRETON.

Tu es, pour sûr, un homme béni ! (1)
Nous te sommes bien obligés.

(1) *Sur ty yu den binygays !*

Le voilà, comme un agneau :
Il te suit tout apprivoisé !

MÉRIADEC (au loup).

Au nom du Christ, fils de la Vierge,
Je t'ordonne, ô animal,
De retourner dans les forêts ;
Moi, je retourne aussi au désert,
Pour y vivre en ermite,
Et y adorer mon Dieu....
Là, auprès du château
Qu'on appelle Pontelyne,
Sur la montagne, assurément.
Au bord de la rivière de Josselin,
Je vais bâtir une chapelle
Dédiée à la Vierge Marie ;
Quelque froid et sauvage que soit le lieu.

Et on le voit vêtu d'un manteau grossier, avec une longue barbe, bâtir la chapelle en question.

En attendant que la construction s'achève, la scène est transportée à Rome où saint Sylvestre est pape.

L'empereur Constantin, qui est encore païen, a envoyé des chevaliers pour persécuter les chrétiens. Deux d'entre eux, mis à mort, sont reçus au ciel, tandis que les persécuteurs sont frappés de la foudre. Saint Silvestre et son clergé enterrent les martyrs, et Constantin attaqué de la lèpre, cherche un docteur et un évêque de sa religion qui puissent le guérir. Le docteur le berne, et s'esquive ; l'évêque lui ordonne de prendre un bain de sang d'enfants : on en réunit trois mille ; mais l'empereur s'attendrit aux cris de leurs mères, et renonce à sa guérison.

Alors saint Pierre et saint Paul lui apparaissent, qui lui conseillent de s'adresser au pape Silvestre. Constantin le fait venir ; il est baptisé par lui, et c'est l'eau du baptême qui le guérit.

L'établissement du Christianisme est la récompense de cette guérison.

Nous revenons en Bretagne, où nous retrouvons saint Mériadec, non plus au milieu des loups, mais des brigands.

Ces brigands dévalisent un marchand et un prêtre de la vicomté de Rohan.

LE COMTE DE ROHAN.

C'est moi le seigneur de Rohan,
Un noble comte sans pareil.
Mériadec qui est mon parent,
S'en est allé :
Il a quitté son père et sa mère ;
Je ne sais plus où il est maintenant ;
Je suis bien contrarié de son départ.

UN PREMIER MESSAGER.

Seigneur comte, puissant seigneur,
Mériadec est revenu dans le pays ;
En effet, près de Pontelyne,
Il passe ses jours en ermite.

UN PARENT DU COMTE.

Oui, il est sur la grande montagne ;
Et là, sans cesse, nuit et jour,
Absolument seul, il vit (1).

(Le comte gravit la montagne avec sa suite).

MÉRIADEC (à part).

Dieu soit loué !
Ma demeure dans ce désert est bien celle d'un ermite.
Au lieu d'habits de soie,
Et de pourpre éclatante,
Ici je porte un vêtement sordide (2).
Autour de mes reins une ceinture de crin ;
Je ne bois ni cidre ni vin (3),

(1) *Yma eff in meneth bras ;*
Hag ena prest, nos ha deth,
Y honen oll eff a veth.
(2) *Lemen me a wesk gueth los.*
(3) *Ny eve cydyr na gwyn.*

Ni d'autre boisson que de l'eau pure ;
Et les herbes des ruisseaux
Sont ma nourriture, à mes repas (1).

Le comte de Rohan conjure vainement Mériadec de revenir dans le monde.

Sur le refus du saint, il lui demande de lui rendre au moins un service :

Mériadec, je te prie
De faire une chose pour moi,
Puisque tu es mon sang (2) :
Il y a beaucoup de brigands dans ce pays ;
Ils désolent bien des gens ;
Force-les à s'en aller,
Puisque ton pouvoir est grand.
Personne ne peut aller à la foire (3),
Sans être volé, bien sûr,
Et perdu, corps et biens.
Des foires franches, en Bretagne,
Je pourrais en établir, certes (4)
Si tu voulais bien m'aider.
Au sixième jour de juillet
Aurait lieu la première foire ;
La seconde au mois d'août certainement,
Selon mes désirs,
Au huitième jour ;
Et la troisième, au mois de septembre ;
Celle-ci le jour de la fête de Michel.
Dans la paroisse de Noyal, à tout jamais,
Les dites foires auraient lieu (5).

(1) *A veth ov bos, thum preggyou.*
(2) *Del oys ov goys.*
(3) *Ny yl den mones then fer.*
(4) *Certen feryou, in Breten,*
Cafus y fensen, certen.
(5) *An wehes deth in gortheren*
An kynse feer ;
Han gela veth mys est, certen

MÉRIADEC.

Que cela vous soit accordé,
Conformément à vos désirs ;
Par la grâce de Dieu, et non autrement.
Les brigands seront expulsés ;
Plusieurs deviendront meilleurs,
S'ils demandent pardon à Dieu.

Là dessus, le comte de Rohan, tout joyeux, retourne chez lui. Mériadec fait descendre le feu du ciel, et les brigands sont affolés :

UN DES BRIGANDS.

Aïe ! Malheur à nous, grands et petits,
Le bois est tout en feu !
Nous sommes réduits en cendres (1).

LE CHEF DES BRIGANDS.

O Mériadec ! Mériadec !
Puisque tu es un saint puissant,
Intercède pour nous,
Afin que nous ne soyons point brûlés vifs.
Je serai ton serviteur
Assurément pour toujours.

Chacun des brigands l'invoque aussi ; le saint se laisse toucher :

MÉRIADEC.

Demandez pardon à Jésus.
Et souvenez-vous de Dieu ;

Orth ov deser,
An eithveth deth ;
Han tresse mys guyn gala,
Da gol Mihal yu henna.
In plu Noala neffrea
An keth feriou ma a veth.
(1) *Out ! go-ny, bras a byen,*
Yma ol an coys gans laen !
The lusu ython leskys !

Ayez soin de vous confesser,
Et ne retournez plus au péché ;
Je vais prier Jésus-Christ pour vous...
Le bon Dieu fait miséricorde
A tous ceux qui le supplient.
Puisque vous vous repentez
Je vous bénis,

In nomine Patris et filii
Et spiritus sancti. Amen !

(Et il éteint le feu).

LE COMTE DE ROHAN.

Rendons grâce à Dieu,
Et aussi à Mériadec !
Désormais riche et pauvre
Pourront aller à la foire sans crainte :
Les brigands ont quitté le pays.

Après la proclamation des trois foires franches accordées au bourg de Noyal, la scène passe en Angleterre.

Le duc de Cornouaille apprenant que saint Mériadec, l'honneur de son pays, a été contraint de s'enfuir par le tyran Téudar, marche contre le prince païen et le tue ; la défaite du mécréant est célébrée par des banquets. Ainsi finit la première journée du Mystère.

Au commencement de la seconde journée nous sommes à Rome, à la cour de l'empereur Constantin, qui est en train de « parader » (*hic pompabit*). Il a en effet établi le Christianisme dans ses états, après sa conversion par saint Silvestre.

Le comte romain Globus, qui est aveugle, se fait conduire à l'ermitage de Mériadec, et lui offre de l'or s'il veut lui rendre la vue : le saint refuse les présents et guérit le comte pour l'amour de Dieu. Un démoniaque et un sourd-muet sont également guéris. Sur ces entrefaites l'évêque de Vannes vient à mourir, et tous les Bretons, pauvres et riches, veulent avoir Mériadec pour son successeur. Le comte de Vannes envoie une ambassade au pape Silvestre. Le pape donne une bulle ; on va chercher l'ermite pour

lui annoncer la décision papale. Mais il décline l'honneur qu'on veut lui faire.

Enfin, il se rend, pressé par le comte Globus et par les évêques bretons, et conduit à Dol, il est consacré dans l'église de Saint-Samson :

MÉRIADEC (en habits d'évêque).

La dignité qui m'est donnée,
Me semble une honte plutôt qu'un honneur ;
Dieu m'est témoin que j'en suis indigne ;
De joie, en ce monde, je n'en aurai plus !

Et il donne son manteau à un pauvre, puis il touche un lépreux qui s'éloigne en louant Dieu et le saint de sa guérison.

Ici se place une scène d'un caractère fort touchant.

Le fils unique d'une pauvre veuve se rend à la cour de Maxime, compagnon du roi Conan Mériadec :

LE JEUNE HOMME.

C'est un devoir pour un jeune homme
De fréquenter les nobles gens,
Afin d'apprendre ce qui est bon (1)
Et à devenir vaillant,
Et à se rendre meilleur (2).
Ma bonne mère, adieu !

LA MÈRE.

Mon fils, que Marie te bénisse !
J'aurais été si heureuse que tu fusses resté
Avec moi à la maison !
O Marie, mère de la pitié
Il faut que j'aille te prier
De nous assister.

(1) *Ena eff a deske dadder.*
(2) *May fo the guel.*

(AGENOUILLÉE DANS L'ÉGLISE).

O Marie, je n'ai point d'enfants,
Je n'en ai plus qu'un pour m'aimer ;
Douce Marie, prends ses intérêts ;
Toute ma confiance est dans toi.

Le roi Maxime accueille favorablement le fils de la pauvre veuve et l'emmène à la chasse. Mais un certain tyran se présente ; il attaque, il disperse ou tue les compagnons de Maxime et fait prisonnier le jeune homme.

A cette nouvelle la mère court se jeter aux pieds de la Vierge ;

Marie, mère et vierge,
Je t'en supplie,
Rends-moi mon enfant !
Je t'ai toujours fidèlement servie,
Bonne mère, brise ses chaînes ;
Si tu le veux, il sera délivré.
(Et elle attend).

Cependant le tyran ordonne de mettre à mort le prisonnier ; sa mère redouble ses prières : la Vierge demeure insensible ; alors folle de douleur :

Marie, tu ne veux pas m'écouter !
Mes cris ne touchent pas ton cœur ;
Hé bien, ton petit enfant,
Marie, je vais l'emporter chez moi.
Oui, ton petit Jésus, va venir avec moi aujourd'hui (1).
Viens, viens, cher enfant (2).
Adieu Marie,
Je ne veux pas t'ennuyer plus longtemps.

(Et arrachant des bras de sa mère le divin enfant, elle l'emporte) :

(1) *Eff a dre gena hythyu.*
(2) *Dus, dus, a vaby !*

O Jésus-Christ, ô joie à vous !
Comme je vais vous garder tendrement !
Oui, comme mon propre enfant ;
Je vais vous emmailloter dans si beaux langes !
Je vais vous mettre dans mon coffret ;
Là je vous tiendrai bien enfermé.
Maintenant je suis heureuse ! (1)

La mère du Sauveur se laisse toucher ; avec la permission du Christ elle descend dans la prison ; elle délivre le prisonnier et le rend à sa mère qui lui rend son Jésus :

O Marie, joie à vous !
O Marie, à vous mille grâces !
Quand vous m'avez rendu mon fils (2).
Marie prenez votre enfant,
J'ai été bien téméraire ;
Je vous prie de me pardonner.

(Et elle rentre dans l'église de Notre-Dame, avec le petit Jésus qu'elle replace dans les bras de la Vierge).

Après cet épisode attendrissant l'auteur revient à Mériadec, qui rend la raison à un fou, se livre à diverses pénitences et est nourri par les anges ; puis il retourne encore à Rome, où il nous fait assister au combat de deux princes contre un dragon, dont l'apparition vengeresse est due à la conversion de Constantin ; mais le pape Sylvestre, qu'on a mis aux fers, arrive, délivré par saint Pierre, et tue le dragon. Voyant ce miracle, les deux princes, qui sont païens, demandent le baptême, et l'on se rend triomphalement au palais du pape.

Enfin, Mériadec va mourir. Entouré du clergé de son diocèse, il rend son âme à Dieu, et elle est reçue par les anges. Evêques, comtes, doyens et chanoines, déposent le corps du saint dans un tombeau, fait et orné par tous les gens qu'il a guéris, et la seconde journée se termine par un discours du comte de Vannes,

(1) *Lemen me yu lowenheys !*
(2) *Maria, lowene dis !*
Maria, dyso mur grays,
Ov map dim dry pan vrynsis.

où, après avoir appelé sur les spectateurs la bénédiction de saint Mériadec, de Notre-Dame de Cambronne et des apôtres, il congédie l'auditoire par ces mots :

Nous avons joué de notre mieux
Cette vie de Mériadec....
. . . . . .
Maintenant que la pièce est finie,
Buvez tous, je vous en prie,
Avant de quitter la place (1).
Sonnez, ménétriers, gaiement ;
Allons faire un tour de danse.

Le même appel à la gaieté avait été fait par le duc de Cornouaille, à la fin de la première journée :

Avant de vous en aller d'ici,
Que la paix soit avec vous ! (2)
Buvez tous, après le jeux,
Je vous en prie d'un cœur joyeux.
Recevez, hommes et femmes,
La bénédiction de Dieu et de Mériadec,
La bénédiction de Notre-Dame de Cambronne,
Sonnez, ménétriers gaillards,
Que nous dansions gaiement !

D'où venaient ces inspirations joyeuses ? on le sait : une chapelle (*capella*) est indiquée au centre du cirque qui représente le théâtre ; elle doit être là toute prête à s'ouvrir, dit l'ordonnateur du jeu. C'est de l'église même de Noyal-Pontivi qu'il s'agit, située près du *chasteau du Thélem,* comme l'appelle une enquête de l'an 1479, touchant les droits de la maison de Rohan, lequel château a donné son nom, sous la forme de *Pontélaine,* dénaturée en *Pontelyne,* dans le Mystère, à une famille dont un membre

(1) *Evugh oll, gans an guary,*
Ny a vyn agis pesy
Kyns moys an plaeth.
(2) *Peys war barth myns os omma !*

figure, en 1437, parmi les châtelains de la vicomté de Rohan. La patronne de la paroisse de Pontivi est précisément Notre-Dame de la Joie, *Causa nostræ lætitiæ,* comme la qualifie l'Eglise catholique. En associant la Sainte-Vierge à saint Mériadec, chez nous, comme dans la Cornouaille insulaire, le dramaturge a suivi la tradition authentique.

Quant au thème de son mystère, il l'a tiré de la légende ; il est fait de pièces de morceaux qu'il a soudés, dialogués, rimés, bariolés, illustrés, *historiés* par personnages. Le fond paraît sortir du légendaire de Tréguier, probablement du xve siècle ; l'histoire du pape saint Silvestre et celle du fils de la veuve, la meilleure partie de la pièce, se trouvent dans la *Legenda aurea* de Jacobus de Voragine ; cependant l'auteur prétend qu'il la doit au récit des miracles de saint Mériadec *(ut invenitur in miraculis de beato Mereadoco)* ; livre inconnu.

J'ai dit qu'on n'était pas d'accord touchant la chronologie ; M. de la Borderie, notre plus grande autorité historique, a lui-même hésité : « On ne peut douter, écrivait-il en 1862, que ce saint évêque n'ait vécu vers la fin du viie siècle ou le commencement du suivant. » (*Annuaire hist.,* p. 219). C'était l'opinion d'Albert Le Grand ; dom Lobineau le transportait au xive siècle ; il se fiait au légendaire de Tréguier qui, fixant à l'an 1302 la mort du saint, rendait vraisemblable l'intervention d'un vicomte de Rohan, pour débarrasser Pontivi des brigands. Mais, si la date de 656, donnée par Albert Le Grand, est inacceptable, celle que donne Lobineau ne l'est pas moins ; M. de la Borderie rejette aujourd'hui l'une et l'autre. En effet, saint Samson, comme archevêque de Dol, n'a pas pu consacrer saint Mériadec, l'archevêché n'existant pas de son temps, et le siège de Vannes a été occupé par Henri Le Tort, de 1287 à 1306. Mais le fait de la consécration de saint Mériadec par un archevêque de Dol quelconque, permet de placer l'épiscopat du saint entre l'année 848, date de l'érection de l'évêché de Dol en archevêché, et l'année 1200, époque de sa suppression. Il y a, il est vrai, encore de la marge : 352 ans ! Cependant on peut arriver, selon M. de la Borderie, à une plus grande précision : de 848 à 912, pas de place pour Mériadec dans la liste des évêques de Vannes, donnée dans le Cartulaire de Redon. De 910 à 937, dévastation de la Bretagne par les Normands ; en 970, le siège épiscopal de Vannes est occupé par Avriscand ; de l'an

1000 à l'an 1200, liste complète, terminée par Guéthénoc (1197). L'espace resté libre pour l'épiscopat de saint Mériadec se trouve ainsi réduit à la dernière moitié du xe siècle, et voici la conclusion de M. de la Borderie : « Certainement de 940 à 1000; très probablement 951. »

A l'appui de son ingénieuse hypothèse, il en appelle aux paléographes qui auraient pu lire 951 au lieu de 1302, dans le manuscrit, où la date était sans doute donnée en caractères romains. Elle est confirmée par le sarcophage de Noyal-Pontivi, dit tombeau de saint Mériadec, qui est carlovingien, selon M. Euzenot. Si les brigands qui pillaient le pays étaient des restes de l'invasion normande, expulsés par les Rohan, comme le suppose M. de la Borderie, la concordance serait encore plus remarquable, et l'établissement par eux des trois foires franches de Noyal trouverait son explication.

L'importance de leur concession ne pouvait manquer de frapper le dramaturge Cornouaillais.

Mais quel intérêt les marchands Cornouaillais de Cambronne pouvaient-ils prendre à ces foires bretonnes? Il n'en était pas de même pour ceux de Noyal-Pontivi, intéressés au premier chef à la liberté et à la sûreté de leur commerce et de leurs chemins. On se demande même si la pièce cornique n'a pas été jouée dans notre Bretagne. Cela ne serait pas impossible : le langage, avec quelques modifications dans l'orthographe et le dialecte, aurait été entendu chez nous. La place du château de Pontivi, dont la chapelle est dédiée à saint Mériadec, comme celle de Traoun-Mériadec, en Plougaznou, évêché de Tréguier, aurait bien convenu à la représentation du Mystère.

Quoiqu'il en soit, nous trouvons partout dans la paroisse de Pontivi les traces vivantes du saint : si Noyal garde son tombeau, identifié par l'abbé Euzenot, mais hélas! bien délaissé et profané, Stival garde son histoire, peinte sur les murs de la nef; et le peintre n'a fait que reproduire la partie essentielle de la légende historiée par le dramaturge. Sa fontaine elle-même coule à deux pas de l'église, et l'on y venait chercher la santé ou du moins l'espoir, comme à la fontaine de la chapelle de Cambronne.

Il ne tiendrait même qu'à vous, si vous avez l'oreille dure, d'entendre, à défaut des bombardes et des binious du mystère

cornique *(hic mimi ludent melodiam)* sonner la cloche merveilleuse qui porte le nom de *bonnet de saint Mériadec.* Quelque dévot reconnaissant y aura gravé les trois vieux mots bretons célèbres : *Pirturfic isti,* qu'on avait cru pouvoir traduire en latin, *suaviter sonans es tu,* en anglais, *sweet-voiced art thou,* en français, « comme tu sonnes doucement ! »

Mais il paraît que l'Académie des Inscriptions et son correspondant, M. Withley Stokes, se sont trompés. Alors, il ne resterait plus au pauvre traducteur qu'à répéter, avec M. de Saulcy, qu'après le plaisir de faire une découverte, il n'y en a pas de plus grand que de reconnaître son erreur.

Pour en finir avec le Mystère si admirablement traduit et annoté par M. Stokes, un vrai Zeuss ressuscité, il faudrait reproduire son travail lexicographique et ses observations sur les merveilles rhythmiques de la pièce, sans oublier les *Corrigenda, further corrigenda,* et *further corrigenda and Addenda,* et les *Additional Notes* du savant et consciencieux celtisant : je ne puis qu'y renvoyer les vrais philologues de tous les pays, je veux dire les disciples de l'illustre maître.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

LES CARDINAUX DE BRETAGNE

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Le cardinalat est la première dignité, dans la hiérarchie ecclésiastique, après la souveraineté pontificale. Le titre de cardinal avait d'abord été attribué à tous les prêtres et diacres titulaires des paroisses et des hôpitaux de Rome. Au commencement du IXe siècle, les sept évêques voisins de cette ville (1) reçurent plus particulièrement le nom de cardinaux en qualité de conseillers du Saint-Siège. Deux siècles plus tard, en 1059, Nicolas II confia l'élection du Souverain pontife au collège des cardinaux, et les constitua définitivement dans le rang éminent qu'ils ont occupé jusqu'à ce jour. Pendant longtemps le nombre des cardinaux ne fut pas déterminé ; le concile de Bâle l'avait porté à vingt-quatre ; Paul IV en ajouta seize ; ensuite Sixte V, par une bulle de l'an 1586, fit un dernier règlement à ce sujet d'après lequel le nombre des cardinaux fut fixé à soixante-dix, à l'imitation, dit ce pape, des soixante-dix vieillards choisis par Moïse pour composer la synagogue. Ce nombre se subdivise en trois ordres : six cardinaux évêques, cinquante cardinaux prêtres et quatorze cardinaux diacres ; ce qui ne veut pas dire que ceux qui sont revêtus de cette dignité soient évêques ou simplement prêtres ou diacres, mais que le pape leur a attribué, en les créant, des titres épiscopaux, des titres presbytéraux ou des diaconies.

Autrefois, d'après une coutume devenue presque une loi, six puissances catholiques présentaient alternativement à la nomination du Souverain pontife un certain nombre de cardinaux, qu'on appelait *cardinaux des couronnes* (2). Ces puissances étaient l'Autriche, la

(1) Les évêques d'Ostie, de Porto, d'Albano, de Sabine, de Frascati, de Palestrina et de Sainte-Rufine. Ce dernier évêché n'existe plus.

(2) Les candidats n'étaient pas toujours et nécessairement les sujets des

Pologne, la République de Venise, la France, l'Espagne et le Portugal. Ce privilège existe encore pour les quatre Etats qui ont survécu aux révolutions, mais avec certaines modifications. La France avait compté jusqu'à huit, neuf et dix princes de l'Eglise vivants simultanément ; en 1789, il y en avait cinq : les cardinaux de Bernis, de la Rochefoucault, Loménie de Brienne, de Rohan et de Montmorency. Les trois premiers étaient morts lorsque Bonaparte rétablit le culte catholique et signa le concordat ; le quatrième avait cessé d'être Français, Strasbourg étant devenu allemand ; le dernier était du nombre des évêques qui résistèrent au Pape, lors de la demande des démissions.

Le premier Consul, afin de donner plus de relief à la restauration qu'il avait entreprise et, sans doute aussi, pour satisfaire ses vues personnelles, voulut avoir des cardinaux, et il en demanda sept pour la France. En 1802, des négociations furent entamées avec la cour de Rome ; après quelques difficultés, le Pape consentit à accorder cinq cardinaux. Mais, comme il n'y avait pas assez de chapeaux pour satisfaire à cette promotion, « on pria, dit M. Thiers dans son *Histoire « du Consulat,* les cours d'Autriche, d'Espagne et de Portugal de se « prêter à un ajournement de leurs justes prétentions ; ce qu'elles « firent avec grâce et empressement. » Le 13 janvier 1803, Pie VI créa cinq cardinaux pour la France, du nombre desquels était Mgr de Boisgelin. Un sixième chapeau fut accordé à la France à l'occasion du concordat entre la Cour romaine et Louis XVIII. Enfin le septième a été concédé en 1878, et voici en quelle circonstance. Le gouvernement français, connaissant les intentions de Pie IX à l'égard de Mgr Pie, évêque de Poitiers, avait proposé la nomination de ce prélat simultanément et d'une manière subordonnée à celle de Mgr Dupanloup. Le Souverain Pontife hésita ; Pie IX vint à mourir, l'évêque d'Orléans le suivit d'assez près dans la tombe. Lorsque le maréchal Mac-Mahon proposa l'archevêque de Toulouse pour le sixième chapeau vacant par le décès de S. Emin. le cardinal Saint-Marc, Léon XIII ne voulut pas délaisser l'évêque de Poitiers, et fit savoir qu'il agréerait la proposition du gouvernement, à condition que celui-ci lui présen-

princes présentateurs. Louis de Rohan-Guémené, par exemple, n'ayant pu obtenir la pourpre romaine par l'entremise de la cour de France, se fit recommander auprès du roi de Pologne, auquel il avait rendu service, et qui le présenta pour le cardinalat. (R. KERVILER, *Revue de Bretagne et de Vendée* XLIX, 111.) De même, tout cardinal originaire d'un Etat qui a droit de présentation n'est pas pour cela cardinal de la couronne.

terait en même temps Mgr Pie, en faveur duquel il était disposé à accorder à la France un septième chapeau.

« Partie par déférence pour l'initiative personnelle de Léon XIII, « partie par déférence pour les réclamations des diverses chancelleries « concernant la composition trop italiennne du Sacré-Collège, la pro- « position du Pape fut acceptée, à la date du 13 décembre (1878) ; et « le Saint-Père en fut instruit aussitôt par dépêche officielle (1). »

Le 12 mai de l'année suivante, l'évêque de Poitiers était créé cardinal, en même temps que Mgr Desprez, et apportait à la France un septième chapeau cardinalice.

Quelques mots encore, avant de passer à la Bretagne, sur les cérémonies qui suivent l'élection des cardinaux, et sur les insignes dont ils sont revêtus.

Lorsqu'un candidat a obtenu, dans un consistoire secret, le suffrage de la plus grande partie des cardinaux, le Souverain pontife proclame le nouveau cardinal en consistoire public. Le cardinal patron envoie immédiatement chercher ceux qui sont à Rome, pour recevoir la barrette rouge ; et, au Consistoire suivant, le Saint-Père leur donne le chapeau. Quant aux absents, le Pape leur envoie la calotte, et ils reçoivent la barrette du chef de l'Etat, s'ils ont été présentés par le gouvernement ; mais les uns et les autres doivent aller chercher le chapeau à Rome.

Immédiatement après la proclamation d'un cardinal, un garde-noble part de Rome, et porte au nouvel élu, avec la lettre du secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, qui lui fait part de sa promotion, la calotte rouge, premier insigne de son éminente dignité (2). Un ablégat, accrédité auprès du gouvernement comme ministre plénipotentiaire, apporte au chef de l'Etat la barrette cardinalice. Au jour et à l'heure indiqués, après le serment d'usage prescrit avant la réception de la barrette et prêté en présence du nonce apostolique, le cardinal, l'ablégat, le garde-noble et leur suite sont conduits par l'introducteur des ambassadeurs au palais du gouvernement. Là, après une échange de discours et la lecture du bref pontifical, le chef de l'Etat place la barrette de pourpre sur la tête du cardinal, et l'introducteur met sur ses épaules le manteau rouge. Cette cérémonie se termine par les com-

(1) Lettre de Mgr Pie au marquis de la Rochejacquelein du 7 février 1879.

(2) Urbain VIII accorda le titre d'*Eminence* aux cardinaux pour remplacer celui d'*Illustrissime* qu'on leur donnait antérieurement, et ils prennent ce titre sitôt après leur élection.

pliments d'usage et la remise aux envoyés pontificaux de quelques insignes honorifiques.

Désormais le cardinal peut revêtir le costume rouge, concédé par Paul II, en 1464 ; mais il lui faut aller à Rome pour le prochain consistoire, ou au moins dans le cours de l'année de sa promotion. Le Souverain pontife commence par fermer et ouvrir la bouche au nouveau cardinal, c'est-à-dire que, tout en lui reconnaissant le droit de siéger aux consistoires et dans les congrégations, il lui interdit d'abord d'émettre et de déposer son vote ; puis il lui donne, peu de temps après, le droit d'intervenir dans les délibérations et de faire connaître son sentiment. Ensuite, il lui remet l'anneau cardinalice, lui assigne *un titre* et lui donne le chapeau, principal insigne du cardinalat (1).

L'anneau est une bague d'or ornée d'un saphir, et portant en émail, au-dessous de la ligature, l'écusson du pape créateur. Il est le symbole de l'union du cardinal à son *titre*.

Le *titre* est l'église que le Souverain Pontife assigne à un cardinal de l'ordre des prêtres, lors de son premier voyage à Rome. Les églises cardinalices sont, après les basiliques, les plus importantes de la Ville éternelle, et celles auxquelles se rattachent le souvenir des faits les plus intéressants de l'histoire de l'Eglise romaine (2).

« Le cardinal est évêque dans son titre, il a son trône près de l'autel ; « il y officie pontificalement avec la mitre et la crosse ; il accorde des « indulgences aux fidèles qui ont assisté à l'office ; il y exerce, ainsi « que dans l'habitation qui en dépend, certains actes de juridiction « spécifiés par le droit canonique (3). »

(1) Régulièrement, le chapeau ne peut être donné que dans un consistoire public. A partir de 1870, Pie IX avait supprimé toute remise de chapeau cardinalice, parce que cette cérémonie nécessitait, d'après les traditions romaines, de grandes fêtes et de brillantes réceptions, incompatibles avec la situation faite au Saint-Siège dans la ville de Rome ; mais, en 1877, le Saint-Père, estimant trop nombreuse la liste des cardinaux ainsi créés, résolut de leur donner le chapeau en consistoire secret, mais sans aucun apparat ni fête. C'est ainsi que le cardinal Saint-Marc, qui n'avait rapporté de son premier voyage, en 1876, que l'anneau et le titre, dut retourner à Rome l'année suivante pour y recevoir le chapeau. Pie IX le lui donna le 31 décembre 1877, dans le consistoire secret qu'il présida de son lit.

(2) Mgr André, dans son *Cours alphabétique et méthodique de droit canon*, donne la liste des diocèses suburbicaires gouvernés par les cardinaux-évêques, des titres cardinalices conférés aux cardinaux-prêtres, et des diaconies attribuées aux cardinaux-diacres.

(3) *Semaine religieuse de Rennes*, XIIe année, 346.

Le chapeau accordé aux cardinaux, en 1245, par le pape Innocent IV, au concile de Lyon, est le signe caractéristique de la dignité cardinalice. Le Souverain pontife en le mettant sur la tête du nouveau cardinal humblement agenouillé à ses pieds, lui dit ces paroles magnifiques et très significatives : *A la louange de Dieu tout-puissant et pour l'ornement du Saint-Siège apostolique, recevez le chapeau rouge, insigne spécial de la dignité du cardinalat ; il vous donne à comprendre que vous devez vous montrer intrépide jusqu'à la mort et même l'effusion du sang, pour l'exaltation de la sainte foi, la paix et la tranquillité du peuple chrétien, l'accroissement et la prospérité de la sainte Eglise romaine.*

« Ce chapeau est en drap rouge, avec doublure de soie analogue et cordon de soie rouge à la coiffe. En dessous pendent des *fiocchi* ou effilés de soie rouge sur quatre ou cinq rangs. Primitivement il servait aux cavalcades, et les cardinaux le mettaient sur le capuchon de la *cappa* qui leur couvrait la tête, comme on le voit sur les anciens tableaux. Maintenant il n'est plus que pour la parade ; aussi le fond est-il des plus étroits et des plus bas, au point qu'il est impropre à tout usage. A la mort du cardinal, on le dépose à ses pieds sur le lit funèbre ; le jour de l'enterrement on l'attache à l'extrémité du catafalque, et après la cérémonie on le suspend à la voûte, au-dessus de la tombe du défunt dont il rappelle l'éminente dignité (1) » ; il y reste ordinairement jusqu'à ce qu'un autre vienne le remplacer (2).

Après ce long préambule qui nous a promené dans l'Europe catholique et nous a conduit à Rome, rentrons en Bretagne et cherchons-y les prélats revêtus de la pourpre qui appartiennent à cette province, à quelque titre que ce soit. Je les divise en trois catégories :

(1) *Semaine religieuse de Rennes,* XIe année 772.

(2) Outre ce *chapeau pontifical* donné par le Pape lui-même, les cardinaux ont droit à quatre sortes de chapeaux : le *chapeau noir* qui ne se distingue de celui que portent les ecclésiastiques que par un ruban rouge garni de passementerie et terminé par des glands d'or ; le *chapeau rouge*, semblable au précédent quant à la forme, mais relevé par des cordonnets d'or et orné d'un ruban et de glands également d'or ; le *chapeau parasol* plat et rond, à larges bords, couvert de soie rouge par dessous et de laine rouge par dessus, avec des cordons pour le nouer sous le menton ; le *chapeau héraldique* qui timbre les armoiries du cardinal, dont la forme est toute conventionnelle, et qui porte quinze houppes rouges de chaque côté de l'écu, se succédant dans cet ordre : 1, 2, 3, 4, 5.

1° les cardinaux bretons.
2° les cardinaux archevêques ou évêques en Bretagne.
3° les cardinaux abbés ou prieurs en Bretagne.

CARDINAUX BRETONS

Dans cette première série je fais entrer, non seulement les cardinaux nés en Bretagne, mais aussi ceux qui, par leur famille, appartiennent réellement à notre pays. L'ordre dans lequel je les présente correspond à la date de leur promotion au cardinalat.

EVEN, — religieux de Saint-Florent de Saumur, abbé de Saint-Melaine et archevêque de Dol, en 1076, était Breton, mais a-t-il été véritablement cardinal ? Pierre Frison, dans son *Gallia purpurata,* et Ciaconius le prétendent et ajoutent même qu'il fut créé cardinal par Grégoire VII, du titre de Saint-Silvestre et de Saint-Martin des Monts. L'abbé Tresvaux nous en ferait sérieusement douter, si l'inscription tumulaire qu'il a publiée est authentique (1). Les auteurs modernes, — B. Hauréau, dans son *Gallia christiana,* et M. le chanoine Guillotin de Corson, dans le *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes,* — ne font aucune mention de cette éminente dignité. Je passe donc au suivant, sans insister davantage.

BERNARD DE RENNES, — originaire de la ville dont il porte le nom, dut être élu chanoine sous l'épiscopat de Hamelin, de 1127 à 1141. Il se trouve cité parmi les membres du chapitre dans une charte donnée par cet évêque pour faire rentrer les religieux de Saint-Melaine en possession de l'église de Notre-Dame de Vitré, église disputée par les chanoines réguliers à qui Marbode l'avait enlevée à cause de leur conduite scandaleuse.

Dans un séjour qu'il fit à Rome, Bernard édifia tellement cette ville par ses vertus et la grande pureté de sa vie, qu'Eugène III le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, en 1150 (2). Jean de Salis-

(1) *L'Eglise de Bretagne*, 410.
(2) *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, II, 55.

bury parle de lui et de son désintéressement en ces termes : « *Bernardus Romæ degens, in excelsis singulariter habitavit, excutiens manus suas ab omni munere, ut nondum natus sit, cujus aurum vel argentum in manus acceperit* (1). » Dans un obituaire de Rennes du commencement du XIVe siècle, on lit : « *Obiit Bernardus, prius canonicus Redonensis, postea Romanæ ecclesiæ presbyter cardinalis.* »

Plusieurs auteurs, entre autres : François Duchesne, dans son *Histoire des cardinaux français*, le *Gallia purpurata*, et Moréri, ont confondu Bernard de Rennes avec un religieux du même nom, du monastère de Clairvaux.

Yves Begaignon, — issu d'une famille noble de la paroisse de Plestin, entra d'abord chez les Dominicains de Morlaix, en 1326, puis fut choisi pour évêque de Tréguier, vers 1362. Grégoire XI le créa cardinal en 1371 ; l'année suivante, il se démit de son évêché et se rendit à Rome, où il exerça les charges de grand pénitencier et d'auditeur de Rote ; il devint évêque de Palestrina, mourut en 1378, et fut inhumé à la Minerve, chez les Dominicains. Une note manuscrite de 1372, citée par Albert Le Grand, porte : « *Frater Yvo, aliàs Evenus Begaignon, ordinis Prædicatorum, cardinalis episcopus Prænestinus, vulgò cardinalis de Morlaciâ dictus.* »

Hugues de Montrelais, — fils de Renaud de Montrelais et de Marie d'Ancenis, chantre et archidiacre de l'Eglise de Nantes, fut élu pour le siège de cette ville en 1354, mais le pape le nomma à Tréguier, et trois ans plus tard il fut transféré à Saint-Brieuc. Partisan passionné de Charles de Blois, mal vu du duc de Bretagne Jean IV, il se démit de son évêché vers 1370 et se rendit à Avignon, près du pape qui le créa, le 20 décembre 1375, cardinal-prêtre du titre des Quatre Couronnés, puis évêque de Sabine. Il s'appelait communément *le cardinal de Bretagne ;* il mourut à Avignon le 26 février 1390.

Guillaume de Montfort, — fils de Raoul et d'Elisabeth de Lohéac, naquit à Dinan et fut pourvu de l'évêché de Saint-Malo en 1423. Martin V le créa cardinal le 9 novembre 1430, dans un consistoire secret. En 1432, Eugène IV le reconnut publiquement comme cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie. Il se nommait *le cardinal de Dinan.*

(1) *In Polycratico*, c. 15.

Guillaume de Montfort mourut à Sienne, en Toscane, le 27 septembre 1432, et fut inhumé chez les Minimes de cette ville.

Philippe de Coëtquis, — de la maison de Kerneguez, près de Morlaix, *fut,* dit Albert Le Grand, *un homme de grand jugement, très docte et éloquent.* Les Italiens l'appelaient *le coq des prélats de France.* Evêque de Léon en 1422, puis d'Embrun, archevêque de Tours en 1427, il fut ambassadeur à Rome, en Allemagne et au concile de Bâle. A cette dernière occasion, il fut compris dans la troisième création de cardinaux faite par l'anti-pape Félix V, le 12 novembre 1440. Il mourut à Tours le 12 juillet de l'année suivante.

Jean de Malestroit ou de Chateaugiron, — fils de Hervé de Châteaugiron et de Jeanne de Dol, président de la Chambre des Comptes et chancelier de Bretagne, il fut évêque de Saint-Brieuc en 1406, et transféré à Nantes, en 1419. Il mourut dans cette ville le 14 septembre 1443, et fut inhumé à Saint-Pierre. Pendant le grand schisme d'Occident, Félix V l'avait nommé cardinal du titre de Saint-Onuphre, en 1440.

Alain de Coëtivy, — fils d'Alain III de Coëtivy et de Catherine du Chastel, naquit le 8 novembre 1407 au vieux manoir de Coët-Lestrémeur, en Plouneventer. L'un des plus grands personnages de son temps, dit l'abbé Guillotin de Corson, il fut pourvu de nombreuses commendes : il était archevêque d'Avignon, évêque de Dol, d'Uzès et de Sabine, prévôt de Toulouse et de Saint-Martin de Vertou, abbé de Redon, prieur de Béré, du Pertre, de la Franceulle, de l'Abbaye sous-Dol, de Brugny, de Courans et de Mortaigne. Nicolas V le nomma cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède, le 20 décembre 1448 ; et il fut généralement connu sous le nom de *cardinal d'Avignon.* Il mourut à Rome le 21 juillet 1474, et fut inhumé à Sainte-Praxède, où se remarque encore son tombeau surmonté de sa statue en marbre blanc. S'il fût mort en Bretagne, son corps aurait été déposé dans la collégiale de Notre-Dame du Folgoët, où se voit son cénotaphe, et près de laquelle il avait fait ériger le beau calvaire au pied duquel se trouve son effigie. L'abbé Alain Dumoulin, curé de la cathédrale de Quimper au commencement de ce siècle, met le cardinal de Coëtivy au rang des élus, dans son *Abrégé de la vie des Saints de Bretagne.*

Hugues de Coat-Trédrez, — appartenait à la noble maison de Coat-Trédrez. Dès 1466, il fut élu à l'évêché de Tréguier qu'il résigna dès 1467 en faveur de Christophe du Chastel. L'année suivante il fut créé cardinal par Paul II. M. Potier de Courcy place sa mort en 1468, Frison nous dit qu'il fut inhumé dans la cathédrale, du côté de l'évangile.

André d'Espinay, — fils puîné de Richard d'Espinay et de Béatrix de Montauban, naquit à Champeaux, près Vitré. Il fut d'abord prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et archevêque d'Arles en 1476. Il monta ensuite sur le siège archiépiscopal de Bordeaux et devint primat d'Aquitaine. Le Pape Innocent VIII le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin des Monts, le 14 mars 1489, ce qui le fit appeler, tant qu'il vécut, *le cardinal de Bordeaux,* bien qu'en 1499, il fût devenu archevêque et comte de Lyon. André, mort à Paris, au palais des Tournelles, le 10 novembre 1500, fut inhumé dans l'église des Célestins, où l'on voyait ses armes et son épitaphe, près de la chapelle d'Orléans. André d'Espinay était neveu de Jacques d'Espinay, évêque de Rennes, et frère des évêques de Nantes, de Mirepoix, de Laon, de Valence et d'une abbesse de Saint-Georges de Rennes.

Robert Guibé, — fils d'Adenet Guibé et d'Olive Landais, neveu du célèbre trésorier de Bretagne, Pierre Landais, naquit à Vitré vers 1460. D'abord évêque de Tréguier, il fut transféré à Rennes en 1502, et créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie, le 1er janvier 1506. L'année suivante il monta sur le siège de Nantes et porta le titre de *cardinal de Nantes. Il fut,* dit Albert Le Grand, *perpétuel administrateur de l'évesché de Vannes, par bulle du pape,* « *considerratione carissimæ in Christo filiæ Annæ, Francorum reginæ et Britonum ducissæ.* » Il était encore abbé de Saint-Melaine de Rennes, de Saint-Méen, de Saint-Gildas de Rhuis et de Saint-Victor de Marseille, prieur de Châteaugiron, de la Trinité de Fougères, de Batz et doyen de Fougères. « *Il fut homme de mérite et docte, dit d'Argentré, envoyé en diverses ambassades par le duc dernier, François, vers le pape Innocent huictiesme ; assista au Concile de Latran, et mourut à Rome l'an 1513,* » victime de sa fidélité aux Souverains pontifes et dépouillé de tous ses bénéfices par Louis XII (1). Il fut inhumé dans l'église de Saint-Yves des Bretons,

(1) *Semaine religieuse de Rennes,* 6me année, 243.

où l'on célèbre encore chaque année un service pour le repos de son âme.

Jean Le Veneur, — fils de Philippe et de Marie Blosset, était d'origine bretonne, disent les auteurs des *Anciens évêchés de Bretagne* (1). Grand aumônier de France, en 1526, il fut évêque de Lisieux, abbé du Mont Saint-Michel en 1524 et de ce chef prieur de Saint-Méloir, abbé de Lantenac en 1452. Clément VII, lors de l'entrevue qu'il eut à Marseille avec le roi de France, créa Jean Le Veneur cardinal-prêtre du titre de Saint-Barthélemy de l'Isle, le 5 novembre 1533. Il mourut à Rome le 7 août 1543, et fut inhumé dans la cathédrale de Lisieux.

Louis d'Este, — fils d'Hercule, duc de Ferrare, et de Renée de France, seconde fille de Louis XII, était par conséquent petit-fils d'Anne de Bretagne. C'est pour cette raison et pour mémoire que je le place dans cette liste. Né le 25 décembre 1538, créé par Paul III en 1561 cardinal du titre des Saints Nérée et Achillée, puis de Sainte-Lucie, de Saint-Ange et de Sainte-Marie *in Via lata,* il fut évêque de Ferrare et archevêque d'Auch et mourut à Rome le 30 décembre 1586. Il est connu sous le nom de *cardinal de Ferrare.*

Antoine de Créquy, — fils de Jean de Créquy, seigneur de Canaples, et de Marie d'Acigné, appartient à la Bretagne par sa mère. Il fut évêque de Nantes en 1552, et transféré à Amiens en 1561. Sur la demande du roi Charles IX, Pie IV le nomma cardinal du titre de Saint-Triphon, le 11 mars 1565. Il mourut le 5 juin 1574, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Moreuil, au diocèse d'Amiens.

Henri de Gondy, — fils d'Albert, duc de Retz, pair et maréchal de France, et de Claude-Catherine de Clermont, appartient à la Bretagne par la seigneurie de Retz, en Machecoul, dont il portait le nom et que sa mère avait reçue par donation de Jean d'Annebaut, son premier mari. Il fut évêque de Paris, abbé de Buzay, de la Chaume et de Sainte-Croix de Quimperlé. Paul V le créa cardinal le 26 mars 1618. Henry de Gondy mourut à Béziers le 2 août 1622, et fut inhumé dans le tombeau de sa famille, comme son oncle, le cardinal Pierre de Gondy.

(1) IV. 242.

Jean-François-Paul de Gondy, — fils de Philippe-Emmanuel, comte de Joigny, et de Françoise-Marguerite de Silly, naquit à Montmirel, en Brie ; il fut archevêque de Corinthe, premier archevêque de Paris, abbé de Buzay, de La Chaume et de Sainte-Croix de Quimperlé. Le 19 février 1653, Innocent X le créa cardinal du titre de Sainte-Marie de la Minerve. Comme son oncle, il portait le nom de *cardinal de Retz*. Il mourut le 24 août 1679. Rien de plus célèbre que son rôle dans les troubles de la Fronde et ses *Mémoires* sur ces événements.

Pierre du Cambout de Coislin, — fils de César du Cambout et de Marie Séguier, naquit à Paris en 1637. Evêque d'Orléans en 1666, commandeur du Saint-Esprit en 1688, il fut créé cardinal-prêtre du titre de la Trinité du Mont, au mois de juillet 1697. En 1701, il fut nommé grand-aumônier de France, mourut à Versailles le 5 février 1706, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale d'Orléans, où il ne reste nulle trace de son tombeau.

Armand-Gaston de Rohan-Soubise, — cinquième fils de François de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne de Rohan-Chabot, naquit le 14 juin 1674. Coadjuteur de Strasbourg en 1701, il en devint évêque le 10 avril 1704. Il fut abbé de Moustier, de Loigny, de la Chaise-Dieu et de Saint-Waast d'Arras. Il fut également Landgrave d'Alsace, prince de l'Empire, grand-aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, l'un des Quarante de l'Académie française, et membre honoraire de l'Académie des inscriptions et des belles lettres. Le pape Clément XI, sur la nomination du roi, le créa cardinal-prêtre du titre de la Trinité du Mont, le 18 mai 1712. Il mourut à Paris le 19 juillet 1749.

Armand de Rohan-Ventadour-Soubise, — petit-neveu du précédent, fils de Jules-François de Rohan et d'Armande-Julie-Adélaïde de Melun de Werchin, né en 1717, fut, comme son oncle, prince du Saint-Empire, grand-aumônier et académicien. Coadjuteur de Strasbourg en 1742, il en devint évêque en 1749. Benoît XIV le créa cardinal au mois d'avril 1747 ; et pour se distinguer de son grand-oncle, il prit le titre de *cardinal de Soubise*. Il mourut à Saverne, où se trouvait le palais des évêques de Strasbourg, le 28 juin 1756.

Louis-Constantin de Rohan, — fils de Charles de Rohan, duc de

Montbazon et prince de Guémené, et de Charlotte de Cochefilet de Vauvineux, naquit à Paris le 24 mai 1697. D'abord chevalier de Malte, il fut sacré évêque de Strasbourg le 7 mars 1757. Clément XIII le créa cardinal en 1761. Le *cardinal de Rohan,* ainsi qu'il s'appelait, mourut en 1779, après mille traverses, que lui suscita le fameux procès *du Collier.*

Louis-René de Rohan-Guémené, fils d'Hercule Mériadec, duc de Montbazon, et de Louise-Gabrielle de Rohan-Soubise, naquit à Paris, le 25 septembre 1734. Le 18 mai 1760, il fut sacré évêque *in partibus* de Canope (1), et devint coadjuteur de Strasbourg, en attendant de monter sur le siège de cette ville, en 1779, à la mort de son oncle. Abbé de Saint-Waast, de la Chaise-Dieu, ambassadeur à Vienne, grand-aumônier de France, membre de l'Académie. Grâce au concours du roi de Pologne, il obtint la pourpre romaine en 1778, et se fit appeler *le cardinal de Guémené.* En 1789, le clergé du bailliage d'Haguenau acclama Louis de Rohan comme son député aux Etats ; il vota la constitution civile du clergé, mais bientôt il comprit sa faute et refusa nettement de l'appliquer dans son diocèse. Pie VI lui adressa, le 16 août 1791, un bref pour le féliciter de son zèle et de son activité en cette circonstance. Il se démit de son évêché en 1801, et mourut à Ettenheim, le 16 février 1803.

Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Cucé, — fils de Renaud-Gabriel de Boisgelin et de Jeanne du Roscoët, naquit à Rennes, le 27 février 1732, d'une ancienne famille de Bretagne. Grand vicaire de Pontoise et de Rouen, il devint évêque de Lavaur en 1764, archevêque d'Aix en 1770, membre de l'Académie en 1776. En 1789, il représenta le clergé de la sénéchaussée d'Aix aux Etats-généraux. N'ayant pas voulu prêter le serment à la constitution civile du clergé, il se réfugia en Angleterre, au mois d'octobre 1792. Rentré en France, en 1801, Mgr de Boisgelin fut nommé l'année suivante à l'archevêché de Tours. Le 13 janvier 1803, Pie VII, sur la proposition de Bonaparte, le comprit dans la promotion de cardinaux qu'il fit pour la France. Grand-officier de la Légion d'honneur en 1804, nommé sénateur par les électeurs des Bouches-du-Rhône à la même époque, le cardinal de Boisgelin mourut à Angervilliers, près Paris, le 22 août 1804.

(1) Canope, vulgairement Bochir, en Egypte.

Louis-François de Rohan-Chabot, — né à Paris le 29 février 1788, d'Alexandre-Louis-Auguste de Rohan et de N.... de Montmorency, fut prince de Léon, duc et pair de France, et se maria à N.... de Sérent. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre en 1822, et devint grand vicaire de Paris, archevêque d'Auch en 1828, et de Besançon en 1829. Le 5 juillet 1830, Pie VIII le créa cardinal-prêtre du titre de la Sainte-Trinité du Mont. *Le cardinal de Rohan* mourut le 8 février 1833.

Godefroy Brossais-Saint-Marc, — fils de Godefroy Brossais et d'Anne-Françoise Couarde, naquit à Rennes le 5 février 1803. Il était vicaire-général de Mgr de Lesquen, depuis 1834, lorsque celui-ci le demanda comme successeur sur le siège de Rennes. Nommé le 25 février 1841, il fut sacré le 10 août de la même année. Pie IX, le 3 janvier 1859, le nomma archevêque de la nouvelle province ecclésiastique de Bretagne, et le 17 septembre 1875, il le revêtit de la pourpre romaine. Le 3 avril 1876, Mgr Saint-Marc reçut, avec l'anneau cardinalice, le titre de cardinal-prêtre de Sainte-Marie-de-la-Victoire (1), et le 31 décembre 1877, le Souverain pontife lui donnait le chapeau, qui était le dernier insigne de sa haute dignité.

Son Eminence le cardinal Saint-Marc, mort à Rennes le 26 février 1878, a été inhumé le 7 mars dans sa métropole, au milieu du sanctuaire. Le 19 septembre 1880 et le 6 mai 1884 ont été inaugurés, dans l'église de Bourg-des-Comptes et dans le transept septentrional de la métropole de Rennes, des cénotaphes en l'honneur du premier archevêque-cardinal de la Bretagne.

L'abbé Paul Paris-Jallobert.

(A suivre).

(1) Sainte-Marie ou Notre-Dame de la Victoire fut désignée par Pie VII pour remplacer, comme titre cardinalice, S. Mathieu *in Marcelana,* dont les derniers restes avaient disparu lors de l'occupation française, au commencement du siècle.

ÉTUDES BRETONNES

—

PHYSIONOMIE ET MŒURS DE NANTES

SOUS

LA RESTAURATION

Dans un précédent travail sur les premières années de la Restauration à Nantes (1), j'avais promis à mes lecteurs quelques détails complémentaires sur les mœurs et la physionomie particulière de notre ville à cette époque, détails qui eussent alourdi mon récit. Je disais alors : — « Ce sera dans une nouvelle gerbe que je les insérerai : celle-là composée en majeure partie de brins de folle-avoine, que ne déparera pas, je l'espère du moins, l'intromission par ci, par là, de quelques épis de vrai froment. » — J'ai lieu de craindre hélas ! que mes lecteurs ne trouvent mon avoine un peu creuse ; d'autant plus que j'ai joint quelquefois mes souvenirs personnels à ceux des contemporains (encore nombreux) de cette époque, auxquels j'ai fait largement appel. J'étais bien jeune alors, mais les souvenirs des enfants, un peu exagérés, n'en sont pas moins fidèles au fond. Nous avons tous passé par là, et quoique ma barbe soit devenue bien grise depuis, j'aime à me persuader qu'on me gardera un peu de cette indulgence qu'on a généralement pour l'enfance. Je compte aussi sur l'intérêt que mes compatriotes portent à tout ce qui regarde leur ville. Par cette double raison, j'espère que ces nouveaux *Souvenirs* ne seront pas trop mal accueillis par le lecteur.

(1) *Souvenirs politiques et anecdotiques de Nantes sous la Restauration*, 1885. — Publiés dans cette *Revue*. Tome VII, p. 126-135, 192-203, 297-309 367-378.

I

Avant d'aborder mon sujet, il me faut revenir de quelques pas en arrière pour rappeler ce qu'était Nantes à la fin du siècle dernier (1). De grandes fortunes commerciales avaient été faites par nos armateurs nantais, tous propriétaires d'importantes habitations *aux Iles,* à celle de Saint-Domingue en particulier, la plus riche de toutes : habitations qu'ils exploitaient eux-mêmes sous la dénomination de *planteurs.* Grâce à cette accumulation de richesses, des maisons splendides, de nouveaux quartiers même (par exemple, celui de l'île Feydeau), de beaux monuments publics, comme le Théâtre, l'ancienne Chambre des Comptes (devenue la Préfecture), la Bourse, avaient été construits ou commencés.

La Révolution avait arrêté court ce double mouvement commercial et architectonique, en ruinant ceux qui lui avaient donné l'essor, sans parler d'une fin plus triste qu'elle réservait à plusieurs d'entre eux. Devenus pauvres, nos pères ne purent le reprendre, empêchés d'ailleurs qu'ils en étaient par la clôture des mers pendant une durée d'un quart de siècle. Le Gouvernement impérial, avec ses guerres incessantes, avait bien d'autres soucis que celui d'embellir nos villes ; il acheva chez nous le palais de la Bourse, commencé sous Louis XVI.... et ce fut tout.

Au moment donc où avait éclaté la Révolution, Nantes était resté avec de nouveaux quartiers incomplètement reliés aux anciens ; de disgracieuses lacunes se voyaient même à chaque pas, entre les maisons nouvellement édifiées ; seules, les rues Jean-Jacques et Crébillon, comprises entre la place Royale et celle du Théâtre, étaient entièrement terminées. L'ancien Jardin des Capucins, ce beau square, connu aujourd'hui sous le nom de Cours Cambronne, n'en comptait encore que deux et, le croirait-on ? la place même du Théâtre, celle qui reçut si justement le nom de Graslin, son créateur, n'était seulement pas pavée et ne le fut que longtemps plus tard.

Dans les autres quartiers, les rues étaient étroites et laides ; toutes, vieilles et neuves, étaient sans trottoirs. Faute d'*abattoir public,* les

(1) Voir notre article *Nantes avant la Révolution*, publié aussi dans cette *Revue,* en 1884.

bouchers saignaient au fond de leurs arrières-boutiques les animaux destinés à l'alimentation ; et le sang, mêlé aux détritus de toutes sortes, allait souvent se perdre dans l'unique ruisseau creusé au milieu de la rue. Quelques rares reverbères, trop souvent l'objectif des pierres lancées par nos *pouëces* ou *poisses* (1), les éclairaient seuls le soir ; car les magasins, avec leurs quinquets mesquins, n'ajoutaient que bien peu à cette clarté tout à fait insuffisante. Les boutiques, même celles de luxe, étaient alors d'une extrême simplicité : telles, qu'on citait comme des modèles d'élégance et de goût, paraîtraient aujourd'hui bien modestes.

II

C'est dans cet état, qui durait depuis vingt-cinq ans (nous en avons dit les causes), que la Restauration trouva Nantes. Mais comme, en toutes choses, le changement ne se fait pas du jour au lendemain, il fallut quelques années pour que l'aspect de la ville et ses habitudes pussent se modifier. De là, une division naturelle qui s'impose à notre travail : la première partie comprendra la période de 1814 à 1825, période, on peut dire, de recueillement et d'incubation ; la seconde, de 1825 à 1830, période d'expansion et de rayonnement, grâce au retour de la fortune publique et privée.

III

Quels furent les agents principaux de ce retour ? La paix d'abord, et le commerce qui en fut la conséquence. J'ai dit que la guerre maritime et la perte de nos colonies avaient tué tout le commerce de Nantes. *Tout* est peut-être un peu trop dire ; car le commerce a la vie dure : il languit parfois, mais comme le phénix, c'est toujours pour renaître de ses cendres. Ne pouvant, comme au temps passé,

(1) *Poisses*, nom qui tend à se perdre et qu'on donnait alors aux gamins vagabondant sur la rue. Ils s'amusaient à desceller les pavés à l'aide de rondelles de cuir mouillé, qu'ils *poissaient* sur eux par le vide et qu'ils attiraient avec violence. Telle est l'explication de ce mot donnée par les plus célèbres linguistes du crû, inclinons-nous devant leur autorité.

aller s'approvisionner aux lieux de production des denrées coloniales, il se transforma. Sous l'Empire, nos négociants (et je ne les en blâme pas, au contraire), avaient armé de nombreux corsaires qui allaient hardiment enlever aux Anglais les navires revenant chargés de riches cargaisons. Ma mémoire et mon estomac ont conservé un reconnaissant souvenir de certains vins de Madère provenant de prises anglaises. Il ne fallait rien moins que la bonté exceptionnelle de ce généreux vin pour faire oublier à nos pauvres marins la perspective trop probable, hélas ! des pontons anglais. Enfin, quand les aventureux corsaires étaient capturés, nos négociants faisaient encore venir, par l'entremise des neutres, le coton, le café et le sucre dont nous ne pouvions plus nous passer, malgré le prix de *six francs la livre* dont on payait le dernier (1).

Nantes était donc vraiment pauvre à cette époque, et par la force des choses on était contraint d'y vivre bien modestement. Pour donner une idée de ce qu'était alors la fortune privée, on considérait comme un *beau parti* la jeune fille qui apportait dans sa corbeille de noces *l'éventualité* d'un revenu de mille écus (3000 fr.).

Veut-on un autre point de repère pour juger de la simplicité de vie de nos grands-pères ? Nous le trouvons dans la mesquinerie des ameublements qui nous restent de cette époque. Plus de ces beaux meubles dorés, à pieds recourbés ; plus de ces éclatantes porcelaines de Chine ; plus de ces riches tentures de soie du dernier siècle : la mode avait ridiculisé tout cela par l'épithète irrévérencieuse de *rococo*. S'inspirant maladroitement des arts grecs et romains, elle n'admettait plus que les formes raides et droites de la chaise curule ; que des porcelaines nues ou tout uniment dorées, et pour tentures que de simples rideaux de mousseline ou de calicot, bordés d'affreuses franges à glands.

La toilette, surtout celle des femmes, est aussi un excellent *criterium* de l'état des fortunes. Elle était bien modeste dans les étoffes qu'elle employait et affectait même des prétentions à la naïveté ; mais elle se rattrappait de cette simplicité exagérée par l'éclat criard des couleurs. Les robes, étriquées dans leurs formes, avaient reçu le

(1) Les quelques maisons qui avaient beaucoup de ces marchandises en entrepôt subirent de grandes pertes par suite de la paix et de l'avilissement du prix qui en était la conséquence, mais alors on avait devant soi l'espérance, et jamais espérance ne fut mieux justifiée.

nom mérité de *fourreaux*. Leurs corsages s'arrêtaient au haut de la taille, et s'ils étaient d'autre couleur que la jupe, ils prenaient les noms de *spencers*. Au bal, de nombreuses petites boucles de cheveux dissimulaient à peu près tout le front des élégantes, tandis que dans la rue, leurs chapeaux affectaient volontiers la forme niaise du chapeau dit à la *Paméla* ou celle du *shacko*, à moins que ce ne fût le genre gracieux de la *capote de cabriolet*.

La coiffure des hommes n'était guère moins tapageuse. Au lieu de la perruque poudrée de l'ancien régime ou des cadenettes du Directoire, ils portaient leurs cheveux tombant platement sur le front, souvent frisés au moyen d'une serviette mouillée qu'on passait chaque matin sur leur *surface*, et de maigres favoris descendaient sur les joues. Quant à leur habillement, un chapeau de forme *tromblon* à ailes retroussées, recouvrait leur tête ; le frac à pans étriqués, de couleur claire et à boutons d'or avec un collet remontant jusqu'au milieu du crâne, avait succédé à l'élégant habit à la française. La cravate se portait blanche ; la chemise à jabotière ; le petit gilet court, découvrant largement le pont du pantalon sur lequel tombaient de larges breloques en or ou en cornaline. Le pantalon de tricot collant et de couleur claire tendait à se substituer à la culotte courte, dont on voyait encore dans la rue un assez grand nombre de spécimens, mais la culotte comportait toujours le bas de couleur ou la botte remontante à retroussis, enduite de cirage à l'œuf.

La classe ouvrière, elle, avait conservé et conserva longtemps encore ses anciens costumes. Je me souviens en particulier de l'imposant chapeau à deux cornes, placé en bataille, des maîtres couvreurs et du petit tablier en cuir frisé qu'ils portaient pour soutenir leur marteau. Quant aux femmes, aux filles de service spécialement, elles adoptaient, dès leurs plus jeunes années, pour leur habillement, une étoffe d'une couleur particulière qu'elles ne changaient plus de toute leur vie (1). C'était généralement une indienne coloriée nommée *Jouy*, du nom de la grande fabrique qui s'était montée, lors de la paix, pour la confectionner. Un petit mantelet de camayeu dentelé couvrait leurs épaules et, suivant les fonctions qu'elles remplissaient dans le ménage, elles

(1) J'ai connu chez un grand-oncle deux vieilles servantes, Perrotte et Cillette, qui faisaient partie intégrante de la maison. Toutes deux avaient un costume de coupe identique, seulement l'une l'avait de couleur verte et l'autre rouge.

portaient, comme coiffes, la *dormeuse,* la *dorlote,* le *serre-tête* ou l'orgueilleux *bergot.* Le *bergot* était toutefois l'apanage exclusif des cuisinières, à moins que ces dernières ne fussent du pays où l'on fait le sel. Les *culs-salés* (pardon de ce nom un peu cru qui n'écorche cependant aucune bouche ni aucune oreille nantaise) conservaient leur pittoresque coiffe guérandaise. Les femmes du peuple et les marchandes de poissons et de coquillages étaient restées fidèles à la vieille *câline* de frise qu'elles portaient par-dessus leurs coiffes. De dessous la *câline* s'échappaient généralement deux étages de gros pendants d'oreilles ronds, en or, que l'usage avait baptisés du nom significatif de *coques.*

Comme l'ameublement et la toilette, la table se ressentait de cette simplicité générale. Le dîner, dont l'heure recula plus tard, avait habituellement lieu alors à midi. Il ne se composait guère, même dans les meilleures maisons, que d'un potage, d'un plat de viande, d'un plat de légumes et d'un frugal dessert et le tout servi dans des assiettes de *faïence blanche.* Souvent, à la table de famille, on voyait s'asseoir une ouvrière, habituée de la maison, lingère ou couturière, qui venait tailler ou repriser les effets d'habillement du ménage. Elle prenait sa part de chacun des plats servis sur la table, mais se retirait discrètement au moment du dessert (1).

Et pour être plus modeste que celle d'aujourd'hui, qu'on ne croie point que la chair fût plus mauvaise. En l'absence d'un nombreux domestique, la cuisinière, comme feu maître Jacques, cumulait souvent plusieurs emplois. C'était la maîtresse de maison elle-même qui allait faire sa provision au marché. Sans parler de l'économie qu'elle y trouvait, il n'y avait pas de danger que le boucher, en faisant la roue devant elle, lui passât des paquets d'os déguisés sous le nom de *réjouissance* ; elle n'achetait jamais non plus un poisson avant de l'avoir consciencieusement flairé ; puis, rentrée chez elle, elle ne dédaignait pas à l'occasion de mettre la main à la grande œuvre de la préparation culinaire, aussi, quels chefs-d'œuvre d'un goût exquis sortaient de ses habiles mains ! L'estomac a la mémoire ordinairement plus fidèle que le cœur : j'en appelle à celle de tous

(1) Cette frugalité dans l'ordinaire se voit encore en Allemagne, ainsi qu'ont pu le constater nos pauvres soldats prisonniers, et que me le rapportait une jeune fille qui a résidé, comme institutrice, plusieurs années dans une maison princière, où le dessert n'apparaissait sur la table qu'aux jours fériés.

les étrangers qui ont eu le bonheur de séjourner en notre ville en ce temps-là. Où trouvait-on, ailleurs qu'à Nantes, le pot-au-feu avec ce goût fin qu'y donne l'abondance des légumes, ou ces fricandeaux au jus résumant les qualités spéciales de la cuisine française, qui, d'après la doctrine des maîtres, doit toujours être *franche de goût, blonde* et *dégraissée* (1)?

Il faut dire, par exemple, que le vin rouge paraissait généralement peu sur la table, réservé qu'il était aux malades et aux personnes délicates. D'ordinaire, on ne buvait que le petit *muscadet* du crû, dont on laissait vieillir à la cave quelques bouteilles pour les jours où l'on mangeait des huîtres.....

Je continue la description des habitudes quotidiennes de nos pères. Après le dîner, chacun retournait à ses occupations jusqu'à la chute du jour. Les hommes mûrs allaient alors faire un tour à leurs *chambres de lecture ;* c'est ainsi qu'on appelait, ce que nous nommons aujourd'hui *cercles* ou *clubs*. Toutes étaient situées dans de modestes appartements bourgeois qui ne ressemblaient guère à ceux de nos cercles modernes. On n'y recevait qu'un petit nombre de journaux ; mais, par contre, on y achetait beaucoup de livres qui étaient consciencieusement lus, et qui formaient un vrai fond de bibliothèque. Outre les salons de lecture, proprement dits, il y en avait d'autres dans lesquels, concurremment avec le billard, le tric-trac et les échecs, on jouait, en les intéressant par un modeste enjeu, l'écarté et le piquet. L'impériale, à cause de son nom et de son origine, avait quelque peu

(1) On va me prendre pour un gourmand, malgré ma sobriété habituelle, mais je ne puis pourtant pas passer sous silence certains produits particuliers à notre ville. Sans parler des humbles *civelles* et des bigorneaux (montée d'anguilles et limaçons de mer), qui ont bien leur mérite, je dois relater les crevettes (à Nantes, on dit chevrettes), blanches de rivière et ces exquises petites huîtres de la baie de Bourgneuf, dignes rivales de celles d'Ostende, qu'on promenait sur le dos d'un cheval par toute la ville..... au prix de *huit sous* le cent ! Nous avions encore les sardines fraîches du Croisic qu'on appelait sardines de Bateau par opposition à celles des Sables qui arrivaient en charrettes. Quand on les avait mises sur le gril, leur peau s'enlevait tout entière d'un seul coup de fourchette. Hélas ! les fabricants de conserves ne nous laissent plus aujourd'hui que la dernière qualité de ces délicieux petits poissons. Quant aux huîtres, frappons-nous la poitrine, mes frères ! il faut bien le dire, c'est nous, nous, les habitants de Nantes, qui avons tué la poule aux œufs d'or, en dépeuplant irrémédiablement par notre gourmandise, leur patrie, la baie de Bourgneuf. Aussi la Providence nous en a-t-elle punis en les remplaçant par les huîtres de Portugal, à la coquille rugueuse et au goût cuivré.

perdu de sa faveur, car nos cercles étaient généralement *royalistes,* à l'exception de celui dit *des Jeunes gens,* situé sur la Fosse, qui fit un si revêche accueil au duc d'Angoulême. Enfin, vers neuf heures, on quittait le cercle. Chacun des sociétaires rentrait chez lui prendre son souper, puis, à dix heures, tout le monde se couchait pour se lever au point du jour ; ainsi le voulait la bonne tenue d'un ménage.

IV

Qu'on n'aille pas s'imaginer que cette simplicité dans le mode de vivre excluait l'amour du plaisir, bien au contraire, car le plaisir n'a pas de plus grand ennemi qu'un luxe dispendieux. C'était le temps par excellence des parties de campagne. On se rendait en société à Loquidi ou à la Jonellière, non pour y *luncher,* comme on le ferait aujourd'hui, au champagne et au foie gras, mais pour y manger, sous forme de *guillarées* ou de *casse-museaux* trempés dans du lait doux, le produit des amendes payées par les sociétaires pris *sans vert* (1). C'était encore les promenades en bateau sur la Sèvre ou sur l'Erdre, avec refrains chantés en chœur ou sérénades d'instruments à vent. On débarquait sous les vieux châtaigniers de la rive, et l'on y dansait de joyeuses rondes. Elles n'étaient interrompues que pour jouer *aux jeux innocents,* dont les gages s'acquittaient généralement sur les joues des jeunes filles qui, il faut le dire du reste, s'y prêtaient avec beaucoup de complaisance. Puis, la nuit venue, on rentrait à la ville, pour le souper.... par couples généralement.

Mais ces bonnes journées ne se terminaient pas là d'ordinaire. Après le souper, on se réunissait de nouveau et l'on dansait au son d'un instrument quelconque, rarement d'un piano, qui était alors d'un trop grand prix pour être affecté à de vulgaires sauteries. Si une jeune fille possédait *un filet de voix,* si mince qu'il fût, elle se serait fait

(1) Le *vert,* dont la célébrité a été grande, était l'obligation pour tout membre d'une société de plaisir, de porter constamment sur lui la feuille verte d'une plante ou d'un arbrisseau désigné par le suffrage général. Pendant toute la durée d'un mois, il était tenu d'exhiber cette feuille à la demande de tout co-sociétaire qu'il rencontrait, sous peine d'amende. De là le dicton : prendre quelqu'un *sans vert,* c'est-à-dire en faute.

bien tort en refusant de soupirer la romance du jour (1) avec un simple accompagnement de guitare, voire sans accompagnement (2). Sur le coup de onze heures, danses et musique s'arrêtaient pour permettre de servir le thé. Ce n'était pas comme aujourd'hui une fade eau chaude ; ce thé portait le nom de *thé-poëlon*, en raison du vase dans lequel il avait bouilli avec des flots de lait. D'autres fois, le *thé-poëlon* était remplacé par le lait d'avoine (on prononçait d'*aveine*), excellent breuvage, bien à tort délaissé par la mode. Enfin, pour remercier les jeunes filles et avoir l'occasion d'acquitter encore quelques gages en retard, on reprenait les *jeux innocents*, et à minuit on se séparait gaiement, tout disposé à recommencer.

Que les plaisirs de la classe aisée ne nous fassent pas oublier ceux du peuple. La dive bouteille a été de tout temps et longtemps encore restera pour lui le premier de tous. Ce n'était pas *du lait doux*, comme nos pères, qu'il allait savourer à la campagne, mais du vin, la boisson nationale par excellence. Le dimanche (le lundi n'était pas encore de mise) on voyait des bandes d'ouvriers s'échapper de la ville, accompagnés souvent de leurs femmes et de leurs enfants, pour se diriger du côté des barrières, où le vin, n'ayant pas de droits à payer, était naturellement moins cher. Entre toutes, la Ville-en-Bois, en Chantenay, avait conquis une préférence bien marquée, mais aussi quel Eden, que cette bonne station, où toutes les maisons étaient des cabarets ! On y jouait aux quilles, à la boule, non sans arroser les parties d'un nombre fort respectable de chopines ; aussi, le soir, quand on rencontrait sur sa route un brave garçon quelque peu titubant et chantant la gloire, ce thème favori des ivrognes : Encore un qui revient

(1) Ah ! les *romances-troubadour*, romances qui avaient bercé mon enfance, quel souvenir enchanteur elles avaient laissé dans mon cœur ! Quelques années plus tard, pour mon malheur, hélas ! j'achetai sur la place Bretagne (ces gémonies de toutes les gloires), *quatre kilogrammes* de ces fameuses romances, au prix de dix sous le kilo ! Avec quelle tendresse j'emportai chez moi ce trésor, je laisse à le penser, car j'avais l'espoir de révolutionner, grâce à lui, le goût moderne, perverti par Wagner et tous les ennemis de la mélodie. Hélas ! je le découvris, à ma grande déception, la plupart de ces airs que je tenais en haute estime étaient aussi plats que les paroles en étaient écœurantes.

(2) Je connais une vénérable grand'mère qui, à l'époque de sa belle jeunesse, fut contrainte de monter debout sur un tabouret pour chanter sans accompagnement, au milieu d'un salon, la romance *Fleuve du Tage*, alors dans toute sa nouveauté. Quelle jeune fille de nos jours, en semblable circonstance, oserait affronter une épreuve aussi redoutable ?

de la Ville-en-Bois, — disait-on, et l'on se rangeait avec indulgence pour lui faire un plus large passage.

La mode est aux chansons populaires. C'est donc le cas de rappeler la chanson de la Ville-en-Bois, dont le sel, par trop gaulois, ne nous permet de citer que les deux premiers couplets :

Est-il un lieu plus agréable
Que celui de la Ville-en-Bois ?
On y rencontre maints grivois
Buvant assis, le ventre à table.
Ces messieurs boivent tout leur saoûl
Du petit vin blanc à six sous.

Avec leur souper dans leur poche,
Marchant à l'aide d'un bâton,
Cette sans-dents, ce vieux grison,
Vont encore faire bamboche.
Bacchus leur promet au retour
Quelque doux souvenir d'amour.

.....

V

De tous ces plaisirs, cependant, le plus en faveur était la musique. En tout temps, elle a été en grand honneur à Nantes, mais je doute qu'elle l'ait jamais été autant que dans les dernières années de l'Empire ou les premières de la Restauration. Si en raison de son prix élevé, nous l'avons dit, le piano n'était étudié que par un petit nombre de jeunes filles, beaucoup d'entre elles (par coquetterie peut-être) pratiquaient la harpe qui faisait valoir la beauté du buste, des bras et même du pied. La plupart se contentaient de la guitare, instrument peu difficile et.... économique. Le goût des jeunes gens se portait de préférence vers les instruments à vent (si dédaignés aujourd'hui), par la raison qu'ils se prêtaient mieux que ceux à cordes aux sérénades en plein air. Sous le nom de *musique d'harmonie,* tout opéra était arrangé (dérangé conviendrait peut-être mieux), souvent par le compositeur lui-même, pour deux clarinettes, deux cors, et deux bassons. Aujourd'hui nous trouverions ces arrangements tout à fait insuffisants, au point de vue des basses surtout, mais alors on n'était pas aussi difficile.

Oh ! que de charmes offraient les belles nuits de printemps ou d'été, pour aller, comme à Séville, donner des sérénades aux gentilles danseuses de la saison hivernale ! La sérénade était absolument de rigueur pour honorer un ami qui disait adieu à la vie de garçon. Pendant le repas de noces, la bande des musiciens venait s'installer sous ses fenêtres, et au dessert il était d'usage qu'on les priât de monter pour s'unir à la famille et boire à la prospérité des jeunes époux.

Après 1815, des chanteurs tyroliens eurent un succès de vogue avec leurs airs à battements répétés sur les tons les plus élevés de la voix de tête. Ils firent école, et parmi leurs disciples, les frères Guillemé, Boitard, et autres, acquirent une grande réputation. Les *La, la, i, tou* ne réussirent pas cependant à détrôner la musique d'harmonie (qui mourut d'une façon plus pitoyable), et ne furent qu'une nouvelle richesse ajoutée à celles que nous possédions déjà.

Dois-je dire la triste fin de ces beaux concerts en plein air ? Oui, puisque c'est de l'histoire locale. Un soir, que les six exécutants de rigueur venaient de donner une sérénade sur la Fosse, ils se virent entourés par une troupe nombreuse d'hommes à figures peu rassurantes qui *les engagèrent* à les suivre... sous une forme impérative. Résister était impossible en présence du nombre, et faire appel à la police était bien inutile à une époque où l'on disait d'une chose mal faite : « C'est comme la police de Nantes. » Ils grimpent donc avec leur escorte une de ces raides petites rues qui descendent sur la Fosse, et s'arrêtent avec elle en face d'une maison qui s'ouvre avec empressement devant eux. Ils se trouvent là en présence d'un équipage de négriers fraîchement débarqués, qui s'ébattait avec quelques beautés chères au matelot :

— « Vous allez nous faire danser, leur dit-on. » — Les pauvres musiciens, plus morts que vifs, prirent leurs instruments et, *puisqu'il le fallait,* entamèrent une contredanse d'un ton à porter le diable en terre. Dès la première figure, un *hourrah* formidable les rassura sur les intentions qu'on avait à leur égard, mais, à la fin du quadrille, la joie était devenue du délire. Danseurs et danseuses se les arrachaient, on les embrassait, ou les forçait de trinquer. Après un si cordial accueil, pouvaient-ils décemment se refuser à jouer à nouveau ? Heureux d'en être quittes à si bon compte et mis en gaieté par l'originalité de la situation, nos jeunes gens commencèrent avec plus d'entrain le second quadrille. Cette fois, l'enthousiasme ne connut plus de bornes et ce

ne fut qu'après les serments les plus solennels d'un prompt retour, que les harmonistes furent rendus à la liberté. Quoiqu'ils se fussent bien promis le secret sur cette aventure, peu glorieuse pour eux, ils étaient six..... et je ne sais comment le bruit en transpira. Faute donc de sécurité pour ses sérénades, la pauvre musique d'harmonie mourut pour ne plus se relever. Hélas !...

Mais en dehors des salons particuliers et de la rue, la musique, soit symphonique soit vocale, trouvait un temple spécial et hospitalier sur la place du Pilori, dans les grands salons du *père* Rivière, importateur à Nantes de la célèbre méthode de chant dite du Méloplaste (1). Méritait-il, ce brave père Rivière, ce renom de *grand professeur,* qu'on se plaisait à lui accorder ? Je serais tenté d'en douter d'après deux de ses élèves que j'ai connus. Le premier prétendait qu'il lui avait brisé une voix, que je le soupçonne un peu de n'avoir jamais possédée. Quand au second (une femme), si elle en avait une bien douce pour ses enfants (et j'en parle en connaissance de cause), cette voix, faute d'avoir été assouplie, était aussi rude qu'elle était puissante.

Quoiqu'il en soit, le père Rivière donnait chaque année, par abonnement, un certain nombre de concerts, auxquels était conviée l'élite de la ville. Les amateurs y exécutaient des ouvertures, quelques symphonies de Haydn, et les plus forts d'entre eux abordaient bravement le classique *concerto* sur leurs instruments, tant à cordes qu'à vent. De leur côté, pris d'une noble émulation et délaissant l'humble romance de salon, les chanteurs et chanteuses se lançaient dans les grands morceaux d'opéras. Mon père m'avait parlé souvent des succès qu'y obtenait une de ses cousines, Mlle Boutet, devenue plus tard Mme Lourmand. Jeune et de figure éminemment sympathique, sans être jolie elle possédait le charme et justifiait son gracieux nom d'*Aimée.* Elle avait de plus une magnifique voix que, malgré tous ses efforts, le terrible Méloplaste n'avait pu réussir encore à briser. A quelque soixante ans de là, j'eus un jour l'idée de lui parler de ses anciens triomphes. A ce souvenir, sa bonne figure s'illumina d'un radieux sourire, et je la revis telle qu'elle avait dû être dans sa jeunesse : — « Vous me rendez bien heureuse, me dit-elle, en me serrant la main après quelques instants de silence. C'était tout au plus si j'avais seize ans lorsque je débutai chez M. Rivière. J'étais bien intimidée, je vous assure, quand je montai sur l'estrade, en voyant tous les regards

(1) Cette méthode n'est autre que celle de MM. Galin, Chevé et Paris.

braqués sur moi. Je devais chanter le fameux air d'*Œdipe à Colonne :*

« Dieu, ce n'est pas pour moi que ma voix vous implore »

A peine avais-je ouvert la bouche que je perdis complètement conscience de mon être. Il paraît cependant que je ne chantai pas trop mal (au goût de mes auditeurs, du moins), car je fus soudain réveillée par une clameur, un bruit formidable. Ouvrant les yeux, je vis la salle entière debout et des centaines de mains qui m'applaudissaient à tout rompre. Mes jambes, à ce moment, ployèrent sous moi, et je serais tombée si je n'avais été soutenue par le bon père Rivière, qui pleurait d'émotion en me serrant affectueusement la main. »

VI

En raison d'un tel amour pour la musique, on pourrait croire que le théâtre, et en particulier le théâtre lyrique, devait faire de brillantes affaires. Il n'en était rien. Nos pères, je l'ai dit, n'étaient pas riches, et les places, même *debout au parterre,* coûtaient relativement assez cher. Comme de nos jours, les directeurs, sauf quelques rares exceptions, étaient voués traditionnellement à la faillite. Ce n'était pas pourtant les appointements qu'ils donnaient à leurs artistes qui pouvaient les ruiner, car pendant trente années que l'acteur Joseph tint l'emploi de ténor (quelle fraîcheur de voix il devait avoir à la fin de sa carrière !), il se contentait de cent louis (2,400 fr.) par an. A ce prix, il cumulait les emplois de fort ténor, de ténor d'opéra-comique, et au besoin de grande utilité, car il se vantait d'avoir rempli *tous* les rôles dans la *Caravane du Caire,* à la seule exception, disait-il avec regret, de la *jambe droite de devant du chameau.* C'était aussi le beau temps de Mlle Pelet, que nous avons vue s'éteindre de nos jours dans les pratiques d'une haute piété. Elle tenait avec un grand succès le rôle si passionné de *Julia,* dans *la Vestale. La Vestale* me rappelle aussi le vieux Calcina, si remarquable par la longueur de son nez fleuri : Calcina, l'imposant chef des soldats romains et de tous les guerriers qui leur ont succédé pendant l'espace de cinquante ans ; Calcina enfin, que le public ne voyait jamais entrer en scène sans l'honorer d'un « *bravo, Calcina !* » applaudissement qui allait jusqu'au fond du cœur du vieil artiste !

VII

Si les jours ordinaires du théâtre étaient peu brillants, il n'en allait pas de même quand des artistes de renom venaient dans notre ville. La rareté de leurs visites en faisait événement, une révolution dans les habitudes nantaises ; c'était l'objet de toutes les conversations, et de longues heures avant l'ouverture des portes, une interminable queue se formait à l'entrée de la salle de spectacle. J'ai ouï souvent raconter la façon ingénieuse dont s'y prit un père de famille, non moins soucieux des intérêts de sa bourse que de ceux de l'art, pour faire voir Talma à ses filles sans bourse délier. Comme elles le sollicitaient de les mener au spectacle, affirmant, non sans raison, qu'elles étaient peut-être les seules jeunes filles de leur âge qui ne l'eussent pas vu, le bon père consentit à la fin à combler leurs vœux. Vêtues pour la circonstance de leurs plus frais atours et de leurs robes des dimanches, elles prirent joyeusement avec lui le chemin de la place Graslin. Tout-à-coup un mouvement s'y produit : c'est le grand artiste qui sort de l'hôtel de France, où il était descendu, pour se rendre au théâtre... — « Examinez-le bien, mes enfants, leur dit le père, en se portant vivement à sa rencontre, car c'est lui, c'est Talma ! » — Puis quand elles lui demandèrent à prendre les billets d'entrée : — « A quoi bon, leur dit-il d'un air faussement naïf, puisqu'à présent vous pouvez assurer à tous, sans mentir, que vous avez vu Talma ? »

VIII

Je ne serais pas complet, si après avoir aussi minutieusement décrit que je l'ai fait les habitudes extérieures de mes compatriotes, pendant cette même époque, je n'essayais de faire pénétrer quelques instants mon lecteur dans leur for intérieur.

Il faut reconnaître que les mœurs étaient un peu dures. Rude avait été l'éducation que l'ancien régime donnait à la jeunesse, et cette rudesse n'avait pu que s'accroître par le spectacle des horreurs de la Révolution ou par les guerres incessantes dont elle était le témoin. Elevés dans l'idée de voir un jour leur vie tranchée sur les champs de bataille, les jeunes hommes n'avaient pas eu le temps de s'accommoder aux molles habitudes de la paix. Ils recherchaient le danger et

le bravaient avec une insouciance qui eût été *héroïque,* si elle n'avait été *insensée.* Certains se faisaient un jeu de descendre à cheval les deux volées de marche du cours Saint-Pierre, ou bien, lorsque la Loire charriait des glaçons, d'autres, plus téméraires, s'amusaient à patiner sur la crête, unie par le givre, des parapets des quais, au risque de se briser les membres en tombant du côté de la chaussée ou de se noyer au milieu des glaces si la chute avait lieu du côté du fleuve.

Mais, où la jeunesse se dépensait avec le plus de passion, vraisemblablement par un reste inassouvi d'habitudes belliqueuses, c'était le duel, surtout quand la politique s'en mêlait ; l'on sait comme elle est habile à fourrer son nez partout, nous en avons parlé dans un autre travail (1). Nulle géographie ne m'a bien indiqué les régions où l'harmonie a jadis régné sur la terre ; à Nantes, les frontières de son empire ne dépassaient guère les Salons du *Méloplaste.* On se battait donc, on conspirait même un peu partout, tout cela concurremment avec les parties de *vert,* les *jeux innocents,* et les bonnes soirées de *thé-poëlon.*

Une autre caractéristique de cette époque était la simplicité dans les habitudes de la vie usuelle. Au risque de faire faire la grimace à quelques-uns de mes concitoyens, devenus millionnaires et grands seigneurs par la grâce de Dieu ou la supériorité de leur intelligence (si une dette envers Dieu pèse d'un poids trop lourd sur leur cœur), il faut bien reconnaître que la vie de nos pères, à quelque rang qu'ils appartinssent, était celle de très minces bourgeois. S'il était besoin d'une goutte d'huile pour adoucir cette légère égratignure faite à leur amour-propre, je leur dirais que cette condition vient d'être naguère singulièrement relevée. La Providence s'était plu à combler un de ses enfants de ses dons les plus rares ; elle n'avait oublié qu'une chose ; c'était de le faire naître Rohan ou Montmorency. En homme d'esprit qu'il était, il s'en consola. Il fit mieux ; chaque fois qu'il montait au Capitole, je veux dire à la tribune qui était le sien, il remerciait les dieux avec effusion de l'avoir fait naître *petit bourgeois.* Pourquoi aurions-nous plus d'amour-propre que n'en avait M. Thiers ?

FRANCIS LEFEUVRE.

(1) Voir, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* de 1885, *Souvenirs politiques et anecdotiques de Nantes sous la Restauration*, tome VII, p. 126-135, 192-203, 297-309, 367-378.

BEAUX-ARTS

—

NOS ARTISTES

BRETONS ET VENDÉENS

A l'occasion du Salon de 1887

II

Nos artistes ont choisi le mois des fleurs pour nous inviter à visiter leur exposition aux Champs-Elysées. A droite et à gauche des massifs de fleurs, et cette longue perspective de fraîche verdure, de maronniers aux épis blancs, qui conduit l'œil jusqu'à l'Arc de triomphe debout sur le bleu transparent du ciel. Douce harmonie des couleurs qui, par les yeux charmés, séduit l'âme. Au dehors, la nature fond, unit les nuances les plus vives ; en entrant au Salon, au contraire, on est un peu étourdi par une réunion de peintures qui ne s'harmonisent pas toujours, même à la manière de ces décorations violentes du Japon, que relie le choix des tons, des fonds de laque et de vermillon.

Il y a du désordre dans les impressions. Ce n'est plus le Salon, comme au XVIIIe siècle, alors qu'une salle du Louvre, du Palais des rois, réunissait quelques œuvres choisies de Wateau, de Chardin, de Greuze, de Quentin de la Tour. Aimable époque d'un art trop facile, mais si français. Nos mères le protégeaient, elles firent sa fortune et celles des philosophes. Qu'elles ont payé cher leur générosité et leur sensibilité ! Mais elles surent mourir !

Aux Champs-Elysées, tous ces efforts sans but, sans direction, tous ces sujets de tableaux sans signification précise, fatiguent l'attention. Qu'importe ? on a plaisir à faire son choix : choisir, n'est-ce pas l'œuvre du penseur et de l'artiste, le plus délicat des plaisirs, la raison des amitiés durables, et

l'on a ses amis au Salon, sans qu'il soit nécessaire d'avoir vu l'homme, que laisse deviner l'artiste ?

Qu'on me permette de marquer les traits caractéristiques du Salon de 1887, pris dans son ensemble, avant de m'occuper de nos artistes bretons ou vendéens.

La sculpture, le portrait, le paysage maintiennent leur supériorité. Les portraits de *Mlle Mary et de Robert G.*, par M. J. Lefebvre, sont d'une exécution achevée. Le garçonnet, d'une douzaine d'années, debout, entoure d'un geste protecteur sa jeune sœur assise. Ces figures d'enfant, gracieuses non sans fierté, sont d'une finesse exquise, et l'ensemble lumineux, d'une parfaite élégance.

Deux petits portraits peints du sculpteur P. Dubois à qui nous devons le tombeau de Lamoricière à Nantes, ont toutes les qualités de vie, de sincérité, de modelé et de couleur qui caractérisent ce maître portraitiste.

C'est dans le portrait *sur le vif* que semble le plus à l'aise le goût français, simple, naturel, analytique, un peu grave, même dans le rire, tel qu'il se révèle déjà dans le sentiment, sinon dans la manière de notre plus ancien portraitiste, Clouet dit Jehannet. Nous retrouvons chez nos maîtres contemporains toutes les qualités de notre *portraiture* nationale aux XVIe et XVIIe siècles : la vérité, la candeur de physionomie, l'accent profond d'individualité des *crayons* d'un Dumoustier, d'un Nanteuil, jusqu'aux pastels de Quentin de la Tour.

L'art du portrait est tout français : « au XVIe siècle (écrit un savant critique, J. Niel), grâce à nos artistes patriotes, *la portraiture* résista d'une manière visible à l'invasion et à la domination de la peinture italienne. Force est d'admettre qu'au moment où l'Italie et le Primatice nous transformaient violemment et nous imposaient la *grande manière,* le portrait continua à se montrer dans ses qualités nationales avec sa naïveté, sa finesse, son originalité propres. On dirait que né de la miniature des manuscrits, qui fut notre premier genre de peinture, que poli par ce délicat labeur, que tout frais éclos de ces fines images, il devait garder plus longtemps chez nous l'ingénuité de son origine, sa manière et sa couleur natives. Aussi, toujours vrai de nature en dépit de la conquête étrangère, le vit-on fleurir à la Cour en face de la grande peinture

qui s'y était triomphalement implantée, et glisser avec honneur ses petits cadres dans les pompeuses décorations de Fontainebleau et du Louvre. »

Ces aptitudes nous semblent toutes naturelles à la probité bretonne, et nous les retrouvons dans les portraits de M. Delaunay, qui malheureusement n'a pas exposé cette année.

En sculpture, voici de M. Falguière une Diane, qui n'a de la chaste déesse que l'arc qu'elle vient de bander, mais ce marbre d'une beauté toute moderne est frémissant de vie, d'une exécution incomparable. De M. Chapu, feu Monseigneur Dupanloup, couché sur sa tombe et le modèle en plâtre d'un guerrier superbe *le Courage,* une des figures qui composeront le monument. La statue en marbre et ce modèle disent à quelle grandeur dans la simplicité et le calme peut s'élever notre sculpture française.

La peinture d'histoire a fait des efforts considérables, les grandes toiles sont nombreuses qui évoquent les souvenirs glorieux et voudraient faire vibrer la fibre patriotique. Ces habiles ouvriers manquent de l'esprit généralisateur qui peut coordonner puissamment, mais sans pédanterie, comme l'a fait Delacroix, les parties d'un vaste ensemble. Ils manquent de la foi qui réveille les énergies, victimes des influences d'un milieu sceptique, énervé, plus souvent *blagueur* que spirituel ; ils entendent mal la voix inspirée qui crie dans le bas-relief de Rude, à la face de l'Arc de triomphe, *le chant du départ.*

M. Puvis de Chavannes est le premier de nos idéalistes ; ses nobles qualités d'invention poétique, nous les retrouvons dans le carton de la décoration destinée à l'hémicycle de la nouvelle Sorbonne. Au centre, l'antique Sorbonne assise, debout, l'Eloquence ; la jeunesse et la vieillesse s'abreuvent aux sources du savoir. A gauche, la Philosophie et l'Histoire ; à droite, les Sciences, les Muses, la Minéralogie, etc. Le talent incomplet de M. P. de Chavannes se rencontre assez bien ici avec le savoir incomplet de notre moderne *Alma parens.* Pauvres enfants ! avons-nous passé des heures assez tristes dans les tortures morales, intellectuelles et physiques que cette maussade personne inflige à la jeunesse française. Le peintre s'inspire directement de l'antique, partout le nu ou de classiques draperies ; le labeur sera grand de mettre d'ensemble ces formes

héroïques, de dessiner savamment pieds, mains, raccourcis. Nous admirons beaucoup le maître, mais nous craignons que l'esprit Sorbonnesque ne le conseille mal. Ayez donc du cœur avec des gens qui chassent de la maison de saint Louis et de Richelieu la faculté de théologie catholique, et gardent celle de théologie protestante. Faites donc de l'art dans cet hôtel de la frappe mécanique, au coin banal du *bachot* des intelligences de tous les petits bourgeois français. La meilleure figure de la vaste composition de M. Puvis de Chavannes représente la philosophie spiritualiste, c'est une femme drapée que l'on pourrait prendre pour la religion, mais en Sorbonne on n'en a plus.

M. F. Flameng expose la décoration peinte de l'escalier de la même Sorbonne : saint Louis et Robert de Sorbon ; Abélard enseigne sur la montagne sainte Geneviève, le prieur Jean Heynlin est imprimeur. On comprend que des normaliens n'aient pas hésité entre Abélard et ses adversaires saint Bernard et Guillaume de Champeaux. Des fresques mêmes sont plus colorées que la peinture de M. Flameng. La plupart des figures nous présentent le dos ; le peintre nous paraît peu convaincu ; il a cherché le caractère dans l'abus des détails archaïques, costumes, architecture, accessoires et réminiscences.

M. Cormon dit aux Français d'espérer, il nous appelle au retour des *Vainqueurs de Salamine*. Au fond, la flotte nombreuse ; sur le premier plan, des jeunes filles accourent au-devant des vainqueurs. Le style n'est pas à la hauteur de l'invention ; cette troupe de belles filles joyeuses ressemble trop à un corps de ballet.

Jeanne d'Arc a inspiré plusieurs tableaux ! celui de M. Scherrer, *la Pucelle victorieuse rentre à Orléans, la population l'acclame,* nous semble le meilleur.

Le naturalisme enfin a conservé ses positions, la physiologie, la médecine l'attirent. Après les scènes de la misère, quelquefois émouvantes de l'année dernière, voici les cliniques, le cadavre et l'épileptique. Il faut trouver l'émotion dans ces portraits photographiés de professeurs et d'internes, dans la femme déshabillée, *le sujet* à dissection et à dissertations.

M. Gervex représente le docteur Péan, instruisant ses élèves sur une femme anesthésiée, à demie-nue.

M. Brouillet place le docteur Charcot debout, faisant ses expériences, à la Salpêtrière, sur une pauvre épileptique ; le savant soutient dans ses bras la jeune femme en corset, devant une nombreuse assistance où l'artiste a su grouper des notabilités appartenant au monde, à la littérature, à la science : Au premier plan, M. Jules Claretie et M. Naquet ; plus loin, MM. Paul Arène et Burty, les docteurs Ferré et Bourneville, etc., etc. Tous ces portraits sont de grandeur naturelle.

Mais ces grandes peintures sont froides, d'un effet pénible. Le caractère n'en est relevé ni par le sentiment et l'imagination, comme dans *La Leçon d'anatomie* de Rembrandt, ni par le choix et l'arrangement, l'exécution consciencieuse et savante, comme dans les réunions de portraits de citoyens par Hals et les Hollandais.

Les artistes et les poètes ont-ils grand profit à demander l'inspiration à la science médicale ? L'aiguille de cette dernière commence à s'affoler. L'humanité ne peut se passer de foi, les incrédules ont avidement cherché la satisfaction de ce besoin, comme au XVIIIe siècle, dans les névroses et l'hypnotisme ; déjà l'extraordinaire, l'inexplicable les fait tomber dans un mysticisme étrange, et les plus compétents avouent qu'ils ne savent plus rien. L'art doit s'élever au-dessus des maladies de la matière.

Quittons les murs froids de l'hôpital, les odeurs de clinique, nous irons *poétiser* sur les bords de l'Océan, y respirer les parfums balsamiques qui embaument l'âme. Un peintre breton va nous conduire. M. A. Guillou, de Concarneau, expose deux bonnes peintures, *le Berceau du mousse* montre une jolie pêcheuse de crevettes à Concarneau : la jeune mère, avant d'aller à son travail, dépose soigneusement son marmot sur un lit de varech ; la composition est charmante et colorée. Une grande toile, *L'arrivée du pardon de Sainte-Anne de Fouesnant,* est une des meilleures peintures du Salon : des bateaux remplis de jeunes filles vêtues de blanc et de bleu, arrivent à la suite les uns des autres ; les voiles brunes des embarcations, les bannières de couleur de cette procession se détachent, d'une manière toute pittoresque, sur un ciel clair et sur la

mer teintée des dernières roses du matin. L'effet est gracieux, la peinture habile et franche.

M. Luminais, de Nantes, le peintre bien connu des personnages celtiques, a peint dans *Sauvetage,* deux grandes académies, un marin rapportant le corps d'un noyé, celui-ci en caleçon de bain ; les dimensions de ce tableau de genre nous paraissent exagérées. Nous lui préférons le petit tableau, *Un ami blessé :* un beau coursier a été blessé à la jambe, et pendant que le maître, un guerrier franc, puise de l'eau dans son casque et soigne son ami, une jeune femme, aux longues tresses, caresse et baise le noble animal. On retrouve dans cette composition les qualités originales qui ont fondé la légitime réputation de M. Luminais.

Sans gîte, de M. Bellet, né à Châteaubriand, représente une fillette et sa grande sœur errantes sur le pavé de Paris. Cette scène de misère est touchante, peinte avec relief et facilité. La physionomie colorée de l'enfant est sympathique. Nous souhaitons une nouvelle récompense à ce jeune peintre, dont les travaux furent remarqués à la dernière exposition de Nantes. Le musée de Morlaix acheta de lui une jolie idylle.

M. Lansyer, né à l'Isle-Bouin, a quitté les plages ensoleillées et les vagues bleues. Cette année, il se consacre à un travail de conservation, il nous donne les portraits de monuments parisiens menacés par les entreprises des constructeurs contemporains, ou ruinés par la barbarie de notre nouvelle civilisation. Ces représentations sont d'une parfaite exactitude : voici la cour de la Sorbonne avec son triple étage et sa belle église à coupole, telle que Richelieu, proviseur de la Sorbonne de 1629 à 1642, la fit construire sur les plans de l'architecte, J. Lemercier ; puis, les ruines de la grande salle de la Cour des Comptes du palais du quai d'Orsay, et les ruines encore du château de Saint-Cloud, cet admirable spécimen d'une architecture royalement française.

De M. Le Sénéchal de Kerdréoret, né à Hennebont, une vigoureuse peinture, d'un beau relief : *le Flambard 487, au radoub.* Le navire hors de l'eau occupe toute la toile ; les radoubeurs, dominés par les vastes proportions de la machine noire et jaune, besognent sous sa coque.

Nous retrouvons M. Toulmouche, de Nantes, avec ses qua-

lités d'ingéniosité, d'élégance féminine et de joliesse dans son petit tableau : *Une sultane parisienne*. Cette jolie femme, assise dans un riche intérieur, est travestie en grecque moderne : burnous blanc de satin, fez rouge orné de sequins d'or.

M. Tillier, né à La Boupère, expose le portrait de *Mademoiselle J. L.*, peinture large et colorée, d'un sentiment distingué.

De M. Vail, né à Saint-Malo, une grande figure triste mais attachante : *La Veuve*. Cette pauvre femme de pêcheur traverse la plage sombre, traînant par la main son malheureux enfant.

M. Douillard, de Nantes, continue ses travaux de grande peinture religieuse. Cette année, son carton : *Mater Redemptoris*, est la préparation de la peinture qu'il destine à la chapelle des Dames de Marie Réparatrice à Nantes. La Vierge est assise au milieu de la composition, portant l'Enfant Jésus. La tête est d'un dessin large et grave sans banalité. La mère semble prévoir ce que lui coûtera le rachat de l'humanité. Une volée de grands anges aux ailes déployées encadre le Sauveur et Marie ; à droite et à gauche, des théories de Saints, debout, dans le style de Flandrin. Ce sont des apôtres et des martyrs, des rois, des évêques et des vierges, saint Pierre, saint Louis, sainte Geneviève. Le caractère général de cette composition est le calme, l'élévation de la pensée, la piété avec les préoccupations d'un dessin correct. Nous nous retrouvons avec M. Douillard dans un monde idéal dont nous a complètement détourné le naturalisme contemporain.

Notre contrée et son histoire ont, comme toujours, inspiré des artistes de talent et des œuvres de mérite. Le *Pardon* de M. Dagnan-Bouveret est d'une vérité parfaite : ces paysans du Finistère, ces mendiants implorant la pitié avec des cris lamentables, sont l'exactitude même, et cette peinture est une des plus habiles du Salon, quant à l'exécution. Avec M. Bernier, point n'est besoin de sortir de son cabinet pour ressentir les fortes impressions des champs bretons, si on est l'heureux possesseur de *la Clairière* ou de *la Matinée en Bretagne*. — Le pinceau de M. Berteaux a répandu de la terreur dans cette nuit noire, à travers laquelle s'enfuit toute une population, hommes et bêtes, après la déroute de Savenay, en 1793. — Et ces vieux *Bretons révoltés de Fouesnant* en 1792

que la garde nationale ramène à Quimper, par M. J. Girardet, sont énergiques et intéressants. Le Charette de M. Bloch, *Combat de la Guyonnière, 27 pluviôse an IV,* arrête l'attention : le général, blessé à la tête, se tient debout dans une fière attitude, il commande les trente-deux fidèles qui lui sont restés. La scène se passe devant l'église, la composition est excellente, le désespoir de ces Bretons dramatique.

Nous avons regretté de ne point retrouver cette année au Salon M. Luzeau-Brochard, né à Cholet ; ce jeune artiste peint avec conscience dans un sentiment élevé nos moines persécutés. Il avait deux bons tableaux à la dernière exposition de Nantes ; nous comptons sur lui pour l'année prochaine.

Le sculpteur Valentin travaille dans son atelier au marbre de la statue de saint Yves, que Monseigneur Bouché destine à la cathédrale de Tréguier. Saint Yves, sentant sa fin approcher, s'était fait coucher sur la terre ; c'est le moment que l'artiste a choisi, deux anges soutiennent la pierre sur laquelle repose la tête du saint, un lion est couché à ses pieds, la main gauche tient un livre.

La tête est belle, pieuse, très expressive, d'une exécution particulièrement soignée. Les draperies peut-être un peu saillantes, sont bien disposées. Cette œuvre fait honneur au sculpteur et au goût du prélat qui a choisi l'artiste.

Au Salon de sculpture, M. Astruc, d'Angers, expose un *Hamlet* se traînant à terre et épiant sa mère dans la scène des comédiens, celui-ci se cache et dissimule sa curiosité derrière un éventail. La statue est bien construite, le statuaire aurait pu mettre plus d'anxiété et aussi d'originalité sur le masque de l'étrange prince de Danemarck.

Il y a de la piété et de l'innocence dans la figure de fillette que Mademoiselle Casini, de Dinan, appelle *l'Angelus*. Le buste en marbre de M. Chemellier, d'Angers, est aristocratique, d'un bon modelé ; le cou qui supporte cette jolie tête, les blanches épaules sortent élégants des draperies. *La Diane chasseresse,* de M. Denécheau, d'Angers, n'est pas sans mérite, le sculpteur qui a cherché le style Louis XV, eût pu étudier avec profit pour la souplesse la figure de la jeune duchesse de Bourgogne en Diane, par Antoine Coysevox. Le portrait à cheval, petites dimensions, d'une élégante amazone, par M. le

comte G. de Ruillé, d'Angers, est fort agréable, le cheval bien vu, d'une allure vraie.

La grande statue de plâtre de Joachim du Bellay, par M. Léofanti, de Rennes, mérite d'arrêter l'attention. Le jeune poète de la pléiade,

> Divin Bellay,
> Oy ton Ronsard, qui sanglote et lamente,
> Pâle, agité des flots de la tourmente.

est debout, costume XVIe siècle, méditant, un livre à la main. La tête est belle, fine et pensive. Peut-être le nu, sous les détails du vêtement, demanderait-il à être mieux compris, plus solide. Avec ce plâtre on est en droit d'attendre un beau marbre.

Dans son atelier, M. Caravaniez, de Saint-Nazaire, conduit avec ardeur ce grand travail du monument d'Auray, à la mémoire de Monseigneur le comte de Chambord. La statue du roi, à genoux, d'une parfaite ressemblance, revêtu du grand manteau fleurdelisé, les deux statues de sainte Geneviève, debout, priant sur deux branches en croix, et de Bayard, dans une fière attitude, casque en tête, les mains croisées sur le glaive, attendent d'être fondues en bronze. Le jeune sculpteur s'occupe maintenant de donner la vie aux deux figures de Jeanne d'Arc et de du Guesclin. On voit combien est français et patriotique le sentiment qui anime les souscripteurs et l'artiste qui élèvent ce beau monument.

Nous avons encore vu dans l'atelier de M. Caravaniez une excellente figure de la patronne des Bretons, de sainte Anne ; cette statue, don d'une généreuse Quintinaise, est destinée à la chapelle de Sainte-Anne, dans la nouvelle église de Quintin. La sainte a une physionomie expressive ; revêtue de draperies, belles dans leur simplicité, elle tient d'une main le bâton pastoral, de l'autre elle appelle les bénédictions du Ciel sur ses Bretons. Cette statue est grave et pieuse, d'un sentiment élevé, sans aucune banalité dans l'exécution.

O. Mouroux.

LA CHASSE AUX VANDALES

I

Saint Gohard
et la crypte de la cathédrale de Nantes

Le 24 juin 843, dans la matinée, — il y a de cela bientôt dix siècles et demi — la ville de Nantes fut surprise par les pirates normands. Lorsque ces brigands y pénétrèrent, une grande partie de la population était déjà dans la cathédrale, occupée à célébrer la fête de saint Jean-Baptiste ; le reste des habitants s'y réfugia en toute hâte pour échapper au fer des bandits. On barricada les portes de l'édifice ; les Normands les enfoncèrent, brisèrent les fenêtres, envahirent le temple de toutes parts et se mirent, avec la stupide furie qui leur était propre, à massacrer cette foule sans défense. L'évêque de Nantes, Gunhard chantait la messe ; impassible, il continua le divin sacrifice, redoublant l'ardeur de sa prière, exhortant son peuple à mourir courageusement, chrétiennement, jusqu'au moment où, levant les mains au ciel en chantant *Sursum corda !* lui-même à son tour tomba sous les coups des bêtes féroces.

L'image sanglante de ce pontife, se faisant massacrer sur l'autel au milieu de ses ouailles en présentant à Dieu l'âme de son peuple, laissa une forte et radieuse empreinte dans la mémoire des hommes. Gunhard — que l'on appelle aujourd'hui Gohard — non seulement fut sacré saint et martyr ; il reçut de plus le titre glorieux et touchant de « père des Nantais, *pater Nannetensium.* » Aujourd'hui encore, le souvenir de son dévouement et de son sacrifice, son nom et son culte, sont toujours vivants, chéris, toujours populaires à Nantes.

C'est pourquoi les contempteurs de nos monuments antiques, — appelons-les de leur nom dont ils rougissent — les *vandales*, qui ont juré la destruction ou tout au moins l'*enterrement* du plus ancien monument religieux de toute la Bretagne, la belle crypte du xe siècle si heureusement retrouvée dans le nouveau chœur de la cathédrale de Nantes, — c'est pourquoi ils s'acharnent à prouver qu'entre cette crypte et saint Gohard il n'y a rien de commun.

Nous allons voir.

La secte des *misocryptes* (1) nous crie d'un air de triomphe : — Saint Gohard n'a point été martyrisé dans la crypte (2) ! — Vraiment nous nous en doutions : la crypte datant seulement de la fin du xe siècle et la mort de saint Gohard du milieu du IXe, il est facile de deviner que le lieu de ce martyre ne put être une construction qui n'existait pas encore. Pour démontrer cette *lapalissade* et pour enfoncer cette porte ouverte, les misocryptes ont fait jouer toute leur érudition : autant de perdu. Car la question n'est pas là.

La question, c'est que, pendant tout le moyen-âge et jusqu'au XVIIIe siècle, le seul lieu de la cathédrale de Nantes où est demeuré attaché le souvenir de saint Gohard, le seul lieu où s'est pratiqué le culte de saint Gohard, le seul lieu où est restée exposée à la vénération des Nantais une relique insigne de saint Gohard et du terrible massacre de 843, — c'est la crypte.

Transféré de très bonne heure à Angers, le corps de saint Gohard y demeura conservé en entier, sauf quelques parcelles, dans l'église collégiale de Saint-Pierre. Nantes possédait néanmoins plusieurs souvenirs matériels de ce généreux pasteur : d'abord le calice et la chasuble dont il s'était servi pour son suprême sacrifice ; nos misocryptes ne mentionnent que cela, cependant il y avait autre chose, comme l'atteste un témoin oculaire, le P. Albert Legrand, qui en 1637 écrivait :

« Ils ont à Nantes, au trésor de l'église cathédrale, un chef d'argent dans lequel est enchâssé l'os du col de ce saint martyr,

(1) Ennemis de la crypte, du grec μῖσος, haine, et κρύπτη, crypte. Cette expression est plus juste que celle de *cryptophobes*, employée jusqu'à présent ; c'est pourquoi je risque ce néologisme.

(2) Voir *Semaine religieuse du diocèse de Nantes* du 25 juin 1887, p. 604-605.

le chasuble dont il disoit la messe quand il fut égorgé, et ils montrent *une chapelle souterraine, où se void la pierre de l'autel sur lequel il célébroit la messe (1).* »

— Mais cette chapelle souterraine, disent les misocryptes, on ne sait où elle était.

En vérité ? Pourtant le langage d'Albert Legrand, entendu dans son sens naturel, montre assez qu'elle devait faire partie de la cathédrale ; et dans une église du moyen-âge, il n'y avait — c'est bien connu — d'autre chapelle souterraine que la crypte absidale placée sous le chœur et se prolongeant plus ou moins vers l'Ouest. Impossible d'en trouver d'autres sous la cathédrale de Nantes.

Mais si l'on veut chicaner, nous avons réponse. Voici ce que dit Pierre Biré — en 1637 aussi, comme le P. Albert, — à propos de la basilique gallo-romaine d'où provenait (selon lui) la célèbre inscription DEO VOLIANO, trouvée en 1580 dans les murs de Nantes, tout près de la cathédrale :

« Notre palais de Volianus très assurément estoit basti et situé droitement vers la porte de la ville, au lieu auquel est à présent *la chapelle ou grotte de saint Gohard,* et *sur cette grotte* (qui jadis pouvoit estre le vieil et premier temple dudit Volianus) les Romains firent construire *ce beau temple, qui puis après fut,* à la poursuite de saint Félix, *voué et dédié au service de Dieu sous l'invocation des bienheureux apostres saint Pierre et saint Paul (2).* »

Ecartant les hypothèses plus ou moins sérieuses de Pierre Biré sur le temple de Volianus, il résulte clairement de ce texte que la « chapelle ou grotte de saint Gohard » était sous la cathédrale de Nantes, puisque — tout le monde en convient — bien que cette église ait été plusieurs fois reconstruite depuis saint Félix, elle a toujours gardé, sinon les mêmes dimensions, du moins le même emplacement, le même axe. Or, dans une cathédrale du moyen-âge, nous le répétons, particulièrement dans celle de Nantes, il n'y eut jamais d'autre chapelle souterraine que la crypte absidale.

(1) *Vies des Saints de Bretagne,* 1re édit. p. 163-164, 3e édit. p. 233.

(2) *Episémasie,* Nantes, Sébastien de Hucqueville, 1637, édit. orig., p. 79 ; réimpression de 1882, p. 86-87.

Enfin nous avons un témoignage de notre siècle, qui s'applique directement, incontestablement, à la crypte exhumée, à demi-ruinée, que nous avons sous les yeux. C'est le mémoire descriptif de M. Athénas sur la cathédrale de Nantes, écrit en 1820.

Cette crypte, on le sait, se compose de deux parties : une partie centrale figurant en quelque sorte le chœur de l'église supérieure, et autour, une galerie représentant le collatéral du chœur. En 1733, le chapitre de Nantes découronna de ses voûtes et combla toute la partie centrale de la crypte, et une portion de son collatéral (vers le Nord) ; mais en 1820, il restait encore de ce collatéral plusieurs travées (trois au moins) couronnées de leurs voûtes, et que l'on pouvait visiter. M. Athénas les décrit ainsi :

« En avançant dans ce souterrain, on voit sur la droite des portiques correspondant à chaque voûte en arc de cloître ; ils donnaient communication avec la partie souterraine du chœur, qui est comblée, et qui devait être également supportée par des colonnes. Cette suite de portiques et de galeries n'est praticable que dans les trois premiers (1). Les gens attachés au service manuel de la cathédrale la désignent aux étrangers sous le nom de *Cave Saint-Gohard*. Cette galerie, comme celle qui existe au-dessus, suit la partie circulaire du chœur (2). »

Ici plus de place pour le doute, pas même pour la chicane : la *Cave Saint-Gohard,* c'est notre crypte. Impossible aussi de contester que cette *Cave Saint-Gohard*, « la chapelle ou *grotte de Saint-Gohard* » de Pierre Biré, et « la *chapelle souterraine où se voit* (dit Albert Legrand) *la pierre de l'autel de saint Gohard,* » sont une seule et même chose — toujours la crypte.

Donc, pendant tout le moyen-âge et jusqu'à la profanation inqualifiable perpétrée en 1733, la pierre d'autel teinte en 843 du sang précieux de saint Gohard a été conservée dans la crypte pour y être vénérée par les fidèles ; la crypte a été pendant tout ce temps « *la chapelle de saint Gohard,* » c'est-à-dire un sanctuaire, et le seul dans la cathédrale, exclusivement con-

(1) Les trois premières travées.

(2) *Archives curieuses de la ville de Nantes*, publiées par Verger, t. II (1838), col. 296.

sacré au culte du saint, le seul où l'on soit venu invoquer son nom, honorer son sacrifice et sa mémoire.

Dira-t-on encore maintenant que « le souvenir de saint « Gohard n'appartient aucunement à la crypte. »

C'est précisément le contraire du vrai.

Et — après ce qui vient d'être démontré — replonger dans la nuit et dans la poussière, dans le silence et dans le mépris le sanctuaire traditionnel de saint Gohard, ce serait pis que du vandalisme et qu'une profanation ordinaire. Ce mépris d'un lieu consacré pendant huit siècles par la présence du sang d'un martyr et par les milliers d'hommages populaires versés devant cette sainte relique ; ce dédain pour le souvenir de tout un peuple victime de l'affreux massacre de 843, ce serait une insulte grave aux traditions religieuses, au sentiment populaire et patriotique de la ville de Nantes.

Il y avait encore beaucoup à dire, notamment sur la question de savoir en quel lieu de la cathédrale fut tué saint Gohard ; le texte invoqué par les misocryptes a en cette matière une bien faible autorité ; il est très possible de soutenir, au moins à titre de conjecture, que l'évêque périt dans la crypte primitive, c'est-à-dire sur l'emplacement de la crypte actuelle.

Cela et autre chose, nous le gardons pour en parler au Croisic où le Congrès Breton ouvrira, le 19 septembre prochain, sa session annuelle.

L'an dernier, l'Association Bretonne traita la question de la crypte de Nantes et émit un vœu formel pour sa restauration. Ce vœu fut incriminé.... parce qu'il avait été émis à Pontivi !....

Cette année, on n'aura plus ce grief, le Congrès siégera tout près de Nantes. Les misocryptes sont prévenus, ils y pourront facilement venir défendre leur thèse. Ils y trouveront un accueil courtois, une discussion sérieuse, des adversaires fermes dans leurs convictions mûrement raisonnées, mais qui s'estimeraient heureux d'arriver à une entente et de découvrir un terrain de conciliation.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

II

Vitraux de Malestroit. — Porte de Bécherel — Chateau de Rustéphan.

Les vandales ! de nos jours surtout, c'est un gibier qui foisonne... Il y en a de tout poil, de toute plume et de toute robe. — Passons à une autre catégorie, — la catégorie municipale. L'automne dernier, à propos de la Porte-Prison de Vannes, j'ai déjà eu affaire à cette tribu vandalique, je puis vous assurer qu'elle est jolie. Oh ! messieurs les maires surtout, comme le suffrage universel nous les donne, si prêts (la plupart) à poser en pachas ridicules, avec tels et tels d'entre eux quels attelages on ferait ! (1) Pour l'instant, si vous le voulez, nous allons coupler ensemble le maire de Malestroit (Morbihan) et celui de Bécherel (Ille-et-Vilaine) : les deux font la paire. D'autant que tous deux — sympathie touchante ! — viennent de s'acharner sur deux monuments, qui l'un comme l'autre rappelaient la même et la plus illustre époque de l'histoire de Bretagne, la guerre de Blois et de Montfort.

Depuis que Malestroit couché au fond de sa vallée regarde paresseusement couler les flots de l'Out, un seul événement célèbre, appartenant à l'histoire générale de la Bretagne et de la France, a eu pour théâtre cette petite ville.

En janvier 1343 le roi d'Angleterre Edouard III assiégeait Vannes en personne. En personne le roi de France Philippe de Valois, avec 40,000 hommes, était à Ploërmel et poussait son armée sur Edouard. Les avant-postes se touchaient, un choc était imminent, une bataille sanglante, décisive, probablement une boucherie, comme furent plus tard Crécy et Poitiers. Mais le 19 janvier 1343, dans la petite église du prieuré de la Magdeleine de Malestroit, les deux rois se rencontrèrent et, grâce à l'intervention de deux légats du pape, ils signèrent

(1) Inutile de dire que tout ceci ne s'applique point à la majorité des maires, mais à une minorité trop nombreuse.

là une trêve de quatre ans, qui rendit pour quelque temps la paix à la France et modifia fortement, surtout en Bretagne, le cours des événements.

L'humble église qui a vu ce grand fait historique subsiste encore et renferme des parties fort anciennes. Elle est, ou plutôt elle était ornée de vitraux de couleur, dont un archéologue fort expert, Cayot-Delandre, dans son ouvrage sur *le Morbihan,* dit ceci :

« Dans cette petite église, pauvre et nue, se trouve *l'une des « plus belles verrières que j'ai vues.* Elle est divisée en huit « compartiments ou tableaux au-dessus desquels est placé « l'écusson de Malestroit. Parmi les scènes, *admirablement « exécutées,* de ce *beau vitrail,* j'ai surtout remarqué les quatre « derniers, dont le sujet est indiqué par les légendes suivantes : « *Comme Nostre Seigneur apparut à la Madalene,* etc., (1). »

Vous avez entendu : « Un beau vitrail, — l'une des plus belles verrières de Bretagne, — admirablement exécutée. » —

Hé bien ! le maire de Malestroit vient de la vendre : c'est odieux. Savez-vous combien il l'a vendue ? Mille francs — et à un Normand. Elle en valait dix mille. Voyons, la main sur la conscience, et sans le moindre fanatisme archéologique — est-ce assez... ? Je trouve bien le mot — le mot propre — seulement il n'est pas parlementaire ; je ne l'écris pas, chacun le dira à ma place.

Ce maire étonnant, ce vitrier trop désintéressé, a su, on le voit, saccager du même coup les gloires et les finances de sa commune. Ces finances, d'ailleurs, il ne se gêne pas avec elles : le vaillant journal de Vannes, le *Petit Breton* (du 19 juillet), où nous trouvons cette histoire, donne tout au long le compte administratif de ce maire-phénomène au 31 mars dernier (2). En dépense, ce compte accuse 2.368 francs : mais le conseil municipal, après examen, ne veut admettre que 1.611 francs de dépense réelle : la note à payer est enflée d'un tiers. Le conseil crie, il a raison, et même bien plus

(1) Cayot-Delandre, *Le Morbihan, son histoire et ses monuments* (Vannes, 1847), p. 297.

(2) Voici l'article de ce compte qui concerne les vitraux de la Magdeleine de Malestroit : « *Recettes....* Reçu directement de M. Foucaud, propriétaire à « Flers (Orne), pour la vente *amiable* des vitraux de la Magdeleine... 1000 fr. »

qu'il ne croit, puisque ce drôle de financier a donné, pour dix fois moins que sa valeur vénale, un trésor — au point de vue de l'art, de l'histoire et du patriotisme — vraiment inestimable, et qui, pour l'honneur de la commune, pour celui de la Bretagne, n'eût jamais dû être vendu.

Passons à un autre.

Si Malestroit dort dans sa vallée, au bord de sa rivière, Bécherel debout veille perché sur sa montagne, dominant et inspectant sans cesse dans toutes les directions l'horizon lointain. Grâce à son assiette si forte avant le développement de l'artillerie, cette petite ville a toujours joué dans notre histoire un grand rôle, jamais plus grand que dans la guerre de Blois et de Montfort. Pendant les vingt-trois années de cette longue lutte, sans cesse assiégée mais vaillamment défendue, souvent prise et reprise, maintes fois elle vit combattre, en dedans ou en dehors de ses murailles, les du Guesclin, les Beaumanoir, les Clisson, d'Audrehen, Knolles, Calverly, etc., bref tout ce qu'il y avait de plus vaillant et de plus illustre dans les deux camps. Un jour entre autres, en 1363, quand Charles de Blois assiégeant Bécherel en personne se vit lui-même bloqué par son rival Jean de Montfort, l'énergique résistance de la place, en forçant les deux adversaires de prendre rendez-vous aux landes d'Evran, décida du sort de la Bretagne : car, tout autant que la victoire d'Aurai, les suites de cette journée d'Evran — qui pourtant ne fut pas sanglante — donnèrent la Bretagne à Montfort. Ajoutez enfin que les remparts si disputés de Bécherel furent, en Bretagne, les premiers à se voir défendus et battus par l'artillerie (en 1371).

Mais, direz-vous, si ces remparts subsistent encore, la population de Bécherel devrait les faire enchâsser comme une relique, comme un précieux titre de famille, ces murs, témoins de tous ces grands faits d'armes, assaillis et défendus par tant de héros, et dont, par leur seule présence, les débris attesteraient le rôle vaillant, important, héroïque de leur petite ville, la gloire et l'honneur de leurs ancêtres.

Il y a deux mois à peine, à l'entrée de Bécherel, se dressait encore fièrement une haute ruine, une tour carrée, saillante, de bel appareil, flanquée aux angles de deux puissants contreforts, entre lesquels s'ouvrait une porte, surmontée de deux élé-

gantes arcades ogivales prises dans l'épaisseur de la muraille, l'une en décharge au-dessus de la voûte de la porte, l'autre beaucoup plus haut, au-dessus des longues fentes verticales ménagées pour faire jouer le pont-levis. Le sommet lierru et ébréché de cette vieille tour lui donnait l'air d'un vieux brave au front balafré, posté à l'entrée de la ville pour dire aux passants :

— Ce n'est plus ici aujourd'hui qu'un petit chef-lieu de canton. Mais, prenez-y garde, nous avons été autrefois une des plus fortes, une des plus batailleuses places de Bretagne. On a fait ici autre chose jadis que vendre du sucre et de la canelle ; nombre d'hommes s'y sont fait tuer face en tête pour défendre leur drapeau, leur prince, leur patrie, et le sol où nous sommes a bu bien souvent, à grandes gorgées, le sang des vaillants. Donc saluez, car il y a dans cette bourgade un grand morceau de l'honneur de la France et de la Bretagne, et qui ne salue pas l'honneur de sa race est un sans-cœur. —

Aussi les gens de Bécherel, croyez-le, tenaient énergiquement à leur vieille porte Saint-Michel, l'unique et suprême témoin de leur gloire. Et pour les en dépouiller il a fallu user de ruse. Mais les maires vandales sont si malins ! Celui-ci a tramé son complot dans l'ombre, enveloppé du plus profond mystère. Tout à coup la bombe a éclaté. On a appris que, de par M. le Maire, pour renflouer maigrement le budget municipal, la porte Saint-Michel était condamnée, vendue, allait tomber. Tous les Bécherelais se sont mis à rédiger des protestations; mais avant qu'on eût eu le temps de les signer, les bourreaux, je veux dire les démolisseurs, avaient achevé leur honteuse besogne. La porte Saint-Michel avait vécu.

Du Guesclin jadis échoua contre elle ; là où du Guesclin échoua, M. le Maire triomphe !... Obligé par ses fonctions et expressément chargé de défendre l'honneur de Bécherel, il s'acquitte de cette obligation en anéantissant le dernier témoin, le dernier monument de la gloire de Bécherel !

Voilà à quoi servent les maires — du moins certains maires, — et les préfets, à quoi servent-ils, s'ils n'empêchent pas ces insanités ?

En vérité je n'en sais rien. Pourtant je n'en dirai pas trop de mal, car il y en a qui agissent bien : celui de la Loire-

Inférieure, par exemple, qui défend énergiquement la crypte de Nantes, et aussi celui du Finistère qui soutient résolument la vaillante campagne entreprise par la Société Archéologique de ce département pour sauver de la destruction les ruines du charmant manoir de Rustéphan, en Nizon, près Pontaven. Je vous en conterai l'histoire un autre jour, je recueille à ce sujet des renseignements. Et puis, si déterminé chasseur qu'on soit, il faut bien de temps en temps prendre haleine.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE

Service et oraison funèbre de Mgr Nouvel. — Nécrologie. — Le monument de M. Rieffel. — Une statue bretonne et une statue annamite. — Singulière restauration d'un dolmen. — La bénédiction de la mer. — Jersey. — Le Congrès Breton au Croisic.

Le jeudi 7 juillet a eu lieu dans la cathédrale de Quimper, le grand service pour le repos de l'âme de Mgr Nouvel, évêque de Quimper et de Léon. Cérémonie imposante qui a rappelé celle des funérailles (8 juin) : toute l'église tendue de noir, débordant de foule, garnie d'un nombreux clergé, dans le chœur cinq prélats : S. Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes, qui présidait la cérémonie ; NN. SS. Bécel, évêque de Vannes, Trégaro, évêque de Séez, Mélizan, évêque de Jaffna (Ceylan) ; les RR. PP. dom Etienne, abbé de la Pierre-qui-Vire, dom Guépin, prieur de Silos. Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, pour cause de santé, n'avait pu se rendre à Quimper.

Après la messe, l'oraison funèbre de Mgr Nouvel a été prononcée par Mgr l'évêque de Vannes. Ce discours est un chef-d'œuvre, non pas seulement d'éloquence chrétienne — quoique l'éloquence y tienne une grande place — mais, si j'ose dire, de peinture, — oui, de peinture morale, chrétienne, chaude, émouvante, sympathique, vraie avant tout. Mgr Bécel peint avec son cœur, il a été l'ami du pontife dont il ressuscite pour nous la forte et attrayante physionomie, l'âme si généreuse, si bretonne, si sainte, et la haute intelligence. Son discours est une cire moulée sur le vif, mais une cire animée, une photographie parlante ; on ne peut le lire sans aimer, pleurer, admirer Mgr Nouvel. Nous reviendrons sur cette oraison funèbre, qui vaut la peine d'être goûtée et étudiée à loisir. Aujourd'hui, nous n'en pouvons citer que la péroraison, adieu d'un accent si chrétien et si touchant, adressé au saint évêque que Dieu vient de rappeler à lui :

« Cher et vénéré Pontife, dormez en paix votre mystérieux sommeil sous ces voûtes sacrées, qui ont souvent retenti de vos chants,

de vos discours et de vos bénédictions, au milieu d'un peuple privilégié qui, grâce à la vigilance et au dévouement d'un clergé des plus recommandables, conserve les croyances et les vertus de ses pères, en dépit de la haine, de l'astuce et des complots de tous les ennemis du nom chrétien.

« O vous qui l'avez connu et aimé, vous qui l'avez vu passer « en faisant le bien, » vous, pour qui il a sacrifié ses goûts, tout ce qu'il possédait, sa vie même, venez souvent, venez avec confiance verser vos larmes avec vos prières sur son tombeau. Ecoutez attentivement la voix de l'ange préposé à sa garde. Il vous semblera l'entendre murmurer tout bas : Ici repose « le serviteur fidèle et prudent que son Maître avait établi sur ses serviteurs pour leur distribuer la nourriture selon le temps. » Vénérez sa mémoire ; pratiquez ses enseignements ; consolez-vous de l'avoir perdu ; vous le retrouverez dans un monde meilleur, où les obscurités et les épreuves de la foi feront place aux splendeurs et aux délices de la gloire ! »

*
* *

On annonce, à Saint-Malo, la mort de M. Thierry du Fougeray, décédé à l'âge de 85 ans. M. du Fougeray était un des rares survivants de cette pléïade d'hommes distingués dans tous les genres, qui contribuèrent à faire de la Restauration l'époque la plus glorieuse et la plus réellement florissante du XIXe siècle. Nommé consul en Egypte, puis plus tard en Algérie, M. du Fougeray accompagna le corps expéditionnaire contre le dey d'Alger ; il assista à la première victoire remportée par nos troupes le 14 juin 1830. Il se trouvait au milieu de l'Etat-major du général de Bourmont, au moment du débarquement et pendant la bataille. Il suivit toute la campagne et eut la joie, le 5 juillet, de voir le drapeau de la France flotter sur la Kasbah, gage suprême donné à la gloire de sa patrie par le dernier représentant de la branche aînée des Bourbons, quelques jours seulement avant de partir pour l'exil où il devait mourir.

— Nous apprenons avec un vif regret, la mort d'un jeune missionnaire, le R. P. Léon Descot, notre compatriote, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, qui a succombé le 5 mai, à Para (Brésil), à la fleur de l'âge, après quelques mois de profession.

Il est allé plaider près de Dieu la cause de ces chrétientés nouvelles, auxquelles il avait dévoué sa vie.

A la fin du mois dernier, la ville de Redon tout entière rendait les honneurs de la sépulture chrétienne à une femme de bien par excellence, Mme la Comtesse Paul de Gibon. Mme de Gibon était arrière-petite nièce par sa mère du chevalier de Kéralio, né à Rennes le 17 septembre 1781, gouverneur des écoles militaires de France sous Louis XVI et qui fut un des examinateurs de Bonaparte à sa sortie de Brienne.

Dimanche dernier (11 juillet), une foule nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure M. César de Boisfleury, décédé à Plessé (Loire-Inférieure), dans sa quatre-vingt-huitième année. M. César de Boisfleury, né en août 1799, s'est trouvé mêlé à tous les événements politiques comme à toutes les transformations économiques et agricoles de l'époque si troublée pendant laquelle il a vécu. A quinze ans (en 1815), il s'échappa sans le sou du collège de Rennes, joignit près de Ploërmel une troupe de l'armée royale, et, sous la direction de quelques chefs énergiques aidés de paysans mal armés, il contribua à enlever de la mairie de Ploërmel 1200 fusils gardés par des fédérés trop occupés à bien dîner. Plus tard, en 1832, il fut compromis avec le marquis de Coislin, se cachant avec lui pendant le jour dans la forêt du Pont, et en sortant la nuit pour guider à travers la grande lande les chefs des insurgés.

— Enfin, nous avons dans ce mois à déplorer la mort de M. Caro, un des membres les plus illustres de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences morales et politiques. Les mortelles erreurs du siècle — matérialisme, positivisme, athéisme, pessimisme — ont été éloquemment et victorieusement combattues par lui ; les champions les plus célèbres ont éprouvé plus d'une fois, de sa part, combien est redoutable la puissance de la raison éclairée par la foi. M. Caro, quoique né à Poitiers le 4 mars 1826, était d'une famille bretonne, établie à Ploërmel et à Josselin, où il est venu pendant longtemps passer ses vacances.

*
* *

Dimanche dernier a été inauguré, à l'école d'Agriculture de Grand-Jouan, le monument élevé à la mémoire de Jules Rieffel, le créateur

de cette école renommée, dont il fut le directeur pendant cinquante-deux ans, comme il fut aussi l'un des fondateurs de notre belle et si féconde Association Bretonne.

Parmi les discours qui ont été prononcés, nous devons signaler celui de M. Huon de Penanster, le sympathique sénateur des Côtes-du-Nord, président de la Section d'Agriculture de l'Association Bretonne, qui remplaçait à cette solennité M. de Kerdrel, directeur général de l'Association, qu'un deuil récent et douloureux appelait à Quimper.

Dans son discours si plein de sentiment et d'éloquence, M. Huon de Penanster a pris la physionomie de Rieffel sur le vif; il a rendu hommage au grand agronome, digne continuateur de Mathieu Dombasle, et en termes émus, dans cet Alsacien devenu tout Breton (l'Alsace n'est-elle pas la Bretagne de l'Est?), il a salué un des hommes qui ont le plus fait à notre époque pour l'agriculture. Aussi l'assistance entière a-t-elle couvert de ses applaudissements les paroles de M. Huon de Penanster, lui prouvant ainsi combien il avait été bien inspiré en analysant si heureusement la science agricole du *grand laboureur* dont on célébrait le souvenir, et en faisant revivre si fidèlement sa physionomie originale.

*
* *

Le sculpteur briochin bien connu, M. Pierre Ogé, dont on peut admirer le *Baptême Gaulois* à l'Exposition des Beaux-Arts de Rennes, met en ce moment la dernière main, dans son atelier de Paris, à l'exécution d'une excellente statue de Brizeux. Il n'était que vraiment temps de rendre cet hommage au grand barde moderne de la Basse-Bretagne. Bientôt, espérons-le, une des grandes villes de Bretagne sera le théâtre d'une belle fête, d'où l'affreuse politique sera bannie, et où l'on pourra voir tous les cœurs bretons unis dans un même sentiment de sympathique admiration autour de la noble image d'une des gloires les plus pures de notre pays.

— La commune de Carhaix a célébré les 28 et 29 juin la fête commémorative en l'honneur de la mort glorieuse de La Tour d'Auvergne, tué, on le sait, en combattant comme volontaire dans les rangs de l'armée française à Oberhausen, près Neubourg, le 28 juin 1800.

— Le Musée archéologique de Nantes vient de s'enrichir d'une pièce

digne d'être signalée aux amateurs de curiosités exotiques. M. Guiberteau, lieutenant de vaisseau, vient de faire hommage à sa ville natale d'une statue annamite. Cette statue a été enlevée au temple de Na-Tsang, pendant l'expédition de la province de Hank-Hoa, en Annam. Elle mesure un mètre de haut et représente une femme nue, coiffée d'une couronne ou tiare à deux étages. C'est une véritable œuvre d'art et l'un des plus beaux specimens que nous ayons vu de l'art indo-chinois.

M. de la Borderie a, dans ce numéro de la *Revue,* signalé, flétri, divers actes de vandalisme, et diverses catégories de vandales. En voici une autre que nous dénonçons au public, moins coupable peut-être mais non moins malfaisante. C'est celle des vandales par maladresse, dont voici un exploit. — A Erdeven (Morbihan), l'administration, il y a peu de temps, a voulu faire restaurer un dolmen (le dolmen de Mané-Gro'h) dont une des tables de recouvrement était tombée. Au lieu de la faire relever et replacer sur ses supports, les agents chargés de l'opération l'ont piquée en terre comme un menhir, en dehors de la galerie, ce qui est tout à fait grotesque, et ne manquera pas d'intriguer fortement les archéologues à venir. C'est dans l'espoir de leur être utile que nous notons le fait.

*
* *

Le 24 juin, jour de la saint Jean-Baptiste, a eu lieu à Port-Louis la traditionnelle cérémonie de la bénédiction de la mer, touchant hommage rendu dans leur foi par nos populations maritimes à Celui aux mains duquel nos marins remettent si souvent le soin de les protéger contre les dangers de leur périlleuse existence.

Le soleil était légèrement voilé par la brume, la mer très belle : conditions excellentes pour donner à cette fête des pêcheurs un éclat plein de charme et de poésie. Le *Tony,* bateau à vapeur, accompagné d'une nombreuse flotille de barques, ayant à son bord le clergé où l'on remarquait le R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, aborda tour à tour à Port-Louis, Gâvre, Larmor, et se dirigea vers l'île de Groix. Le clergé entonna alors l'*Ave maris stella* et, après le chant du *Veni Creator,* procéda à la bénédiction de la mer. A cette manifestation de foi et d'espérance, le *Te Deum* répondit. Après une allo-

cution fort éloquente du P. Le Doré, la cérémonie se termina par l'*Ave maris stella,* cette invocation sublime à Celle qui est l'espoir de tous les chrétiens, mais plus particulièrement encore celui des marins dont elle est le refuge suprême au jour du péril.

Il y a quelques années, la marine de l'Etat s'associait à cette belle fête. Mais, nos maîtres d'aujourd'hui sont assez aveugles, ou plutôt assez absurdes, pour ne pas vouloir comprendre que Dieu est la seule force capable de faire vivre les nations.

Tout autre est la façon dont un grand pays voisin comprend la question religieuse et les devoirs qui s'imposent à tous vis-à-vis de leur Créateur. Nous en avons été le témoin récemment, sur un point de son territoire, dans les îles Anglo-Normandes. Nous aurions voulu en parler ici, malheureusement le défaut d'espace nous oblige à remettre au mois prochain ce que nous aurions à dire sur le passé et la situation politique actuelle de ces îles fortunées et notamment de Jersey, où vient de se produire une manifestation désormais historique.

Pour terminer cette chronique, nous pouvons annoncer à nos lecteurs que le Congrès de l'Association Bretonne s'ouvrira cette année au Croisic, le 19 septembre. Le choix de ce lieu de réunion est des plus heureux ; le Croisic est une agréable station balnéaire et une curieuse petite ville que la voie ferrée met tout près de Nantes. Le pays est pittoresque, le port charmant, surtout quand aux premières brises du matin, on voit s'envoler, comme autant de mouettes gracieuses, les innombrables barques de pêche qui reviendront tantôt chargées de ce précieux petit poisson aux écailles d'argent que la Providence jette tous les ans par centaines de mille sur nos côtes. Les agriculteurs et les savants de l'Association Bretonne se trouveront donc au Croisic dans les meilleures conditions et vous ne manquerez point, sans doute, *ami lecteur* (comme on disait autrefois), d'aller leur faire une petite visite.

LOUIS DE KERJEAN.

P. S. Voici le programme des questions de la CLASSE D'ARCHÉOLOGIE DE L'ASSOCIATION BRETONNE pour le Congrès du Croisic.

Archéologie.

1. — Monuments préhistoriques du département de la Loire-Inférieure ; — statistique et description ; — mesures prises pour leur conservation, efficacité de ces mesures.

2. — Tableau d'ensemble de l'occupation gallo-romaine dans le territoire formant aujourd'hui le département de la Loire-Inférieure. — Monuments gallo-romains récemments découverts ou signalés. — Etude spéciale des voies romaines entre la Vilaine et la Loire.

3. — Monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle existant dans le département de la Loire-Inférieure.

4. — Signaler, décrire, classer les principales fortifications, soit de terre, soit de pierre, existant dans le même département ; rechercher leur origine, leur destination, leur rôle dans les événements militaires et politiques de notre histoire. -- Etude spéciale des fossés de Saint-Liphard, des murs de Guérande, du château de Ranrouët.

5. — Faire connaître les documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'architecture et à l'art militaire du moyen-âge, en Bretagne.

6. — Décrire les pièces curieuses de mobilier ancien, civil, religieux ou militaire, existant dans le département de la Loire-Inférieure.

7. — Signaler les actes de vandalisme (dans l'ordre artistique, archéologique et historique) commis en Bretagne, notamment dans la Loire-Inférieure. — Signaler les monuments restaurés et le système suivi dans les restaurations.

Histoire.

8. — Limites des tribus gauloises et des cités gallo-romaines de la péninsule armoricaine. — Y a-t-il lieu d'attribuer aux Vénètes le territoire situé entre l'embouchure de la Vilaine et celle de la Loire ?

9. — Origines du diocèse de Nantes ; ses plus anciens monastères et ses plus anciennes paroisses. — Liturgie ancienne. — Histoire et culte des saints : documents écrits, usage et traditions populaires.

10. — Histoire, organisation, institutions du pays Nantais aux époques mérovingienne et carlovingienne.

11. — Les invasions normandes en Bretagne, spécialement dans le bassin de la Loire et celui de la Vilaine ; leurs conséquences historiques.

12. — Réorganisation politique et sociale de la Bretagne après l'ère des invasions normandes. — Grandes divisions du duché. — Le comté

de Nantes et ses principaux fiefs. — Redevances et usages curieux de la féodalité en Bretagne.

13. — Nantes, Guérande, et la comtesse de Montfort dans la première période de la guerre de la succession de Bretagne au XIVe siècle (1341 à 1343).

14. — Marins et corsaires du comté nantais ; leurs origines, leurs familles, leurs exploits, leur rôle historique.

15. — Biographie des hommes remarquables du comté de Nantes et de la Loire-Inférieure : savants, écrivains, artistes, hommes d'église, hommes de guerre, etc.

16. — Etude des ouvrages récemment publiés et pouvant jeter un jour nouveau sur l'histoire de la Bretagne au moyen-âge.

Littérature et usages populaires.

17. — Etude du patois de la Haute-Bretagne et de ses diverses variétés dans le département de la Loire-Inférieure.

18. — Littérature populaire (contes, chansons, proverbes), mœurs et usages des pays nantais et guérandais ; leurs origines, causes de leur disparition.

19. — Mœurs et usages populaires de la Haute-Bretagne au XVIe siècle, d'après les documents et les écrivains de ce temps.

Questions spéciales sur le Croisic et la presqu'île guérandaise.

20. — Histoire des villes du Croisic, de Guérande et de Saint-Nazaire.

21. — Déterminer, en tenant compte des documents historiques, d'après la nature et l'origine des noms de lieux, la part de l'élément breton et de l'élément français dans la presqu'île guérandaise (pays compris entre la Vilaine, la Loire et le Brivé).

22. — Rapports de la presqu'île guérandaise et du comté Nantais avec les étrangers, notamment avec les Espagnols. — Commerce, influence, établissements des Espagnols en Bretagne.

23. — Mœurs et usages des paludiers ; description et origine des costumes bretons du bourg de Batz.

LES ANGLAIS EN BRETAGNE

—

ATTAQUE DES ANGLAIS

CONTRE LA VILLE DE LORIENT

en octobre 1746

RELATION DE DAVID HUME

Préambule.

Le souvenir de l'attaque infructueuse dirigée par les Anglais, en 1746, contre la ville de Lorient est encore très vivant en Bretagne. Il est consacré par une cérémonie religieuse qui se renouvelle tous les ans, et par un couplet d'allure et d'origine populaire qui se chante beaucoup plus souvent :

Les Anglais, remplis d'arrogance,
Sont venus attaquer Lorient,
Mais les Bas-Bretons,
A coups de bâtons,
Les ont renvoyés hors de ces cantons !

Plusieurs relations de cet événement, émanant de contemporains présents à Lorient pendant le siège, ont déjà été publiées ou analysées, savoir, à notre connaissance,

1° Une relation écrite par le sr Lemoué, dit Durand, lieutenant de la milice garde-côte, ancien lieutenant d'infanterie ; relation d'où M. Mancel déclare avoir « fidèlement extrait » le récit du siège de Lorient inséré dans sa *Chronique Lorientaise* (Lorient, 1861, in-12), p. 102 à 115 et spécialement p. 112 ;

2° La relation de l'abbé de Pontvallon Hervouet, recteur de Pleuca-

deuc, publiée (par M. l'abbé Marot, curé de Rochefort-en-Terre) dans le *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan,* année 1860, p. 6 à 11 ;

3° Celle du sr Barbarin, lieutenant de maire à Lorient en 1746, publiée (par M. du Chalard) dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1863, 2e semestre, p. 171 à 178.

Toutes ces relations sont, on le voit, de source française, aucune d'origine anglaise, et ainsi ne font-elles voir qu'un côté de l'histoire de cette expédition. Il serait cependant d'autant plus utile d'en connaître toutes les faces que son singulier dénouement est resté un problème à éclaircir.

Après huit jours d'une attaque assez mollement menée par l'assaillant, les défenseurs de la ville, qui n'avaient eu à subir que des pertes insignifiantes, envoyèrent, le soir du 7 octobre, des parlementaires porter leur capitulation au camp anglais, — qu'ils trouvèrent abandonné. Pourquoi les envahisseurs, qui n'avaient pas dû eux-mêmes souffrir beaucoup de la défense de la place, avaient-ils subitement renoncé au but de leur invasion pour se rembarquer dare dare? Voilà ce que les Lorientais ignoraient absolument, ce que leurs relations ne disent point, et ce que des relations anglaises, au contraire, ne pourraient manquer de nous faire connaître, ainsi que beaucoup d'autres détails intéressants sur la préparation de l'expédition, l'organisation du corps expéditionnaire et les incidents du camp anglais.

Par tous ces motifs, je m'étais mis à la recherche de quelque relation de l'affaire de Lorient publiée en Angleterre ; je n'avais rien trouvé de satisfaisant, lorsque, il y a quelques années (en 1882), un de mes amis, l'excellent et si regrettable M. Jules Carron, alors conseiller général d'Ille-et-Vilaine, ancien consul-général de France à Edimbourg, me fit connaître un livre contenant ce que je cherchais.

C'est une *Vie de David Hume,* composée par John Hill Burton, avocat, publiée à Edimbourg en 1866, chez le libraire William Tait, et formant deux volumes grand in-8°.

Mais pourquoi une relation de l'affaire de Lorient dans la Vie de David Hume? Parce que ce célèbre historien et philosophe, alors âgé de trente-cinq ans, pris part à cette expédition dans un poste où il pouvait tout voir, tout savoir, celui de secrétaire du général en chef et de *juge avocat* ou commissaire civil attaché au corps expéditionnaire.

Non seulement Hume a laissé une lettre tout intime, adressée à son frère, où il lui rend brièvement compte des péripéties de l'attaque contre Lorient ; mais on a trouvé dans ses papiers un mémoire manuscrit contenant une relation détaillée de cette entreprise et qui semble destinée au ministère anglais. Ces deux pièces sont fort curieuses, fort importantes pour l'histoire de l'expédition de 1746 contre Lorient. M. Jules

Carron voulut bien prendre la peine de les traduire lui-même (1), et en les publiant aujourd'hui c'est un devoir pour moi de joindre à l'expression de ma reconnaissance celle des regrets vifs et profonds causés à tous ses amis, c'est-à-dire, à tous ceux qui l'ont connu, par la perte de cet homme de cœur, doué d'un esprit si fin et si élevé à la fois, si distingué et si littéraire.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

EXTRAIT DE LA VIE DE DAVID HUME (2)

Au commencement de l'année 1746, Hume reçut une invitation (3) du général Saint-Clair, « de l'accompagner comme secrétaire pendant « son expédition, qui devait d'abord être dirigée contre le Canada, « mais se termina par une incursion sur la côte de France (4). » Avant son départ et au moment où il s'attendait à traverser l'Atlantique, il écrivit la lettre suivante adressée à « M. Alexandre Hume, avocat, « procureur de Sa Majesté pour l'Ecosse, à Edimbourg. »

« Porsmouth, 23 mai 1746.

« Mon cher Procureur général,

« Vous devez certainement compter sur une lettre de moi avant mon départ pour l'Amérique, mais vous ne pouvez guère compter qu'elle sera longue si vous considérez que je n'ai eu avis de tout ceci

(1) Il joignit même à sa traduction des notes fort utiles pour l'éclaircissement du texte et que nous imprimons en les signant de ces mots : *Note du traducteur*, ou en abrégé *Trad.*

(2) Tome Ier de cet ouvrage, p. 208.

(3) Hume, né en 1711, avait alors 35 ans. Il n'avait encore publié que des traités philosophiques et pas d'ouvrages historiques. (*Note du traducteur.*)

(4) Ce passage guillemeté est tiré de l'ouvrage de Hume, intitulé : *Ma vie.* (*Trad.*)

que dimanche dernier au soir ; que nous allons nous embarquer dans deux ou trois jours et que je me trouve entièrement dépouillé, car j'avais expédié tout mon bagage pour l'Ecosse dimanche matin. Pareille aventure romanesque et pareille hâte sont choses nouvelles pour moi. L'emploi que je vais occuper est convenable. J'aurai dix shillings (12 fr. 50) par jour, je suis défrayé de tout, aucune dépense à faire à bord..... Je suis, etc. »

Le personnage auquel Hume devait servir de secrétaire, était l'honorable James Saint-Clair, un de ces commandants dont la destinée est de passer leur vie dans le service actif, sans avoir une seule occasion de se distinguer par une action d'éclat ; car quoiqu'il eût alors le chemin du succès ouvert devant lui, ce succès lui fut refusé par la mauvaise direction qu'il reçut de ses supérieurs. C'était le second fils de Henry lord Saint-Clair. Son frère aîné, ayant pris part à la révolte de 1715, fut décrété par acte du Parlement. Le père laissa les biens de famille au général Saint-Clair, qui, par un généreux dévouement au principe d'hérédité, les rendit à son frère aîné quand celui-ci obtint son pardon et un vote du Parlement accordant main-levée du décret. Il obtint le rang de colonel le 26 juillet 1722, de major-général le 15 août 1741 et de lieutenant-général le 4 juin 1745. Pendant cette dernière année, il fut quartier-maître général des forces britanniques en Flandre. Il fut pendant bien des années membre du Parlement, ayant été élu pour les bourgs de Dysart en 1722, et ensuite pour les comtés de Sutherland et Fife. Il mourut à Dysart le 30 novembre 1762.

Les forces maritimes de l'expédition projetée étaient sous les ordres de l'amiral Richard Lestock, un homme dont la destinée militaire a été à peu près la même que celle de son collègue. L'objet prétendu de l'expédition était une attaque sur les possessions françaises du Canada, où un corps d'armée britannique devait aller seconder les efforts des troupes coloniales. Mais l'indolence ou la négligence des autorités de la métropole retarda le départ de la flotte, jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour une telle entreprise, et alors, comme pour fournir un exemple frappant des projets vains et incertains du ministère, afin que tous ces préparatifs ne fussent pas perdus, les forces préparées en vue de l'Amérique, reçurent pour destination une descente sur les côtes de France.

La force navale consistant en seize vaisseaux de ligne, huit frégates et deux bombardes, portant 5,800 hommes de débarquement, y com-

pris les artilleurs et bombardiers, mit à la voile de Plymouth le 14 septembre 1746. Le fameux Rodney, depuis amiral, commandait un des vaisseaux, l'*Aigle* (1). Le but de l'expédition était la ville et le port de Lorient, alors florissant, siège de la Compagnie des Indes françaises, bien déchu comme port de commerce depuis la décadence de cette Compagnie. L'histoire et le résultat de cette expédition ne peuvent être mieux exposés que par Hume lui-même. Elle ne fut, au point de vue militaire, glorieuse pour aucun des deux pays. Nos historiens la mentionnent à peine, et les historiens français la passent aussi à peu près sous silence.

Dans cette expédition, Hume ne figurait pas seulement comme secrétaire du général, il avait aussi été désigné par lui comme *juge-avocat* (2) des forces réunies sous son commandement, en vertu d'une commission, donnée à bord du vaisseau de Sa Majesté, *le Superbe*, le 3 août 1746, par suite du pouvoir reconnu aux commandants d'armée de pourvoir à cet office. Les devoirs, à la fois administratifs et judiciaires, d'un *juge-avocat* demandent une connaissance générale des grands principes des lois et de la justice, avec une liberté d'action dégagée de formalité et pouvant s'adapter à la rapidité des opérations militaires, et il n'est pas douteux que ces délicates et importantes fonctions ne fussent confiées, en cette circonstance, à un homme parfaitement capable de les remplir.

Quelques amitiés durables paraissent avoir été formées par Hume pendant cette expédition. Le général Abercromby, avec lequel nous le verrons correspondre plus tard, était quartier-maître général ; Harry Erskine, lieutenant du quartier-maître général ; Edmondstoune, de Newton, capitaine dans Royal-Ecossais. Concernant les opérations de l'expédition et divers incidents très intéressants qui y ont rapport, Hume écrivit à son frère, John *Home* (3) ou *Hume* de Ninewells, dans les termes suivants :

(1) Il est dit, dans la *Relation autographe de David Hume* publiée ci-dessous, que *six* transports, séparés de la flotte par la tempête, privèrent l'armée de 800 hommes : cela fait 135 hommes ou une compagnie par transport. A ce compte, il y aurait eu, pour 5,800 hommes, 43 transports ; et de plus 16 vaisseaux, 8 frégates, 2 bombardes : ensemble 69 bâtiments ; ce qui fait une flotte très imposante. (*Trad.*)

(2) Commissaire *civil*, car la juridiction de la prévôté ne regarde que la discipline des troupes. (*Trad.*)

(3) On appelait indifféremment cette famille Home ou Hume. Le philosophe signait David Hume et appelait son frère John *Home*, selon l'ancienne ortho-

Lettre de Hume à son frère.

Baie de Quiberon en Bretagne, 4 (14) octobre 1746.

« Notre première tentative guerrière n'a pas eu de succès, sans perte toutefois, ni déshonneur. La rumeur publique vous a certainement appris que, retenus dans la Manche trop tard pour passer en Amérique, le ministère, qui voulait tirer parti de forces si importantes de terre et de mer, nous a envoyés chercher aventure sur les côtes de France. Quoique le général et l'amiral ne connussent pas du tout ces côtes, qu'ils n'eussent ni pilotes, ni guides, ni relations d'aucune sorte, pas même des cartes ordinaires du pays, cependant ayant reçu l'assurance qu'il n'y avait dans ces parages aucune troupe régulière, ils pensèrent qu'il n'était pas possible, dans ces conditions, de ne pas faire quelque heureux coup. Ils se dirigèrent donc vers Lorient, une belle ville de la côte de Bretagne, le siége de la Compagnie française des Indes, qui n'était, il y a vingt ans, qu'un misérable village. Ils n'avaient aucune notion de la force de la ville, du chiffre de la garnison, de la nature des côtes et du pays, sauf ce qu'ils pouvaient en avoir entendu dire à Plymouth. Cependant, nous fîmes un heureux voyage de trois jours, nous débarquâmes en présence d'environ 3,000 hommes de milice le 20 septembre (1), nous marchâmes le lendemain jusqu'aux portes de Lorient et prîmes connaissance de la ville.

« Elle est située au fond d'une belle baie de deux lieues de long, dont l'entrée est commandée par la ville ou citadelle de Port-Louis ou Blavet, place très forte située sur une péninsule. La ville de Lorient elle-même n'est pas très forte, quoiqu'elle soit entourée d'un mur neuf d'environ trente pieds de haut, fortifié par des demi-lunes et garni de quelques canons. Les habitants furent prodigieusement effrayés d'une attaque aussi inattendue par des troupes dont leur crainte exagéra le nombre, et ils offrirent immédiatement de capituler, quoique

graphe. Ils étaient gentilshommes et portaient dans leurs armes neufs puits ou sources, traduction du nom de leur petit fief, *Nine wells*. (*Trad.*)

(1) C'est-à-dire, dans la manière actuelle de compter, le 30 septembre ; car l'Angleterre n'ayant pas encore à cette époque adopté la réforme grégorienne du calendrier, les dates de Hume sont de dix jours en retard sur les dates véritables en style grégorien, qui est le style actuel. (*Trad.*)

avec des conditions qui auraient rendu cette conquête insignifiante pour nous. Ils firent, quelques heures après, de nouvelles avances pour rabattre de leurs premières demandes, mais le général refusa positivement d'admettre des termes de capitulation ; il voulait que la ville se rendît à discrétion. Il avait de très bonnes raisons pour user de ce semblant de rigueur hautaine. Les armées anglaises ont souvent été fort mal pourvues en ce qui est de l'arme du génie, et dans cette occasion en particulier ce service était confié à des officiers grossièrement ignorants et incapables. Ils affirmèrent d'abord qu'avec un obusier et deux pièces de douze ils viendraient facilement à bout, en dix heures, de réduire en cendre les magasins de la Compagnie des Indes et d'ouvrir une brèche suffisante pour l'entrée de nos troupes. Ceci ayant été dit devant le général et l'amiral, ils en conclurent qu'ils seraient facilement maîtres de la ville et qu'il n'y avait pas lieu de lui accorder des conditions. Ils craignaient de plus que, s'ils accordaient des conditions et stipulaient une forte rançon, le bon peuple d'Angleterre, qui aime la bataille (1), ne s'empressât de dire qu'on avait trafiqué de la gloire de nos armes moyennant finances. Enfin, aucun coup ne pouvait être plus fatal au commerce français que la destruction de cette ville ; aucun ne pouvait imprimer aux Français une plus salutaire terreur de la marine britannique, et par suite les obliger, pour garder leurs côtes, à retirer bon nombre de troupes de leurs frontières. Mais lorsque les ingénieurs en vinrent à l'exécution, ils ne purent tenir aucune de leurs promesses. Aucune de leurs fusées, aucun de leurs boulets rouges ne fit le moindre effet.

« Comme la ville ne pouvait être investie ni par terre ni par mer, on y rassembla facilement une garnison de troupes régulières et irrégulières en nombre double des nôtres, et on commença à tirer sur nous avec 35 pièces de canon, auxquelles nous n'en pouvions opposer que quatre. Des pluies abondantes survinrent, causant des maladies parmi nos hommes qui avaient été entassés tout l'été sur des transports. Nous étions à dix milles de la flotte, avec des chemins complètement rompus, tout devant être traîné par nos hommes, les chevaux du pays ayant été emmenés dans l'intérieur. Tant de fatigues épuisèrent rapidement notre petite armée. Le mouillage de la flotte dans la baie de

(1) Le duc de Wellington disait : — Quand John Bull, pendant son déjeûner, apprend que j'ai livré une bataille, il ne cherche pas à se faire une idée de son importance ou de ses conséquences ; non, il va droit à la *note du boucher*, et s'il n'y a pas eu beaucoup d'hommes tués, il n'est pas content. (*Trad.*)

Quimperlé (1) n'était pas du tout sûr. Pour ces motifs et d'autres encore, il fut unanimement résolu de lever le siége le 27 septembre (7 octobre), et sur ce point il n'y eut pas une seule voix discordante dans l'armée ou la marine.

« Nous n'avons pas perdu plus de dix hommes par le feu de l'ennemi pendant l'expédition, et nous ne fûmes en rien molestés, soit pendant notre retraite, soit pendant le réembarquement. Nous essuyâmes une violente tempête le 1er octobre (11 octobre), pendant que nous étions encore près de la côte. Nous sommes maintenant dans la baie de Quiberon, au sud de Belle-Isle, où nous attendons d'Angleterre un renfort de trois bataillons. Cinq ou six transports sont disparus pour le moment. Quand notre équipée en France aura pris fin, ce qui ne peut tarder à cause de la mauvaise saison, nous nous dirigerons sur Cork ou Kingsale.

« Pendant que nous étions à Plœmeur, village situé à environ une lieue de Lorient, il est arrivé dans notre famille un accident des plus tragiques, qui m'a beaucoup accablé. Je ne sais si vous avez jamais entendu parler du major Forbes, frère de sir Arthur Forbes. Il passait pour être et il était un homme des plus estimables, plein de sens, d'honneur, de modestie, de douceur, de la plus grande égalité de caractère. Son savoir était grand pour un homme de n'importe quelle profession, prodigieux pour un militaire. Comme bravoure, il avait fait ses preuves. Il s'était exténué de fatigue et de faim pendant deux jours, de sorte qu'il avait été obligé de quitter le camp et de venir à notre quartier, où je pris le plus grand soin de lui, car nous étions très bons amis. Il était très tourmenté de l'idée qu'il avait quitté son poste et que son honneur pourrait en souffrir ; je m'efforçai de le rassurer et je crus l'avoir laissé, le soir, calmé sur ce sujet. Mais en retournant à sa chambre, le lendemain matin, je le trouvai n'ayant plus qu'un souffle de vie, baigné dans son sang, les artères du bras coupées. J'envoyai de suite chercher un chirurgien, je fis bander sa plaie, il revint promptement à lui-même et recouvra toute sa raison, toute son intelligence. Il vécut encore vingt-quatre heures, et j'eus plusieurs conversations avec lui. Je n'ai jamais vu un mépris de la vie plus arrêté, des raisonnements plus suivis, plus fermes, que ceux qu'il fit au sujet de sa fin. Il me pria de défaire son bandage et de hâter sa

(1) C'est-à-dire dans la baie du Pouldu, où s'embouche la rivière de Quimperlé. (*Trad.*)

mort, comme dernier signe d'amitié. Mais hélas ! nous ne sommes plus au temps des Grecs et des Romains. Il me répéta qu'il savait bien qu'il pouvait survivre à peine quelques jours, mais que s'il en réchappait, il saurait bien exécuter son projet d'une manière plus sûre et que personne ne pourrait empêcher.

« — Je meurs, dit-il, victime d'un point d'honneur peut-être « excessif ; mais croyez-vous que, s'il m'était possible de survivre, « j'y consentisse pour devenir la risée d'un monde de sots ? Je suis « trop avancé pour reculer, et si la vie m'était odieuse auparavant, « elle me l'est deux fois plus à présent. »

« Il fut pris du délire quelques heures avant sa mort. Dix heures environ avant de se couper les artères, il avait écrit à son frère une courte lettre que nous trouvâmes sur la table.

« P. S. Le général n'envoie ses dépêches qu'aujourd'hui, de sorte que je puis ajouter un mot. Notre armée a débarqué de nouveau le 4 octobre (14 octobre) et pris possession sans résistance de la péninsule de Quiberon. Nous sommes restés là, sans être molestés, huit jours, quoique l'ennemi eût formé sur la terre ferme une puissante ou au moins une nombreuse armée. La dispersion de nos transports et la non-arrivée des renforts nous ont décidés à nous rembarquer et retourner chez nous, en nous flattant d'avoir atteint le but de notre démonstration, qui était, paraît-il, de forcer des Français à rappeler des troupes de Flandre. Les Français prétendent avoir remporté une grande victoire, mais nous ne savons ce qu'il en est. L'amiral a débarqué quelques marins et a pris possession des deux îles d'Houat et d'Hédic, où se trouvent de petits forts. Le gouverneur d'un de ces petits forts, quand il se rendit, confia sa bourse à l'officier de marine qui commandait le détachement, en le priant d'en avoir soin et de la sauver du pillage. Cette bourse contenait dix sous (1), six *pence* de notre monnaie. — *Ce 17 octobre.* »

(1) Sans compter, peut-être, ce qu'on y avait pris. (*Trad.*)

RELATION AUTOGRAPHE DE DAVID HUME (1)

Les forces sous les ordres du lieutenant-général Saint-Clair consistaient en cinq bataillons, à savoir : 1er bataillon du régiment Royal, 5me bataillon du régiment des Highlanders, 3me de Brag, 4me de Richbell, 2me de Harrison, une partie de celui de Frampton, et quelques compagnies d'infanterie de marine, en tout environ 4,500 hommes. La flotte consistait en..... (2) Quoique cette armée et cette flotte eussent été équipées pour entrer en campagne pendant l'été de 1746 et s'emparer du Canada, il se trouva, après d'inutiles efforts pour sortir de la Manche, d'abord sous les ordres du commodore Cotes, puis sous l'amiral Listock, qu'on avait perdu tellement de temps, soit par les vents, soit par les ordres contraires, qu'il devenait impossible à une flotte aussi nombreuse d'appareiller pour cette destination. Le milieu de mai avait été d'abord assigné comme dernier rendez-vous à Spithead, et à la fin d'août la flotte n'avait pas dépassé Saint-Helen, à une lieue de cette rade. Les marins savent qu'à la fin de l'automne ou au commencement de l'hiver, les vents de nord-ouest soufflent furieusement sur la côte de l'Amérique du Nord, de manière à rendre difficile et même impossible d'aborder dans ces parages aussi tard. Il y a des exemples de bâtiments qui ont été obligés d'aller chercher un abri contre ces tempêtes jusqu'aux Iles sous le Vent.

Il fallait donc renoncer à aller en Amérique à l'automne ; mais comme les transports avaient été réunis et la flotte équipée à grands frais, on pensa à l'utiliser en Europe pour cette fin d'été. La détresse où se trouvaient les alliés en Flandre, appelait spécialement l'attention de la nation et du ministère, et demandait un prompt remède. Il était trop tard pour envoyer six bataillons, sous les ordres du général Saint-Clair, renforcer le prince Charles de Lorraine qui commandait les armées des alliés, et ces troupes étaient trop peu nombreuses pour

(1) *Vie de David Hume*, par John Hill Burton, t. I, *Appendix A*, placé après la p. 437 du volume. (*Trad.*)

(2) En blanc dans l'original ; on a donné la composition de la flotte ci-dessus, note 1 de la p. 85. (*Trad.*)

être d'un grand secours. On comptait plutôt, en tombant à l'improviste sur une région de la France dénuée de troupes, faire une diversion et obliger l'ennemi à dégarnir la Flandre de quelques régiments. Mais comme il ne restait guère de temps pour concerter et mûrir ce plan, le duc de Newcastle, secrétaire d'Etat, s'imagina que le général Saint-Clair pourrait bien avoir déjà formé quelque projet de cette nature. Cette idée lui était venue à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec le général, et dans laquelle ce dernier avait mis en avant, sans y insister, l'idée d'une entreprise de ce genre. Au printemps, quand les obstacles et les difficultés de l'expédition en Amérique commencèrent à se faire sentir, le secrétaire d'Etat, déplorant la grande dépense, probablement inutile, qu'allait causer cette entreprise à la nation, donna au général l'occasion de produire une idée qui se présentait naturellement dans cette circonstance. Il dit :

« Mais ne pourriez-vous envoyer l'armée et l'escadre sur les côtes « de France pour y porter l'alarme, comme les Français l'ont fait « vis-à-vis de nous ? et leurs troupes étant en Flandre ou sur la « frontière d'Allemagne, n'est-il pas probable qu'ils en rappelleraient « une partie pour nous faire face ? »

L'entretien n'alla pas plus loin sur ce sujet ; mais le roi (d'Angleterre), ayant été informé de cette ouverture, demanda au général s'il avait médité à ce sujet quelque plan qu'on pût mettre à exécution. Le général répondit qu'il n'y avait jamais arrêté sérieusement sa pensée, mais que si cela pouvait plaire à Sa Majesté, il en conférerait avec sir John Ligonier ou toute autre personne en ce moment à Londres, qui pourrait donner quelques informations exactes sur les côtes de France. A quoi le roi répliqua : « Non, non, ne prenez pas cette peine. » Et le général ne pensa plus à ce projet, sauf qu'il rendit compte au duc de Newcastle de sa conversation avec le roi. Cependant le duc, pensant que si l'on revenait à ce dessein, il valait mieux qu'il fût étudié par ceux qui auraient à l'exécuter, pour leur en laisser l'entière responsabilité, pria le général et l'amiral de formuler un plan en vue de cette entreprise et s'adressa plus particulièrement au général qui, ayant eu l'idée, disait-il, de cette diversion, en avait peut-être déjà combiné les détails. Ils répondirent tous les deux, dans une même lettre, que leur complète ignorance du sujet les rendait incapables de donner une opinion en matière si délicate, et le général rappela ensuite au duc, dans une lettre particulière, les circonstances fortuites dans lesquelles cette suggestion s'était produite.

Quoiqu'ils refusassent tous deux de dresser un projet, ils s'empressèrent d'assurer Sa Majesté que, si elle leur faisait l'honneur de leur communiquer un plan de descente, ils feraient de leur mieux pour l'exécuter. Ils ajoutaient que le secrétaire d'Etat, par sa situation en rapport avec tout le monde, et qui vivait à Londres où se trouvent les ressources et les nouvelles, était mieux placé qu'eux, séquestrés sur leurs vaisseaux, dans un port de mer écarté, pour rédiger un plan. Ils n'avaient pas de connaissance spéciale des côtes de France, ni de moyens d'en acquérir. Ils espéraient qu'on ne leur demanderait pas leur opinion sans les avoir mis à même de se décider en connaissance de cause, et qu'on ne leur imposerait pas la tâche difficile de rechercher des moyens d'information en leur prescrivant en même temps un secret inviolable. Il est remarquable que le duc de Newcastle, parmi les avantages de cette expédition, mentionne l'appui à donner aux protestants, qui sont déjà en armes ou seraient disposés à se lever à l'arrivée des Anglais, — comme si l'on était encore au temps de la Ligue ou de la période anarchique de la minorité de François II.

Pleins de ces réflexions, ils revinrent de Saint-Helen le 23 août et arrivèrent à Plymouth le 29, pour obéir aux ordres qu'ils avaient reçus de rallier ce port afin d'y recevoir de nouvelles instructions. Là, ils trouvèrent des ordres formels de mettre à la voile immédiatement, au premier vent favorable, pour la côte de France, et de faire une tentative sur Lorient, Rochefort ou La Rochelle, ou de remonter la rivière de Bordeaux, ou, s'ils jugeaient ces entreprises impraticables, d'opérer leur débarquement sur la côte occidentale là où ils jugeraient à propos. Un pouvoir discrétionnaire aussi illimité n'était pas de nature à plaire aux commandants, quand même il eût été accompagné de plus d'informations ou même d'une information quelconque. Comme le vent en ce moment était contraire, ils eurent tout le loisir de répondre par leurs lettres du 29 et du 30 août. Ils représentèrent ensemble qu'il était impossible de songer à attaquer Lorient, Rochefort ou La Rochelle, places fortifiées, et cela sans préparation, sans guides, sans pilotes, absolument nécessaires en de pareilles opérations.

Le général, dans une lettre particulière, appuya sur ces arguments et y ajouta beaucoup de réflexions importantes. Il dit que, de toutes les places mentionnées dans les ordres, Bordeaux lui paraissait la plus facile à attaquer, que c'était une ville extrêmement riche et importante, située à la plus grande distance possible de Flandre et par conséquent bien placée pour y faire une diversion. Il ajoutait qu'il con-

naissait la ville comme étant sans défenses, sauf le château Trompette, qui, comme la plupart des citadelles, était plutôt dirigé contre les habitants pour les retenir dans le devoir que contre l'ennemi. Mais quoique ces circonstances parussent favorables, il voyait s'élever de tous côtés beaucoup de difficultés. D'abord, il doutait qu'il y eût une seule personne sur la flotte, sauf lui, qui eût jamais vu Bordeaux, et encore, quant à lui, il n'avait aucune idée du pays à traverser entre la mer et cette ville ; il n'avait à bord aucune carte de France et il ne pouvait guère compter sur les renseignements à tirer des gens du pays, qui avaient intérêt à le tromper. Que s'il lui fallait de l'argent pour se procurer des nouvelles, faire un établissement, payer les officiers, il n'en avait pas d'autre que quelques caisses de piastres qui avaient une autre destination ; que s'il fallait avancer un peu dans l'intérieur, il n'avait pas de chevaux pour son artillerie ; qu'évidemment les habitants feraient disparaître les chevaux du pays, et qu'il n'avait ni hussards ni dragons pour les poursuivre. Quant à conserver les conquêtes qu'il pourrait faire (le duc faisait allusion à cette éventualité), il faisait observer (en supposant qu'avec sa petite troupe il pût prendre une place) qu'il lui serait impossible de la conserver. Après tout, il ne s'engageait qu'à une chose : l'obéissance ; il ne promettait pas le succès, il professait l'ignorance la plus absolue des circonstances de l'entreprise et ne pouvait même indiquer à laquelle il s'arrêterait ; que cependant il avait ordre de faire voile, au premier vent favorable, pour aborder une côte inconnue, marcher dans un pays inconnu, et attaquer les villes, à lui inconnues, de la plus puissante nation de l'univers...

Pendant ce temps, l'amiral Anson, qui était aussi retenu à Plymouth par les vents contraires, eut avec le général et l'amiral une conversation au sujet de leur entreprise. Il leur dit qu'il se rappelait avoir entendu dire à W. Hume, membre du Parlement pour Southwark (1), qu'il avait vu depuis peu la ville de Lorient, qui lui avait paru très forte du côté de la mer, mais pas du côté de la terre. Quoique ce W. Hume (2) fût un commerçant et non un militaire, que les renseignements émanés de lui n'arrivassent que de seconde main, cependant le général et l'amiral furent heureux de percevoir un rayon de lumière

(1) Quartier sud de Londres. (*Trad.*)

(2) Le nom de Hume est assez commun en Angleterre. Je ne crois pas que celui-ci fût parent de David Hume. (*Trad.*)

dans l'ignorance et l'obscurité où ils étaient, et cette circonstance les détermina à fixer leurs idées sur Lorient. Ils écrivirent au duc de Newcastle, le 3 septembre, que c'était sur Lorient qu'ils avaient résolu de se diriger aussitôt que le vent serait favorable. Pour remédier à l'ignorance où il était des abords de la côte et au manque de pilotes, l'amiral dépêcha le commodore Cotes sur *le Rubis* et le capitaine Stewart sur *le Hastings,* avec un sloop et un chaland, pour prendre connaissance de Lorient et des environs, sonder les approches et les lieux d'ancrage pour la flotte. Le général, lui, ne trouvait pas de remède au défaut d'informations et à l'absence de guides. Mais comme le vent continuait à être contraire pour naviguer en flotte et de conserve, quoique des navires isolés pussent faire leur chemin, le général eut le temps de voir encore ses projets changés par le ministère.

Le duc de Newcastle, qui avait d'abord dit au général que, s'il parvenait à s'établir sur quelque point de la côte de France, on lui expédierait deux bataillons de la garde et le régiment (1) du général Huske, lui écrivit alors (3 septembre) que ces trois bataillons le suivraient immédiatement. Il ajoutait que, si le général ne trouvait pas moyen de débarquer, soit à Lorient, soit plus au sud vers la baie de Biscaye, on lui enverrait, avec des renforts, l'ordre de se porter à son retour sur les côtes de Normandie. Dès le jour suivant, le duc change en effet d'avis, il envoie au général un plan conçu par le major Mac Donald pour une descente en Normandie, et dans sa lettre d'envoi il donne la préférence à ce nouveau plan sur celui arrêté depuis quelque temps, avec le général et l'amiral, de faire une démonstration sur la côte ouest.

Les deux commandants examinèrent ce nouveau projet et en conférèrent avec le major Mac Donald, qui vint exprès à Plymouth quelques jours après. Ils découvrirent que ce plan, déposé au ministère de la Guerre depuis quelques années, n'était pas du tout calculé pour l'emploi de leurs troupes, car il supposait un corps de cavalerie, qu'ils n'avaient pas, comme pivot essentiel d'exécution. Ils virent facilement que le major Mac Donald était assez novice en art militaire, et qu'il serait dangereux de suivre, sans autre conseil, son tracé d'opérations. Ils observèrent qu'il prétendait seulement connaître la force des villes de Normandie et la nature du pays, mais qu'il ne désignait aucun point de débarquement. Ils ajoutèrent qu'il y avait déjà commen-

(1) Hume paraît user indifféremment et avec la même signification des mots : *régiment* et *bataillon. (Trad.)*

cement d'exécution du côté de la Bretagne, puisqu'on avait envoyé le commodore Cotes explorer la côte, et que si on changeait d'avis, il faudrait faire des côtes de Normandie un pareil examen préalable, pour lequel il était bien tard. Ils répétèrent enfin que, si on désirait faire une diversion pour attirer les troupes qui étaient en Flandre, ce but serait mieux atteint par une démonstration sur les côtes de Bretagne, plus éloignées de la Flandre et, par suite de l'absence de garnisons, plus faciles à effrayer. Ils firent toutes ces représentations au secrétaire d'Etat, tout en exprimant leur intention d'attendre à Plymouth, avant de lever l'ancre, les derniers ordres de Sa Majesté.

Le duc dépêcha immédiatement un messager leur apportant pleins pouvoirs *d'aller où il leur plairait*. Pendant cet intervalle, le général fut, à son grand regret, obligé de demeurer à peu près inactif. Plymouth est une ville écartée, où il ne pouvait recueillir aucune information utile. Il était par ses instructions obligé d'observer un profond secret, de sorte qu'il ne pouvait ni rechercher ostensiblement des renseignements, ni provoquer indirectement des communications. Le secrétaire d'Etat lui avait envoyé le major Mac Donald et un certain Cooke, capitaine de corsaire, mais ils ne purent lui rendre aucun service pour la préparation de son entreprise. C'était là, avait dit le secrétaire d'Etat, les deux seules personnes qu'il eût pu trouver à Londres connaissant les côtes de France, — comme s'il eût été question de la côte du Japon ou de celle de la Californie. Le général désirait avoir des cartes de France, principalement de la Bretagne et de la Gascogne. Il reçut une carte de la Gascogne et une de Normandie, mais pas de carte de Bretagne, pas de carte de France. Il fut obligé de partir pour cette importante expédition sans renseignements, sans pilotes, sans guides, sans carte du pays, sauf une petite carte du royaume de France, que son aide de camp avait pu acheter dans une boutique à Plymouth. Le général représenta toutes ces difficultés au ministère, et l'avertit de n'attendre aucun succès d'un chef qui avait de tels obstacles à surmonter et qui devait forcément se fier plus à l'aventure qu'à la prudence. On lui répondit qu'on n'attendait rien de lui que de débarquer où il lui plairait en France, pour y produire une panique, et revenir ensuite en Angleterre avec la flotte et les troupes saines et sauves. Quoiqu'il sût très bien que le peuple exigerait davantage, il était résolu à dédaigner les critiques pour ne penser qu'à obéir à ses ordres et à remplir son devoir.

La flotte mit à la voile de Plymouth le 15 septembre (25 septembre),

et après une courte traversée de trois jours, arriva dans la soirée du 18 (28) devant l'île de Groie, où on trouva le commodore Cotes et le capitaine Stuart, qui rendirent compte du résultat de leur exploration de la côte près de Lorient. L'endroit où ils avaient fixé le point de débarquement était situé à environ dix milles de la ville (1), à l'embouchure de la petite rivière de Quimperlé. Ils assurèrent que le rivage était plat et ouvert de tous côtés, avec un tirant d'eau suffisant aux approches, et que par cela même, quoique favorable à un débarquement, ce point serait un très mauvais mouillage, à cause des nombreux rochers qui en obstruent l'accès et de la forte houle qui s'y brise, quand les vents d'ouest ou de sud-ouest y chassent le flot de la baie de Biscaye.

Il était alors huit heures du soir, pleine lune, ciel clair, avec une faible brise poussant à la côte. On se demanda si on devait débarquer de suite ou attendre au matin. Les deux officiers de marine qui avaient examiné les lieux furent d'un avis différent ; l'un voulait agir de suite, l'autre représentait que sans pilote, au milieu de tous ces rochers, les manœuvres de nuit étaient dangereuses. L'amiral fut d'avis d'attendre jusqu'au matin. Cette question parut alors peu importante, parce qu'il ne s'agissait que de quelques heures, mais elle était en réalité d'une importance majeure, car c'est de cette décision que dépendit l'échec de l'expédition.

Le grand âge de l'amiral Listock (2) et son expérience consommée doivent rendre prudents ceux qui ont à juger sa conduite ; mais on peut cependant soupçonner qu'étant au déclin de la vie, il inclinait plutôt vers la prudence, convenable dans les entreprises mûrement combinées, que vers la témérité, nécessaire dans les coups de main du genre de celui-ci. Les fâcheuses conséquences de cette hésitation apparurent immédiatement. L'amiral avait pensé que quatre ou cinq heures de délai procureraient aux troupes un débarquement sûr et expéditif; mais le vent changea le matin, venant de terre assez fort pendant toute la journée et une partie de la nuit suivante. Cela retarda beaucoup le débarquement, et quelques navires ne purent même arriver à la côte que deux jours après.

Pendant ce temps, la flotte était pleinement en vue de la côte, et on se préparait à Port-Louis, à Lorient, dans tout le pays, à recevoir l'ennemi qui menaçait le littoral d'une invasion.

(1) Le mille anglais a 1,610 mètres de longueur. (*Trad.*)
(2) Il l'appelle autre part Lestock. (*Trad.*)

Les forces de la France, soit pour l'attaque, soit pour la défense, consistent en trois sortes de troupes. D'abord, une nombreuse armée de ligne, qui était alors entièrement employée en Italie ou sur les autres frontières, sauf quelques régiments disséminés dans l'intérieur et réduits à leurs dépôts pour opérer le recrutement, au nombre desquels étaient deux régiments de dragons alors en Bretagne. En second lieu, une milice régulière et bien disciplinée, répartie dans les places fortes, le long de la côte et aux frontières, partout où on pouvait craindre une attaque immédiate. Quelques-uns de ces corps de milice avaient fait campagne avec les troupes régulières et s'étaient acquis quelque honneur, ce qui inspirait aux autres du courage et de la confiance en eux-mêmes. Troisièmement, un nombreux corps de milice côtière ou gardes-côtes, montant à 200,000 hommes, mal armés, mal disciplinés, formidables seulement par leur nombre, en Bretagne surtout, province connue par la sauvagerie de ses habitants, regardés autrefois et aujourd'hui comme les plus guerriers et les moins civilisés de tous les paysans français. Ces forces furent convoquées par des signaux concertés d'avance, canons d'alarme, drapeaux, feux sur les hauteurs, et le matin du 20 septembre (30 septembre), au point du jour, un corps considérable de différentes troupes, mais surtout des dernières (les gardes-côtes), montant à environ 3,000 hommes, était réuni sur le rivage pour s'opposer à notre débarquement. On dut prendre des dispositions pour rendre cette opération possible; et comme le vent était alors très fort et venant de terre, cela ne put être effectué que dans l'après-midi.

Il y avait en vue de la flotte trois endroits qui semblaient propices à un débarquement, et qui étaient séparés l'un de l'autre soit par un mouvement de terrain soit par une petite anse. Les miliciens français s'étaient postés dans les deux endroits les plus rapprochés de Lorient, et ne se trouvant pas assez nombreux pour tout occuper, ils avaient laissé le troisième point, qui était sous le vent, tout à fait libre. Le général ordonna de prendre ce troisième point pour rendez-vous, mais il vit alors les troupes françaises quitter le second point et venir prendre position vis-à-vis de lui. Elles se placèrent dans des replis sablonneux, de manière à se mettre entièrement à l'abri du feu des navires anglais chargés de protéger le débarquement, et à pouvoir se jeter sur les troupes qui aborderaient les premières au moment où l'arrivée des nôtres sur la grève obligerait nos navires à cesser le feu. Le général comprit bien leur plan de défense et se mit en mesure de

le déjouer. Il observa que la seconde crique était dégarnie et que les troupes postées d'abord devant la première, quoiqu'en marche autour de la petite baie pour venir remplacer celles qui s'étaient portées à la troisième, n'étaient pas encore arrivées : il saisit de suite l'occasion. Il ordonna à ses bateaux de ramer droit devant eux, comme pour débarquer de force juste en face, puis, à un signal donné, de tourner subitement et de se porter vivement vers la crique inoccupée. Afin de mieux protéger le débarquement, il avait fait placer deux chalands garnis d'artillerie, de façon à gêner les feux d'une batterie que les Français avaient placée à droite sur une élévation, d'où elle donnait en plein sur nos bateaux qui s'approchaient. Ces chalands parvinrent à déloger les Français de leur position, et les bateaux purent prendre terre avant qu'aucune troupe française fût sur les lieux pour s'y opposer. Les soldats débarquèrent au nombre de six cents (1) et se formèrent de suite ; alors toute la milice se dispersa et se mit à fuir dans le pays. Les Anglais les suivirent, marchant régulièrement et en bon ordre, tirant de cet heureux début d'heureux pronostics pour la suite de leur expédition.

Il y avait une crique ou petit bras de mer, asséchant à marée basse, à droite du lieu de débarquement, et au travers de laquelle passait la route la plus rapprochée allant à Lorient, la seule par laquelle on pût faire passer des troupes, du canon et de lourdes voitures. Comme en ce moment la marée était haute, les fuyards français furent obligés de faire le tour de cette crique, détour de plusieurs milles, et par là ils induisirent en erreur le général qui, pensant avec raison qu'ils allaient chercher un refuge dans la ville de Lorient, en conclut qu'en les suivant il prendrait le chemin le plus court pour arriver à cette ville. Il détacha donc à la poursuite de cette milice en fuite environ mille hommes sous les ordres du brigadier O'Farrel, qui après avoir été harcelés par quelques tirailleurs embusqués derrière les haies (le lieutenant-colonel Erskine, vice-quartier-maître général, fut en cette occasion gravement blessé) arrivèrent le soir (2) à Guidel, village situé à environ une lieue du point où l'on avait abordé. Le général était resté sur la grève pour surveiller le débarquement du reste des forces. Au point du jour, il les conduisit à Guidel pour rejoindre le détachement

(1) Les Anglais débarquèrent à l'anse du Loc'h, entre celle du Pouldu et la pointe du Talut, vers deux heures après-midi, le 30 septembre 1746. (*Trad.*)

(2) Le soir du 30 septembre 1746. (*Trad.*)

O'Farrel. Là, il apprit de quelques paysans fait prisonniers qui parlaient français (ce qui est assez rare dans le peuple de cette partie de la Bretagne) que la route qu'il avait suivie, par la raison mentionnée ci-dessus, était de 4 ou 5 milles plus longue que l'autre pour gagner Lorient. Il apprit aussi (ce qu'il avait pu voir) que cette route était dangereuse et difficile, passant par des défilés étroits, entre des haies très hautes, souvent revêtues de pierres et couronnées de bois et de broussailles, où quelques hommes braves et disciplinés pourraient facilement arrêter toute une armée, où même quelques hommes sans discipline ni bravoure pourraient aisément, par quelques coups de feu, jeter parmi leurs ennemis une grande confusion.

Afin de prendre mieux connaissance de la topographie du pays, que lui et son armée ignoraient absolument, il divisa ses troupes en deux corps égaux qui devaient marcher ensemble sur Lorient par deux routes différentes qu'on lui indiqua. Le premier corps, sous ses ordres, marcha sans être molesté ; l'autre, sous les ordres du brigadier O'Farrel, n'eut pas autant de chance. Deux bataillons de ce détachement, ceux de Richbell et de Frampton, soit par défaut d'expérience, soit par suite de la terreur qu'inspirait aux soldats un pays inconnu à eux et à leurs officiers, soit peut-être par un de ces accidents auxquels le courage des hommes est exposé, se mirent en désordre pour avoir essuyé le feu d'une poignée de paysans postés derrière les haies. Malgré tous les efforts du brigadier, beaucoup jetèrent leurs armes et s'enfuirent, d'autres tirèrent au hasard et se blessèrent les uns les autres, et s'il y avait eu là quelques troupes régulières pour tirer parti de cette confusion, les conséquences auraient pu en être fatales. Et quoiqu'ils se fussent ensuite ralliés et fussent venus rejoindre le général sous Lorient, la panique continua dans ces deux bataillons et se communiqua aux autres. L'armée était ainsi dans une anxiété continuelle, même en l'absence de tout danger, et cette impression fâcheuse diminua singulièrement l'espoir du succès final de l'expédition.

Lorient, assez récemment encore simple village, est maintenant une ville considérable sur la côte de Bretagne, au fond d'une grande baie, dont l'entrée étroite est gardée par la forte citadelle de Port-Louis. Cette ville est devenue le centre du commerce avec les Indes, le siège de la Compagnie fondée pour exploiter ce commerce, et le magasin d'où sont distribuées les marchandises venant de l'extrême Orient. Les prises considérables faites par les Anglais pendant le cours de la guerre avaient un peu arrêté ce commerce ; la ville cependant était

considérée comme valant bien la peine d'une conquête, n'eût-ce été que pour les richesses qu'elle contenait, les dépôts de marchandises de la Compagnie et les beaux et vastes bâtiments publics ou privés qui s'y trouvent. Cette ville est loin d'être forte. Les deux côtés non protégés par la mer ne sont entourés que d'un mur d'une trentaine de pieds de haut, pas très épais, sans fossés ou parapets ; mais l'eau qui baigne les deux autres côtés en rend l'investissement impossible et offrit à la nombreuse population des environs toute facilité pour s'y jeter, et quoique ces foules sans discipline ne pussent être d'aucun secours en rase campagne, cependant, à l'abri des fortifications, elles pouvaient travailler à des retranchements, dresser des batteries, faire des terrassements pour mettre la ville à l'abri du coup de main tenté par une armée peu nombreuse. La Compagnie des Indes avait des canons dans ses magasins, quelques ingénieurs à son service pour sa marine et ses établissements d'outre mer. On pouvait encore emprunter des canons aux navires ancrés dans le port, ainsi que des marins accoutumés à en faire usage, et tout ce qui eût pu manquer en artillerie ou en munitions pouvait être facilement tiré par eau de Port-Louis, qui est en communication constante avec Lorient.

Mais comme ces ressources, quoique très grandes, demandent quelque temps pour être mises en œuvre contre un ennemi, il n'est pas improbable que, si l'amiral avait eu des pilotes et le général des guides qui eussent conduit les Anglais plus promptement à la côte et devant la ville, la terreur occasionnée par une irruption aussi soudaine eût paralysé la force de résistance des habitants, qui se seraient rendus à discrétion. Le manque de plan avait fait perdre deux jours, et il devait s'écouler encore plus de temps avant que l'on commençât quoique ce soit ayant l'apparence d'une attaque. On n'avait pas de canon, et la route qu'avaient suivie les troupes était impraticable aux voitures. Le général dut donc se borner à expédier une escouade avec un officier pour trouver une meilleure route, le 22 septembre (2 octobre), et retourna en personne au bord de la mer dans le même but de découvrir une meilleure route et aussi pour s'entendre avec l'amiral sur la plus sûre manière d'amener l'artillerie, puisque tous les chevaux du pays, d'ailleurs faibles et chétifs, avaient été emmenés par les paysans dans l'intérieur des terres. Enfin on trouva une route plus courte, quoiqu'elle eût encore dix milles de long, et beaucoup meilleure, quoique facile à dégrader par la pluie, comme la suite le prouva.

Un conseil de guerre fut tenu à bord de *la Princesse*, auquel assistèrent le général, l'amiral, le brigadier O'Farrel et le commodore Cotes. Les ingénieurs Armstrong, directeur-général du service du génie dans le corps expéditionnaire, et le capitaine Watson qui avait levé à vue d'œil le plan de la ville de Lorient, furent appelés, et on leur demanda leur opinion sur la question de savoir si une attaque était praticable, combien de temps, de canons, de munitions seraient nécessaires? Leur réponse fut qu'avec deux pièces de douze et un mortier de dix pouces, établis sur l'emplacement qu'ils avaient indiqué pour une batterie, ils s'engageaient, soit à faire une brèche dans les murs, soit, avec des fusées, des bombes et des boulets rouges, à mettre la ville en cendres dans les vingt-quatre heures. Le capitaine d'artillerie Chalmers, qui n'avait pas vu la ville, fut du même avis, pourvu, ajouta-t-il, que l'artillerie soit à bonne portée. Quand même les ordres du roi, prescrivant une démonstration vigoureuse, n'eussent pas été aussi positifs, le succès facile ainsi promis par des hommes du métier était fait pour tenter le général et l'amiral, et pour les déterminer à risquer l'attaque. Il fut donc décidé, pour rendre encore plus certain le succès promis par les ingénieurs, qu'on ferait traîner par les marins jusqu'à Lorient quatre pièces de douze, un mortier de dix pouces et trois pièces de campagne. Ces pièces d'artillerie, avec leurs munitions, malgré toutes les difficultés, furent traînées au camp en deux jours (1), excepté deux pièces de douze qui ne purent arriver que le lendemain (2). Le tiers des marins de la flotte et toute l'infanterie de marine furent débarqués pour cette corvée. L'amiral donna toute l'assistance possible au général, et le public put voir en cette circonstance qu'il n'est pas impossible aux officiers de terre et de mer de vivre en bonne harmonie et de concourir au succès d'une même entreprise.

Le général, à son retour au camp, trouva revenu de sa mission l'officier qu'il avait envoyé faire les sommations à la ville de Lorient. Il rapportait que les habitants étaient si effrayés de cette invasion soudaine (3) qu'ils étaient prêts à capituler, mais à des conditions

(1) Les 3 et 4 octobre. (*Trad.*)

(2) Le 5 octobre. (*Trad.*)

(3) La flotte anglaise composée de 16 vaisseaux de ligne, 8 frégates, 2 bombardes et de nombreux transports, devait avoir un aspect fort imposant et faire supposer des forces de débarquement beaucoup plus considérables. Elle était mouillée, il est vrai, à cinq lieues de Lorient par mer, et tout à fait hors d'état, non-seulement de forcer, mais même de menacer l'entrée de la rade. (*Trad.*)

qui rendaient la possession de la ville inutile à leurs ennemis. Les habitants exigeaient le respect absolu de leurs personnes, de leurs maisons et de leurs biens, et la Compagnie des Indes stipulait les mêmes conditions pour ses magasins et marchandises. La garnison, composée d'environ 700 hommes de ligne ou de milice, sans compter tous les irréguliers, demandait à sortir de la place avec tous les honneurs de la guerre. Une ville sans défense, ouvrant ses portes à de telles conditions, ne valait pas la peine d'être prise, car il aurait fallu l'abandonner de suite et recueillir pour tout profit le reproche d'avoir sottement accordé de telles conditions, et peut-être même l'accusation de trahison. C'est pourquoi le général, fort des promesses de nos ingénieurs et du désir de tirer quelque fruit des risques qu'il avait déjà courus, — quand les députés de la ville revinrent le lendemain 23 septembre (3 octobre) de la part du gouverneur et de la Compagnie des Indes, — refusa de discuter les articles de capitulation avec d'autres personnes que celui qui commandait la place au nom de sa Majesté très chrétienne et même d'accorder la sortie de la garnison, attendu que la ville n'étant pas investie, elle pouvait sortir quand elle voudrait.

Dans le même temps, tout concourait à faire avorter l'entreprise des Anglais. Quelques déserteurs entrés en ville firent connaître à la garnison la véritable force des assiégeants qu'on avait beaucoup exagérée à cause de l'importance de la flotte. La petite armée diminuait chaque jour, par suite des fatigues et des pluies qui avaient commencé à tomber. Il n'y avait guère plus que 3,000 hommes valides, ce qui augmentait le poids du service pour ceux qui restaient ; les alarmes étaient fréquentes, d'autant plus fréquentes que les hommes étaient restés sous l'empire de la panique des premiers jours. Les pluies avaient tellement dégradé les routes qu'il ne fallait plus songer à faire traîner d'autres canons par les marins. Mais ce qui surtout faisait désespérer de l'entreprise, c'est qu'on commença à s'apercevoir de l'ignorance des ingénieurs, surtout du directeur-général, qui n'avait montré ni habileté, ni méthode, ni diligence. Son manque de capacité et d'expérience l'empêchait de former des plans utilès, son obstination le privait du secours qu'il eût trouvé dans les lumières d'autrui. Quoique le général lui eût offert de faire établir et de soutenir une batterie partout où il jugerait à propos de la placer, il la posta à 600 *yards* (1) du mur, distance où des canons de si faible calibre ne pouvaient

(1) L'*yard* anglais répond à 0m 914 millimètres. (*Trad.*)

produire aucun effet. De plus il faisait tirer à un angle tellement oblique que les boulets des plus gros canons, dans de pareilles conditions, eussent ricoché sans faire aucun dégât. Il avait mis grande confiance dans les boulets rouges, qui, disait-il, devaient réduire la ville en cendres en vingt-quatre heures ; mais, par sa négligence ou celle des autres, le fourneau dans lequel on devait chauffer ces boulets n'avait pas été débarqué. Quand le fourneau fut amené, on s'aperçut qu'on avait oublié le soufflet, les pinces et autres accessoires. On amenait les munitions de la côte dans des tombereaux avec une peine infinie, et ce ne fut que plus tard qu'on sut qu'il y avait, à bord, des caissons qui auraient rendu ce travail beaucoup plus facile. Les ordres aux officiers du train étaient si confus ou si mal obéis, que les munitions n'arrivaient pas régulièrement au camp pour servir le petit nombre de canons et le mortier qui tiraient sur la ville. Non seulement on donna à l'ingénieur des fascines, des piquets et tout ce qui était nécessaire pour dresser la batterie, mais aussi des hommes de corvée tant qu'il en demandait pour les terrassements, malgré les grandes fatigues supportées par les soldats : on laissait sans ordre ces hommes de bonne volonté, faute de savoir à quoi les occuper.

Pendant ce temps-là, la garnison française, si mollement attaquée, avait le loisir de préparer sa défense et de faire usage des nombreux ouvriers à sa portée, à défaut de soldats, et des approvisionnements de son arsenal. Les Français avaient entassé de la terre derrière leur mur et y avaient établi six batteries pour répondre à la seule que nous avions. Quelques-uns de leurs canons étaient de plus fort calibre que les nôtres ; mais la distance où se trouvait notre batterie la mettait à peu près à l'abri de leurs coups, de même qu'elle rendait notre attaque absolument vaine. Si l'on avait rapproché la batterie à cent pas du mur, par exemple, il aurait fallu la faire communiquer avec le camp par des tranchées et un chemin couvert, ce qui eût été un travail de plusieurs jours pour une si petite armée. Pendant ce temps-là, les assiégés, voyant la direction qu'auraient prise les ouvrages d'attaque, eussent aisément fortifié leurs retranchements en dedans des murs et, opposant dix canons à un, auraient fait taire en peu d'heures notre petite batterie. On ne pouvait même pas faire brèche dans le mur si faible que nous avions devant nous ; d'ailleurs si l'on avait fait une brèche, elle n'eût servi de rien, car environ 15,000 hommes, armés par la compagnie des Indes, enhardis par leurs remparts et leurs canons, pouvaient aisément tenir tête à 3,000 hommes

découragés par les fatigues et les maladies et démoralisés par une lutte si inégale.

Les ingénieurs, voyant que leurs bombes et boulets rouges n'obtenaient aucun effet et qu'il n'y avait moyen ni de faire brèche, à cause du grand éloignement de la batterie, ni de rapprocher les canons d'attaque, à cause de la grande supériorité du feu des Français, déclarèrent unanimement au général qu'ils n'avaient plus aucun espoir de succès et que même toutes les munitions, apportées avec tant de peine, étaient épuisées. On ne pouvait songer à les renouveler, à cause de l'état des routes. Le conseil de guerre réuni pour délibérer sur cette déclaration balança les raisons pour et contre, si cela peut s'appeler balancer que d'avoir d'un côté extrême désir de servir son roi et de l'autre toutes raisons de prudence et de nécessité pour ne pas agir contre ses intérêts. Tous les membres du conseil furent d'accord pour abandonner l'attaque et rembarquer les troupes, ce qui s'opéra le 28 septembre (8 octobre), avec une perte d'environ vingt hommes tués et blessés pendant tout le cours de l'entreprise.

Certain écrivain étranger (1), plus désireux de rendre ses récits piquants que d'y mettre de la vérité, s'est efforcé de tourner cette expédition en ridicule ; mais comme il n'y a pas une seule circonstance de sa narration qui soit vraie ou même seulement vraisemblable, inutile de perdre son temps à le réfuter. Vis-à-vis des préventions du public quelques questions pourront suffire.

L'entreprise a-t-elle été, dès son origine, impraticable ? — Le général ne l'a ni projetée, ni proposée, ni approuvée, et n'a point répondu de son succès.

L'échec est-il venu d'un défaut de diligence ? — Le général n'avait ni pilote, ni guide, ni informations, et ne pouvait se procurer ces ressources indispensables à une opération militaire de ce genre.

Les ingénieurs sont-ils à blâmer ? — Ce service a toujours été considéré comme une branche spéciale de l'art militaire, dirigée, mais non immédiatement, par le commandant en chef et confiée à ceux qui en font leur profession.

Grâce à l'énergie du général pour calmer les vaines terreurs qui

(1) D'après une lettre de Hume à sir Harry Erskine, du 20 janvier 1756, publiée par extrait dans la *Vie de Hume,* il paraît qu'il fait ici allusion à Voltaire. Toutefois M. Hill Burton déclare n'avoir pu trouver dans les œuvres de Voltaire le passage visé ici par Hume, et il pense qu'il s'agissait de quelqu'un de ces pamphlets anonymes, que Voltaire désavouait si aisément. (*Trad.*)

s'étaient répandues parmi les troupes, grâce à la prudence qu'il a montrée en se désistant à temps d'une entreprise sans issue, ce mauvais succès s'est réduit à un désappointement, sans perte et sans déshonneur pour les armes britanniques. D'autres chefs, plus favorisés par les circonstances, ont pu acquérir plus de gloire ; aucun n'a été aussi exempt de reproches.

Le 1er octobre (10 octobre), la flotte quitta la rade de Quimperlé, mouillage des plus dangereux pour un aussi grand nombre de bâtiments à une époque si avancée de la saison et dans les parages si orageux de la baie de Biscaye. La crainte de ces dangers maritimes fut une des principales causes qui hâtèrent le rembarquement, d'autant plus que le secrétaire d'Etat avait expressément recommandé de ne pas exposer la flotte. La prudence de cette décision fut prouvée par l'événement, car le jour même où on leva l'ancre, éclata une très violente tempête du sud-ouest, qui aurait certainement jeté à la côte et brisé contre les rochers les navires qu'elle eût trouvés sur cette rade. La flotte fut dispersée, et six transports, séparés du reste du convoi, arrivèrent de leur côté en Angleterre, ayant à bord 800 hommes (1). Le reste se réfugia dans la baie de Quiberon, et le général débarqua son petit corps de troupes sur la péninsule de ce nom. En établissant une batterie sur l'isthme étroit qui relie cette presqu'île au continent, il rendit sa situation à peu près inexpugnable, tandis que la flotte était en parfaite sûreté dans la baie qui est bien fermée.

L'industrie et le courage du général l'ont soutenu, ainsi que l'armée, dans ces circonstances fâcheuses tant qu'il y a eu quelque espoir de succès. Mais sa prudence l'a déterminé à abandonner l'entreprise quand il l'a jugée désespérée.

(1) Huit cents hommes sur six transports, cela fait environ 133 hommes ou une compagnie par transport, et pour 5,800 hommes plus de 40 transports. Devant aller au Canada, on les avait mis un peu au large. — En définitive, le général, au lieu de recevoir trois bataillons de renfort, se trouva privé de 800 hommes. (*Trad.*)

CHANSON

DU SIÉGE DE LORIENT

Le siége de Lorient inspira, à Lorient même et aux témoins de l'événement, plus d'une chanson satirique. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Le dommage était peu de chose et, malgré le courage montré par tout le monde en cette occurrence, certaines circonstances avaient un côté plaisant, entre autres, ce merveilleux accord des deux parties adverses, qui avait poussé juste au même instant la place à se rendre, l'assiégeant à décamper. Ces chansons n'ont pas été imprimées, on les trouve dans quelques recueils manuscrits formés en Bretagne au dernier siècle. De là vient la pièce suivante, que M. le comte de Palys a bien voulu nous communiquer, et dont trois couplets, sur douze, avaient été publiés en 1863 dans la présente *Revue* par M. du Chalard (1).

Ce n'est pas, à proprement parler, une chanson populaire, puisque l'auteur, qui cite *Plutus* et *Thémis,* devait avoir quelque teinture de mythologie, quoiqu'il fût, comme on le verra, assez peu au fait des exigences de la prosodie française. Ce qui est évident, c'est que sa rimaille défectueuse à ce point de vue, mais d'ailleurs pas mal tournée et pleine de traits piquants, représente bien l'opinion moyenne, bourgeoise si l'on veut, de l'époque sur l'événement. C'est par là surtout qu'elle est curieuse.

(1) Voir *Revue de Bretagne et de Vendée,* année 1863, vol. du 2e semestre, p. 181.

Sur la descente des Anglais à Lorient, commandés par le général Saint-Clair, le 1er octobre 1746.

1

Messieurs de Lorient, ne songeant point à mal,
Allaient se promener à l'entour du Fanal,
Quand, sur le grand canal,
Ils virent l'amiral
Du roi électoral (1)
Leur préparer le bal.

2

Pour aller au devant n'avaient pas un esquif,
Ni pour les recevoir aucun préparatif;
Plus d'un soldat rétif
Et plus d'un chef craintif;
Pour tout préservatif
Un mur des plus chétifs.

3

Bientôt de tous côtés on sonne le tocsin,
Et chacun alarmé tremble pour son butin.
L'un, la fourche à la main,
D'un air de paladin,
Au rivage prochain
Va narguer le destin.

4

L'autre, avec une pioche, autour de son terrain,
Tourne un retranchement, que dessine un robin.
On monte sur son train
Un canon assassin.
De loin, le citadin
Tranche du spadassin.

(1) Le roi d'Angleterre était aussi électeur de Hanovre.

5

C'en est fait, l'ennemi débarque en ce moment ;
Ce téméraire Anglois avance effrontément.
Trois mille paysans,
Avec deux régiments,
Dans la ville, en courant,
Rentrent... fort prudemment.

6

L'on craint que, sur leurs pas, l'Anglois vif et brutal
Ne brusque Lorient malgré son arsenal.
Mais (ce n'est pas un mal !)
En cet instant fatal,
Il manque un général....
Mais voici L'Hopital (1)

7

Ce héros emporté... sur un cheval fort doux,
A l'autre bout du pont s'arrête parmi nous :
« Aux genoux des Anglois,
Dit-il, prosternez-vous !
Demandez-leur la paix
Pour éviter leurs coups. »

8

Prévoyant le succès d'un si funeste avis,
Dont chacun — jusqu'au Maire — eut lieu d'être surpris,
Et Plutus et Thémis
Ont fuy, crainte de pis,
Non des fiers ennemis,
Mais des lâches amis.

9

L'Anglois obligeamment fait la sommation,
Pour prévenir du moins la députation.

(1) Colonel d'un régiment de dragons, qui commandait la place de Lorient.

De composition
Il n'est pas question :
Se rendre à discrétion
Est la condition.

10

Le Conseil assemblé, chacun parle à son tour :
— « Quittons, dit L'Hopital, ce dangereux séjour. »
— « Quel étrange discours !
Répondit d'Heudicourt (1)
Ah, plutôt de nos jours
Voyons trancher le cours ! »

11

Des deux côtés l'on craint le plus funeste sort ;
Le soir venu, l'on fait un généreux effort.
Mais quand L'Hopital sort
Portant les clés du fort,
Par un divin accord,
Saint-Clair fuit vers son bord !

12

François et vous, Anglois, réunissez vos vœux ;
Remerciez le Ciel d'un secours merveilleux :
Les cœurs trop généreux
Font un carnage affreux.
En vous rendant peureux,
Il vous sauva tous deux !

(1) Colonel d'un régiment de cavalerie.

LA RETRAITE ET SES FONDATEURS [1]

Les préoccupations morales de son nouvel établissement n'avaient point fait perdre de vue à Catherine de Francheville les arrangements matériels qui devaient en sauvegarder l'avenir. Cette femme forte suffisait à tout et menait tout de front avec une sagesse merveilleuse. A peine les retraites, un temps interrompues, eurent-elles repris faveur, que l'active directrice jeta les fondements de la maison où son œuvre allait se fixer définitivement, après avoir erré de provisoire en provisoire, sous le coup des contradictions humaines. Elle choisit pour cela, auprès de l'église paroissiale Saint-Salomon, un emplacement vaste et salubre qui dominait la ville et avait encore l'avantage de fournir les pierres et le sable pour la construction. Elle conclut les marchés nécessaires avec le maître-architecte (21 mai 1676) (2), le charpentier (5 juillet 1677) et le couvreur (18 mars 1676). Ils nous ont été conservés et ils nous prouvent son esprit d'ordre et d'économie.

Les travaux commencés au mois de mars (1677) ne marchèrent pas d'abord aussi promptement qu'elle en était convenue, et elle fut obligée de poursuivre M. François Cosnier, l'architecte, devant le présidial de Vannes (19 août) (3). D'autres difficultés plus sérieuses entravèrent la construction du nouvel édifice ; on en avait jeté les fondements et les murs atteignaient déjà une hauteur de dix pieds quand Mlle de Francheville reconnut la défectuosité du plan. Elle l'avait adopté par prudence, pour ne pas excéder ses ressources, et encore plus, par soumission au conseil de ses supérieurs. Elle voyait main-

(1) Voir la livraison d'août 1886, p. 122-127.

(2) *Archives de la Communauté de Lannion* (carton XVIIe siècle). Marché avec François Cosnier, maître-architecte, au prix de 12 livres par toise de maçonne. Marché avec Julien Vestiot, maître-couvreur, pour la couverture en ardoise, au prix de 12 livres la toise, fourni chevrons, lattes, ardoises, clous, etc. Marché avec Claude Vincent et Jean Philipot, maître-charpentier pour la charpente « en bon bois de chesne loyal et marchand » au prix de 2,230 livres.

(3) *Idem.*

tenant qu'il serait trop réduit pour les besoins futurs de la Retraite ; elle résolut de l'agrandir. Son frère aîné, M. Claude de Francheville, premier magistrat au présidial de Vannes, étant venu la voir sur ces entrefaites, elle lui confia sa déconvenue et son embarras. Quoiqu'il dût être son unique héritier, ce gentilhomme blâma son épargne avec un désintéressement tout chrétien ; il approuva son changement de vues et ils trouvèrent ensemble un moyen de le réaliser, sans déranger la construction commencée : c'était de faire un double corps de logis qu'on séparerait par un mur de refend. Ce projet eut encore l'assentiment de leur frère cadet, M. Thomas de Francheville, seigneur de la Motte-Rivaul, lieutenant au régiment de Navarre, et non moins dévoué au service de Dieu qu'au service du roi. Il est probable que les deux frères ne bornèrent pas leur concours à cet appui moral déjà si précieux pour Catherine, et qu'ils contribuèrent aux frais de la nouvelle entreprise (1). Quoiqu'il en soit, celle-ci fut poursuivie avec célérité, grâce à l'énergique impulsion de la fondatrice. Elle surveillait elle-même les travaux, encourageant les ouvriers par sa présence et ses largesses, recevant leurs plaintes et y faisant droit au besoin.

Il y avait à peine huit mois que la première pierre de l'édifice avait été posée, et déjà on plaçait la charpente. Au commencement de novembre, Mlle de Francheville fut invitée à mettre la première cheville, honneur qu'elle voulut partager avec Mme de Salleuve-Marot, une coopératrice ou une amie. Ces dames donnèrent généreusement aux charpentiers « une pistole ou environ en louis et demi-louis d'argent pour le vin de la leveure du bois (2). » Déjà « les sept fermes et la croupe garnye » de la charpente étaient dressées, lorsque survint un ouragan épouvantable qui les enleva d'un coup de vent furieux en rompant les ferrures et tordant les pièces de bois comme des liens de fagot avec un tel fracas qu'on crut la maison renversée (13 décembre 1677) (3). M. de Kerlivio voulut porter

(1) Nous n'en avons pas trouvé la preuve dans nos documents, mais l'érudit M. Lallemand, la donne à entendre dans les *Origines historiques de la ville de Vannes*, p. 135.

(2) *Archives de la Retraite de Lannion*, déjà citées.

(3) *Idem.* — Voir aussi l'ouvrage du P. Champion, p. 338.

lui-même à Mlle de Francheville cette fâcheuse nouvelle, afin de l'exhorter en même temps à la résignation. Mais elle lui demanda simplement si quelqu'un avait été blessé et, sur sa réponse négative : « Dieu soit béni ! dit-elle. Je ne suis que la fermière de Notre Seigneur : il est le maître de son bien ; quand tout le bâtiment serait renversé, j'aurais toujours confiance en Lui. »

L'édifice fut achevé sans autre alerte. Spacieux et confortable, on y pouvait loger commodément plus de quatre cents personnes. Des jardins distribués avec goût offraient aux retraitantes l'air et la distraction nécessaires; une superbe terrasse (1) régnait sur toute la façade, d'où l'on découvrait une grande partie de la ville, les campagnes environnantes et le golfe du Morbihan, figure mobile du monde qui invitait l'âme religieuse à porter ses désirs vers l'éternité immobile ; enfin une chapelle dans le style du temps, qui fut plus tard somptueusement décorée, complétait l'établissement.

C'est là que le 5 mai 1679, Catherine de Francheville et ses compagnes entrèrent en chantant au Seigneur un cantique de reconnaissance.

Au moment même où elles quittaient le séminaire, ses nouveaux hôtes étaient, pour ainsi dire, aux portes. Dieu leur avait aplani les voies d'une manière merveilleuse deux ans auparavant. Mgr de Vantorte avait prié M. de Kerlivio de reprendre ses lettres de grand vicaire. Il s'était aperçu en effet qu'un pareil homme ne se remplaçait pas, et la conduite humble et patiente de celui-ci dans la disgrâce, avait dissipé peu à peu ses anciennes préventions. « Il n'est pas des plus complaisants, disait-il, mais il va droit en affaires et ne cherche purement que l'intérêt de Dieu. » L'évêque inclinait donc sa crosse devant les mérites du saint prêtre, sachant très bien d'avance qu'il ne ferait pas plier cette âme d'airain aux moindres concessions en désaccord avec sa conscience. Il lui accorda tout d'abord de renouveler son projet de séminaire et de convoquer un synode pour en délibérer. Le grand vicaire y proposa de lever sur le clergé une certaine somme,

(1) Le mur de cette terrasse ne fut bâti qu'en 1684 d'après un marché en date du 2 janvier.

afin de subvenir à l'entretien des directeurs. Sous l'influence de sa vertu et l'action de la grâce, les esprits avaient bien changé, si on en juge par l'adhésion unanime qu'il rencontra en cette circonstance. Un seul recteur refusa d'abord la subvention demandée, mais voyant que M. de Kerlivio s'offrait à payer sa cote-part, il eut honte de son isolement et se rallia au sentiment commun.

Le bon et fidèle intendant qui avait présidé à la construction du séminaire n'était plus là, hélas, pour en prendre la direction spirituelle. Jean de l'Isle, ce prêtre austère, pieux, charitable, ce frère des orphelins, ce convertisseur des âmes désespérées, cet instituteur des clercs, cet ami, cet émule de Louis de Kerlivio, — Jean de l'Isle était mort, dans la force de l'âge, après une longue maladie qui le tint cloué sur son lit l'espace de deux ans, paralysé de tous ses membres, souffrant et humilié, mais néanmoins *surabondant de joie* comme saint Paul *au milieu des tribulations* qu'il avait lui-même demandées en grâce au Seigneur (3 mai 1675). On dut confier à d'autres la mission qu'il eût si parfaitement remplie, ce semble, mais les pensées de Dieu ne sont pas nos pensées. Du moins notre vénéré grand vicaire ayant choisi lui-même le supérieur et les directeurs du nouveau séminaire, on peut être assuré que les choix furent bons. De concert avec eux, il dressa les règles spéciales de l'établissement, et, la veille de la Pentecôte (1680), il leur amena les premiers ordinands. Le lendemain, il chanta la grand'messe avec une sensible consolation de voir enfin, après une attente de quinze ans, son premier dessein accompli. Ce même jour, quatre cents femmes et une foule d'hommes, peut-être aussi nombreuse, imploraient à la Retraite, les lumières de l'Esprit-Saint. Ainsi Dieu couronnait la vaillante persévérance de son serviteur par un double triomphe qui devait illustrer à jamais sa mémoire dans l'église de Vannes.

On se demande pourquoi l'œuvre du séminaire n'avait pas précédé l'œuvre de la Retraite et comment les brebis avaient montré la voie aux pasteurs. On ne discute pas le plan divin : comme il est arrivé plus d'une fois, dans l'histoire de l'Eglise, l'exemple des laïques devait faire honte aux clercs et leur donner un nouveau zèle. En voyant ceux-là se soumettre

passagèrement à une règle de vie qui eût convenu aux cloîtres, ceux-ci n'osèrent plus refuser un joug et une épreuve appropriés à leur vocation et que les Saints Conciles leur avaient imposés, dans une certaine mesure. Mais d'autre part, en expérimentant eux-mêmes les effets de la Retraite, ils pressentirent ceux du séminaire qui n'est qu'une retraite plus longue et plus spéciale. Cependant, un prêtre avait eu l'initiative des deux œuvres.

Louis de Kerlivio ne se reposa point sur ses lauriers. En reprenant la tête de l'administration diocésaine, il entendait être à la peine bien plus qu'à l'honneur. « Il n'est pas concevable combien son zèle avait d'activité, écrit le P. Champion (1). On peut dire qu'il était toujours en action dans tous les divers lieux du diocèse où, par ses soins, par ses ordres, par ses lettres, il appliquait sans cesse les ouvriers au travail, il les animait, il les soutenait, étant comme l'âme de tout le bien qui s'y faisait. » Il comprenait l'avantage capital d'être en relation assidue avec ses administrés : sa correspondance était énorme. Jamais il ne manquait de répondre à toutes les lettres qu'il recevait, et, pour n'en oublier aucune, il avait sur sa table un agenda où il en prenait note. D'après son propre témoignage, il écrivait par an plusieurs rames de papier. « Nous étions surpris de voir, rapporte encore le biographe déjà cité (2), comment il pouvait supporter tant de travail, expédier en quelques heures tant d'affaires, donner audience à tant de personnes à la fois et faire tout cela avec tant d'ordre et de présence d'esprit qu'il n'oubliait rien et ne se méprenait en rien. » Mais ce qui rendait la chose possible, « c'est le soin qu'il avait de ménager son temps, de ne rien écrire ni rien faire de superflu, de ne s'attacher qu'au solide et au pur nécessaire. Ses entretiens étaient courts, ses lettres succinctes. Il avait le talent de dire beaucoup en peu de paroles et de le dire avec force et avec onction. Une personne digne de foi qui a traité avec lui près de quarante ans, assure ne l'avoir jamais ouï parler de choses inutiles ni de nouvelles curieuses. » — « Il était si prudent qu'on ne lui a

(1) *Vie de M. de Kerlivio*, p. 91.
(2) *Idem*, p. 74.

jamais vu faire de fausses démarches. Il évitait également la précipitation et la lenteur, ces deux ennemis d'un bon gouvernement. Il ne se laissait point prévenir, et on ne pouvait aisément le surprendre (1). » — Il avait en un mot toutes les qualités d'un administrateur habile, vigilant, actif, inflexible sur les principes, conciliant avec les personnes, d'une prudence extrême dans ses décisions, mais d'une constance inébranlable dans ses entreprises, s'inspirant dans toute sa conduite des leçons de la Divine Sagesse, *qui est pleine de lumière. (Liv. de la Sagesse,* ch. VI, v. 13.)

Malgré son éloignement momentané des affaires, on ne s'étonnera pas de l'ascendant qu'il avait pris sur le clergé, pendant quinze ans d'une pareille administration. Les ecclésiastiques vertueux l'aimaient et le vénéraient comme un père, les vicieux le craignaient comme un maître auquel on ne peut refuser son estime, et presque tous lui étaient volontiers soumis. Il les envoyait d'une paroisse à l'autre, il changeait leurs emplois à son gré et il disposait d'eux comme un provincial dispose de ses religieux, dans les ordres les plus sévères. Il ne leur cachait pas, à l'examen qui précède l'ordination, qu'on en userait ainsi à leur égard et que leur promesse d'obéissance à l'évêque les obligeait en quelque sorte d'être comme des religieux, entre ses mains, prêts à remplir la place qu'il leur assignerait. D'ailleurs sa douce fermeté savait au besoin triompher de toutes les résistances.

Un prêtre qu'il avait suspendu de ses fonctions, à cause de son ignorance, vint un jour lui demander la permission de dire la messe et, sur son refus péremptoire, il se vanta insolemment de le faire malgré lui : « Non, monsieur, lui répondit le grand vicaire, vous ne la direz pas malgré moi : je vous permettrai volontiers de la dire, quand vous l'aurez dite au séminaire et que vous saurez les cérémonies. » Et l'autre n'osa pas désobéir.

En même temps qu'il travaillait d'une main si courageuse à la réforme du clergé, il propageait dans le peuple un mouvement religieux déjà bien commencé mais qui avait besoin d'être entretenu pour produire des effets durables. Le véné-

(1) *Vie de M. de Kerlivio*, p. 87.

rable P. Rigoleuc avait formé, dans le diocèse, une vraie légion de missionnaires. Ils devinrent si nombreux, après lui, qu'on en comptait quarante et cinquante prêchant à la fois les diverses stations du carême. Louis de Kerlivio fut leur nouveau chef. Il les disciplina en quelque sorte ; il leur donna des règles pratiques et opportunes (1) et il leur fit

(1) Voici les règles qu'il avait prescrites à ses missionnaires :

I. — Ceux qui ont l'honneur d'être appelés au ministère évangélique des missions doivent s'adonner à l'oraison pour être bien unis à Dieu.

II. — Dès qu'un prêtre sera invité par ses supérieurs à une mission, il s'y rendra le jour qui lui aura été marqué avec une intention pure de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

III. — Qu'ils prennent garde, par les chemins, soit en allant, soit en revenant, de ne boire et de ne manger qu'avec sobriété donnant partout témoignage des fonctions apostoliques qu'ils exercent.

IV. — Etant arrivés au lieu de la mission, ils se résigneront à la volonté de Dieu et à la conduite du supérieur ou directeur.

V. — Qu'ils tâchent toujours, durant la mission, d'agir dans l'esprit de la grâce et ne laissent échapper aucune des occasions que Dieu leur présentera d'ôter le mal et de procurer le bien qu'il leur fera connaître.

VI. — Tous les missionnaires, s'il est possible, se logeront ensemble.

VII. — Ils réciteront ensemble, le soir, matines et laudes de l'office divin et puis les prières, et se coucheront à la même heure.

VIII. — Ils se lèveront à 5 heures du matin, feront pour le moins une demi-heure d'oraison, et puis diront primes et le reste des petites heures. Ensuite ils iront à l'église dire la messe, selon l'ordre qu'aura établi le directeur.

IX. — Le signal pour aller à l'église le matin et pour en sortir, le soir, sera le son de l'*Angelus*. A quoi le directeur donnera ordre comme à tout le reste.

X. — A l'entrée de table, on fera une petite lecture, pendant laquelle on ne mangera ni ne boira.

XI. — Qu'ils traitent leurs pénitents avec une grande douceur, à l'exemple de Notre-Seigneur.

XII. — Quelque foule de pénitents qu'il y ait, qu'ils ne se pressent jamais.

XIII. — Pour donner plus grande liberté à leurs pénitents, ils éloigneront du confessionnal ceux qui attendent leur rang pour se confesser.

XIV. — Qu'ils diffèrent l'absolution à ceux qui sont dans l'occasion prochaine, jusqu'à ce qu'ils aient donné des preuves de leur amendement. Qu'en cela, ils agissent avec douceur, faisant voir au pénitent la nécessité de cette conduite et la lui faisant agréer.

XV. — Quand il se rencontre des cas douteux, qu'ils en diffèrent la décision, pour s'en éclairer et pour les consulter en secret, mais qu'ils ne se lèvent point, sur le champ, pour aller consulter. Ils attendront la première commodité.

XVI. — Ils ne proposeront jamais leurs difficultés devant les laïques, ni devant des prêtres du lieu où se fait la mission.

composer à eux-mêmes un directoire qui devait mettre au service de tous, l'expérience de chacun. Il les assujettit d'une manière plus étroite au joug ecclésiastique par une surveillance incessante. C'est lui qui les expédiait comme à l'assaut des paroisses les moins soumises à la loi du Seigneur ; c'est lui qui fournissait à leurs dépenses, soit en leur assurant des bénéfices, soit en leur procurant des donations ou des aumônes qu'il tirait parfois de sa bourse ; c'est lui enfin qui les encourageait par des exhortations chaleureuses à combattre énergiquement les abus et les vices qu'ils rencontraient, et souvent on l'a vu payer ainsi de sa personne, à l'ouverture d'une mission.

Il se servait encore d'eux pour établir les bonnes œuvres qu'il favorisait en toutes circonstances : l'Adoration perpétuelle, la Congrégation de Notre-Dame, les différentes confréries et les autres pratiques de dévotion si nombreuses de son temps. — « Ce que le zèle du P. Huby inventait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, le zèle et l'autorité de M. de Kerlivio le faisaient exécuter (1). » — Le grand vicaire ne cessait d'encourager les fondations charitables ou pies qui surgissaient dans le diocèse. Homme d'initiative, il donnait l'impulsion aux personnes et aux choses.

Les Ordres Religieux avaient part à sa sollicitude. Il leur témoignait son estime et son affection, chaque fois qu'il en trouvait l'occasion. Loin de leur disputer leurs privilèges, il était lui-même jaloux d'en maintenir l'usage. Il savait à propos leur ménager la faveur de l'évêque et conserver entre eux et le clergé séculier cette union si facile à rompre.

XVII. — Ils ne prendront point d'argent des pénitents pour quelque cause que ce soit.

XVIII. — Ils s'emploieront, avec toutes les adresses d'un saint zèle à tirer les péchés cachés des pénitents et à les exciter à une vraie contrition et à un ferme propos d'éviter les occasions.

XIX. — Qu'ils aient une liste des meilleurs moyens et des remèdes les plus efficaces pour empêcher les rechutes. (*Vie des fondateurs de la retraite*, p. 44 et suivantes).

A ces règles générales, M. de Kerlivio avait joint des instructions particulières pour le bon ordre et le succès des missions : elles sont frappées au coin du même sens pratique et du même esprit de religion.

(1) *Les fondateurs de la retraite*, p. 92.

Son action pénétrante se faisait sentir jusque dans les communautés de femmes où comme supérieur et confesseur il exerçait une heureuse influence. Il y rendait les services les plus signalés au temporel et au spirituel. Il était attentif au choix des directeurs : ses relations et sa correspondance assidues avec les supérieures lui permettaient d'intervenir discrètement dans leur administration et de remédier aux abus qui pouvaient s'y être glissés. Il leur communiquait son esprit de simplicité, de prudence et de force au service de Dieu. Il faisait la visite avec un soin minutieux ; il voyait en particulier toutes les religieuses, écoutait patiemment ce qu'elles avaient à lui dire, éclaircissait leurs difficultés, apaisait leurs griefs, consolait leurs chagrins. Il laissait enfin, après lui, la paix du Ciel.

Malgré tant d'occupations et de préoccupations, il trouvait le temps de visiter les prisonniers, les malades, les pauvres honteux et il leur apportait toujours le secours temporel avec la consolation spirituelle. Il passait encore des heures entières au confessionnal où les pécheurs et les justes venaient également l'attendre. Animé de l'esprit de saint François de Sales, qu'il s'était proposé pour modèle, il avait, comme lui, le secret de convertir par la douceur les âmes les plus endurcies dans le vice. Sa direction tendait au détachement absolu de soi-même, mais d'une manière douce et engageante, par des pentes insensibles avec une mesure et des tempéraments proportionnés à la diversité des esprits. Il vous élevait peu à peu au-dessus des sentiments de la nature, profitant, pour cela, de vos dispositions particulières, comme l'oiseau apprend à ses petits à se servir de leurs ailes. Sa maxime première était qu'un directeur ne doit jamais, dans la conduite des âmes, prévenir la grâce, mais seulement la seconder, sans y mêler rien de lui-même. Du reste, il connaissait par expérience les voies intérieures qui éloignent l'homme de terre et le rapprochent du ciel. Dépouillé des désirs humains, abandonné au bon plaisir divin, il était mort au monde et vivait en Dieu seul. « C'est pourquoi il était toujours égal, écrit le P. Huby, son directeur. Ni la variété, ni la multitude des affaires ne lui causaient jamais d'altération. Faire ou ne pas faire, bon et mauvais succès, tout lui était indifférent et le fond de son

âme était toujours le même. » Mais Louis de Kerlivio a peint lui-même son intérieur en traits sublimes : « Il me semble, « dit-il dans un de ses écrits, que pour pratiquer la foi, l'es- « pérance et la charité, selon la grâce qui m'est donnée, je « dois voir sans yeux, croire sans lumière, m'abandonner sans « appui, aimer sans attrait, me tenir simplement dans mon « union à Dieu, sans rien goûter que Dieu, sans rien vouloir « que la volonté de Dieu. Cette mort à moi-même, pour le « regard de l'intérieur, m'oblige à plus forte raison de mourir « à tout ce qui est hors de moi, d'être indifférent à tout, « insensible à tout comme un mort. » *Perinde ac cadaver :* nous reconnaissons là le disciple de saint Ignace et le fils spirituel des PP. Jésuites.

Les épreuves ne devaient pas manquer à une vertu si héroïque. Elle fut presque toujours privée de cette ardeur sensible et de ces consolations surnaturelles qui pouvaient la fortifier contre les attaques du dehors ; mais le serviteur de Dieu ne résistait pas moins à celles-ci avec une patience qui ressemblait à de l'impassibilité. Les contradictions, les injures, les calomnies, les coups mêmes ne l'émouvaient pas. On l'a vu s'arrêter en public pour écouter les invectives grossières des pauvres qu'il nourrissait. Quand ses subordonnés s'emportaient contre lui, il laissait passer tranquillement le flot de leur colère, comme à ses pieds. Un prêtre se plaignant un jour d'être calomnié : « Ah ! monsieur, lui répondit-il, vous ne méritez pas l'honneur que Dieu vous fait de souffrir quelque chose pour lui. » Un gentilhomme, non content de l'injurier, osa lever la main sur lui, en présence d'un témoin qui l'a rapporté. Le grand vicaire reçut le soufflet sans en paraître nullement offensé, mais plutôt avec un mouvement de satisfaction, comme une marque d'honneur. Il se glorifiait des mépris et méprisait la gloire.

Simple dans ses manières et ses paroles, il évitait de se produire au dehors ; il n'aimait pas les compliments ; il dissimulait volontiers la part qu'il avait eue à la réussite d'une bonne œuvre, mais s'en attribuait hautement l'insuccès. Il ne disait jamais « je ferai » mais « nous ferons, » comme pour partager avec autrui ses mérites personnels. Loin de se complaire dans les honneurs, il cherchait à s'anéantir et à faire

oublier son rang. Il ne prenait pas garde à l'étiquette ni au cérémonial quand sa personne était en cause, et, quoiqu'il fût d'une politesse exquise pour le dernier de ses administrés, jamais il ne parut froissé d'un manque de respect à son égard.

Il était désintéressé des biens terrestres : ses aumônes absorbaient la plus grosse part de son revenu. Cependant il se fût fait scrupule d'entamer le fond de l'héritage paternel qu'il crut devoir laisser à sa famille. Il fuyait les procès, et, s'il en avait un malgré lui, il ne faisait aucune démarche pour le conduire à bien ; il aimait mieux perdre que plaider et remettait à la Providence le soin de ses intérêts temporels. Quelqu'un lui dit un jour, afin de l'éprouver, qu'il venait de perdre un procès où toute sa fortune était en jeu : « Dieu soit béni, répliqua-t-il, je ne serai plus en état de faire l'aumône, mais de la recevoir ou de vivre de la rétribution de mes messes. »

Vêtu comme le plus pauvre prêtre, il ne voulait posséder à la fois qu'une soutane et un manteau de serge très commune, mais il racommodait lui-même ses vêtements de dessous qui n'étaient qu'un amas de pièces. Il vivait en anachorète dans une vraie cellule de religieux. Atteint d'une maladie de foie presqu'au début de sa carrière administrative, il suivait, moitié par hygiène, moitié par mortification, un régime effrayant d'abstinence. « Deux sous de lait et deux liards de pain, écrit son biographe contemporain, faisaient chaque jour toute la dépense de sa table. Et parce qu'il trouvait le lait trop délicat, il y mêlait de l'eau. Quelquefois il ôtait tout le lait de l'écuelle après y avoir mis le pain, et versait de l'eau à la place. » Il mangeait dans une écuelle de bois et prenait ses repas solitairement, comme un Chartreux, ayant devant les yeux la Bible ouverte, pour donner en même temps à son âme la nourriture spirituelle.

Ce jeûne d'ascète, des infirmités douloureuses, entre autres une hernie très pénible, les fatigues de sa charge équivalant à un épiscopat le consumèrent au point qu'il n'avait plus que la peau et les os, semblable à saint Basile, d'austère mémoire. La maigreur presque transparente de son visage frappe, au premier abord, dans ses portraits.

Vte HIP. LE GOUVELLO.

(A suivre.)

NOTRE-DAME DU RONCIER

En lisant, dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Vannes, un article de M. l'abbé Nicol qui la dirige, et avec quel talent on le sait, j'ai été pris d'un tel remords de n'avoir pas encore parlé aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* de son histoire du pèlerinage de Notre-Dame du Roncier, que je me hâte de réparer ma lenteur, et de recommander la lecture d'un délicieux ouvrage (1).

L'auteur y était préparé par d'autres écrits du même genre : qui n'a lu sa monographie de Sainte-Anne d'Auray? En vérité, je la goûte presque autant que l'opuscule du P. Arthur Martin, l'illustre iconographe ; je dirais : que celui de Mgr Le Joubioux, rédigé en breton, si une comparaison était possible : le vieux barde vannetais est en effet sans pair quand il parle sa langue.

Mais j'apprends que M. Prud'homme prépare une splendide édition du livre de M. Nicol en l'honneur de Sainte-Anne : elle trouvera, j'ose le lui prédire, une terrible concurrence dans les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves,* du même éditeur ; ici, d'ailleurs, toute comparaison est encore impossible : c'est une œuvre monumentale et d'un caractère exceptionnel.

Quant au pèlerinage de Notre-Dame du Roncier, je ne connaissais rien sur le même sujet que l'opuscule du P. I : de I : (Isaac de Jésus Maria), de l'ordre de Carmes, qui a pour titre : *Le Lys fleurissant au milieu des épines,* un vol. in-16 de 75 pages,

(1) *Notre-Dame du Roncier,* par M. l'abbé Max Nicol ; un vol. in-8°, illustré, Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 1886.

imprimé à Josselin, en 1666, avec approbation de ses supérieurs et du vicaire général de Saint-Malo. Celle de l'évêque de Vannes ne pouvait manquer non plus à l'abbé Nicol ; elle est datée du 10 juin 1886.

« Il appartenait à l'historiographe de Sainte-Anne d'Auray, dit l'éminent prélat, de recueillir et de coordonner, d'après les règles d'une sage critique, les trop rares témoignages transmis sur l'origine et les merveilles du sanctuaire de Notre-Dame du Roncier ; ces pages sont pleines d'intérêt et portent la marque d'un esprit sérieux, délicat et distingué. »

On ne saurait mieux dire, ni rien de plus juste en moins de mots.

Un prêtre digne de son évêque, le curé de Josselin, m'écrit de son côté que le livre de M. Nicol a pour but d'obtenir des aumônes, à l'effet de restaurer l'église de Josselin si recommandable à tant d'égards, et qu'il se vend au profit de ce remarquable sanctuaire. Nouvelle raison pour qu'on l'achète ; les fidèles n'y manqueront pas plus que les amis des belles œuvres.

L'origine du pèlerinage est touchante.

« Longtemps auparavant que la ville de Josselin fust bastie.. il arriva que un laboureur, cultivant la terre où est maintenant l'église de Nostre-Dame, et coupant des ronces, fist l'heureuse rencontre d'une image de Nostre-Dame, dans un lieu rempli de ronces, d'où vient qu'elle est nommée Nostre-Dame du Roncier. »

Voilà ce qu'écrivait l'auteur du *Lys fleurissant au milieu des épines*, plus de 850 ans, dit-il, après l'évènement. Quoi qu'il en soit de la date, on raconte que le laboureur en question avait une fille aveugle dont les yeux s'ouvrirent pour admirer la découverte de son père.

A l'endroit où cette découverte eut lieu, un oratoire s'éleva, puis le château appelé Josselin, du nom de son fondateur fils de Guéthenoc, et tout autour, peu à peu, la ville qui se remplissait de pèlerins au jour anniversaire.

Ils abondaient surtout le mardi de la Pentecôte. La Pentecôte était l'époque où les Rohan, au moyen-âge, « fesoient leur barnage assembler » et tenaient cour plénière : la fête religieuse ouvrait toutes les fêtes. Si les tournois, les joûtes et

autres cérémonies profanes attiraient principalement les chevaliers et les dames, la masse des vassaux venait par piété. Traitée de superstition et violemment comprimée au temps de l'*huguenoterie,* comme elle devait l'être au temps de la Révolution, la foi populaire brillait de tout son éclat à la procession du grand *Pardon* accordé par le pape Alexandre VII à tous ceux qui visitaient l'église de Notre-Dame et y communiaient.

La multitude était parfois si considérable qu'un grand nombre de ceux qui arrivaient du fond de la Basse-Bretagne étaient obligés de camper hors de la ville, et de passer la nuit en plein air. La plaine où ils s'établissaient porte encore aujourd'hui un nom que les *Gallos,* qui ne le comprennent plus, expliquent assez drôlement, et l'abbé Nicol lui-même, d'après eux : ils l'appellent « le Camp des *Boutonnés,* » à cause des *boutons,* disent-ils, dont se paraient les pèlerins, entendant *boutonnés* au lieu de *Bretonet,* comme certains maçons français appellent le ciment anglais de *Portland,* du ciment *parlant.*

Ces *Bretonet,* de pur sang et de pure langue, trouvaient d'ailleurs à la procession deux ou trois cents Bretons du Léon, vassaux des Rohan, venus à Josselin pour y apprendre le français et y faire le commerce, lesquels formaient dans le cortège une compagnie placée à la suite des six compagnies urbaines et commandée par un gentilhomme. Ils étaient très crânes ces Léonards, avec leur habit bleu, leur bonnet sur la tête, leur galant ou nœud de rubans sur l'oreille, leur *chupenn* et leurs *bragou-braz,* l'épée au côté et la hallebarde à la main. On voyait encore à la procession des pèlerins de Saint-Jacques avec leur large chapeau retroussé, leurs coquilles sur la poitrine et leur bourdon de Compostelle.

Gravissant la colline, de Notre-Dame à Saint-Martin, le cortège s'avançait au son des tambours, des trompettes, des violons et des bombardes, salué de moment en moment par des salves d'artillerie. Trente à quarante bannières d'autant de paroisses du pays, des milliers de torches de toutes couleurs, surtout vertes, jaunes et rouges, portées par des pèlerins appartenant aux confréries bretonnes, chaque torche de dix-huit pieds de haut et du poids de cent livres, assure-t-on,

achevaient de donner à la fête une splendeur vraiment digne de ceux qui en sont encore l'âme et qui abaissaient leur fière devise devant la Dame du Roncier. Par une pieuse inspiration de leur foi et comme pour unir dans un même symbole l'Orient et l'Occident, l'islamisme et le christianisme aux pieds de la reine du ciel, un géant breton, coiffé d'un turban, vêtu et armé à la turque, suivait l'image de Notre-Dame, se prosternant de place en place, sur un signe du héraut d'armes.

Les aboiements étranges, qu'on entendit longtemps à cette célèbre procession, sont plus difficiles à expliquer : les *aboyeuses* de Josselin restent toujours un mystère. Mais elles ont eu des milliers de témoins : l'un d'eux, dans un procès-verbal daté de l'an 1728, les représente « tombant par terre comme évanouies, la bouche ouverte, et criant en forme d'aboy comme des chiens. » Un autre, — celui-ci de nos jours et même professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, — trouve que la langue n'a pas de termes pour exprimer la nature de leurs cris mêlés de râles, de suffocation et d'aboiements ; pour peindre les contorsions furieuses de créatures pâtissantes rassemblant en désordre les dernières ressources de la vie pour chasser un mal inconnu. »

Inconnu en effet, et à qui la science n'a pu encore assigner sa place parmi les phénomènes nerveux : réel toutefois et guéri, soit temporairement soit définitivement, dit l'abbé Nicol, quand la malade, après une lutte effroyable contre les gens qui la tenaient, avait touché de ses lèvres le pied de Notre-Dame du Roncier.

Des guérisons moins dramatiques et purement surnaturelles sont attestées par d'autres témoins encore vivants ; pour les nier, il faudrait nier les principes mêmes de la critique. Mais quoi ? Est-ce que la Critique et la Religion ne sont pas inconciliables ? On l'affirme ; c'est entendu !

Quoiqu'il en soit, la reconnaissance des pauvres gens qui viennent en pèlerinage à Josselin réclamait depuis longues années pour leur bienfaitrice une couronne. Après l'indulgence plénière ou *Pardon,* accordée aux pèlerins bretons par le pape Alexandre VII, Pie IX a bien voulu répondre au désir de leur cœur, et il a permis à Mgr l'évêque de Vannes de couronner solennellement Notre-Dame de Josselin. La

cérémonie eut lieu le 8 septembre 1868 ; M. l'abbé Nicol l'a décrite, en poète qu'il est. Ne l'a-t-il pas même chantée ? En tout cas j'espère bien chanter moi-même, si Dieu le permet, quelque cantique de sa façon, comme à Sainte-Anne, et sur quelque vieil air du pays, lors de l'inauguration de l'église de Josselin, quand elle aura été restaurée grâce à lui : « industrieux maçon, » comme l'Amphion breton, il pourra dire à Notre-Dame du Roncier :

Moi-même, avec mes vers, j'ai bâti ta maison.

H. DE LA VILLEMARQUÉ *(de l'Institut)*.

LITTÉRATURE POPULAIRE DE LA BRETAGNE

—

CHANSONS BRETONNES

INÉDITES

Les chansons qui suivent ont été recueillies par M. de Penguern et le texte breton est de sa main. Nous avons dû y faire quelques corrections, mais nous avons toujours signalé en note la leçon du manuscrit.

J. L.

MARI-LOÏZ

1

D'ar sul, en offern bred, e rannas he galon
E klevet ar mandat e len gant ar person.

2

« Arsa ta, potret iaouank, setu an ordrenans,
Ma zo red soudardet evid ar roue Frans

3

« Ar re o deveus tenet bars ar bloavez presant
A renko partial a mond d'o rejimant. »

4

E kornik ar verret e renkontras he blac'h,
He galon kontristet hag en glac'haret (1) bras !

(1) Manuscrit, *klaharet*.

5

— « Petra fel did, e mez-i, bea ken kontristet ?
— Allas, va dousik koant, o kuitat a zo red.

6

Red eo din partial, kuitat va c'haranté
A moned eur penad da jervich ar Roué.

7

— Ahan ta, e mezi, petra zo evit se,
N'e ket eun dizenor servija ar Roué.

8

Ma vez eur soudard mad, a ne vez ket poltron,
Te vezo rekompanset gant ar Roué Bourbon.

9

Discriw lizero din pa vi er rejimant
Hag e veli neuze eun darn va santimant. »

10

E bars tri mis goude pa wa er rejimant,
E tigassas (1) eul lizer d'ar ger d'he vestres koant,

11

Da lavaret e voa kontant evel eur roue,
« Penevert ho koelet (2), va dous, va c'haranté. »

12

Hi ne lavar netra, kemer alc'houez he bank,
En pini voa he dillad ag e neubeudik arc'hant.

13

Kass ganti tri c'hant skoet a monnet da Bors-Louis (3),
Lakat (4) ober dezi eun habit en bourc'his.

(1) Ms. *E digassas.*
(2) Ms. *Ho goelet.*
(3) Ms. *Da Pors-Louis.*
(4) Ms. *Nakat.*

14

Pa eo gret an habid en deus i bed guisket
Hag eo ed da gad (1) kabiten ar soudardet.

15

— Bonjour, otrou kabiten, a c'houi a receofe
Eun den a zo kontant da servij ar Roue ?

16

Evel ma'z e (2) eun den brao, ag ive den vaillant,
Ez e bed recevet ebars ar rejimant

17

A kerkent e voa kasset da zelc'hel (3) garnizon
Ar memeus korps-de-gard lec'h ma voa he mignon.

18

Gantan e vije bemde, beb noz en he goste
E kouske en he woele (4), eb na vouie doaré.

19

Aben seiz vla goude e c'houlen daou gonjé (5)
Unan vit-hi e hunan, eun al d'he c'haranté.

20

« Servijet mom ar Roue, seiz vla a wir (6) galon
Roït dimp konje breman da retorn d'on c'hanton.

21

Dre ma tostae d'ar ger ar plac'h (7) a gane (8) ge :
— Erru omp tost d'ar ger tost deuz on harante (9).

(1) Ms. *Da Kad.*
(2) Ms. *Ma ze.*
(3) Ms. *Da delc'hel.*
(4) Ms. *He goele.*
(5) Ms. *Konje.*
(6) Ms. *A gwir galon*
(7) Ms. *Ar blac'h.*
(8) Ms. *A kane.*
(9) Ms. *Om garanté.*

22

N'o c'heus hu ket aman eur vestrezik iaouank
E komzec'h (1) anezi pa voac'h er rejimant ?

23

— O, eo sur, e me-an, va dous Mari-Loïs,
A garan a wir galon (2) nag evel m'he c'haris (3).

24

Pini, serten a garan a garante parfet
Abaoue ar seiz vla n'emeus hi ket goelet.

25

— Gaou a leveres (4), goelet e teus aneï :
Ne anavees ket anon, sel ouzin ta, e me-i (5).

26

Me eo Mari-Loïz, ta dous, ta garante,
Zo bed en pad seiz vla deus ta heuil (6) en arme.

27

— Na penos Mari-Loiz, pa wac'h er rejimant,
Em lezec'h (7) c'houi keit se en poan ag en tourmant ?

28

— Ia, dre sur, e me-i, gwir e, me ho karie
Mez karet a ren c'hoas mui an otrou Doue.

29

Allon ta, e me-i, dem da gaout (8) ar person (9).
Da c'houd ag hen endeus studiet e leson.

(1) Ms. *A gomzer.*
(2) Ms. *A gwir galon.*
(3) Ms. *M'he garis,*
(4) Ms. *Leverez.*
(5) Ms. *Emeï.*
(6) Ms. *Euill.*
(7) Ms. *Lezer.*
(8) Ms. *Da kaout.*
(9) Ms. *Ar berson.*

30

Ma n'aneus i studiet, me en (1) graï estonnet,
Marteze biskoas plac'h n'endeus an respontet.

31

— Bonjour, otrou person, ni a zo deud aman
Evid on eureuji, nin a (2) vank demp bremam

32

— Hola, e me ar person (3), se ve eur c'hoari sod :
Biskoas n'emeus goelet eureuji daou bod (4).

33

Me skrivo d'ar Roue kent ive d'an escop
Ken evid ma... (5) da eureuji daou bod (6)

34

— Penos ta, otrou person, ne anaveet ket anon-me ?
Me eo Mari-Loïz, ginidik (7) deus o kontre (8),

35

Ginidig deus ho pares (9), badeet en ho hilis ;
Sellit ouzin, otrou person, me eo Mari-Loïz.

36

— O ia, Mari-Loïz me anve (10) te brema,
Me reï te eureuji, na gousto (11) did netra,

37

A c'hoas a skrivo evidout eul lizer da Baris.
Evid mas pezo (12) an enor da velet ar roue Louis.

(1) Ms. *Me a graï.*
(2) Ms. *Nim.*
(3) Ms. *Ar berson.*
(4) Ms. *Daou pod.*
(5) Ms. Ici un mot indéchiffrable.
(6) Ms. *Daou pod.*
(7) Ms. *Guinidik.*
(8) Ms. *O c'hontre.*
(9) Ms. *Ho bares.*
(10) Ms. *Me n'ave.*
(11) *Na kousto.*
(12) Ms. *Ma spezo.*

38

Galvet voa ar paisantes a kasset d'ar palez (1)
Prezantet (2) e d'ar Roue koulz a d'ar Rouannez.

39

Biskoas ne wa bed goelet ken kaer fumelen,
Vouie c'hoari eun tol sabren koulz ag e c'habiten (3)

40

« Servijet e teus anon a galon, me ar Roue,
Me raï (4) did eur bansion a bem kant skoet leve. »

41

Rak se (5) ta, plac'het iouank, ma it-u (6) d'an arme,
C'houi a vo recompanset ive gant ar Roue.

(POTIK, kemener en Montroulez, 25 octobre 1850.)

MARIE-LOUISE

1

Le dimanche, à la grand'messe, son cœur se déchira en entendant lire le mandat par le recteur.

2

« Allons, jeunes gens, voici l'ordonnnance qui réclame des soldats pour le roi de France.

(1) Ms. *D'ar balez.*
(2) Ms. *Brezantet.*
(3) Ms. *Ag e gabiten.*
(4) Ms. *Me Krai.*
(5) Ms. *Rag ze.*
(6) Ms. *Ma it tu.*

3

« Ceux qui ont tiré cette année-ci devront partir et aller au régiment. »

4

Dans un coin du cimetière, il rencontra sa jeune fille, lui, le cœur contristé et en grande douleur.

5

— « Qu'y a-t-il, dit-elle, pour que tu sois si contristé ? — Hélas, ma douce jolie, il faut vous quitter.

6

« Il me faut partir, quitter mon amour, et aller quelque temps servir le roi. »

7

— « Eh bien, dit-elle, qu'est-ce que cela ? Ce n'est pas un déshonneur de servir le roi.

8

« Si tu es un bon soldat, si tu n'es pas poltron, tu seras récompensé par le roi Bourbon.

9

« Ecris-moi des lettres, lorsque tu seras au régiment, et tu verras alors un peu mon sentiment. »

10

Trois mois après qu'il entra au régiment il envoya une lettre à la maison à sa jolie maîtresse,

11

Pour dire qu'il était content comme un roi, « n'était le désir de vous voir, ma douce, mon amour. »

12

Elle ne dit rien, prend la clef de son banc, dans lequel étaient ses habits et son peu d'argent,

13

Elle emporte trois cents écus, va à Port-Louis faire faire un habit de bourgeois.

14

..L'habit fait, elle le revêt et va trouver le capitaine des soldats ;

15

— « Bonjour, Monsieur le capitaine, recevriez-vous un homme qui est content de servir le roi ? »

16

Comme elle était *bel homme* et de bonne mine, on l'a reçue dans le régiment.

17

Et aussitôt on l'envoya tenir garnison au même corps-de-garde que son ami.

18

Elle était tous les jours avec lui, toutes les nuits à son côté, sans qu'il sût rien.

19

Sept ans après, elle demande deux congés, un pour elle-même, un autre pour son amour.

20

— « Nous avons servi le roi, sept ans, de grand cœur ; donnez-nous à présent congé pour retourner à notre canton. »

21

Comme elle approchait de la maison, la jeune fille chantait gai ! — « Nous sommes arrivés près de la maison, près de notre amour.

22

« N'avez-vous pas ici une jeune maîtresse dont vous parliez lorsque vous étiez au régiment ? »

23

— « Oh oui certainement, dit-il, ma douce Marie-Louise, que j'aime de vrai cœur comme je l'ai aimée,

24

« Que j'aime, certes, d'un amour parfait après les sept ans que je ne l'ai pas vue. »

25

— « Tu mens, tu l'as vue ; tu ne me reconnais pas, regarde-moi donc ! dit-elle,

26

C'est moi qui suis Marie-Louise, ton amour. J'ai été pendant sept ans à ta suite, à l'armée. »

27

— « Comment, Marie-Louise, lorsque vous étiez au régiment, me laissiez-vous si longtemps en peine et en tourment ? »

28

— « Oui, certes, dit-elle, je vous aimais, mais j'aimais encore plus le seigneur Dieu.

29

— « Voyons donc, dit-elle, allons trouver le recteur, pour voir s'il a étudié sa leçon.

30

« S'il ne l'a pas étudiée, je l'étonnerai bien, peut-être que jamais une fille ne lui a tenu tête.

31

— « Bonjour, monsieur le recteur, nous sommes venus ici pour nous marier, voilà ce qu'il nous faut. »

32

— « Holà, dit le recteur, ce serait là un sot jeu : jamais je n'ai vu marier deux garçons.

33

« J'écrirai au roi, auparavant aussi à l'évêque avant de songer à..... marier deux garçons. »

34

— « Comment donc, monsieur le recteur, vous ne me reconnaissez pas ? Je suis Marie-Louise, native de votre pays,

35

« Native de votre paroisse, baptisée dans votre église : regardez-moi, monsieur le recteur, je suis Marie-Louise ! »

36

— « O oui, Marie-Louise, je te reconnais maintenant ; je te ferai te marier, et il ne t'en coûtera rien.

37

« Et même j'écrirai pour toi une lettre à Paris, pour que tu aies l'honneur de voir le roi Louis. »

38

La paysanne fut appelée et envoyée au palais, présentée au roi aussi bien qu'à la reine.

39

Jamais on n'avait vu une si belle fille jouant du sabre aussi bien que son capitaine.

40

— « Tu m'as servi de cœur, dit le roi, je te ferai une pension de cinq cents écus de rente. »

41

Ainsi donc, jeunes filles, si vous allez à l'armée, vous serez aussi récompensées par le roi.

(Chanté par Potik, tailleur à Morlaix, le 25 octobre 1850).

J. Loth,
Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.

(A suivre.)

TÊTE DE SAPEUR

— Giraud ? dit le général en allumant sa pipe... c'était un sapeur — et un caporal-sapeur encore ! — Je le vois d'ici, avec sa haute taille, ses chevrons de laine et sa grande barbe en broussailles qui lui montait jusqu'aux yeux et lui descendait jusqu'à la ceinture. De son visage on n'apercevait guère que le nez, qui émergeait en rouge sous le bonnet à poil, et des petits yeux gris qui lançaient des étincelles comme de la braise. Quand il ouvrait la bouche, on croyait, à sa voix, que le tonnerre venait d'éclater. Brave homme au reste et pas fier... Je lui fus recommandé par sa vieille *colonelle,* au moment où je m'engageai dans l'ancien régiment de mon oncle, et il jura par tous les diables, sur la tête du *p'tit* — comme il m'appela — qu'il ne m'arriverait aucun mal.

Dans ce temps-là on ne connaissait pas les chemins de fer. Nous faisions à pied tous les changements de garnison, et l'on mettait cinquante-deux jours pour aller de Brest à Toulon. A peine rendus à l'étape, Giraud venait me chercher, m'obligeait à m'asseoir sur un des bancs de la mairie, prenait mon billet de logement et partait pour inspecter la maison. Si elle ne lui plaisait pas, il revenait avec le billet, faisait une scène au fourrier et n'était content que quand il m'avait casé à son gré... Eh bien ! j'ai passé par tous les grades et je suis devenu officier ; Giraud était toujours caporal-sapeur, il continuait à m'appeler son *p'tit,* et je restais encore son protégé ! Ça vous étonne peut-être ; pourtant c'était ainsi, et je vous jure que la discipline n'y perdait rien.

*
* *

Je me souviens qu'un jour, étant alors sergent-major, je rencontrai dans la rue, à la porte de la caserne, un sapeur que j'avais consigné le matin — un grand gaillard bien planté, qui ne passait pas pour commode. Je lui donnai l'ordre de rentrer. Comme il était un peu gris, il me prit par le bras et me souleva de terre, en grommelant entre ses dents qu'il fallait autre chose qu'un petit sergent pour empêcher un sapeur de se promener. Je ne sais trop ce qui serait arrivé si des soldats du poste n'étaient venus l'arrêter et le conduire à la salle de police.

Giraud ne punissait jamais ses hommes : il les battait lorsqu'ils étaient en faute, mais il ne souffrait pas qu'on les punît. Je le trouvai dans la cour de la caserne et je lui racontai tout.

Il me regarda d'un air stupéfait :

— Tu as mis un de mes hommes *dedans* ? me dit-il, comme s'il ne pouvait en croire ses oreilles.

— Mais oui, répondis-je. Il le fallait bien.

— Tu vas le faire sortir.

— Non, par exemple.

— Voyons, *p'tit*...

— Ah ! mais non, il m'a insulté. C'est trop fort, à la fin.

— Tu ne veux pas ? répliqua Giraud... Attends un peu ! C'est moi qui vais le faire sortir, alors !

Deux minutes après, il entrait dans mon bureau, traînant le sapeur par la gorge.

— Mets-toi à genoux ! commanda Giraud.

Et sous la poigne du caporal le sapeur obéit.

— Maintenant, continua l'autre, tu vas demander pardon à ce garçon-là... qui pourrait te faire passer en conseil de guerre, canaille !... et qui veut bien ne pas te faire condamner à mort, fichu jean f... de gredin !!!

Et à chaque mot, Giraud secouait son malheureux sapeur en l'étranglant de plus en plus. Je dus intervenir pour faire lâcher prise. Le sapeur se releva ; c'est à peine s'il pouvait

respirer. Mais Giraud ne paraissait pas tenir la leçon pour suffisante, et je vis bien, à son regard, quand il se retira, que cela n'était pas fini.

En effet, j'entendis bientôt des éclats de voix, des cris qui partaient de l'escalier de la chambrée ; et comme le vacarme ne cessait pas, je descendis pour me rendre compte de tout ce tapage.

Le sapeur, étendu sur le dos, ne remuait plus ni bras ni jambe. Giraud remit tranquillement sa veste, en s'épongeant le front, et s'en alla boire un verre à la cantine.

*
* *

Le jour où je fus nommé sous-lieutenant, Giraud arriva dans ma chambre, rayonnant de joie et d'orgueil.

— Eh bien ! *p'tit*, s'écria-t-il, *nous* voilà officier !

Et il contemplait d'un œil ravi l'uniforme que le tailleur était en train de m'essayer.

— Tiens ! poursuivit-il en éclatant, donne-moi cinq francs, que je prenne une *culotte* en ton honneur !

Et à tous les grades, il en fut ainsi. Après sa *culotte* de sous-lieutenant, Giraud eut sa *culotte* de lieutenant et sa *culotte* de capitaine. Seulement, le prix montait à chaque fois.

Giraud avait, du reste, au régiment, une position particulière. Il y avait si longtemps qu'on le voyait sous le bonnet à poil, qu'on aurait cru volontiers qu'il était né caporal-sapeur. Et puis, il fallait bien quelqu'un pour ne pas laisser perdre les traditions du corps et pour les enseigner aux jeunes. Giraud s'en chargeait. De là son ascendant. Nous l'invitions très bien à notre table d'officiers ; et quand nous le trouvions dans la rue, en allant à l'hôtel, nous ne manquions jamais de lui dire :

— Giraud !... as-tu déjeûné ?

A quoi il répondait invariablement, d'un ton que j'entends encore :

— Oui, mais mal !

Il venait avec nous et se tenait parfaitement à sa place.

Un matin, je lui versais à boire pour la dixième fois depuis le commencement du repas :

— Voyons, Giraud ! lui demandai-je, en le voyant vider son verre comme un canonnier qui allume sa pièce, combien te faudrait-il de bouteilles pour te *déranger* seulement ?

Giraud réfléchit quelques instants, et me répondit, après un profond calcul :

— Au moins vingt... Et encore ? ajouta-t-il au bout d'une seconde, en relevant la tête avec un certain air de fierté.

Un jour pourtant, il faillit avoir ce qu'il appelait du désagrément. On l'avait mandé au rapport, et le colonel se tordait la moustache : signe d'orage. Je craignais que mon pauvre Giraud n'eût fait une sottise. Quand il se fut arrêté réglementairement à trois pas, le petit doigt sur la couture du pantalon, le colonel nous le montra de la main :

— Figurez-vous, nous dit-il, que cet animal-là a trouvé moyen de dépenser hier, dans une auberge, vingt-sept francs cinquante !... Quant à payer, c'est autre chose. Voici la note : cinquante centimes de pain et de saucisson, vingt-sept francs de vin !

A cette époque, le vin coûtait quatre sous le litre. C'était plus d'une demi barrique.

Giraud ne parut pas déconcerté :

— Mon colonel, fit-il sans sourciller, nous avons reçu les sapeurs du 71e.

Devant une raison comme celle-là, il n'y avait rien à dire. — Une bienvenue, que diable ! — Giraud se retira aussi majestueusement qu'il était entré.

*
* *

La dernière fois que je l'ai vu, c'était à Lyon, quand je fus nommé chef d'escadron dans la gendarmerie de la garde. J'avais écrit à un de mes anciens camarades du régiment, pour lui annoncer que je m'arrêterais vingt-quatre heures au passage, et je lui avais recommandé d'envoyer Giraud m'attendre au bateau. En arrivant au débarcadère, j'aperçus

mon vieux caporal, avec toute son escouade rangée sur le quai. Les sapeurs se partagèrent mes bagages et vinrent me reconduire le lendemain matin. Au moment de partir, je glissai vingt francs dans la main de Giraud ; mais je vis bien qu'il gardait quelque chose sur le cœur. Il avait l'air embarrassé et tournait entre ses doigts la pièce que je lui avais donnée. Enfin, il me prit le bras, comme s'il se décidait à un grand effort :

— Saprebleu ! mon commandant, me dit-il tout bas... je ne t'ai jamais rien offert... Tiens, veux-tu me faire plaisir ? Viens prendre un petit verre... Et ce sera moi qui paierai ! ajouta-t-il, en m'entraînant. —

... Fameux soldat ! murmura le général, après quelques instants de silence. C'est au feu qu'il fallait le voir !... Ah ! si nous en avions eu beaucoup comme lui en soixante-dix !... Mais le moule est perdu, on n'en fabrique plus de ce calibre là... Ce brave Giraud ! j'aurais été content de lui serrer la main. Et lui donc !... Quelle *culotte*, le jour où il aurait retrouvé son *p'tit*, général !

HENRI FINISTÈRE.

RIMES CROISICAISES

INÉDITES

L'annonce de la prochaine session de l'Association Bretonne, qui se tiendra au mois de septembre au Croisic, nous a paru donner de l'à-propos, une sorte d'actualité, à la publication de quelques pièces inédites d'un des enfants les plus spirituels et les plus connus de cette petite ville, le poète Des Forges Maillard (1). — L. DE K.

CHANSON CHANTÉE A TABLE AU CROISIC

Au sujet des réjouissances faites pour la naissance du Dauphin, en septembre 1729

Toutes les villes de France
Pour le Dauphin
Marquent leur réjouissance :
Chantons sans fin,
Et, comme elles, faisons aussi
Charivari (2) !

(1) Né en 1699, mort en 1772.

(2) Ce mot signifie essentiellement un bruit tumultueux, désordonné, qui le plus souvent exprime le mécontentement, l'indignation de la foule auteur de ce tapage. Plus rarement — c'est ici le cas — ce bruit est la manifestation d'une allégresse qui, ne pouvant se contenir, s'abandonne aux plus bruyants éclats.

Notre ville s'illumine ;
Mais, vertubleu !
C'est surtout à la cuisine
Qu'on fait grand feu.
Je vois qu'on veut faire aujourd'hui
Charivari !

Amis, qu'à boire on s'apprête !
N'épargnons rien.
Quand Bacchus est de la fête,
Que tout va bien !
Les plaisirs viennent avec lui,
Charivari !

Doublant trois fois la mesure,
Les Capucins (1)
Chantent la bonne aventure,
Leurs hanaps pleins,
Disant au Dauphin : Grand merci !
Charivari !

Le salpêtre fait merveille
Dans le couvent ;
Saint François, prêtant l'oreille
Du firmament,
A crié : « Frères, qu'est ceci,
Charivari ? »

— « Un Dauphin, réplique un Frère,
Nous est venu »
Des cieux alors le bon Père
A répondu :
— « Recommencez, s'il est ainsi,
Charivari ! »

(1) Les Capucins du Croisic allumèrent des feux de joie et tirèrent du canon dans leur enclos. (*Note de des Forges Maillard.*)

Dans le temps de la vendange
Ce prince est né :
Saison digne de louange,
Temps fortuné,
Tu nous fais braver le souci,
Charivari !

Vive la reine de France !
vive Louis !
Vive l'illustre alliance
Des Leczinski !
Vive le Roi ! vive son fils !
Charivari !

Croisicais et Croisicaises

en 1731.

Les Croisiquois n'ont le vilain renom
— Je le proteste et m'en donne pour plége (1) —
D'être sorciers : bien sont-ils gens imbus
D'arts libéraux, forts sur les impromptus.
Le sel piquant qu'exhalent nos salines,
Raréfié par petites bruines,
Porte en leur sang cette vivacité
D'où naît en eux la cointe urbanité.
Quant au beau sexe, il n'a d'autre magie
Que l'air divin de ses appas charmans
Et les beautés d'un merveilleux génie.
Ses yeux actifs sont les fins nécromans,
Dont un regard prend et rend asservie
La liberté des moins tendres amans
Mieux qu'aucun philtre ; et ces aimables Muses,
J'en suis garant, ne sont point des Méduses.

(1) Pour caution.

Leur caractère est surtout la douceur,
Que suit de près la franchise de cœur.
Table de jeu faite en façon gentille
Est leur Parnasse, et cartes de quadrille (1)
Les livres sont, qu'elles ont dans les mains.
Le fier Plutus (2), dieu respecté de maints,
Est l'Apollon, Fortune est la Minerve
Dont leur ferveur implore le secours,
Les conjurant de seconder leur verve.
Point on n'y gronde, et chez elles toujours
Joyeuse humeur se voit entrer en danse,
Fors quand du jeu la quinteuse inconstance
Vient par malheur déranger leur finance (3).

Epitaphes diverses (4)

1.

D'une fille qui mourut de regret de la mort d'un petit épagneul.

Ci gît la plaintive Isabelle,
Morte subitement du trépas de son chien.
Son amant, encor plus fou qu'elle,
Trois mois après, mourut du sien.

2.

D'un usurier.

Ci gît un usurier célèbre en son espèce :
Son corps est dans la terre, et son cœur... dans sa caisse.

(1) Sorte de jeu de cartes.
(2) Plutus, dieu des richesses.
(3) Il résulterait de là que les Croisicaises, en 1731, étaient jolies, aimables, de belle humeur, mais qu'elles aimaient un peu trop le jeu et l'argent.
(4) Epigrammes sous forme d'épitaphes.

3.

D'un pauvre musicien.

Ci gît de la Musique un suppôt malheureux.
Il mourut en chantant les beaux yeux de Nicole,
Sans flamme tout l'hiver dans un coin ténébreux,
Et la tête et le ventre creux
Comme sa basse de viole.

4.

Dialogue d'un capitaine enseveli sous une mine avec ses soldats.

Le Capitaine

Vous m'accablez, soldats ; écartez-vous, canaille.
Diable soit des marauds qui pèsent sur mon corps !

Les Soldats

A qui parles-tu donc, capitaine de paille ?
Tu commandois dans la bataille :
Tu n'es qu'un goujat chez les morts.

5.

D'un auteur qui composoit des satires pour vivre.

Ci gît qui vivoit de satire,
Et qui louoit ou condamnoit
Selon l'argent qu'on lui donnoit.
Pendant sa longue vie on n'osoit rien en dire,
On craignoit son pinceau malin,
Il est mort : ci gît un coquin !

Réponse d'un sylphe.

Toi qui lis en passant l'épitaphe caustique
Du redoutable Lycophron
A qui de ronce et de chardon

La Nature a dressé ce tombeau symbolique,
N'en ris point... Changée en frêlon,
Son âme erre en ces lieux : crains qu'elle ne te pique !

6.

D'un fameux bretailleur.

Je fus un fendeur de naseaux,
Ti, ta, ta, proposant aussitôt l'estocade.
Mais la Mort m'a fait voir, — mettant sous ces carreaux
Mon audace en capilotade, —
Que je ne savois pas parer les coups de faulx.

7.

D'un poète grand fumeur.

Ci gît l'un des plus grands fumeurs.
Le tabac gâta son haleine,
Si bien qu'après lui les neuf Sœurs
Craignoient de boire à l'Hippocrène.

8.

D'un médecin.

Ci gît un médecin. Le jour qu'il expira,
La Nature humaine, joyeuse,
Au lieu d'un triste *Libera,*
Chanta d'une voix glorieuse
Un triomphant *Alleluia !*
— Mais la Mort gémit et pleura...

9.

D'un athée.

Dans la bourbe de ce marais
Gît un athée abominable,
Qui ne croyoit ni Dieu ni diable.

A présent il croit Dieu — qu'il ne verra jamais.
Le diable, dont il est la proie,
Puisqu'il le voit toujours, il faut bien qu'il y croie.

10.

D'un poète dramatique.

Ci gît dont les vers dramatiques,
Froids, languissans et narcotiques,
N'eurent que de tristes succès.
L'infortuné, cédant à sa douleur secrète,
S'endormit au bruit des sifflets,
Et sous ces tranquilles cyprès,
Il ne s'éveillera qu'au son de la trompette.

11.

D'un faiseur de romans.

De romans ennuyeux pondeur infatigable,
Il écrivoit au lit, il écrivoit à table.
Tandis qu'en se creusant l'imagination,
D'une frivole histoire — insipide antienne —
Il cherchoit la conclusion,
La Mort vint — qui trouva la sienne.

12.

Epigramme. — Envoi.

Troupe de morts, tranquille ou vagabonde
Suivant votre demeure et votre qualité,
Je vous souhaite en l'autre monde,
Autant qu'il est possible, une bonne santé.
Mais fasse le Ciel que la mienne
En ces lieux longtemps se maintienne !

PAUL DES FORGES MAILLARD.

NÉCROLOGIE

—

M. EUGÈNE DE LA GOURNERIE

Le mois dernier, lorsque notre livraison de Juillet était déjà presque entièrement tirée, nous arrivait la triste nouvelle de la mort de M. de la Gournerie. A notre grand regret, il ne fut même pas possible de la mentionner dans ce numéro. Nous réparons aujourd'hui ce silence involontaire.

Cette mort est pour la *Revue de Bretagne et de Vendée* un deuil profond, une douleur des plus sensibles. M. de la Gournerie a été, au vrai sens du mot, le fondateur de la *Revue :* c'est lui qui, il y a trente ans, nous encouragea à entreprendre cette œuvre, à laquelle il voulut bien prêter tout l'appui de son influence si respectée, et de son talent littéraire si élégant et en même temps si solide, si ingénieux, si élevé, si distingué. Pendant de longues années il resta le plus fidèle, le plus assidu des collaborateurs de la *Revue*, et cette précieuse collaboration ne s'arrêta que le jour où les infirmités de l'âge la rendirent impossible. Pour nous ce ne fut pas seulement un collaborateur ; pendant que nous habitions Nantes, il voulut bien, malgré la différence d'âge, nous admettre dans son amitié ; et bien que les circonstances, en nous éloignant de lui, eussent mis obstacle à la fréquence des relations personnelles, cette affection est toujours restée chez nous aussi forte, aussi respectueuse qu'au premier jour, car, à qui a pu connaître cet homme excellent, ce chrétien parfait, si plein de cœur, d'esprit, d'intelligence, il est bien impossible de l'oublier.

La Bretagne perd en lui un de ses enfants qui l'honoraient le plus par la hauteur du talent et par la noblesse du caractère. La notice suivante, qu'un de nos amis de Nantes nous envoie, permettra au lecteur d'apprécier toute l'étendue de cette perte. — A. DE LA BORDERIE.

M. Eugène de la Gournerie.

« Un homme de bien, qui fut un écrivain de grand mérite,
« M. Eugène de la Gournerie, vient de s'éteindre à l'âge de
« 80 ans, le 18 juillet dernier.

« Son nom demeurera parmi ceux des Nantais qui ont
« honoré leur ville par la droiture du caractère, la solidité
« de la conscience et l'éclat du talent.

« Il y aura ici unanimité pour déposer un légitime et sin-
« cère tribut de sympathies et de regrets sur la tombe de l'émi-
« nent auteur de *Rome chrétienne.* »

Avec l'Union Bretonne du 21 juillet 1887, qui nous fournit ces lignes si justes et si vraies, nous répéterons : *Il y aura ici unanimité* pour rendre un profond et cordial hommage à la douce mémoire du charmant écrivain auquel ses travaux, remarquables à tant de titres, ont depuis longtemps acquis au milieu de nous une place éminente et distinguée.

Eugène-Charles-René Maillard de la Gournerie naquit à Nantes, le 25 mars 1807. Son père était M. Jacques-Antoine Maillard de la Gournerie, issu d'une ancienne et bonne famille du comté nantais, qui a donné des auditeurs à la Chambre des Comptes de Bretagne, un échevin à la ville de Nantes en 1614, et sa mère était Mlle Marie-Julie-Catherine de Talhouet-Grationnays.

Un de ses frères, Antoine-Paul, officier d'avenir, sorti de Saint-Cyr, capitaine de grenadiers au 9e régiment de ligne, chevalier de la légion d'honneur, tomba à la tête de sa compagnie frappé par cinq balles arabes, pendant l'expédition de la petite Kabylie, le 13 mai 1851, au moment de passer chef de bataillon, à l'âge de 41 ans.

Un autre, Jacques-Henri, fut longtemps chef d'escadron d'état-major, à Nantes.

Un troisième, Jules-Antoine-René, fut un ingénieur habile et instruit, dont la *Revue* a publié plusieurs travaux intéressants.

Ses études terminées d'une façon brillante, le jeune de la Gournerie aborda le droit et entra dans les bureaux du Ministère de la Justice, qu'il quitta bientôt, désireux de s'adonner à la littérature et à l'histoire.

Son début, *Rome chrétienne, ou Tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome* (Paris, Debécourt, 1843, 2 volumes in-8°), appela sur lui l'attention et le classa de suite parmi les écrivains de talent. Ce sujet si beau et si attrayant, a été depuis magistralement traité par plusieurs auteurs, Mgr Gerbet et Mgr Gaume, entre autres; mais le premier sillon était tracé, et l'ouvrage de M. de la Gournerie soutient parfaitement la comparaison sans aucun désavantage.

Dans l'*Histoire de François Ier et de la Renaissance* (Tours, A. Mame, 1847), il retrace la vie chevaleresque de celui que la France a salué du beau nom de *Père des Lettres,* et qu'elle associe à Léon X dans la gloire d'avoir fait fleurir en Europe les sciences et les arts.

L'*Histoire de Paris et de ses monuments* (Tours, A. Mame, 1852), prouve que M. de la Gournerie tenait à faire, pour la capitale de la France, ce qu'il avait fait pour la capitale de la chrétienté. Avec son style coulant, agréable, imagé, il a peint les vicissitudes nombreuses et diverses de la magnifique cité qui eut nom Lutèce.

N'oublions pas *Nantes et la Loire-Inférieure,* 1850-1851 ; *la Bretagne contemporaine,* 1865, auxquels il eut une large part; *Rome dans sa grandeur,* ou *Monuments anciens et modernes, descriptions, institutions :* dessins d'après nature, par Félix Benoist, texte par MM. Franz de Champagny, E. de la Gournerie, etc., Nantes et Paris, 1867-1869. Ces trois ouvrages sont sortis des belles presses de la maison H. Charpentier, de Nantes, et, le dernier principalement est en majeure partie écrit par M. de la Gournerie.

Quoique préoccupé de ces grands travaux, il adressait souvent à de nombreuses revues, des articles toujours parfaitement accueillis, tant pour la gracieuseté de sa plume que pour le choix du sujet traité à fond et, pourrions-nous dire, *ex professo ;* c'était l'ancien *Correspondant,* l'*Université Catholique, les Annales de philosophie, la Revue d'Armorique, la Revue des Provinces de l'Ouest, la Revue de Paris,* etc, etc...

Son œuvre dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* est considérable. Comme importance, elle est à peu près égale à

celle de notre dévoué directeur, M. de la Borderie. C'est l'histoire de *Clisson*, de *Machecoul, Savenay et ses environs*; une substantielle étude sur *la Commune de Nantes et les biens de main morte avant 1789*. Ses comptes-rendus, ses notices biographiques et bibliographiques ne se chiffrent pas. Nous trouvons encore qui sont de première importance : *les Hardiesses de la chaire aux XVIIe et XVIIIe siècles ; — Rome sous Pie IX ; — la Guerre de 1870-1871 ; — le Passé, le Présent ; — les Débris de Quiberon*, suivis de la liste des victimes et d'un pèlerinage au Champ des martyrs, travail de patience et de consciencieuses recherches, dont le tirage à part est arrivé à plusieurs éditions, etc., etc....

L'un des premiers et des plus fidèles collaborateurs de la *Revue*, sa perte laisse un grand vide dans la rédaction. Les lecteurs aimaient à retrouver son nom ami sur les sommaires, et allaient de suite et de préférence à la page écrite par lui, certains d'éprouver plaisir et profit en parcourant ces pensées si agréablement exprimées, ces appréciations si justes, qui contribuent au succès d'une publication heureuse de compter parmi ses écrivains un homme de cette valeur.

Empruntons, en terminant, à un journal nantais (*l'Espérance du Peuple*) les vers que, dans une nuit d'insomnie, l'auteur de *Rome chrétienne* dictait, peu de temps avant sa mort, à Mme de la Gournerie ; car, depuis longtemps privé de la vue, l'oreille devenue complètement paresseuse, il se servait de sa compagne comme d'un secrétaire aimant et dévoué, qui ne lui fit jamais défaut. C'est ainsi qu'il saluait ses quatre vingts ans, et cette strophe nous montre comment M. de la Gournerie comprenait l'affection de la famille :

Salut à mes quatre vingts ans !
Et salut sans vaine tristesse.
Si triste est-elle la vieillesse
Qu'entourent une amie et de joyeux enfants ?
Enfants aimés, doux charme de ma vie,
Que Dieu vous garde un heureux avenir !
Et vous, des vieux parents partis pour la Patrie,
Gardez toujours, ô famille chérie,
Le souvenir ! le souvenir !

Nous aussi, ses amis de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, cette autre famille qui l'entourait de sa vive et respectueuse sympathie, nous garderons au fond du cœur le souvenir profond, ineffaçable, de cet écrivain si distingué, si charmant et si modeste, de ce chrétien solide et éclairé, de cet homme vraiment accompli.

RAYMOND DU PRA.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

ORAISON FUNÈBRE DE S. G. Mgr NOUVEL, ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON, prononcée dans l'église cathédrale de Quimper, le 7 juillet 1887, par Mgr BÉCEL, évêque de Vannes. — Vannes, Galles, imprimeur de Mgr l'Evêque, 1887. — In-8° de 63 pages.

Pour compléter ce que la *Revue* a déjà dit du discours de Mgr Bécel (1), il faudrait presque nécessairement reprendre et résumer les grandes lignes de la biographie, les traits caractéristiques de la physionomie morale et de la haute vertu de Mgr Nouvel. Cela nous est interdit, car nous ne pourrions que répéter ce qui a été, ici même, bien mieux exprimé que nous ne saurions le faire par M. le président Trévédy. Nous devons donc nous borner à quelques citations. Tout d'abord nous rencontrons cette peinture exquise du patriotisme et du sentiment breton chez Mgr Nouvel :

« Pendant le cours de son existence, il se glorifia toujours de son titre de Bas-Breton. Il aimait les hommes et les choses de son pays natal, *où le sol est dur, où le cœur est fort*. Si, comme le soldat de la légende, il ne s'oubliait pas à le proclamer *le plus beau de la terre*, il en admirait les paisibles campagnes, les montagnes agrestes, les fraîches vallées, les landes arides mais non sans fleurs et sans parfums, les rochers et les falaises qui bordent l'Océan. Tout cela le faisait rêver à l'infini, et, voyant passer au large ces superbes navires qui sillonnent les mers, il regretta peut-être de ne pas s'embarquer pour propager la foi jusqu'au bout du monde. Il aimait surtout les monuments religieux, les églises gothiques avec leurs gracieux clochers à jour, les traditions, les croyances, les mœurs, et jusqu'aux costumes variés et pittoresques au milieu desquels son habit de moine ne fut pas déplacé. Cet ensemble lui rappelait les anciens âges, durant lesquels la religion et le patriotisme se prêtaient un mutuel appui et opéraient tant de prodiges. » (p. 5.)

(1) Voir notre livraison de juillet dernier, p. 73.

Avant de montrer l'évêque de Quimper dans les grandes vertus du sacerdoce, du cloître et de l'épiscopat, Mgr Bécel a voulu nous le peindre dans sa famille ; tournez-vous donc maintenant vers ce portrait d'une touche si juste, si délicate, qui est celui d'un des proches alliés de Mgr Nouvel :

« Un beau nom, toujours bien porté, une haute et respectueuse considération que justifient un mérite peu commun, une vertu qui ne s'est jamais démentie ni dans la vie publique ni dans la vie privée, une parfaite loyauté de caractère, des services rendus avec intelligence et générosité à la France et à l'Eglise, notamment le sacrifice d'un fils unique, mort à la suite d'une campagne dirigée contre les ennemis du Saint-Siège. » (p. 8.)

Tout le monde reconnaît là l'un des hommes de notre temps qui font le plus d'honneur à la Bretagne et aussi — qu'il nous soit permis de le dire avec quelque orgueil — à la *Revue de Bretagne,* à laquelle M. V. Audren de Kerdrel veut bien dans ses loisirs (trop rares au gré de nos lecteurs) accorder sa collaboration.

Dans la famille de Mgr Nouvel existait, entre autres, une vieille grand'tante qui, lorsque le père du futur évêque émigra à Rennes, voulut garder près d'elle à Quimper l'enfant, qu'elle faisait escorter dans ses sorties (quand elle-même ne pouvait l'accompagner) par une vieille bonne « rigoriste » qui n'entendait pas raillerie et qui, un beau jour, d'un air morose, vint recommander à la bonne grand'tante de « surveiller son neveu ! » — « Eh pourquoi donc ? dit celle-ci. — Ah ! « Mademoiselle, vous n'avez donc pas remarqué que monsieur Charles « (c'était le futur prélat) chante en allant à confesse !... et qu'il danse « en revenant !!... » (p. 9.)

Si Mgr Bécel eût été aussi « rigoriste » que la vieille bonne, il ne nous aurait peut-être pas conté cette jolie anecdote, et c'eût été grand dommage, car elle révèle un trait de caractère qui persista chez Mgr Nouvel pendant toute sa vie : au dehors, non-seulement l'égalité d'humeur, mais la gaieté et souvent la plaisanterie ; au fond, toutes les austérités et toutes les réalités d'une haute et parfaite vertu.

Toutefois, dans le héros de cette anecdote on ne pouvait guère deviner l'homme dont un jour le monachisme serait la passion — une passion contrariée, il est vrai, car sur soixante-treize ans de vie, sur quarante-six années de sacerdoce, Mgr Nouvel en a pu passer dans le cloître deux à peine (1869-1871), mais certes ce ne fut pas sa faute. Mgr Bécel a très bien rendu cette lutte, qui a fini, — on peut le dire

— par devenir comme le trait essentiel, dominant, original, de cette belle figure d'évêque.

Quand, en 1871, après la mort de Mgr Sergent, dom Anselme (c'est-à-dire l'abbé Nouvel, dont c'était là le nom monastique) apprit que le diocèse de Quimper le demandait pour évêque, il eut d'abord très peu d'inquiétude, car le supérieur de la Pierre-qui-Vire (et on le comprend) ne se souciait nullement de le lâcher. Mais il avait compté sans le visiteur bénédictin de la province, le R. P. Bernard, qui tout à coup vint lui dire « qu'après y avoir bien pensé devant Dieu, malgré toute « la peine qu'il en éprouvait, il ne pouvait pas s'opposer à sa nomi- « nation. — Coup de foudre pour le pauvre dom Anselme ! » Cette sentence heureusement n'était pas sans appel ; le R. P. Casaretto, général de l'Ordre bénédictin, la réforma : « Le clergé séculier en « France, écrivit-il, ne manquant pas de prêtres dignes de l'épiscopat, « je ne vois pas pourquoi je priverais notre Congrégation des services « qu'elle est en droit d'attendre de dom Anselme. » (p. 25.)

Voilà dom Anselme ressuscité, mais pas pour longtemps : car on fait comprendre au révérendissime général combien il est important pour l'église de France d'interrompre la prescription qui alors, depuis près d'un siècle et au grand détriment de la religion, tendait à exclure les moines de l'épiscopat. Le révérendissime, convaincu, passe à l'ennemi et si complètement qu'il notifie de sa main à dom Anselme « sa volonté expresse » de lui voir accepter l'épiscopat et lui indique même « les armes » qu'il devra prendre comme évêque.

Reste le tribunal suprême, la haute cour de cassation de l'univers catholique, le Souverain Pontife. Dom Anselme lui écrit une grande et belle lettre latine, où il développe toutes ses objections, énumère tous les motifs de sa prétendue *indignité,* et termine par ce cri : « Au « nom du bien des âmes et de la paix de cette belle église de Quimper, « je supplie Votre Sainteté de ne pas me faire évêque ! » (p. 26). Pie IX, insensible à toute son éloquence, lui répondit qu'il le serait. C'était le dernier coup.

Pas tout à fait, cependant ; dom Anselme eut encore une lueur d'espoir. On lui imposait l'épiscopat pour protester contre l'interdiction dont étaient frappés en France depuis plus d'un siècle, dans cet ordre de fonctions, les ordres religieux. Or, le pouvoir civil — sous la forme de M. Thiers, alors président de la République — voulait bien nommer évêque un moine, mais non le dire tout haut, et le décret de nomination devait être libellé au profit de « M. l'abbé Nouvel, *ancien*

« *vicaire-général du diocèse de Rennes.* » Dom Anselme refusa avec raison de l'accepter dans ces termes et exigea le remplacement de cette qualification par celle de « *religieux bénédictin du monastère* « *de la Pierre-qui-Vire.* » Il y eut sur cette question un conseil des ministres, car M. Thiers hésitait, il craignait qu'on ne le traitât de « revenant du moyen-âge » ou quelque chose de ce genre, et cela lui était sensible. Dom Anselme alors se reprend à espérer et écrit au supérieur de la Pierre-qui-Vire : « C'est demain que doit avoir lieu le « conseil des ministres. Oh ! si mon saint état allait faire échouer « tant de démarches et de combinaisons ! Priez bien pour qu'il en « soit ainsi ! » (p. 27.) — Le Père supérieur pria sans doute, mais... M. Jules Simon fut exaucé. Il était ministre des cultes : esprit moins timoré que M. Thiers, plus large et plus élevé, plus libéral et plus généreux, il comprit que le nom de moine n'était point là une résurrection du moyen-âge mais une forme de la liberté de conscience — et il le fit admettre dans le décret.

Dom Anselme subit donc l'épiscopat. Il ne s'y résigna pas. Evêque, évêque excellent et admirable de zèle pour tous ses diocésains, — pour lui-même il resta moine, rien que moine, non seulement dans son for intérieur, mais dans toute sa personne ; il garda le costume noir des Bénédictins, le froc, la coule, etc., à grand'peine un gland violet à son chapeau. Dans le jeûne et la prière, le coucher, la nourriture, dans toute sa vie, il observa constamment avec la dernière rigueur la règle monastique. Quand, après son avénement à l'épiscopat, il allait revisiter sa chère Pierre-qui-Vire, il se présentait là en simple moine, courait à la cuisine prendre un tablier et éplucher les légumes, demandait avec le doigt la permission de parler, se jetait à genoux en plein chapitre pour battre sa coulpe, etc. (p. 56.)

Ce n'est rien encore. Evêque, il alla trois fois à Rome ; trois fois il supplia le Saint-Père de le libérer de l'épiscopat. Mgr Bécel conte à ce propos une charmante anecdote de Pie IX. Le 7 octobre 1874, le Pape avait reçu Mgr Nouvel ; le lendemain, donnant audience à trois prêtres du pays de Vannes, entre le Saint-Père et eux ce dialogue s'établit :

— « De quel diocèse êtes-vous, mes enfants ?

— « Du diocèse de Vannes, Très Saint-Père.

— « Ah, oui ! Oh ! je connais le diocèse de Vannes. Où demeurez-vous ?

— « A Lorient, Très Saint-Père.

— « A Lorient ! Mais c'est tout près de Quimper. L'évêque de « Quimper est ici, mes enfants ; il est venu me voir hier ; il est bien « bon... Il est moine... Quand votre gouvernement m'a proposé un « moine, je l'ai accepté tout de suite. Il est le seul moine dans l'épis- « copat de France. Mais, ce bon évêque, il ne voulait pas rester à « Quimper ; il m'a proposé sa démission : je lui ai dit que je suis « plus vieux et plus occupé que lui, et cependant je reste pape ; et je « n'ai pas voulu accepter sa démission. Il est *houmile* l'évêque de « Quimper, il est *houmile,* mes enfants ; il m'obéira et il restera à « Quimper. » (p. 44-45.)

Il resta en effet, — et il restera.

Oui, l'évêque moine, l'évêque *noir* (comme on l'appelait), l'évêque si Breton (*tenacissimus Brito,* comme il s'appelait lui-même) qui, par ses vertus, par sa profession religieuse, par son amour profond de la Bretagne, a relié le dernier anneau de la série épiscopale de Cornouaille au premier anneau, à l'anneau d'or qu'au fond des cieux tient toujours la main de saint Corentin, — oui, cette douce, forte et sainte figure de Mgr Nouvel, dans le souvenir, dans le cœur de la Cornouaille et de la Bretagne, elle restera...

Et quiconque voudra la bien connaître la retrouvera vivante dans le beau discours consacré à sa mémoire par un autre évêque, l'ami de celui que nous pleurons, digne de son amitié, et comme lui un vrai Breton.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

—

LE BULLETIN LE SAINT-YVES

Créée il y a un peu plus d'un an, cette publication, grâce à l'intelligente activité de M. le docteur Petit qui l'a fondée, grâce aussi à l'habile et intéressante collaboration des étudiants catholiques de Rennes, a été accueillie avec tant de faveur que sa transformation s'est de suite imposée, afin de faire profiter la Bretagne entière du bienfait de ses enseignements dont jusqu'ici la ville de Rennes avait seule bénéficié.

Le titre du Bulletin *Le Saint-Yves,* indique suffisamment l'idée religieuse et patriotique qui préside à sa rédaction ; disons cependant qu'il est destiné à donner, en Bretagne, une plus vive impulsion et une activité plus féconde aux œuvres si hautement recommandées par Notre Saint-Père Léon XIII et par Nos SS. les Evêques. Auxiliaire très humble de notre excellent clergé breton, respectueux de son autorité sacrée, il seconde ses vaillants efforts avec une courageuse énergie.

Il paraît dix fois par an, en brochures in-8° de 32 pages ; des dessins artistiques, encadrés dans le texte, représentant des sujets bretons, viennent distraire et instruire en même temps le lecteur charmé. Enfin la modicité du prix d'abonnement (4 fr. par an) (1) met le bulletin *Le Saint-Yves* à portée de toutes les bourses et permet de former chaque année un volume de quatre cents pages, intéressant au point de vue du style, édifiant au point de vue religieux, très utile au point de vue social, précieux pour tous ceux qui ont à cœur l'amour de la religion et de notre chère patrie bretonne.

LOUIS DE KERJEAN.

—

SAINT PAUL, d'après les Actes des Apôtres et ses Epîtres, par M. Coppalle. Saint-Brieuc, Imprimerie-Librairie-Lithographie L. et R. Prud'homme, 1887.

S'il est un sujet qui soit admirablement propre à exciter l'enthousiasme dans une âme religieuse et poétique, c'est bien la vie de saint Paul. Sans doute les vérités exprimées par le grand apôtre sont si sublimes qu'il faut, pour les saisir, une intelligence supérieure, et pour les faire comprendre aux autres, une connaissance peu commune des dogmes de la religion, de la propriété des termes et des règles du langage. Il y avait certes là de grandes difficultés à vaincre, et elles semblaient suffisantes. Cependant l'auteur a voulu revêtir encore de

(1) L'abonnement se fait en envoyant son adresse exacte et un mandat ou un bon sur la Poste dont le talon tient lieu de récépissé, soit à M. le docteur R. Petit, rue Baudrairie, n° 1, à Rennes, soit à M. Le Couturier, libraire, n° 6, rue Lafayette, à Rennes.

la forme poétique et plier aux exigences de la versification l'expression de vérités que la prose, plus libre dans son tour, est quelquefois impuissante à rendre. Disons de suite qu'il s'en est fort heureusement tiré et qu'il s'est acquitté avec un réel talent de la tâche ardue qu'il s'était imposée avec un religieux enthousiasme. Aussi nous nous faisons un devoir et un plaisir de recommander le poème de *Saint Paul* à tous ceux qui ont à cœur d'encourager les hommes — malheureusement bien rares, hélas ! — qui savent occuper leurs loisirs en cherchant dans les distractions de l'esprit un aliment substantiel pour leurs âmes et ne craignent pas, dans de certaines positions, d'affirmer hautement leur foi, en s'écriant, comme M. Coppalle, en terminant son poème :

Je vous aime, Seigneur, autant que je le puis :
Je veux que votre esprit en moi toujours demeure.
J'espère ainsi pouvoir, quand s'approchera l'heure,
Où le dernier soupir de mon sein aura fui,
Dire : *Mon âme, allons ; Dieu te rappelle à lui.*

LOUIS DE KERJEAN.

—

ETUDES SUR LA MORT DE CLÉOPATRE, par le Dr Viaud-Grand-Marais, Professeur à l'école de Médecine de Nantes. Nantes, Mellinet, 1887, in-8o de 20 pp.

« La femme vaut-elle mieux que nous ? — dit le sympathique professeur en débutant. — C'est une question souvent posée et non résolue ; mais personne de nos jours n'oserait appeler, comme Aristote, *quid imperfectum,* quelque chose d'imparfait, l'être charmant que Dieu nous a donné pour nous servir de compagne, d'appui et souvent de guide, et qui porte le doux nom de mère, d'épouse, de fille et de sœur... »

Avec la compétence que ses études spéciales sur les vipères lui ont depuis longtemps acquise, l'auteur s'attaque à un point d'histoire que dès l'enfance nous avons appris non sans une certaine répugnance

mêlée d'admiration : la mort de Cléopâtre par une piqûre d'aspic. « Douter du rôle du serpent dans sa fin tragique, est presque un crime de lèse-histoire, continue notre docteur, c'est enlever du front de la fille des Ptolémées le diadème que Charmion mourante s'efforçait d'y maintenir... »

Après avoir examiné et pesé la valeur sérieuse des opinions des auteurs qui parlent de la mort de Cléopâtre, M. Viaud-Grand-Marais incline à penser que cette mort est due « à l'empoisonnement par l'oxyde de carbone ; » et, ses déductions sont parfaitement raisonnées.

Cette brochure traite un fait d'histoire secondaire, mais connu de tous. Les recherches en sont faites avec soin, la lecture en est agréable et tout doucement on se laisse aller à partager les idées de l'auteur ou à se dire tout au moins qu'il peut bien avoir raison ; et l'on ne voit plus dans cette reine-courtisane qu'une grande charmeuse dont la « vie de femme commence par un crime, la mort de son frère, qui la gênait dans l'exercice de sa toute puissance, et se termine par un autre crime, le suicide. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

LA GUERRE DE BLOIS & DE MONTFORT

Compétiteurs au Duché de Bretagne (1)

1341 A 1364

VI.

Quatrième période

LE DÉNOUEMENT

(1362-1364)

Pour la première fois depuis la fin de la première période de cette longue guerre, c'est-à-dire depuis vingt ans, les deux prétendants, les deux chefs de parti vont se trouver en face, luttant personnellement l'un contre l'autre, chacun dirigeant lui-même sans intermédiaire sa guerre, sa politique, son parti : condition très favorable à un rapide dénouement.

Pour comprendre cette dernière phase de la lutte et comment, à ce dernier moment, la question se trouva posée entre les deux rivaux, il est indispensable d'indiquer le caractère, la situation réciproque des deux ou trois personnages dont l'action détermina le cours des événements.

Jean de Montfort, né en 1339, avait alors près de vingt-trois ans (2). Jusque là sa vie avait été dure et froide. Privé de son

(1) Voir la livraison de Mai 1887, p. 335 à 353.

(2) Edouard III, dans un acte du 1er janvier 1360, nous apprend qu'à cette date Jean de Montfort, duc de Bretagne, était encore mineur et sous sa garde : « Johannis de Monteforti, ducis Britanniæ, *infra ætatem et in custodia nostra existentis* » (Rymer, éd. 1740, III, part. 1, p. 192). Un autre acte du même roi

père à deux ans, de sa mère à quatre, jalousement gardé en Angleterre par Edouard III, qui l'isolait des Bretons pour le tenir à sa merci et ne voyait en lui qu'un prétexte pour ses guerres ou un instrument de sa politique, il n'avait même pas autour de lui le luxe et le train de maison commandé par sa qualité de prince. Avec lui Edouard III en usait comme un tuteur économe et très prudent avec un pupille dont l'héritage dépend du gain d'un procès douteux, et qui en cas de perte pourrait bien être incapable de rembourser les frais de son éducation. Il l'avait, lui et sa sœur la princesse Jeanne de Bretagne, relégué dans un domaine royal au fond de l'Angleterre, loin de Londres et loin de la cour, où le jeune duc ne venait presque jamais. Il l'y oublia si bien qu'un jour — nous l'avons vu plus haut — il sacrifia complètement la cause, les intérêts de ce pupille fiés à sa loyauté et passa avec armes et bagages dans le camp de son ennemi, Charles de Blois. Et cela arriva juste au moment où l'esprit du jeune Montfort, mûri par la solitude, s'ouvrait à

du 8 décembre 1360, nous apprend que Jean, duc de Bretagne, par lettres récemment émanées de lui (« litteris *nuper* factis »), venait d'établir Guillaume Latimer pour son lieutenant dans le duché de Bretagne (Rymer 1740, III, part. 2, p. 35). Jean de Montfort à cette date était donc majeur, puisqu'il faisait acte de gouvernement sans l'assistance de son tuteur. Mais le 30 septembre précédent, Edouard III, parlant de ce même Latimer, nous le donne comme étant alors en Bretagne son propre lieutenant (« W. Latymer, capitaneus et *locum nostrum* tenens in ducatu prædicto »), sans aucune mention de pouvoirs à lui conférés par Jean de Montfort. Donc, c'est entre le 8 décembre et le 30 septembre 1360 que, Montfort ayant atteint sa majorité, le mandat donné à Latimer par Edouard III prit fin et dut être remplacé par une délégation émanée du duc majeur, et comme on dit dans l'acte du 8 décembre que cette délégation venait d'être récemment donnée à Latimer *(litteris nuper factis)*, il y a lieu de croire que Jean de Montfort avait atteint sa majorité depuis peu de temps, sans doute vers la fin de novembre ou le commencement de décembre. Donc, il était né en 1339, certainement entre le 30 septembre et le 8 décembre, probablement vers la fin de novembre. Cette date concorde très bien avec l'assertion de Guillaume de Saint-André, suivant lequel ce prince aurait eu « trois ans ou environ, » lorsque sa mère « l'emporta hors du pays, » c'est à dire en Angleterre (voir édit. Charrière, p. 435, vers 243-245, 255-256 ; et D. Morice, *Pr.* II, 309), ce qui eut lieu vers la fin de janvier 1343, époque à laquelle Montfort aurait eu en effet trois ans et deux à trois mois. Mais la *Chronique de Saint-Brieuc* se trompe d'un an, quand elle nous donne le jeune Montfort comme âgé de deux ans et demi lors de la mort de Jean III, c'est à dire le 30 avril 1341 (D. Morice, *Preuves* I, 42), car cela reporterait sa naissance à novembre 1338, date inconciliable avec les actes authentiques d'Edouard III cités ci-dessus.

l'intelligence des hommes et des choses, et où son âme, pétrie par l'adversité, était assez pénétrable pour recevoir des impressions profondes, assez ferme pour les retenir longuement : la trahison de son tuteur ne put manquer d'y laisser une trace indélébile.

Pour l'effacer, pour lier irrémissiblement Montfort à la monarchie anglaise, on le maria très jeune encore, dès 1355 (1), à une fille d'Edouard III, à cette même Marguerite promise deux ans plus tôt au fils de Charles de Blois : union éphémère, brisée au bout de quelques mois (2) par la mort prématurée de la princesse. Après comme avant ce mariage, le roi ne cessa de le traiter en petit garçon. En 1356, il l'appelait « l'enfant Montfort », il refusait de le laisser se mettre en Bretagne à la tête de son parti (3). Revenu en Angleterre, il le séquestrait de nouveau au fond d'un comté et ne le mandait que très rarement à Londres, en des occasions exceptionnelles, — où il lui faisait remettre par son trésorier de petites gratifications, comme aujourd'hui on donne un peu d'argent de poche, les jours de sortie, à un écolier : en 1358 (6 juillet), vingt marcs pour venir à Westminster voir l'ouverture du Parlement ; en 1359 (8 mars), 13 livres 8 sols 11 deniers pour ses dépenses aux joûtes de Smithfield, etc. (4) Celui qu'on traitait de la sorte avait vingt ans, se disait le souverain d'une puissante principauté ; il était brave, fier, volontaire ; mais, par suite de sa séquestration ne se voyant d'autre soutien au monde qu'Edouard III, il rongeait son frein.

Aussi le roi en prenait à son aise. Montfort avait beau devenir majeur (novembre 1360), Edouard continuait de traiter la Bretagne comme sa chose, de l'administrer et pressurer à sa guise, sans même consulter Montfort. Bref, il ne lâcha sa proie que contraint et forcé, à l'expiration des délais fixés par le traité de Bretigni pour les négociations relatives à la Bretagne, après l'échec final

(1) *Chroniques* de Froissart, édit. Luce, IV, p. 352, *Ms. B 6.*

(2) Trente semaines, selon Guillaume de Saint-André, *Chronique rimée de Jean IV,* édit. Charrière, vers 345-369 ; dans Dom Morice, *Preuves* II, 310. Mais Guillaume de Saint-André a tort d'appeler la princesse Marie, car Jean de Montfort la nomme lui-même *Marguerite,* dans un acte publié par Rymer, édition 1740, III, part. 2, p. 65 et par D. Morice *(Pr.* I, 1551) qui imprime à tort *Marguere.*

(3) Voir la présente *Revue,* livraison de Mai 1887, p. 341.

(4) Rymer, éd. 1740, III, part. 1, p. 170 et 180.

des négociations, lorsque, ce traité l'empêchant de prendre officiellement parti pour l'un des deux prétendants, il ne lui restait d'autre alternative que de voir Blois triompher sans adversaire, ou de lui jeter dans les jambes « l'enfant Montfort, » extrait de la geôle où on l'avait tenu jusqu'alors et lâché en Bretagne la bride sur le cou.

Il se résigna enfin à cette nécessité : par acte solennel du 22 juin 1362, il remit à Jean de Montfort l'administration et la jouissance de son duché (1), en même temps qu'il l'enlaçait dans une série d'engagements (curieux à étudier en détail, qui en aurait le loisir), par lesquels il s'efforçait de le retenir sous une étroite dépendance : il y avait là, entre autres, bien entendu, un traité d'alliance intime ; une obligation de ne point se marier sans le consentement d'Edouard III ; une reconnaissance de 64,000 nobles (128,000 écus) prêtés par celui-ci à Montfort, qui livrait en nantissement les places de Trogoff et de Bécherel ; un quitus général donné au roi — dont la conscience s'inquiétait ! — de toutes les usurpations commises par lui au détriment de son pupille (2), etc. Montfort signa tout sans y regarder, tant il avait hâte d'échapper à cette terrible serre.

Il passa en Bretagne avec quelques troupes, du 10 au 24 août 1362 (3). Mais sa liberté n'était qu'apparente : tant que la guerre durait, il restait le serf d'Edouard III, car sans Edouard III comment la faire ? Pour être libre, pour monter de la condition de chose et d'instrument à l'état de personne et de personnalité politique indépendante, il fallait à Jean de Montfort la paix : pour l'avoir vite, il fallait réduire ses prétentions, couper en deux cette couronne ducale qu'il réclamait tout entière, se contenter de la moitié de la Bretagne. Avec sa vive et nette intelligence, Montfort vit de suite cette nécessité ; avec sa forte volonté — en dépit de

(1) Rymer, éd. 1740, III, part. 2, p. 62 ; D. Morice, *Pr.* I, 1546.

(2) Rymer, édit. 1740, III, part. 2, p. 64, 65, 66, 70 ; et D. Morice, *Preuves* I, 1549, 1551, 1553-1554, 1556-1557.

(3) Lettres d'Edouard III, du 10 août 1362, ordonnant expressément de ramener en Angleterre les navires qui vont passer en Bretagne Jean de Montfort et sa suite, dès que ce prince sera débarqué, en sorte que ces navires soient dans le port de Plymouth le jour Saint-Barthélémi (24 août) ou dans les trois jours suivants, afin de transporter en Guienne le prince de Galles, fils aîné d'Edouard III : dans Rymer, édit. 1816, III, part. 2, p. 675.

sa bravoure et de sa jeunesse qui le poussaient à se battre, de son ambition qui n'eût rien voulu céder — il l'accepta ; il arriva en Bretagne décidé à toutes les concessions raisonnables pour avoir la paix le plus tôt possible. D'ailleurs, après sa dure et longue compression sous la tutelle pneumatique d'Edouard III, la moitié du duché, avec le titre, l'état de prince indépendant, n'était-ce pas pour lui le ciel ouvert ?

Ces pacifiques aspirations devaient, semble-t-il, trouver de l'écho dans le cœur de Charles de Blois. Sainteté à part, ce prince reste l'un des hommes les meilleurs, les plus attachants, qu'on rencontre dans l'histoire du moyen-âge. Comme notre vieux roi breton Judicaël, il était « de prime face doux et amiable à toutes gens, » aux moyens et aux petits comme aux grands. « Jamais on ne vit seigneur plus affable, plus bienveillant et plus accessible à tous, » disent en chœur les témoins de l'Enquête pour sa canonisation, et plusieurs ajoutent : « jamais aucun moine si humble avec le prochain (1). » Il ne tutoyait personne, pas même ses valets, si ce n'est parfois en signe de satisfaction et de douce familiarité. Même devant les petites gens (*parvas personas*), pour les aborder, pour les saluer, il se découvrait (2). Une modeste bourgeoise de Saumur, chez qui il logeait de temps à autre quand il allait de ce côté en pèlerinage, il l'appelait par honneur « ma belle-mère, » et la voyant un jour dans une rue large et boueuse, il traversa cette boue pour la saluer, l'aborda le chaperon à la main, et comme la digne femme, toute confuse d'un tel honneur, voulait se jeter à ses genoux, il la retint gracieusement par le bras et l'en empêcha (3). De même, quand de pauvres gens lui présentaient des suppliques à genoux, il les relevait de suite disant : « Levez-vous, mes bons amis, que vous a-t-on fait ? je vais expédier votre affaire (4). » Et quand il ne

(1) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 21e témoin : « Nunquam vidit religiosum Prædicatorem, Minorem seu Heremitam, vel alium quemcumque, ita humilem et benignum sicut (Carolus) erat. » Bibl. Nat., ms. lat. 5381, I, f. 113 v°.

(2) Ibid., 16e témoin, dans D. Morice, *Pr.* I, 11 ; ms. lat. 5381, I, f. 83.

(3) Ibid., 29e témoin, dans D. Morice, *Ibid.*, 18 ; mais D. Morice omet la partie la plus intéressante de cette disposition, qu'il faut voir dans ms. lat. 5381, I, f. 186 v° et 187.

(4) Ibid., 26e témoin, ms. lat. 5381, I, f. 168.

pouvait accorder l'objet de la requête, il mettait dans son refus tant de bienveillance, que quiconque avait affaire à lui ne revenait jamais mécontent (1).

Parmi les barons de son parti, plus d'un, du haut de son blason, lui eût volontiers reproché de s'encanailler : Charles laissait dire. Il aimait vivement, tendrement son peuple. Jaloux de lui procurer le bienfait d'une bonne justice, il ne voulait nommer pour magistrats que des hommes savants, intègres, et s'efforçait de diminuer les frais imposés aux justiciables (2). Malgré les réclamations de son trésorier, il se refusa presque toujours à augmenter l'impôt, préférant faire près du pape et du roi de France des emprunts, qu'il espérait rembourser facilement à la paix (3). Les souffrances de la Bretagne torturée par la guerre l'émouvaient cruellement : un jour, pendant sa captivité, après un petit séjour en Bretagne, obligé de retourner en Angleterre et de prendre la mer par un gros temps, il disait : « Peu m'importe la tempête ou la rigueur de mes ennemis aux mains desquels je vais retomber ; ce qui m'effraie, ce sont les calamités et les misères de mon peuple (4). » Le seul moyen de mettre fin à ces misères, la paix, il la désirait vivement. Dans toutes ses prières, dans toutes les messes qu'il faisait dire, jamais il n'oubliait l'oraison pour la paix ; souvent on l'entendait répéter : « Dieu nous doint sa paez ! » Si chevauchant par la campagne il trouvait des hommes du peuple, il ne manquait pas de leur dire en leur donnant quelque argent : « Mes amis, priez pour la paix, pour que Dieu accorde la paix au pays de Bretagne, et qu'il nous assure la paix à tous ! (5) » Il était d'ailleurs bien éloigné de cette intolérance politique, dont souvent les prétendants se font un point d'honneur ; quand il entendait ses partisans crier contre Montfort, il leur disait : « Vous avez tort ; mon adversaire croit avoir le droit de son côté, comme je crois l'avoir du mien ; il défend sa cause, et moi la mienne. (6) »

(1) Ibid., 35e témoin : « Nunquam vidit aliquem, qui cum domino Carolo habuisset agere, male contentum ab eo recedere. » Ms. lat. 5381, I, f. 137.

(2) Ibid., voir entre autres 12e et 21e témoins, D. Morice, *Ibid.* 10 et 14-15 ; ms. lat. 5381, I, f. 73. et 121 vo-122.

(3) Ibid., 49e témoin. D. Morice, *Ibid.*, 24 ; ms. lat. 5381, I, f. 325 vo et 326.

(4) Ibid., 39e témoin, ms. lat. 5381, I, f. 263 vo.

(5) Ibid., 26e, 35e et 55e témoins ; ms. lat. 5381, I, f. 158 vo, 226 vo et 353.

(6) Ibid., 31e témoin, dans D. Morice, *Pr.* I, 19 ; ms. lat. 5381, I, f. 195. —

Etant données ces dispositions des deux prétendants, la paix semble, sinon facile, du moins certaine.

Oui — si Charles eût été le maître. Mais il ne l'était pas.

Le droit ducal de Bretagne appartenant à sa femme, Charles — quelle que fût sa volonté personnelle — se croyait tenu en conscience de respecter et d'exécuter celle de Jeanne de Penthièvre. Et, nous l'avons déjà dit, la volonté de Jeanne, inflexible et infrangible, était de ne pas céder une ligne de son droit : en ce point l'opinion des chroniqueurs est unanime, nul ne l'exprime plus énergiquement que le plus impartial d'entre eux, favorable même au parti de Blois, le contemporain Cuvelier, auteur de la *Chronique rimée de du Guesclin;* il rend Jeanne seule responsable de la reprise de la guerre, contre la volonté de son mari, et il dit de celui-ci :

Malgré lui et à force a guerroié tousdis.

Et de la mort de Charles à Aurai il tire cette moralité :

Qui trop sa femme croit en la fin s'en repent (1).

Disons-le aussi : depuis vingt ans, en réalité, il n'y avait en Bretagne d'autre duc et d'autre duchesse que Charles et Jeanne ; le prétendant qu'on leur opposait, caché au fond de l'Angleterre, ignoré de tous, n'existait pas pour la foule et semblait un être de raison ; pendant toute cette période (sauf quatre mois de l'an 1345), quand on parlait en Bretagne du duc de Bretagne sans autre explication, tout le monde, ou peu s'en faut, de l'un et de l'autre parti comprenait qu'on voulait désigner Charles. Pour Charles et surtout pour Jeanne, partager ce titre de duc avec le jeune Montfort, le reconnaître comme maître légitime de la moitié du duché, lui céder l'une des deux villes capitales, c'était déchoir de la situation acquise dont ils étaient en possession depuis vingt ans : la résignation à un tel partage devait leur être

Nous n'avons pas eu la prétention de tracer ici un portrait de Charles de Blois ; c'est une simple esquisse ayant pour but de mettre en relief quelques traits de sa physionomie, propres à faire mieux apprécier son rôle dans cette dernière période.

(1) *Chronique rimée de du Guesclin,* édit. Charrière, t. I, p. 230, vers 6270 et note 1 ; cf. p. 207, v. 5568 à 5579.

très difficile, — très facile, au contraire, au jeune Montfort, qui de sa vie n'avait mangé que du pain sec.

Après ces explications, on comprendra aisément l'action de cette dernière période : un des rivaux ne cessant de proposer la paix à l'autre qui la refuse et court ainsi, tête baissée, à la catastrophe.

A — 1362.

Avant même de quitter l'Angleterre pour passer en Bretagne, Montfort avait fourni des gages publics de son désir d'arriver à un accord.

D'abord, il avait donné (1) à quatre négociateurs très qualifiés, les évêques d'Ely, de Winchester, le comte d'Arondel et Gautier de Masni, pouvoir de traiter avec Charles de Blois de la prolongation pour un an (jusqu'au 29 septembre 1363) de la trêve encore en vigueur mais qui devait expirer à la Saint-Michel, 29 septembre 1362. Puis, ce qui a bien plus d'importance, il fit, le 7 juillet 1362, en forme très solennelle, en présence et sous la garantie du roi d'Angleterre et de plusieurs hauts personnages, une déclaration destinée à être rendue publique où, après avoir constaté qu'il n'était pour rien dans l'échec des conférences de Calais et de Saint-Omer, rendu inévitable (disait-il) par la non-comparution de son rival, il ajoutait :

« Afin que chascun ait bonne connaissance que nous avons « bonne volonté et corage (désir) de prendre bonne paiz et accord « avec nostre ennemi, à l'honneur de Dieu, et pour eschever « (éviter) les guerres et autres maux qui longuement ont duré « par celle cause, » — nous nous soumettons à la sentence qui sera portée sur la querelle de Bretagne par le roi d'Angleterre, sous la condition que notre adversaire déclarera de son côté se soumettre à celle du roi de France, et que la décision finale (combinée entre les deux rois) sera prononcée dans le délai de deux ans à partir de la Saint-Michel 1362, c'est-à-dire tout au plus tard le jour de la Saint-Michel 1364 (2).

(1) Par lettres du 7 juillet 1362; dans Rymer, éd. 1740, III, part. 2, p. 64, Littera ducis Britanniæ de treugis cum Carolo de Bloys prorogandis; et dans D. Morice *Pr.* I, 1548-49.

(2) Voir dans Rymer, éd. 1740, III, part. 2, p. 64, « Super quæstione inter

En réalité Montfort proposait par là de proroger de deux ans le pouvoir arbitral donné aux deux rois par le traité de Bretigni pour terminer la querelle de Bretagne : proposition sérieuse, très acceptable par la partie adverse si elle avait eu désir de s'accorder, mais, comme il n'en était rien, destinée à rester sans résultat, sans suite, et même sans réponse. Il n'en est pas moins curieux de voir Montfort, à la veille de passer en Bretagne, marquer pour dernier terme au débat successoral engagé depuis vingt et un ans le jour précis (29 septembre 1364) où l'épée devait le trancher définitivement sur le champ de bataille d'Aurai.

Montfort étant passé en Bretagne, comme on l'a vu plus haut, du 10 au 24 août 1362, et voulant au moins à défaut de mieux obtenir la prolongation de la trêve, fit intervenir le roi Edouard III qui, le 23 septembre, six jours avant l'expiration, envoya directement des ambassadeurs pour cet objet vers Charles de Blois (1) ; mais malgré toutes leurs instances, on ne voit point qu'ils aient rien obtenu.

Le parti de Blois croyait en effet avoir à ce moment, pour une nouvelle campagne, de fort belles chances de succès. Il espérait que la paix entre les deux rois permettrait à beaucoup de sei-

ducem Britanniæ et Carolum de Bloys de submittendo ad arbitrium regis; » et dans D. Morice, *Pr.* I, 1547-48.

(1) Rymer, édit. 1740, III, part. 2, p. 69 ; D. Morice *Pr.* I, 1556. — Quant à la prétendue trêve entre Blois et Montfort, qui aurait été conclue à Châteauneuf de la Noë en août 1362 pour durer jusqu'à la Saint-Michel 1363, c'est une erreur évidente de Guill. de Saint-André (édit. Charrière, p. 448, v. 658-664, et D. Morice *Pr.* III, 314); car si cette trêve avait été prolongée en août, comment Edouard III eût-il nommé, le 23 septembre suivant, des ambassadeurs, pour obtenir cette prolongation conclue depuis un mois ? Les lettres d'Edouard pour cet objet sont données « au *Chastel Noef* en Shepeye. » Shepey est une île dans l'embouchure de la Tamise sur la côte du comté de Kent, où Edouard III venait de faire construire un fort beau château, dit alors « Chastel Noef ou Neuf, » et qui a fini par se nommer Queensborough. Ce « *Chastel Noef* » ne serait-il pas pour quelque chose dans l'erreur de G. de Saint-André, qui aurait cru voir là *Châteauneuf* de la Noë (dans notre Bretagne), et la conclusion d'une trêve dans cet acte qui parle seulement d'une négociation à engager en vue de cette conclusion (qui n'eut pas lieu) ? Et s'il met le tout en août, c'est sans doute parce qu'il savait que Jean de Montfort revint en ce mois d'Angleterre en Bretagne et que, de là, il présuma une coïncidence (d'ailleurs assez naturelle) entre la prétendue trêve et ce retour ? Quoi qu'il en puisse être de ces conjectures, la prétendue trêve d'août 1363 doit être rejetée.

gneurs français, parents ou amis de Charles, de lui prêter leur concours, tandis que l'interdiction à Edouard III d'appuyer officiellement la cause de Montfort leur semblait devoir beaucoup affaiblir celle-ci.

Toutefois la guerre entre les deux prétendants ne semble pas avoir commencé dès 1362; on passa les derniers mois de cette année à chercher des secours, des recrues, à faire des préparatifs; dès le début de l'année suivante, la lutte éclata.

B — 1363.

A ce moment advint au parti de Blois la plus belle de toutes les chances sur lesquelles il pût compter : Bertrand du Guesclin prit place dans ses rangs. Au commandement de la place de Pontorson il joignait alors la lieutenance-générale du Maine, de l'Anjou et de la Basse-Normandie. La rude guerre qu'il menait dans ces parages contre les brigands des Grandes Compagnies lui laissant quelque loisir, il vint offrir son bras à Charles de Blois, qui lui remit la direction de la campagne prête à s'ouvrir. Bien lui en prit.

Pour toute instruction, le bon duc recommanda au grand capitaine « d'aimer le pauvre peuple, de ne pas le laisser piller « ni maltraiter par ses gens d'armes (1), » Guesclin suppléa au reste.

Il improvisa un plan des plus hardis. On était en mars. Montfort, toujours rêvant de paix et de trêve, n'avait point de troupes prêtes à marcher (2). Le véritable objectif de Bertrand était

(1) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, ms. lat. 5381, II, f. 293; cité par Luce, *Du Guesclin*, p. 379, note 4.

(2) On a soutenu récemment (*Revue hist. de l'Ouest*, 2e année, 1re partie, p. 99-100) que, dans cette campagne de 1363, c'est au contraire Montfort qui prévint et attaqua Blois. On lui attribue, à ce moment, la prise de Conc (Concarneau) et la défaite dans le pays de Retz d'un parti de Blaisiens aux ordres de Maurice du Parc, — deux faits d'armes mentionnés *sans aucune date* dans l'Enquête pour la canonisation de Charles de Blois. Mais Conc était aux Anglais dès 1355 (Rymer 1740, III, part. 1, p. 113) et l'on ne voit pas qu'ils l'aient perdu depuis cette date. Pour Maurice du Parc, dans le pays de Retz, c'est-à-dire, au sud de Nantes et de la Loire complètement au pouvoir de Blaisiens, il n'avait

Bécherel, place si nuisible de toute façon aux Français en Haute-Bretagne et en Basse-Normandie, surtout depuis qu'elle était aux mains de cet habile capitaine et maître pillard, Guillaume Latimer, et combinait ses coups avec un autre nid de bandits anglais dominant la Rance, le fort de la Roche aux Anes. De 1354 à 1360, Bertrand avait (on l'a vu plus haut) trop bataillé contre cette garnison de Bécherel pour n'avoir pas hâte d'en finir avec elle. D'autre part, les habitants du pays de Guingamp à Morlaix sollicitaient Charles de les délivrer des maux de toute sorte dont les affligeaient depuis longtemps les deux postes avancés de Roger David, les châteaux de Pestivien et de Trogoff.

Combinant ces éléments, du Guesclin résolut de faire jusqu'au fond de la Basse-Bretagne une pointe rapide, désastreuse pour les Anglo-Bretons, qui attirât de ce côté toutes les forces de Montfort dès qu'il aurait pu les réunir. En même temps, un autre corps de Blaisiens enlèverait la Roche aux Anes, et pendant que Montfort s'enfoncerait en Basse-Bretagne pour s'opposer à l'armée de Charles de Blois, Bertrand la ramenant en Haute-Bretagne à marches forcées irait assiéger et prendre Bécherel avant que les Anglo-Bretons, fourvoyés au fond de la péninsule, eussent le temps de secourir la place.

Toute la partie de ce plan que du Guesclin put conduire lui-même, fut exécutée avec une promptitude « foudroyante » et avec un plein succès. Il fondit comme un lion sur Pestivien et Trogoff, prit le premier de ces châteaux après plusieurs jours d'attaque, le second dès qu'il le somma de se rendre. Puis il assiégea Carhaix, clef de la haute Cornouaille, qui se rendit après une vigoureuse résistance (1), et il fit de là vers Nord-Ouest une

pu rencontrer d'autres ennemis que les garnisons anglaises de la frontière poitevine : or par suite de la neutralité imposée par le traité de Bretigni au roi d'Angleterre dans la guerre de Bretagne, l'action de ces garnisons depuis le 8 mai 1360, était paralysée. Il en était tout autrement dans la période de guerre qui avait immédiatement précédé le traité de Bretigni, en 1359-1360 ; aussi est-ce à cette époque qu'on doit rapporter l'échec de Maurice du Parc.

(1) « Les Françoys arivez ò les Bretons de la partie monseigneur Charles, il eut si grant ost que grant terre pourprenoient ses gens d'armes. Et lors les mena asseoir (assiéger) la ville de Karahès, qui se tenoit de la partie de son aversaire le comte de Montfort : laquelle ville de Karahès fut par greveulx assaulx telle-

pointe fort allongée jusqu'à Saint-Pol de Léon, qu'il occupa et où il arma des barques pour courir sur les navires anglais qui fréquentaient beaucoup ces parages. Il voulait ainsi faire croire à son intention de tenter la conquête complète du Léon, et Montfort, dès qu'il eut pu rassembler quelques troupes, dut en effet les diriger de ce côté. Mais alors Bertrand, informé de la prise de la Roche aux Anes par Robin de Vaucouleur, un de ses lieutenants, ramena (vers la fin d'avril 1362) l'armée franco-bretonne vers la Haute-Bretagne pour faire le siège de Bécherel. A ce moment même il fut contraint, par les devoirs de sa charge en France, de faire un voyage à Pontorson, où il se trouvait le 1er mai (1). Mais Pontorson n'est pas loin de Bécherel, et nul doute qu'il ne soit revenu de la première de ces places pour présider à l'installation autour de la seconde du siège franco-breton, qui y fut certainement mis dans le courant de mai (2). Malheureusement Guesclin fut bientôt rappelé définitivement par le dauphin en Normandie, où sa présence était nécessaire, et même jusqu'à Rouen.

La position de Bécherel est forte et les Anglais l'avaient beaucoup fortifiée; pour en venir à bout promptement sans siège régulier, l'audace endiablée de Bertrand était nécessaire. Lui parti, Charles de Blois dut bientôt changer le siège en blocus : ce qui donna le temps à Montfort de venir au secours de la place : il n'arriva pas, ce semble, avant la mi-juin ; il était temps, la garnison souffrait de la disette. Impossible pourtant d'attaquer les assiégeants étroitement groupés sur la montagne que couronne la ville, couverts par les profonds ravins qui l'entourent. Mais on pouvait aisément les contre-assiéger, leur couper les vivres ; ils furent bientôt affamés. Il leur était aussi difficile, aussi désavantageux d'attaquer l'armée de Montfort qu'à celle-ci de les attaquer eux-mêmes ; le site ne se prêtait nullement à une

ment tourmentée que ses habitans enfin furent contrains à la mectre en son obéissance. » (Pierre Le Baud, *Croniques de Bretagne,* version inédite, Biblioth. Nat. ms. fr. 8266, f. 251.)

(1) Voir Luce, *Du Guesclin,* p. 383 et 571-572, pièces justificatives nc XL.

(2) Id. *Ibid.* p. 387, note 2. — La *Chronique Normande du XIVe siècle* dit formellement : « Environ ce temps (1362), mist Charles de Blois et Bertran du Guesclin le siege devant Becherel, à tout bien IIm combatans » (Edit. Molinier, p. 161).

bataille (1). Mais Montfort ne pouvait affamer les assiégeants sans affamer en même temps la garnison de Bécherel : il fut donc convenu que les deux armées délogeraient de devant la place, sauf à se retrouver quelques jours après face à face et à se livrer bataille en un lieu des plus commodes pour ce genre d'exercice, et qu'on appelait les landes d'Evran. La date fixée pour ce rendez-vous fut le 12 juillet 1363 (2).

C — Suite de 1363.

A ce jour, à ce lieu, les deux armées se trouvèrent rangées en bel ordre l'une vis à vis de l'autre. Déjà les trompettes avaient sonné ; pour engager l'action on n'attendait plus que le signal qui allait être donné par deux chevaliers choisis, un de chaque côté, pour jouer en cette circonstance le rôle de hérauts d'armes : car tout, dans cette rencontre arrêtée d'avance, devait se faire, comme en un tournois, selon les règles de la chevalerie. Au moment où allait éclater ce signal, des évêques venus du camp de Charles de Blois, se plaçant entre les deux armées, interposent leur médiation, Montfort l'accepte. Chaque prétendant nomme deux négociateurs pour arrêter les bases d'un traité. Après une courte délibération les quatre délégués arrivent à s'entendre et formulent ces bases, en quelques articles, qui sont accordés et même jurés par les deux prétendants (3).

Avant de dire ce qu'il y avait dans ces articles, voyons ce que pouvait être, en droit, ce compromis. Etait-ce un traité définitif,

(1) Pendant que les deux prétendants étaient là en face l'un de l'autre, un hardi capitaine montfortiste, appelé Pierre Malour, forma un complot pour prendre Nantes par surprise le 25 juin 1363 ; mais la mèche fut éventée, le coup manqua. Voir *Croniques Annaulx* dans D. Morice (*Pr.* I, 114) qui a, par méprise, imprimé « *par malheur* » au lieu de « *Pierre Malour* » ; mais Le Baud, d'Argentré et tous nos vieux chroniqueurs font de ces deux mots un nom propre, écrit comme dessus.

(2) Sur cette date voir *Chronic. Brioc.* dans D. Morice *Pr.* I, 43. Sur le siège de Bécherel il y a de curieux renseignements dans la *Chronique Normande du XIVe siècle*, édit. Molinier, p. 161-162.

(3) Voir D. Morice, *Preuves*, I, 1565 et 1567.

parfait, complet et immédiatement obligatoire, sauf à régler les détails de l'exécution ?

Impossible : car une des parties dont le concours était indispensable pour constituer un contrat de ce genre n'en avait même pas eu connaissance : nous voulons dire Jeanne de Penthièvre ; et ce serait absolument méconnaître le caractère de Charles de le croire, lui simplement associé par son mariage au droit successoral de Bretagne, capable d'en vouloir disposer d'une façon irrévocable, sans l'assentiment du véritable propriétaire, c'est-à-dire de sa femme.

La ratification par Jeanne de Penthièvre des articles arrêtés à Evran fut donc nécessairement réservée comme condition suspensive et, en cas de refus de sa part, comme clause résolutoire de ce compromis, qui dès lors ne pouvait être définitif. Aussi, quelques mois après, dans une procédure très solennelle suivie devant le Parlement de France, du Guesclin par la bouche de son avocat définissait ainsi le traité d'Evran :

« Bien que certaines conventions (disait-il) eussent été là discutées et ébauchées, moyennant lesquelles la paix devait être ensuite établie, cette paix n'avait point été conclue en forme, au moyen d'un consentement portant un effet définitif (1). »

S'il n'y eut pas à Evran traité définitif, mais seulement ce qu'on peut appeler préliminaires de paix, sur quoi portait le serment prêté en cette circonstance par les deux prétendants ? à quoi donc s'engageaient-ils ?

Chacun d'eux s'engageait personnellement, *à son pouvoir*, c'est à dire autant qu'il pouvait le faire, à donner à ces préliminaires force définitive et prochaine exécution, et sans doute Charles s'obligeait à tout faire pour obtenir le consentement de

(1) Du Guesclin, l'un des ôtages du traité d'Evran, était accusé par un Anglais d'avoir manqué à ses obligations et d'être de ce chef « un perturbateur de la paix ; » il répondait : « Ad hoc quod [c. à d. Pour que] aliquis turbator pacis dici deberet sive posset, necessario requiritur quod pax formaliter, finaliter et expressè jurata, approbata, ballata et confirmata perfectè et effectualiter existat : *quod tamen non fuerat in casu supradicto*. Nam, licet aliqui tractatus, pro pace (hiis tractatibus mediantibus) secuturâ et firmandâ fuissent in et super præmissis prolocuti et initi, — *nondum tamen fuerat vel erat pax formata, concors, effectualis et finalis*. Et sic tanquam perturbator pacis insequi vel accusari (Bertrandus du Gweclin) nequibat. » D. Morice, *Preuves*, I, col, 1575.

Jeanne. Mais sans ce consentement rien de fait, le compromis était nul.

Que contenait-il ? D'après un système récent, rien de plus qu'une trêve, avec indication d'un délai dans lequel les deux prétendants devaient se présenter ensemble devant le prince de Galles, pour tâcher de trouver là un accommodement.

Ce système n'est pas soutenable. Depuis vingt-deux ans, dans le cours de la guerre de Bretagne, il y avait eu nombre de trêves ; jamais aucune n'avait donné lieu à un échange d'otages. Ici, pour assurer autant que possible l'exécution du compromis d'Evran, Charles de Blois reçut de Jean de Montfort huit otages, et il lui en livra douze, des plus grands noms de Bretagne, entre autres du Guesclin (1).

Du Guesclin lui-même a pris la peine de réfuter le système en question. En audience solennelle du Parlement, en présence du dauphin de France remplaçant le roi, il affirma, nous venons de le voir, que ce qui avait été discuté, ébauché à Evran, ce n'était pas une trêve, mais des conventions, des articles de traité (*tractatus*), au moyen desquels on eût établi sans retard une paix définitive (*pro pace securturâ et firmandâ*) s'ils avaient reçu de part et d'autre une consécration valable et complète.

Le compromis d'Evran contenait donc les bases d'un traité de paix. Quelles bases ? Là dessus le doute n'est pas possible. Le traité stipulait le partage de la Bretagne entre les deux prétendants : à Montfort, Nantes et le Sud de la presqu'île, les évêchés de Nantes, de Vannes et de Quimper ; à Charles, Rennes et le reste du duché ; à l'un et à l'autre, par égalité, le titre et le pouvoir de duc (2). Les deux princes convinrent d'envoyer chacun, dans le délai d'un mois, des députés au chêne de Mi-Voie, pour échanger les ratifications définitives de ce traité et arrêter les mesures d'exécution (3).

Là, les députés de Montfort se déclarèrent prêts à exécuter

(1) Voir D. Morice, *Pr.* I, 1567, et Guill. de S. André, *Chronique rimée de Jean IV*, vers 923 à 940, édit. Charrière, p. 456-457, et dans D. Morice, *Pr.* II, p. 318.

(2) D. Morice *Pr.* I, 1565. et 1567 ; *Chronique rimée de du Guesclin*, vers 2805 à 2826, édit. Charrière, I. p. 102-103.

(3) D. Morice, *Ibid.* 1565, et Guill. de S. André, v. 941 à 980, édit. Charrière, p. 457-458, et dans D. Morice, *Pr.* II, 318-319.

dans toute sa teneur le compromis d'Evran ; mais ceux de Blois annoncèrent au nom de leur maître qu'il n'y pouvait donner aucune suite. Jeanne de Penthièvre, toujours enfermée dans l'intégrité de son droit comme dans un donjon inébranlable, avait, malgré toute instance, refusé de céder une seule pierre de cette forteresse. Que le refus vînt d'elle, le fait est attesté par une tradition constante, exprimée dans la *Chronique de Saint-Brieuc* (1), dont l'auteur était contemporain, recueillie ensuite par Le Baud et d'Argentré, qui avaient sur cette époque plusieurs relations aujourd'hui perdues, également contemporaines (2).

Que le compromis arrêté à Evran le 12 juillet 1363 eût pour base le partage de la Bretagne entre les deux prétendants, cela n'est pas douteux. Bertrand Du Guesclin, quoique très probablement absent de Bretagne ce jour-là (3), fut, nous l'avons dit, du nombre des otages donnés par Charles de Blois en vue de l'exécution de ce compromis ; eu égard aux obligations antérieurement contractées par lui envers le roi de France, il ne put accepter que pour un mois cette honorable mission. Confié à la garde de Robert Knolles, au bout d'un mois il le quitta sans opposition. Mais l'un des négociateurs du compromis d'Evran, un Anglais appelé Guillaume Felton, s'avisa de soutenir qu'en cette occurrence Bertrand avait agi déloyalement, manqué à la foi promise, attendu qu'il devait rester otage jusqu'à la remise de la ville de Nantes au comte de Montfort. Démenti immédiat de Bertrand. Requête de Felton pour soutenir son dire par le combat judiciaire.

(1) « Karolus contra juramentum per ipsum factum et prestitum venit, uxore sua et aliis suis consiliariis, ut dicebatur, instigantibus. » Biblioth. Nat. ms. lat. 6003, f. 103, col. 2. — D. Morice (*Pr.* I, 42), en imprimant le passage de cette chronique relatif au traité d'Evran, a omis cette partie du texte.

(2) Le Baud, *Hist. de Bret.* p. 321 ; d'Argentré, *Hist. de Bret.* 1re édit. p 473, 3e édit. p. 419-420. Dans ce dernier auteur les reproches de Jeanne de Penthièvre à son mari sont d'une curieuse véhémence. Entre autres chroniques contemporaines consultées par d'Argentré sur l'histoire de ce temps et actuellement perdues, il cite lui-même celle de Hervé de Kaermadiou (*Hist. de Bret.* 3e édit. p. 429.)

(3) M. Luce a publié un acte de du Guesclin daté de Rouen 10 juillet 1363 (*Du Guesclin*, p. 574) ; toutefois certains passages de la procédure entre Felton et du Guesclin donneraient à croire que ce dernier était à Evran lors du traité (12 juillet), mais l'acte du 10 juillet semble rendre la chose impossible.

Et Bertrand, qui se fût fait un plaisir d'embrocher cet Anglais, mais tenait avant tout à ne laisser sur sa loyauté aucun doute, soumit la cause à la cour du Parlement de France, présidée par le dauphin régent du royaume, en l'absence du roi. Devant cet illustre tribunal le débat fut agité pendant trois jours (27, 28, 29 février 1364), et du Guesclin l'emporta. La procédure nous a été conservée, elle couvre quinze colonnes in-folio des *Preuves de l'Histoire de Bretagne* (1).

Felton, par son avocat, fait l'historique des négociations d'Evran. « Là, dit-il, chacun des deux prétendants nomma deux « personnes pour traiter de la paix ; ces quatre personnes, après « quelque discussion, convinrent que la ville de Nantes avec son « diocèse et une moitié du duché de Bretagne appartiendrait au « comte de Montfort, l'autre moitié de la Bretagne à Charles de « Blois. Les deux parties (les deux prétendants) ayant approuvé « cet accord, Charles, pour en assurer l'exécution, promit de « remettre à Montfort un certain nombre de chevaliers, dont « Bertrand du Guesclin, qui tous jurèrent de rester otages jus- « qu'au moment où la ville de Nantes serait livrée effectivement « aux mains du comte de Montfort. » Du Guesclin étant sorti d'otage avant ce terme, Felton l'accusait d'avoir trahi sa parole, troublé la paix publique, etc. (2).

Si (comme on le veut aujourd'hui) le compromis d'Evran n'avait porté ni sur la cession de Nantes à Montfort ni sur le partage de la Bretagne, la réponse de du Guesclin à son agresseur eût été bien simple ; il se serait borné à dire :

— Anglais de malheur, vous mentez épouvantablement. Il a été question à Evran d'une simple trêve ; mais de partager la Bretagne? de remettre la ville de Nantes à Montfort ? jamais ! Dès lors, comment pouvez-vous soutenir que, pour assurer l'exécution du traité d'Evran, j'aie pu m'engager à demeurer en ôtage jusqu'à l'accomplissement d'une condition dont ce traité ne parle pas ?

Au lieu de cela, du Guesclin, dans sa procédure comme dans ses lettres, acquiesce entièrement par son silence aux assertions de Felton sur les bases du compromis d'Evran. Il ne conteste rien que sur deux points : 1° l'étendue de ses obligations per-

(1) D. Morice, *Pr.* I, col. 1566 à 1581.
(2) Id. *Ibid.* 1567, 1568.

sonnelles d'otage, limitées à un mois ; 2° le caractère du compromis d'Evran, présenté par Felton comme un traité parfait, définitif, mais ramené avec raison par du Guesclin à la nature de préliminaires de paix, non encore revêtus de l'approbation finale de toutes les parties appelées à y concourir.

En face des assertions de Felton sur les bases du compromis d'Evran, le silence de du Guesclin est déjà une adhésion formelle. Mais il y a plus : quand il parle des « conventions discutées et « ébauchées à Evran en vue d'une paix future, » Bertrand ajoute qu'elles portèrent *super præmissis,* « sur les points ci-dessus marqués, » c'est-à-dire sur les points mêmes indiqués par Felton, car — dans toute la procédure — touchant le contenu du traité d'Evran il n'y a que cela.

Donc, par son acquiescement implicite et explicite aux assertions de Felton, c'est du Guesclin même qui nous renseigne 1° sur l'objet du compromis d'Evran : partage du duché entre les deux princes ; 2° sur son véritable caractère : préliminaires de paix soumis à une ratification, sans laquelle le traité était nul.

Cette ratification ayant manqué, le traité fut rompu : rupture qui ne pouvait d'aucune façon constituer Charles en violation de la parole jurée, car il avait juré, à Evran, sous la réserve d'une condition qui ne se réalisait pas.

Aussi à quelques mois de là — comme pour montrer qu'il n'avait contre lui nul grief de cette nature, — Montfort n'hésita point à accepter de nouveau le serment de son adversaire comme garantie d'une nouvelle trêve conclue entre eux.

L'insuccès du compromis d'Evran n'avait point amené la reprise des hostilités : les deux princes, tous deux de bonne foi ayant compté sur la paix, avaient laissé se disperser leurs troupes, non astreintes pour la plupart au service permanent. L'hiver approchait. Des amis de part et d'autre tentaient de renouer les négociations. A la requête du prince de Galles, les deux rivaux consentirent à s'avisager, le 26 novembre 1363, en sa présence, à Poitiers, où ils conclurent et jurèrent une trêve, durable jusqu'à Pâques suivant, 24 mars 1364.

On a fort exagéré l'importance de cette trêve, dont l'instrument a été retrouvé et publié récemment (1). On y a cru découvrir la

(1) Par M. Luce, *Du Guesclin,* p. 579-581, Pièces justificatives n° XLVIII.

réfutation, la négation du projet de partage de la Bretagne formant, selon tous nos chroniqueurs, tous nos historiens (selon du Guesclin lui-même, on vient de le voir), la base du compromis d'Evran. J'ai beau étudier, éplucher ce texte, je n'y trouve rien de pareil.

Cette trêve prouve sans doute que le traité d'Evran, quelle qu'en fût la teneur, était rompu, les hostilités rouvertes au moins en droit entre les deux princes, car on ne fait de trêve qu'en cas de guerre. Le texte ressemble à tous les textes de ce genre, — laissant de côté absolument le droit des deux adversaires, les conditions de paix passée ou future, prenant l'état de fait comme il est, et s'occupant uniquement de régler en quelques articles les conditions de la suspension d'armes, afin d'en tirer le plus de profit possible et d'en réprimer promptement les violations. A ce propos, un des articles de cette trêve stipule que ces infractions seront réparées par l'un ou par l'autre prétendant « par l'ordonnance et à la volonté du seigneur Prince (de Galles), « un mois après qu'il les en requerra et fera savoir, à l'un à Nantes, « et à l'autre à Vannes (1). »

Là-dessus on s'écrie : Voyez, Nantes ici est reconnue comme résidence habituelle et possession légitime de Charles de Blois : si le traité d'Evran eût attribué cette ville à Montfort, celui-ci n'eût pas accepté cela, il aurait protesté.

Raisonnement étrange. On oublie que, quel que pût être le traité d'Evran, il était alors rompu ; que Montfort était en guerre contre Blois puisqu'ils concluaient une trêve ; que par cette guerre Montfort contestait à Blois la légitime possession et de Nantes et de toute la Bretagne, que c'était là la plus forte des protestations, mais qu'en dépit de toutes les protestations, Charles en fait possédait Nantes, habitait Nantes, et qu'il fallait bien lui faire à domicile, c'est-à-dire à Nantes, les notifications du prince de Galles. Or c'est là exclusivement tout ce que dit cet article, tout ce qu'il veut dire : rien de plus à en tirer.

La seule clause particulière de cette trêve est celle où Montfort et Blois s'engagent à venir en propre personne, à Poitiers, devant le prince de Galles, au jour de Carême prenant prochain (6 février 1364), accompagnés des otages d'Evran, « chacun

(1) Luce, *Ibid.* p. 580.

« garni de leurs conseils et autres choses pour traiter de paix « entre eux (1). » Nous verrons bientôt ce qui sortira de cette dernière conférence.

D — 1364.

L'année 1363, en mettant les deux rivaux en présence, ne semblait pas les avoir beaucoup rapprochés du dénouement. Après une belle entrée en campagne qui semblait promettre des événements décisifs, Charles de Blois avait fini par le siège avorté de Bécherel, où il s'était vu assiégé lui-même et contraint de décamper assez piteusement.

Montfort s'était laissé surprendre, tromper, au commencement de la campagne ; mais en dégageant Bécherel il avait mieux fini. Le tout, il est vrai, pour aboutir à une bataille manquée, à une paix manquée, — soit, avec le siège manqué de Bécherel, trois avortements : tel est le bilan de l'an 1363.

En février 1364, selon l'engagement pris dans la trêve du 26 novembre précédent, les deux prétendants se présentèrent à Poitiers devant le prince de Galles, non le 6, mais le 24 de ce mois.

Un procès-verbal de cette entrevue, rédigé par un notaire public assisté de témoins et pour ainsi dire en la présence du prince anglais, nous a été conservé. Sur le compromis d'Evran il ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà par la procédure entre Felton et du Guesclin. Le mandataire de Montfort rappela les bases de ce traité, le projet de partage de la Bretagne entre les deux princes, le serment prêté par eux ; il déclara que Montfort était toujours prêt à se conformer à cette convention et demanda à Charles si de son côté il ne voudrait pas enfin l'exécuter. — Sur quoi Charles fit dire par l'évêque de Saint-Brieuc qu'il s'adressait uniquement au prince de Galles, « qu'il n'estoit « point venu pour respondre aux ditz proposez par M. le Comte « (de Montfort) mais pour obéir à Monsieur le Prince, et que « ni temps ni lieu n'estoit d'en respondre devant lui (2). »

(1) Id. *Ibid.* p. 579.
(2) D. Morice, *Pr.* I, 1566.

Réponse hautaine ou plutôt vraie déclaration de guerre. Mais si en réalité il n'eût été question à Evran ni de partager la Bretagne ni de céder Nantes à Montfort, nul doute que Charles, tout en ne s'adressant qu'au prince anglais, n'eût pas perdu une aussi belle occasion de protester publiquement contre ce gros mensonge et de confondre le menteur.

Bien mieux. Charles avait avec lui neuf de ses otages d'Evran, les sires de Rohan, de Rochefort, de Montfort, de Retz, de Rieux, de Beaumanoir, etc. Le mandataire de Montfort les interpella directement et les pria de répondre si, oui ou non, à Evran, « les choses furent ainsi faites et gréées comme il les a exposées « ci-dessus. » En leur nom Beaumanoir répondit : « Que loyau- « ment ils avoient tenu leurs ostaiges et entendoient encore les « tenir en tant comme en eux estoit (1). » — Une telle réponse est un aveu.

Le procès-verbal que nous résumons, dressé à la requête de Jean de Montfort, peut bien être dans le détail rédigé de façon à favoriser un peu la cause de ce prince : ainsi il dissimule soigneusement la véritable nature du compromis d'Evran et laisse croire qu'il était un traité définitif. Mais en ce qui touche la matérialité des faits de l'entrevue de février 1364, le sens et la substance des paroles qui y furent prononcées, il nous semble impossible d'arguer de faux une pièce de cette nature, dont le récit, dans ses grandes lignes, n'a été contredit ni par les contemporains ni par les historiens.

Mais, dira-t-on, pourquoi Charles ne proclamait-il pas bien haut ce qu'il était si facile de répondre pour dissiper cette apparence de parjure qu'on semblait vouloir lui imputer?

Charles se taisait par une haute délicatesse de cœur, par un sentiment élevé, peut-être exagéré de ses devoirs de chevalier et d'époux. Il se fût reproché sans doute, comme un acte peu honorable, de chercher à se dérober aux traits lancés contre lui en séparant dans cette circonstance sa responsabilité de celle de sa femme et en laissant cette princesse seule en butte aux attaques du parti opposé. Scrupule très haut, très chevaleresque, mais peut-être moins politique. Beaucoup d'ailleurs ne s'y trompèrent pas, et le vieux Le Baud qui trouva encore toutes chaudes les tradi-

(1) Ibid.

tions de ce temps, ne manque pas de dire : « Coururent paroles « que ce fut à l'instigation de la comtesse de Penthièvre que « monseigneur Charles alla contre ledit accord ; car il avoit « tesmoignage d'estre bon prince, véritable et loyal ; mais le « droit qu'il chalengeoit (qu'il réclamait) estoit à cause d'elle : « pour quoi il lui vouloit obtempérer (1). »

Après le refus tranchant, hautain, opposé à Poitiers par Charles de Blois aux sollicitations de Jean de Montfort, tenter de nouveau entre eux une conciliation eût été un jeu stérile, presque enfantin. On veut que le pape Urbain V et le roi Charles V de France s'y soient amusés (2) ; mais les preuves alléguées sont si vagues qu'elles ne prouvent rien. Entre eux, en réalité, il n'y avait plus place que pour la guerre. A voir l'attitude des deux partis, celui de Blois semblait, bien plus que l'autre, avoir confiance dans l'issue d'une nouvelle lutte. La haute aristocratie bretonne, groupée autour de Charles, animée de l'esprit de Jeanne de Penthièvre, se croyait sûre du triomphe. Dans le parti de Montfort, sauf Clisson et du Chastel, il y avait peu de grands seigneurs bretons, mais pas mal de petite noblesse, entre autres, des Kaer, des Callac, des Bazvalan, des Lannion, des Saint-Gilles, des Saint-Goëznou, Kermavan, Cadudal, Trésiguidi (3), etc. Quelques villes, par tradition locale, étaient très dévouées, les unes à Blois, comme Guingamp, Lamballe, les autres à Montfort, comme Guérande et Hennebont. Mais en réalité, dans la masse du tiers-état urbain et rural, on peut même dire, dans la masse de la nation bretonne épuisée par les souffrances de la guerre, ce qui dominait, c'était l'horreur de cette impitoyable et interminable lutte, le désir violent de la paix, une profonde indifférence pour l'un et l'autre prétendant.

Ni l'un ni l'autre ne semblait pressé d'entrer en campagne ; cinq mois passèrent après l'entrevue de Poitiers, on était déjà

(1) *Hist. de Bret.*, impr. p. 321, et ms. fr. 8266 de la Bibliothèque Nationale, f. 253 v°.

(2) Urbain V, pape depuis septembre 1362 (mort en 1370) ; Charles V, roi depuis le 8 avril 1364 (mort en 1380) ; on renvoie, pour les preuves, à Touron, *Vie des hommes illustres de l'Ordre dominicain*, II, p. 58 — et à L. Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 30-31.

(3) Voir Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 215 ; part. 2, p. 64 ; — Bibliothèque Nationale, ms. lat. 9093 ; — Titres du château de Nantes, I. C. 17.

en plein été (1364), les hostilités n'avaient pas repris. De la part de Montfort, qui toujours protestait vouloir la paix, c'était assez naturel. De celle de Charles, qui s'était si hautement refusé à toute transaction, cette inaction était plus singulière. Montfort y flaira un piège, et ne voulant pas se laisser surprendre par son adversaire, comme l'an passé, vers la fin de juillet seulement il s'occupa de recruter des troupes soit en Bretagne, soit en Angleterre (1), et réunit une petite armée.

Son plan de campagne, fort peu compliqué, consistait à nettoyer la côte sud de Bretagne et en particulier le pays de Vannes des rares places fortes qui, dans ces parages, tenaient pour Charles de Blois. En 1359-1360, les Franco-Bretons — nous l'avons dit plus haut (2) — avaient pris les châteaux de Sucinio et de la Roche-Périou ; le proche voisinage du premier surtout gênait fort Montfort qui d'habitude résidait à Vannes ; il les reprit l'un et l'autre sans grand peine (3). Puis il alla assiéger Aurai, place bien plus forte, qui depuis 1342 avait toujours suivi le parti de Blois, bien plus importante surtout par son port et sa situation dans le golfe du Morbihan, qui donnait aux Blaisiens, sur la côte sud, une communication avec la mer. Aussi Montfort eut-il soin, pendant qu'il attaquait cette ville par terre, de l'investir en même temps par mer, avec « bon nombre de navires du havre du Croisic, « qu'avoit amenez messire Nicolas Bouchart, lors sous ledit « Montfort admiral de Bretaigne, lequel avec ses navires tenoit « le siége par mer devant la place (4). »

L'inaction de Charles de Blois pendant les sièges de Sucinio et de la Roche-Périou s'explique par une maladie dont il était atteint. Mais quand il vit Aurai attaqué, en passe d'être pris, malade ou non, il voulut agir.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(*La fin prochainement.*)

(1) Voir dans Rymer (édit. 1816, III, part. 2, p. 745), lettres d'Edouard III « De securitate capienda de hominibus ad arma et sagittariis ad partes Britanniæ profecturis. »

(2) V. la présente *Revue*, livraison de Mai 1887, p. 346.

(3) Voir Guillaume de Saint-André, *Chron. rimée de Jean IV*, dans D. Morice, *Pr.* II, 319.

(4) Alain Bouchart, *Grandes chron. de Bretaigne*, édit. 1514, f. 170 v°. Tous nos historiens ont omis de relever ce fait pourtant assez curieux.

LA RETRAITE ET SES FONDATEURS

Louis de Kerlivio était grand, d'une taille élégante et d'une physionomie distinguée. Il avait le visage oval mais un peu allongé, le front vaste et superbe, des yeux intelligents, vifs, pénétrants, le nez aquilin, la bouche mince et le menton extraordinairement développé, indice d'énergie. L'expression naturelle était ferme et imposante; elle aurait eu quelque chose de sec, de hautain, d'ironique même sans l'onction de la piété acquise qui adoucissait le regard et atténuait le sourire. La vertu donne un charme aux figures les plus sévères.

Malgré un air de dignité qui ne le quittait point, le vénérable grand vicaire accueillait tout le monde d'une manière si simple et si affable, qu'à première vue, il gagnait les cœurs. Il se faisait vraiment tout à tous. Il causait avec agrément et savait adroitement changer une conversation profane en un pieux entretien, plein d'instruction pour les auditeurs. La charité inspirait ses moindres actions et la sagesse dictait ses paroles.

Ainsi on le voyait familièrement à l'évêché où une foule de gens venaient le consulter, au séminaire où il allait souvent prêcher les jeunes clercs, à la Retraite qui fut toujours le lieu de sa demeure, et dans les visites diocésaines dont l'évêque lui confiait ordinairement la délégation. Nous nous souvenons dans quel train modeste il faisait d'abord celles-ci, monté tout bonnement sur un bidet et sans aucune escorte. Plus tard, ses infirmités l'obligèrent à se servir d'une voiture, mais il la commanda exprès pour lui, si pauvre et si exiguë qu'elle était unique en son genre. Afin de ne point perdre de temps, il avait établi dans ce coffre roulant un espèce de bureau où il pouvait prendre ses notes pendant le voyage que le mauvais état des chemins rendait toujours lent et pénible. Un cheval lunatique et un cocher gagé à la course formaient tout l'équipage du grand vicaire. Jamais il ne commençait une visite sans l'avoir mise sous la protection de la Sainte Vierge et des archanges gardiens des paroisses.

C'était aussi sa pratique habituelle d'invoquer les saints anges des prêtres ou des laïques auxquels il avait affaire.

Nous ne redirons pas avec quelle conscience il remplissait sa mission pastorale, quelle attention il apportait dans les moindres détails de son inspection, comment il instruisait le clergé, édifiait le peuple, encourageait ou fondait les bonnes œuvres. Il laissait encore aux églises des dons très généreux d'ornements ou de vases sacrés. Il établissait à ses frais des écoles pour les garçons et pour les filles, et, au su du public, il employa cinquante mille écus en fondations diverses. En un mot, il passait en faisant le bien.

Jusqu'à la fin de sa vie, tout infirme et tout languissant qu'il était, Louis de Kerlivio parcourut le diocèse, affrontant intrépidement les fatigues physiques et morales de cette course apostolique. Le changement de nourriture ajoutait à ses souffrances ordinaires : faute de trouver du lait préparé, suivant son régime, il était obligé de tremper son pain dans du vin, quoiqu'il eût bien de la peine à le supporter. Mais il n'était pas homme à se plaindre d'une mortification de plus : il prêchait volontiers de parole et d'exemple à ses confrères l'esprit de pénitence. Ce fut le sujet d'un de ses derniers entretiens avec eux.

Son extrême faiblesse et peut-être une inspiration intérieure lui faisant pressentir que sa fin était proche, il prit pour texte ces paroles touchantes de la seconde épitre de saint Pierre : « *Incipiam vos semper commonere de his. Justum autem arbitror, quandiu sum in hoc tabernaculo suscitare vos in commonitione, certus quod velox est depositio tabernaculi mei* (Ch. II, v. 12, 13 et 14). — *J'aurai toujours soin de vous rappeler mes avis. En effet, je crois juste, tant que je suis dans ce corps mortel, comme dans une tente, de vous exciter au bien par mes conseils, car, je le sais, sous peu de temps, je dois quitter cette tente.* » — Et il montra l'obligation spéciale où sont les prêtres de se mortifier dans les choses même qui ne sont pas défendues. « Sans cela, disait-il, ils exposent leur salut, car la pente de la nature corrompue nous entraîne toujours au mal : si on lui donne une entière liberté au regard des choses licites et innocentes, elle n'en demeurera pas là, mais elle ira plus avant à celles qui sont illicites et criminelles. Si l'on donne

à ses yeux la liberté de regarder tous les objets qui de soi ne sont pas mauvais, on viendra ensuite à regarder quelque objet dangereux qui, par les yeux, passera dans l'imagination et puis excitera du plaisir dans l'appétit auquel enfin la volonté se joindra. Si l'on donne à sa langue la liberté de dire des choses inutiles, on viendra ensuite à faire des médisances. Si l'on donne à la chair toutes ses aises, elle deviendra rebelle.

C'est par cette facilité à trop accorder au corps que l'on tombe dans les péchés d'impureté. »

Revenu à Vannes, Louis de Kerlivio déployait le même zèle invincible dans son administration, ne se ménageant pas plus que s'il eût joui d'une santé robuste, multipliant les réceptions, écrivant quantité de lettres, expédiant ses affaires avec un calme imperturbable. Comme si tant de travaux et d'œuvres ne lui eussent pas suffi, il cherchait à élargir le champ de ses pieuses entreprises. Vers la fin de sa laborieuse carrière, il avait formé le projet et dressé les règlements d'une association de prêtres et de laïques choisis parmi les plus notables de chaque quartier pour terminer les procès, réconcilier les ennemis, convertir les femmes perdues, remédier aux scandales et à tous les désordres publics. Mais il n'eut pas le temps de réaliser cette sainte Ligue dont l'opportunité ne le cédait pas aux difficultés pratiques.

Malgré l'activité extérieure de sa vie, le vénérable grand vicaire était un homme aussi intérieur que possible et il marchait toujours en la présence de Dieu. Bien que son oraison fût comme il le disait lui-même « sans goût, sans lumière, sans appui sensible, » il y consacrait, chaque jour, plusieurs heures ou plutôt il était continuellement en oraison, se tenant devant Dieu, prêt à exécuter ses ordres, dans l'attitude d'un pauvre ouvrier qui travaille sous l'œil du maître, et c'est dans la prière qu'il puisait les forces nécessaires pour soutenir les charges accablantes de son infatigable ministère. Mais, après s'être usé à ce labeur, il se fût volontiers regardé comme un serviteur inutile.

Quoique la Providence éprouvât cet homme fort par des délaissements habituels (plus il avançait dans la perfection, plus il se trouvait sec et dénué des dons célestes), elle lui fit quelquefois des faveurs extraordinaires pour le récompenser

de sa parfaite abnégation. Elle guidait ses pas et le protégeait miraculeusement à travers les obstacles. Nous avons vu comment ceux-ci s'étaient aplanis sur sa route et à quels attentats il avait échappé au début de la réforme cléricale. Un mauvais prêtre, qui s'était embusqué, pour le tuer, aux environs d'Auray et qui le tint à portée de ses coups, a confessé depuis qu'il sentit son bras arrêté par une vertu divine.

M. Ménard de la Contay, un vénérable prêtre qui l'a souvent accompagné dans ses visites, a raconté que, faisant voyage avec lui, ils s'égarèrent le soir dans un bois. Ils étaient fort en peine de retrouver la route, au milieu du fourré et des ombres croissantes, lorsque deux tourterelles s'abattirent devant eux, voletant, puis se posant à terre, comme pour les inviter à suivre. Louis de Kerlivio les fit remarquer à son compagnon : « Suivons, dit-il, ces petites tourterelles : ce « sont les guides que Dieu nous envoie pour nous mettre en « notre chemin. » Et, en effet, ayant marché sous leur conduite, ils sortirent bientôt du bois.

Il eut parfois des lumières surnaturelles pour discerner l'intérieur d'une âme. Un jour, pendant qu'il se tenait au confessionnal, il vit entrer à l'église une personne qui avait l'inspiration de s'ouvrir à lui mais qui ne voulait pas le faire et souffrait, à cause de cela, un grand trouble d'esprit. De ce regard perçant que Dieu ne donne qu'aux saints, il découvrit la disposition de cette âme et il alla lui dire ce qui l'embarrassait, quoique la chose fût entièrement secrète, au témoignage de la personne intéressée.

Une autre, dont la vertu ni l'imagination n'étaient suspectes, a rapporté que, privée de ses conseils par certaines circonstances involontaires, et ne sachant comment le consulter, il lui arriva souvent de se trouver transportée en esprit devant lui, de lui confier ses doutes, et de recevoir ses décisions. Ce qui prouvait la réalité du miracle, c'est que, recommençant plus tard sa confession, quand elle venait à rencontrer M. de Kerlivio, il lui donnait exactement les mêmes avis. Après ces communications prodigieuses, elle n'était moins éclairée, consolée, fortifiée que si elle avait eu l'avantage de l'entretenir en personne.

Les âmes qui se montraient rebelles à sa direction étaient

punies par des peines extraordinaires. Celle dont nous venons de parler ayant abandonné ses exercices de charité pour se retirer dans la solitude, malgré le sentiment contraire du confesseur, y endura des peines insupportables et la privation des grâces qu'elle goûtait auparavant. On cite encore l'exemple d'une autre personne qui lui avait désobéi en pratiquant certaines pénitences. Le démon la tourmenta par diverses tentations et une obsession horrible dont elle ne fut délivrée qu'après avoir confessé sa faute.

Les prières du saint prêtre avaient une grande efficacité. Nous nous rappelons la guérison miraculeuse de Mlle de Kerderf : le P. Huby leur attribuait le succès de plusieurs entreprises presque désespérées, et d'autres effets étonnants qui auraient pu passer pour des miracles ; mais lui-même guérit, plus d'une fois, M. de Kerlivio, par ses prières.

Le grand vicaire avait, de temps à autre, de graves maladies qui le réduisaient à l'extrémité et dont il se relevait comme par miracle. Les médecins ne comprenaient pas qu'il pût résister à ces crises avec une santé si délabrée et continuer ensuite une règle de vie capable d'épuiser l'homme le plus robuste. Il était devenu si maigre et si décharné qu'il eût ressemblé à un mort, sans l'éclat pénétrant de son regard. Il succomba enfin à tant de maux et de labeurs.

Sa dernière maladie fut longue et douloureuse, mais pleine de consolations spirituelles. C'était une fièvre continue et une inflammation de poitrine qui, redoublant ses infirmités ordinaires, le faisaient souffrir cruellement dans toutes les parties de son corps ; mais en même temps son âme fut inondée d'un torrent de délices. Privé de ces ardeurs sensibles et de ces doux transports qui animent quelquefois la vie des saints, le serviteur de Dieu avait presque toujours marché au milieu des ténèbres. Maintenant il sortait des froides ombres de la nuit et il jouissait de la lumière du jour avec une sorte d'enivrement : c'était l'aurore de l'éternité qui se levait pour lui. Le mourant avait peine à s'expliquer ce changement : « Ce n'est plus moi, disait-il; Dieu me traite comme un enfant. « Il semble être tout occupé à me combler de douceurs. » Et il sentait des désirs impétueux qui l'emportaient vers Dieu et paraissaient devoir briser les liens du corps. Mais mortifié en

tout jusqu'à la fin, le saint prêtre les réprimait, avec une énergie surhumaine pour se rendre indifférent à la vie et à la mort.

Sa maladie avait commencé le 21 février (1685). Le lundi 12 mars, il demanda le Saint Viatique. Pendant qu'on allait le chercher à la chapelle de la Retraite, son cœur s'enflamma tellement des feux de l'amour divin qu'il en avait des palpitations. Au même instant il eut une vision béatifique de la Vierge Marie et de saint François Xavier qui lui tendaient les bras, l'invitant à venir à eux. On l'entendit s'écrier : « Quelle consolation ! » avec un accent de joie inexprimable. La venue de son Dieu le tira de l'extase mais pour lui inspirer de nouveaux élans.

Après avoir reçu le Saint Viatique, il conjura Notre-Seigneur, les larmes aux yeux, de l'emmener avec lui au Ciel, et puis s'étant tourné de l'autre côté de son lit, peut-être pour cacher aux assistants ses pieux transports, il vit encore, dans un rayonnement céleste, la Sainte Vierge et le bienheureux Père Jésuite François Xavier qui fut sans doute un de ses patrons d'adoption. Il connut alors clairement qu'il ne mourrait pas si tôt, mais souffrirait beaucoup auparavant. L'assurance de souffrir beaucoup le consola de ne pas mourir si tôt. Son mal diminua sans cesser d'être douloureux. Il passa quelques jours dans un recueillement admirable et un profond silence, comme un homme qui médite. Si on lui demandait comment il se trouvait, il répondait seulement ces deux mots : « Grande paix ! »

Le jeudi, 15 du mois, son âme ne pouvant contenir les divines effluves de la grâce, il dit à sa cousine, Marguerite de Kerderf, qui était venue l'assister : « Quelles grâces, quelles miséri-« cordes de Dieu sur moi ! Dieu me fait des faveurs si parti-« culières ! » Paroles qu'il répéta deux ou trois fois, le visage baigné de larmes, la poitrine soulevée par les battements du cœur et comme ravi hors de lui-même.

Le vendredi, cette même dame de la Retraite s'étant approchée de son lit : « Tout va bien ! » lui dit-il. Et comme elle lui eût répondu : « Dieu soit béni ! » il répartit : « Bien plus que cela ! » voulant marquer la surabondance des biens spirituels dont il avait à rendre grâce.

Le samedi, on lui donna l'Extrême-Onction. Le dimanche, la fièvre augmenta et il sentit des maux extraordinaires :

« Je souffre effroyablement, disait-il, mais je jouis d'une grande paix. » L'excès des biens et l'excès des maux se partagèrent son agonie.

Le soir du 19 mars, fête de saint Joseph, on le communia en Viatique pour la dernière fois. Il se fit apporter les lettres d'affiliation à la Compagnie de Jésus et une bulle d'indulgence *in articulo mortis* qui lui avait été concédée personnellement. Il se croyait rendu au terme de la vie et voulait tenir en main ces précieux papiers, comme un passeport pour le ciel.

La nuit suivante fut affreuse et le mardi matin Louis de Kerlivio parut entrer en agonie. Les Pères Jésuites qui le veillaient commencèrent la recommandation de l'âme. Cependant la vie et la mort se livraient un combat terrible dans le corps du pauvre mourant. A côté de son chevet, les prêtres disaient : « *Sortez de ce monde, âme chrétienne... Que votre séjour soit aujourd'hui dans la paix et votre demeure dans la sainte Sion.* » Mais ailleurs d'autres prêtres et des personnes pieuses, agenouillés au pied des autels, imploraient avec larmes la guérison du grand vicaire. L'agonisant eut l'intuition de ces prières qui disputaient son âme au ciel et, tout d'un coup, il s'écria d'une voix forte : « Qu'on aille dire au P. Huby l'état « où je suis. Je le conjure de ne plus faire violence à la volonté « de Dieu et de me laisser partir de ce monde. »

Un des Jésuites présents lui recommanda de s'offrir à Dieu comme une victime d'amour, pour souffrir autant qu'il lui plairait, et de s'abandonner à sa miséricorde et à sa justice : « Je m'y abandonne, répondit-il. Dieu soit béni ! Voilà qui est fait. » Puis s'exclamant douloureusement : « Ah ! quel orage ! Je souffre des peines inconcevables, mais je souffre en paix ! »

Le lendemain matin, il déclara que ses souffrances étaient si excessives qu'il ne savait où il en était, qu'il fallait demander à Dieu l'accomplissement de sa sainte volonté, qu'il ne pouvait mourir, et que les portes de l'éternité lui restaient fermées jusqu'à ce qu'on se fût soumis aux ordres de Dieu, touchant sa mort. On lui apprit que le P. Huby et ses autres amis unissaient leurs prières aux siennes et que le P. Huby allait dire la messe à ses intentions. Il répondit d'un ton de voix ferme : « Bon, bon, Dieu soit béni ; c'en est fait ! » Il semblait qu'on lui eût accordé la permission de mourir et,

pénétré d'un tendre sentiment de reconnaissance et de joie, il répéta plusieurs fois : « Voilà qui est fait ; Dieu soit béni, je m'en vais. » Ce fut sa dernière parole. Avant que le P. Huby eût achevé sa messe, Louis de Kerlivio expira tranquillement, entre sept et huit heures (21 mars 1685). Il avait soixante-trois ans.

Tel fut le couronnement de sa laborieuse carrière. Prêtre accompli, sage administrateur, conseil et bras droit des évêques, il avait réformé le clergé de tout un diocèse, fondé des œuvres immortelles, accru le mouvement religieux qui renouvelait la Bretagne.

« Sa vie fut une continuelle mort, écrit éloquemment le « P. Champion, et sa mort un sacrifice d'obéissance. Il joignit « en sa personne les choses les plus difficiles à concilier ; de « grands biens avec la plus rigoureuse pauvreté ; de grands « talents et de grandes actions avec la plus profonde humilité ; « l'action et la contemplation ; une foule d'affaires et de soins « avec le recueillement intérieur ; la prudence et la simplicité ; « la force et la douceur. Personne de son temps ne l'a sur- « passé dans l'exercice de la charge pastorale ; il ne lui a man- « qué que le caractère épiscopal, pour qu'on puisse le comparer « aux plus saints évêques des premiers siècles (1).

On lui rendit des honneurs funèbres que Vannes n'avait vu décerner à aucun mort, depuis les obsèques triomphales de saint Vincent Ferrier. L'église des Pères Jésuites, où il avait désiré d'être enterré, fut magnifiquement tendue. On sonna toutes les cloches de la ville, durant les trois jours que son corps demeura exposé à la vénération publique. Le peuple lui coupait ses habits et ses cheveux. Chacun voulait avoir de ses reliques : la foi bretonne ne connaît pas d'obstacle. Les prêtres qui veillaient à leur garde ne savaient plus comment les défendre contre l'indiscrétion de la foule. C'était une canonisation anticipée. Au milieu d'une telle affluence et de cet enthousiasme religieux si difficile à contenir, il fallut renoncer à un enterrement solennel qui aurait exigé le concours de la force armée, il fallut dérober de nuit le précieux corps à la vénération populaire. A la lueur de quelques

(1) *Vie de M. de Kerlivio*, p. 112.

cierges, les Pères Jésuites le descendirent dans leur caveau où, après l'avoir contemplé longuement comme une mère contemple son enfant endormi, ils l'ensevelirent à regret.

La crypte fut ensuite ouverte aux pèlerins ecclésiastiques et laïques qui s'y rendirent en grand nombre des différents points du diocèse, pour prier sur la tombe de celui que la voix publique appelait déjà le bienheureux Kerlivio.

Des révélations, dignes de foi, ajoutèrent encore au crédit du saint personnage. Une vertueuse fille qui avait beaucoup exercé son zèle et sa patience, pendant huit ou neuf ans, rapporta qu'au moment où elle apprit sa mort, elle s'offrit à la justice divine pour satisfaire à ce qu'il pouvait lui devoir, malgré sa vertu angélique. Dieu ne découvre-t-il pas des taches dans ses anges même, suivant la parole des Saints-Livres ? — « A l'instant je tombai, dit-elle, dans une certaine obscurité et des ténèbres intérieures que je ne puis guère expliquer. Je ne souffrais point d'autre peine. J'avais toujours dans l'esprit une forte idée de ce cher défunt, sans aucune frayeur. Je me sentais portée à prier pour lui jour et nuit. Les deux jours que cela dura, je ne pus prendre aucun repos. Le troisième, au matin, je me trouvai dans une dilatation de cœur et une espèce de jouissance de Dieu, avec une entière confiance que notre bon père était entré dans la joie du Seigneur. Je fus en même temps pleinement affermie sur certains points de ma conduite que je lui avais fait proposer avant sa mort, et je sentis un renouvellement de tout mon intérieur. »

Une autre personne pour laquelle il avait eu beaucoup d'estime était en butte à une persécution qui lui causait une vraie peine. Un jour qu'elle priait Dieu de la délivrer de ce trouble, elle tomba dans un sommeil très paisible et son vénéré directeur lui apparut distinctement : « Ne vous mettez en peine de rien, dit-il. » Comme cette courte réponse ne la contentait pas : « Hé quoi ! mon Père, répliqua-t-elle naïvement, vous autres qui êtes dans la gloire, vous ne dites qu'un mot ? » Mais aussitôt, étant revenue à elle-même, elle comprit que cette parole avait une grande portée et lui faisait entendre bien des choses dont elle ne devait pas se mettre en peine. Une paix et une consolation surnaturelles se produisirent en même temps dans son âme.

Un prêtre du diocèse de Vannes, très vénéré de ses confrères, ami intime des fondateurs de la Retraite, homme si détaché qu'il préféra l'emploi de chapelain dans leur maison à une fonction considérable, Messire Guillaume Le Merdy a témoigné, par acte signé de sa main, qu'ayant, depuis plus de huit jours, une colique et un mal de rate qui l'empêchaient de prendre aucun repos et lui causaient de continuelles agitations, il tomba enfin dans un assoupissement profond : il crut voir M. de Kerlivio entrer dans sa chambre : « Si vous voulez, lui disait-il, vous pouvez me guérir en touchant mon mal. » Le saint homme le regardant d'un visage serein, le toucha et puis disparut. A son réveil, le malade se trouva guéri.

On cite encore une autre guérison non moins miraculeuse. Une bonne villageoise, Anne Tangui, de la paroisse de Moréac, s'était dévouée au service des missionnaires, d'après le conseil du grand vicaire. Depuis deux jours elle était malade d'une dyssenterie, sans cesser cependant son travail. Le troisième jour, son mal s'accrut tellement, qu'étant sortie dehors et s'étant couchée à terre, elle ne pouvait plus se relever. Dans cette extrémité, elle se souvint de son directeur et implora son assistance. Au même moment elle sentit comme deux bras invisibles qui la soulevèrent et l'aidèrent à regagner sa demeure où elle se jeta sur son lit. Elle y dormit fort tranquillement pendant quatre heures : à son réveil, elle était guérie et elle se mit à préparer le dîner des missionnaires. Pendant les douze jours suivants que dura la mission elle ne ressentit aucune incommodité.

Si des mains impies et barbares n'avaient détruit les archives de la Retraite et de l'Evêché de Vannes, nous y aurions trouvé sans doute d'autres lumières qui entoureraient d'une auréole plus éclatante encore la figure ascétique et vénérable de Louis-Eudo de Kerlivio. Mais ses œuvres le louent assez dignement : le séminaire et la retraite de Vannes proclament assez haut sa vertu. Son nom brille à jamais dans les annales de la Bretagne, auprès des noms les plus illustres et les plus sanctifiés.

Vte HIPP. LE GOUVELLO.

VARIÉTÉS HISTORIQUES

—

LE CAS DU DRAGON

RÉPLIQUE A M. L'ABBÉ CAHOUR

A Monsieur Robert Oheix.

Il paraît, mon cher confrère, que nous sommes, tous deux, de bien grands criminels ! Eh quoi ! dans cette Revue même, nous avons osé imprimer : vous, que la manie des églises neuves et des ornements à la moderne avait entraîné plus d'un acte de vandalisme (1) : moi, qu'il n'était guère admissible de canoniser les gens malgré eux (2). Malheureux que nous sommes ! Il m'est revenu que nous avions encouru de la sorte un nombre assez considérable d'anathèmes.

Toute vérité n'est donc pas bonne à dire. — C'est pourtant la vérité. La chercher, la poursuivre, la découvrir et, quand elle ne donne pas matière à scandale, la divulguer — existe-t-il donc un moyen plus loyal et plus pratique pour forcer l'estime de ses adversaires et se concilier la sympathie des honnêtes gens ? Et puis, n'arrive-t-il pas fréquemment que les fautes commises par certains de nos amis nous permettent de mettre en relief le beau rôle joué par certains autres ? A votre exemple, on s'élèvera contre les vandales qui ont fait abattre l'if séculaire du temple de Lanleff, sans songer qu'ils ôtaient ainsi beaucoup au charme mystérieux du monument et provoquaient l'écroulement d'une partie de l'enceinte ; contre

(1) *Le Vandalisme contemporain en Bretagne* (N° du 25 mars 1886).

(2) *Pissemil. Episodes de la Révolution dans la Loire-Inférieure* (N°s du 25 novembre et du 25 décembre 1884). — *Un Trait de la vie de M. Orain* (N° du 25 janvier 1886).

d'autres qui jettent en pâture aux rats, sans souci de la valeur documentaire du tableau, la curieuse toile où un digne recteur, massacré pendant la Révolution, était représenté, offrant au bon Dieu une *pannerée* de cœurs des habitants de sa paroisse. Mais on sera heureux de placer en regard et de louer sans restriction l'intelligente initiative de M. le chanoine Brune, éditant, après l'avoir professé, au séminaire de Rennes, son excellent cours d'archéologie religieuse (1) ; ou la haute prévoyance de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, quand il prescrit à ses curés de dresser un état de tous les objets d'art existant dans les églises, se fait envoyer un double de cet état, et leur défend de disposer, sans autorisation, des pièces inventoriées. Qu'on le sache bien, du reste ! vous suivre dans la voie que vous tracez, ce n'est pas attaquer, c'est se défendre ; il n'y a d'anti-vandales que parce qu'il y a eu des vandales ; et l'on aurait assurément mauvaise grâce, si l'on accusait le lapin d'avoir commencé.

En voilà bien assez, mon cher confrère ; bien trop même. Tout ce que j'écris là, vous l'avez déjà dit, et mieux. Vous êtes, en outre, de plume à tenir tête à une armée d'assaillants ; et j'aurais, en continuant cette antienne, l'air de vous inviter à faire partie d'une société d'admiration mutuelle : ce qui ne sera jamais dans vos cordes ni dans les miennes. — Je passe donc tout de suite à mon cas, qui est celui d'un dragon, et je viens vous demander ce que vous en pensez. Vous ne serez pas étonné de mon insistance, quand je vous aurai appris que ce militaire touche de près à M. l'abbé Cahour. Voilà un dragon qui va être disséqué par des gens bien peu compétents : un archéologue, un chanoine et un financier sont hommes d'ordinaire peu ferrés sur la cavalerie. Mais il est des grâces d'état, et l'on admet communément aujourd'hui, que tout barbouilleur de papier blanc se trouve, de par son encrier, apte à discuter *de omni re scibili et quibusdam aliis.*

(1) *Cours d'archéologie,* suivi de notices historiques et descriptives sur les principaux monuments religieux du diocèse. — Ouvrage spécialement destiné à répandre les connaissances nécessaires pour la conservation et la restauration des édifices et objets d'art consacrés au culte. — Rennes, Vatar et Jausions, 1846, in-4°. — Il serait à désirer que l'exemple donné par M. Brune fût suivi partout, et un semblable cours professé dans chaque séminaire.

*
* *

M. l'abbé Cahour est, comme chacun le sait et comme il le constate lui-même, non sans une certaine satisfaction, en tête du dernier opuscule édité sous ses auspices (1), « chanoine « honoraire, aumônier de la Grande Providence, ancien pré- « sident de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, « membre de la Société française d'archéologie, officier d'aca- « démie, etc. » Cela me rappelle l'excellent bibliophile Jacob qui, sur le titre de ses ouvrages de jeunesse, mettait invariablement, après son nom, la qualité imposante de membre de « *toutes* les académies. » M. l'abbé Cahour préfère spécifier ; chacun son goût. Je vois bien pourtant qu'en osant — moi qui n'appartiens à aucune — m'attaquer à un personnage aussi décoratif, je me suis exposé à quantité de périls ; et en lisant dans sa réponse combien son épiderme a souffert des égratignures de son « peu gracieux contradicteur, » je regrette de m'être laissé aller à employer à son égard des termes analogues au fond (quoique plus mesurés en la forme) à ceux dont il gratifiait naguère M. Arthur de la Borderie. *Meâ culpâ,* je me repens ; et pour mériter par ma modération à venir l'absolution du courtois champion de l'apostolicité nantaise, je prends ici l'engagement solennel de n'employer désormais, en parlant de lui, que les périphrases les plus flatteuses.

Or donc, il y avait une fois un dragon...

— Halte là ! s'écrie « l'officier d'académie, » ce dragon n'était qu'un fantassin !

Je ne sais vraiment trop sur quel ton répliquer au « membre de la Société archéologique française. » Un savant ecclésiastique dont l'amitié m'est des plus chères et des plus précieuses, M. l'abbé Duchesne — ce membre prédestiné d'une académie (2) qui, malheureusement pour elle, s'est privée jusqu'à

(1) *Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Nantes, édités par M. l'abbé Cahour.* — Nantes, Mazeau, 1886.

(2) Celle des Inscriptions et Belles Lettres.

ce jour des lumières de l' « ancien président de la Société « archéologique de la Loire-Inférieure » — me disait, en pensant à M. Ernest Renan, qu'il valait mieux tympaniser certains adversaires que discuter leurs fantaisies. On peut cependant allier l'un et l'autre ; témoin la dissertation de de M. l'abbé Duchesne sur la *Crypte de Mellébaude et les prétendus martyrs de Poitiers* (1). Que le « membre de la Société « française d'archéologie, officier d'académie, etc. » prête donc l'oreille : je vais le suivre sur son terrain d'élection.

*
* *

Si j'ai bien lu les quinze pages que M. l'abbé Cahour a consacrées à maintenir le sauvetage d'un bleu par M. Orain (2), la réponse de mon contradicteur se résume en trois séries d'arguments.

I. — L'enquête, dit-on, a été sérieuse. Vous avez tort de critiquer, en l'enquêteur, vicaire à Fégréac depuis dix-huit ans, « un jeune ecclésiastique à peine sorti sans doute du « séminaire ; » en Julienne Jouan et Joseph Mercerais, « des « témoins vieux et illettrés. » Vous avez tort enfin, quand vous m'accusez de ne pas les avoir entendus moi-même.

— Je reconnais volontiers que M. l'abbé Cahour a raison sur le dernier point, et que la phrase où il dit avoir personnellement interrogé les témoins Jouan et Mercerais (3) m'avait échappé. Je m'étais contenté de celle où il déclare, en termes généraux, « avoir prié M. Vrignaud, chargé de l'enquête sur « la vie de M. Orain à Fégréac, de s'informer avec un soin « particulier du fait (4) » du sauvetage.

M. l'abbé Cahour a encore raison sur le premier point ; mais mieux vaudrait pour lui qu'il eût tort. Sans parler des témoins, on sait que la valeur d'une enquête est entièrement subordonnée à celle de l'enquêteur. Il en est exactement de

(1) *Revue Poitevine et Saintongeoise,* 1885.
(2) *Documents,* p. 63 à 77.
(3) *Vie de M. Orain,* par M. l'abbé Cahour, p. 79-80. — Nantes, Mazeau, 1860.
(4) Ibid., p. 73.

même qu'en matière d'exorcisme. Eh bien ! dès la publication de la Vie de M. Orain, M. l'abbé Cahour aurait dû nous édifier sur le compte de M. Vrignaud, au lieu d'attendre à 1886 pour faire connaître que le vicaire de Fégréac avait dix-huit ans de prêtrise à l'époque de l'enquête. Quand on a des prétentions à l'exactitude historique, le premier devoir consiste à être complet... Et puis, aurait-il eu cent ans d'exercice, cet enquêteur « embaumé par le récit de suaves vertus (1) » est trop lyrique pour me convaincre. M. Cahour aussi croit trop facilement au merveilleux, et je recommande à qui mettrait en doute cette tendance du biographe, la lecture des pages où il est question de voix miraculeuses et de Mme de Saint-Esprit (2).

J'arrive aux témoins entendus. C'étaient, ai-je écrit, deux paysans illettrés, âgés l'un de soixante-quatre, l'autre de soixante-deux. Julienne Jouan était la fille, et Mercerais, l'ancien domestique d'un certain Pierre Jouan qui, plus de soixante auparavant, peu de temps après leur naissance à tous deux, aurait assisté à la poursuite.

J'ignore, répond M. l'abbé Cahour, si les calculs de M. Finistère sont plus exacts que ses critiques. Je veux bien les admettre sous réserve. Mais je me demande pourquoi, au *lieu* de torturer ainsi sa phrase, il ne dit pas clairement et simplement, comme Julienne Jouan, nous expliquant les faits sur les *lieux*, et s'arrêtant dans le champ que labouraient les deux frères Jouan, etc. (3).

Je remercie tout d'abord M. l'abbé Cahour de la bienveillante sollicitude qu'il manifeste à l'endroit de mon éducation littéraire ; et pour ne pas demeurer avec lui en reste de bons offices, je lui serai reconnaissant d'avoir l'obligeance de me déclarer au juste ce qu'il a entendu exprimer dans la phrase suivante :

Il (M. Vrignaud) apprend lui-même qu'il interrogea plus de quarante vieillards des plus respectables, dans le cours des deux mois que dura son enquête, *et leur âge est une garantie de plus de leur maturité, et de la véracité de leurs témoignages reliés qu'ils étaient*

(1) *Vie*, p. 74.
(2) Ibid., p. 98 à 100.
(3) *Documents*, p. 68.

par un enchaînement non interrompu de l'époque où se passèrent les faits à celle où ils furent appelés à l'enquête (1).

Mais il ne s'agit pas ici d'une querelle de grammaire, et je me permettrai de faire observer à M. l'abbé Cahour qu'il élude une question embarrassante. A quelle époque M. Orain a-t-il sauvé un bleu ? Son biographe se garde bien d'en souffler mot ; les témoins non plus n'en disent rien ; et ce manque de précision suffirait, seul, à rendre suspectes leurs affirmations. Pour établir l'existence d'un fait, il est indispensable d'en spécifier tout au moins la date, et M. Orain, dans ses *Mémoires*, observe en général ce principe élémentaire de véracité. Mais je suppose que le fait allégué ou un autre similaire se soit passé au moment où M. Orain était, de la part des sans-culottes, l'objet des plus vives poursuites, c'est-à-dire de 1794 à 1798. Julienne Jouan et Joseph Mercerais étant, lors de l'enquête (présumée faite en 1859) (2), âgés l'un de soixante-quatre ans, l'autre de soixante-deux, le fait serait vraisemblablement antérieur à leur naissance ; et je ne sais comment qualifier le raisonnement de mon contradicteur, quand il ose traiter leur témoignage de « contemporain (3) ! » « L'époque de M. Orain commence à s'éloigner de nous, « avait pourtant ailleurs judicieusement remarqué M. l'abbé « Cahour, et en passant de bouche en bouche, ses actes ont « pu s'altérer en quelques points (4). » — Voilà bien le principe théorique : où en sont les applications ?

« Les souvenirs (des familles Jouan et Mercerais) étaient, « continue mon contradicteur, incessamment remémorés et « contrôlés par les lieux mêmes qui avaient peu changé (5). »

(1) *Documents*, p. 69.

(2) J'ai vainement cherché l'époque de l'enquête dans la *Vie de M. Orain*. Il ne faut pas, du reste, trop chicaner M. l'abbé Cahour sur les questions de dates : il ignore jusqu'à l'année de la première impression de son ouvrage ! « Je le publiai en 1861, » lit-on dans la préface de sa réponse. Or, la *Vie de M. Orain* a été imprimée deux fois, en 1860 et en 1861. — Une remarque à ce propos. Les deux éditions ne sont pas paginées de la même façon, ce qui constitue une source de malentendus. Les renvois de la présente réplique se réfèrent à l'édition de 1860 ; ceux de mes précédents articles, à l'édition de 1861.

(3) *Documents*, p. 69.

(4) *Vie*, Préface, p. XIII.

(5) *Documents*, p. 69.

— Le « contrôle par les lieux » est-il donc si décisif ? Ernest Bellecroix raconte quelque part l'histoire d'un garde qui lui rendait compte de sa tournée du matin :

— J'ai aperçu dans un chaume un gros oiseau qui s'est envolé trop loin pour que j'aie pu le tirer, disait le brave homme. Je crois que c'était une outarde.

Trois mois après :

— L'outarde que j'ai *vue.*

Six mois plus tard :

— L'outarde que *nous* avons vue.

Au bout d'un an :

— La belle outarde que j'ai *tuée.*

Tout ceci pour prouver à M. l'abbé Cahour : d'abord que le « contrôle par les lieux » n'est pas toujours efficace ; ensuite, que je ne suis pas seulement « poète (1), » comme il le dit avec dédain, en songeant au *Ne sutor ultrà crepidam,* mais chasseur encore, et que mon article sur la vie de M. Orain pourrait bien avoir été écrit entre un sonnet et une battue. Est-ce donc un crime — une fois n'est pas coutume — que de braconner sur les terres d'un chanoine ?

II. — MM. Sorin et Daniel, anciens curés de Guérande et de Guémené Penfao sont venus « depuis l'apparition (2) » de mes articles, apporter à M. l'abbé Cahour l'appui de leur témoignage. Tous deux ont connu M. Orain, l'un en 1822, l'autre de 1816 à 1829 ; tous deux constatent l'existence de la tradition locale ; tous deux ont entendu raconter le fait devant M. Orain, demeuré sérieux et silencieux.

En ce qui concerne l'origine de la tradition populaire et le silence de M. Orain, je ne puis que me référer à mon précédent article (3), et je n'ai pas besoin de répondre davantage aux deux respectables ecclésiastiques dont l'autorité est invoquée. Il m'a été cependant pénible de me voir accuser par M. Daniel d'avoir essayé de « déprécier les vertus d'un prêtre aussi vénéra- « ble et aussi justement vénéré que le digne M. Orain (4). » Que M. Daniel veuille bien prendre la peine de se faire relire

(1) *Documents*, p. 69.
(2) Ibid., p. 74,
(3) *Un trait de la vie de M. Orain*, p. 70 et 71.
(4) *Documents*, p. 77.

mes études sur Pissemil et sur le curé de Derval, qu'il pèse mes termes à l'égard de ce dernier, et il reconnaîtra que, « en « m'efforçant de dégager des broussailles de la légende un trait « de la vie du saint prêtre (1), » j'ai eu pour but principal de rétablir, après M. Orain lui-même, la vérité méconnue; que je n'ai pas « tenté de rapetisser une grande figure (2). » Au XVIIe siècle, Jean de Launoy mérita le surnom de *dénicheur de saints* par l'ardeur qu'il mit à démasquer les apocryphes. Je n'aspire aucunement à lui succéder dans ce rôle, et je laisse à d'autres le soin de revendiquer le titre vacant. Mais j'estime que l'historien doit prendre garde de sacrifier au penchant trop naturel qui le porte à auréoler ses héros.

III. — Nous voici enfin au cas du dragon. Trois versions se présentent, entre lesquelles choisir.

La première est celle du vicomte Walsh (3). M. Orain dit la messe à l'église de Fégréac; deux dragons de la République se montrent à la grande porte ; le vicaire s'échappe, traverse à la nage une petite rivière, et remonte un coteau. Arrivé au haut, il entend des cris de détresse : l'un des dragons est tombé dans la rivière et se noie. Le prêtre redescend la colline, se jette à l'eau, plongeant et replongeant jusqu'à ce qu'il ait arraché son persécuteur à la mort. Un colloque touchant s'engage entre eux.

Le second récit émane de M. Orain ; le troisième, que M. l'abbé Cahour s'approprie, vient des témoins discutés. Tous deux sont reproduits *in extenso* dans mon étude (4), et je n'en retiendrai que les points importants par où ils se séparent de celui du vicomte Walsh.

M. Orain parle de cavaliers et non de dragons, de douve et non de rivière, et nie, dans les termes suivants, la scène capitale du sauvetage :

C'est, je pense, dans cette circonstance qu'on m'a supposé plus de charité que je n'en avais, et assez de générosité pour aller retirer le cavalier et l'empêcher de se noyer. Le fait est que cela ne fut pas

(1) *Un Trait*, p. 74.
(2) Ibid., même page.
(3) *Lettres Vendéennes*, XLII.
(4) *Un Trait*, p. 67 à 69.

nécessaire ; son camarade lui aida à se retirer ; et d'ailleurs il n'y avait pas assez d'eau pour s'y noyer (1).

Quant à M. l'abbé Cahour, il commence par préciser les lieux auxquels se réfère M. Orain, c'est-à-dire le bourg de Fégréac et le marais du Motais ; il les distingue du village de Barisset et du marais de l'Etrie, cités par les témoins. Trois soldats sont à la recherche du prêtre ; l'un deux, l'apercevant dans le marais, s'y jette et tombe dans la douve ; M. Orain le sauve en lui tendant une branche d'arbre, et le quitte, après lui avoir adressé quelques paroles bienveillantes (2).

La version du vicomte Walsh remonte à 1825, date de la première édition des *Lettres vendéennes ;* celle de M. Orain, à l'époque de la rédaction des *Mémoires* (3) ; celle de M. Cahour, à 1860.

Je vais maintenant démontrer à mon contradicteur que son récit, malgré plus de sobriété dans la mise en scène, forme en réalité le reflet de celui du comte Walsh ; qu'il était dès lors infirmé d'avance par le démenti consigné dans les *Mémoires* de M. Orain ; et que, si j'ai confondu les deux, comme on me le reproche, c'est en pleine connaissance de cause.

Quel est le fait principal ? Le sauvetage d'un bleu. — Dans les deux récits, le bleu est sauvé.

Quelles sont les circonstances accessoires ? Le lieu, le cours d'eau, le mode de sauvetage, l'épilogue.

Sur le premier point, je cite textuellement l'enquête :

Tous (les vieillards entendus en témoignage) *ne s'accordent pas sur le lieu* où ce fait s'est accompli. *Les uns le placent à la digue du Motais ; mais ce sont les moins bien informés* (4). Il est impossible, d'ailleurs, en présence de la dénégation de M. Orain et des circonstances qu'il raconte, de persister dans cette opinion. Et comme, d'un autre côté, le courageux prêtre a été souvent poursuivi sur cette digue et que le fait du cavalier embourbé s'y est passé, il n'est pas surprenant qu'on ait confondu ce lieu avec un autre plus éloigné du

(1) *Vie,* p. 53 et 54.

(2) *Vie,* p. 77 et 78.

(3) Il est profondément regrettable que, dans l'introduction à la *Vie de M. Orain,* M. l'abbé Cahour n'ait pas fourni des explications détaillées sur l'époque à laquelle furent écrits les *Mémoires* et sur la méthode employée pour la composition de ce document.

(4) C'est le cercle vicieux dans toute sa rigueur.

bourg et plus isolé. D'autres, en effet, placent cet événement à deux kilomètres du bourg, dans le marais de l'Etrie, près du village de Barisset et de l'ancienne cure... J'en citerais deux : Joseph Mercerais et Julienne Jouan (1).

Il y a donc doute sur le lieu. — Je passe au cours d'eau, le vicomte Walsh a parlé d'une « petite rivière. »

... Mais arrivé à la douve (continue l'enquête) soit qu'il ne l'eût point remarquée, *couverte qu'elle pouvait être par les eaux que déversait l'Isaac,* etc. (2).

Il n'est (déclame solennellement M. l'abbé Cahour dès les premières lignes du livre) personne qui n'ait pu lire ou entendre raconter l'histoire de ce prêtre qui, pendant la Révolution, fuyant des soldats acharnés à sa poursuite, et voyant l'un d'eux sur le point de périr dans des *eaux profondes,* vola à son secours et lui sauva la vie (3).

Petite rivière, douve couverte par l'Isaac, eaux profondes : je ne saisis pas la distinction pratique.

Il n'existe guère quelque différence que si l'on passe au mode de sauvetage. D'après le vicomte Walsh, M. Orain redescend une colline et se jette à l'eau ; selon M. l'abbé Cahour, il sort d'un bois et se contente de tendre une branche d'arbre au soldat. Là dessus, l'hagiographe triomphe. Il a découvert dans les *Mémoires* du curé de Derval, un passage où celui-ci « faisant évidemment (?) allusion au récit « des *Lettres vendéennes,* » s'exprime ainsi :

« Je vois que ce qu'on a dit de moi, dans certaines circonstances, « n'a pas toujours été *bien exact.* Les faits que l'on m'a attribués « ont été *quelquefois amplifiés un peu,* pour y mettre du *merveil-* « *leux* et me donner apparemment un encens que je ne demande ni « ne mérite. » Mais, là où l'on n'a pas toujours été *bien exact,* où l'on a *quelquefois amplifié un peu,* pour y mettre du *merveilleux,* évidemment (?) il y a un fond de vérité ; et quelle est ici la vérité, si ce n'est le fait plus simple, mais non moins héroïque en soi, raconté d'une manière si authentique (?) et si précise (?) par Julienne Jouan et Joseph Mercerais (4).

Ainsi donc, le merveilleux, c'est le dragon, c'est la colline,

(1) *Vie,* p. 75.
(2) *Vie.* p. 77.
(3) *Vie,* Préface, p. IX.
(4) *Vie,* p. 81 et 82.

c'est le plongeon ; l'évidence, c'est le fait à démontrer. Que de merveilles, que d'évidence pour les initiés !

Quand on se hasardait à parler de cette histoire à M. Orain (continue l'auteur) si on faisait allusion au récit de M. Walsh, il n'hésitait pas à reproduire la réponse de son *Mémoire*. Mais si on l'interrogeait sur le fait en lui-même, ou bien il gardait le silence, ou bien ses réponses étaient évasives et de nature à couper court à toute instance indiscrète. Jamais nous ne l'avons entendu nier ou repousser ce fait d'une manière absolue (1).

Et sans plus se préoccuper de concilier naturellement les deux passages des *Mémoires* — ce qui est pourtant bien facile, en appliquant les mots *amplifiés* et *merveilleux* à l'acte héroïque dont se défend M. Orain — M. l'abbé Cahour conclut : Le fond est vrai, les détails seuls sont inexacts. M. Walsh « a « confondu l'affaire du Motais avec celle de l'Etrie. » ajoute-t-on ; et dans la même page, on déclare que « ces inexacti- « tudes sont involontaires, et après tout *accessoires*, » qu'il faut « savoir gré à M. le vicomte Walsh d'avoir, le premier, « su apprécier l'acte héroïque du saint prêtre, et de l'avoir « sauvé de l'oubli (2). » — Franchement, est-ce là une discussion sérieuse ? Peut-on admettre que tantôt on rejette une version, et que tantôt on s'en prévale ? Et s'il ne suffisait pas de ces contradictions pour anéantir le système de M. l'abbé Cahour, le doute subsisterait-il un instant quand la déclaration de M. Orain est là : *C'est je pense, dans cette circonstance qu'on m'a supposé plus de charité que je n'en avais.* Je ne sais pas d'infirmation plus nette et plus décisive dans la généralité de sa formule.

Qu'importe, dès lors, l'épilogue ? « Colloque touchant, » dit M. Walsh ; « paroles bienveillantes, » reprend M. l'abbé Cahour. — Il y a toutefois dans la petite histoire du dernier quelque chose de plus que dans celle de l'autre. Le vicomte Walsh avait inventé le dragon ; M. l'abbé Cahour a fait la trouvaille du gendarme. Que serait devenu le soldat, en supposant qu'il ait existé et qu'il ait été sauvé ? Il aurait été gendarme à Derval, après la Révolution. L'enquête nous édifie à

(1) *Vie*, p. 82.
(2) *Vie*, p. 83.

ce sujet dans quelques lignes qui doivent être citées sans commentaires :

... Un autre témoin, Joseph Bocquel, âgé de quarante ans, a déclaré (à M. l'abbé Vrignaud) qu'*étant fort jeune, à Derval, il avait appris d'un très honnête homme de la localité, qu'il avait connu ce gendarme, et qu'il l'avait entendu raconter comment il avait été sauvé par M. Orain* (1).

Inutile d'ajouter que le « gendarme » et le « très honnête « homme » sont morts, comme tous les témoins oculaires, et que leurs noms mêmes n'ont pas été retrouvés !

*
* *

J'en ai fini, mon cher confrère, avec ce long, trop long cas du dragon. Si je n'ai pas été plus bref, la faute en est à M. l'abbé Cahour qui a intitulé l'opuscule où il m'a répondu : « *Documents* pour servir à l'*histoire* du diocèse de Nantes. » J'ignore, n'ayant feuilleté que mon cas, si les autres « documents » sont d'une valeur « historique » analogue à celle de la partie qui concerne ce trait de la vie de M. Orain ; mais je ne pouvais laisser passer, sans en réfuter les principales erreurs, un morceau de telle dimension. — Un mot seulement pour terminer. Parmi les griefs accumulés contre moi par mon aimable contradicteur, il en est un que j'ai négligé. M. l'abbé Cahour me reproche « le soin que je prends de me « couvrir d'un pseudonyme (2). » Il m'est impossible de demeurer sous le coup d'une insinuation pareille. Le voile qui me protégeait, je vais donc le soulever pour cet auguste Joad, mais pour lui, pour lui seul, et sous le sceau d'un secret absolu. — Mystère et discrétion !

J'ai nom Eliacin,

et c'est par un reste d'habitude que je signe encore aujourd'hui

HENRI FINISTÈRE.

(1) *Vie*, p. 79.
(2) *Documents*, p. 64.

LES ANGLAIS EN BRETAGNE AU XVIIIe SIÈCLE

—

DESCENTE DES ANGLAIS

A CANCALE ET SAINT-SERVAN

Au mois de Juin 1758

PRÉAMBULE

Les Anglais, pendant la guerre de Sept-Ans, firent deux descentes en Bretagne, toutes deux dans la même année, en juin et en septembre 1758, toutes deux aux environs de Saint-Malo.

La dernière de ces descentes se termina, pour les envahisseurs, par le désastre de Saint-Cast (11 septembre 1758), qui leur ôta le goût de revenir insulter nos côtes.

La première, celle du mois de juin, a été beaucoup moins étudiée que l'autre ; elle est beaucoup moins célèbre, et cependant, au point de vue des dommages subis par les Bretons, elle fut bien plus désastreuse. Les Anglais, débarqués le 5 juin à Cancale au nombre d'environ 13.000 hommes, poussèrent jusqu'à Saint-Servan, où ils détruisirent tous les magasins, tous les navires marchands mouillés dans le port : perte énorme pour le commerce ; puis ils se rembarquèrent à Cancale le 11 du même mois, au moment où la concentration des troupes françaises rendait leur situation très dangereuse : danger auquel ils surent, cette fois, échapper par l'habileté de leur général, le duc de Marlborough.

Nous avons déjà nous-même publié quelques récits contemporains, relatifs à cette descente. Les documents que nous allons produire ont un caractère plus certain encore, plus précis, plus authentique, et ils nous fournissent aussi plus de détails : ils sont tirés de la correspondance de l'Intendant de Bretagne concernant les diverses phases de cet événement. Les originaux existent aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, fonds de l'*Intendance de Bretagne*. Sauf indication contraire, tous ces documents proviennent de la liasse cotée C 1086. — A. DE LA B.

CORRESPONDANCE DE L'INTENDANT DE BRETAGNE

I.

Le Maire de Saint-Malo a l'Intendant de Bretagne

(Saint-Malo, 31 mai 1758)

Monseigneur, vous êtes sans doute informé de l'armement considérable que font les Anglois, qu'on croit destiné pour les costes de France. M. Scott (1), qui désireroit prendre quelques précautions pour la sûreté et la défense de la ville et des forts extérieurs, se propose d'envoyer du monde sur ces forts, et M. le duc d'Aiguillon lui a marqué de s'entendre avec M. Guillot pour leur subsistance. Mais le changement arrivé dans le ministère de la Marine ne permettant pas à M. Guillot de rien prendre sur lui dans cette circonstance ni, sans des ordres exprès, les fonds nécessaires pour cette dépense, M. Scott s'adresse aujourd'hui à moy pour cet object, dans lequel la situation des affaires de cette ville ne me permet pas de pouvoir entrer, vû les dépenses considérables de l'année passée et les avances que nous avons faites pour la Marine, dont nous ne sommes pas remboursés. Je prends la liberté, Monseigneur, de vous en prévenir, afin que vous puissiez prendre les arrangements que vous croirez nécessaires, si vous pensez que cet armement puisse regarder cette ville.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Breton de la Vieuville,
Maire.

Saint-Malo, le 31e may 1758.

(1) Commandant du château de Saint-Malo.

II.

L'Intendant de Bretagne au Maire de Saint-Malo (1)

(Rennes, 2 juin 1758)

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 31 du mois dernier, sur ce que M. Scott vous a témoigné désirer prendre quelques précautions pour la sûreté de la défense de la ville, ainsi que des forts extérieurs, et de l'embarras où vous vous trouvez pour fournir à la dépense que ces précautions vont occasionner. Je crois qu'il n'est pas douteux que la dépense, au moins pour ce qui regarde les forts extérieurs, ne doive être à la charge de la Marine : mais comme les circonstances ne permettent pas de disposer de ces fonds, il me paroît très naturel que la ville fasse les avances nécessaires pour y pourvoir, en réglant toutes les dépenses sur le pied de ce que la marine du Roy les payeroit si elle étoit en état d'y fournir dans ce moment, afin que le remboursement qui sera dû à la communauté (2) ne fasse pas dans la suite de difficulté.

Mais vous m'observés que, la ville n'ayant pas été remboursée des dépenses qu'elle a fait l'année dernière, elle se trouve elle-même sans fonds pour frayer aux nouvelles dépenses qu'il est question de faire aujourd'huy. A cela, Monsieur, je ne vois pas d'autre expédient que de recourir à la générosité de vos concitoïens, et de leur demander de prester à la communauté une somme qui puisse vous mettre à portée de remplir les vues et les projets que l'on forme pour leur propre sûreté et leur avantage. Je suis persuadé que tous l'ont trop à cœur pour ne pas s'empresser d'y concourir et d'y contribuer par des avances vo-

(1) En tête de cette pièce on lit : « Copie de la lettre écrite par M. Le Bret à « M. Le Breton de la Vieuxville, maire de la ville et communauté de Saint-Malo, « le 2 juin 1758. »

(2) La communauté de ville, c'est-à-dire le corps de ville, la municipalité de Saint-Malo.

lontaires, dont la communauté deviendra responsable, et dont elle les remboursera avec la plus grande fidelité.

Je commencerois donc, à votre place, par assembler la communauté, j'y exposerois la nécessité des dépenses à faire pour la propre sûreté et la défense de la ville, l'impossibilité de pouvoir compter dans ce moment sur les fonds de la Marine ni sur la caisse de la communauté que les précédentes dépenses ont épuisée, et je conclurois que chacun des membres de la communauté se taxât pour prester à la caisse de la ville les fonds dont elle a besoin, afin qu'elle pût demander ensuite aux principaux négocians et armateurs de se taxer aussi pour frayer à la dépense commune, sous la promesse de rendre avec la plus grande exactitude, et par préférence à tout, les sommes qui auroient été prestées.

Je ne puis me persuader qu'on ne fût pas touché d'une pareille délibération et que les trésors qui sont dans votre ville ne vous fussent pas ouverts. Rien ne seroit plus glorieux pour la ville de Saint-Malo.

Enfin, pour que tout fût utilement employé, je croirois qu'on devroit former une caisse particulière des sommes qui seroient données à titre de prest, afin qu'elles ne fussent point diminuées par les droits dûs au miseur de votre communauté. A l'égard des objets auxquels ces sommes pourroient estre employées, vous en avez de trois sortes : la ville, les forts extérieurs, et l'hôpital.

Je suis persuadé que Sa Majesté vous aidera dans ces parties, soit des fonds de la Marine, soit de ceux de l'Extraordinaire des guerres; mais comme ils ne sont pas assés abondants pour pouvoir être également répandus sur toutes les parties auxquelles il est nécessaire de pourvoir dans ce moment, vous devez comprendre combien il est indispensable que vos propres concitoyens y suppléent, et je ne doute pas que tout le monde ne s'y porte avec ce zèle généreux qui a toujours jusqu'icy distingué les Malouins. Je suis etc.

III.

Le Marquis de la Chatre a l'Intendant de Bretagne (1).

(Saint-Malo, 4 juin 1758.)

Il paroît dans ce moment, Monsieur, une flotte angloise de cent voiles qui paroît faire route pour icy. Je dépêche un courier à Mr le duc d'Aiguillon pour l'en prévenir. Qui nous nourira et nos forts? J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

La Chastre.

IV.

L'Intendant de Bretagne au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre

(Rennes, 5 juin 1758.)

A Rennes, le 5 juin 1758.

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer que M. le marquis de la Châtre, ayant laissé M. le duc d'Aiguillon près Vannes pour venir prendre le commandement à Saint-Malo, a passé le mardy 30 may à Rennes, où j'ai conféré avec luy des mesures à prendre pour la sûreté et la deffense de Saint-Malo; je lui ai communiqué tous les arrangemens qui furent pris l'année dernière pour le même objet; il m'a paru les approuver et en desi-

(1) Lettre autographe, datée sur l'original du « 5 juin à 6 heures du soir. » Il faut lire le 4, car l'Intendant marque qu'il a répondu à cette lettre le « 5 juin à 2 heures après minuit. »

rer une copie que je lui ai remis. Il est parti le mercredi 31 may, et le même jour j'écrivis à M. de Morlat, commissaire des guerres à Saint-Brieuc, de se rendre à Saint-Malo, pour y exécuter tout ce que M. de la Châtre désireroit pour la sûreté de la ville. — *(Minute.)*

V.

M. de la Chatre a l'Intendant de Bretagne (1).

(Saint-Malo, 5 juin 1758.)

A Saint-Malo ce 5 juin 1758.

Je reçois à l'instant, Monsieur, votre courier ; je ne puis que vous remercier des ordres que vous avez donnez ; il est plus temps que jamais. La flotte angloise, après avoir mouillé cette nuit à cinq lieues au large, a apareillé vers les cinq heures et a fait route vers la baye de Cancale, longeant celle du Guesclin et du Verger, ils vont sans doute y faire leur descente ce soir ; je vais m'y porter pour tâcher de les observer, car je ne pense pas m'y opposer. Il est essentiel, Monsieur, que vous fassiez partir par un courier exprès d'icy à la cour les trois lettres cy-jointes ; si j'avois un domestique je l'enverrois. Je vous prie avec instances de donner le meilleur courier qu'il sera possible ; cela est bien intéressant, et qu'il aille jour et nuit. L'escadre est de 115 voiles, 21 gros vaisseaux, 5 frégates, 14 bâtiments à un mât dont trois bombardes ; le reste de transports. Songez à nous pour tous les secours de la viande. J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

La Chastre.

Les ennemis mouillent dans la baye de Cancale. Vite mon courier pour la cour et celuy de M. le duc d'Aiguillon.

(1) Lettre autographe, Archives d'Ille-et-Vilaine, *Intendance de Bretagne*, liasse C 1087.

VI.

Le maire de Saint-Malo a l'Intendant de Bretagne.
(Saint-Malo, 5 juin 1758.)

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous donner avis que la flotte angloise parut hier l'après midy à la vue de cette ville, au nombre de 60 vaisseaux de guerre et de transport. Le calme les empescha d'approcher, et j'ay voulu voir ce que deviendroit cette flotte. Pendant la nuit elle n'a point changé de position. Ce matin, elle s'est mise en mouvement, on les a distingués plus particulièrement ; on compte plus de 100 voiles, parmi lesquelles on remarque quelques galiottes à bombes. Ils sont tous à la voile et paroissent diriger leur route vers Cancale, où nous craignons qu'ils n'ayent dessein de faire une descente. Nous avons été toute la nuit en mouvement à munir nos forts d'hommes et de vivres et à préparer toutes les batteries de la ville. Mais, avec toutes ces precautions, nous manquons de pain, et il seroit à souhaiter qu'il nous viendroit des farines de dessus le terrain (1). On transporte celles du munitionnaire au château, et on prend les arrangements que vous aviez désigné l'an passé.

Nous ne sommes pas en état, avec le peu de troupes que nous avons, de nous opposer à une descente si elle devient considérable. S'il y en avoit sans destination, il seroit à souhaiter qu'elles vinssent icy avec les milices bourgeoises des villes voisines. M. le marquis de la Châtre donne ses ordres aux milices gardes-costes, et nous rassemblons le plus de force qu'il nous est possible. Procurez-nous en, Monseigneur, et tous les secours qui pourront dépendre de vous.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Breton de la Vieuville
Maire.

A Saint-Malo le 5e juin 1758, à 7 heures du matin.

(1) De l'intérieur du pays.

(L'adresse porte : « A Monseigneur, Monseigneur Le Bret, Intendant de Bretagne, en son hôtel, à Rennes, en diligence. — La presente partira sur le champ de poste en poste par les postillons seulement. (Signé) LE BRETON DE LA VIEUVILLE, *maire.* »)

VII.

M. DE LA CHATRE A L'INTENDANT DE BRETAGNE.

(*Saint-Malo, 6 juin 1758.*)

A Saint-Malo, ce 6 juin 1758.

Ainsy que je l'avois prévu, Monsieur, les Anglois ont commencé leur débarquement sur les 7 heures 1/2 du soir hier. J'y étois présent, mais avec la meilleure volonté j'étois trop foible pour m'y opposer. Je crois qu'ils peuvent être en état de mettre dix ou douze mille hommes à terre. Je travaille à force à m'approvisionner, ne pouvant épargner l'argent dans ce moment. Je n'ay point encore M. de Morlat, dont bien me fâche.

Je vous demande, Monsieur, un exemple du brigadier de la maréchaussée de Dinan, qui malgré mes ordres ne s'est point rendu icy. Je compte que vous le ferez casser : c'est au moins sa juste punition, pour avoir contrevenu à mes ordres et pour le mal qui s'en est suivi.

Tout ce que j'ay ramassé de monde icy a bonne volonté. La mienne est entière, et je ne sçais ce que c'est que de capituler. Une grâce : efforcez-vous pour me faire venir des vivres par Dinan et la côte jusques au cap (1). Ne pouvant placer ny me servir icy des quatre compagnies de dragons du régiment de Marbœuf, je leur donne ordre de rester à Dinan jusqu'à ce qu'il plaise à M. le duc d'Aiguillon d'en ordonner autrement.

J'ay l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[LA CHASTRE]

(1) Le cap Fréhel.

J'oubliois, Monsieur, de vous prier de faire passer par un courrier exprès les lettres cy jointes pour la cour. Elles sont de la dernière importance. Oserois-je vous supplier de vouloir bien faire remettre cette lettre à un domestique à moy, qui doit arriver aujourd'huy ou demain à Rennes m'amenant ma vaisselle d'argent ; il sera sûrement dans le carosse de Laval. Je vous en auray une obligation infinie. — *(Copie.)*

VIII.

Des Prairies, secrétaire de la mairie de Saint-Malo, a l'Intendant de Bretagne.

(Saint-Malo, 6 juin 1758.)

Monseigneur, depuis la lettre que M. de la Vieuville eut l'honneur de vous écrire hier au matin par un courrier extraordinaire, les ennemis ont fait leur débarquement à Cancalle, qu'on juge devoir monter à environ 12,000 hommes. Le régiment de Boulonnois s'étoit en partie avancé pour observer ces mouvements, ainsi que les milices gardes-côtes et deux compagnies de volontaires de cette ville. Mais n'étant point en force pour chicaner ce débarquement qui étoit soutenu par le feu de toute la flotte, on a été forcé de le leur laisser faire. Le fort de Cancalle, contre lequel on détacha deux vaisseaux de guerre qui lui ont tiré plus de 1000 coups de canon, a été détruit. On a encloué le canon et on l'a abandonné. Tout ce débarquement et la destruction du fort se passa de 6 à 8 heures du soir.

Un capitaine de dragons, qui est resté en observation toute la nuit aux environs de Cancalle, vient de rapporter à M. le marquis de la Châtre que les ennemis s'étoient bornés toute la nuit à demeurer dans Cancalle et à s'emparer d'une petite hauteur qui est à proximité du bourg, et ne se sont pas étendus davantage.

M. le marquis de la Châtre a envoyé ce matin ordre aux paroisses de Saint-Servan, de Paramé et de Saint-Ideuc de faire

entrer dans la ville tous les bestiaux et fourrages qui s'y trouveront.

Nous faisons au surplus toutes les dispositions nécessaires pour soutenir un siége en régle. Le régiment de Boulonnois est entré dans la ville ; on y recevra toutes les compagnies de milice garde-costes qui se presenteront, ainsi que le régiment de Fontenay-le-Comte que nous attendons et que M. de la Chastre a demandé. Si nous ne sommes secourus par des troupes, malgré l'ardeur que nous avons de nous bien défendre, nous courons de grands risques.

M. de la Vieuville, qui est avec MM. les commandants, a receu la lettre que vous lui fites l'honneur de lui écrire hier au matin et celle que vous lui avez écrite hier au soir, dont il suivra toutes les dispositions, autant que les circonstances pourront le permettre.

M. Odoul, qui est icy, se donne, avec le garde-magazin, tous les mouvements nécessaires pour le pain et les farines. Mais nos moulins ne peuvent moudre, faute de vent.

M. Ernault, exempt de la maréchaussée de Dinan, et deux cavaliers sont icy aux ordres de M. de la Châtre.

Je vous remets cette lettre par mes filles qui vont à Rennes, auxquelles je vous prie d'accorder l'honneur de votre protection.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DES PRAIRIES.

A Saint-Malo, le 6 juin 1758, à 10 heures.

Je n'ay rien à adjoutter au contenu dans la présente, sinon de vous exhorter, Monseigneur, à nous envoyer promptement des secours, s'il est possible, vous assurant qu'au reste rien ne manquera à l'envie que nous avons de nous bien défendre.

J'ay l'honneur avec un profond respect, Monseigneur, votre tres humble et tres obéissant serviteur,

LE BRETON DE LA VIEUVILLE,
Maire.

IX.

Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, a l'intendant de Bretagne.

(*Versailles, 7 juin 1758.*)

A Versailles, le 7 juin 1758.

Votre courier m'a remis hier à 11 heures du soir, Monsieur, les lettres de M. de la Châtre et la vôtre, commencée le 5 matin et finie à huit heures du soir. Je vous suis très obligé de la diligence avec laquelle vous m'avez instruit de tout ce qui étoit venu à votre connoissance depuis le 30 may, et de toutes les dispositions que vous avez faites pour concourir à la sûreté de la ville de Saint-Malo. Je ne puis trop louer ces mêmes dispositions et vous exhorter à les continuer, en écrivant au maire d'exécuter ponctuellement toutes les instructions que vous lui avez données, tant l'année passée que celle-cy.

J'espère qu'il aura trouvé de l'argent pour fournir aux dépenses les plus pressées tant de la Marine que de l'Extraordinaire des guerres.....

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Mal duc de Belleisle.

Le 7, à 3 heures du soir.

P. S. — Je viens de recevoir votre lettre du 6 à 11 heures du matin avec celle de M. de la Châtre du même jour à 4 heures du matin, qui confirme le débarquement des ennemis par Cancalle. Je vois avec plaisir toute l'activité que vous mettez pour luy procurer toutes les subsistances nécessaires pour les habitans et la garnison de Saint-Malo. Si, contre toute attente, les ennemis en entreprennent le siège en règle, il est essentiel que l'on ne manque de rien dans la place, pour qu'elle puisse faire une

longue deffense et donner le loisir à M. le duc d'Aiguillon de la secourir efficacement. Je vous adresse cy-joint une lettre pour luy, que je vous prie de luy faire passer sur le champ par un courier.

M. le comte de Coëtlogon vient aussy de me depêcher un courier de Grandville pour me confirmer la même nouvelle. Il assemble des troupes dont il sera à portée de faire passer une bonne partie à M. le duc d'Aiguillon, si les ennemis s'attachoient tout de bon au siége de Saint-Malo. C'est pourquoy vous ne sçauriez apporter trop de soin et de diligence à préparer ce qui pourra être nécessaire pour le corps de troupes qu'il faudra faire marcher et assembler de ce côté-là si les circonstances l'exigent.

J'écris à M. le Contrôleur général, qui est à Paris, pour luy représenter la nécessité indispensable et pressante de vous faire passer sans délay une somme d'argent, proportionnée à tous les besoins que de pareilles circonstances exigent d'un moment à l'autre. Je ne doute pas qu'il n'y fasse attention. Et en attendant, je compte bien que vous employerez tout votre crédit pour qu'aucune partie du service ne manque faute d'argent.

LE MAL DE B.

X

L'INTENDANT DE BRETAGNE AU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE.

(*Rennes, 7 juin 1758.*)

Le 7 juin 1758.

Monseigneur, j'apprends, par un courrier que M. de la Chastre a depesché à M. d'Aiguillon et qu'il a trouvé à Rennes, où il étoit arrivé depuis deux heures, que les ennemis ont brûlé l'église de Cancalle et pillé le village (1) ; qu'ils ont à une bonne demie lieue de Cancalle un camp de 7 ou 8 mille hommes et des gardes

(1) Erreur. Le *Journal Circonstancié de la descente des Anglois* dit, sous la date du 5 juin, en parlant des Anglais : « Ils entrèrent en force à Cancalle, « y firent peu de dommage, nullement à l'église. » Ce renseignement est exact.

avancées à une demie lieue, et qu'on assure qu'ils débarquent du canon et ont déjà des dragons montés et qu'ils travaillent à retrancher Cancalle et les environs. Il (1) compte avoir dans le jour le bataillon de milice de Fontenay, outre celuy de Boulonois, 350 hommes de la milice garde-côte de Dol, avec la milice bourgeoise et des gentilshommes du pays qui sont venus se joindre ; que tout est plein de bonne volonté, mais qu'il luy manque encore des farines. Je vais faire l'impossible pour luy en faire passer par Dinan ; il en a déjà reçu par cette voye. Au surplus, M. le duc d'Aiguillon m'ayant dit que son projet étoit de rassembler les troupes qui sont dans la province à Dinan, et qu'il falloit pourvoir à leur subsistance en pain, viande, et ne pas oublier les fourrages pour les dragons, je vais, Monseigneur, faire mes dispositions en conséquence, et lorsqu'elles seront faites, mon projet est d'aller joindre M. le duc d'Aiguillon à Dinan.

Je rappelle à cette occasion M. Josset de Brest, et je le fais revenir à Dinan. Mais je ne puis assez vous demander de m'envoyer un munitionnaire et des employés subalternes pour fournir à ce service qui sera considérable, fort coûteux et mal fait, si des gens du métier ne s'en meslent pas. Je suis, etc. — *(Minute)*.

XI.

Le duc de Penthièvre a l'Intendant de Bretagne (2).

(13 juin 1758.)

[Le 7 juin 1758, l'Intendant de Bretagne écrivit au duc de Penthièvre presque littéralement dans les mêmes termes qu'il l'avait fait au maréchal de Belle-Isle, pour lui annoncer la descente des Anglais ; il reçut de lui cette réponse :]

A Crécy, 13 juin 1758.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 7 de ce mois, par laquelle vous me faites part de ce

(1) Il, c'est M. de la Châtre.
(2) Lettre autographe.

qui concerne la descente des Anglois à Cancale. Je vous suis très-obligé de cette attention et vous prie de continuer à me donner des nouvelles de ce qui se passera d'intéressant. Je profite avec plaisir de cette occasion de vous assurer, Monsieur, de l'estime toute particulière que j'ay pour vous.

L. J. M. DE BOURBON.

J'ai reçu aussi votre lettre du 9, je vous en remercie.

XII.

LE MARÉCHAL DE BELLE ISLE, MINISTRE DE LA GUERRE, A L'INTENDANT DE BRETAGNE

(*Versailles, 8 juin 1758.*)

A Versailles, le 8 juin 1758, 10 heures du soir.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier 7. M. le duc d'Aiguillon et M. le marquis de la Chastre m'ont fait part en même tems de toutes les dispositions qu'ils faisoient, relativement à celles que les ennemis annoncent par leur descente et leurs opérations à Cancale et à la sûreté des différents postes et places de la Bretagne où ils pourroient se porter. Je ne puis trop louer le zèle avec lequel vous vous occupez de pourvoir à tous les besoins des troupes, conformément aux arrangements qu'ils ont concertés et continueront de concerter avec vous.

Je mande à M. le duc d'Aiguillon que, aussy tost qu'il sera physiquement décidé que ce sera sur Saint-Malo ou sur quelque place de la Bretagne qu'ils tenteront une expédition, il se fera joindre par un renfort de troupes que M. le comte de Raymond luy mènera de Basse-Normandie par Pontorson. Ainsy je vous recommande de vous concerter avec M. de Fontette pour faire préparer les subsistances, chariots, chevaux, etc., dont ces

troupes auront besoin sur cette route. M. le duc d'Aiguillon concertera le tout avec vous, et je suis persuadé qu'au moyen de tous ces préparatifs les troupes arriveront à tems et en force pour empêcher les ennemis de se rembarquer.

M. le Contrôleur général vous fait passer, par le courier qui accompagne celuy-cy qui m'arriva hier de votre part, une somme d'argent assez considérable pour pourvoir aux premiers besoins. Il vous donne les moyens d'en rassembler encore, et je vous promets de tenir la main à ce que vous n'en manquiez point. Cette ressource si nécessaire, jointe à toutes les autres que vous êtes plus capable que personne de mettre en usage, sauvera la Bretagne et mettra M. le duc d'Aiguillon en état de faire repentir les ennemis d'une pareille entreprise.

M. Duverney me mande qu'il vous fait passer des principaux commis du munitionnaire pour vous soulager, comme de raison, de tous les détails inséparables de la subsistance qu'il y aura à fournir aux troupes. Vous faites très bien de vous ayder du s^r Capet, qui dans la circonstance ne vous est plus trop nécessaire à Brest.

Au surplus, je n'auray plus nulle inquiétude sur tous ces objets aussy tost que vous aurez joint M. le duc d'Aiguillon à Dinan, comme vous vous le proposez.

J'ay l'honneur d'être, avec tous les sentimens que vous me connoissez, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MAL DE BELLEISLE.

(A suivre.)

—

UNE FABLE DE LA FONTAINE

ET UN SERMON

DE SAINT VINCENT FERRIER

Tout le monde a lu la fable XVII du livre Ier de La Fontaine, l'*Homme entre deux âges et ses deux maîtresses :*

Un homme de moyen âge
Et tirant sur le grison
Jugea qu'il étoit saison
De songer au mariage.
Il avait du comptant,
Et partant
De quoi choisir ; toutes vouloient lui plaire :
En quoi notre amoureux ne se pressoit pas tant ;
Bien adresser n'est pas petite affaire.
Deux veuves sur son cœur eurent le plus de part,
L'une encor verte, et l'autre un peu bien mûre,
Mais qui réparoit par son art
Ce qu'avoit détruit la nature.

S'il n'était impertinent de commenter La Fontaine, surtout pour le contredire, je serais tenté de faire observer que « la veuve un peu bien mûre » n'était point aussi acharnée à *réparer* ses pertes que le *Bonhomme* semble le croire, ou que l'industrie des *réparations féminines* était encore alors bien peu avancée, puisque, comme on va le voir, l'infortunée n'avait même pas réparé la couleur de ses cheveux, — ce qui est aujourd'hui l'enfance de l'art — et ce qui, du même coup, aurait sauvé la tête du pauvre homme, dont la lamentable histoire continue ainsi :

Ces deux veuves, en badinant,
En riant, en lui faisant fête,
L'alloient quelquefois testonnant,
C'est à dire, ajustant sa tête.
La vieille, à tous moments, de sa part emportoit
Un peu du poil noir qui restoit,
Afin que son amant en fût plus à sa guise.
La jeune saccageoit les poils blancs à son tour.
Toutes deux firent tant que notre tête grise
Demeura sans cheveux, et se douta du tour.
— Je vous rends, leur dit-il, mille grâces, les belles,
Qui m'avez si bien tondu.
J'ai plus gagné que perdu,
Car d'hymen point de nouvelles !
Celle que je prendrois voudroit qu'à sa façon
Je vécusse, et non à la mienne.
Il n'est tête chauve qui tienne :
Je vous suis obligé, belles, de la leçon.

La Fontaine avait trouvé le thème de cet apologue dans ses devanciers ; mais toute la mise en scène, tout ce joli développement est de lui, car dans les fabulistes grecs et latins, notamment dans Esope et dans Phèdre, rien de plus sec que le récit. Quant à la moralité, chacun a la sienne. Celle d'Esope est fort simple : « En toutes choses, l'inégalité (des âges, des « conditions, etc.) est nuisible (1). » Phèdre, moins philosophique mais plus réaliste, tire de là la conclusion que, « quoi « qu'il arrive, les hommes sont toujours plumés par les « femmes (2). » Un poète latin de la Renaissance qui a traité ce sujet dit à son lecteur avec plus de recherche : Apprends par là à « ne point aller t'empêtrer en des intrigues qui se « contrarient, car tu n'en pourrais retirer que honte et dom- « mage (3). » Enfin, le premier traducteur ou imitateur français d'Esope, frère Julien Macho, du couvent des Augustins de Lyon, nous présente une affabulation dont il n'y a point

(1) Οὕτως πανταχοῦ τὸ ανώμαλον βλαβερόν 'εστιν. (Fab. XCIX).
(2) « A feminis utcumque spoliari viros. » (Lib. II, fab. 2.)
(3) « Contrariis ne te implica negotiis,
Ne cum pudore damna dira sentias. »
(Pantaleonis Candidi *Fabulæ*, dans *Delitiæ poetarum Germanorum*, Francofurti, 1612, 2e part. p. 109).

trace dans son auteur : « C'est grant follye (dit-il) aux anciens « d'eulx remarier, car à eulx est mieulx de non estre mariés « que d'avoir trouble et male femme dans leurs maisons : car « le temps qu'ils se devoyent repouser, ilz se mettent en peyne « et en labeur (1). »

Avec plus d'observation, avec beaucoup plus d'art et de finesse, la conclusion de La Fontaine diffère peu au fond de celle de Macho. Mais si l'on veut rencontrer dans le récit même de l'apologue un développement tout nouveau, plus étendu que celui de La Fontaine et non moins original, ce n'est pas à un fabuliste ni à un poète qu'il faut le demander ; c'est à un orateur de la chaire, à un célèbre prédicateur du xve siècle, dont le nom originairement étranger à la Bretagne est entré intimement dans notre histoire, parce que ce grand apôtre daigna consacrer à notre province les dernières années de sa vie et lui confier son tombeau.

Il s'agit de saint Vincent Ferrier, dont les sermons, on le sait, furent recueillis et imprimés en latin. Ces sermons sont remplis de « similitudes, » c'est à dire de véritables apologues. L'une de ces similitudes est une version développée de l'histoire de l'homme entre deux âges : version qui n'a jamais été traduite en français ni même citée dans son texte, et qu'on lira, croyons-nous, avec intérêt (2).

Ici les deux femmes, les deux rivales, sont vis à vis du pauvre homme dans une situation tout autre que chez La Fontaine. Saint Vincent Ferrier, né en 1357 à Valence en Espagne, prêcha d'abord longtemps dans ce pays, dont plusieurs régions étaient encore sous le joug des Maures musul-

(1) Edit. de 1484, Bibl. Nat. Impr. Y 480, f. 1 4 v°.

(2) M. Robert, auteur des *Fables de La Fontaine rapprochées de celles des auteurs qui avaient traité les mêmes sujets* (1825, 2 vol. 8°), dit avoir parcouru un grand nombre d'éditions des *Sermons* de saint Vincent Ferrier sans réussir à y découvrir un conte analogue à la fable 17 du livre l^er de La Fontaine, conte dont il avait trouvé l'extrait dans une note de son père (le père de M. Robert), où il était indiqué comme faisant partie du « second sermon sur la luxure. » Cette indication n'est pas tout à fait exacte : le sermon où ce conte se trouve est le troisième d'une série de sept sermons sur l'Oraison Dominicale, placée à la suite des prédications *De Sanctis* de saint Vincent Ferrier, qui forment la 3e partie du recueil complet de ses sermons. Il est vrai toutefois que cette homélie est consacrée au sujet indiqué par Robert.

mans et polygames, aux mœurs desquels l'illustre prédicateur fait souvent allusion : entre autres, dans ce récit. Les deux féroces épilatrices ne sont point des prétendantes à la main de leur victime, elles sont déjà l'une et l'autre ses femmes — à la turque, — et le cas du pauvre diable n'en vaut pas mieux. Voici comme nous l'expose saint Vincent :

« Un marchand fort riche avait depuis peu perdu sa femme. Ses amis et ses parents vinrent l'engager à en prendre une autre, il refusa.

— « Pourquoi ne voulez-vous pas vous remarier ? dirent-ils.

— « Parce que la femme que vous me donnerez sera nécessairement jeune ou vieille. Jeune, elle se moquera de moi qui suis vieux et m'enrôlera, j'en ai peur, dans certaine confrérie... (1). Vieille, avec moi qui suis vieux et déjà chauve, de quel secours serons-nous l'un à l'autre ?

— « Compère, reprirent ses amis, ne vous tourmentez donc point. Nous ne vous donnerons pas une vieille, mais une jeune. Si elle vous met dans une confrérie, vous serez quitte pour la mettre dans une autre (2).

— « Non, répliqua-t-il, je me moque des femmes, je n'en veux point.

« Là dessus, ses amis le laissèrent, mais ils n'étaient pas encore sortis de sa maison qu'il les rappela :

— « Ecoutez, dit-il, il m'est venu une idée.

— « Laquelle, Monsieur ?

— « Hé bien, je suis décidé à me remarier, mais je veux avoir deux femmes, l'une vieille et l'autre jeune. Si la jeune me dédaigne, j'irai à la vieille qui me consolera et me donnera de bons conseils. Si la vieille m'ennuie, je me réfugierai auprès de la jeune.

— « Oh, Monsieur, s'écrièrent-ils, à la bonne heure ! Vous aviez bien raison de vous faire prier pour en prendre une, puisqu'il vous en fallait deux.

(1) « Timeo ne faceret me de confratria Sancti Cuculi. » (*Sermonum sancti Vincentii*, pars tertia, edit. Lugdun., 1539, f. 207 v°.)

(2) « Si faciat vos de confratria cuculorum, faciatis eam de confratria sancti Luce. » (*Ibid.*)

« Et ils lui donnèrent deux femmes, comme il voulait. Mais ces deux femmes furent bientôt en querelle et en dispute perpétuelle. La jeune se moquait de la vieille et lui disait :

— « Va-t-en, vieille ; c'est moi qui dois être maîtresse ici, car je suis la vraie femme.

« La vieille répliquait, tout au contraire, qu'elle devait comme plus âgée commander, et la plus jeune obéir. Là dessus grand tapage. Elles ne pouvaient plus s'envisager, et surtout ni l'une ni l'autre ne pouvait souffrir la moindre caresse du mari à sa rivale. Il fallut les séparer.

« Voici alors ce que fit la jeune. Elle invita le mari à dîner chez elle ; après dîner, comme il était ivre, elle lui mit la tête dans son giron et pendant son sommeil elle arracha de sa barbe, avec des pincettes, tous les poils blancs.

« Quand il s'éveilla, il alla voir son autre femme, qui le regardant se dit :

— « Ho ! qu'est cela ? On a fait de mon mari un jeune homme, il n'a plus un poil blanc dans la barbe.

« Elle l'invita à son tour pour le lendemain, et il accepta. A ce dîner, comme la veille, il s'enivra, s'endormit, et alors la méchante vieille, lui prenant la tête et l'attirant sur son sein, se mit à lui brûler avec une chandelle tout ce qu'il avait de poils noirs au crâne et au menton. Sa tête n'eût bientôt plus pour enveloppe qu'un cuir pelé (1).

« A son réveil, s'étant regardé au miroir :

— « Que vois-je ? dit-il, il paraît qu'il y a ici des barbiers d'un nouveau genre.

« Et ayant rencontré par la ville quelques-uns de ses amis qui lui demandèrent :

— « Hé bien, Monsieur, comment vous va de vos deux femmes ?

— « Mal, très mal, répondit-il. Je vous avais demandé deux épouses, et vous m'avez donné deux barbiers. Voyez ce qu'elles ont fait de ma tête !

« Et il finit par les mettre toutes deux à la porte. »

Cette esquisse de mœurs mauresques est bien peinte, bien

(1) « Caput remansit sicut corium depilatum. » (*Ibid.* f. 208.)

enlevée, fort amusante ; elle revèle dans le saint un vrai talent de conteur, vif, plaisant, original, qui — humainement parlant — devait fort aider au succès de ses prédications. L'histoire, comme il la raconte, est même par un côté plus vraisemblable et plus naturelle que celle de La Fontaine. Chez celui-ci, les deux femmes visent l'une et l'autre à la main de l'homme entre deux âges ; pour avoir sa main, il faut tout d'abord gagner son cœur ; et pour gagner le cœur — on aura beau dire — c'est un singulier moyen que d'arracher les cheveux. Dans le sermon, les deux rivales sont déjà en possession de la main de leur marchand ; de ce côté elles n'ont rien à ménager, et d'autre part la familiarité où elles vivent avec lui explique et facilite extrêmement l'opération — délicate et cruelle à la fois — que chacune d'elles à son tour lui fait subir.

Quant à la moralité que le prédicateur tire de ce récit, elle est fort imprévue : pour la faire bien comprendre, il faudrait de longues explications. Mieux vaut simplement la citer en note au bas de la page dans son texte latin (1), où les curieux, s'ils le veulent, l'iront chercher.

YVES LE PENNEC.

(1) « Sic accidit finaliter tenentibus concubinas, qui non sunt contenti suis uxoribus. Quia *uxor juvenis*, id est concubina, depilat illis barbam albam, scilicet, bona temporalia, petendo camisias, tunicas et jocalia et talia hujusmodi, quia lenonem lena non diligit absque crumena, et nunquam est contenta, et sic finaliter destruit eum. Et post venit *antiqua uxor*, id est diabolus, et depilat barbam nigram, id est animam nigram et tenebrosam propter peccata, et portat secum ad infernum. Ecce quomodo accidit et accidet talibus. » (*Sermon. S. Vincent.* 3e part. f. 208). Le récit est d'ailleurs précédé de cet avertissement : « Nota contra multos qui non solum frangunt matrimonium secrete, imo publice tenent concubinas et sunt excommunicati. » (*Ibid.* f. 207 v°.)

NÉCROLOGIE

—

LE MARQUIS DE PLŒUC

L'Ame et l'Honneur.
Devise des DE PLŒUC.

M. le Marquis de Plœuc, ancien sous-gouverneur de la Banque de France, est mort, le 25 août dernier, après trois jours de maladie, au château de Guerguelegan, paroisse de Landrévarzec (Briec), à trois lieues de Quimper. Né en 1815, il allait accomplir sa soixante-douzième année.

Le Marquis de Plœuc n'est pas de ceux dont la perte n'est sentie que de leur famille et de leur proche entourage. Il a rempli d'importantes fonctions ; il a représenté la France dans les conseils de nations amies ; il a, dans des jours néfastes, rendu un signalé service à la Patrie ; et ce n'est pas seulement à son fils bien aimé, mais aussi à ses compatriotes qu'il laisse l'exemple d'une vie gouvernée par l'honneur. Cette vie mériterait d'être écrite. Mais ce n'est pas ce travail que j'entreprends aujourd'hui. Il ne s'agit que de rendre un hommage sincère à l'homme éminent dont la mort inattendue vient de causer parmi nous une si vive émotion.

I

Saint Simon a écrit de Fénélon qu'il avait des « yeux dont le feu et « l'esprit sortaient comme un torrent. » Je ne pouvais voir M. le marquis de Plœuc sans que cette poétique exagération ne me revint en mémoire.

Il y a des hommes qui, ayant de l'esprit, ne savent pas en prêter aux autres : quelques-uns, au contraire, plus heureusement doués,

rayonnent, si j'ose le dire, autour d'eux ; et leurs interlocuteurs réfléchissent cette lumière d'emprunt. M. de Plœuc était de ces privilégiés.

Mais il était bien plus qu'un homme d'un vif esprit et d'une intelligence élevée : c'était un homme de cœur et d'honneur.

Issu des Plœuc et des Kergorlay, deux anciennes familles dont les noms se lisent à chaque page de notre histoire Bretonne, il avait trouvé dans l'héritage de ses pères cette noble devise : L'*Ame et l'Honneur !* Il y resta fidèle.

Il n'avait qu'un modeste patrimoine ; mais un beau nom sans tache, une généreuse ardeur au travail servie par une intelligence d'élite.... n'est-ce pas assez ?

Entré dans l'administration des Finances, M. de Plœuc devint Inspecteur Général. Plusieurs missions importantes lui furent confiées. En 1857, il était chargé de régler la dette de la Grèce à l'égard des trois Puissances protectrices. Le succès de cette mission le fit appeler, en 1859, au Grand Conseil du Trésor Ottoman, dont il réorganisa les finances. Cette mission terminée, en 1863, il resta à Constantinople et fonda la Banque Ottomane qu'il administra jusqu'en 1868.

Rentré en France à cette époque, M. de Plœuc fut nommé sous-gouverneur de la Banque. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, le gouverneur, M. Rouland, avait suivi le ministère à Versailles, et M. de Plœuc, resté à Paris, remplissait les fonctions de gouverneur intérimaire. C'était, en ces jours terribles, une effroyable responsabilité ;... mais qui n'était pas trop lourde pour lui.

Aux réquisitions impérieuses de la Commune, le gouverneur opposait le règlement de la Banque ; aux menaces de violence, il répondait froidement qu'il était armé et prêt à soutenir un siége. Le descendant de nos preux Bretons aurait tenu parole. De l'hôtel de la Banque, il avait fait une forteresse, et de chaque employé un soldat... On se le tint pour dit ; l'assaut ne fut pas tenté ; le gouverneur resta maître de la place et la Banque fut sauvée du pillage.

En ce moment, personne ne contestait à M. de Plœuc le titre de sauveur de la Banque de France.

Les actionnaires anglais de la Banque Ottomane lui adressaient, en témoignage d'admiration, un présent presque royal. Le commerce parisien attestait sa reconnaissance dans une adresse couverte de milliers de signatures, que le Marquis de Plœuc gardait au rang de ses titres de noblesse. Paris républicain l'appelait, lui monarchiste, à l'Assemblée

Nationale. Enfin il recevait la Croix de Commandeur de la Légion d'honneur.

Très grands honneurs, sans doute, mais qu'en France ni même en Europe, personne n'estima trop grands... personne, excepté peut-être celui auxquels ils étaient rendus.

Après la délivrance de Paris, M. de Plœuc *seul* se demandait s'il avait strictement accompli son devoir. Devant la Commission d'enquête parlementaire du 18 mars (un des députés enquêteurs nous révélait ce fait sur le bord de sa tombe), il s'excusait, il s'accusait presque de faiblesse pour avoir abandonné aux insurgés seize millions, afin de sauver près de deux milliards et demi qui allaient devenir la principale ressource de la France. Et devant ce *meâ culpâ,* le comte Daru, président de la Commission, se levait avec émotion, et, prenant les mains de M. de Plœuc, s'écriait : « Comment, mon cher Monsieur, vous semblez vous accuser, c'est vous glorifier qu'il faut. »

Il est bon de rappeler ces faits : chacun de nous, en Bretagne, doit être fier qu'un Breton ait rendu un tel service à la France, qui ne l'oubliera pas.

Sept ans après (janvier 1878), M. Léon Say, devenu ministre des Finances, proposait un décret nommant « M. le Marquis de Plœuc sous-gouverneur honoraire. » Cet euphémisme voulait dire *remplacé.* Jamais il ne fut mieux démontré comment les plus éclatants services peuvent être vite oubliés par le pouvoir.

M. de Plœuc sortit de la Banque la tête haute, mais non sans tristesse, parce qu'il se sentait encore utile. Il se renferma dans cette dignité silencieuse — faut-il dire un peu dédaigneuse ? — qui ne messied pas aux victimes de l'arbitraire. Le noble gentilhomme savait bien qu'une disgrâce n'est pas une dérogeance : et que l'honneur est bien au-dessus de ces caprices de l'aveugle Fortune !

Eloge vrai, rare de nos jours, et qui, on le peut craindre, va devenir avec le temps, plus rare encore : M. de Plœuc a été supérieur aux fonctions qu'il a exerçées..... Pourquoi faut-il qu'il n'ait pas fourni toute sa carrière ?... C'est pitié que d'avoir vu priver ainsi le pays des lumières, du dévouement, de l'expérience d'un financier, d'un administrateur, d'un organisateur comme lui !

M. de Plœuc rendu à la vie privée mit son activité au service d'œuvres charitables. A Paris, il était membre fondateur de l'*Hospitalité de nuit ;* et il présidait le conseil d'administration de l'Orphelinat

fondé par M. l'abbé Roussel. — A Landrévarzec, où il passait une partie de l'été, il avait fondé et il entretenait une maison de religieuses qui donnent l'instruction aux enfants et visitent à domicile les malades pauvres.

M. de Plœuc, en acceptant la succession de son père, avait accepté l'obligation d'être le bienfaiteur de Landrévarzec ; mais l'affection, la reconnaissance, le respect de tous faisaient aussi partie de cet héritage.

Le marquis de Plœuc père avait réparé l'église de Landrévarzec : il avait obtenu qu'elle redevint paroissiale comme avant la Révolution. En 1858, âgé de quatre-vingt-douze ans, il mourut à Guerguélégan ; et on annonça qu'il serait inhumé à Quimper. Cette nouvelle jeta la consternation parmi les habitants de Landrévarzec. Ces braves gens, si rudes d'apparence, ont des tendresses de cœur que des étrangers ne soupçonneraient pas. La famille se rendit à leurs instantes prières, et le cœur du bienfaiteur de la paroisse leur fut laissé, et déposé dans l'église où ils l'avaient vu si longtemps prier au milieu d'eux. — Nous allons voir la sympathie populaire passant du père au fils se manifester d'une manière touchante aux obsèques de celui-ci.

Voilà comment M. de Plœuc a été fidèle dans sa vie à cette partie de sa devise : L'*Honneur*. En mourant il justifiera l'autre terme de la devise : L'*Ame*.

II

M. de Plœuc était venu, comme chaque année, passer une partie de l'été sous les ombrages de Guerguélégan. Le 16 et le 17 août, il avait assisté aux courses de Quimper, joyeux de retrouver à ce rendez-vous ses amis de Basse-Bretagne. Dans la nuit du 22 au 23, il se sentit gravement atteint. Il lui fut proposé d'aller chercher son médecin à Quimper. « Le prêtre d'abord, dit-il. » Le malade était devant la mort le même qu'avait été le gouverneur de la Banque devant les menaces de la Commune.

Le prêtre arriva bientôt. Ce ne fut pas le curé de la paroisse, déjà vieilli dans le sacerdoce, ami de M. de Plœuc, souvent son conseil et le *complice* discret de ses charités. En l'absence du curé, le vicaire, un jeune prêtre à ses premiers débuts, arriva en toute hâte. Que ce

digne ecclésiastique me pardonne de répéter ce qui nous a été révélé au jour des obsèques. — L'heure de la nuit, l'imminence du danger ; peut-être même son respect pour le malade qu'il avait jusqu'à ce jour à peine entrevu, troublaient le timide vicaire. M. de Plœuc fut touché de son émotion et lui dit avec une gravité sereine : « Monsieur l'abbé, « vous êtes jeune pour la tâche que je vais vous imposer ; mais vous « êtes prêtre. J'adore Dieu ; je me soumets avec résignation à toutes « ses volontés. Je fais appel à votre charité ; et je me remets entre « vos mains pour mourir en chrétien. »

Le lendemain et le surlendemain passèrent ; le danger semblait conjuré. Le soir, M. de Plœuc causait avec une de ses filles, lorsque tout à coup étendant les bras, il jeta vers elle un dernier regard ; ses yeux se fermèrent, et il demeura immobile ; le lendemain soir, il rendait son âme à Dieu.

Les obsèques du marquis de Plœuc ont été célébrées le dimanche 28 août dans l'église de Landrévarzec. Guerguélégan est à deux kilomètres du bourg, et un char funèbre avait été préparé : mais les cultivateurs du voisinage sont venus en troupe supplier qu'il leur fût permis, en témoignage de respect et d'affection, de porter le cercueil. Des escouades de huit d'entre eux remplissaient ce pieux office : les autres formaient autour du cercueil une garde d'honneur. Quatre frères des Ecoles chrétiennes tenaient les coins du poële. Le deuil était conduit par MM. René de Plœuc et de Çagarriga, fils et gendre du défunt, et par l'amiral du Fretay, sénateur, son beau-frère. Au milieu de la famille marchait M. l'abbé Roussel.

Après les dernières prières, M. de Chamaillard, ami de M. de Plœuc, et son collègue à l'Assemblée Nationale, a mis en lumière, dans une improvisation émue, le caractère et les mérites du marquis de Plœuc, les services par lui rendus et surtout la leçon qui ressort pour chacun de nous de sa vie toute d'honneur et de sa mort toute chrétienne.

Pendant ces funérailles si modestes mais si religieuses dans une humble église de village, la pensée se reportait à un siècle en arrière. Il y a cent ans, le marquis de Plœuc eut été inhumé en grande pompe dans celui de ses enfeux qu'il aurait choisi, soit dans une des églises ou chapelles dont il était *fondateur et patron,* soit dans l'église des Cordeliers de Quimper, le Saint-Denis de la noblesse de ce pays, soit dans la Cathédrale de Cornouaille.

Comme nous sortions après avoir jeté l'eau bénite, j'entendais dire : « La France a accordé des funérailles nationales à des hommes qui ont fait plus de bruit ; mais qui ne l'ont pas servie aussi utilement que le sous-gouverneur de la Banque en 1871. »

Mais que sont pour le chrétien ces vains et stériles honneurs ? Mieux vaut pour lui la prière du pauvre et de l'orphelin montant du cœur vers Dieu... Ce suffrage n'a pas manqué au marquis de Plœuc.

J. Trévédy,

Ancien président du Tribunal civil de Quimper.

CHRONIQUE

Nécrologie. — Victor Massé. — Pardons de Sainte-Anne et de Guingamp. Pardons où l'on conduit des bœufs, pardon des poulets, etc. — Histoire d'une bande de fuyards.

Les mois d'août et de septembre sont généralement des mois de chômage et nous pourrions donner à ce sujet des développements aussi pittoresques que justificatifs, si la mort se décidait aussi à prendre quelque repos, mais hélas ! il n'en est rien, le triste nécrologe s'allonge toujours, sans qu'on puisse jamais y inscrire le mot *Fin*. Donc, un mot de souvenir à ceux qui, depuis un mois, nous ont quittés.

Dans le Finistère, l'arrondissement et la ville de Brest, ainsi que la magistrature, ont fait une perte irréparable en M. Hamonno, président du Tribunal de première instance de Brest. M. le président Hamonno fut un grand chrétien, un grand cœur et un grand esprit. Il eut dû être appelé depuis longtemps à occuper les premiers postes de la magistrature, mais il était de ceux qui, en raison même de leurs hautes qualités, sont nécessairement condamnés, dans ce triste temps, à voir leur valeur méconnue.

Non loin de Brest, à Guipavas, vient aussi de s'éteindre un brave officier de marine, M. le capitaine de vaisseau Cadiou, frère de l'avocat si distingué et si sympathique de Lannion, et dont la fille, Mme Deschart, est si connue dans la presse littéraire et catholique, sous le nom de Maryan (1).

M. Cadiou, étant capitaine de frégate, et commandant la *Cérès*, avait été chargé, en 1858, de conduire un convoi de condamnés à la Guyane. Pendant la traversée, il remarqua un malheureux dont les manières et l'éducation semblaient trancher sur le milieu brutal et grossier où il se trouvait : il s'intéressa à lui, l'isola de ses compagnons et fit son possible pour atténuer en sa faveur les rigueurs de la traversée. Quelques années plus tard, en 1871, à Bordeaux, deux députés bretons (2), en prenant place à l'Assemblée nationale, se virent tout à coup interpellés avec de vives marques de satisfaction

(1) Abréviation de ses prénoms Marie-Anne.

(2) MM. Huon de Penanster et de Kéridec. M. de Kéridec était député du Morbihan, mais sa famille a des attaches à Lannion.

par un député siégeant à côté d'eux, qui leur dit : « J'ai connu un breton de Tréguier, le Commandant Cadiou, le connaissez-vous ? » Sur la réponse affirmative qui leur fut faite, il ajouta aussitôt : « Ah ! quel brave marin ! Dites-lui bien que je ne l'oublierai jamais..... il a été si bon pour moi et j'étais si malheureux alors..... J'ai gardé depuis son nom dans mon cœur. » Cet ancien condamné, ce député, est mort quelques mois plus tard, victime de nos dissensions politiques, emporté dans les dernières convulsions de la commune : il s'appelait Delescluze.

Ne pouvant nous étendre malheureusement sur tout ce qui recommande la mémoire de M. le Commandant Cadiou, nous terminerons en disant que cette personnalité si vivace et si bretonne n'a jamais eu qu'une seule préoccupation et un seul but : — Remplir ses devoirs envers Dieu, envers sa patrie et envers les siens. —

Ce fut à bord de la *Cérès* qu'embarqua pour la première fois l'abbé Bouché, aujourd'hui évêque du diocèse de Saint-Brieuc.

Avant de sortir de l'Ille-et-Vilaine, nous ne pouvons passer sous silence le général de Sonis qui vient de mourir à Paris et qui, à Patay, conquit si héroïquement des droits à l'admiration universelle, en particulier à celle des vrais bretons. M. le général de Sonis a longtemps habité l'Ille-et-Vilaine, où il a commandé une subdivision ; il avait fixé sa demeure dans la propriété l'*Amélia*, près Saint-Servan. Inutile de reprendre ici l'éloge de ce vaillant, de ce héros que tout le monde connaît, et qui, nouveau Daumesnil, après avoir subi l'amputation de la cuisse, n'en continua pas moins de servir son pays, sans rien abdiquer de ses convictions religieuses et politiques.

Dans la Loire-Inférieure, est mort, le 27 août, à Pornic, M. Adolphe Rousse, enlevé prématurément aux arts et à l'affection des siens, à l'âge de 43 ans. M. Adolphe Rousse était un aquarelliste d'un grand mérite, dont le talent se développait rapidement et prenait, chaque jour, plus de largeur, de légèreté et de souplesse. C'était le digne frère de M. Joseph Rousse, le poète (bien connu des lecteurs de cette *Revue*), qui sait revêtir d'une forme exquise des inspirations si pures et si délicates.

Dans les Côtes-du-Nord, nous apprenons la mort, à Erquy, de M. Adolphe Le Mordan de Langourian, frère aîné du général, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, nature d'élite, haute intelligence, cœur d'or, dont la perte a été vivement ressentie de tous dans le pays d'Erquy.

II

La ville de Lorient vient d'ériger une statue à un de ses enfants les plus célèbres, le compositeur Victor Massé, mort il y a trois ans à peine. L'inauguration a eu lieu le 4 septembre, au milieu de fort belles fêtes.

Mercié, le sculpteur, a représenté Victor Massé assis sur un tertre, la main gauche étendue, la tête penchée, et semblant écouter des harmonies lointaines : c'est le chœur de *Galatée*, qui s'exhale pour lui d'un bas-relief antique ; c'est le rossignol des *Noces de Jeannette*, qui module ses chansons ; ce sont les blés jaunissants, qui lui parlent *des saisons ;* c'est le lotus de *Cléopâtre*, et enfin l'âme de *Virginie*, portée sur la vague qui vient mourir à ses pieds.

La statue est élevée sur la principale promenade de la ville, le cours de la Bove.

Des discours ont été prononcés par cet autre illustre lorientais, Jules Simon, de l'Académie française ; Léo Délibes, Massenet, Saint-Saëns, etc.

Victor Massé ne fut pas seulement un grand compositeur, mais ce fut encore un bon fils : A son retour de Rome, il rapporta le montant de la pension de sa dernière année et consacra cette somme à l'achat, à Maisons-Laffite, du terrain où s'éleva la maison où sa mère mourut.

Nous ne pouvons donc qu'applaudir la ville de Lorient qui s'est ainsi honorée hautement, en consacrant la mémoire de son illustre enfant ; et à tous ceux qui voudront connaître plus intimement la vie et les œuvres de Victor Massé, nous conseillerons de lire une étude très substantielle, en même temps très élégante et très artistique, écrite par un juge très compétent (1) et qui, malgré sa jeunesse, est en train, lui aussi, d'acquérir dans la musique une juste célébrité, M. J.-G. Ropartz, qui joint à ses autres mérites celui de continuer dignement un nom, que son père si regretté a su rendre cher à tous les amis de la Bretagne.

Si Victor Massé n'a pas attendu longtemps sa statue, voici en revanche une grande figure historique qui a attendu la sienne pendant

(1) J.-G. Ropartz, *Victor Massé*, mars 1822. — Juillet 1884. Paris, librairie Ed. Sagot, 1887, pet. in-8° de 32 pages.

huit cents ans ; nous voulons parler d'Urbain II, le pape des croisades, qui brille d'un si vif éclat dans l'histoire du XIe siècle, et à la voix duquel des masses humaines se précipitèrent à la conquête du sol évangélique. La statue du grand pape, en granit de Bretagne, a été inaugurée sur le plateau de Châtillon, au-dessus duquel elle s'élève à une hauteur de vingt-trois mètres. Vingt-cinq évêques ou prélats, parmi lesquels Mgr Gonindard, coadjuteur du cardinal Place, et Mgr Bécel, évêque de Vannes, ont pris part à cette imposante cérémonie.

III

Bien des fêtes religieuses ou pardons, comme nous le disons en Bretagne, ont eu lieu pendant la belle saison qui vient de s'écouler. C'est d'abord le pardon de Sainte-Anne d'Auray, pardon si célèbre, si cher surtout à notre catholique Bretagne qui, cette année, comme toujours, a été aussi magnifique, tant par l'affluence énorme des pèlerins que par le nombre et la haute distinction des prélats qui y ont assisté.

Mgr Richard, archevêque de Paris, a vivement intéressé les assistants et fait un grand honneur à la Bretagne, en racontant que lors de la bénédiction des premières locomotives de la ligne d'Orléans à Nantes, il avait entendu Mgr Jacquemet, qui a montré tant de courage sur les barricades près de Mgr Affre, son archevêque, dire que la France catholique viendrait un jour retremper sa foi et son courage au sein de la Bretagne.

Mgr l'Evêque de Vannes, avec la plus exquise délicatesse, a complimenté et remercié l'éminent archevêque de Paris.

Notons encore, parmi les épisodes les plus intéressants de ce superbe pardon, un très éloquent discours de M. l'abbé Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan, et deux charmantes pièces de vers, l'une de M. Tresvaux du Fraval, l'autre de M. l'abbé Nicol, qu'on peut justement appeler le gracieux poète de Sainte-Anne.

Comment parler de pardons sans mentionner celui du sanctuaire vénéré de Notre-Dame-de-Bon-Secours de Guingamp, l'un des plus fameux pèlerinages de toute la Bretagne ? Ce pèlerinage ayant fait l'objet de descriptions nombreuses et magnifiques de la part d'écrivains savants et habiles, nous n'insisterons pas.

Nous avons eu encore le pardon de Plussulien, en l'honneur de saint Cornély. Cornély, poursuivi par une légion romaine, étendit la

main et changea tous les soldats en pierre. Au pardon de Plussulien, comme à celui de Carnac, qui a aussi pour patron saint Cornély, on conduit tous les bœufs du pays en souvenir de ceux qui traînaient le char du saint breton. Au pardon de Saint-Herbot, vont aussi tous les bœufs de la Cornouaille.

Citons encore, entre beaucoup d'autres, le pardon de Saint-Gilles-Vieux-Marché, près Mûr, où tous les pèlerins assistent à la grand'messe, ayant sous les bras de jeunes poulets qu'ils abandonnent ensuite à la fabrique, — le pardon de Saint-Gildas de Carnoët, celui de Saint-Laurent du Pouldour, de Rumengol, de Saint-Jean-du-Doigt, en l'honneur du doigt de saint Jean-Baptiste, que l'on promène dans une belle châsse où tout le monde peut le voir, etc.

En ce temps de septicisme épidémique et d'athéisme officiel, c'est un spectacle touchant que celui de cette Bretagne entêtée dans ses traditions et dans sa foi. Elle a la religion plantée solidement au cœur, comme ses menhirs enfoncés dans son granit. Elle a des poésies charmantes dans l'âme, et court à ses calvaires bénits, à ses vieilles chapelles gothiques, elle va prier devant les reliques sacrées de ses antiques patrons, tout comme y allaient jadis les aïeux et comme iront nos enfants, si nous avons l'énergie et la volonté de conserver intacte au fond de leur cœur la foi de nos pères.

IV

Finissons sur une note gaie, voulez-vous ? Vous connaissez la chanson :

Ils étaient quatre
Qui voulaient se battre,
Dont y avait trois
Qui n'le voulaient pas.

Voilà justement le plaisant spectacle que donne à Nantes une fougueuse petite escouade de *cryptotaphes* — car n'en déplaise à notre Directeur, j'ai de la peine à m'accoutumer à *misocrypte,* qui a un air rechigné et manque de sonorité ; mon mot sonne mieux, et puisque ces vandales-là veulent enterrer la belle et si curieuse crypte de la cathédrale de Nantes, ce mot là dit bien la chose (κρυπτη, crypte,

ταφος, tombeau). Donc : genre, *vandale ;* espèce, *cryptotaphe,* — voilà la détermination scientifique de ces barbares.

Or, l'an dernier, le Congrès de l'Association Bretonne réuni à Pontivy, avait protesté contre les complots *cryptotaphiques* de ces messieurs et demandé instamment la conservation et restauration (très facile à exécuter exactement) de ce vénérable monument, le plus ancien de tous les monuments religieux existant en Bretagne. — Quand les cryptotaphes connurent le vœu émis par le Congrès de Pontivy, ils prirent leur plus grosse voix et crièrent en brandissant leur épée :

— En voilà des braves ! Ils s'en vont pour nous combattre à quarante lieues de Nantes, là où ils savent bien qu'ils ne nous trouveront pas, et ils ne nous avertissent même pas. Ils ne seraient pas venus nous dire cela ici, ils savent comment nous les aurions reçus et mis en capilotade. —

Et là dessus, force lardons des plus piquants sur l'excessive prudence de l'Association Bretonne, qui avait eu soin de mettre une honnête distance entre elle et les gens à qui elle avait affaire.

Cependant le temps marchait, la protestation lancée par l'Association Bretonne faisait son chemin ; toutes les Sociétés historiques et archéologiques de Bretagne s'y associaient, celle de Nantes en tête qui, le 14 décembre 1886, dans une mémorable séance, choisissait pour son président M. Henri Lemeignen, le porte-drapeau des partisans de la crypte et de sa restauration, celui-là même qui, à Pontivy, avait brillamment défendu cette cause et déterminé, par ses lumineuses explications, le vote de l'Association Bretonne. En vain les cryptophobes (j'aime autant revenir à ce mot décidément, quoiqu'il rime à hydrophobes), en vain donc les cryptophobes, qui se disaient sûrs du triomphe, avaient donné avec toutes leurs forces contre l'honorable M. Lemeignen ; non seulement il fut nommé président, mais tout le bureau porté par les partisans de la crypte passa d'emblée, et le chef des cryptophobes arriva bon premier, à la queue, avec un chiffre de voix tout à fait piteux.

La secte cryptophobique ainsi rabrouée garda le silence pendant plusieurs mois.

Le 25 juin 1887, elle rouvrit la campagne par un article de la *Semaine religieuse de Nantes,* où elle avait l'audace d'affirmer que « le souvenir de saint Gohard n'appartient aucunement à la crypte. » La *Semaine religieuse* eut soin de faire parvenir ce numéro à notre directeur, qui n'est pas son abonné.

Pour reconnaître cette politesse, M. de la Borderie se fit un devoir de démontrer à la *Semaine* et à la secte cryptophobique, que l'affirmation ci-dessus, dont elle était si vaine, est « *précisément le contraire du vrai.* » (Voir notre n° de juillet 1887.)

En même temps paraissait le Programme de la classe d'Archéologie de l'Association Bretonne pour le Congrès du Croisic, où figure une question (la question 3e) ainsi conçue : « Monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle existant dans le département de la Loire-Inférieure. » Comme la crypte est justement du Xe siècle et qu'il n'y a pas d'autre édifice religieux de ce siècle dans la Loire-Inférieure, nul besoin d'être sorcier pour deviner que cette question 3 visait la crypte. Mais comme les cryptotaphes s'étaient plaints de n'avoir pas été prévenus de la discussion cryptologique du Congrès de Pontivy, M. de la Borderie pensa sincèrement leur faire plaisir en leur annonçant, à la fin de son article sur *Saint Gohard,* qu'il serait question de la crypte au Congrès du Croisic, et en les invitant à y prendre part : « Vous y trouverez, leur disait-il, un accueil courtois, une discussion « sérieuse, des adversaires fermes dans leurs convictions, mais qui « s'estimeraient heureux d'arriver à une entente et de découvrir un « terrain de conciliation. »

C'était bien poli, bien engageant..... A cet article, à ce courtois avertissement, nos bons cryptophobes, pendant six semaines, n'ont pas répondu un traître mot. On se disait : — Ils se recueillent, ils fourbissent leurs armes pour le combat, la rencontre sera terrible !.... — Pas du tout, ils graissaient leurs escarpins pour fuir et pillaient leur poudre d'escampette.

— Pas possible ! direz-vous, vous plaisantez.

— Point du tout, c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire.

— Comment ! ces braves à trois poils, qui se plaignaient si aigrement de n'avoir pas été prévenus de la discussion de Pontivy, sans quoi ils y seraient allés pour tout casser... aujourd'hui ils reculeraient !

— Précisément. Ils l'ont annoncé solennellement *urbi et orbi* dans la *Semaine religieuse de Nantes,* du 10 septembre. Ils voulaient bien se battre quand leurs adversaires étaient à quarante lieues ; maintenant que ces adversaires viennent chez les cryptophobes leur offrir à domicile une joûte courtoise, serviteur, les cryptophobes n'en veulent plus, ils rentrent leur colichemarde et mettent, en guise de casque, leur bonnet de coton. C'est l'histoire de ce terrible *duelliste,*

qui voulait absolument se battre à l'épée à quinze pas, et qui refusait fièrement à son antagoniste d'en rabattre d'une semelle.

Quant aux prétextes qu'ils allèguent, ils sont risibles, ou plutôt ils ne sont pas (on le leur a démontré) : ils sont de la force de leurs assertions sur saint Gohard (voyez ci-dessus).

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'ils se sont mis en bande pour exécuter ce *mouvement militaire*. D'ordinaire, quand on se serre en bataillon, c'est pour se battre ; mais ici, c'est pour filer.

Nous pouvons les compter, ils sont vingt et un, la fleur du panier cryptophobique. Mais c'est là un joli nombre pour livrer une bataille de Congrès. Que craignent-ils donc ? Ce qu'ils craignent, je vais vous le dire. La semaine dernière, les vingt et un s'étaient rassemblés pour se préparer à la bataille, se distribuer les rôles, combiner tous les coups de leur artillerie, afin d'écraser définitivement les audacieux cryptophiles. Dans ces vingt et un, s'il y a des membres de la Société archéologique, il n'y a pas un seul archéologue, mais il y a des hommes d'esprit. Quand ceux-ci virent que, pour attaquer pas plus que pour riposter, ces terribles cryptophobes n'ont pas un fusil qui parte, je veux dire pas un argument spécieux, pas une raison qui tienne debout, rien, rien, rien — quand ils virent cela, le plus avisé tint ce discours :

— Cryptophobes, mes frères, si nous allons au Croisic, non seulement ce sera pour nous une défaite certaine, ce sera un écrasement, un anéantissement. Nous n'aurons rien à dire, rien à répondre, absolument comme sur la question de saint Gohard, où nous n'avons pas seulement pu dire ouf ! Prévenons ce désastre pendant qu'il est encore temps : au lieu d'aller au combat... *replions-nous en bon ordre !*

— Mais, hasarda un voisin, ce sera ridicule.

— Qu'importe ? Mieux vaut être ridicule avant qu'après.

Ce mot profond les convainquit — et ils se sont repliés — en mauvais ordre.

Tant est-il qu'ils ont bien mérité des amis de la vieille gaîté française. Tout le département s'esclaffe de rire en voyant ce nouveau genre de vaillance, et — comme me disait un jour un brave paysan — c'est vraiment une *rierie* universelle.

LOUIS DE KERJEAN.

LES POÈTES DE LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE DE BRETAGNE

—

OLIVIER MORVAN

(1754-1794)

Dans une étude fort intéressante qu'il a récemment publiée sur le dernier sénéchal de Corlay (Barthélemy-Pelage GEORGELIN, poète et secrétaire perpétuel de la *Société patriotique* de Bretagne), M. Trévédy a donné de curieux renseignements sur cette académie du dernier siècle, qui avait plus d'un rapport avec notre *Association Bretonne :* mais les papiers de Georgelin, dont s'est servi mon honorable collègue de la Société archéologique du Finistère, avaient été déjà en partie dispersés et présentaient des lacunes regrettables, en sorte que la physionomie de la *Société patriotique* n'a pu encore être mise en pleine lumière. Telle quelle cependant, elle présente un relief déjà bien accusé et d'un puissant intérêt pour les Bretons : j'espère pouvoir ajouter quelques nouveaux traits à cette esquisse et la compléter assez pour engager tous les membres de l'association qui s'occupent de l'histoire littéraire de notre province, à rechercher attentivement et le plus tôt possible (car une foule de papiers précieux se perdent tous les jours), les documents épars dont l'ensemble constituera un jour le tableau achevé. Une des pièces les plus intéressantes, retrouvées par M. Trévédy, est la liste des membres de la *Société patriotique,* telle qu'elle existait en 1784, divisée en ses deux sections ou tribus, la *tribu des vertus* et la *tribu des talents.* Dans cette dernière, à côté des noms retentissants de Thomas, Necker, La Harpe, Rochon, Ginguené, de Pommereul, Ogée, Bagot, Graslin, etc., je rencontre le nom

beaucoup plus humble d'un avocat de Quimper, Olivier MORVAN, poète à ses heures, qui fut lauréat de l'Académie française en 1787, et qui devait, plus tard, en juin 1794, monter sur l'échafaud dressé par le tribunal révolutionnaire de Brest, avec ses 25 collègues de l'administration centrale du Finistère. La Bretagne a eu en lui, je ne dirai pas son Chénier, mais au moins son Roucher. Or, une heureuse circonstance a mis entre mes mains tous ses papiers littéraires, pieusement conservés par une de ses descendantes, Mlle Adrienne Morvan, fille du général de division du génie, mort à Lorient en 1873, à 87 ans, après avoir pris part à onze campagnes, neuf sièges et plus de cinquante actions de guerre. Dans ces papiers, se trouve une curieuse correspondance au sujet d'une ode que Morvan composa en 1784 en l'honneur de la *Société patriotique* qui venait de l'admettre parmi ses membres, et j'imagine que l'on prendra quelque intérêt dans la connaissance intime du poète avocat, si malheureusement fauché par le tribunal révolutionnaire, et dans un petit voyage autour de la Société qui tenait ses assises, il y a juste cent ans, au château de Keralier, dans la presqu'île de Rhuys.

I

Premières Poésies. — L'Ode sur le jeu.

Descendant d'une ancienne famille de robe, *Olivier-Jean Morvan* naquit à Pont-Croix le 15 mai 1754 et fit de bonnes études au collège de Quimper, où l'on conservait, en 1770, sous des maîtres ecclésiastiques, les traditions de l'ancienne direction des jésuites, dispersés au moment où le futur poète commençait ses classes. Le souvenir du P. Hardouin et du P. Bougeant, tous deux nés à Quimper, y était encore très vivace ; Morvan le rappela plus tard dans une de ses épîtres, et le professeur de rhétorique, l'abbé Noël d'Aulny, en relation

avec le directeur de l'*Année littéraire*, Elie Fréron, encore un Quimpérois, initiait ses élèves à tous les secrets enviés de ceux qu'on appelait alors les nourrissons du Parnasse. Avant de se faire recevoir avocat et de s'inscrire au barreau du présidial, Morvan songea d'abord au séminaire et même au couvent. J'en trouve la preuve dans une épître inédite qu'il adressait vers 1775 à l'un de ses camarades, nommé Migeot, qui venait d'entrer dans les ordres, et j'en extrais tout de suite ce fragment qui donnera une idée de son caractère et de ses sentiments : elle est écrite dans la manière de Gresset et d'une allure assez vive, mais dans le ton de scepticisme religieux qui caractérisait alors la littérature même provinciale :

. . . . . .

Sortant de philosophie
Où je fus toujours heureux,
D'abord la théologie
Parut sourire à mes vœux ;
Mais mon esprit téméraire
Ne pouvant par ses efforts
Percer l'ombre salutaire
Dont Dieu couvre ses trésors,
Ne pouvant d'aucun mystère
Saisir la sublimité,
Je laissai le séminaire
A sa sainte obscurité.

Depuis, mon cœur en balance
A flotté pendant six mois
Entre Bernard et François (1).
Bernard m'offrait l'opulence
Avec le soucis rongeur ;
François m'offrait l'indigence
Et le solide bonheur :
Mais que l'âme est indécise,
Quand par des vœux solennels
Il faut épouser l'Eglise

(1) C'est-à-dire entre l'ordre des Bernardins et celui des Franciscains.

Et s'attacher aux autels !...
A force d'être agitée
Par une sainte terreur,
Mon âme est précipitée
Dans une triste langueur.
Adieu l'aimable folie
Qui m'accompagnait toujours :
La sombre mélancolie
Vint obscurcir mes beaux jours !
Pour moi, la nature entière
Devint un objet affreux :
Aux rayons de la lumière
A regret j'ouvrois les yeux.
Quand de ses voiles funèbres
La déesse des ténèbres
Venait chasser le soleil,
Quand la nature en silence
Goûtait l'heureuse influence
Des doux pavots du sommeil,
Moi seul assiégé d'alarmes
Sur le trône du repos
Versais des torrents de larmes
Sur l'image de mes maux ;
Et mes pleurs coulaient encore
Quand de son premier rayon
La tendre et fidèle aurore
Venoit dorer l'horizon.

A cette histoire touchante
Je te vois verser des pleurs :
Ton âme compatissante
S'attendrit sur mes malheurs.
Mais de mon sort déplorable
Pourquoi plaindre la rigueur ?
Enfin le ciel favorable
A terminé ma douleur.
Cependant ne va pas croire
Que je suis aux Capucins,
Ou qu'infidèle à la gloire

Je végète aux Bernardins :
Thémis possède mon âme,
Elle a jeté dans mon cœur
Un trait brûlant qui l'enflamme
De la plus sincère ardeur.
Depuis une année entière
J'entends le son de sa voix,
Dans un brillant sanctuaire
Elle me dicte ses lois :
Déjà la faible innocence
Vient implorer ma puissance
Contre ses fiers agresseurs :
Lancé par ma main novice
La foudre de la justice
Terrasse ses oppresseurs....

Voilà donc maître Olivier Morvan, avocat militant au présidial et s'y fixant bientôt définitivement par son mariage avec *Jeanne-Marie Danguy des Déserts,* fille d'un ancien maire de Quimper, député aux Etats de Bretagne en 1775. Mais les causes n'étaient pas très nombreuses et lui laissaient des loisirs pour hanter le Parnasse, comme on disait avec Boileau et Delille, et courtiser la muse. Je ne citerai point, même par extraits, les nombreuses pièces inédites que j'ai rencontrées pour cette époque dans le dossier de Morvan ; tout cela sent trop l'école, et respire une honnête médiocrité : et puis ce style n'est plus de notre temps : la littérature épicée de nos jours n'y trouverait aucun sel : je pourrais y rencontrer, par exemple, un épithalame débutant par ces vers :

Enfin le tendre hyménée
Vous entraîne sous sa loi.
Une épouse bien aimée
Vient de vous donner sa foi.

On y pourrait contempler

.... Ce front que colore
Le rouge de la pudeur ;
Ces lèvres où semble éclore
Le souris de la candeur.

Ame y rime avec *flamme, désirs* avec *plaisirs ;* tout échappé de rhétorique pourrait écrire de ces stances à la douzaine : c'est du poncif du meilleur aloi : mais cela n'est plus de mode. Je choisirai cependant, au milieu de tout ce fatras sans consistance, une adresse à Louis XVI pour lui demander la reconstruction du présidial, de l'hôtel de ville et des prisons de Quimper qui tombaient en ruines. Outre que cette pièce présente un intérêt particulier pour l'histoire locale, il n'est pas mauvais de constater ces protestations de dévouement absolu, de la part d'un futur membre de l'Assemblée départementale de 1793. C'est une épître en grands vers alexandrins, dans le ton noble et soutenu :

Au Roi.

Louis, c'en est donc fait, tu poses le tonnerre
Qui jusqu'au bout du monde a fait mugir la guerre,
L'olive de la paix a brillé dans tes mains :
Quel présage plus beau du bonheur des humains !
Je vois de toutes parts nos cités renaissantes
Relever à ta voix leurs têtes languissantes,
Et Neptune abreuvé du sang des matelots,
Enchaîner la discorde errante sur les flots.
Dans ces jours fortunés où ta main paternelle
Verse à chaque moment quelque faveur nouvelle,
Un doux espoir m'arrache à mon obscurité :
Je viens pour ma patrie implorer ta bonté.
Que ne puis-je, ô grand Roi, te retracer l'image
Du séjour où Thémis nous voit lui rendre hommage (1),
Que je voudrais fixer tes augustes regards
Sur cet affreux réduit croulant de toutes parts,
Réduit où le soleil au haut de sa carrière
Fait luire faiblement un rayon de lumière,
Où ces hommes sacrés, organes de tes lois,
Où Thémis dont le trône est le trône des rois,
Où le lys immortel qui couronne la France,
Offrent à peine aux yeux l'ombre de ta puissance.

(1) Le présidial.

— Ce corps de citoyens créé par tes aïeux (1)
Pour porter à nos rois notre hommage et nos vœux,
Ce corps dont le destin fut toujours d'être utile
Pour tenir ses conseils ne trouve point d'asile.
— Je porte mes regards sur ces lieux pleins d'horreur (2)
Lieux qu'habitent la faim, le crime et la douleur.
C'est peu que tous les maux y déployant leur rage
S'unissent pour venger les lois que l'on outrage.
J'y vois le malheureux aux fers abandonné
S'abreuver à longs traits d'un air empoisonné !...
Parle, on verra bientôt les mains de l'industrie
D'utiles bâtiments embellir ma patrie.
Qu'il sera doux pour toi de combler nos souhaits !
Le règne de Louis est celui des bienfaits,
Tout le bonheur des rois n'est pas dans la victoire
D'augustes monuments parlent mieux de leur gloire.
Que l'un de tes aïeux (3) brille au rang des guerriers,
L'humanité gémit sur ses sanglants lauriers ;
Qu'il prépare un asile aux victimes des armes (4),
Sa bonté nous pénètre et fait couler les larmes.
Princes, par vos exploits vous êtes immortels
Mais c'est par des bienfaits qu'on obtient des autels.

Il y a progrès sensible, on le voit : le vers est sonore et bien frappé : je ne connais pas la date exacte de cette pièce, mais dans une autre épître à *Mgr le Comte de Montmorin, gouverneur pour le roi en Bretagne,* à qui elle fut présentée lors de son voyage à Quimper vers 1780, je vois qu'elle était composée depuis quelque temps déjà :

A Mgr le Comte de Montmorin, commandant pour le roi en Bretagne.

Des rives de la Seine aux bornes de la France
Du plus juste des rois on bénit la puissance ;

(1) L'hôtel de ville.
(2) Les prisons.
(3) Louis XIV.
(4) Les Invalides.

Qu'il est doux d'habiter le fortuné séjour
Où son peuple à l'envi lui prouve son amour !
Si je pleure de joie au seul nom de mon maître,
Paris ! que fais-tu donc quand tu le vois paraître ?
Pour nous, hélas ! jamais sur nos tristes remparts
Louis n'attachera ses augustes regards !
Sans relâche occupé des soins du rang suprême
Il ne peut un moment quitter le diadème :
Mais jaloux d'assurer notre commun bonheur
Sa bonté nous envoie un dieu consolateur :
L'illustre Montmorin, dont la vertu sublime, etc.

Et l'épître se termine ainsi, après un long et pompeux éloge du commandant en chef :

..... L'amour de la patrie
Retraçant nos malheurs à mon âme attendrie,
Je voulais à Louis en offrir le tableau,
Mais le respect toujours arrêta mon pinceau.
Mes vers, ô Montmorin, condamnés au silence
Semblaient pour s'animer attendre ta présence.
Sur le cœur d'un ami tu connais ton pouvoir,
Un seul mot et Bourbon couronne notre espoir.

Aucun de ces vers n'a été publié ; mais ils étaient connus de tout Quimper et des villes voisines, où le moindre bourgeois de bon ton se piquait alors de poésie, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant les publications récemment consacrées par M. du Chatellier à Théophile Laënnec, et par M. de Pompery à sa charmante grand'mère Audouyn. Aussi la réputation de Morvan s'étendait-elle au delà de la ville, et j'en trouve la preuve dans cette lettre bizarre qui lui fut écrite du Pont-L'abbé, le 5 octobre 1784, par un avocat nommé Férec, et qui nous offre un trait de mœurs locales fort piquant. Je n'en supprimerai pas un seul mot : ces choses-là veulent garder toute leur saveur :

« Monsieur et cher confrère,

M. La Fourcade, mon beau-frère, se marie dans huit jours à

Mme Veuve Le Gat. Nous désirons tous lui faire un charivari. C'est dans ce païs un divertissement pour les gens de bien : mais il faut une chansonnette et vous êtes l'homme le plus propre à la composer. Bien entendu que la chose sera secrète et pour vous et pour moi.

Voici la matière. La future (qui se nomme *Pélagie)* est une veuve de 30 ans, qui a la vocation la plus décidée pour le mariage : cela fournit beaucoup de généralités vagues. Le futur a 26 ans : il a fait la guerre durant 8 années dans le camp d'Hider-Aly, comme volontaire dans l'Inde. La veuve doit avoir un ajusté blanc pour ses noces : cette couleur, simbole de la virginité, peut faire un contraste avec son état de veuve ; elle a fait 7 enfants : elle en a 5 aujourd'hui. Ce genre, vous le savez, prête à la gaieté, il faut ce qu'on appelle des turlupinades. On désireroit que la chanson fût d'environ 8 couplets et sur un air consacré dans ces occasions-là. Voici la mesure des vers. Il est inutile de vous dire que c'est un couplet d'une pitoïable chanson composée ici : mais la mesure est exacte.

Peuples, faites silence,
Ecoutez mes accens :
De votre impatience
Calmés les mouvemens.
Je chante Rosalie
Et ses divins appas ;
Amis, point de folie
Ou ne chanterai pas.

Ne vous gênez point, mon cher Morvan. En cas que vous aiéz la complaisance de faire quelques couplets, il faut dans ce genre-là des choses gaies, des charades.

Je suis avec le plus sincère et le plus respectueux attachement, Monsieur et ami, — votre très soumis et très affectionné serviteur. — Férec. »

Mais le rôle de ménétrier de charivari ne convenait plus à Morvan, dont le *Mercure* avait récemment accepté une ode, lue solennellement par De Saint-Ange au *Musée de Paris* qui lui avait décerné le titre de correspondant ; et j'imagine qu'il n'eut même pas la tentation d'ébaucher la chanson La Fourcade, car je n'en trouve pas trace dans ses papiers. Pour lui c'eût été désormais déroger.

C'est en 1783 qu'il composa l'*Ode sur le jeu,* qui établit sa réputation au delà des limites de sa province. Un livre du philosophe Dussaulx, intitulé *La passion du jeu* et publié en 1779, lui était tombé sous la main : « En le lisant, écrivait-il à Dussaulx le 7 juillet, j'ai été saisi d'un enthousiasme que je n'avais jamais éprouvé jusqu'ici : la force et la vérité de vos tableaux, l'énergie de votre style, tout m'inspirait des sentiments que je ne saurais exprimer..... » Il les exprima pourtant, car il en fit une ode qu'il adressait au philosophe en le priant de lui en indiquer les points faibles et de la corriger. « Je vous adresse, Monsieur, une espèce d'ode ou un amas de stances que je regarde autant comme votre ouvrage que comme le mien : vous verrez, en effet, que je n'ai fait, pour ainsi dire, que versifier vos propres idées. J'étais rempli de votre livre ; je suis donc inexcusable si j'ai fait de mauvais vers..... » Et pour mieux s'attirer les bonnes grâces du traducteur de Juvénal, il avait composé les deux dernières strophes avec son éloge :

O toi, philosophe sublime,
Toi qui, jeune encor, fus victime
D'un fléau terrible aux humains,
Pour peindre ses effets tragiques
Il faut ces crayons énergiques
Que la patrie en pleurs a remis dans tes mains.

Nous voyons les livres futiles
Tomber dans un oubli honteux ;
Mais tes écrits toujours utiles
Instruiront nos derniers neveux.
Celui dont l'austère éloquence
Des mœurs attaque la licence,
Est l'ami de l'humanité :
Le temps respecte sa mémoire,
Son nom, sur l'aile de la gloire,
Volera triomphant à l'immortalité.

Dussaulx fut très sensible à cet hommage, et il voua désormais à Morvan une affection qui ne se démentit jamais. Il

lui envoya un exemplaire de sa traduction de Juvénal, prit la peine de corriger deux ou trois fois son ode et de lui donner d'excellents conseils : Morvan avait conservé sur ce sujet toute une correspondance très littéraire dont je n'ai pas le loisir de citer les détails trop techniques, et il gardait précieusement un de ses manuscrits corrigé de la main de Dussaulx. Lorsque l'ode fut à point, Dussaulx s'en fit le patron au *Musée de Paris* et au *Mercure,* et il écrivait à Morvan le 9 janvier 1784 :

Paris, le 9 janvier 1784.

Monsieur, ce fut hier un beau jour pour vous dans le *Musée* de Paris ; votre ode supérieurement lue par M. de Saint-Ange y fut généralement applaudie de strophe en strophe. Ce fut aussi un très beau jour pour moi, puisque je fus chanté par un poëte qui réunissait tous les suffrages. Ne croyez pas cependant, Monsieur, que j'aye été là pour m'entendre louer en face. Le piége m'avait été habilement tendu par M. de Saint-Ange : je me figurois qu'il s'agissoit de ses *Métamorphoses,* et je ne me trompois pas : mais votre ode lui étant parvenue pour le *Mercure,* il en voulut donner la fleur à son *Musée.* Au reste, l'assemblée étoit des plus brillantes : il y avoit au moins deux cents personnes. On y a lu bien des pièces ; la vôtre a remporté la palme. Courage, Monsieur, vous êtes né pour aller loin tant en prose qu'en vers ; et cela, parce que indépendamment de votre valeur vous avez beaucoup d'âme et surtout une belle âme : *Pectus est quod disertos facit.* Quatre heures après la lecture de votre belle ode on en parloit encore en sortant ; on en relevoit la noblesse, le nombre, la poésie et l'extrême sensibilité. Quelques uns regrettoient que le jeune poëte fut si éloigné de la capitale : comme s'il étoit interdit aux habitants de Quimper d'avoir du goût et du génie. Enfin, Monsieur, votre triomphe a été complet, et je puis vous dire en conscience que mes entrailles en ont tressailli.

Votre ode ne paroîtra dans le *Mercure* que vers le milieu du mois prochain : je suis persuadé qu'elle se fera lire avec autant de plaisir qu'en ont déjà éprouvé les auditeurs.....

DUSAUT. *(sic)*

L'ode de Morvan fut en effet insérée dans le *Mercure* de mai 1784. En voici le début ;

Quel est donc ce monstre perfide
Qui, sous un appât séducteur
Promet de l'or à l'homme avide
Et ne lui vend que le malheur ?
Autour du fantôme sinistre,
L'avarice, assidu ministre,
Veille à la lueur des flambeaux :
Sur ses pas la morne indigence
Dévorant ses maux en silence
Traîne, au sein de l'horreur, ses funèbres flambeaux.

C'est le jeu ! c'est ce Dieu barbare
A qui les aveugles mortels
Dévorés d'une soif avare
En tous lieux dressent des autels !
Jeu cruel, quelle est ta puissance !
L'âge, le sexe, la naissance
Tout est en proie à tes fureurs !
Chaque jour étend ton empire,
Un monde au comble du délire,
Poursuit, l'or à la main, tes coupables faveurs.

Il y a dix strophes sur ce ton : je vous en ferai grâce et me contenterai de citer encore ces quelques vers où Morvan décrivant « les réduits obscurs où le monstre va cacher ses forfaits » représente le joueur « l'œil égaré, le front livide, » en proie à toute la fureur de sa passion :

L'or a brillé, le jeu s'anime :
Chacun dépouille sa victime ;
Les tigres sont moins furieux.
Le hasard est le Dieu suprême :
Sans cesse l'aveugle blasphême
De sa voix sacrilége épouvante les cieux...

Il est difficile de tenir pendant cent vers le souffle égale-

ment puissant, la voix également haute. On peut reprocher à l'ode de Morvan quelques répétitions de mots, en particulier *avarice* et *avare* qui reviennent trop souvent, quelques expressions faibles : mais le ton est en général soutenu et ce premier essai dans le genre lyrique promettait une belle carrière (1).

Le premier résultat fut pour le poète, outre l'amitié de Dussault, son admission immédiate dans la *tribu des talents* de la *Société patriotique* de Bretagne. Le secrétaire perpétuel, Georgelin, lui en expédia le brevet au mois d'août 1784, à la suite de sa proclamation dans la séance du 22 avril. Ici je dois ouvrir une parenthèse et présenter cette académie.

RENÉ KERVILER.

(A suivre.)

(1) L'ode sur le jeu a été reproduite dans plusieurs ouvrages, en particulier dans les *Notices chronologiques* de Kerdanet sur les écrivains bretons en 1818, et dans la *Muse bretonne* de 1811. La notice de la *Biographie bretonne* sur Morvan, a ignoré la publication dans le *Mercure de France* et dans la *Muse bretonne*, et ne cite que celle de Kerdanet qui aurait publié cette pièce comme inédite. La révélation du talent poétique de Morvan devant le public parisien, a été, dès 1784, cette *ode sur le jeu*, et je citerai encore d'autres publications de notre poète avant l'*Epître aux Muses* que la *Biographie bretonne* donne comme la première en 1786.

ETUDES HISTORIQUES BRETONNES

—

LA GUERRE DE BLOIS & DE MONTFORT

Compétiteurs au Duché de Bretagne (1)

1341 A 1364

VI.

Quatrième période

LE DÉNOUEMENT

(1362-1364)

E. — Suite de l'année 1364.

La bataille d'Aurai.

Le siége d'Aurai fut long, il dut être formé en août 1364 (2). Charles de Blois, averti du péril de cette place, commença par semondre les barons de Bretagne de le venir joindre à la tête des contingents féodaux, puis il envoya en France lever des soudoyers et requérir l'assistance des nombreux seigneurs, ses parents et amis, sur qui il croyait pouvoir compter. Il était alors à Guingamp (3); là s'opéra d'abord la concentration des troupes mandées par lui. Les barons de Bretagne, comme d'ordinaire, répondirent

(1) Voir la livraison de Septembre 1887, p. 161 à 183.

(2) On ne peut toutefois prendre à la lettre le vers de Cuvelier disant qu'avant la venue de Charles de Blois le siége d'Aurai avait duré plus de trois mois (*Chronique rimée de Du Guesclin*, vers 5048, édition Charrière, I, p. 209); cela reporterait le commencement du siége à la fin de juin; or, il est certain qu'en 1364 les hostilités se rouvrirent au plus tôt à la fin de juillet.

(3) Cuvelier, *Chronique rimée de Du Guesclin*, v. 5412 à 5445, édition Charrière, I, p. 202.

sans tarder à son appel ; il lui vint aussi de France des secours très importants. Nous ne pouvons les énumérer ; nommons seulement quelques personnages qui devaient jouer à Aurai un grand rôle, entre autres, le comte d'Auxerre, le comte de Joigni son fils, son frère Louis de Châlon dit le Chevalier Vert, et avant tous, le plus illustre capitaine de France, Bertrand du Guesclin, tout rayonnant de sa victoire de Cocherel (16 mai 1364), comte de Longueville, lieutenant-général du roi en Normandie entre Seine et Loire. Le roi, qui avait grand besoin de lui pour purger son royaume des nids de brigands laissés derrière elle par l'occupation anglaise, ne se souciait nullement de le voir se rendre en Bretagne, et il le céda si peu (quoi qu'on en ait dit) à Charles de Blois, que quand du Guesclin partit *motu proprio* pour aller se mettre aux ordres de ce prince, Charles V lui retira immédiatement le titre et les appointements de lieutenant-général (1).

Du Guesclin laissa le service du roi et entra en Bretagne le 15 septembre (2). A ce moment Charles de Blois avait déjà dû quitter Guingamp ; pour se rapprocher du but de son expédition, il avait établi son quartier-général à Josselin (3), situé à une douzaine de lieues de ce but, c'est-à-dire d'Aurai. Là s'achevait la concentration des troupes ; là aussi, entouré de la duchesse, de ses barons, de ses capitaines, le prince tenait conseil, discutait, préparait son plan de campagne.

Jean de Montfort avait appris de bonne heure la formation de l'armée réunie par Charles pour venir dégager Aurai. De son côté il s'était ingénié à grossir la sienne : ce qu'il pouvait tirer de Bretagne se trouvant déjà sous ses drapeaux, il s'était adressé en Angleterre et en Guienne au prince de Galles. Il était arrivé ainsi à former une armée presque égale en nombre à celle de Charles, car si celle-ci, d'après les meilleurs témoins, atteignait le chiffre de 4,000 hommes, celle de Montfort s'élevait à peu près au chiffre de 3,500 (4). Et si les Franco-Bretons avaient à leur tête le premier homme de guerre de toute la France, Bertrand du Guesclin, les Anglo-Bretons lui opposaient le premier capi-

(1) Voir Luce, Froissart, VI, p. LXVIII, note.
(2) Bibliothèque Nationale, Mss. *Pièces Originales*, vol. 1433, *Guesclin* n° 16.
(3) Cuvelier, v. 5464 à 5476, édition Charrière, I, p. 203.
(4) Voir Luce, *Froissart*, VI, p. LXXI, note 2, et p. LXXII, note 1.

taine anglais de ce temps, Jean Chandos, que le prince de Galles avait envoyé soutenir Montfort.

Les préparatifs de Charles étaient presque entièrement terminés, il allait partir sous quelques jours, quand arriva à Josselin un messager, un héraut envoyé par Montfort pour faire de nouveau à son rival des propositions de paix sur les bases du compromis d'Evran. Montfort ne pouvait guère se dissimuler le sort de cette tentative ; probablement il avait surtout pour but de prendre par là, dans une heure solennelle et aux yeux de toute la Bretagne, le rôle à ce moment très populaire d'ami de la paix ; Chandos lui avait, dit-on, conseillé cette démarche, et Charles livré à lui-même l'aurait très volontiers accueillie ; mais au premier mot qu'il en toucha, sa femme et ses barons s'insurgèrent. Jeanne de Penthièvre fut très vive ; selon le bruit du temps, elle serait allée jusqu'à dire à son mari :

Vous n'avez pas le cuer de chevalier vaillant ! (1)

Quant aux barons, ils virent dans cette démarche de Montfort un pur effet de sa crainte, un gage certain de sa défaite. Ils dirent en plaisantant au héraut de conseiller à son maître de se retirer dans son comté de Montfort-l'Amauri, où avaient vécu son père et son aïeul et où on n'irait point le chercher ; mais si on le trouve en Bretagne, ajoutèrent-ils, gare à lui (2) ! La réponse sérieuse fut que dans quatre jours (on était au 25 septembre), si Montfort était encore devant Aurai, on lui livrerait bataille (3).

Pendant ce temps, Montfort s'était emparé de la ville d'Aurai ; le château se défendait énergiquement (4), mais commençait à souffrir de la famine. Charles trouva moyen de faire savoir à la garnison qu'il venait à son secours et attaquerait les assiégeants le jour saint Michel. Les défenseurs obtinrent alors de Montfort

(1) Cuvelier, vers 5574 et suivants, édition Charrière, I, p. 207.

(2) Id. v. 5542 à 5556, ibid., p. 206.

(3) Id. v. 5624, ibid., p. 208. Tout cet épisode occupe dans Cuvelier les vers 5486 à 5645, édition Charrière, I, p. 204 à 209.

(4) « En la ville d'Alroy estoient li Engloiz,
Et dedens le chastel estoient li François. »
(Cuvelier, v. 5646-47, ibid. p. 209.)

une trêve et des vivres sous la condition de se rendre le lendemain de la Saint-Michel, s'ils n'étaient secourus d'ici là (1).

Le 27 septembre, l'armée de Charles quitta Josselin et alla prendre son gîte à l'abbaye de Lanvaux : étape d'une dizaine de lieues. Lanvaux est seulement à trois lieues d'Aurai ; on avait à choisir entre deux routes : par Pluvigner, c'est-à-dire par la rive droite du Loch, on débouchait directement sur le plateau d'Aurai où étaient campés les assiégeants ; — par Plumergat, c'est-à-dire par la rive gauche du Loch, quand on serait arrivé en vue d'Aurai, on aurait à franchir cette rivière devant l'armée assiégeante, campée de l'autre côté sur des hauteurs qu'il faudrait ensuite gravir pour l'attaquer.

C'est cette dernière route qu'on prit le 28 septembre ; vu la brièveté de l'étape, l'armée de Charles dut arriver de bonne heure aux bords du Loch en vue des Anglo-Bretons, qui s'étaient portés à quelque distance de la ville, dans le Nord-Est, sur les coteaux bordant la plaine marécageuse où coule la rivière d'Aurai. Ce n'est point dans cette plaine, comme on l'a dit parfois (2), que se livra la bataille, c'est sur le plateau qui la domine à l'Ouest. Là dessus pas de doute possible : tous les titres primitifs de la collégiale de Saint-Michel, fondée par le duc Jean IV (en 1383), attestent que cette église s'élevait sur le théâtre même de la bataille de 1364 (3) ; cette collégiale devint au siècle suivant (en 1482) la Chartreuse d'Aurai, dont l'église occupe encore aujourd'hui la place de la collégiale. Cet édifice marque donc probablement le centre de l'action, on a même dit, le lieu où périt Charles de Blois, à tout le moins une portion de la ligne sur laquelle se joignirent les deux armées. Or la Chartreuse est sur ce plateau, une demi-lieue environ dans le N.-N.-O. de la ville d'Aurai.

Le 28 septembre dans l'après-midi, l'armée franco-bretonne s'établit sur la rive gauche du Loch (ou rivière d'Aurai) en face

(1) Cuvelier, v. 5648 à 5755, ibid. p. 209 à 213.

(2) Comme je l'ai dit moi-même au début d'un travail publié il y a trente ans (en 1854), à Nantes, dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (2e année, p. 545), mais sans avoir suffisamment étudié, du moins dans le détail, les événements de la guerre de la succession de Bretagne.

(3) Voir Lobineau, *Histoire de Bretagne*, II, col. 637, 639, 640, 641 ; Dom Morice, *Preuves*, II, 445, 490, 660, et III, 378.

des hauteurs de la Chartreuse ; elle campa dans un pré entouré de bois et défendu par des palissades, — ce que la *Chronique rimée de du Guesclin* appelle « un parc » (1). Montfort voulait attaquer de suite, preuve que la marée était alors dans son bas et la rivière peu profonde, car le flux fait du Loch un bras de mer très difficile à franchir. Clisson et Knolles s'opposèrent à l'idée de Montfort : Clisson, parce qu'il voulait laisser à l'adversaire, dans la situation où il était, le désavantage de l'attaque ; Knolles, parce que le campement de l'ennemi lui paraissait trop bien fortifié (2). En revanche, Montfort donna cours une fois de plus à la démonstration de ses sentiments pacifiques, il envoya de nouveau un héraut presser Charles d'exécuter le compromis d'Evran : requête, bien entendu, repoussée avec perte (3).

L'armée franco-bretonne passa la nuit dans son « parc », sur la rive gauche du Loch (4) ; ses grand'gardes postées le long de la rivière ne se contentèrent pas de la côtoyer, leurs arbalètriers la franchirent pour mieux reconnaître la situation. Attirés par leurs « falots et brandons, » des coureurs ennemis vinrent escarmoucher contre eux ; mais Chandos, qui redoutait le désordre d'une action nocturne, qui tenait à se laisser attaquer, rappela les coureurs et interdit tout combat partiel avec l'ennemi (5).

Le lendemain matin, dimanche 29 septembre 1364, du Guesclin rangea en bataille l'armée franco-bretonne, dont il fit quatre corps ou divisions, que l'on appelait alors des « batailles », chacune de mille hommes ou environ. Il prit la direction de la première, composée principalement de petits gentilshommes bretons ; mit la seconde, formée presque exclusivement de Français, sous les ordres des comtes d'Auxerre et de Joigni, tandis que Charles de

(1) *Chron. rimée de Du Guesclin,* v. 5779, 5780 à 5792, édit. Charrière, I, p. 214 ; cf. les vers cités au bas de la page comme variante des v. 5772-5782.

(2) *Ibid.*, v. 5793 à 5820, p. 214-215.

(3) Voir Guillaume de S. André, *Chron. rimée de Jean IV,* édit. Charrière, vers 1169-1200, p. 464-465 ; et dans D. Morice, *Pr.* II. col. 321-322.

(4) Il y eut même, vers minuit, une forte alerte dans le camp français, qui se crut à tort attaqué par l'armée ennemie ; voir *Chron. rimée de du Guesclin,* vers 5833 à 5847, édit. Charrière, I, p. 216, et les variantes des v. 5791-92 au bas de la p. 214.

(5) Cuvelier, *Chron. rimée de du Guesclin,* vers 5853 à 5878, édit. Charrière, p. 216-217.

Blois commandait en personne la troisième, où se groupaient autour de lui les astres les plus brillants de l'aristocratie bretonne : Rohan, Léon, Avaugour, Rochefort, Dinan, Malestroit, etc. Le quatrième corps forma la réserve, sous les ordres des sires de Retz, de Rieux, de Tournemine et du Pont : peut-être parce qu'elle avait trop de chefs, cette réserve ne servit à rien (1).

Après ce que solaus estoit au ciel levez,...
Ils ont l'eaue passée, petis estoit li guez.
Des chevaux descendirent, que nul n'i est remez :
Tuit se sont mis à pié comme lyons crêtez (2).

Ainsi l'armée de Blois passa la rivière le dimanche matin 29, après le soleil levé ; elle la passa à gué, là où elle était peu large, c'est-à-dire en remontant vers l'entrée du vallon de Tréaurai, par exemple vers le village de Kerzô. La rivière passée, tous les cavaliers mirent pied à terre et gravirent, non sans peine, chargés de leurs armes, la pente qui menait au plateau sur lequel est aujourd'hui bâtie la Chartreuse. Les Franco-Bretons ne furent point troublés dans cette opération laborieuse, et une fois sur le plateau, leurs divisions s'y déployèrent sur une ligne située à la hauteur de la ferme du Merdy, ou même plus reculée encore au Nord-Ouest de l'église de la Chartreuse (3).

L'armée anglo-bretonne était rangée, au Sud-Est de cette même église, sur une ligne à peu près parallèle, dont l'extrémité Est s'étendait, croit-on, vers le village de Rostevel (4). Chandos, qui commandait du côté de Montfort, avait aussi partagé ses troupes en quatre divisions : la première conduite par Robert Knolles, la seconde par Olivier de Clisson, la troisième par Montfort et Chandos, et la quatrième, formant la réserve, avait pour chef

(1) *Chroniques de Froissart,* édit. Luce, VI, p. 154.

(2) Cuvelier, vers 5907, 5928 à 5930, édit. Charrière, I, p. 218-219. — *Solaus,* soleil ; *remez,* resté ; *tuit,* tous.

(3) C'est-à-dire, de l'emplacement de cette église, qui, comme on l'a dit, n'existait pas encore.

(4) Voir la position de ces divers villages sur la carte de France de l'état-major, feuille n° 89 ou feuille de Vannes. Il est clair d'ailleurs que, sauf le lieu de la Chartreuse, on ne peut donner ces localisations que pour des conjectures par approximation. Car il n'y a nul fond à faire sur des « chroniques » du XVIIIe siècle, se référant à de prétendues traditions qu'on ne peut contrôler et qui n'ont rien d'authentique.

l'un des plus rusés et des plus braves capitaines anglais, Hugues de Calverly (1).

Une distance de 1500 à 2000 mètres environ séparait les deux armées, — qui l'une et l'autre (notons-le) combattirent à pied.

Le dimanche matin et même, semble-t-il, après que les Franco-Bretons furent établis sur le plateau, il y eut encore des négociations en vue d'un accord ou au moins d'un ajournement de la bataille. Certaines propositions d'arrangement vinrent du camp anglo-breton ; nous n'en connaissons qu'une clause, par laquelle les chefs anglais réclamaient le droit de continuer encore pendant cinq ans le pillage des campagnes bretonnes organisé par eux sous forme de contributions de guerre ou, comme ils disaient, de *rançons*. Prétention à tout égard monstrueuse : car du moment que la Bretagne avait un duc, ou même deux, en paix avec les Anglais, sous quel prétexte ceux-ci auraient-ils pu continuer la levée de leurs contributions de guerre ? Cependant, deux des principaux barons et conseillers de Charles de Blois, le vicomte de Rohan et le sire de Rochefort, étaient d'avis d'accepter (avec les autres propositions que nous ne connaissons pas) cette odieuse exigence. Rochefort disait même : « Plutôt que de com- « battre *en ce jour*, j'aimerais mieux voir lever sur mes sujets « jusqu'à trente mille livres. » Qu'avait donc ce jour pour l'effrayer ? On a cru qu'il s'agissait d'un scrupule religieux, à cause du dimanche et de la fête de l'archange : si c'eût été un scrupule de cette nature, Charles l'aurait partagé, et (on va le voir) il ne le partageait nullement. Cette crainte ne venait-elle pas plutôt de certaines prédictions sinistres faites pour ce jour par divers astrologues, entre autres, par Tiphaine Raguenel, femme de du Guesclin (2), et par le médecin de Charles de Blois, Michel de Saint-Mesmin (3) ? Inaccessible à cette crainte,

(1) *Chronique de Froissart*, édit. Luce, VI, p. 155 à 157.

(2) Voir Cuvelier, vers 6239-6245, édit. Charrière, I, p. 229.

(3) « Maistre Michel de Saint-Mesmyn, cirurgien moult estimé à Montpelier, vint au service de messire Charles de Blois, et comme prévoiant les choses ad venir, desconseilla à son maistre de non soy combatre contre messire Jean de Montfort : dont il ne fut pas creu. Pour ce, le jour Saint-Michel il se combatit et pour ce fut desconfit, lui et ses gens, devant le chastel d'Aulroy, à IIII lieues de Vennes. » *Recueil des plus célèbres astronomes*, par Simon Phare (Biblioth. Nat. ms. fr. 1357, f. 142 v°.)

ce prince répondit : « Plutôt que de laisser en proie à de telles « misères et à de telles angoisses mon peuple dont j'ai si grand « pitié, je préfère m'en remettre aux chances de la guerre, à la « volonté de Dieu, et je veux combattre pour le défendre (1) ! »

Noble cri, dernière parole de ce généreux prince, sortie d'un des plus braves cœurs qui aient honoré l'humanité.

Cela dit, il engagea la bataille. Son armée marcha à l'ennemi, mais celui-ci lui épargna une partie du chemin. Nous savons où les deux armées se joignirent.

Le dessin stratégique de cette bataille, comme Froissart nous le donne, est si net et si logique qu'il ne peut manquer d'être vrai dans toutes ses grandes lignes et émane visiblement d'un acteur, non peut être un des moindres (2).

Selon Froissart, le contact s'établit d'abord entre la division anglo-bretonne de Knolles et la division bretonne de du Guesclin, — puis entre les corps commandés par les deux prétendants, — enfin, entre la division du comte d'Auxerre et celle de Clisson.

La division de Charles de Blois commença par avoir l'avantage sur celle du comte de Montfort, qui recula, mais qui fut secourue et remise en ligne par la réserve de Calverly, laquelle rendit le même service aux deux autres divisions de l'armée anglo-bretonne quand elles se virent trop foulées, leur donna par là le moyen de tenir, puis de rompre leurs adversaires, et procura ainsi la victoire.

Chandos, avec une partie de sa division ou « bataille » ayant renforcé celle de Clisson engagée et malmenée par la bataille française du comte d'Auxerre, parvint à rompre ce dernier corps et à le mettre en déroute.

Alors la division de Clisson, devenue disponible par la défaite de son adversaire, s'unit à celle de Knolles pour combattre et

(1) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 56e témoin, dans D. Morice, *Pr.* II, 24 ; plus complet dans Luce, *Froissart,* VI, p. LXXII ; Ms. lat. 5381, I, f. 360, vo et 361. — Cf. Guill. de S. André, *Chron. rimée de Jean IV,* édit. Charrière, v. 1201-1244, p. 465-466, et dans D. Morice, *Pr.* II, col. 322.

(2) *Chroniques de Froissart,* édit. Luce, VI, p. 162 à 168. Mais l'action dut s'engager plus tard que ne le dit Froissart, qui en place le commencement « un petit devant heure de prime, » c'est-à-dire de six à sept heures du matin. Car, selon Cuvelier, ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 259), les Franco-Bretons ne passèrent la rivière qu'après le lever du soleil, — et l'on était au 29 septembre.

presser la « bataille » franco-bretonne commandée par du Guesclin, et qui, déjà fatiguée, attaquée de deux côtés par des forces supérieures, finit par être à son tour rompue et défaite. Toutefois Froissart ici se trompe en plaçant à ce moment la prise de du Guesclin par un écuyer de Chandos (1), elle n'eut lieu que tout à la fin de la bataille. Guesclin, au contraire, avec les vaillants de sa division qu'il put retenir et rallier autour de lui, se joignit à la « bataille » de Charles de Blois, où nous le retrouverons tout à l'heure.

Quant à la réserve franco-bretonne, on ne voit nulle part qu'elle ait eu une action propre ; il est clair qu'elle ne comprit ni ne remplit son rôle, et qu'au cours des incidents de la bataille elle se divisa et se fondit dans les autres corps. Ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est que l'un des chefs de cette réserve, le sire de Retz, fut selon Froissart, fait prisonnier dans la déroute de la division de Bertrand du Guesclin (2).

Après la chute des deux premières divisions franco-bretonnes (celle du comte d'Auxerre et celle de du Guesclin), tous les braves encore vivants de ces deux corps, qui n'avaient point été pris ni entraînés dans la fuite, qui ne voulaient point fuir mais se battre et résister jusqu'au bout, tous ceux-là, Bertrand en tête, se rallièrent à la « bataille » de Charles de Blois, qui seule tenait encore, et se vit alors attaquée par toutes les divisions de l'armée anglo-bretonne.

La résistance de Charles et de sa « bataille » fut héroïque ; mais le nombre des assaillants, qui leur permettait de se relayer et d'attaquer de tous les côtés à la fois, finit par avoir raison de cet héroïsme. La « bataille » fut enfoncée sur plusieurs points, la plupart des combattants se débandèrent ; quelques groupes de braves, entourés de toutes parts, décidés à vendre chèrement leur vie, continuèrent de se battre, entre autres, deux petits bataillons ralliés l'un autour de Charles de Blois, l'autre autour de du Guesclin. Enfin Charles de Blois tomba, son groupe se dispersa (3). Celui de du Guesclin fut accablé et Bertrand, apprenant la mort de Charles, s'écria :

(1) *Ibid.*, p. 167.
(2) *Ibid.*
(3) Cuvelier, *Chron. rimée de Du Guesclin*, v. 6246 à 6264, édit. Charrière I, p. 229-230.

Mors est li plus prudons qui fut ou siècle vifs...
Or ne prise ma vie vaillant deux parisis ;
J'ai plus chier à morir que j'en soie fuis (1).

Et il continua de combattre et de frapper des coups terribles tant qu'il lui resta une arme. Chandos le fit envelopper de toutes parts ; Bertrand n'avait plus en main qu'un bout d'épée tordu : le lion se rendit.

Nous avons écarté tous les épisodes (sans parler de toutes les fables) pour mettre en relief (ce que l'on n'avait jamais fait) la marche stratégique de la bataille, d'après le récit de Froissart. Mais ce récit doit être contrôlé ou plutôt complété par quelques autres (2). Ainsi, dans la première partie de la journée, le corps de bataille du comte de Montfort fut presque enfoncé, si bien que ce prince, « qui à desconfiture cuida estre, à ce point « voulut partir (3). » Ce fut le comte d'Auxerre qui, en attaquant Montfort d'un côté avec une partie de sa division pendant que Charles de Blois le combattait de l'autre, faillit mettre le prétendant en déroute. Mais Chandos, combinant avec Clisson une attaque contre Auxerre, l'arrêta, et dans le même temps Calverly, ayant avec sa réserve tourné les Franco-Bretons, prit en queue cette même division d'Auxerre, qui surprise par cette attaque fut d'abord enfoncée, puis mise en fuite (4).

C'est le rôle de la réserve anglo-bretonne qui gagna la bataille, ce point est incontestable. Mais ce rôle semble surtout avoir été

(1) « Mort est le plus vaillant homme qui ait été au monde ; maintenant je n'estime pas ma vie deux sous, j'aime bien mieux mourir que fuir ! » Ibid. vers 6268-70 ; voir aussi v. 6265 à 6279, p. 230.

(2) Entre autres par celui de Cuvelier (v. 5976 à 6279, p. 221 à 230), très décousu, mais qui rapporte beaucoup de faits notables, et par celui de Jean de Saint-Paul (*Chronique de Bretagne*, édit. des Bibliophiles Bretons, p. 19-21). L'histoire inédite de Le Baud (ms. fr. 8266) a un grand récit d'ensemble très bien composé, où l'on trouve des traits intéressants qui ne sont que là ou paraissent là pour la première fois. Cf. *Chronique des quatre premiers Valois*, édit. Luce, p. 159-162.

(3) Jean de Saint-Paul, p. 20. Cf. Cuvelier, vers 6043, édit. Charrière I, p. 223 ; et Froissart édit. Luce, VI, 163, et 165-166.

(4) « Lorsqu'ilz estoient au plus fort de l'estour, missire Hue de Carvallay vint au dos de la batailles des comtes d'Auxerre et de Joigny à tout ses cinq cens combatans, contre lesquelx ne peurent les Françoys avoir longue durée, ains fut celle bataille rompue et reboutée arrière. » (Le Baud, ms. fr. 8266 de la Biblioth. Nat. f. 263, r° et v°.

funeste aux Franco-Bretons par suite de leur imprudence, qui permit à Calverly de tourner leurs lignes et de prendre leurs divisions à revers, pendant que les autres corps anglo-bretons les combattaient de front : on sait combien il est difficile à une troupe quelconque, prise ainsi à dos à l'improviste, de ne pas se déconcerter, se débander, se mettre en déroute (1).

Sur la mort de Charles de Blois il y a deux versions. Suivant l'une, il fut tué en combattant au milieu de la mêlée : c'est celle de Froissart et de Cuvelier, adoptée par Le Baud et par Jean de Saint-Paul. Suivant l'autre, activement propagée au xve siècle par les Penthièvre, Charles se serait rendu à l'un de ses antagonistes, et assez longtemps après un Anglais l'aurait tué à froid. Cette version est généralement suivie par les historiens modernes de la Bretagne; cependant elle est fort douteuse. Elle repose sur un seul témoignage de l'Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, celui de Georges de Lesnen, médecin du prince, qui était bien à Aurai, mais n'a point vu le fait et le rapporte simplement sur ouï-dire (2). On ne trouve dans cette Enquête qu'un seul témoin qui ait assisté à la mort de Charles de Blois, et il ne dit rien de pareil. C'est frère Geofroi Rabin, Jacobin du couvent de Nantes. Il déclare « avoir vu monseigneur Charles sur le « champ de bataille au moment où il quitta ce monde et lui « avoir dit, à cet instant même, de penser à Dieu et à saint Jean-« Baptiste en qui il avait grande dévotion; alors monseigneur « Charles proféra ces mots : *Haa, Domine Deus!* Ce fut là ses « dernières paroles, peu de temps après il rendit l'âme (3). »

Rien en cela ne peut donner lieu de supposer, d'une part, une reddition préalable, de l'autre un assassinat à froid. On est en plein champ de bataille, un coup de lance poussé vigoureusement

(1) Voyez Cuvelier, v. 5956-5976, 5944-5949, et 6106-6117, édit. Charrière, I, p. 220-221, 223 et 225, et les variantes des p. 220 et 225; cf. Jean de Saint-Paul, p. 20. Froissart signale aussi le rôle décisif de la réserve anglo-bretonne, quoiqu'il n'en décrive pas les manœuvres tout à fait dans les mêmes termes : voir édit. Luce VI, p. 163, 165, 166-167.

(2) « Audivit dici à pluribus fide dignis quod, per magnum spatium temporis postquàm captus fuit per inimicos et se reddidit prisoniarium eisdem, ipsi inimici eumdem occiderunt. » — Enquête, 9e tém. dans D. Morice, *Pr.* II, 7; cf. ms. lat. 5381, I, f. 54 v°.

(3) Voir Enquête, 30e témoin, dans D. Morice, *Pr.* II, 18; ms. lat. 5381, I, f. 192 v°.

abat Charles. Le moine voit le duc chanceler, le sang couler à ffots et la mort happant sa proie. En hâte il suggère au prince une pensée pieuse. Le prince lance à Dieu, pour lui et pour son peuple, un suprême appel. Ce cri lancé, il meurt, il tombe face en tête et, comme dit si bien Froissart, « *le viaïre* (1) *sur ses ennemis.* »

Voilà la mort d'un vaillant comme Charles de Blois, la seule vraisemblable, la seule grande, la seule qu'il ait pu avoir.

Tournons-nous maintenant vers le vainqueur. Voyons comme il porte son triomphe. La scène a été peinte de main de maître par le meilleur peintre d'histoire du XIVe siècle — Froissart, — et nous pouvons même offrir à nos lecteurs une copie de son tableau plus curieuse que l'original, car elle a été retouchée, complétée avec des traits recueillis dans la tradition bretonne par le meilleur et le mieux disant de nos chroniqueurs bretons, Pierre Le Baud, dont *l'Histoire de Bretagne* inédite porte ceci :

« Après ceste grant desconfiture et que le champ (de bataille) fut demouré ès gens du comte de Montfort, mesmement que les seigneurs bretons et anglois eurent un peu chacié (2) les fuyants, ilz laissèrent le sire de Cliczon avecques ses gens et partie des leurs convenir du seurplus (3), et s'en retournèrent et retrairent par devers ledit comte, qui encore estoit ou champ à tout (4) sa bannière. Et comme ilz se furent tous recuillis ensemble, partirent du champ le comte, missire Jehan Chandos, missire Robert Quenolle, missire Eustache d'Aubercicourt, missire Hue de Carvalay, missire Gaultier Huet et autres pluseurs, et s'en vindrent ombrager jonxte (5) me espaisse haye qui estoit à l'un des costez du champ, et illecques affichèrent (6) leurs bannières et pennons des armes de Bretaigne tout au hault d'un buisson, affin que de loign peussent estre veues ; pour leurs gens rallier qui dispars (7) estoient de çà et là ; puis se desarmèrent en ce lieu pour se refroischir ; quar bien véoient que plus n'y avoit qui leur contrariast.

(1) Le visage. — (2) Chassé, poursuivi. — (3) C'est-à-dire, continuer la poursuite. — (4) Avec sa bannière. — (5) Vinrent se mettre à l'ombre contre (*juxta*) une haie épaisse, — (6) Et là fichèrent, plantèrent leurs bannières. — (7) Dispersés.

« Et adonc commencèrent missire Jehan Chandos, Robert Quenolle, Hue de Carvalay, et les autres chevaliers qui là estoient à dire au comte qu'il louast Dieu et fist chère joyeuse, quar en celui jour avoit il conquis l'eritaige de Bretaigne. Ausqueulx respondit le comte que celle bonne adventure luy estoit advenue par eulx, dont il les mercioit, et principalement missire Jehan Chandos, disant que luy en debvoit savoir plus grant gré que à nul homme du monde. Puis demanda le vin, dont il beut à tout (1) le flacon, quar il n'avoit lors autre vaisseau (2), et après qu'il eut beu il le tendit à missire Jehan Chandos, et le fist boire à celuy mesme flacon, jasoit qu'il reffusast (3).

« Et ainsi que ces seigneurs bevoient après avoir osté leurs armes et se refroischissoient de leurs sueurs et angoisses qu'ils avoient eues et souffertes en combatant, retourna (4) le sire de Cliczon tout enflambé de chaleur, lequel avoit longuement poursseu (5) les annemis, et à grant peine s'estoit peu departir de celle chace (6). Si (7) ramenoit avecques luy ses gens et grant multitude de prisonniers qu'il avoit attains et prins, et vint tout droitement descendre jouxte les bannières du comte et des seigneurs de son ost (8), avecques lesquelx il se vint refroischir, et fist mettre à point (9) la playe qu'il avoit ou visaige et l'œil qu'il avoit blecé, mais il n'y seut oncques tant faire que jamès il en vist goute.

« Lors se enquist le comte de Montfort que monseigneur Charles de Blois estoit devenu, mais nul ne luy en donna certaine response, et pour ce commanda il sans demeure (10) à deux chevaliers et à deux heraulx qu'ilz allassent cercher (11) le champ, savoir si entre les morts gisoit monseigneur Charles. Lesquelx chevaliers et heraulx, en obeïssant au commandement, se transportèrent au champ, et quant ilz vindrent au lieu où avoit esté la bannière de monseigneur Charles gectée (12) par terre, ilz trouvèrent assez près de ce lieu son corps gisant mort à l'envers. Si (13) le drecièrent d'entre les autres et le coupvrirent d'une targe (14), puis retournèrent par devers le comte leur

(1) Avec, ou si l'on veut, à même le flacon. — (2) Vase, coupe. — (3) Quoiqu'il refusât. Ce refus de Chandos n'est pas dans Froissart. — (4) Revint. — (5) Poursuivi. — (6) A grand peine avait-il pu abandonner cette poursuite. — (7) Aussi. — (8) Son armée. — (9) Fit panser la plaie. Froissart ne parle point de ce pansement. — (10) Sans retard. Froissart ne dit point que ce fut Montfort qui s'enquit du sort de Charles de Blois ni qui fit explorer le champ de bataille pour voir si on l'y trouverait. — (11) Parcourir, explorer. — (12) Jetée, abattue. — (13) Ainsi le dressèrent. — (14) D'un bouclier.

seigneur et luy dirent tout hault, si que (1) checun le pouoit oïr, que il fist bonne chère, quar ils avoient veu son adversaire mort.

« Adonc se leva le comte et dist qu'il le vouloit veoir, et que aussi grant desir avoit de le veoir mort comme il avoit eu de le veoir vif. Si (2) s'achemina celle part accompagné des seigneurs de son ost, et quand il fut arrivé au lieu où monseigneur Charles gisoit, il le fist descoupvrir de la targe dont il estoit couvert et le regarda un temps moult piteusement sans rien dire, puis en pleurant tendrement (3) dist : « Haa, monseigneur Charles, beau cousin, comme pour vostre « opinion maintenir sont en Bretaigne advenus maints griefs mes- « chiefs (4) ! Ainsi m'aist (5) Dieu qu'il me desplaist de tout mon cueur « que en ceste manière vous trouve, si faire se peuist autrement ! »

« Mais comme les seigneurs qui estoient avecques le comte le virent ainsi piteusement larmoier, ilz le tirerent arrière et ledit monseigneur Charles ostèrent de devant ses yeux (6). Et adonc retourna le comte à son enseigne (7) et ordonna que le corps de monseigneur Charles fust porté à Guingamp et notablement ensepulturé ou couvent des Freres Mineurs, jouxte la sepulture de monseigneur Gui de Bretaigne, pere de sa femme (8), lequel avoit fondé ledit college (9). Et ainsi fut fait (10). »

Clisson, comme on vient de le voir, s'acharna à la poursuite des vaincus. Il avait à régler un vieux compte. Tout jeune en 1343, lors du supplice ou plutôt du traîtreux assassinat ordonné par le roi de France sur la personne de son père, sa mère Jeanne de Belleville lui avait inculqué profondément, comme un devoir filial et comme une mission sacrée, l'obligation de la vengeance. Le 29 septembre 1364, les fuyards d'Aurai payèrent la dette de Philippe de Valois ; Clisson ne se borna pas à faire des prisonniers, il tua beaucoup et ne s'arrêta qu'à bout de forces.

Les pertes des vaincus furent considérables. Un chroniqueur

(1) Si bien que. — (2) Ainsi il s'achemina. — La phrase précédente fait allusion aux nombreuses demandes d'entrevue faites par Jean de Montfort à Charles de Blois pour arriver à un arrangement. — (3) « En pleurant tendrement » — ce trait manque dans Froissart. — (4) Maints graves malheurs — (5) Ainsi Dieu me soit en aide. — Le sens de la phrase est : Dieu m'est témoin qu'il me déplait de tout mon cœur de vous voir en tel état, alors qu'il pouvait en être autrement. — (6) Cette phrase et toute l'action qu'elle indique manquent dans Froissart. — (7) Au lieu où il avait planté sa bannière. — (8) Père de Jeanne de Penthièvre. — (9) Ledit couvent. — (10) Bibliothèque Nationale, ms. fr. 8266, f. 265, r° et v°.

favorable à la cause française (1) les porte à près de 3,000 hommes, dont 770 tués sur place et 2,000 frappés de blessures mortelles, — sans parler des prisonniers qui furent très nombreux. A ce compte, l'armée franco-bretonne, forte (on l'a vu) de 4,000 hommes, eût disparu entièrement.

Ces chiffres sont exagérés, aucun chroniqueur anglais n'en a d'aussi forts. L'un d'eux parle d'un millier de morts du côté de Charles de Blois et de 1,500 prisonniers, dont sans doute beaucoup de blessés (2). Ces nombres sont très vraisemblables; ensemble ils font un total sensiblement supérieur à la moitié de l'effectif de l'armée vaincue, ce qui dans toute bataille constitue une perte des plus notables.

Ce désastre devait-il suffire à abattre le parti de Blois? A première vue, la situation de ce parti après Aurai ne semble pas beaucoup plus mauvaise qu'en 1347 après la Roche-Derien.

A Aurai, Charles de Blois est tué, — et à la Roche-Derien prisonnier.

En 1364, l'héritier de Charles est en Angleterre, en ôtage pour le paiement de la rançon paternelle. En 1347, ce n'est qu'un enfant qui ne compte pas.

En 1364, comme en 1347, elle reste debout pour soutenir la lutte, pour relever et animer son parti, cette femme énergique au cœur viril, fièrement obstinée dans son droit — Jeanne de Penthièvre. — Son vaste apanage, l'immense domaine de Penthièvre, reste aussi toujours fidèle et solide. Les deux grandes citadelles de la Bretagne, Rennes et Nantes, tiennent toujours pour Blois, leurs garnisons ne parlent point de se rendre : où Lancastre a échoué, Montfort malgré sa victoire ne peut guère espérer de réussir.

Et en 1364, la France n'est pas, comme en 1347, au lendemain d'un désastre — Créci ; elle est au lendemain de Cocherel — un triomphe.

Et pourtant en 1347, après la Roche-Derien, nul dans le parti de Blois ne songea à poser les armes. En 1364, après Aurai, nul n'eut l'idée de prolonger la guerre.

(1) Jean de Venete, continuateur de Guillaume de Nangis, dans d'Achéry, *Spicileg.* in-fol., t. III, p. 135; et dans *Guillaume de Nangis*, édit. Géraud (1843), t. II, p. 352.

(2) Thomas de Walsingham, dans Camden, *Anglica, Normannica, etc.*, p. 180 et 525.

Et savez-vous qui, en 1364, prit l'initiative de déserter la lutte? Celle-là même qui si longtemps l'avait soutenue avec une obstination dont ses adversaires lui avaient fait un crime — Jeanne de Penthièvre. Sans être menacée dans Nantes par aucune démonstration du vainqueur, elle quitta cette ville, sortit de Bretagne, se retira à Angers près de sa fille mariée au duc d'Anjou, frère du roi de France (1), et si son gendre fit auprès de Charles V quelques efforts pour l'engager à soutenir par les armes le parti de Blois, Jeanne de Penthièvre ne s'associa point aux efforts de son gendre (2) : elle accepta comme une sentence sans appel l'arrêt porté par le glaive au champ d'Aurai.

Pourquoi, de la part de Jeanne et de son parti, deux conduites si opposées, deux attitudes si contraires en 1364 et en 1347? Pourquoi en 1347 une obstination si résolue, — et en 1364 un abandon si soudain et une si entière résignation ?

C'est qu'en 1347 la Bretagne, riche et prospère grâce à la paix séculaire dont elle avait joui depuis la mort de Pierre de Dreux, se sentait encore pleine de vie, de sève et de nerf, malgré les six premières années de la guerre civile : mais, en 1364, après vingt-trois ans de ce fléau terrible, elle était à bout de forces, exténuée, à l'agonie. Pour elle la continuation de la guerre, c'était la mort prochaine, inévitable. Tout le monde le voyait. Cette évidence détermina la conduite de Jeanne et, par suite, celle de tout son parti.

Jusque là, Jeanne avait vu son devoir dans la défense obstinée et sans concession aucune de son droit sur la Bretagne. Mais

(1) « Audiens autem Caroli de Blesis casum seu necem, uxor sua domina Johanna de Britannia, quæ tunc Nannetis residebat,... statim auditis illis rumoribus dolorosis, castro Nannetensi derelicto, una cum parvulo ejus filio ad civitatem Andegavensem accessit, ubi ejus filia, quæ ducem Andegavensem desponsaverat, in castro Andegavensi sæpius moratur. » Continuat. Guillelmi de Nangis (auctore Jo. de Venete), dans d'Achéry *Spicileg.* III, p. 135 ; dans *Guillaume de Nangis*, édit. Géraud, II, p. 352-353.

(2) Le roi de France, le prudent et habile Charles V, ne voulait point à ce moment et dans de telles conditions rouvrir la guerre. Moins d'un mois après la bataille d'Aurai, le 25 octobre 1364, il nomma des négociateurs pour traiter de la paix avec Jean de Montfort ; le 3 novembre il le reconnut pour duc de Bretagne (sous le nom de Jean IV) et lui donna un délai jusqu'à la saint Jean 1364 pour faire l'hommage de son duché à la couronne de France. Voir D. Morice, *Preuves* I, 1584 et 1585.

au-dessus de son droit sur la Bretagne, il y avait — la Bretagne. Le devoir, en 1364, c'était de l'empêcher de périr. Jeanne comprit que pour sauver la patrie il lui fallait immoler son droit : vraie Bretonne, vraie patriote, elle n'hésita pas. Elle fit ce sacrifice d'un coup, grandement, sans esprit de retour.

Après la conclusion définitive de la paix (12 avril 1365) elle s'enferma dans sa vieille ville de Guingamp, si chère à Charles de Blois et qui possédait sa tombe. Là, Jeanne vécut vingt ans cloîtrée dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, dans le culte austère des souvenirs et les regrets de l'absence : aussi malheureuse comme mère que comme épouse, elle ne put revoir près d'elle, avant sa mort, ses deux fils aînés, toujours prisonniers en Angleterre.

Une seule fois, en ces vingt ans, elle sortit de cette austère retraite. Le roi de France prétendit un jour confisquer le duché de Bretagne et le réunir au domaine royal. Les Bretons, qui avaient expulsé de chez eux leur duc comme trop Anglais, le rappelèrent unanimement pour repousser l'invasion française; il débarqua à Dinard le 3 août 1379 : tous ceux qui l'avaient chassé étaient là pour l'acclamer. A leur tête marchait Jeanne de Penthièvre, qui, comprimant tous ses ressentiments, ses douleurs toujours saignantes, tint à venir la première saluer dans le vainqueur d'Aurai le chef légitime de la Bretagne, le représentant, le champion de son indépendance et de sa nationalité (1).

Devant un trait pareil il n'y a qu'à admirer et à se taire.

Heureuse la Bretagne si la postérité de cette grande Jeanne eût gardé quelque parcelle de son héroïque patriotisme !

CONCLUSION

Notre conclusion sera brève.

Jusqu'ici, en ce qui touche la guerre de Blois et de Montfort, les historiens n'ont eu d'autre méthode que la juxtaposition chronologique des faits.

(1) Voir *Chronicon Briocense* dans D. Morice, *Preuves* I, 55.

L'idée-mère de notre étude a été de chercher l'explication de ces faits dans le caractère des hommes, la nature des institutions, les nécessités de la politique, et de rétablir ainsi, autant que possible, la génération logique des événements.

On nous permettra donc d'indiquer — non dans un but de gloriole personnelle, mais pour attirer sur ces points mêmes la discussion — ce que nous croyons avoir mis de neuf dans ce travail.

D'abord, la division logique de cette longue guerre en quatre périodes : début — développement — lassitude — dénouement : — division très fondée en raison et qui, croyons-nous, facilitera beaucoup l'étude de cette époque.

Puis, l'indication des causes qui éternisèrent si étrangement cette grande lutte, savoir : 1° l'absence presque constante des chefs des deux partis soit hors de Bretagne soit hors de leurs armées ; 2° la volonté manifeste du roi d'Angleterre, qui trouvait beaucoup plus d'avantage à faire durer la guerre qu'à la terminer, même en faveur de son protégé. — Il y eut d'autres causes sans doute ; mais pour les mettre au jour, il aurait fallu pouvoir creuser plus profondément le terrain historique, entrer dans la discussion et s'enfoncer dans le détail.

Je ne crois pas non plus qu'on ait nulle part indiqué, comme je l'ai fait, la distribution géographique des forces des deux partis, aux diverses époques de cette guerre, sur le sol de la Bretagne. Il y a encore sur ce point beaucoup à dire, mais pour aller plus loin, pour préciser davantage, il faudra élucider la géographie féodale de la Bretagne, — ce que la nature du présent travail ne comportait point.

En ce qui touche les faits ou les épisodes particuliers, en voici quelques-uns, sur lesquels je crois avoir apporté quelque lumière nouvelle :

L'explication stratégique de la défaite si étonnante de Charles de Blois à la Roche-Derien (1347) ;

La date exacte du combat des Trente (1351) et la justification positive de la manœuvre qui décida la victoire des Bretons ;

Le caractère et l'importance des batailles de Cadoret (1345) et de Mauron (1352), de cette dernière surtout, l'un des événements les plus considérables de toute la guerre et auquel nos historiens ont accordé jusqu'ici trop peu d'attention.

Encore moins en ont-ils prêté à l'alliance manquée de Mar-

guerite d'Angleterre avec le fils de Charles de Blois (1353) : épisode si curieux et si caractéristique que je me suis efforcé de mettre dans tout son jour.

La campagne de Lancastre dans le pays de Penthièvre en 1356 ; — le détail précis et exact des négociations de 1360 à 1362 ; — l'esquisse caractéristique des deux prétendants au moment où ils se trouvent face à face (en 1362) ; — la discussion de la valeur et de la nature véritable du traité d'Evran (1363) ; — enfin, la description stratégique, comme on vient de la lire, de la campagne et de la bataille d'Aurai (1364) : voilà encore, croyons-nous, ce qu'on ne trouvera chez aucun de nos devanciers.

En signalant ces divers points, entre autres, à l'attention de la critique, nous devons ajouter un mot.

Le travail que nous terminons est une étude qui dans certaines de ses parties s'est étendue au delà de nos prévisions ; mais il n'a nullement la prétention d'être une histoire complète et méthodique. Il s'y trouve, nous le savons, beaucoup de lacunes et parfois beaucoup de disproportion. Disproportion évidente surtout dans le récit de la première période (1341-1343), très brièvement traitée quoique très chargée de gros événements.

A vrai dire, notre intention a été de réserver cette période, afin d'en faire plus tard une étude spéciale ayant pour centre une femme héroïque, une autre Jeanne, non moins grande et illustre que Jeanne de Penthièvre, — la mère du vainqueur d'Aurai, Jeanne de Montfort.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

LES CARDINAUX DE BRETAGNE

CARDINAUX, ARCHEVÊQUES OU ÉVÊQUES EN BRETAGNE

Rennes. — Robert Guibé, — évêque de Rennes de 1502 à 1507. *Voir la première série.*

Arnault d'Ossat, — né à la Roque, au diocèse d'Auch, de Bernard d'Ossat et de Bertrande Conté, il devint orphelin dès l'âge de neuf ans, et fut obligé de se mettre en service. Grâce à sa vertu, à son mérite, à sa rare capacité pour les affaires, d'Ossat parvint à une haute fortune. Nommé évêque de Rennes le 25 janvier 1596, il négocia la réconciliation d'Henri IV avec l'Eglise, et fut élu cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe, par Paul V, le 3 mars 1599, le même jour que Bellarmin. Le nouveau cardinal fut transféré l'année suivante à l'évêché de Bayeux. Mort à Rome le 14 mai 1604, il fut inhumé dans l'église de Saint-Louis-des-Français, où l'on voit encore son tombeau dans la chapelle de Sainte-Jeanne de Valois.

Godefroy Brossais-Saint-Marc, — évêque de Rennes de 1841 à 1859 ; premier archevêque de Bretagne de 1859 à 1878. *Voir la première série.*

Charles-Philippe Place, — né à Paris le 14 février 1814, commença sa carrière dans le barreau, devint en 1849, secrétaire d'ambassade à Gaëte, près de M. de Corcelle, puis entra dans le sacerdoce. Il fut successivement vicaire-général de Mgr Dupanloup, supérieur du petit séminaire de la Chapelle Saint-Mesmin et du petit séminaire de Paris, et, en 1863, auditeur de Rote. Promu à l'évêché de Marseille en 1866, il fut transféré à l'archevêché de Rennes en 1878. Sa Sainteté Léon XIII l'a créé cardinal-prêtre dans le consistoire du 7 juin 1886 ;

puis, dans les consistoires public et secret du 17 mars de l'année suivante, Elle lui a donné le chapeau et remis l'anneau cardinalice, en lui assignant pour titre Sainte-Marie-la-Nouvelle et Sainte-Françoise-Romaine (1).

Dol. — EVEN? — Archevêque de Dol de 1076 à 1081. *Voir ce qu'il en a été dit dans la série des cardinaux bretons.*

ROLLAND — était originaire de Pise, il devint d'abord doyen de l'église d'Avranches et abbé du Bourg-Dieu, en Berry. Elu archevêque de Dol le 11 novembre 1177, il fut sacré en 1184, par le pape Luce III qui lui avait donné toute sa confiance, et créé cardinal-diacre de Sainte-Marie *in porticu,* l'année suivante, le jeudi des Cendres; il mourut le 4 mars 1187 (2).

ALAIN DE COETIVY, — évêque de Dol de 1456 à 1474. *Voir la première série.*

Saint-Malo. — GUILLAUME DE MONTFORT, — évêque de 1423 à 1433. *Voir la première série.*

GUILLAUME BRIÇONNET — était fils de Jean Briçonnet, seigneur de Varennes, et de Jeanne Berthelot. Avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, il avait épousé Raoulette de Beaune dont il eut entre autres enfants, deux fils devenus évêques, l'un de Meaux, l'autre de Lodève et de Saint-Malo. Prêtre, il devint évêque de Nîmes et de Toulon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Nicolas d'Angers et de Grandmont, puis fut nommé à l'évêché de Saint-Malo le 10 octobre 1493. Quinze mois plus tard, dans le consistoire secret du 16 janvier 1495, Alexandre VI le créa cardinal du titre de Sainte-Potentienne. Le *cardinal de Saint-Malo,* comme il se faisait appeler, tout en conservant l'évêché de ce nom, devint archevêque de Reims, puis de Narbonne, et était en même temps évêque d'Albe, de Tusculum et de Palestrina. Tombé dans la disgrâce de Jules II, il fut dépouillé de la pourpre en 1511 ; mais

(1) Ce titre, supprimé depuis plus de deux siècles, a été rétabli en cette circonstance par le Souverain Pontife.

(2) *Pouillé historique de Rennes,* par M. le chanoine Guillotin de Corson, 403. — Moréri, II, 528.

Léon X le rétablit dans cette dignité en 1513. Cette même année il céda l'évêché de Saint-Malo à l'un de ses fils, et mourut le 14 décembre 1514, à Narbonne, où l'on voit encore son magnifique tombeau dans l'église métropolitaine. Duc, pair et chancelier de France, Guillaume Briçonnet fut un grand ministre d'Etat qui mérita d'être appelé par ses contemporains : *Oraculum regis et columna regni.*

Nantes. — Airard, — d'après B. Hauréau (1), abbé et cardinal de Saint-Paul à Rome, fut nommé évêque de Nantes par Léon IX, en 1049, au concile de Reims, après la déposition de Budik. Chassé par son clergé en 1051, il s'intitule néanmoins évêque de Nantes en 1060 et 1064, et particulièrement dans une charte de l'abbaye de Redon (2).

Robert Guibé, — évêque de Nantes de 1507 à 1510. *Voir la première série.*

Jean de Lorraine, — fils de René de Lorraine et de Philippe de Gueldre, naquit en 1498. Il fut évêque de Metz, abbé de Marmoutier et de Blanche-Couronne, évêque commendataire de Nantes de 1542 à 1550. Léon X l'avait créé cardinal-diacre de Saint-Onuphre, le 28 mai 1518. Il mourut à Nogent-le-Roi, près de Langres, d'une attaque d'apoplexie, le 10 mai 1550, et fut inhumé chez les Cordeliers de Nancy.

Charles de Bourbon, — fils de Charles de Bourbon-Vendôme et de Françoise d'Alençon, né à la Ferté-sous-Jouare, le 22 décembre 1523, oncle d'Henri IV, fut créé cardinal-diacre de Saint-Sixte, par Paul III, le 9 janvier 1547, puis cardinal-prêtre de saint Chrysogone. Archevêque de Rouen, il tint l'évêché de Nantes en commende de 1550 à 1554 ; et fut également abbé du Tronchet quelques années. Le *cardinal de Vendôme,* appelé aussi Charles X, roi des Ligueurs, mourut le 9 mai 1590, à Fontenay-le-Comte.

Vannes. — Pierre de Foix, — fils de Gaston IV, comte de Foix, et d'Eléonore d'Arragon, naquit à Pau le 7 février 1449, et se fit reli-

(1) *Gallia Christiana,* 810.
(2) *Cartulaire de l'abbaye de Redon,* 316.

gieux cordelier. Nommé à l'évêché de Vannes en 1475, il fut créé l'année suivante cardinal-diacre des Saints Côme et Damien. En 1486, il devint abbé de Saint-Melaine de Rennes. Il réconcilia le duc de Bretagne (1), son beau-frère, avec Charles VIII ; puis rétablit la paix dans le royaume de Naples. Ayant trempé dans la conspiration contre Pierre Landais, il craignit les ressentiments du duc, se retira à Rome où il mourut en août 1490, et fut inhumé dans la basilique de Sainte-Marie *de populo*.

Laurent Cibo, — natif de Gênes, fils illégitime de Maurice Cibo et de Perrette Cibo, neveu d'Innocent VIII, devint archevêque de Bénévent, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis de Saint-Marc, en mars 1489, et évêque de Vannes en 1490. Le *cardinal de Bénévent,* comme on l'appelait vulgairement, mourut à Rome, le 22 décembre 1500, et fut inhumé, comme son prédécesseur, à Sainte-Marie *de populo* (2).

Robert Guibé, — administrateur de l'évêché de Vannes, le 26 février 1511, jusqu'à sa mort. *Voir la série des cardinaux Bretons.*

Alexandre Cesarini, — cardinal-diacre de Saint-Eustache, créé par Léon X, le 1er juillet 1517, succéda à André Hamon vers 1528. Il fut également évêque d'Albano et de Pampelune ; et mourut à Rome le 15 février 1542.

Laurent Pucci, — originaire de Florence, fils d'Antoine Pucci, créé cardinal-prêtre du titre des Quatre-Couronnés par Léon X, qui l'avait envoyé au concile de Latran, comme son légat; il fut nommé, en 1513, évêque de Vannes et abbé de Saint-Melaine de Rennes. Il mourut à Rome le 26 septembre 1531, âgé de soixante-treize ans, et fut inhumé en l'église de Notre-Dame-de-la-Minerve, au pied du tombeau de Léon X. Albert Le Grand donne son épitaphe.

Antoine Pucci, — fils d'Alexandre Pucci, et neveu du précédent;

(1) François II, époux en second mariage de Marguerite de Foix.

(2) A la mort de Laurent Cibo, le pape avait désigné le cardinal d'Albret pour l'évêché de Vannes, mais afin de ne pas désobliger la duchesse Anne, il agréa la nomination de Jacques de Beaune.

il était grand pénitencier de l'Eglise Romaine, protecteur de l'ordre des Minimes et évêque de Sabine. Il fut pourvu de l'évêché de Vannes en 1531, créé cardinal du titre des Quatre-Couronnés, la même année, par Clément VII, et reçu chanoine de Rennes en 1540. Il mourut à Rome en 1544, âgé de soixante ans, et fut inhumé près de son oncle (1).

Saint-Brieuc. — Ce diocèse n'a eu comme cardinaux que trois compétiteurs, nommés par le Souverain Pontife, qui ne voulait pas reconnaître comme évêque François de Mauny, proposé par le Roi. Ces trois cardinaux sont :

André Cornaro, — vénitien, archevêque de Spalatro, cardinal du titre de Saint-Théodore, le 19 décembre 1544, mort à Rome le 30 janvier 1551.

Durand de Durantis, — né à Bresse le 5 octobre 1507, évêque d'Algeri, puis de Cassano et de Bresse, créé cardinal du titre des Douze Apôtres, le 19 décembre 1544 ; nommé par le pape à l'évêché de Saint-Brieuc en 1551 ; mort le 18 mai 1558, après avoir donné sa démission.

Jean du Bellay, — fils de Louis, seigneur de Langey, et de Marguerite de la Tour-Landry, était né au château de Glatigny, près Montmirail, en 1492. Evêque de Bayonne, Paris, Limoges, Bordeaux, Le Mans, abbé de Saint-Gildas, il fut créé cardinal-prêtre par Paul III, le 21 mai 1535, du titre de Saint-Vital, puis de Sainte-Cécile et de Saint-Adrien. Nommé à Saint-Brieuc après le précédent, il se démit en 1553. Il mourut à Rome le 16 février 1560, étant évêque d'Ostie. Après la mort du pape Marcel II, il avait été question de l'élever au Souverain Pontificat.

Tréguier. — Even Begaignon, — évêque de 1362 à 1372 environ. *Voir la première série.*

(1) M. Potier de Courcy, dans le *Nobiliaire et armorial de Bretagne,* élève à la dignité cardinalice Laurent Pucci, neveu et coadjuteur d'Antoine Pucci, en 1541 ; mais il n'est pas porté sur les listes de Moréri.

Raphael Galeotto ou Riario (1), — fils de Violentina Riario, sœur du cardinal Pierre Riario, naquit à Savonne, le 3 mai 1451. Sixte IV lui fit porter le nom de son oncle, et le créa cardinal-diacre de Saint-Georges *ad velum aureum,* en décembre 1477. Evêque d'Imola, de Cuença, de Trente, archevêque de Salerne, il fut pourvu de l'évêché de Tréguier en 1480, et s'en démit en 1483. Il fut également abbé du Tronchet vers 1496, mais il céda ses droits sur cette abbaye à Tristan de Vendel. Raphaël mourut à Naples le 7 juillet 1531.

Louis de Bourbon, — fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, naquit à Ham, en Picardie, le 2 janvier 1493. Créé cardinal-prêtre, du titre de Saint-Sylvestre, par Léon X le 1er juin 1517, il fut archevêque et duc de Reims, pair de France, abbé de Savigny, et pourvu de l'évêché de Tréguier en 1538. Il se démit de ce dernier bénéfice en 1548, et mourut à Paris le 11 mars 1556. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Laon, et ses entrailles déposées dans l'abbaye de Saint-Denis. Il était regardé, dit l'abbé Tresvaux, comme l'ornement de l'Eglise catholique, à l'époque où les nouvelles hérésies commençaient à désoler la France.

Hippolyte d'Este, — dit le *cardinal de Ferrare,* était fils d'Alphonse, duc de Ferrare et de Lucrèce-Borgia. Créé cardinal-diacre de Sainte-Marie *in aquiro,* puis de Sainte-Marie *in via lata* en 1538, il fut archevêque de Milan, d'Auch, d'Arles, de Lyon, évêque d'Autun et administrateur de Tréguier en 1543 et 1544. Il mourut à Rome, le 2 décembre 1572, et fut inhumé à Tiburce dans l'église des Franciscains.

Quimper. — Philippe de la Chambre, — originaire de Savoie, fils du comte Louis et d'Anne de La Tour, évêque de Bologne, de Tusculum et de Frascati, et abbé de Corbie, créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin-des-Monts le 7 novembre 1533, il fut nommé à l'évêché de Quimper en 1546 ; il résigna, en 1549 ; mourut à Rome l'année suivante, le 20 février, et fut inhumé chez les Minimes de la Sainte-Trinité du Mont Pincius. On l'appelait communément le *cardinal de Bologne.*

(1) Quelques auteurs appellent ce cardinal Raphaël de la Rovère, mais la liste de promotion n'en mentionne point de ce nom.

NICOLAS-CAJETAN SERMONETTA, — naquit à Rome le 24 avril 1526, de Pierre Farnèse et de Janelle Cajetan. Parent de Boniface VIII, il arriva promptement aux dignités ecclésiastiques. Dès 1538, Paul III le fit cardinal-diacre de Saint-Nicolas *in carcere,* puis de Saint-Eustache. En 1550, il fut nommé administrateur de Quimper, charge dont il se démit vers 1560. Il devint ensuite évêque de Bisignano et archevêque de Capoue, mourut à Rome le 1er mai 1585, et fut inhumé dans l'église de Lorette.

Saint-Pol-de-Léon — est le seul évêché de Bretagne qui n'ait eu quelques-uns de ses prélats revêtus de la pourpre Romaine. Philippe de Coëtquis, évêque de 1422 à 1427, ne fut élevé à cette dignité, par l'anti-pape Félix V, qu'en 1440.

CARDINAUX, ABBÉS OU PRIEURS EN BRETAGNE

Cette troisième série est nécessairement incomplète, surtout dans sa seconde partie. Nous possédons, sans doute, dans les divers ouvrages qui s'occupent de la Bretagne, les listes des abbés, mais la plupart de ces listes auraient besoin d'être revisées avec soin. Quant aux prieurés, c'est à peine si on les connaît de nom, sans parler de leurs titulaires. Nous n'avons qu'une exception à faire, et elle est tout à l'avantage de l'archidiocèse actuel de Rennes, grâce au sérieux et important ouvrage de M. le chanoine Guillotin de Corson, dont le second volume est consacré exclusivement à nous faire connaître les abbayes et les prieurés de cette partie de la Bretagne. Sur trente-huit abbayes d'hommes qui existaient dans notre province avant la révolution, je vais en mentionner vingt ayant eu des cardinaux à leur tête; j'y ajouterai quatorze prieurés, choisis — (on peut le dire ici sans exagération) — entre mille, qui nous offrent cette distinction ; et j'y joindrai deux chanoines et un doyen, du diocèse de Rennes.

Abbaye de Saint-Melaine. (RENNES).

EVEN, — abbé de 1054 à 1081. *Voir la première série.*

Pierre de Foix, — 1486 à 1490. *Voir la seconde série : évêché de Vannes.*

Antoine Pallavicini, — compétiteur d'Olivier de Broons, nommé par le pape en 1490.

Il était fils de Babilan, et de Peregrina Salvegia, neveu du pape Alexandre VI, et né à Gênes en 1441. Evêque d'Oronte, de Vintimille, de Pampelune et de Palestrine, il fut créé cardinal, en mars 1489, du titre de Sainte-Anastasie, puis de Sainte-Praxède. N'ayant pu obtenir l'agrément de la duchesse Anne, comme abbé de Saint-Melaine, il céda tous ses droits à Olivier de Broons, et se contenta des prieurés de Bedée et de la Celle-Guerchoise. Il mourut le 10 septembre 1507. M. Guillotin de Corson remarque *un Antonio, évêque de Préneste et cardinal de Sainte-Praxède, conférant les prieurés dépendant de Saint-Melaine,* depuis 1504. C'est bien Antoine Pallavicini qui avait pris en second lieu le titre de Sainte-Praxède, et qui était évêque de Palestrina.

Robert Guibé, — 1501 à 1513, sauf de 1504 à 1507, années pendant lesquelles il semble cesser de jouir de ce bénéfice. *Voir la première série.*

Laurent Pucci, — 1513 à 1516. *Voir la seconde série : évêché de Vannes.*

Louis de Nogaret de la Valette-Epernon, — fils de Jean-Louis, duc d'Epernon et de Marguerite de Foix, commandeur du Saint-Esprit, il fut nommé en 1621 archevêque de Toulouse, sans avoir jamais été sacré. Le 16 janvier de la même année, Paul V le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Adrien. Abbé de Saint-Melaine en 1637, il quitta peu après l'état ecclésiastique, devint commandant des troupes françaises en Allemagne et en Italie, et mourut à Rivoli, près Turin, le 28 septembre 1639.

Abbaye de Saint-Jacut. (Dol).

Antoine Pallavicini, — était commendataire et administrateur perpétuel dans les dernières années de sa vie, 1504 à 1507. *Voir abbaye de Saint-Melaine* (1).

(1) Les auteurs des *Anciens évêchés de Bretagne* supposent que Jean, archevêque de Tarse, prédécesseur d'Antoine, était également cardinal. IV. 272.

Bernard de Tarlat, — appelé aussi Bernard de Bibienne, évêque de Coutances, fut abbé de 1511 à 1516. Au mois de septembre 1513, Léon X le créa cardinal-diacre, et lui conféra la diaconie de Sainte-Marie *in porticu*. Il mourut à Rome le 9 novembre 1520, et fut inhumé à Sainte-Marie *d'ara cœli*.

Abbaye du Tronchet. (Dol.)

Raphael Galeotto ou Riario, — nommé abbé commendataire par le pape, vers 1496, et qui se démit en faveur de Tristan de Vendel. *Voir la seconde série, évêché de Tréguier.*

Charles de Bourbon, — abbé, vers 1554, 1558. *Voir évêché de Nantes.*

Abbaye de Saint-Méen. (Saint-Malo).

Robert Guibé, — abbé de 1493 à 1213. *Voir la première série.*

Charles de Bourbon, abbé de 1557 à 1561, et de 1565 à 1574, doit être le même que l'abbé du Tronchet et l'évêque de Nantes. *Voir évêché de Nantes.*

Abbaye de Paimpont. (Saint-Malo).

Pierre Riario, — originaire de Savonne, neveu et confident de Sixte IV, fut évêque de Trévise et de Sinigaglia, archevêque de Séville et de Florence, patriarche de Constantinople, et cardinal-prêtre du titre de Saint-Sixte en 1471 ; le pape le nomma abbé commendataire de Paimpont en 1472, mais il se démit l'année suivante, et mourut le 3 janvier 1474.

Abbaye ou Prévoté de Saint-Martin de Vertou. (Nantes).

Alain de Coetivy, — prévôt vers 1474. *Voir première série.*

Jean-Baptiste Zeno, — vénitien, neveu de Paul II, évêque de Vicenze, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in porticu*, en 1648, puis cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie, et évêque de Frascati, mort en

1501. Il fut nommé prévôt par le pape en 1474, mais les religieux en choisirent un autre, en 1477 ; et, à la prière du duc de Bretagne, le souverain pontife renonça à la nomination du prévôt (1).

Gabriel de Grammont, — disputait la prévôté de Saint-Martin à Guillaume de Carné, vers 1532. Il appartenait à l'illustre maison de ce nom dans la Navarre, et était fils de Roger et de Léonore de Béarn. Il fut évêque de Tarbes, de Poitiers, archevêque de Toulouse. Gabriel de Grammont fut créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Jean devant la porte-Latine, puis de Sainte-Cécile, le 8 juin 1530. Il mourut au château de Balma, près de Toulouse, le 26 mai 1534.

César d'Estrées, — fils de François-Annibal d'Estrées, maréchal de France, et de Marie de Béthune, neveu de la trop fameuse Gabrielle d'Estrées, naquit à Paris le 5 février 1628. Il fut évêque de Laon en 1653, et il était prévôt de Vertou dès 1644 ; il se démit de ce dernier bénéfice, en 1709, en faveur d'un neveu. César avait été créé cardinal-prêtre de la Sainte-Trinité-du-Mont le 24 août 1671. Il mourut le 18 décembre 1714, et fut inhumé dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, dont il était abbé.

Abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. (Nantes).

Guillaume d'Estouteville, — fils de Jean, grand bouteiller de France, et de Marguerite d'Harcourt, fut évêque de Digne, de Therouanne, d'Angers, de Béziers, de Lodève, archevêque de Rouen, et évêque d'Ostie, abbé de Saint-Gildas de 1456 à 1462, abbé du Mont Saint-Michel de 1446 à 1483, prieur de Lehon et de Saint-Broladre. Eugène IV, en 1437, le créa cardinal du titre des Saints Sylvestre et Martin-des-Monts. Guillaume mourut à Rome le 23 janvier 1483, fut inhumé dans l'église du monastère des Ermites de Saint-Augustin, et son cœur fut apporté dans la cathédrale de Rouen.

Guillaume Briçonnet, — abbé de 1509 à 1514. *Voir la notice parmi les cardinaux de Saint-Malo.*

Pierre du Cambout, — abbé de 1690 à 1706. *Voir la première série.*

(1) Hauréau, *Gallia Christiana*, 846.

Abbaye de Blanche-Couronne. (Nantes).

Charles de Hesnard de Denonville, — appelé le *cardinal de Macon,* était fils de Pierre et de Marguerite Fresnière. Etant ambassadeur de France à Rome en 1536 et 1537, il fut créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Matthieu, le 22 septembre 1536. Evêque de Macon, puis d'Amiens, abbé de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Pierre de Chartres, il fut abbé de Blanche-Couronne de 1538 à 1540, époque de sa mort.

Jean de Lorraine, — abbé de 1542 à 1548. *Voir l'évêché de Nantes.*

Abbaye de Villeneuve. (Nantes).

Philippe de la Chambre, — abbé vers 1543. *Voir l'évêché de Quimper.*

Abbaye de la Chaume. (Nantes).

Henri de Gondy (1), — abbé de 1596 à 1622. *Voir la première série.*

Jean-François-Paul de Gondy, — 1651, vers 1670. *Voir la première série.*

Abbaye de Buzay. (Nantes).

Charles de Lorraine — était abbé, d'après Hauréau, en 1552, 1553. Né le 17 février 1519 de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, il fut abbé de Cluny et de Marmoutier, évêque de Metz, Toul, Verdun, Terouanne, Luçon, Valence, archevêque de Reims, Lyon et Narbonne. En 1547 il fut créé cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, puis de Saint-Apollinaire. Charles mourut à Avignon le 26 décembre 1574 et fut inhumé à Reims.

Pierre de Gondy (2), — était abbé en 1576. Fils d'Antoine et de

(1) Hauréau ne donne pas Pierre de Gondy, oncle d'Henri, comme abbé de la Chaume, c'est pourquoi je le supprime.

(2) Tresvaux en le donnant comme abbé de la Chaume, lui donne le titre de

Marie de Petraviva, il était né à Lyon en 1533. Sixte-Quint le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Sylvestre, le 18 décembre 1587, titre qu'il échangea avec celui de la Sainte-Trinité-du-mont. Il mourut le 17 février 1616, et fut inhumé, à Paris, dans la basilique majeure de Saint-Rigobert et de Saint-Louis.

Henri de Gondy, — abbé de 1598 à 1622. *Voir la première série.*

Jean-François-Paul de Gondy, — abbé de 1622 à 1675. *Voir la première série.*

Abbaye de Redon. (Vannes).

Alain de Coetivy, — fut le premier abbé commendataire de Redon ; en 1468 selon les uns, vers 1471 ou 1472, d'après Hauréau, jusqu'à sa mort. . *la première série.*

Louis de Rossi, — né à Florence, en 1474, de Lionetto de Rossi et d'une sœur naturelle de Laurent de Médicis, fut créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, en 1517, par Léon X, dont il était camérier et secrétaire. Abbé de Redon en 1514, il l'était encore, disent la plupart des historiens, en 1520. Cependant quelques-uns prétendent qu'il mourut le 27 août 1519, en se traitant pour se guérir de la goutte.

Jean Salviati, — fils de Jacques et de Lucrèce de Médicis, neveu de Léon X, il fut revêtu de la pourpre le 1er juillet 1517 et reçut le titre des Saints Côme et Damien. Nonce en France, évêque de Saint-Papoul et de Porto, Jean Salviati fut pourvu de l'abbaye de Redon en 1528, et mourut à Ravenne le 28 octobre 1553.

Bernard Salviati, — frère du précédent, évêque de Clermont et de Saint-Papoul, grand-prieur et amiral de l'ordre de Malte, il succéda à Jean comme abbé de Redon. Catherine de Médicis, dont il était grand aumônier, lui procura le chapeau de cardinal, en 1561. Cardinal-prêtre de Saint-Siméon, puis de Sainte-Prisque, il mourut à Rome le 6 mai 1563, et fut inhumé à Sainte-Marie de la Minerve.

cardinal de Retz. C'est commettre un anachronisme, car la seigneurie de Retz n'est entrée dans cette famille que par l'alliance de son frère avec Claude de Clermont.

Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, — abbé de 1622 à 1642, était né à Paris le 5 septembre 1585, de François du Plessis et de Suzanne de la Porte ; évêque de Luçon en 1607, il fut créé cardinal par Grégoire XV, le 5 septembre 1622. Il introduisit les religieux de Saint-Maur à l'abbaye en 1628, reconstruisit le monastère vers 1641, mourut à Paris le 4 décembre 1642, et fut inhumé à la Sorbonne.

Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne duc d'Albret, dit le *cardinal de Bouillon* (1), — fut abbé de Redon de 1681 à 1692. Fils de Frédéric-Maurice de la Tour et d'Eléonore de Bergh, il naquit à Paris le 24 août 1643, abbé de Cluny, de Saint-Ouën, de Rouen, de Saint-Vast, etc., ambassadeur de France à Rome, grand aumônier de France, il fut créé cardinal du titre de Saint-Laurent, le 5 août 1669, et devint ensuite cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-liens, puis évêque d'Ostie. Le cardinal de Bouillon, tombé dans la disgrâce de Louis XIV et privé du revenu de ses bénéfices, se retira à Rome où il mourut le 2 mars 1715.

Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, — fils de Frédéric-Maurice et de Henriette-Françoise de Hohenzollern, né le 5 novembre 1671, abbé de Redon de 1692 à 1747, fut chanoine et grand prévôt de l'église de Strasbourg, abbé et chef de l'ordre de Cluny, et, en cette qualité, conseiller d'honneur au Parlement de Paris ; abbé de Conches et de la Valasse, prieur de Souvigny et de Saint-Pierre d'Abbeville, archevêque de Tours et de Vienne. Clément XII le revêtit de la pourpre en 1737, et trois ans plus tard il prenait part à l'élection de Benoît XIV. En 1742, le cardinal de la Tour d'Auvergne visita son abbaye de Redon, et à son retour, le 22 octobre, il fut reçu solennellement dans la ville de Vitré, comme parent de Madame la duchesse de la Trémoïlle. J'ai publié le détail de cette entrée dans le *Journal historique de Vitré (page 334)*. Il mourut à Paris, le 23 avril 1747.

Abbaye de Saint-Gildas de Rhuis. (Vannes).

Robert Guibé, — abbé de 1506 à 1513. *Voir la première série.*

(1) L'abbé Tresvaux, l'auteur de *l'Histoire de Redon* et l'abbé Guillotin de Corson ne donnent pas le cardinal de Bouillon comme abbé de Redon, ils lui substituent un neveu, qui aurait abandonné l'état ecclésiastique en 1692 pour soutenir sa maison, dont il était devenu l'héritier. Les généalogies de la famille semblent contredire cette combinaison.

Philippe de la Chambre (1), abbé en 1540, probablement jusqu'à sa mort arrivée en 1550. *Voir sa notice dans la seconde série : évêché de Quimper.*

Abbaye de Prières. (Vannes).

Charles de Lorraine, — abbé de 1552 à 1571. *Voir ci-dessus : abbaye de Buzay.*

Beauport. (Saint-Brieuc).

Alexandre Farnèse, — fils de Louis, duc de Parme, et de Hiéronime Ursin, petit-fils de Paul III, né à Rome le 7 octobre 1520, fut créé cardinal-diacre de Saint-Ange le 18 décembre 1534. Archevêque d'Avignon en 1535 et de Tours en 1553, il mourut le 2 mars 1589, avec la réputation d'un prélat d'un grand mérite, et fut inhumé dans la maison professe des Jésuites, qu'il avait fait construire. Hauréau, après Chalmel, historien de Tours, le donne comme abbé de Beauport, après son abdication du siège de Tours, en 1554.

Abbaye de Lantenac. (Saint-Brieuc).

Jean Le Veneur, — abbé vers 1542, et non 1452, comme l'a fait dire une erreur de composition. *Voir la première série.*

Abbaye de Bégar. (Tréguier).

Melchior de Polignac, — fils de Louis-Àmand de Polignac et de Jacqueline de Grimoard de Beauvoir, naquit le 11 octobre 1661 au Puy-en-Velay. Académicien, ambassadeur en Pologne, il fut créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie des Anges le 30 janvier 1713. Pourvu de l'abbaye de Bégar en 1707, et de l'archevêché d'Auch en 1726, il mourut le 20 novembre 1741, laissant, par son caractère, par ses talents et sa capacité pour les affaires, une réputation immortelle. Son corps fut inhumé à Saint-Sulpice de Paris, et son cœur fut transporté à l'abbaye d'Anchin, au diocèse d'Arras.

(1) M. Potier de Courcy nomme cet abbé Philippe de Monti, dont la famille était originaire de Bologne. Mais, dans les différentes promotions de cette époque, il n'y a point de cardinal de ce nom. Le cardinal Philippe de Monti appartient à la promotion de 1743, du pape Benoît XIV.

Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. (Quimper).

Odet de Coligny, — fils de Gaspard de Coligny et de Louise de Montmorency, évêque de Beauvais et archevêque de Toulouse, il fut abbé de Sainte-Croix de 1553 à 1566. Créé cardinal-diacre des Saints Serge et Bacchus, par Clément VII, en 1533, il était appelé le *cardinal de Châtillon* (1). Ayant embrassé le parti de la réforme, Odet de Coligny fut excommunié le 31 mars 1563. Le 1er décembre 1564, il se maria — en habit de cardinal, dit-on, — avec Eléonore de Hauteville, fille de Samson de Hauteville, gentilhomme normand, et de Marguerite de Loré (2). Il mourut en Angleterre le 22 mars 1571, et fut inhumé à Cantorbéry.

Pierre de Gondy, — abbé en 1573 et 1574, d'après Hauréau. *Voir abbaye de Buzay.*

Henri de Gondy, — abbé de 1600 à 1622. *Voir la première série.*

Jean-François-Paul de Gondy, — abbé de 1624 à 1668. *Voir la première série.*

Abbaye de Bonrepos. (Quimper).

Michel Mazarin, — fils de Pierre Mazarini et de Hortense Buffalini, frère du cardinal et ministre Jules Mazarin, né en 1607, à Piscina, dans l'Abruzze, était religieux dominicain et devint général de l'ordre. Archevêque d'Aix, en 1645, abbé de Bonrepos, vice-roi de Catalogne, en 1647, le 7 octobre de la même année il fut créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile. Il mourut à Rome le 1er septembre 1648, et fut inhumé dans l'église des Dominicains de la Minerve.

Abbaye de Coetmalouen. (Quimper).

Charles de Lorraine, fils de Charles et de Claude de France, neveu de Jean de Lorraine, abbé de Marmoutier, né le 1er juillet 1567, évêque de Metz et de Strasbourg, cardinal-diacre de Sainte-Agathe en 1589, et mort à Nancy le 24 novembre 1607. Il doit être celui que l'abbé

(1) Châtillon-sur-Loing.
(2) *France protestante*, 2e édition, IV, 156.

Tresvaux donne pour successeur à François de la Tour, comme abbé, en 1593.

Abbaye du Relec. (Léon).

Philippe de Lenoncourt, — fils d'Henri, comte de Nanteuil, et de Marguerite de Broye, né au château de Coupvray en 1527, évêque de Châlons, d'Auxerre et archevêque de Reims, fut créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Onuphre le 17 décembre 1586. Il mourut à Reims en 1592, ou, selon quelques-uns, le 13 décembre 1591. La Chesnaye-des-Bois ne le dit pas abbé du Relec, mais il donne ce titre à l'un de ses neveux qui lui aura probablement succédé au commencement du siècle suivant, mais qui n'était pas revêtu de la pourpre.

Prieuré de Sainte-Croix de Chateaugiron. (Rennes. — *Dite paroisse*).

Robert Guibé. — *Voir la première série.*

Prieuré de la Trinité de Fougères. (Rennes. — *Paroisse de Saint-Sulpice de Fougères*).

Robert Guibé. — *Voir la première série.*

Prieuré de Béré et de la Franceule. (Nantes et Rennes. — *Châteaubriand et Janzé*).

Alain de Coetivy. — *Voir la première série.*

Prieuré du Pertre. (Rennes. — *Dite paroisse*).

Alain de Coetivy, — 1459-1474. *Voir la première série.*

La Celle-Guerchoise. (Rennes. — *Dite paroisse*).

Antoine Pallavicini, — prieur vers 1491. *Voir la troisième série : abbaye de Saint-Melaine.*

Prieuré de l'Abbaye-sous-Dol. (Dol).

Guillaume d'Estouteville, — prieur au milieu du xve siècle. *Voir la troisième série : abbaye de Saint-Gildas-des-Bois.*

ALAIN DE COETIVY, — mort en 1474. *Voir la première série.*

Prieuré de Saint-Broladre. (DOL. — *Dite paroisse*).

GUILLAUME D'ESTOUTEVILLE, — prieur de 1445 à 1482. *Voir la troisième série : abbaye de Saint-Gildas-des-Bois.*

Prieuré de Léhon (DOL. — *Dite paroisse*).

PHILIPPE DE LA CHAMBRE, — mort en 1550. *Voir la seconde série : évêché de Quimper.*

Prieuré de Saint-Méloir. (SAINT-MALO. — *Dite paroisse*).

Le titre de ce prieuré fut éteint en 1401, ou du moins il vint s'adjoindre à celui d'abbé du Mont-Saint-Michel. Depuis cette époque, on trouve comme abbés-cardinaux et en même temps prieurs de Saint-Méloir :

GUILLAUME D'ESTOUTEVILLE, — 1446-1481. *Voir la troisième série : abbaye de Saint-Gildas-des-Bois.*

JEAN LE VENEUR, — 1524-1543. *Voir la première série.*

JACQUES D'ANNEBAULT, — fils de Jean d'Annebault, connétable héréditaire de Normandie, et de Catherine de Jencourt, fut abbé du Mont de 1543 à 1558. Créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Suzanne par Paul III, le 19 décembre 1544, il mourut à Rouen le 7 juin 1558 (1), et fut inhumé à Appeville, près de son frère, amiral de France.

FRANÇOIS DE JOYEUSE, — fils de Guillaume et de Marie de Baternay, né en 1562, devint archevêque de Rouen, Toulouse et Narbonne, abbé de Marmoutier, de Saint-Florent et du Mont-Saint-Michel, de 1588 à 1615. En 1583, il fut nommé cardinal-prêtre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin-des-Monts, titre qu'il échangea contre ceux de la Trinité-du-Mont et de Saint-Pierre-ès-liens. Il mourut à Avignon le 23 août 1615, et fut inhumé à Pontoise, dans l'église des Jésuites.

(1) L'ancien fonds de la *Chambre des comptes de Bretagne* possède le renvoi de l'aveu qu'il rendit au Roi pour son prieuré de Saint-Méloir. (Série B. 1233).

Henri de Lorraine, — fils de Charles, duc de Guise, et de Catherine-Henriette de Joyeuse, né le 4 avril 1614, fut abbé à la mort du cardinal de Joyeuse, son oncle, malgré son jeune âge. Dom Huynes, l'annaliste du Mont, dit qu'il posséda l'archevêché de Reims, les abbayes de Saint-Rémy, Saint-Nicaise, Corbie, Saint-Denis, etc... Il fut dépouillé de ses bénéfices en 1641, à la suite d'une révolte contre le cardinal de Richelieu, et il mourut à Paris le 16 juin 1664. Plusieurs historiens lui accordent les honneurs de la pourpre; Moréri, cependant, ainsi que La Chesnaye-des-Bois ne le disent pas cardinal.

Louis-Joseph de Montmorency, — fils de Guy-André et de Marie-Anne de Turmenies de Nointel, né le 11 décembre 1724, fut évêque d'Orléans, de Condom, de Metz, prince de l'empire, grand aumônier de France, et le dernier abbé du Mont-Saint-Michel, en 1787. Créé cardinal par Pie VI, il était, en 1789, le dernier des cinq cardinaux français alors existants, et il résista au pape lors de la demande des démissions.

Prieuré de la Mare-Normant. (Saint-Malo. — *Paroisse de Saint-Père*).

François de la Rochefoucault. — fils de Charles, né à Paris en 1558, évêque de Clermont et de Senlis, abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont, grand aumônier de France, fut prieur de la Mare de 1628 à 1630. Paul V l'avait créé cardinal du titre de Saint-Calixte, en 1607, à cause du zèle qu'il avait mis à faire recevoir en France les actes du concile de Trente. Il mourut en 1645.

Prieuré de Bédée. (Saint-Malo. — *Dite paroisse*).

Antoine Pallavicini. — *Voir la troisième série : abbaye de Saint-Melaine.*

Prieuré de Batz. (Nantes. — *Dite paroisse*).

Robert Guibé. — *Voir la première série.*

Prieuré de la Magdeleine. (Nantes).

Melchior de Polignac. — *Voir abbaye de Buzay.*

Prieuré de Penestin. (NANTES. — *Dite paroisse*).

PIERRE DU CAMBOUT DE COISLIN, — prieur, d'après la déclaration faite en 1679. (Arch. de la Loire-Inférieure. H. 84) (1). *Voir la première série.*

Canonicat de Rennes.

BERNARD, — chanoine de Rennes. *Voir la première série.*

ANTOINE PUCCI, — chanoine de Rennes le 12 mars 1540. *Voir la seconde série : évêché de Vannes.*

Doyenné de Fougères.

ROBERT GUIBÉ. — *Voir la première série.*

L'abbé PAUL PARIS-JALLOBERT.

P.-S. — Le cardinal Louis de Montmorency, dernier abbé du Mont-Saint-Michel et prieur de Saint-Méloir, est mort à Altona, en 1808, âgé de 88 ans.

Robert Guibé était chanoine de Saint-Malo en 1501. Peut-être l'était-il encore quand il fut créé cardinal.

(1) Inventaire des archives de la Loire-Inférieure. — H. 215.

POÉSIE

—

LA CEINTURE DE NOCES [1]

A. M. ARTHUR DE LA BORDERIE

I

— Sellez mon cheval de bataille;
A la suite de mon seigneur
Je vais quitter la Cornouaille :
Un lendemain de fiançaille !
C'est tourner le dos au bonheur.

Partons quand même pour la guerre :
Espérons un retour joyeux,
Allons défendre un peuple frère (2) :
Partons demain pour l'Angleterre
Avec le baron de Rieux.

— Mais, avant de joindre l'armée,
Dès ce soir, et, bien qu'il soit tard,
Rassurons une âme alarmée :
Sur le front de ma bien aimée,
Posons le baiser du départ.

(1) Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs cette imitation, ou plutôt ce poëme si original de forme et de couleur, inspiré par l'une des plus curieuses pièces du beau recueil des *Chants populaires de la Bretagne*, de M. de la Villemarqué ; voir *Barzaz-Breiz*, 6e édition, p. 234-240. — LA DIRECTION.

(2) Les Bretons du pays de Galles.

II

C'est comme un larron nous surprendre.
Le soleil et les gens sont couchés ; tout est noir,
Pouvions-nous ce soir vous attendre ?
Rien n'est prêt pour vous recevoir.

On fera ce que l'on peut faire,
Beau fils ; mais vous n'aurez point un festin royal ;
Vous aurez petit ordinaire :
— Belle mère, tout m'est égal.

Du souper n'ayez nulle peine.
Si j'accours tout poudreux, si je viens tard ce soir,
Ce n'est pas la faim qui m'amène,
C'est Loïda que je veux voir. —

Loïda sort de sa retraite,
S'arrachant au sommeil qu'emplit un songe heureux,
Agrafant sa mante discrète,
Laissant flotter ses noirs cheveux.

Près de la cheminée antique,
Où brillait un feu clair, jasaient les deux amants :
Ils parlaient d'un départ, chose mélancolique ;
Ils rajeunissaient leurs serments.

— Je vais fuir notre Cornouaille
Et guerroyer au loin : je suis noble et soldat ;
Mais ne crois pas que je m'en aille
Sans douleur, pauvre Aloïda !

— Eh ! pourquoi quitter ce rivage ?
Vertes sont les forêts, beaux de fleurs sont les clos :
Comme le vent rien n'est volage,
Rien n'est changeant comme les flots.

Pendant une absence cruelle,
Je rêverai combats, morts, vaisseaux engloutis :
Je serai comme l'hirondelle
Qui vient de perdre ses petits.

J'irai, comme elle, vagabonde,
De récif en récif, seule et le cœur froissé ;
Je crierai sans qu'on me réponde :
Avez-vous vu mon fiancé ?

— Chasse et vains soucis et peur blême,
Ne crains rien ; dans un an vainqueur je reviendrai,
Et, pour parer celle que j'aime,
D'Angleterre j'apporterai,

Présent digne d'un jour de joie,
Don de noce, une écharpe aux riches ornements,
Une écharpe d'or et de soie,
Ruisselante de diamants.

III

Au coin de l'âtre assis près de sa bien aimée,
Sa main pressant sa main, ses yeux cherchant ses yeux,
Le chevalier tremblait de voir l'aube enflammée
Rompre un entretien tendre et hâter les adieux.

L'orient se fait rose ; il dit : — Voici l'aurore :
Le coq chante ; on m'attend. — Non ce n'est pas le jour :
C'est la lune au feu pâle ; attends, attends encore !
— C'est l'aube ! Adieu ! je pars ; garde-moi ton amour.

IV

Il part, et la brise
Gémit dans les toits ;
Déjà se fait grise
La feuille des bois.
Au pas qui résonne,
Lourd et monotone,
Un écho répond ;
Le ruisseau s'agite
Et se précipite
Sous l'arche du pont.

Un chant de corneille
Sous le coudrier,
Agace l'oreille
Du bon chevalier :
— O la tête creuse,
Disait la moqueuse,
Qui laisse ses tours,
Rêve aux jouvencelles,
Et se fie à celles
Qui mentent toujours !

V

Un jour, vers la Saint-Jean d'automne,
Quand se dépouillent les forêts,
Quand sous le vent la chair frissonne,
Loïda, sur la mer bretonne,
Du haut des montagnes d'Arès,

Voit un lourd navire qui passe
Pavoisé, fier, provocateur ;
Mais un second cherche sa trace,
Et le poursuit et le menace :
Qui des deux sera le vainqueur ?

— Mon époux monte à l'abordage :
Quels grands coups, quels puissants efforts !
Il combat tout un équipage :
Mais il meurt, malgré son courage ;
Il meurt sur un monceau de morts. —

En proie à des douleurs cruelles
Aloïda se tord les mains,
Se couvre de noires dentelles,
Et, dans les plus saintes chapelles,
Fait prier la Vierge et les saints.

Vient l'hiver avec son cortège :
Les longues nuits, les froids autans.
Les sillons se couvrent de neige,
Mais, vive Dieu qui nous protège !
Voilà que renaît le printemps.

On a revu la violette
A la joie un cœur s'est rouvert,
Un jeune amour vous rend distraite :
C'était le temps où l'alouette
Cache son nid dans le blé vert.

VI

Grand émoi le long de la côte !
Un vaisseau paraît, voile haute,
Avec pennons de soie et d'or.

Vainqueurs dans les champs d'Angleterre,
Il ramène à leur vieille terre
Les fils glorieux de l'Armor.

Un chevalier au pied alerte,
Traversant la lande déserte,
A l'horizon cherche une tour,

Abri discret, pieux asile
Où son épouse brode et file
En priant Dieu pour son retour.

Dans la paix d'un soir magnifique,
Apparaît le manoir antique
Dedans, dehors, illuminé.

Autour roule un flot populaire,
On chante dans la tour sévère,
Le voyageur semble étonné :

Compagnons des jours de liesse,
Qui passez en criant largesse,
Joyeux sonneurs, gais échansons,

A quel Saint vont fleurs et prières ?
Pourquoi ces torrents de lumières ?
Que veulent dire ces chansons ?

VII

— Eh ! ce sont les joueurs de rote,
Qui, trois à trois, qui, deux à deux,
Fêtent, par la plus belle note
De la musique Kernewote,
La soupe au lait des amoureux.

La chaudière au flanc respectable
Se remplit pour les conviés...
Voici qu'on porte sur la table
La soupe au fumet délectable,
La soupe au lait des mariés.

Gens des châteaux, gens des chaumières,
Ici nous nous réjouissons :
A la noce il faut des lumières,
A la noce il faut des prières,
A la noce il faut des chansons.

VIII

Pour la foule, au château, les portes sont ouvertes.
De viandes et de vin les tables sont couvertes :
Aujourd'hui l'indigent assouvira sa faim.
L'assemblée est nombreuse et l'allégresse vive.
Tout à coup, sur le tard, vient un dernier convive :
Il demande un gîte et du pain.

— Entrez, répond l'épouse, entrez cher misérable.
S'il vient au nom de Dieu le pauvre est vénérable...
On lui réserve à table une place d'honneur.
Pour qu'il ait du festin une part abondante,
La dame du château se fera sa servante,
Le châtelain son serviteur. —

Puis le bal animé, le bal bruyant commence.
La mariée invite au premier tour de danse
L'étranger, qui résiste et retire son bras :
— Les cailloux du chemin ont brisé ma sandale ;
J'arrive de bien loin, le pied las, le front pâle ;
Je ne puis pas, je ne puis pas ! —

Il s'assied, de nouveau la même voix supplie :
— Levez-vous : en dansant la fatigue s'oublie.
La musique emplit l'air, tout est rire et bonheur.
Venez ! — Non, c'est trop tôt : je me sens lourd encore,
Puis j'ai dans ma poitrine un feu qui la dévore ;
Un étau me serre le cœur. —

Mais la dame s'attache au mendiant austère :
— C'est mal de demeurer pensif et solitaire ;
Donnez, cher convié, votre bras : je le veux ! —
Comment, après trois fois, repousser la demande
D'une adorable voix qui prie et qui commande ?
Ils vont dansant, dansant tous deux.

La danseuse, tandis que le couple tournoie,
Soudainement frémit. Vanité de la joie !
Elle a vu se fixer sur elle un œil glacé ;
Elle écoute des mots pleins d'une sourde rage :
— A quel doigt portes-tu l'anneau de mariage
Que je te donnai l'an passé ?

J'ai, sous mon vieux manteau, la ceinture promise.
Tu m'attends, n'est-ce pas, pour aller à l'église ?
J'ai juré ; me voici fidèle au rendez-vous. —
Elle gémit : — O jour d'une cruelle épreuve !
O désespoir ! Voilà que je me croyais veuve,
Et voilà que j'ai deux époux !... —

— Pas deux ! Pas un ! Adieu ! Fais vite une prière.
Seule tu vas dormir sur un lit de poussière. —
Il dit, et sous les feux du lustre étincelant
La triste Aloïda pâle, baissant la tête,
Tombe, au milieu des fleurs, en parure de fête,
Frappée au sein d'un fer sanglant.

IX

Une image antique de Vierge
Est dans l'église du couvent ;
Blanche sous la lueur du cierge
Qu'allume un serviteur fervent.

Jetée autour du marbre austère
On voit, le serrant de ses plis,
Une ceinture d'Angleterre
Etincelante de rubis.

De franges d'or elle est ornée.
O toi qui la contempleras,
Veux-tu savoir qui l'a donnée
A la Vierge de Daoulas ?

Regarde ce moine en prière
Qui se cache, le front baissé,
Et des genoux use la pierre
En se souvenant du passé !

F. LONGUÉCAND.

—

CHANSONS BRETONNES

INÉDITES

IANNIK HERRI

1

— Me n'on ket evid studia
Gant trous ar hirri o nea.

2

Ar c'har tosta da doull en nor
É kar va mestres Mari Priol.

3

— Iannik Herri, d'ime leveret,
Pe a goulz e vom dimeet (1) ?

4

— « Me ia da Spagn da vid madou,
Pa heruin er ger, m'o (2) heureujo. »

5

Ebars ar mor pa e ambarket
'N eus (3) rankontret an Durkianet.

(1) Ms. *Demeet.*
(2) Ms. *Mo.*
(3) Ms. *Neus.*

6

— Iannik Herri, d'em-ni leret
Deus a betra (1) e oc 'h-u karget ?

7

— Deus a netra ne on karget
Nag ho haffer nen dé ket.

8

— Iannik Herri, c'houi zo manket,
Ganemp-ni d'an Turki e teuffet (2)

9

Ganemp-ni d'an Turki e teuffet (3),
D'ober labour gis d'al loenet.

10

Da charread, da zougen samo
Vel ma ra al loened dre ho pro (4).

11

Mari ar Priol a lavare
En offern-bred, eur sul, goude

12

« Ne allan ket lena ma heuriou
E klevet trouz (5) deus ar c'hanoliou, »

13

E klevet trouz ar c'hanoliou :
Iannik Herri erru er vro.

(1) Ms. *A petra.*
(2) Ms. *E deuffet.*
(3) Le manuscrit ne répète pas ce vers.
(4) Ms. *Ho bro.*
(5) Ms. *Trouss.*

14

— Ma 'z'e Iannik Herri a glesket,
Ed é gand an Durkianet.

15

A ne zeui ked d'ar ger, Mari,
Ken a deuet d'e ranssoni.

16

— Debonjour a joa en ti-man :
Iannik Herri pelec'h e man ?

17

— Petra é d'ec'h Iannik Herri,
P'oc'h deud aman d'e ranssoni ?

18

— Bea é d'in va breur henan,
Na n'emeus breur abet nemetan.

19

Leket Iannik Herri er balans,
Me roïo d'ec'h e boez e chevans.

20

Poezet d'an diou, poezet d'an tri,
Me roïo d'ec'h e boes a voneï :

21

— Gant o kras-vad ag o fesson
C'houi a hone dean e ransson

22

Rag e hunan ne raje ket :
Karget é a c'hloriustet.

(Chantée par Marie Clec'h, de Lanmeur, le 11 février 1851.)

IANNIK HERRI

1

— Je ne suis pas capable d'étudier avec le bruit des rouets en train de filer.

2

Le rouet le plus près de ma porte est le rouet de ma maîtresse Marie Priol.

3

— Iannik Herri, dites-moi, quand serons-nous mariés ?

4

— « Je vais en Espagne chercher des biens, lorsque j'arriverai je vous épouserai. »

5

Une fois embarqué en mer, il a rencontré les Turcs.

6

— « Iannik Herri, dites-nous, de quoi êtes-vous chargé ? »

7

— « Je ne suis chargé de rien, et d'ailleurs ce n'est pas votre affaire. »

8

— « Iannik Herri, tu t'es trompé ; tu viendras avec nous en Turquie,

9

Tu viendras avec nous en Turquie faire du travail comme les animaux,

10

Charrier, porter des fardeaux, comme font les animaux dans ton pays. »

11

Marie Le Priol disait à la grand'messe, un dimanche après :

12

— « Je ne puis lire mes heures en entendant le bruit des canons, »

13

En entendant le bruit des canons : Iannik Herri arrive au pays :

14

— « Si c'est Iannik Herri que vous cherchez, il est allé avec les Turcs

15

Et il ne viendra pas à la maison, Marie, avant que vous n'alliez payer sa rançon. »

16

— « Bonjour et joie dans cette maison : où est Iannik Herri ? »

17

— « Que vous est-il, Iannik Herri, que vous soyez venue payer sa rançon ? »

18

— « C'est mon frère aîné, et je n'ai pas d'autre frère que lui.

19

Mettez Iannik Herri dans la balance, et je vous payerai son poids en biens.

20

Pesez double, pesez triple, et je vous donnerai son poids en monnaie. »

21

— « Avec votre bonne grâce et vos bonnes façons, vous lui avez gagné sa rançon.

22

Car seul, il ne l'eût pas fait ; il est plein de gloriole. »

KRAONGADEK

1

Abaoue ma e maro Kraongadek,
Den var dro he di nen deus padet.

2

Eur beleg iaouank deus a Leon,
Eun den hardi, cri a galon,

3

He stol an deus bet komeret,
Zo deud da gonjuli (1) Kraongadek.

4

— Me as konjur a berz Doue,
Lavar d'ime petra oud-te ?

5

Lavar d'ime, Kraongadek
Petra zo koz ma out daonet

6

— Nag o vuzuli satin guen
O chassa gane va gwalen.

(1) Ms. *Da Konjuli.*

7

Pa c'houlennet teir gwalen
E we diou hanter a roën.

8

A pa houlennet c'huec'h gwalen
A voe pemp a vuzuren.

9

Keït zo entre Brest a Lesneven
Ameus laëret a satin guen.

10

Kaït zo deus Lesneven da Baris
Emeus laëret a satin gris.

11

En Lesneven ameus savet
Eun ti neve a vadou karget.

12

Na mar keret va c'hass dean,
Biken Baıados na c'houlenan.

13

— D'as ti neve te nad i ket
Da vonez kras ganti (1) vo kasset

14

Elec'h ma neus nemet trez a bouillen
.....

15

« Belek iaouank, din leveret,
Pegaït aman 'n em honjuret ?

(1) Il faut probablement corriger en *gantan*.

16

— Evid ahan da fin ar bed :
Tassi an amzer ne allan ket !

(Chanté par Marie Gouezelou, de Lanmeur, cuisinière à Morlaix, 16 février 1851.)

KRAONGADEC

1

Depuis que Kraongadec est mort, personne n'a pu *durer* autour de sa maison.

2

Un jeune prêtre du Léon, un homme hardi, dur de cœur,

3

A pris son étole et est allé *conjurer* Kraongadek.

4

— Je te conjure de la part de Dieu : Dis-moi ce que tu es ?

5

Dis-moi, Kraongadek, pour quelle cause es-tu damné ?

6

— C'est en mesurant du satin blanc, en tirant à moi mon aune.

7

Quand on demandait trois aunes, je n'en donnais que deux et demie.

8

Et quand on demandait six aunes, c'est cinq que je mesurais.

9

Aussi loin qu'il y a de Brest à Lesneven, j'ai volé de satin blanc.

10

Aussi loin qu'il y a de Lesneven à Paris, j'ai volé de satin gris.

11

A Lesneven j'ai élevé une maison neuve, chargée de biens.

12

Si vous voulez m'y envoyer, jamais je ne demanderai le paradis.

13

— A ta maison neuve tu n'iras pas ; ton argent avec elle sera envoyé

14

Où il n'y a que sable et fange.....
.....

15

— Jeune prêtre, dites-moi, pour combien de temps ici me conjurez-vous.

16

— Pour d'ici la fin du monde, fixer la durée je ne puis.

Les *Gwerziou Breiz-Izel* de M. Luzel, tome I, p, 68, offrent une variante de cette chanson sous le titre de Trogadec. On n'y trouve pas, entre autres traits, l'admirable cri sorti des entrailles de l'avare à propos de sa maison neuve : « Si vous voulez m'y envoyer, jamais je ne demanderai le paradis. »

J. Loth,
Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.

CONTES POPULAIRES DES BRETONS

DU

PAYS DE GALLES[1]

III

La Dame de Glasgoëd (2)

Einion, fils de Gwalmaï, de Trefilir en Anglesey, avait pour femme Angharad, fille d'Enyfed le petit. Un jour, par une belle matinée d'été, en se promenant dans le bois de Trefilir, il vit devant lui tout à coup paraître une dame svelte et gracieuse, à la taille élégante, aux traits les plus délicats, au teint blanc et rose, d'un rose plus vif que l'aurore, d'un blanc plus pur que la neige, si bien que nulle fleur des bois, de la plaine ou de la montagne n'avait d'aussi belles couleurs. Il sentit aussitôt dans son cœur un mouvement d'affection irrésistible pour cette belle personne ; il s'approcha d'elle très courtoisement, et elle de lui ; il la salua, elle lui rendit son salut ; et par ces mutuelles salutations Einion comprit que sa société n'était pas désagréable à la dame. Ses yeux étant tombés par hasard sur les pieds de cette merveille, il vit qu'ils étaient faits comme ceux d'un cheval, — ce qui lui déplut beaucoup. Mais elle lui dit de n'y pas prendre garde et que, malgré cette singularité, il lui faudrait bien la suivre partout tant qu'elle serait belle, parce que c'était la suite forcée de leur mutuelle affection. Alors il lui demanda seulement la permission de retourner chez lui prendre congé de sa femme Angharad et lui faire ses adieux, ainsi qu'à son fils Einion :

(1) Voir la livraison de juin 1887, p. 456.

(2) *Rian y Glascoëd,* dans Iolo Mss. p. 176 et 587. — *Glas,* vert, *coët, coëd,* bois.

— Soit, dit-elle, allez donc voir votre femme et votre fils ; je serai avec vous, mais, sauf vous, nul ne me verra.

Il y alla, et le lutin (1) (car c'en était un) l'accompagna. Quand Einion vit Angharad, elle lui fit l'effet d'une vieille sorcière ; néanmoins, gardant au cœur le souvenir des jours passés, il sentait encore pour elle une extrême affection. Mais n'ayant pas la force de briser le lien dont il s'était enchaîné :

— Ma chère Angharad, dit-il, et toi aussi, mon cher fils, il est indispensable que je vous quitte pour un temps, et je ne puis même pas fixer la durée de mon absence.

Alors ils pleurèrent ensemble ; ils rompirent un anneau d'or, dont Angharad garda une moitié, son mari l'autre. Puis prenant définitivement congé de sa femme et de son fils, Einion partit s'en allant avec la dame de Glasgoëd (c'est ce nom que se donnait le lutin), mais où allait-il ? Il n'en savait rien. Car il était le jouet d'une puissante illusion : rien de ce qu'il voyait, ni lieux, ni choses, ni personnes, ne se montrait à lui sous sa vraie forme, — si ce n'est toutefois la moitié de l'anneau qu'il avait rompu avec Angharad.

Après être resté ainsi longtemps — sans même pouvoir mesurer ce temps — en proie à cette illusion, toujours en compagnie du lutin — ou, si l'on veut, de la dame de Glasgoëd, — il regardait un matin avec attention la moitié de l'anneau qui brillait sous les rayons du soleil levant, et il songeait en quel lieu bien sûr il pourrait serrer ce précieux bijou. L'idée lui vint de le cacher sous sa paupière, et comme il s'efforçait de l'y faire entrer, il vit paraître devant lui un homme tout vêtu de blanc, monté sur un coursier blanc comme neige, et qui lui demanda ce qu'il faisait là :

— Je pense, répondit Einion, avec un profond soupir, je pense à ma chère femme Angharad.

— Est-ce que tu désires la revoir ? dit l'homme en blanc.

— Oui, certes, je le désire sur toutes choses, sur tous les bonheurs du monde !

— S'il en est ainsi, reprit l'homme en blanc, saute sur mon cheval, monte en croupe derrière moi.

Einion monta, et regardant autour de lui il ne vit plus aucune

(1) En gallois *ellyll*, lutin, gobelin, esprit follet ; mais ici, comme le lutin se présente sous la forme d'une femme, on donne au mot la forme féminine, *ellylles*.

trace de la dame de Glasgoëd, si ce n'est une suite d'empreintes de sabots de cheval d'une prodigieuse grandeur, paraissant se diriger vers le nord.

— Tu as l'air d'un halluciné, lui dit l'homme en blanc, quel est le genre de ton hallucination ?

Einion conta ce qui s'était passé entre lui et le lutin.

— Prends en main cette baguette blanche, fit l'autre, et forme tel souhait que tu voudras.

Einion prit la baguette et souhaita de voir la dame de Glasgoëd, car il n'était pas encore complètement délivré de son illusion. Alors elle lui apparut sous la forme d'une énorme et hideuse sorcière, mille fois plus horrible que tout ce qu'il y a de plus effrayant sur terre. Einion poussa un cri de terreur ; l'homme en blanc le couvrit de son manteau, et en un clin d'œil Einion mit pied à terre, comme il le désirait, sur la colline de Trefilir, près de sa propre maison, où il ne reconnut presque personne et personne ne le reconnut.

Quant au lutin, dès qu'il eût quitté Einion, fils de Gwalmaï, il alla s'établir à Trefilir, sous la forme d'un honorable et puissant seigneur, en riche et élégant équipage, possesseur d'une masse incalculable d'or et d'argent, encore au printemps de la vie, trente ans au plus. Il fit tenir à Angharad une lettre, où on l'informait de la mort de son mari, survenue, lui disait-on, en Norwège neuf ans plus tôt. Alors le prétendu seigneur étala devant Angharad son or et sa fortune, et comme le cours du temps avait en grande partie effacé les regrets de la femme d'Einion, elle prêta bientôt l'oreille à la recherche passionnée de son voisin. L'illusion s'empara d'elle à son tour ; voyant qu'elle pouvait devenir une noble dame, la plus puissante de tout le pays de Galles, elle fixa une date pour son mariage avec le riche seigneur.

Dès lors, au logis d'Angharad, on ne songea plus qu'aux préparatifs de ce grand jour. Mets de choix, boissons exquises, convives de la première distinction, chants et musique excellente, on voulut tout réunir pour faire du banquet de noces une fête splendide. Pendant qu'on ne pensait qu'à cela, le futur époux aperçut un jour dans la chambre d'Angharad une harpe particulièrement belle et exprima le désir d'entendre cet instrument. Il y avait là les meilleurs harpistes du pays de Galles, ils s'efforcèrent d'accorder la harpe sans y pouvoir réussir.

Cependant tout était prêt pour la cérémonie du mariage. Einion, qui jusque là n'avait point paru, entra à ce moment dans sa maison.

Angharad le vit, mais il lui fit l'effet d'un pauvre vieux, décrépit, desséché, courbé par l'âge, en cheveux gris et en haillons. Elle lui demanda s'il voulait tourner la broche pour faire cuire le rôti :

— Volontiers, répondit-il, et il alla à sa besogne en s'appuyant sur sa baguette blanche comme un pèlerin sur son bourdon.

Le dîner étant préparé, et tous les ménestrels renouvelant leurs vains efforts pour accorder la harpe d'Angharad, Einion se présenta, la prit, l'accorda sans peine et joua dessus l'air favori de la dame — à la grande stupéfaction de celle-ci. Elle lui demanda alors qui il était :

— Einion au cœur d'or, le fils de Gwalmaï, ainsi m'appellent mes voisins, répondit-il. J'ai été longtemps le jouet d'une folle illusion, ma longue absence a donné lieu à de mauvais bruits sur mon compte.

— Mais où êtes-vous allé ? reprit Angharad.

— Je suis allé dans les pays de Kent et de Gwent, dans les bois de Ménévie, dans la vallée de Gwen le fils de Nuz, j'en ai rapporté ce bijou d'or : voyez !

En même temps il lui donna la moitié de l'anneau rompu entre eux, à son départ, et il continua :

— Le malheur a longtemps pesé sur moi ; il n'est point étonnant qu'il ait altéré mon visage. Mais il n'a pas eu de prise sur mon cœur, le souvenir d'Angharad y est toujours resté ; et toi, hélas ! Angharad, tu as oublié Einion...

En effet, malgré tous ses efforts, elle ne pouvait parvenir à le reconnaître. Alors Einion lui mit dans la main sa baguette blanche. Aussitôt le lutin, qui jusque là lui avait semblé un beau et honorable seigneur, lui apparut enfin sous sa vraie forme, et Angharad ne vit plus devant elle qu'un monstre épouvantablement laid.

A cette vue, pâmée d'effroi, elle tombe en défaillance. Einion la reçoit dans ses bras et la soutient jusqu'à ce qu'elle revienne à elle. En rouvrant les yeux, elle ne voit plus ni lutin, ni convives, ni ménestrels, ni aucun apprêt de fête et de mariage. Elle ne voit plus rien autre chose qu'Einion son mari et Einion son fils, et sa harpe et son logis — où tout est calme, rangé dans l'ordre habituel, — et enfin le dîner servi sur la table, répandant une odeur appétissante.

Tous trois alors, Einion et Angharad et Einon leur fils, s'asseyent pour prendre leur repas. Le bonheur remplit leur cœur, ils ne peuvent assez se réjouir d'avoir échappé aux piéges du lutin diabolique.

Traduit par Iltyd Caerléon.

CHRONIQUE

LE CONGRÈS DU CROISIC[1]

— Eh bien et ce Congrès du Croisic ?

— Eh bien ! ce Congrès du Croisic, j'en arrive, et je n'avais pas eu tort, en vous prédisant son succès. On nous avait annoncé que, mal préparé, renvoyé à une date trop tardive, logé à une extrémité du continent... et du Croisic, il eût essuyé un piteux échec ; des potentats laïques, qui ne peuvent pardonner à l'Association Bretonne de ne pas les avoir subis pour maîtres, l'avaient mis en interdit ; d'autres l'avaient en dessous fort attaqué : — ni les prophètes de mauvais augure, ni les potentats laïques, ni leurs imitateurs n'ont eu raison. Les travailleurs ont été en nombre très suffisant ; les communications ont été aussi nombreuses que sérieuses et variées ; les mémoires ont plu sur le bureau ; et l'auditoire, remplissant une vaste salle, a été des plus choisis et des plus relevés que l'Association Bretonne ait jamais eus.

C'est un joli succès et dont on a droit d'être fier.

*
* *

— Et la crypte ?

— Cher Monsieur, nous garderons, si vous le voulez bien, la crypte pour la bonne bouche.

Laissez-moi vous donner d'abord un aperçu général du Congrès et quelques détails sur ses travaux.

(1) Les travaux du Congrès Breton tenu au Croisic ont duré six jours, du 19 au 24 septembre 1887 inclusivement.

Le bureau du Congrès, proclamé et acclamé à la séance d'ouverture (19 septembre), était ainsi composé :

Présidents d'honneur : Mgr l'Evêque de Nantes ; M. le Préfet de la Loire-Inférieure ; M. le marquis de la Ferronnays, député de la Loire-Inférieure ; M. Alfred Lallié, ancien député du même département.

Président du Congrès et de la Section d'Agriculture : M. A. Maillard, maire du Croisic, conseiller général.

Vice-présidents de la Section d'Agriculture : MM. Alex. de Monti ; Bahezre de Lanlay ; Abadie.

Section d'Archéologie et d'Histoire. — *Présidents d'honneur :* M. le Curé du Croisic ; M. de la Sicotière, sénateur.

Président titulaire : M. Audren de Kerdrel, sénateur.

Vice-présidents : MM. René Kerviler, ingénieur en chef à Saint-Nazaire ; H. Lemeignen, président de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure ; l'abbé Robert, prêtre de l'Oratoire de Rennes ; E. Orieux, ingénieur départemental.

Je ne vous parlerais pas de la messe du Saint-Esprit et de celle qui a été célébrée le vendredi matin (selon l'usage) pour les membres défunts de l'Association, si je ne tenais à vous signaler d'abord l'affluence de la population croisicaise, ensuite le talent avec lequel M. Ropartz, lauréat du Conservatoire, a tenu l'orgue pendant ces cérémonies. Voilà un nom ancien et un talent nouveau que les membres de l'Association aiment à saluer.

Quant aux travaux mêmes du Congrès, vous les connaissez dans leur ensemble. Les principaux journaux de Bretagne avaient au Croisic des reporters qui ont envoyé, jour par jour, des correspondances régulières et, pour la plupart, exactes... ou à peu près.

*
* *

— Quand a-t-il été question de la crypte ?

— Vous m'ennuyez, avec votre crypte, cryptomane que vous êtes ! Vous imaginez-vous que le Congrès était réuni pour ne s'occuper que de cela ?

En laissant de côté les trois discours de la séance d'ouverture, — celui de M. de Kerdrel, si élevé, si conciliant, si mesuré ; — celui

de M. de Penanster, si champêtre et si spirituel ; — celui de M. de la Villemarqué, si ému, si profondément émouvant, dans la narration et la peinture de la vie de M. Eugène de la Gournerie. — on pourrait énumérer un bon nombre de communications qui ont fait grand honneur au Congrès.

M. de Kerdrel a parlé — trop courtement — des conditions dans lesquelles, sous le flot des invasions normandes ou autrement, la langue bretonne a reculé en Armorique ; — pour ne pas quitter cet orateur, signalons tout de suite son discours de clôture du Congrès comme un des plus beaux, un des plus admirables que nous ayons jamais entendus. Le mot *admirable* n'est pas de trop, et il est ici de propos délibéré.

M. de la Villemarqué a exploré un petit coin du domaine qui lui appartient en propre : la *poésie populaire,* et traduit une fois de plus, avec le charme dont il a le secret, le chant des rossignols bretons.

M. de la Borderie, qui sait rendre l'histoire vivante, a profondément ému l'auditoire, en racontant les derniers épisodes de la guerre de Succession et la bataille d'Auray ; il l'a vivement intéressé en détaillant la vie et la correspondance du poète croisicais Des Forges Maillard, dont le nom est encore aujourd'hui si honorablement porté par par M. le maire du Croisic, son arrière-petit-neveu ; puis, pour donner une fois de plus sans doute la preuve de sa multiplicité d'aptitudes, il a poussé une reconnaissance heureuse sur les terres de M. de la Villemarqué et de M. Sébillot, en mettant à contribution, lui aussi, les chants et usages populaires.

M. Kerviler, l'homme vraiment universel, que nos Congrès voient trop rarement de près, a vivement intéressé les auditeurs en leur parlant des menhirs relevés à Carnac, des découvertes qu'il a faites lui-même dans la Grande-Brière, enfin des associations littéraires si fréquentes au XVIIIe siècle en Bretagne et d'un membre bien oublié de ces Associations, Olivier Morvan, qui revivra, grâce à M. Kerviler, dans une étude vive et spirituelle.....

Mais nous ne pouvons suivre en détail chacun des travaux présentés au Congrès ; bornons-nous à énumérer les communications de MM. Orieux sur la *géographie gallo-romaine,* — Halna du Frétay et Gaillard sur les *mégalithes,* — Pitre de Lisle du Dréneuc (le savant conservateur du Musée Archéologique de Nantes) sur les *chansons de Batz* et sur les *tombeaux des ducs de Bretagne* ; — de la Nicollière-Teijeiro sur l'*histoire de la presqu'île croisicaise ;* — Alcide Leroux, sur *les patois de la Loire-Inférieure ;* — A. Maillard, maire

du Croisic (auquel le Congrès a décerné une médaille de vermeil) sur l'*industrie salicole* et *la pêche ;* — de Keranflec'h, sur *l'inscription du lec'h de Sainte-Tréphine ;* — Albert Macé, sur l'*attaque contre Lorient en 1746 ;* — Dr Viaud-Grand-Marais, sur les *superstitions de l'île de Noirmoutiers ;* — Lemeignen, sur les *noëls du pays de Batz ;* — Ropartz, sur les *chants populaires ;* — sans oublier M. de l'Estourbeillon, toujours infatigable, toujours sur la brèche, mais que les devoirs militaires ont retenu pendant plusieurs jours loin du Congrès ; sans oublier encore les vers de M. Apuril, et sans avoir l'espace suffisant pour mentionner tant de discussions intéressantes, polies quoique animées, dont les séances ont été remplies.

*
* *

— Vous oubliez la crypte ?

— Je n'oublie pas la crypte, mais je veux, avant d'y arriver, mentionner un fait significatif. Jamais Congrès n'a trouvé, près des ecclésiastiques avec lesquels il a été officiellement en relations, accueil plus sympathique et plus flatteur. Au Croisic, comme à Guérande, comme à Nantes, les prêtres qui se sont trouvés en rapport avec les membres du Congrès, et qui ne pouvaient assister aux réunions, ont exprimé un vif regret. Les bons Frères, ces Frères soi-disant *ignorantins,* que l'intolérance radicale calomnie si gratuitement, ont suivi avec une assiduité et une intelligence rares tous les travaux du Congrès.

Autre fait, encore très digne de remarque. La date assignée au Congrès avait empêché beaucoup d'associés d'y venir : jamais autant d'adhérents (et des plus considérables) n'avaient tenu à expliquer que s'ils étaient, par force majeure, absents de corps, ils étaient unis de cœur et d'esprit avec leurs confrères réunis au Croisic : *absentes corpore*, *præsentes autem spiritu.* M. le Directeur général avait de ce chef un dossier formidable, dans lequel on aimait à voir la lettre par laquelle Mgr Lecoq, en termes fort aimables, s'excusait de ne pouvoir célébrer lui-même la messe du Saint-Esprit, comme ses vénérables collègues de la province de Rennes y ont accoutumé l'Association Bretonne ; — M. de la Villemarqué, M. de Penanster, comme directeurs de leurs sections avaient aussi reçu un grand nombre de lettres semblables ; — et, à lui seul, M. de la Borderie en apportait un monceau, encore que l'on n'y voulût pas joindre les lettres épisco-

pales fort récentes qui l'encouragent dans les luttes où il combat si constamment pour la vérité.

Le nombre d'ouvrages offerts au Congrès était également digne de remarque. Nous nous bornerons à indiquer les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves,* dont il a été assez longuement question dans cette *Revue* pour que nous n'ayons plus à y revenir (quoique le succès croissant et mérité de cette publication lui donne un regain de popularité) ; — et la *Non-Universalité du Déluge* de M. l'abbé Robert, prêtre de l'Oratoire de Rennes. M. l'abbé Robert a deux courages fort rares par le temps qui court : le courage de soutenir ses opinions et le courage de soutenir ses amis. Le livre qu'il a offert au Congrès est la défense d'un de ses confrères, M. l'abbé Mottais, mort de chagrin pour avoir « eu le tort de prendre au sérieux certains « *inquisiteurs surnuméraires,* dont l'autorité est, somme toute, « aussi nulle dans l'Eglise que dans la science (1). » Le Congrès Breton s'est honoré en faisant de M. Robert l'un de ses vice-présidents.

*
* *

— Mais, la crypte ?

— Mon Dieu ! vous ne perdrez rien pour attendre ! Encore faut-il tout de même que je vous dise auparavant, puisque vous me demandez un compte-rendu du Congrès, qu'il y a eu trois excursions : une dans l'intérieur du Croisic, une à Guérande et une à Nantes.

Dans l'intérieur du Croisic, il y a nombre de maisons curieuses du XVIe et du XVIIe siècles, une belle église du XVe siècle, et un rare ensemble de constructions anciennes, harmonieusement alignées le long d'un quai qui n'en finit plus. Notons aussi le magasin Person, qui possède un véritable musée de bijoux bretons anciens, recueillis dans le pays même, à commencer par la couronne de la reine Anne, couronne qui a été exhibée sur le bureau du Congrès et a eu un grand succès. Dieu veuille que ce précieux objet ne passe pas aux mains anglaises qui le convoitent !

A Guérande, sous la conduite de M. le Curé de Guérande, nous avons admiré les murailles — trop connues pour que nous nous arrêtions à les décrire ; — Notre-Dame-la-Blanche, où fut signé le

(1) *Bulletin critique*, n° du 1er mars 1886, p. 98.

traité de Guérande ; — et Saint-Aubin, si remarquablement restauré. M. l'abbé Plormel a bien gagné les félicitations que le Congrès de Pontivy lui avait décernées.

A Nantes.....

*
* *

— Ah ! nous voilà pourtant arrivés à la crypte !.....

— Oui, tout-à-l'heure. Le Congrès avait désigné, pour visiter Nantes et faire un rapport, deux hommes peu suspects : MM. Huon de Penanster et l'abbé Robert. Quelques volontaires s'étaient joints à eux. — Avouez qu'il eût été parfaitement ridicule de voir un Congrès siéger dans la Loire-Inférieure et s'abstenir de visiter un monument aussi curieux, aussi discuté que la crypte.

La Société Archéologique de Nantes a reçu les délégués du Congrès. M. le Préfet de la Loire-Inférieure, dont la courtoisie est digne de remarque et d'éloges, s'est joint à eux. Ils ont visité le musée archéologique, le château, la cathédrale (y compris la crypte) et pris séance dans la salle de l'Oratoire. Le *Bulletin Archéologique* de l'Association Bretonne vous dira le reste.

— Quel mystère ! Ne pouvez-vous dès maintenant lever un coin du voile ?

— Oh ! de mystère, il n'y en a pas. Revenue au Croisic, la délégation a fait son rapport, qui peut se résumer ainsi : « On nous a reproché « d'avoir, à Pontivy, émis un vœu pour la conservation de la crypte, « sans avoir vu la crypte, sans avoir visité le monument. Les com- « missaires que vous avez délégués, après avoir examiné la crypte, la « cathédrale, le projet de restauration, et entendu sur place le *pour* « et le *contre,* vous proposent de maintenir purement et simplement « le vœu émis à Pontivy. » Est-ce clair ? Pas une voix ne s'est élevée contre cette conclusion. Il y avait des cryptoclastes au Congrès : ils n'ont pas soufflé mot.

*
* *

— Comment, voilà toute l'affaire de la crypte ?

— Voilà toute l'affaire de la crypte, et il ne pouvait en être autre-

ment, les cryptocryptes ayant fui le débat et les cryptophiles n'ayant aucune raison pour écraser des ennemis qui se jetaient eux-mêmes à terre. Pourquoi ajouter une page à toute la littérature que cette question — si volontairement envenimée par quelques brouillons — a fait naître? Attendez-vous seulement à ceci : — si les cryptotyptes relèvent la crète, il leur sera servi quelques extraits de leurs propres œuvres (manuscrites ou imprimées) où leurs principaux chefs actuels énoncent sur la crypte, son intérêt et sa conservation, des idées exactement opposées à celles qu'ils émettent aujourd'hui. Quelques curieux poursuivent en ce sens des recherches à la fois instructives et édifiantes, déjà couronnées d'un étonnant succès, et la collection des palinodies célèbres est en train de s'enrichir largement.....

Mais, vous, Monsieur le lecteur de la *Revue,* qui me parlez tant de la crypte, est-ce que vous connaissez la question?

—Ma foi! Monsieur le chroniqueur, je sais seulement qu'il y a à Nantes une crypte du xe siècle, où l'on a honoré pendant tout le moyen-âge la pierre où fut décollé saint Gohard et saint Gohard lui-même, et que les uns proposent de la conserver (la crypte), les autres de la détruire.

—Pas tout-à-fait. Personne, actuellement, ne propose de la détruire : c'est toujours autant de gagné. Mais ceux qui proposaient, il y a dix-huit mois, de l'ensabler tout uniment, proposent maintenant de la conserver à l'état de cachot sans lumière et sans issue. Les autres proposent de la rétablir dans son état primitif, sans dommage pour l'édifice nouveau et sans notable augmentation de dépense. Voilà toute la question. Ceux qui y ont versé du vinaigre, ne pouvant produire une seule bonne raison, sont aussi bruyants que peu nombreux. Comprenez-vous, maintenant?

— Non... je ne comprends pas comment il peut y avoir au monde, sur cette question, autre chose que des cryptophiles. En revanche, je comprends fort bien que le Congrès du Croisic a été charmant et excellent, et je me plains amèrement de ma mauvaise étoile, qui m'a empêché d'y assister.

— Vengez-vous sur le Congrès de l'an prochain : c'est la chance que je vous souhaite; je vous y donne dès à présent rendez-vous.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

BRETAGNE ET GRANDE BRETAGNE, ITALIE ET SICILE (1879-1883), par l'abbé Lucien Vigneron, du clergé de Paris. — In-8°, 240 p. avec grav. Tours, impr. et libr. Mame et fils.

BRETAGNE (LA) ET SES FILS, par L. Duplais. — In-18 jésus, 384 p. avec grav. Paris, impr. Blot ; chez l'auteur, 6 et 8, passage de l'Industrie (boulevard de Strabourg). 5 fr.

BULLETIN AGRICOLE DE L'ASSOCIATION BRETONNE, publié par les soins de la Direction ; vingt-neuvième session tenue à Pontivy (Morbihan), en septembre 1886. — Saint-Brieuc, impr. et libr. L. et R. Prud'homme.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE L'ASSOCIATION BRETONNE, publié par la classe d'Archéologie ; troisième série, tome VI. Vingt-neuvième Congrès tenu à Pontivy (Morbihan), en septembre 1886. — 1 vol. grand in-8°. Saint-Brieuc, imp. et libr. L. et R. Prud'homme.

CAPITAINE (LE) BREIL DE BRETAGNE, BARON DES HOMMEAULX, GOUVERNEUR D'ABBEVILLE, DE SAINT-QUENTIN ET DE GRANVILLE, d'après les mémoires contemporains et des documents inédits (1503-1583), par le comte de Palys. — In-8°, 224 p. Rennes, impr. Le Roy, fils ; libr. Plihon et Hervé.

CATALOGUE DES COLÉOPTÈRES DU FINISTÈRE, par M. Hervé. — In-8°, 16 p. Morlaix, impr. Chevalier.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques du Finistère.*)

COMPARAISON (*vers*), par Vincent de Kerdrel. — In-8°, 8 p. Paris, impr. de Soye et fils ; libr. Gervais.

(Extrait du *Correspondant.*)

COUR D'APPEL DE RENNES, *Souvenirs judiciaires* (1847-1863), par A. C. — In-8°, 18 p. Papier vergé ; Vannes, impr. Galles.

CRYPTE (LA) DE LA CATHÉDRALE DE NANTES. — In-8°, 5 p. Nantes, impr. du Commerce.

DE CHERBOURG A BREST SUR TERRE ET SUR MER, par le docteur Bernard. de Cannes. Illustré par Gérard, Clerget, Anceval, Darjox. — In-8°, 232 p. Villefranche-de-Rouergue, impr. Bardoux. Paris, libr. Delagrave.

DÉCOUVERTE DE STONE-CISTS A BEC-ER-VILL (*Quiberon*), rapport par le docteur G. de Closmadeuc. — In-8°, 15 p. et pl. Vannes, Impr. Galles.

DEUX MARIAGES NANTAIS AU XVIIIe SIÈCLE, par le comte Régis de l'Estourbeillon, Inspecteur de la Société française d'Archéologie. — In-8°, 8 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

(Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.* Tiré à 150 ex.)

DEUX ORDONNANCES DE POLICE A QUIMPER (1404-1719), par J. Trévédy, ancien Président du Tribunal de Quimper. — In-8°, 38 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

(Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.* Tiré à 100 ex.)

FRANCE (LA) CHRÉTIENNE, *poëme* lu au Congrès des catholiques de l'Ouest dans l'Assemblée générale du 17 novembre 1886, par M. Nicol. — In-18, 11 p. Vannes, impr. et libr. Lafolye.

GAVR'INIS : *dernières fouilles*, octobre 1886, par le docteur G. de Closmadeuc. — In-8°, 7 p. et 2 pl. Vannes, impr. Galles.

GUIDE DE NANTES A L'OCÉAN, par E. A. et G. V. — In-18, 144 p. avec carte, vignettes et annonces illustrées. — Nantes, impr. Hanclau. 0f 50c.

MARINE (LA) BRETONNE AUX XVe ET XVIe SIÈCLES, *essai historique*, par S. de La Nicollière-Teijeiro. — In-8°, 107 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

(Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.* Tiré à 50 ex.)

LES POÈTES DE LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE DE BRETAGNE

—

OLIVIER MORVAN [1]

(1754-1794)

II

La Société Patriotique

La Société Patriotique de Bretagne était une académie fondée en 1783 par M. de Sérent, gouverneur de Rhuys, à l'instigation du sénéchal de Corlay, Georgelin, poète entre ses audiences, qu'il rencontrait souvent au château de Moustouerland en Malguénac, chez M. de Quérangal, dont la fille, la comtesse de Nantois, rimait comme une dixième muse. Son siège principal était au château de Keralier, en Sarzeau, près de Vannes, propriété du comte de Sérent et décoré du titre pompeux de *Temple de la Patrie :* c'est là qu'avaient lieu les réunions mensuelles ou trimestrielles. Agrégée au *Musée de Paris* et admettant parmi ses membres des étrangers aussi bien que des Bretons, des femmes aussi bien que des hommes, la Société se divisait en deux sections ou tribus : la *tribu des vertus* et la *tribu des talents*, sous la devise, *pour Dieu, pour le roi et pour la patrie,* et chaque section se subdivisait en trois classes. Dans la tribu des vertus, on distinguait la classe des vertus *héroïques,* la classe des vertus *publiques* et la classe des vertus *privées*. Là figuraient le prince Czatoriski, le duc de Charost, le marquis de Toustain, Elie de Beaumont, le doyen de Guémené, le recteur de Sarzeau, M. de Quérangal,

(1) Voir la livraison d'octobre 1887, ci-dessus, p. 241.

l'imprimeur Paul Vatar, le chirurgien Grimaudais, Mmes de la Bove, Necker, de Coatanscour et une foule d'autres élus, dont il faut lire le dénombrement dans la liste publiée par M. Trévédy. La tribu des talents se subdivisait en classe des talents *sublimes*, classe des talents *utiles*, classe des talents *agréables*, et réunissait Marmontel, d'Alembert, Buffon, Thomas et La Harpe, membres de l'Académie française, Rochon et La Lande, membres de l'Académie des sciences, à côté du contrôleur général Necker, du président de Robien, des médecins de Vannes Goguelin et Aubry, des avocats de Rennes Gerbier, Lanjuinais, Bigot de Préameneu, Gohier, Loriot et Duval, du chanoine Ruffelet, du médecin de Saint-Brieuc Bagot, du jurisconsulte Baudouin de Maisonblanche, du capitaine d'artillerie de Pommereul, des marquis de Molac et de Piré, de Retif de la Bretonne, des bordelais Du Paty et Vergniaud, de Montgolfier, de Pilastre des Roziers, de Mmes de Genlis, de Nantois, de Beauharnais, de Bourdic, etc.

Le recteur de Sarzeau était *premier pontife du Temple de la Patrie*, et les religieux du couvent voisin de Bernon portaient le titre de *chantres et aumôniers ordinaires du dit Temple*, dont les orateurs s'appelaient *tribuns du peuple*. Tous ces détails vont s'accentuer dans les quelques lettres fort intéressantes que je vais citer : mais il faut d'abord que nous fassions connaissance avec un orateur de la Société dont il sera plusieurs fois question : c'est un collègue de Morvan, un avocat de Quimper, Girard, poète aussi, comme presque tous les avocats de petite ville à cette époque, et plus tard président du comité révolutionnaire et du tribunal de sa ville natale. Il avait été admis vers la fin de 1783 comme auteur d'*Usements locaux* fort estimés, et de l'article *Quimper* dans le *Dictionnaire historique de Bretagne*, et il venait de prononcer à Keralier un *discours sur l'égoïsme ;* Georgelin lui avait écrit :

Tu veux détruire l'égoïsme ;
Voici le secret le meilleur
D'obtenir ce succès par ton patriotisme :
Donne au public entier ton esprit et ton cœur.

Je préfère encore les vers de Morvan.

Maintenant que nos personnages sont en présence, je ne crois pouvoir mieux faire que de leur laisser la parole pour voir agir la Société Patriotique par ses membres eux-mêmes. Georgelin ayant prévenu Morvan de la présentation qu'il avait faite pour le proclamer membre de la Société à la séance d'avril et lui demander des nouvelles de Girard qui avait promis un discours, Morvan lui répondit le 5 mai 1784 :

« Monsieur et très honoré confrère, je ne suis que trop excusable de n'avoir pas plus tôt répondu à la lettre que vous m'avez écrite le 15 avril et que je n'ai reçue que le 21. J'étais fort malade. Ma femme qui vient de me donner un second enfant, était encore plus malade que moi : et les cris du marmot qu'elle allaitait, comme elle a allaité son premier, augmentaient encore notre mal. Enfin le père et la mère ne se plaignent plus : le fils aîné, âgé de deux ans, ne crie que de temps en temps et la fille qui vient de naître crie un peu moins le jour que la nuit. Je profite de ce premier moment de calme pour jouir du plaisir de vous écrire.

« M. Girard était plus sérieusement malade que ma famille et moi quand je reçus votre lettre. Son mal a fait trop de progrès, et difficilement il pourra recouvrer la santé. Il est enflé extraordinairement : c'est une hydropisie complète. Quand bien même il eût été en état d'aller faire *les fonctions d'orateur* à votre dernière assemblée, je n'aurais pas pu lui donner des vers de ma façon. Songez qu'un père de famille qui ne fonde toute sa cuisine que sur le maigre casuel de sa misérable plume d'avocat, songez que ce triste rimeur n'a pas toujours le temps d'implorer sire Apollon qui s'effarouche à l'aspect de la Coutume et de l'Ordonnance. Peut-être, hélas ! ne remonterai-je guère monsieur Pégase ! Vous m'annonciez comme certaine ma proclamation à l'assemblée du 22 : je désire que tout le monde ait été de votre avis pour me donner le titre de bon citoyen. Je crois que ce beau nom doit faire tressaillir les entrailles de tous les Bretons.

« Si j'ai été proclamé, ne craignez pas que je manque de faire des vers pour qui vous savez bien. Chut ! J'ai formé le projet d'une espèce d'ode sur l'établissement de la Société. Je désire pouvoir bien remplir mon objet : mais un premier succès n'est pas toujours garant du second. C'est ici cependant que je voudrais avoir le génie même d'Apollon : car il est bon que vous sachiez que j'aime ma patrie comme un Lacédémonien.

« Autre chose qui vous fera bien du plaisir si elle vous en fait autant qu'à moi. Je projette depuis longtemps un voyage au Guémené pour voir la famille de ma femme. Je tâcherai d'y aller au mois d'août : j'irai vous voir et nous pourrons de compagnie aller au *Temple de la Patrie,* où je me propose de réciter mes vers, si toutefois je les trouve bons. Quel plaisir pour moi de faire connaissance avec tant de personnages distingués par leurs vertus et par leurs talens ! C'est à Keralier que nous parlerons de beaux vers et de belle prose ! Le projet de mon voyage me remplit de joie. Peut-être trouverai-je bien des obstacles, car un pauvre père de famille voit naître à tout instant une foule d'entraves autour de lui. Je désire bien sincèrement que rien ne s'oppose à mon voyage. Vous ne sauriez croire combien je brûle de voir Mme la comtesse de Nantois. Quelle femme, mon cher confrère ! Qu'elle honore la Bretagne ! Quel plaisir de lire ses vers ! Qu'est-ce donc de les entendre quand ils sortent de sa bouche...

« J'ai l'honneur d'être, etc.

OLIVIER MORVAN. »

L'ode fut en effet composée, et toute de verve, car dès le milieu de mai, Morvan en adressait le manuscrit au comte de Sérent. Elle se compose de 22 stances de six vers, et fut publiée au mois de septembre par l'*Année littéraire* qui recueillit cette année les œuvres de plusieurs Quimpérois, car j'y trouve Royou et Girard à côté de leur confrère du barreau du présidial. Je n'en aime pas toutes les idées : pour établir un contraste plus accentué, Morvan s'imagine que les Bretons n'ont été que des barbares jusqu'au temps de la reine Anne qui leur fit connaître les artistes d'Orient, émigrés en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs : puis nouvelle éclipse jusqu'à la fondation de la Société Patriotique ; tout cela est manifestement exagéré, d'autant plus que Morvan consacre toute la première moitié de son ode à cet exposé de « l'ignorance de la tardive Armorique » et que la Société qui fait l'objet même de la pièce commence à apparaître seulement à la douzième strophe. Mais, en revanche, la versification de cette ode est bien supérieure à celle de tous ses autres ouvrages, et je lui donne même le pas sur celle qui fut distinguée plus tard par l'Académie française. Comme elle intéresse tout spécialement la Bretagne et qu'on peut la considérer à peu

près comme inédite, car personne (1) n'a encore eu l'idée d'aller la rechercher dans la collection poudreuse de l'*Année littéraire,* j'en citerai la majeure partie :

Ode sur l'Etablissement de la Société Patriotique en Bretagne.

Prête-moi tes accords, ô divine harmonie !
De tes feux créateurs embrase mon génie ;
Viens, répands sur mes vers tes charmes ravissans :
Guide mon vol sublime au Temple de mémoire ! —
Pour chanter ta vertu, ma patrie et sa gloire,
Pourras-tu m'inspirer d'assez nobles accens ?

Assez et trop longtemps sous un joug tyrannique
L'ignorance enchaîna la tardive Armorique
Et loin de nos climats exila les Beaux-Arts :
Assez et trop longtemps les Bretons du vieil âge
Vainqueurs impétueux, affamés de carnage,
Poursuivirent la gloire à travers les hasards.

Des bords de l'Occident aux champs de la Syrie
Portant, au nom du ciel, leur guerrière furie,
Ils brisèrent l'orgueil du terrible Croissant ;
Et Rome, Rome a vu nos aïeux intrépides
Tout à coup arrêtant ses conquêtes rapides,
De l'aigle des Césars balancer l'ascendant....

Je laisse Morvan s'attarder aux Croisades, je cite en passant la strophe à la reine Anne :

Deux fois ton front brillant ceignit le diadème ;
Mais tu ne vis jamais dans ta grandeur suprême
Qu'une carrière immense à ton cœur généreux,
Tes dons allaient chercher la timide indigence ;

(1) M. Trévédy ne la cite pas, et la *Biographie bretonne* croit qu'elle est inédite.

Des arts à peine éclos tu cultivas l'enfance :
Ton règne, hélas ! trop court ne fit que des heureux.

Et j'aborde immédiatement le sujet principal :

Bretagne, lève enfin ta tête languissante :
De ta maturité vois l'aurore naissante :
Déjà brille ton front couronné de splendeur.
Ce beau jour qui, comblant ta plus vive espérance,
Vit naître l'héritier du trône de la France,
Ce jour fut dans les cieux marqué pour ta grandeur.

La Société Patriotique avait en effet été fondée à l'époque de la naissance du Dauphin. Je poursuis :

Ce fut alors, Sérent, qu'une vertu sublime
Ralluma dans ton cœur le beau feu qui l'anime.
Tu brulais de servir ta patrie et ton roi.
Alors tu le fondas, cet auguste édifice,
Où les arts réunis par ta main protectrice
Du bonheur des humains font la suprême loi.

Là brille à tes côtés ce corps illustre, antique,
Dont le bras triomphant couvrit notre Armorique.
Le mérite honoré partage tes travaux :
De la naissance obscure à la haute naissance,
Les sublimes talens franchissent la distance :
Où règne la vertu tous les rangs sont égaux.

Volez, ô citoyens, volez dans la carrière.
La gloire en souriant vous ouvre la barrière :
Déjà fuit devant vous le vice audacieux.
Du fond de la Bretagne aux rives de la Seine.
Tous les talens unis par une même chaîne
Sèment de la vertu le germe précieux.

Voici une belle strophe à l'adresse du Marquis de Piré et de ses projets de canaux à travers la Bretagne.

Les fleuves parcourant des routes inconnues
Roulent pompeusement leurs ondes confondues,
Ils achèvent l'hymen si longtemps désiré ;
Bretagne, l'Océan circule dans tes veines !
Voguez, vaisseaux, voguez où règnèrent les plaines,
Que tout vive et s'anime à la voix de *Piré*.

Puis viennent les soldats et les marins :

Et vous, qui des Bourbons soutenez la couronne,
Vous, guerriers généreux, que la gloire environne,
Recevez le seul prix qui flatte la valeur.
Des foudres meurtriers défiant la tempête,
Ceux qui pour la patrie ont exposé leur tête,
Doivent placer leurs noms au Temple de l'honneur.

On y voit ton image, ô Breton magnanime,
Illustre *Du Couëdic,* toi qui ravis l'estime
D'un héros ennemi, rival digne de toi !
La France, Albion même, ont pris soin de ta gloire.
Quand la mort t'arracha des bras de la victoire
Ton cercueil fut baigné des larmes de ton roi....

Ici, les jaloux qui avaient attaqué la fondation de la Société par des pamphlets ou par des satires ne sont pas ménagés :

Ciel ! quels long hurlements ! De la nuit infernale
S'élancent, l'œil en feu, l'Envie et la Cabale.
Craignez, ô citoyens, leurs ténébreux assauts !...
Non, non, ne craignez pas leurs armes impuissantes ;
Foulant d'un pied vainqueur ces hydres expirantes,
Vous saurez étouffer leurs infâmes complots.

Tel au séjour bruyant où grondent les orages,
Elevant un front calme au-dessus des nuages,
Un roc brave la foudre et les vents déchaînés.
Superbe, il brise l'onde à ses pieds blanchissante :
La mer toute en courroux traîne, au loin mugissante,
Les bouillons écumeux de ses flots mutinés.

Tels, le front couronné de la palme civique,
Vainqueurs du noir démon de la haine publique,
Vous verrez chaque jour accroître vos honneurs.
L'Eternel, vous couvrant d'une invincible égide,
Repoussera les traits de l'Envie homicide
Et de vos ennemis confondra les fureurs.

Mais l'éclat de la pourpre a frappé ma paupière....
Temple de la patrie, ouvre ton sanctuaire,
Les rois sur tes autels vont brûler leur encens.
A cet auguste aspect, je m'attendris, j'admire....
Bénissons, ô Français, bénissons un Empire
Où des rois citoyens gouvernent leurs enfants ! (1)

Je laisse à penser quel fut l'enthousiasme du Comte de Sérent en recevant cette ode. Il écrivit aussitôt à Morvan :

« A Keralier, ce 24 may 1784.

« J'étois sur le point, Monsieur, de vous annoncer votre proclamation, lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai lu avec admiration la pièce de vers qui y étoit jointe. Le sentiment d'humiliation, que m'a occasionné la strophe où vous voulez bien parler de moi, m'empêcha sans doute d'apercevoir aux premières lectures toutes les beautés de votre ode. Je donnai même la préférence à celle *sur le jeu*, que j'avois lue à la tribune avec un certain enthousiasme, lorsque je vous y proclamai citoyen. Cette ode obtint l'applaudissement de l'assemblée. Je l'avois trouvée si belle, que j'ai bien eu de la peine à adopter votre façon de penser sur celle que vous venez de m'adresser. Ce n'est que d'aujourd'hui, après plusieurs lectures réfléchies, que je l'ai trouvée véritablement supérieure à sa sœur aînée, pour me servir de votre expression. Je vous avouerai cependant qu'il y a quelques strophes qui m'ont paru énigmatiques, par exemple, celle qui commence ainsi : *Là brille, à tes cotés, ce corps illustre, antique* (2). Je crois qu'en effet il faudra des

(1) *Année littéraire*, 1784. VI, 191 à 202.
(2) Il est certain qu'il règne une certaine obscurité dans ce passage.

notes pour le plus grand nombre des lecteurs. Cultivez, Monsieur, un genre de talent pour lequel vous êtes né : n'en faites pas votre unique occupation ; mais délassez-vous de temps en temps avec les Muses. Vous ne pourriez sans ingratitude cesser de leur faire la cour.

« Je garderai volontiers le secret que vous me demandez (1). Le prix que vous attachez à ce service flatte trop mon cœur, pour ne pas le garder scrupuleusement. J'aurai le plaisir de vous posséder et ce sera une faveur dont je vous tiendrai un grand compte.

« Si vous pouviez engager M. Georgelin, votre introducteur dans le *Temple de la Patrie* à y faire le pèlerinage avec vous, vous mettriez le comble à ma satisfaction. La *Société Patriotique Bretonne* est encore plus redevable à M. Georgelin qu'à moi ; lui et M. de Toustain en sont les propagateurs : sans eux le *Temple de la Patrie* n'aurait peut-être renfermé que des citoyens communs : par leurs soins, de grands hommes, des héros de la littérature françoise se font un honneur, j'ai presque dit, une espèce de gloire, d'y occuper des places. M. Georgelin m'est encore cher par d'autres endroits : il est un ami vrai et sincère, et qui voudrait faire l'impossible pour obliger ceux qui ont l'avantage d'obtenir son estime. C'est en un mot, une belle âme. Nous respectons ses talents, mais les qualités du cœur dont nous faisons infiniment plus de cas, nous l'ont rendu infiniment cher. La vôtre, Monsieur, se peint dans vos vers. Vous avez une âme forte et bonne. Je suis touché de l'indisposition de M. *Girard*. Je suis fâché que ce ne soit pas lui qui ait été votre introducteur. Je l'avois prié de nous procurer l'association de quelques-uns de ses concitoyens. Je lui avois même marqué qu'il devoit être assez généreux pour faire le bien pour le mal. Nous avons été enchantés de rendre une justice authentique encore plus à son patriotisme qu'à ses talents. Le plus beau titre qu'il avoit à nous présenter, et contre lequel l'envie et la cabale devoient échouer, c'étoit d'en avoir été la victime dans des temps malheureux. Nous désirons qu'il se rétablisse et qu'il vienne arborer ici *la fourrure des tribuns du peuple* (2), dont il remplira les fonctions, en le haranguant du haut de la tribune. Ce sera vous, Monsieur, qui remplirez la tâche que nous avions voulu lui imposer, celle d'exciter l'émulation et le patriotisme dans le cœur de quelques-uns de vos concitoyens pour les introduire dans le *Temple de la Patrie*, où vous

(1) D'aller le voir à Keralier à la fin de l'année.
(2) Ceci suppose qu'on haranguait en costume.

savez qu'il y a deux portes, celle des talents, et celle des vertus. Nous saisirons la première occasion pour vous envoyer la patente qui constate votre union avec nous. M. Ollivaut nous fait attendre longtemps notre nouveau sceau. Des gravures pour les canaux ont suspendu le travail qu'il avoit commencé pour nous.

« Puisque vous avez dessein, Monsieur, de retoucher votre ode et qu'il s'agit de la *Société Patriotique,* ne pourriez-vous pas y glisser quelque chose sur son union avec le *Musée français* et sur Monsieur et Madame qui, en vertu de cette union, étendent jusqu'à nous leur protection ?

« Puisque vous voulez bien, Monsieur, faire le pèlerinage du *Temple de la Patrie,* il faut que vous soyez l'orateur de la séance où vous paroîtrez. Avec autant de chaleur et de fécondité que vous en avez, la composition d'un discours d'apparat ne doit point vous coûter. Vous avez vu dans la relation de notre fête patriotique du mois de juillet de l'an dernier que l'orateur peut choisir son sujet. La tâche est ordinairement d'une heure. C'est par là que commence la séance. L'orateur, en un mot, est celui qui remplit le personnage le plus important et qui fixe l'attention de l'assemblée et même sa curiosité. Au cas que M. Girard ne se porte pas bien, vous pourrez faire la harangue, ou s'il la faisoit, vous pourriez la faire dans une autre séance. Je ne me réserverai que le plaisir de monter après vous à la tribune, pour y publier seulement notre hommage et notre reconnoissance. Quelques-uns m'ont demandé si vous n'étiez pas originaire de la ville de Hennebond. Tout intéresse dans les hommes de mérite, et vous êtes bien fait, Monsieur, pour exciter la curiosité. En écrivant à M. Georgelin, faites lui part de ce que je vous marque à son sujet.

« Je suis dans les sentiments les plus parfaits, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« LE COMTE DE SÉRENT. »

Morvan répondit le 7 juin :

« J'aurais eu, Monsieur, l'honneur de vous écrire plus tôt, si je n'avais été absent dernièrement. Je désire que rien ne mette obstacle à mon voyage au *Temple de la Patrie.* La manière obligeante avec laquelle vous m'y invitez est un motif de plus pour m'y engager. Permettez cependant que je n'accepte pas la proposition flatteuse que vous me faites d'être l'*orateur* d'une de vos séances académiques. Il semble

que tout conspire pour me priver de cet honneur. Je suis trop dépendant des circonstances pour que je puisse à mon gré m'occuper de littérature. »

Aussi le comte de Sérent n'attendit-il pas son voyage pour lire en séance l'ode adressée à la *Société Patriotique* et pour la faire connaître dans plusieurs Sociétés. Morvan lui écrivait à ce sujet, le 26 juillet, une lettre intéressante, qui achèvera de nous peindre au vif son style et son caractère :

« Vous me permettrez, Monsieur, de vous reprocher deux infidélités : la première, en lisant mon ode malgré la promesse du contraire que vous m'aviez faite ; la seconde, en passant sous silence la strophe qui vous regarde et qui était celle que je comptais déclamer de manière à inspirer aux autres le sentiment dont je suis moi-même pénétré. Vous conviendrez, Monsieur, que ces deux fautes sont bien graves. Malgré votre sagacité reconnue, peut-être n'avez-vous pas prévu les conséquences fâcheuses qu'elles allaient entraîner. Maintenant que vous m'avez privé du plaisir de réciter mon ode, que vous dirai-je quand je me présenterai à votre château pour vous rendre mon hommage ? Vous m'avez dépouillé de mon petit bien ; et je n'aurai jamais le temps ni le loisir de réparer cette perte, avant que j'aie l'honneur de vous voir, puisque je me propose de visiter le *Temple de la Patrie* le jour de la Saint Louis. En conscience, Monsieur, vous m'avez joué là un tour bien sanglant. Mais j'ai l'âme bonne, comme un breton ; et en faveur de votre déclamation, je veux bien vous pardonner. Je vous fais même mes remerciements des éloges multipliés que vous avez prodigués à mes vers. J'ai appris que vous les avez lus dans plusieurs endroits et que *partout on les a trouvés bons*. Surtout, Monsieur, vous les avez déclamés avec tant d'énergie dans votre fête patriotique, que votre déclamation enchanteresse a séduit vos auditeurs. Je dois donc jusqu'ici le premier succès de l'ode à votre éloquence, et je vous pardonne votre première infidélité, parce qu'elle part d'un excès de zèle qui me fait beaucoup d'honneur. Quant à la seconde infidélité, je me fais, Monsieur, un peu plus de peine à vous la pardonner. Vous avez privé vos auditeurs de la strophe qui les eût flattés le plus : mais je vois le motif qui vous a retenu. En blâmant sur ce point votre sévère modestie, je conviens que je devais m'attendre à une telle réticence de votre part : la marque la plus sûre d'un mérite supérieur est la crainte qu'il a de parler de lui-même, tandis que tout le monde s'obstine à le publier..... »

Il terminait, après une digression assez longue, par ce passage qui nous intéresse particulièrement :

« Voici, Monsieur, une autre grâce que j'ai à vous demander ; et celle-ci vous me l'accorderez sûrement, parce qu'il y va de l'intérêt de mon amour-propre d'auteur et, qui pis est, de poète. Vous saurez donc que j'ai fait plusieurs changements dans mon ode. J'ai le dessein de l'envoyer au rédacteur du *Mercure :* vous ne pouvez donc pas la publier telle qu'elle est, parce que je crois y avoir fait de bons changements : et je me crois d'autant plus obligé de la faire insérer au *Mercure* que votre prophétie s'acccomplit ici de jour en jour. Les épigrammes, les sarcasmes pleuvent de toutes parts sur notre Société Patriotique. Nous sommes déjà *les illustres martyrs* de notre bonne volonté pour le bien public. N'importe ! Tâchons toujours de résister courageusement à tous les hommes croassans, qui crieraient moins fort s'ils avaient l'honneur d'être inscrits au *Temple de la Patrie* (1). Je ne sais si je m'abuse, Monsieur, mais il me semble avoir donné, dans mon ode une idée assez noble de notre Société. Si elle produit dans tout le royaume le même effet qu'elle a produit sur quelques personnes éclairées auxquelles je l'ai lue, j'ose croire, Monsieur, qu'on sera ému jusqu'au fond des entrailles, et que les méchants n'oseront plus nous traiter de *calottins*. Il faut, si nous le pouvons, arracher leur estime à ceux mêmes qui s'obstineraient à nous la refuser. Que je serais satisfait si cette ode avait le même succès que la première ! Quel pied de nez pour les jaloux ! Quelle vengeance pour notre Société !... Il y a quelques morceaux de sentiment qui *me paraissent d'une grande beauté*. Que de larmes j'ai vu couler au nom de Du Couëdic ! Je m'attendris encore à ce moment.

« Mais je sens que le plaisir de causer avec vous me jette dans la prolixité. Excusez, Monsieur, on ne peut jamais finir quand on parle à des âmes sensibles et qui portent l'amour du bien public jusqu'à l'enthousiasme. Je n'ai l'honneur de vous connaître encore que par les relations des personnes qui vous ont vu et qui vous adorent, permettez-moi le mot. Quel bonheur si je puis à mon tour vous voir au *Temple de la Patrie !* Peut-être, Monsieur, serai-je accompagné

(1) On trouvera dans la présente livraison de la *Revue de Bretagne*, sous le titre de *Le Baron de Kerker et son château,* une de ces satires contre la Société Patriotique Bretonne et contre son fondateur, auxquelles Morvan fait ici allusion.

de mon beau-père, M. Des Déserts, ancien maire de Quimper : il a souvent joui du charme de votre conversation, et vous eûtes la bonté de le distinguer dans la foule des députés du Tiers Etat; vous remarquez le patriotisme partout où il se trouve.... » »

Le Comte de Sérent repliqua le 3 août, par une lettre qu'il importe de reproduire à peu près intégralement, car elle renferme un grand nombre de détails curieux sur le régime intérieur de la Société Patriotique :

« ...Je reçois, Monsieur, avec reconnaissance les éloges flatteurs que vous voulez bien me faire. Il est vrai que j'ai lu votre ode ; mais cela ne vous empêchera pas de la relire vous-même. Notre usage est de *lire dans trois séances consécutives* les ouvrages qu'on veut bien nous adresser, de même que nous proclamons par trois fois le Citoyen qui veut bien s'unir à nous. D'ailleurs l'assemblée n'étoit pas assez nombreuse pour qu'une pièce de poésie d'une aussi grande beauté ne dût pas être répétée dans un cercle plus brillant. Quand bien même votre ode seroit imprimée dans le *Mercure,* cela n'empêcheroit pas qu'elle ne fût encore lue dans les deux séances que nous aurons le 19 mars suivant qui sont nos deux prochaines assemblées académiques. La fête de saint Louis n'est qu'un divertissement pour le peuple : si cependant cette époque étoit pour vous la plus commode, nous tiendrions une séance extraordinaire. Si M. Girard n'avoit pas été aussi pressé de s'en retourner, je comptois remettre au jeudi la dernière séance et il auroit eu une trentaine d'auditeurs de plus des villes de Vannes et d'Auray. Le mauvais temps a été la cause du petit nombre de personnes qui ont eu l'avantage de l'entendre. Ceux qui en ont été privés ne se consolent que par l'espoir qu'il nous a donné de faire encore quelque pèlerinage au *Temple de la Patrie.* Ce n'est pas sans regret que je l'ai vu partir : il a un fils qui est bien digne de lui. Je les ai accompagnés le plus loin qu'il m'a été possible et mes yeux ont encore suivi très longtemps leur voiture.

« Renouvelez leur, Monsieur, ma tendre et juste reconnaissance ; je désirerois qu'à l'invitation de M. Girard vous voulussiez bien être l'*Orateur* de la séance à laquelle vous assisterez. Qui peut mieux que vous rappeler l'auguste fonction des anciens tribuns du peuple Romain et qui mérite plus d'être revêtu de leur décoration (1) ? Nous verrons

(1) Il y avait donc bien un costume.

avec plaisir M. Des Déserts, votre beau-père, et comme bon citoyen et comme bon patriote, nous le prierons d'occuper dans le *Temple de la Patrie* une des places réservées aux *vertus,* tandis que vous y occuperez une de celles destinées aux *talents ;* et dès ce jour nous le comprenons dans l'auguration des citoyens qui doivent être proclamés à la prochaine séance...

« Je n'avois garde, Monsieur, de faire valoir la strophe où vous avez bien voulu parler de moi. Je ne me sentois nullement de force pour prononcer des vers qui louoient dans moi une chose qui ne mérite que l'indulgence et les bontés du public. Non seulement je n'ai point envoyé à l'impression votre ode, et on ne l'auroit pu faire dès que vous vous proposiez d'y joindre des notes : on n'a pas même encore envoyé la relation ou les détails de notre dernière séance (1). Il s'y est trouvé du peuple, mais il ne s'y est trouvé que trente-deux personnes admissibles dans la salle des agapes (2). Le mauvais temps, les chagrins que j'avois dans l'âme, tout nous a contrariés. M. Girard doit vous l'avoir dit. Je suis charmé qu'il ait été content de la manière dont j'ai récité votre ode, et il a vu que les éloges dont j'accompagnois chaque strophe, étoient une production du cœur, que la circonstance enfantoit dans le moment. Mais quand vous relirez votre ode, elle acquerra dans votre bouche cette force de sentiment que les auteurs seuls peuvent donner à leurs ouvrages. Les meilleurs acteurs ne donnoient point aux pièces dramatiques de M. de Voltaire la même âme qu'il leur donnoit lui-même quand il les déclamoit.

« Je suis à Vannes depuis huit jours, et M. le subdélégué me fait remettre dans ce moment le paquet contenant le discours de M. Girard et la lettre qu'il y a jointe, à laquelle je vous prie de trouver bon que je réponde ici sur le champ. Je suis de son avis, je pense que son discours sera mieux placé dans le nouvel ouvrage périodique qui doit paraître à Rennes que dans les *Affiches de Bretagne.* Outre que M. Girard est un des souscripteurs, ce discours pourra faire plaisir à l'éditeur, qui dans le commencement ne sera peut-être pas suffisamment pourvu de matières pour remplir ses feuilles. M. Girard sera le maître de choisir, soit à Paris ou en Bretagne, le dépôt auquel il voudra confier son discours. Je me propose d'aller à Nantes pour voir une seconde ascension plus intéressante que la première qui est

(1) Il serait curieux de retrouver les relations des séances. Où les imprimait-on?
(2) Ceci prouve que les séances se terminaient par un banquet.

annoncée dans les *Affiches* pour le courant de ce mois. Les voyageurs aériens devoient s'élever le 11. Le départ est reculé ; c'est une chose à voir dans la vie.

« J'ai l'honneur d'être avec attachement, Monsieur, votre très honoré et obéissant serviteur,

Le Comte DE SÉRENT. »

Peu après avoir adressé son ode au Comte de Sérent, pour en donner la primeur à la Société Patriotique de Bretagne, Morvan l'avait aussi envoyée à Dussaulx en le priant de vouloir bien la patronner près du *Mercure*. Dussaulx n'avait pas les mêmes raisons que le Comte de Sérent de la trouver excellente, et il lui répondit très franchement le 27 août, qu'il n'était pas sans inquiétude sur le sort de cette nouvelle production devant le grand public : son intérêt était surtout local et les Parisiens n'aiment pas qu'on soit obligé de leur expliquer les choses : aussi était-il à craindre que cette pièce n'eût pas autant de succès que la première. « Elle ne saurait se passer de notes, écrivait avec raison Dussaulx : or rien n'est plus triste pour une ode que de ne pas être entendue sans notes. Si vous m'en croyez, vous vous contenterez de la présenter à votre jeune académie, qui serait bien difficile si elle n'en était pas contente. Si vous voulez, néanmoins, avoir les honneurs du *Mercure*, je ne doute point que votre pièce n'y soit admise : mais je suis obligé de vous prévenir que l'on n'y reçoit point de notes lorsqu'il s'agit de vers, à moins que ce ne soit une note unique. — Je suis persuadé, ajoutait-il, que l'ode en question ne diminuerait point l'opinion que l'on a de votre talent, mais je doute qu'elle l'augmentât. Vous avez employé trop d'histoire, ce qui rend votre marche pénible... »

Quelque malsonnant que cela pût être pour l'oreille de Morvan, c'était bien le langage de la raison. Le poète le comprit et il n'insista pas pour ouvrir par violence, au *Mercure*, une porte dont il était prudent de se réserver l'accès facile pour l'avenir. Il se décida donc à adresser sa pièce à l'*Année littéraire*, où elle parut au mois d'octobre 1784 et où elle a été depuis si bien enterrée que c'est par le plus grand des hasards que nous l'y avons découverte. Elle fut pourtant remarquée lors

de sa publication, et un poète de Corlay, nommé Goueffic, qui a été cité par M. Trévédy dans son étude sur Georgelin, lui adressa, au mois de novembre, après l'avoir lue, les vers suivants qui ne se recommandent guère que par leur intention :

O toi, qui charme ta patrie,
Qui ranime nos cœurs au feu de tes rayons,
Et sur les rivages bretons
Appelle les beaux arts, le goût et le génie !
Les cendres de Pindare et celles de Rousseau,
Aux sons sublimes de ta lyre,
Se remuent au fond du tombeau
Et veulent s'échapper du ténébreux Empire.
Aux yeux de la postérité,
Pour éterniser ta conquête
Les muses orneront ta tête
Des fleurs de l'immortalité !

Diverses circonstances empêchèrent Olivier Morvan d'aller au château de Keralier se faire admettre personnellement dans le *Temple de la Patrie*. Il en exprimait vivement ses regrets au comte de Sérent par une lettre du 6 septembre 1784, dans laquelle il proposait la candidature, pour la tribu des talents, de son confrère, l'avocat Quimpérois Royou, dont l'*Année littéraire* venait de publier un éloge en prose accompagné de vers en l'honneur de Madec. Je ne crois pas qu'il ait trouvé davantage, pendant les années suivantes, l'occasion d'aborder la chaire de Keralier, en costume de *tribun du peuple*. Nous laisserons donc là, au moins pendant quelque temps, la Société Patriotique, pour achever de parcourir la carrière poétique de notre avocat, et pour monter de la tribune de la jeune académie bretonne, à celle de la vénérable Académie française.

RENÉ KERVILER.

(A suivre.)

VARIÉTÉS HISTORIQUES

—

LE BARON DE KERKER

ET SON CHÂTEAU

Il existe un petit volume in-12, plutôt rare que commun, intitulé « YORICK, OU LE VOYAGEUR BRETON DE 1788, » et qui porte pour adresse : « A LANDERNEAU, chez GOGNARD, Imprimeur des sages et des fous, *à l'Image de la Lune.* » En effet, entre le titre et l'adresse on voit au milieu de la page, en guise de fleuron, un croissant aux pointes aigües tournées vers la gauche, dans lequel s'encadre une face vue de profil, d'un dessin primitif et d'une expression gouailleuse. C'est là justement madame la Lune, qui a tout l'air de rire des mauvais tours, sans compte et sans nombre, qu'elle joue aux pauvres humains, ou, si vous voulez, de la crédulité phénoménale avec laquelle ces humains lui attribuent une puissance quasi-universelle, une influence décisive sur un tas de choses dont elle se mêle encore moins que l'enfant qui vient de naître.

Les bibliophiles seraient tentés de voir dans cette face lunaire à l'œil narquois la marque de l'imprimerie landernéenne du typographe Gognard : ils auraient tort. Landerneau, sa lune et son typographe ne sont ici qu'une fiction ; en réalité, ce livre a été imprimé à Nantes, en 1802, chez Carcani. Mais il avait bien été composé, en 1788, par un Bénédictin appelé Bonnard (1), non Breton, je crois, quoique résidant en Bretagne, peut-être à Landevenec, qui se défroqua plus ou moins pendant la Révolution et qui dès auparavant, d'après son livre, ne devait point être un religieux exemplaire.

Son *Yorick* est une imitation fort médiocre du *Voyage sentimental* de Sterne, avec des digressions philosophiques, des pré-

(1) C'est ce que prouve bien M. Levot, dans sa *Biographie Bretonne*, t. II, p. 572, col. 1.

tentions de critique et de réforme politique et sociale, dont Sterne — heureusement pour lui — est tout à fait innocent.

L'auteur court beaucoup après l'esprit et l'originalité : il rencontre plus souvent la bizarrerie et l'affectation, sans parler — en plus d'une page — de certaines équivoques grossières, fort déplaisantes.

Quand on lit jusqu'au bout cette rapsodie (cela demande du courage), on y glane çà et là des renseignements instructifs, parfois assez piquants, sur l'état des idées, des hommes, des choses, en Bretagne à la veille de la Révolution.

L'épisode le plus curieux est le séjour d'Yorick au château de Kerker — c'est-à-dire de Keralier — chez le comte de Sérent, au moment d'une réunion de la Société Patriotique Bretonne (1). Ce dont il y est le moins question, malheureusement, c'est de la séance proprement dite de la Société. En revanche, force détails des plus accentués — sinon des plus flatteurs — sur le comte de Sérent, sa personne, ses mœurs, son caractère, sa maison, son hospitalité, etc., et la Société Patriotique était (on le sait) quasi incarnée dans le comte de Sérent son fondateur.

Yorick ne prend pas son monde en traître. Avant d'aborder le récit de son séjour à Kerker, il invoque « la muse burlesque de Scarron » et déclare sans détour : « Je vais chausser le cothurne « du cul-de-jatte du *Virgile travesti* et m'égayer tout bonne- « ment. » Donc nous sommes prévenus, — il s'agit d'une caricature. Mais il y a des caricatures curieuses et, historiquement, fort instructives.

Celle-ci est à tout le moins assez drôle ; nous croyons qu'elle n'ennuiera point le lecteur. Après qu'il l'aura examinée, nous essaierons de retrouver la réalité grossie, cachée sous cette charge, et nous donnerons sur le personnage ainsi chargé quelques notions biographiques précises, d'autant plus utiles que dans la *Biographie Bretonne* le comte de Sérent, le fondateur de la Société Patriotique Bretonne, n'est même pas nommé (2).

(1) Voir, sur cette Société, l'article de M. Kerviler dans la présente livraison, ci-dessus p. 321 et suivantes.

(2) Les passages que nous donnons ci-dessous sont extraits d'*Yorick ou le Voyageur breton de 1788*, de p. 102 à 139, mais en élaguant, bien entendu, toutes les digressions et les inutilités qui forment plus de la moitié du texte.

Le château de Kerker (1).

« Une longue rabine (2), d'une quarantaine de troncs d'arbres irrégulièrement espacés, annonce majestueusement et précède fort agréablement la basse-cour du château de Kerker. Il fut bâti, nous dit le nobilissime propriétaire, par un de ses ancêtres, fils naturel de Riothime, souverain de Bretagne en 470, dont il le tient par succession directe, comme le prouve invinciblement une peau d'éléphant ou d'hippopotame, préparée et parcheminée, remplie dans son entier de l'immense arbre généalogique de cette ancienne maison, avec toutes ses branches, ses écussons et ses greffes.

« Dix-huit tourelles fort étroites et fort hautes, placées sur un carré long, forment, en ne laissant qu'une étroite croisée entre elles, l'enveloppe des appartements intérieurs. De vastes chambres, sombres, froides et humides, sont tapissées d'une mousse verte et jaune sentant fortement le moisi : des lits du temps, de la forme, et de la matière du fauteuil de Dagobert qu'un moine montre aux curieux dans le trésor de Saint-Denis.

« Des salles immenses décorées de pierres de taille ; quelques antiques portraits enfumés et encadrés d'un bois vermoulu. La plupart des communications sans portes, et des croisées sans vitres. Des cheminées à contenir plusieurs familles. Tel est l'intérieur, plus que modeste, de ce château d'un grand nom. L'extérieur est une verdure de lierre qui en garnit les murs dont il est le soutien. Les corbeaux, les hibous, les chats-huants, les fresaies, les chouettes, les chauves-souris, les nycticorax, les fouines, les martres, les rats, les souris, les couleuvres, les lézards, en disputent la possession au vieux Kerker. Il y a trois ou quatre serviteurs, y compris un secrétaire et un garde.

Charmant portrait.

« Tel est le repaire de toutes ces bêtes, dont la plus effrayante

(1) « Keralier, dans la presqu'île de Rhuis. » (Note de l'auteur). — On écrit aujourd'hui Kerallier, commune et canton de Sarzau, arrondissement de Vannes, département du Morbihan.

(2) « Ce mot, en Bretagne, signifie avenue, rangée d'arbres. » (Note de l'auteur).

est le baron de Kerker (le comte de S***) (1). Sa taille est celle d'un Lapon ; ses yeux ronds se touchent à la racine étroite d'un nez crochu qui se perd dans sa bouche ; un menton large et plat, couvert de cicers garnis de longs poils, présente un taillis des plus touffus. Cinq à six clous de girofle cassés et une langue épaisse meublent son large gouffre, bordé haut et bas de deux grosses éminences ; tous les insectes qui ont le malheur d'y toucher meurent empoisonnés du souffle qui s'en échappe, ou noyés dans le fleuve épais qui les arrose continuellement (2).

« Entre ses omoplates s'élève un énorme promontoire, en équilibre avec sa poitrine saillante en quille de vaisseau comme celle d'un poulet étique ; et un immense ventre se repose sur ses cuisses grêles. Deux jambes en flûte, terminées par de larges pieds plats, dont les chevilles touchent à terre, supportent en tremblant ce gothique édifice.

« Si ce petit monstre n'est pas au moral tout ce que le mauvais principe de Manès auroit pu faire de plus méchant et de plus détestable, il est au moins une production chef-d'œuvre de la folie et de l'extravagance. Sa grosse tête, vide de cervelle, est ouverte à toutes les idées chevaleresques de tous les Dom-Guichote possibles. Son cœur brûle toujours d'un feu impur, et pour lui toutes les femmes sont des Dulcinées. Son esprit, pétri de fiel et de poisons, déchire cruellement et laisse des plaies profondes. Son âme n'existe que dans le désordre et se plait dans toutes les sortes de guerres. Sa gigantesque imagination lui peint sous des couleurs séduisantes le projet des Titans comme digne de lui.

La pêche.

« Nous le trouvâmes donnant à ceux qui étoient arrivés le plaisir (disoit-il) de la pêche, dans un cloaque qui sert d'égoût à toutes les immondices. Je n'y vis que des crapauds, parmi lesquels il aurait bien figuré : ce qui en effet pensa arriver. Exercé à manier la ligne, il lança un de ces animaux, qui s'y étoit attaché, dans la bouche béante d'un Capucin, spectateur,

(1) Cette parenthèse, bien entendu, est de l'auteur, et désigne sans nul ambage le comte de Sérent.

(2) « *Et longa manantia labra saliva*. JUVEN. Satyr. VI. » (Note de l'auteur).

baillant largement d'ennui. La patience du moine poussée à bout par les rires insolens du baron, le révérend s'élança sur lui et en eût fait à l'instant un plongeon, si la force prépondérante de plusieurs opposants n'eût pas rendu inutile la juste colère du barbu. Ce début n'étoit qu'un échantillon de mille autres bouffonneries de ce genre, dont notre hôte vouloit nous amuser.

« A chaque instant il arrivoit de nouveaux acteurs, des prêtres, des moines, des militaires, des employés, des nobles fainéans. Des négocians, des roturiers laborieux et modestes s'y trouvoient aussi, mais pour la première fois et sûrement pour la dernière. Comme dans la Tentation de saint Antoine, j'y vis des gens de tous les cantons : de la ville, des bourgs, des campagnes, des gris, des blonds et des châtains : rien n'y manquoit pour faire une cohue des plus tumultueuses.

« Excédé de bruit, je voulus m'éloigner et chercher la tranquillité dans les jardins et les vergers, si utilement agréables à la campagne. Mais je ne trouvai que des friches et des landes. Comme le château, tous les dehors sembloient être sous le décret (1). Tout annonçait la mauvaise tête du maître....

Le tout à l'avenant.

« Je regagnai le château, l'âme mécontente. Le souper vint à propos faire diversion et me désopiler la rate. Des gigots, des aloyaux, des longes de veaux trouvèrent à peine place sur la lisière d'une table cependant immense, mais dont le milieu est couvert, à l'année, sur planches nues, d'un assortiment bizarre de figures de plâtre plus ou moins tronquées, où le sacré et le profane se confondent. Saint Ignace fait pendant à Voltaire, Phryné à saint François, saint Dominique à Jean-Jacques, un singe à Cléopâtre, un agneau à Néron, etc. Des Vénus sans nombre dans toutes les attitudes, des gladiateurs et des Hercules dans la plus grande nudité. Des arbustes, des fruits, des animaux les moins agréables ; mille autres sujets les plus disparates, de toutes les grandeurs et dimensions, forment une forêt d'un genre nouveau qui empêche les convives placés en opposition (2) de se voir.

(1) Sous séquestre judiciaire.
(2) En face les uns des autres.

« A de gros morceaux il faut de grands appétits. Chacun en étoit heureusement pourvu. Moitié cuit, moitié crû, dur ou tendre, tout passoit. Un fin vin breton, verjus et vinaigre, précipitoit tout entiers les morceaux réfractaires à la dent. La gourmandise s'y fit honneur ; tout fut englouti.

« Bacchus est éloquent ; aussi la conversation devint-elle bientôt générale et bruyante (1)..... Le baron, qui réservoit son éloquence et ses talents pour le lendemain, se contenta pour cette fois de se distinguer par un air bêtement dédaigneux. Des baillemens continus, des paupières clignotantes, avertissaient de quitter la table et du besoin qu'on avait de se mettre au lit. On se sépara.

Cruelle nuit.

« Ce que Boileau disoit de Paris, je le dirois de Kerker : est-ce donc pour veiller qu'on s'y couche ? Mon malheur voulut que je fusse huitième dans une chambre à cinq lits, et mon bonheur que j'en eusse un à moi seul : tout est compensé. Après quelques parties de brelan, où les perdans — sans distinction de qualité — juroient avec beaucoup de noblesse et d'énergie, ma chambrée se coucha. Mes camarades s'endormirent ; mais leur respiration, gênée par trop de plénitude, occasionna un bruit de tonnerre qui m'empêcha de jouir du sommeil, privation la plus grande pour moi. Au milieu de ces vapeurs méphitiques, il me fallut rester dans un état de suffocation jusqu'au jour. Dès que je pus distinguer les objets, je me levai.....

Le déjeûner.

« Je m'enfonçai dans des bois et des rochers, comme si en m'éloignant du château j'en dusse mieux perdre l'idée de tout ce qui m'avoit attristé. Je courois d'une maison de paysan à une autre.... et malgré le caractère sauvage de ces malheureux agrestes que je visitois, partout je les trouvai bons et francs.

« Chez l'un d'eux, qui me parut plus aisé et moins rustre,

(1) Nous supprimons cette conversation peu intéressante, entièrement imaginaire, dont l'épisode principal est une prétendue discussion entre deux moines.

j'acceptai avec plaisir, pressé par le besoin, de déjeûner avec lui. Tranquillisé par notre conversation et ne me craignant point comme un homme suspect et dangereux pour lui, le villageois, par une ouverture secrète, descendit dans une cave, d'où il rapporta d'assez bon vin et du lard.....

La messe.

« A mon retour au château, je trouvai tout le monde à la messe, que célébroit un grand-archidiacre attiré de plus de dix lieues par cette cérémonie. Nos deux champions du souper (1), sans aubes ni surplis, mais seulement affublés de vieux cotillons en façon de chapes, chantoient au lutrin de la meilleure amitié du monde, quoique leurs voix s'accordassent encore moins que leurs humeurs et leurs caractères. Derrière eux, le baron de Kerker, élevé sur des tréteaux, soulageoit leurs poumons et remplissoit les vides par des airs de ponts-neufs, qu'il tiroit d'un orgue allemand avec beaucoup de talent, par le moyen d'une manivelle qu'il faisoit mouvoir comme celle d'un gagne-petit.

« La messe finie, tout le monde fut, en attendant le dîner, danser au son d'une grosse musette champêtre qu'on nomme bénigueux (2). Enfin le dîner, ce moment désiré, ce point de ralliement, fut annoncé par le bruit d'une marmite qui servoit de timbre à l'horloge.

« Lecteurs, vous croyez que nous allons nous mettre à table. Prenez patience, nous avons encore à essuyer une bordée de sottises. C'est le jour de triomphe du baron, et il nous revient, pour aiguiser l'appétit, un plat de son métier. N'ayant pas, comme tant d'autres en chausse et en bonnet, le privilège de débiter des fagots, des absurdités, quelquefois des hérésies dans une chaire, — une vaste salle du château lui sert de prêche. Là, huché comme un dindon sur une futaille, l'orateur nous croasse un long, assommant et assoupissant verbiage, sans début, sans plan, sans dessein, sans conclusion comme sans principes; un salmis de religion, d'impiété, de patriotisme, de vices, de vertus; sans apprêt, sans goût, sans intelligence.

(1) Les deux moines qui avaient eu la veille maille à partir.
(2) *Sic.* C'est le biniou breton.

« Il méritoit des croquignoles sur le nez, d'être sifflé, honni, bafoué, vilipendé. Eh bien ! ce ne fut qu'un cri d'admiration et qu'un éclat de louanges : on le proclama *divin !* Ce fut à qui lui serviroit de marchepied, à qui l'aideroit à descendre de son théâtre de gloire. Observez que c'étoit avant le dîner ; il eut cette adresse : après, il eût prêché dans le désert et, comme saint François, aux oiseaux.

Le dîner.

« Nous voilà cependant à table, et plus nombreux qu'hier au soir. Je vois avec plaisir des têtes vraiment à perruques, faites pour en imposer au moins par l'ampleur. Même recherche, même délicatesse qu'au souper dans les mets et le vin. La faim y supplée : on mange, on se tâte, on se toise, on s'essaie. Tout se passe d'abord en propos vagues et décousus. Le dessert paraît et avec lui la liberté et l'aisance.

« Ici devoit descendre à volonté, au milieu de la table, un oiseau tenant un papier dans son bec. Mais, par un accident d'un plaisant effet, la ficelle casse, l'oiseau tombe dans un bassin de lait doux, pièce principale. L'éclaboussure atteignit au loin. Le papier, échappé du bec dans le trajet, fut heureusement sauvé intact et immaculé, et de grandes lunettes facilitèrent au vieux Kerker la lecture d'une production du secrétaire de ses commandemens, portant ce qui suit :

Brave et loyal comme un heiduque
Depuis les pieds jusqu'à la nuque,
Je me battrai pour mes rois,
Pour mon argent et pour mes droits.

« Bouffi comme un dindon qui fait la roue, le vieux baron toussa, moucha, et dit :

— « La prééminence est due partout à la noblesse. Qu'y a-t-il en effet au-dessus ?

« *Un Avocat.* — Le mérite, dans un état moins élevé.

« *Le Baron.* — Les titres sont des marques de sagesse et d'honneur.

« *L'Avocat.* — Le fat et le vicieux qui en sont revêtus trompent l'opinion publique.

« *Le Baron.* — Vous voudriez donc me demander des vertus ?

« *L'Avocat.* — Ce seroit peut-être vous forcer de tirer vos ancêtres de la tombe ?

« *Le Baron.* — Vous verriez mon origine illustre.

« *L'Avocat.* — Ils accuseroient vos dettes, dont vous ne pourriez produire de quittances.

« *Le Baron.* — Et moi, monsieur l'avocat, si j'étois souverain, pour me venger de vos impertinentes réflexions, je mettrois demain, pas plus tard, votre tableau en pièces : point de corps dans un Etat... »

[Cette aigre conversation s'adoucit tout à coup et se transforme, par l'intervention d'un *négociant,* en une ennuyeuse dissertation sur l'assiette de l'impôt, où l'auteur évidemment n'expose autre chose que ses propres idées, puis il continue :]

« Nous allions nous lever de table, lorsqu'un jeune homme pria très honnêtement la compagnie de vouloir bien l'entendre :

— « Nous touchons, Messieurs, dit-il, au moment heureux des utiles réformes. J'en ai à proposer une de conséquence pour mes confrères les cadets. » [C'était la suppression du droit d'aînesse.]

Après dîner.

« Une *séance,* qu'on nomme modestement *académique,* suivit immédiatement le café, c'est-à-dire une décoction d'orge et de seigle torréfiés, réveillée de miel à défaut de sucre. On y *préconisa,* comme dans un consistoire romain, les aspirans et proposés à la *Société Patriotique.* Plusieurs initiés furent ensuite reçus en dernier ressort *Citoyens unis de la Société Patriotique.* Les diplômes leur en furent délivrés sur papier brouillard, scellés de mie de pain, et marqués de deux oreilles d'âne de sinople posées en chevron sur un fond de gueules, l'écu ayant pour cimier un dindon d'argent, à queue déployée d'or, perché de sable sur une couronne de baron.

« Je n'attendis pas la fin de cette burlesque comédie, dans la crainte qu'on ne me fît l'honneur de me proposer d'en devenir membre. Je me sauvai à la sourdine, et je cours encore .. »

En face de cette amère satire relevons un peu le pauvre baron

de Kerker, en montrant ce que pensaient et disaient de lui ceux qui après tout devaient le mieux le connaître, ses amis de la *Société Patriotique Bretonne.*

Nous trouverons leur opinion nettement formulée dans la lettre suivante, écrite par le secrétaire de cette Société (Georgelin, sénéchal de Corlai) à Moreau (1), historiographe de France, chef du Comité des chartes formé à cette époque par le Garde des Sceaux pour la recherche et la publication des anciens édits, lettres royales et monuments historiques. La Société Bretonne venait d'acclamer Moreau comme l'un de ses membres, et Georgelin, selon sa coutume, avait saisi cette occasion de pondre une rimaille, contenant, en six ou huit méchants vers, l'éloge du nouveau membre, auquel il ne manqua point d'expédier tout frais son petit œuf, accompagné de l'épître qui suit :

[*A Monsieur Moreau, historiographe de France.*]

« 30 décembre 1783, à Lesturgan, par Pontivy en Bretagne.

« Monsieur, la joie de notre Société, d'acquérir en vous un membre aussi fait pour l'honorer que pour l'éclairer, a éclaté par les vifs applaudissemens qu'elle a donnés aux hommages suivans (2) qui vous ont été rendus. La vérité de ces vers a tellement excusé leur foiblesse que, d'une voix unanime, on les a enregistrés, avec les suivans en l'honneur de notre instituteur M. le comte de Sérent et de M. Monthion, anonyme fondateur du prix de la vertu.

« Le jour de votre proclamation en a été un d'illustration complète pour notre Société. Elle a remplacé notre défunt M. d'Alembert par M. l'abbé Rochon (3), de l'Académie des

(1) Jacob-Nicolas Moreau, né à Saint-Florentin en 1717, mort en 1803.

(2) C'est une pièce de huit vers par laquelle Georgelin, suivant son habitude (on dirait volontiers sa maladie), avait salué la proclamation du nouveau membre de la Société Patriotique. Elle est transcrite à la fin de la lettre, avec une autre pièce aussi de huit vers du même Georgelin, de laquelle il parle quelques lignes plus bas, en l'honneur de M. de Sérent et de M. de Monthyon. Ces deux pièces sont trop médiocres pour être reproduites.

(3) Alexis-Marie de Rochon, astronome, physicien, navigateur ; né à Brest en 1741, mort en 1817. Il n'était pas prêtre, mais seulement clerc tonsuré portant le petit collet, pour jouir d'un bénéfice ecclésiastique.

Sciences, pour la partie de la géométrie, et par M. de la Harpe, de l'Académie Française, pour la partie littéraire. Il ne manqueroit à notre satisfaction que d'acquérir *par vous* votre illustre collègue de recherches historiques, M. de Bréquigny. Je suis persuadé que, dès qu'il saura notre liste académique décorée de votre nom, il sera aise d'y inscrire le sien, qui est l'ornement de deux Académies (1). La nôtre réunit aux savans les femmes éclairées, telles que mesdames de Genlis, de Bourdic, de Beauharnais, de l'Espinay, etc. Leur association a le bon effet de prêter leurs charmes à nos études et d'en ranimer l'amour dans tous les cœurs bretons et sensibles à l'empire des grâces (2).

« Nos gentilshommes les plus éclairés nous font, dans les grandes archives, des recueils des monuments concernant notre histoire et celle de nos grandes maisons. Notre Société, qui sent le prix de vos travaux, se fera un devoir de vous offrir l'hommage des siens, dont elle vous priera de faire l'usage que vous jugerez convenable. Vous serez *l'œil et l'âme* de notre Société, comme de la vôtre (3). Nous ne formerons qu'un même cœur avec elle pour seconder notre chef.

« Notre vertueux instituteur, M. le comte de Sérent, seigneur aussi éclairé que bienfaisant, anime tous nos travaux par ses secours et ses exemples. Je vous supplie de vouloir bien lui envoyer le plan de vos travaux (4), pour qu'il dirige ceux de

(1) On saisit là sur le vif le procédé de la Société Patriotique vis-à-vis des hommes et femmes plus ou moins célèbres admis dans son sein ; ce n'est pas eux qui demandaient leur admission, c'est la Société qui sollicitait leur adhésion ; ils n'y paraissaient jamais et n'étaient sur la liste que pour « le décor, » *ad pompam et ostentationem.* — Bréquigny était membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions.

(2) Phrase alambiquée, quelque peu amphibologique : Est-ce « l'amour des études » ou « l'amour des charmes, » que l'association de Mme de Genlis et autres doit « ranimer dans tous les cœurs bretons et sensibles ? » Le galant et entortillé secrétaire serait encore bien capable d'avoir voulu à la fois insinuer l'un et l'autre.

(3) Ce que Georgelin entend par la Société de Moreau, c'est le Comité des chartes, formé par la Garde des Sceaux et dont il était le chef ; il se composait alors d'une quinzaine de personnes, entre autres, avec Moreau, de Bréquigny, La Porte du Theil, et des bénédictins D. Clément, D. Labat, D. Grenier, D. Brial, etc. (Voir Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 573).

(4) Le plan des travaux du Comité des chartes.

notre Société à votre but de recueillir toutes les lumières relatives à l'histoire et aux grandes maisons de France.

« Nous avons quelques historiographes éclairés, et j'espère qu'un jour nous pourrons vous offrir quelques envois intéressans. Nous ferons l'impossible pour réussir à rendre notre collaboration digne de vous être offerte.

« Le zèle et le savoir de notre instituteur, M. le comte de Sérent, redouble mon espoir que nos travaux, inspirés et présidés par lui, seront tous animés du même esprit qui dirige les vôtres. Ce seigneur, entièrement dévoué à son patriotisme, partage l'admiration et la reconnaissance publique pour votre Société (1) et surtout pour vos propres ouvrages (2). C'est en admirant ces modèles que nous espérons apprendre à connaître les matériaux convenables à l'immortel édifice dont vous êtes l'ingénieux architecte. Nous ne serons pas tous des ouvriers habiles, mais nous serons tous des manœuvres actifs et pénétrés du plus vif désir de participer à la gloire de concourir à votre chef-d'œuvre d'éloquence et de vertueux patriotisme (3).

« L'adresse de M. le comte de Sérent, l'un des meilleurs appréciateurs et des plus zélés admirateurs de vos ouvrages, me paroît devoir vous être communiquée, pour que vous ayez la bonté de lui faire passer le plan de vos travaux. Vous avez eu déjà la bonté de me le communiquer. Je le présentai à nos Etats (4), lors assemblés, pour leur en faire partager mon admiration, et toute cette compagnie s'en disputant la lecture, il passa rapidement en tant de mains qu'il fut perdu. Je vous prie de vouloir bien réparer mon malheur, en envoyant directement ce plan à *M. le comte de Sérent, gouverneur de Rhuys, membre de plusieurs académies, de la Société Patriotique Bretonne et du premier Musée François, à son château de Kerallier, par Vannes, en Bretagne.*

« Notre fondateur est le modèle de tous nos devoirs ; il sent

(1) Toujours le Comité des chartes.

(2) Les ouvrages de Moreau n'avaient certainement rien d'admirable ; mais ses plans de travaux et ses efforts pour former de grandes collections d'actes et de monuments historiques étaient réellement très méritoires.

(3) Rien ne sortit de ces promesses. Il n'entra dans les collections de Moreau aucun travail venant de Bretagne.

(4) Aux Etats de Bretagne.

vivement le bonheur d'illustrer sa liste (1) de votre immortel nom.

« J'ai l'honneur de vous supplier, de sa part autant que de la mienne, d'agréer l'hommage de notre commune reconnaissance et du même respect avec lequel je serai toute la vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

GEORGELIN,
de plusieurs Académies (2). »

Voilà M. de Sérent bien vengé de toutes les méchancetés d'Yorick; son éloge revient ici comme un refrain, à chaque alinéa.

C'est le « vertueux instituteur » de la Société Patriotique, qu'il anime de « ses secours » et de ses exemples; c'est un « seigneur aussi éclairé que bienfaisant, » — « entièrement dévoué à son patriotisme, » — « plein de savoir et de zèle » pour la sience, — excellent « appréciateur et admirateur » des beaux ouvrages, — « modèle de tous les devoirs, » etc.

C'est un véritable dithyrambe. Entre cette apothéose et la malicieuse diatribe du *Voyageur Breton*, doit se trouver la vérité. Sous la satire, si chargée qu'elle soit, il y a quelque chose, un prétexte, un point de départ. Quand Yorick montre « la grosse tête vide de cervelle » du baron de Kerker « ouverte à toutes les idées chevaleresques de tous les Dom-Quichote possibles, » il est assez dans le vrai. Le comte de Sérent avait des aspirations élevées, des idées généreuses, mais quelque peu chimériques et mêlées de sentiments contradictoires. L'apparat solennel et plus ou moins théâtral et les dénominations pompeuses assignées par lui aux séances, aux sections, aux dignités, aux cérémonies de la Société Patriotique, indiquent de la part du « vertueux instituteur » d'évidentes préoccupations de vanité et d'importance personnelle. D'autre part, si nous n'avons plus « la peau d'éléphant « ou d'hippopotame remplie par l'immense arbre généalogique » des Kerker dont parle Yorick, il est sûr au moins que M. de Sérent était très fier de sa noblesse et de l'antiquité plus ou moins

(1) « *Sa* liste, » c'est-à-dire la liste de la Société Patriotique bretonne : cela prouve une fois de plus que cette Société était regardée par tout le monde comme incarnée en quelque sorte dans le comte de Sérent.

(2) Biblioth. Nat. Mss. collection Moreau.

tituée en 1783. Mais ce que M. Macé nous fait connaître, c'est que, quatre ans auparavant, M. de Sérent avait fondé une première Société, dite *Société de la Reconnaissance,* « dont la « fête fut célébrée pour la première fois le dimanche 17 sep- « tembre 1779 (1), dans l'église du couvent de Bernon, » en la presqu'île de Ruis. Je citerai ici textuellement tout ce qu'en dit M. Albert Macé :

« C'était (continue-t-il) une association surtout littéraire, dont les séances se tenaient au château de Keralier, où, dit-on, se conservent encore la chaire du président et la clochette de la salle des réunions. Parmi les fêtes que l'on a appelées *excentriques* et qui rendirent ces assemblées célèbres, il faut citer en première ligne la seconde de la Reconnaissance. Elle eut lieu le 17 septembre 1780, dans la chapelle du château, construite en 1680 et placée sous la triple invocation de la sainte Vierge, de saint Joseph et de sainte Marguerite. Comme chacun de ces titulaires avait sa fête, la sainte Vierge le 17 septembre sous le titre du Saint Nom de Marie, saint Joseph le 19 mars, sainte Marguerite le 20 juillet, et que, à ces jours, il y avait grande foire à Keralier, — il est facile de comprendre combien dut être grande l'affluence de peuple attirée là par cette solennité, surtout si l'on ajoute que le gouverneur de Ruis avait l'habitude d'inonder la région d'invitations imprimées (2).

« Peu de jours auparavant (3), la fête de sainte Marguerite, qui coïncidait avec le centenaire de la bénédiction de la chapelle appelée *Temple de la Patrie*, s'y était célébrée avec une pompe extraordinaire. En présence de quarante-cinq ecclésiastiques, dont vingt-cinq prêtres séculiers et vingt religieux, un des archiprêtres de la cathédrale de Vannes, accompagné de la musique de cette église, chanta la messe et fit un grand discours. On y remarquait, outre l'aumônier, une députation des officiers du régiment de Barrois. »

(1) Le *Petit Breton* porte ici « 1769 » ; mais comme il ajoute plus loin que « la seconde fête de la Reconnaissance eut lieu le 17 septembre 1780, » cette date de « 1769 » est évidemment une faute d'impression, pour 1779.

(2) *Petit Breton* du jeudi 7 avril 1887.

(3) *Petit Breton* du 9 avril 1887. Mieux vaudrait dire peut-être : « Peu de mois auparavant, » la sainte Marguerite tombant le 20 juillet, deux mois avant le 17 septembre.

Cette nombreuse assistance ecclésiastique, cet archiprêtre venu exprès pour chanter la messe, rappellent le grand archidiacre et tous les moines dont Yorick peuple le château de Kerker.

D'autre part, une note de Georgelin, rapportée par M. Trévédy (1), donne la liste suivante des « Fêtes Patriotiques de Keralier, » c'est-à-dire, des fêtes de la Société Patriotique Bretonne célébrées chaque année dans ce château, savoir : « 20 mars, saint « Joseph ; — 22 avril, grandeur de Jésus, naissance du Dauphin ; « — 16 mai, dédicace et anniversaire du mariage du Roi ; — « 20 juillet, fête de sainte Marguerite, patronne de la chapelle « de Keralier ; — 25 août, saint Louis, à Bernon (couvent de « Récollets en la presqu'île de Ruis) ; — 17 septembre, saint « Nom et grandeurs de Marie. » — Trois de ces fêtes, on le voit (saint Joseph, sainte Marguerite, saint Nom de Marie, 19 mars, 20 juillet, 17 septembre), sont justement celles de la Société de la Reconnaissance : donc la Société Patriotique ne fut en réalité que le développement de celle-ci, et l'on en doit faire par conséquent remonter le principe à l'origine même de la Société de la Reconnaissance, c'est-à-dire à 1779.

Comme seigneur et grand propriétaire, comme gouverneur de Ruis et commissaire des Etats de Bretagne, M. de Sérent favorisait activement toutes les mesures propres à améliorer la situation de la classe agricole, parmi laquelle il paraît avoir été très populaire. Il avait contre lui au contraire, dès avant 1789, quelques-uns de ces petits bourgeois dont la vanité envieuse devait, plus que toute autre cause peut-être, pousser aux excès, à la violence, une réforme sociale très légitime, facile à réaliser sans révolution. En 1787, Le Quinio, qui fut plus tard un ardent conventionnel, étant maire de Sarzau, disputa scandaleusement à M. de Sérent la préséance, dans le cortège de la procession du 15 août.

De 1789 à 1791, M. de Sérent, sans se montrer hostile au nouvel ordre de choses, n'hésita pas à blâmer hautement les mesures que réprouvait sa conscience, entre autres, la confiscation des biens ecclésiastiques et la suppression des ordres religieux. Dénoncé pour ce fait par Le Quinio, et se voyant en butte à un système de mesquines, absurdes et ennuyeuses vexa-

(1) Trévédy, *Un Sénéchal de Corlay correspondant de Voltaire*, p. 27.

tions, il prit le parti de quitter le pays de Ruis et alla, en septembre 1791, chercher le repos dans sa petite terre de Beaulieu en la commune de Cruguel (1).

Le soin de sa santé le força peu de temps après de venir habiter Vannes, où il mourut, comme nous l'avons dit, le 18 juillet 1792, dans une maison de la rue Noë.

Tout compté, M. de Sérent est une des figures originales du XVIIIe siècle breton; il appartient à l'histoire de notre province, et il mérite que l'on élucide la sienne. Sa création, la Société Patriotique Bretonne, malgré certaines apparences emphatiques et théâtrales — plutôt la faute de l'époque que celle du fondateur — était une haute conception, et elle avait au point de vue breton une utilité incontestable, aujourd'hui encore très bien sentie, puisque avec une organisation et sous une forme sans doute très différente, notre Association Bretonne actuelle n'en poursuit pas moins le même but patriotique de grouper ensemble, dans une action et dans un effort commun, tous les Bretons intelligents et amis de leur pays.

Il importe donc, au point de vue breton, de rechercher, d'éclaircir et d'exposer l'histoire de la Société patriotique Bretonne et de son fondateur. J'ai voulu y apporter ma petite contribution. Mais à MM. Trévédy et Kerviler il appartient d'achever ce qu'ils ont si bien commencé pour la Société Patriotique. Et en ce qui touche M. de Sérent, nul n'est mieux en position que M. Albert Macé de compléter et réunir dans une bonne étude biographique tous les documents intéressants déjà publiés, résumés ou signalés par lui (2). Nous ne saurions trop l'y engager.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(1) Cruguel, aujourd'hui commune du canton de Josselin, arrondissement de Ploërmel, Morbihan.

(2) Les articles de M. Albert Macé renferment sur M. de Sérent et sur sa famille beaucoup de détails que je n'ai pu reproduire ici et dont je me suis abstenu, dans l'espoir justement de le voir bientôt nous donner sur ce sujet une étude complète.

ETUDES SUR QUIMPER ET LA CORNOUAILLE

—

LES SŒURS DU SAINT-ESPRIT

A QUIMPER

AU XVIIIe SIÈCLE (1)

La rue de Quimper nommée aujourd'hui rue des *Regaires* est très ancienne. Originairement, elle était, par le Pont *Firmin,* la seule sortie de Quimper vers Vannes (2). Au XIIIe siècle, cette rue se nommait *Rackaer* en breton, c'est-à-dire le faubourg (3). Plus tard (1489) elle est nommée rue des *Regales* (4); enfin (1525) rue des *Regaires.* Ces deux mots sont synonymes et expriment la juridiction temporelle de l'Evêque (5).

En descendant la rue, on peut voir encore la tour, rescindée en 1769, qui accostait à droite la porte de ville ouvrant sur le faubourg. En avant de cette porte était un pont de bois jeté sur le ruisseau de Frout ou de Penruic, aujourd'hui voûté, mais qui, au dernier siècle, coulait à ciel ouvert au pied du mur de ville, dans la douve large de treize mètres. Un peu au delà du pont, à gauche, un chemin se détachait du faubourg; il gravissait la

(1) Cette notice, écrite à Quimper et pour Quimper, contient, surtout dans les quatre ou cinq premières pages, des détails qui ne peuvent avoir qu'un intérêt *local.* Avis aux lecteurs non Quimpérois. — *Note de l'auteur.*

(2) Le nom de rue *Neuve* donné très anciennement à la voie parallèle de l'autre bord de l'Odet montre que cette rue, si vieille aujourd'hui, est de date postérieure à celle de la rue des Regaires. LE MEN, Monog. de la Cath. p. 49.

(3) Cartul. du chapitre de Quimper, 51, f° 55.

(4) Rentier de N.-D. du Guéodet. Archives départementales.

(5) HÉVIN. *Questions féodales,* chap. II.

contre-escarpe, contournait des jardins qui font aujourd'hui l'enclos des Sœurs du Saint-Esprit, et montait vers le manoir de Crec'heuzen, aujourd'hui l'hospice.

Voilà en résumé ce que nous apprennent les vieux titres et le chanoine Moreau. Le plan de Quimper de 1764 confirme ces indications; et l'aspect général des lieux se retrouve encore. Seulement, le chemin que Moreau nomme chemin de *Crec'heuzen,* est dit, sur le plan de 1764, chemin des *Séminaires;* aujourd'hui nous le nommons rue *de l'Hospice.* Son nom a suivi les vicissitudes du lieu vers lequel il conduit (1); mais en changeant de nom, le chemin a gardé son assiette.....

Ces lieux ont leur histoire. J'en ai dit quelque chose ailleurs (2), je ne puis me répéter; et j'ai dessein aujourd'hui de parler seulement de l'espace compris entre les deux rues des Regaires et de l'Hospice, et qu'occupent les Sœurs du Saint-Esprit.

I

Cet espace est ainsi décrit au commencement du dernier siècle : « ... Deux jardins s'entrejoignant donnant du couchant sur les « douves, du nord sur le chemin de Crec'heuzen, du levant sur « d'autres jardins, du midi sur la rue des Regaires. »

Il y a un peu plus de deux cents ans, ce terrain appartenait à Françoise Furic, dame de Pontusquet, femme de... Le Gubaër, bourgeois de Quimper (3).

(1) Manoir très anciennement; — séminaire depuis 1687 — hospice depuis 1811. Il va sans dire qu'il ne reste rien de l'ancien manoir.

(2) Promenade dans Quimper sur le plan de 1764.

(3) Les familles Furic et Le Gubaër étaient des plus considérables dans la bourgeoisie de Quimper.

La famille Furic était extrêmement nombreuse et son nom se trouve à chaque page des registres paroissiaux, depuis 1530. Trois de ses membres allaient prétendre à la noblesse; deux furent déboutés et l'autre se désista (Arrêts de 1669-70-71); mais, s'ils avaient été admis, qu'aurait été leur noblesse auprès de celle d'une descendante de leur famille! Au temps de Françoise Furic, sa parente Louise Furic épousait Olivier Salou, sénéchal de Quimper : sa fille Marie-Anne devint femme de François-Hyacinthe de Visdelou; sa fille, Mlle de Visdelou, fut comtesse de La Marck et de Schleiden; et la fille de celle-ci

Françoise Furic était veuve en 1665 (1). Elle avait deux filles. L'une d'elle, Thérèse-Marie, devint femme de Pierre Le Sodec, Sr du Lescoat, Sénéchal de la Baronnie de Pont (l'Abbé). Elle fut dame de Pontusquet (2) et propriétaire du jardin ouvrant sur la rue de Crec'heuzen.

L'autre, Françoise, épousa François Morin, « marchand de drap et de soyes » nous dirions aujourd'hui marchand de *nouveautés*, rue Kéréon. Par contrat de mariage du 23 juillet 1679, « et en « vertu de l'acte d'assiepte fait par sa mère dès le 29 octobre « 1678, » Françoise reçut en dot le jardin ouvrant au sud sur la rue des Regaires. Quatorze ans plus tard, le 29 avril 1694, les époux Morin devinrent acquéreurs de l'autre jardin : ils établirent une communication entre eux et y bâtirent des pavillons (3).

François Morin avait été maire de Quimper ; sa mort survenue le 1er janvier 1718 attrista toute la ville ; et quand, le lendemain, sa veuve, son fils cadet déjà conseiller au présidal, et ses filles lui rendirent les derniers devoirs, « Messieurs de la ville et « quantité d'autres personnes » leur firent cortège (4).

Les époux Morin avaient pu élever onze enfants, donner à leurs

devint femme du prince, puis duc d'Arenberg, de l'illustre maison de Ligne. Les princes d'Arenberg, qui portent si noblement leur nom en Belgique et en France, sont descendants de Louise Furic.

Dans le même temps vivait Julien Furic, Sr du Run, avocat et jurisconsulte. En 1644, il était maire de Quimper. La reine Henriette de France, l'héroïque femme de Charles Ier, passa dans notre ville. Le maire la harangua : et la Reine charmée déclara que « Quimper était le *Royaume de l'éloquence* et que *son « orateur en était le roi.* » Ce compliment porta malheur à Furic, il lui fit tourner la tête ; et sa vanité le rendit insupportable à ses confrères. J'ai peur que ceux-ci ne lui aient pas pardonné ses dédains... même au dernier jour. L'acte d'inhumation de Furic ne constate pas comme d'ordinaire la présence de MM. du Barreau. (Saint-Ronan, 23 novembre 1665.)

La famille Le Gubaër tenait aussi un rang distingué. Dès 1627, elle avait alliance avec les Goueznou, vieille famille bourgeoise, dont l'un était, dès cette époque, Sr de Keraval, manoir que possèdent aujourd'hui ses descendants. En 1652, écuyer Sébastien Le Gubaër épousait Françoise de Kermorial. (Saint-Julien, 9 mai) ; et en 1695, un des petits enfants de la dame de Poutusquet eut pour parrain le jeune fils d'écuyer Rolland Le Gubaër, Sr du Cleuyiou. (Ergué Gabéric.) Saint-Julien.

(1) Saint-Ronan, bapt. 30 mai 1665.

(2) Saint-Julien, Bapt. 25 mars 1671.

(3) Renseignements fournis par l'acte de vente dont je vais parler.

(4) Acte d'inhumation. Saint-Julien.

fils une éducation libérale et marier leur fille aînée à Prigent Corentin Goueznou (1) ; mais la mort de François Morin laissa une situation un peu embarrassée ; et la veuve Morin et ses enfants durent vendre des immeubles (2).

Le 10 juillet 1723, ils vendirent les deux jardins avec leurs pavillons à Marie-Anne Pérard de Kersula (3) veuve de noble Charles Florimond Cardé, Sr des Carrières, conseiller du Roi et trésorier de la Chancellerie près le parlement de Paris. Vingt-cinq ans plus tard, Mme Cardé établissait dans cette propriété les Sœurs du Saint-Esprit.

II

Il faut s'arrêter ici pour saluer le nom de cette femme vertueuse à laquelle les pauvres... je ne dis pas assez... les habitants de Quimper doivent un reconnaissant souvenir. Elle a été une des bienfaitrices de notre ville, qui ne sait même plus son nom ! Les pieuses filles qui habitent encore sa maison, bénissent toujours la mémoire de leur fondatrice ; mais c'est tout... Essayons de leur dire quelque chose de sa vie (4).

(1) Mariage, Saint-Julien, 16 février 1705. Voir note 3, p. 338 ci-dessus.

(2) Mme Morin avait en ce moment au moins deux fils et cinq filles, au nombre desquelles Mme Goueznou, devenue veuve. (Inh. aux Cordeliers, 18 janvier 1713). L'aîné des fils, Yves Michel, était juge-garde de la monnaie en la ville de Tours, poste considérable. « C'est le premier juge des monnaies dont les appellations ressortissent à la Cour. Il y en a deux dans chaque hôtel des monnaies. Leur fonction est de veiller sur le travail des monnaies et de classer des procès-verbaux. » TRÉVOUX. V. *Gardes*. Il avait reçu en dot deux maisons de la ville et les jardins des Regaires. Il autorisa sa mère à les vendre pour l'acquit des dettes communes, et dans des termes qui nous le représentent comme le fils le plus pieux et le frère le plus dévoué. Procuration du 7 juillet 1723.

Le cadet, François Corentin, conseiller au présidial, était à ce moment tuteur de la plus jeune de ses sœurs encore mineure.

François Morin est mort à 82 ans, le 31 juillet 1760. La Chandeleur.

(3) Le nom apparait d'abord écrit *Kerdula* : C'est en 1696 que pour la première fois il est écrit *Kersula*. Cette dernière forme a prévalu.

(4) Tout ce qui suit est extrait des registres paroissiaux et des titres de la maison, rue *Saint-François*. Les titres des Sœurs du Saint-Esprit ne nous apprennent rien de la famille Pérard.

Marie-Anne-Agnès Pérard, fille de Germain Pérard et de Louise Héruou, naquit le 21 avril 1684, à Quimper, rue Saint-François, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 17 (maison Le Hénaff). Le même jour, elle fut baptisée à Saint-Corentin, à la chapelle de saint Julien, sa paroisse. Elle eut pour parrain Corentin Pérard, son frère consanguin, et pour marraine, Marie-Anne de Tréanna, fille aînée d'Olivier de Tréanna, Seigneur du Breignou.

La famille Pérard était, je crois, assez nouvelle à Quimper; elle était peu nombreuse et n'y a pas laissé de descendants de son nom. Les premiers du nom que je trouve, sont : Jean, qui, en 1636, délibère parmi les *nobles gens* de la Communauté, et Philippe, greffier du présidial en 1639 et années suivantes. Il fut le père de Germain, et il transmit le nom de Philippe à la première fille née du premier mariage de son fils (1).

Germain Pérard qualifié Sr de Kerdula était conseiller du « Roi, et son alloué ou bailli aux jurisdictions de Châteauneuf « (du Faou), Le Huelgoat, Landelleau et Gourin (2). » Ses fonctions ne l'empêchaient pas d'habiter Quimper : il fit partie du conseil de ville; il fut même syndic de la communauté (3); et, en 1666, nous le voyons député de la ville pour régler certains paiements avec les Pères Jésuites du collège (4).

Le 26 février 1656, Germain Pérard épousa Blanche le Denic, dame de Dour-Bihan, d'une vieille famille bourgeoise qui a donné à la ville nombre de miseurs et d'*aumôniers*. La sœur de la dame Pérard, Marie le Denic, était femme de Jean Furic, Sr de Trefernan, un des deux Furic qui furent déboutés à la réformation de la noblesse en 1671.

De ce premier mariage Germain Pérard eut au moins quatre

(1) Philippe avait pour femme Laurence Guégant. Les époux devaient être bons et charitables. J'augure cela du fait que voici : Laurence Guégant eut le courage de servir de marraine au premier enfant de *caqueux* devant lequel se soit ouverte la porte de la cathédrale de Cornouailles, le 8 septembre 1643. — Caqueux devant le sénéchal de Quimper, en 1667.

(2) Acte d'acquêt de la maison, rue Saint-François, 20 décembre 1677. Les actes paroissiaux ne donnent aucun titre à Germain Pérard.

(3) Voir les registres de la communauté. — Elu en décembre 1667 pour 1668 et 1669.

(4) L'auteur de l'*Histoire du collège* (p. 32) dit *Guillaume* Pérard : l'erreur est certaine.

enfants : Louise-Philippe, l'aînée (1) ; un enfant né et mort en 1662 ; Corentin, parrain de sa sœur consanguine, Marie-Anne ; et Jean qui, baptisé le 5 mai 1667, eut pour parrain son cousin Jean Furic.

Le 20 décembre 1677, Germain Pérard et sa femme acquirent de Me François Ranier, docteur en médecine, et de Jeanne Poullain, sa femme, « deux maisons s'entrejoignant, rue Saint-François. » Ces maisons n'en forment qu'une, en réalité. Les époux Pérard vinrent habiter la plus grande partie de la maison et louèrent l'autre.

Blanche le Denic, à peine en possession de la maison, mourut ; et, en 1680, Germain Pérard épousa Louise Héruou ; l'année suivante, il en eut un fils, Hyacinthe-Louis ; en 1682, un autre fils inhumé aux Cordeliers trois jours après sa naissance ; puis sa fille, Marie-Anne-Agnès, en 1684. Il devint veuf le 22 mars 1687 ; et le lendemain les Cordeliers inhumèrent « Mme de Kersula, dans « leur chœur, devant la première stalle du côté de l'Evangile (2). »

Le 26 août 1691, Germain Pérard se mariait une troisième fois. Il prit pour femme Jeanne Geffroy, sa parente (3), qui, depuis le 11 mars 1687, était veuve de Michel Furic, Sr de Kerannezec, et qui avait des enfants de ce premier mariage. Un an après, jour pour jour, elle mettait au monde un premier fils, que Corentin Michel Furic, son frère utérin, et Marie Pérard, sa sœur consanguine, tinrent sur les fonts.

Le 8 juin 1693, Germain Pérard maria sa fille, Louise-Philippe, qualifiée dame de Kerdula (4), à René Guesdon, Sr de Kerduellez, bientôt conseiller du Roi et contrôleur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville.

Les années qui suivirent, le recteur de Saint-Julien eut à baptiser alternativement deux fils de Germain Pérard (15 avril 1694 et 26 août 1696) et des enfants de la dame Guesdon (6 décembre 1695 et 11 avril 1697).

(1) Le 10 juillet 1667, elle était marraine de son cousin Furic et devait avoir au moins sept ans, âge requis.

(2) Nécrologe des Cordeliers conservé à la mairie de Quimper.

(3) Dispenses du tiers au quart.

(4) On peut inférer de là que Pérard prenait du chef de sa première femme le titre de Sr de Kerdula ; et que, dès 1693, les fils nés du premier mariage étaient décédés.

Le 6 octobre de cette année, Germain Pérard mourut, et le lendemain, il était inhumé dans l'église des Cordeliers (1).

Marie-Anne-Agnès Pérard était ainsi orpheline à treize ans.

Il y avait dans la maison où venait de mourir Germain Pérard des enfants de quatre mariages ; et leur père et beau-père était le lien unique entre la plupart d'entre eux. — A sa mort, ils se dispersèrent.

La maison principale fut louée ; et la petite, qui était le douaire de la veuve, fut habitée par elle et par ses enfants dont elle était tutrice.

Louise-Philippe Pérard, bien plus âgée que sa sœur, aurait pu lui servir de seconde mère ; mais, bien que les meilleures relations paraissent avoir existé entre elles (2), ce n'est pas chez sa sœur que Marie trouva un asile. Elle alla demeurer hors de la ville close, au faubourg de la *Terre-au-Duc,* chez Louis Drouallen, Sr de Kerazan, son oncle et en même temps son tuteur.

C'est là qu'elle se maria, à dix-neuf ans, le 17 mars 1703.

Elle épousa noble homme Charles Florimond Cardé, Sr des Carrières, Directeur des Domaines de Bretagne dans l'évêché de Cornouaille, fils d'autre noble homme Charles Cardé, conseiller du Roi, trésorier du sceau de la Chancellerie au Parlement de Paris, et de Dame Marie-Madeleine de Cussevé.

Les jeunes époux allèrent habiter la paroisse de Saint-Ronan. C'est là que, le 5 juillet 1704, naquit une fille, Louise-Marie, qui eut pour parrain Louis Drouallen, l'ancien tuteur de la jeune mère, et pour marraine, sa sœur aînée, Mme Guesdon.

Sept ans après la mort de Germain Pérard, des enfants de ses premiers mariages, il ne restait plus que Mme Guesdon et Mme Cardé. La liquidation de toutes ces successions et des trois communautés de M. Pérard ne s'était pas faite sans peine ; elle fut achevée seulement en 1704 ; et elle établit Mme Cardé créancière de ses cohéritiers. L'aliénation des immeubles devint une nécessité. Les deux maisons de la rue Saint-François furent mises

(1) L'acte d'inhumation lui donne le titre d'écuyer que je ne trouve nulle part ailleurs : il le qualifie Sr de *Querdudal ;* lisez *Kerdula.*

(2) Marie nomme le second enfant de sa sœur ; et plus tard, celle-ci nommera le premier né de Marie.

en vente séparément ; et, par acte du 24 mai 1704, M. et Mme Cardé devinrent acquéreurs de la grande maison « pour un prix à valoir sur la succession bénéficiaire de Germain Pérard. »

Les époux Cardé vinrent habiter cette maison ; et, l'année suivante, ils y eurent un fils, René Corentin qui, baptisé le 12 juin, mourut le 5 septembre suivant. Un an plus tard, une fille était baptisée « à la maison à cause de sa faiblesse, » et mourait le lendemain. Enfin, le 27 décembre 1707, une troisième fille recevait au baptême les noms de Anne-Josèphe. Seule, comme nous le verrons, elle survivra à sa mère ; et, la dernière, elle portera le nom de Cardé.

De ce moment, jusqu'en 1715, les actes paroissiaux de Quimper ne nous fournissent aucune indication sur les époux Cardé et leurs enfants. C'est sans doute peu après la naissance de la dernière fille que M. et Mme Cardé ont quitté Quimper. Nous savons par des actes postérieurs que M. Cardé succéda à son père, décédé ou démissionnaire, comme conseiller du roi et trésorier du sceau (1).

A quelle époque Mme Cardé devint-elle veuve ? C'est ce que nous ne pouvons dire d'une manière certaine. Nous savons seulement qu'elle était à Quimper en 1715, puisque sa fille Louise, âgée de onze ans, signe un acte de mariage (2 septembre, Saint-Julien) ; et, en 1718, Mme Cardé réparant sa maison qu'elle habite, signe un accord avec son voisin, M. Thérézien, Sénéchal des Regaires, en privé et comme tutrice de ses enfants.

On peut donc tenir pour certain que Mme Cardé et ses filles étaient de retour à Quimper probablement dès 1715, et qu'elle était veuve en 1718.

Ayant à peine connu sa mère, privée de son père à treize ans, veuve à trente-quatre ans au plus, ayant eu à pleurer trois jeunes enfants, Mme Cardé avait été frappée comme fille, comme épouse et comme mère... Il y a des âmes que la douleur révolte et aigrit d'abord, puis elle les affaisse. Elles se replient sur elles-mêmes, se renferment dans la contemplation de leurs tristesses, et ne voient plus celles des autres. D'autres âmes, au contraire, plus fortes et généreuses, se soumettent et prient. Elles placent leur

(1) Actes d'acquêt de 1724, de donation de 1749, d'inhumation de 1749.

foi et leur espérance entre elles et la douleur, et consoler les peines des autres devient leur propre consolation. Ces âmes sont nombreuses dans la société chrétienne. La primitive Eglise confiait le soin des pauvres et des malades aux veuves dont parle saint Paul, qui n'ont eu qu'un amour (1), et qui, quand cet amour leur est ravi, se livrent désormais sans partage au soin du Christ dans ses pauvres. Cette tradition s'est continuée dans le cours des siècles ; et Mme Cardé était de cette noble lignée.

Revenue à Quimper et rentrant en deuil dans cette maison qui avait abrité ses premiers jours, les joies de sa trop courte union et le berceau de ses enfants, Mme Cardé se livra à l'exercice de la plus active charité, et ses deux filles suivirent l'exemple de leur mère.

Louise, l'aînée, s'était même engagée sous la bannière de saint Vincent de Paul, parmi ces *Dames de Charité,* qui, à l'imitation de Mme Legras, l'amie et l'émule de saint Vincent, visitaient les malades pauvres à domicile.

Mais les Dames de Charité vivaient dans le monde et étaient le plus souvent épouses et mères : leur zèle pour les pauvres et les malades était nécessairement distrait par leurs obligations de famille. Or, comme disait saint Vincent, « si Dieu commande de se consacrer aux pauvres, il veut aussi que les devoirs de famille soient remplis avec exactitude. » Voilà pourquoi saint Vincent institua auprès des Dames de Charité, et pour les seconder par des services continus, les *Filles de la Charité.*

Ce qui se produisait à Paris devait se produire à Quimper : Les *Dames de Charité* devaient se partager entre les pauvres et leurs familles. N'est-ce pas le besoin de les suppléer qui inspira à Quimper le projet d'appeler des Sœurs gardes et servantes des malades pauvres ?.... — Toutefois, seize années allaient passer avant que les pauvres de Quimper vissent s'asseoir à leur chevet les Filles du Saint-Esprit.

III

Il n'est personne en Bretagne qui ne connaisse ces Sœurs ; mais combien peu savent leur histoire ! Les humbles filles n'ont

(1) I. Ep. à Timothée. ℣. 3 et suiv.

pas cet art qui de nos jours est porté à la perfection et qui tient à plusieurs lieu de tout autre talent: « l'art de se faire mousser. » C'est une vertu que la modestie ; mais en la pratiquant pour soi-même, il n'est pas défendu de dire des autres le bien qu'ils méritent. Or il semble que tous se soient entendus pour se faire les complices de la modestie des Filles du Saint-Esprit. L'abbé Ruffelet, leur compatriote, leur consacre 27 lignes (j'ai compté !) ; l'abbé Tresvaux se croit quitte envers elles en leur donnant 21 lignes. Enfin, en 1850, un homme de cœur et de talent qui m'honora d'une constante amitié, Sigismond Ropartz, a pu fouiller les registres domestiques des Sœurs ; et il a publié sur les origines de leur communauté une notice très intéressante et très instructive, qui n'a qu'un défaut... c'est d'être trop courte. C'est à cette notice principalement que j'emprunte les détails qui suivent.

En 1661, la ville de Lamballe (Côtes-du-Nord) avait vu naître la congrégation des *Dames de Saint-Thomas,* vouée (on sait avec quel zèle !) aux soins des hôpitaux. Moins de cinquante ans après, en 1706, dans le même coin de terre, à quatre ou cinq lieues de Lamballe, au Légué, qui est le port de Saint-Brieuc et faisait alors partie de la paroisse de Plérin, naissait une autre congrégation répandue aujourd'hui par toute la Bretagne, sous le nom de *Filles du Saint-Esprit*

Jamais commencements ne furent plus humbles. Une pauvre veuve, Marie Balavoine, une pieuse fille ayant quelque aisance, Renée Burel, se réunissent un jour. Elles ont toutes deux pitié des enfants pauvres ; elles savent lire, écrire et compter, coudre et tricoter ; et elles ont l'ambition d'apprendre aux enfants ce qu'elles savent. Renée Burel est parente de l'abbé Leuduger, chanoine et scolastique de la cathédrale, missionnaire plein de zèle, émule et continuateur des Le Nobletz et des Maunoir. Il encourage les nouvelles institutrices et il les dirige.

Quelques autres filles du voisinage se joignent à elles ; elles demeurent ensemble au Légué ; elles continuent à porter et elles laisseront à leur postérité l'habit qui était au commencement du XVIIIe siècle le costume des femmes du peuple à Plérin et aux environs, sauf la couleur blanche qu'elles adoptent. Elles se nomment d'abord *Sœurs de l'Ecole charitable de Plérin;* le peuple les appelle déjà, comme aujourd'hui, du nom familier

de *Sœurs blanches.* Ce n'est que plus tard qu'elles prendront le nom de *Filles du Saint-Esprit.*

Dès ces premières années, l'abbé Leuduger avait donné aux sœurs une sorte de règle ; et, dès ce jour, voilà Marie Balavoine devenue, sans y penser, fondatrice d'une Congrégation nouvelle.

Renée Burel meurt en 1720, et l'abbé Leuduger peu de temps après ; mais les pieuses filles trouvent un nouveau chef dans René Allenou de la Ville-Angevin, recteur de Plérin. Il transporte l'école du Légué au chef-lieu même de sa paroisse, dans une maison qui sera bientôt insuffisante au nombre des élèves.

En même temps le champ d'activité des sœurs s'élargit. Comme il était facile de le prévoir, et comme il arrivera toujours, les institutrices sont devenues gardes-malades. En pouvait-il être autrement ? Les enfants qui fréquentent l'école, les parents qui les y envoient ne sont pas exempts de la maladie. Comment les sœurs les laisseront-elles souffrir et mourir privés de soins, ou (ce qui est pire quelquefois) livrés à des mains ignorantes ?

Cette raison d'humanité suffirait seule ; mais les sœurs en ont une autre : elles ont lu dans l'Evangile et elles ont compris les paroles du Maître : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; « soif, et vous m'avez donné à boire ; j'ai été malade, et vous « m'avez visité. — Et quand donc, Seigneur ? — Quand vous avez « rendu ces bons offices au moindre de mes frères, c'est à moi « que vous les avez rendus. »

Voilà pourquoi, aussitôt après leur fondation, les sœurs visitaient les malades pauvres ; et voilà pourquoi, un peu plus tard, il était écrit dans leurs règles : « Les sœurs du Saint-Esprit ont « pour fin la visite des pauvres à domicile (1). »

Vingt ans passent pendant lesquels la modeste communauté fait plus de bien que de bruit. Personne ne la connaît hors du canton qui l'a vu naître. En 1727, sept ans après la mort de Renée Burel, il n'y a encore que huit sœurs ; six sont de pauvres filles de Plérin même ; les deux autres sont Marie Allenou de Grandschamps, qui sera la troisième supérieure générale, et sa sœur, toutes deux nièces de l'abbé de la Ville-Angevin ; elles sont de Pordic, paroisse limitrophe de Plérin.

(1) *Statuts des Sœurs blanches établies à Quimper.* Cet écrit porte la date de 1718, certainement fautive. Peut-être faut-il lire 1758 ?

En 1733, les sœurs ne sont que dix ; et cependant c'est cette année que la Communauté se fonde définitivement. Un acte est rédigé par devant notaire, et l'Evêque de Saint-Brieuc y donne, le 24 avril, son entière approbation. En même temps il confirme Marie Balavoine dans le titre de Supérieure générale qu'elle tient de l'humilité de ses compagnes. Elle gardera ce titre jusqu'à sa mort arrivée en novembre 1744.

Il suffit de l'approbation donnée par l'Evêque à la nouvelle congrégation. Moins de trois mois après, les sœurs voient le président de Cornulier leur offrir une maison à Saint-Herblon (diocèse de Nantes) ; et elles en prennent possession le 7 juillet 1733. — Dix ans plus tard, elles s'établissent à Marzan ; en 1745, à Taden (diocèse de Saint-Malo) ; en 1747, elles arrivent à Saint-Pol-de-Léon ; quelques années plus tard elles s'établissent à la Chapelle (diocèse de Saint-Malo). Elles prennent ainsi possession de chacun des départements formés de notre ancienne province ; mais, en fidèles bretonnes, elles ne sortiront pas de la Bretagne et déclineront toutes les offres qui leur viendront du dehors.

Deux ans après leur installation à Saint-Pol-de-Léon, les sœurs du Saint-Esprit arrivaient à Quimper. C'est à la dame Cardé qu'est due la fondation de cette maison (1).

IV

Mme Cardé avait vu mourir sa fille aînée Louise, le 26 novembre 1743. L'acte d'inhumation nous révèle et la piété de Louise Cardé et le respect dont elle était entourée : « Est décédée « Louise-Marie Cardé, dame de la Charité, après avoir reçu avec « édification les sacrements. Son corps a été inhumé dans l'église « de Saint-Corentin, chapelle du Sacre, en présence d'un grand « concours de peuple (2).

(1) M. de Blois a écrit art. *Quimper* au Dict. d'Ogée, t. II, p. 426 : « 1776. Etablissement des Dames du Saint-Esprit, chargées du soin des pauvres et des malades à domicile. » Nous trouverons en 1777 un acte non de fondation mais d'extension de cet établissement.

(2) La chapelle du *Sacre* ou du Saint-Sacrement était voisine de la chapelle actuelle des Trépassés, au lieu où est aujourd'hui le monument de Mgr de Plœuc.

Une seule fille restait à Mme Cardé ; elle avait trente-six ans. Comme sa sœur, elle avait renoncé au mariage ; et sa mère l'associa au don qu'elle allait faire aux pauvres de la ville.

Quand tout fut arrêté, l'Evêque appela trois sœurs de Plérin ; elles se nommaient Marguerite Quémar (de Plérin), Mathurine Le Barbier et Hélène L'Hospitalier (1). Marguerite Quémar était une des huit premières sœurs réunies en 1727 ; elle fut la première supérieure de la maison de Quimper.

L'acte de donation fut rapporté le 27 mars 1749, au palais épiscopal par deux notaires royaux.

On lit dans cet acte que la dame Cardé, « voulant contribuer au « soulagement des pauvres malades de cette ville et faubourgs, « à les faire visiter et consoler et leur faire fournir les bouillons « et remèdes nécessaires, donna aux pauvres plusieurs rentes, « montant en tout à 450 livres par an, sur les Etats de la Province « et le Clergé de France, plus la maison et les jardins qu'elle « avait achetés, rue des Reguaires, évalués 60 livres de rente « annuelle. »

Cette donation fut solennellement acceptée par Mgr François-Auguste-Annibal de Cuillé, Evêque de Quimper, conjointement avec l'abbé Daniellou, prêtre chapelain de N.-D. de la Cité, suppléant le curé de Saint-Julien, malade. L'Evêque s'obligeait pour « lui et ses successeurs, à perpétuité, à employer les revenus « suivant les intentions de la dame Cardé. »

Mais ce n'est pas tout : il faut encore un engagement de la part des sœurs. Les trois sœurs comparaissent et prennent l'engagement « de remplir les conditions de la donation. »

La modeste pension et le logement des sœurs étaient assurés ; les ressources pour la pharmacie viendront d'ailleurs. L'Evêque y compte si bien qu'il règle d'avance l'emploi « des sommes qui pourront être remises aux Sœurs pour être employées aux bouillons et aux remèdes des pauvres. »

Les prévisions du prélat ne furent pas trompées : et les aumônes affluèrent. Nous n'en avons pas le chiffre ; nous savons seulement que la fondation à peine faite, et avant 1754, une personne charitable donne une rente de 100 livres pour être em-

(1) Une d'elles fut promptement remplacée par Etiennette Cogeant qui mourut, âgée de 40 ans, le 23 juin 1759. La Chandeleur.

ployée, la moitié à la pharmacie, et l'autre moitié à une œuvre de charité que nous verrons plus tard se reproduire : il s'agissait d'acheter « des lits d'osier avec paillasses et oreillers pour les « enfants des pauvres au-dessous de un an et au-dessus de cinq « ans pour ne pas coucher avec père et mère (1). »

La donation de Mme Cardé avait été solennisée au palais épiscopal. Six mois après, l'Evêque, Anne Cardé, l'abbé Daniellou, les Sœurs du Saint-Esprit, tous les signataires de l'acte, rendaient les derniers devoirs à la bienfaitrice des pauvres.

Mme Cardé mourut le 29 août. Le lendemain, ses obsèques eurent lieu, et l'Evêque, pour donner une dernière et éclatante marque de respect à la décédée, présida la cérémonie (2).

La dame Cardé prit place dans la tombe qui, six ans auparavant, avait reçu sa fille. Elle avait, dit-on, recommandé d'exhumer le crâne de celle-ci, et en avait fait don aux sœurs du Saint-Esprit. De nos jours, cette *relique* est religieusement gardée et exposée à une place d'honneur dans la maison (3).

J. TRÉVÉDY.

Ancien président du tribunal civil de Quimper.

(*A suivre.*)

(1) Nous n'avons pas la donation ; mais le titre de rente donné est référé dans un acte de 1754. — La donatrice avait voulu taire son nom ; mais quelque doute s'étant élevé sur l'emploi des fonds, elle dut s'en expliquer par écrit ; le 14 juin 1758, elle signe : Marie-Marguerite Darnaud.

(2) Je ne trouve pas un autre exemple, à Quimper, de pareil honneur rendu par un évêque.

(3) Ce don semblera moins singulier, si on se rappelle un vieil usage que les hommes de mon âge ont vu suivi dans nombre de campagnes, et qui subsiste encore en quelques lieux : quand une tombe déjà occupée était ouverte, le crâne de celui dont le nouveau mort prenait la place était retiré et renfermé dans un *reliquaire*, sorte de petite boîte ouverte sur le devant ; autour de cette ouverture étaient écrits les noms de celui dont le *reliquaire* gardait le crâne. Ces reliquaires étaient rangés dans les porches ou au bas des églises.

DESCENTE DES ANGLAIS

A CANCALE ET SAINT-SERVAN

Au mois de Juin 1758

CORRESPONDANCE DE L'INTENDANT DE BRETAGNE (1)

XIII.

LE DUC D'AIGUILLON A L'INTENDANT DE BRETAGNE

(*Dinard, 8 juin 1758.*)

Les ennemis sont campés à Paramé depuis hier, Monsieur, et occupent Saint-Servan par des détachemens. Ils y ont brûlé cette nuit tous les bastimens qui estoient échoués sur la grève, ce matin les corderies, et ce soir les corsaires qui estoient en Solidor. Je ne crois pas d'ailleurs qu'ils avancent beaucoup leurs batteries. J'ai passé ce matin à Saint-Malo, tout y est bien disposé et dans le meilleur ordre, excepté sur l'article des subsistances, sur lesquelles vous avez été trompé. J'y remédie autant que je puis, et j'espère que demain il y aura un approvisionnement général pour quinze jours. Je vous prie instamment de

(1) Voir la livraison de septembre 1887, ci-dessus, p. 206 à 220. — Cette correspondance est inédite. A moins d'indication contraire, les originaux des pièces qui suivent existent aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, fonds de l'*Intendance de Bretagne*, liasse C 1086.

tenir la main à ce que celuy de Dinan ne soit pas dans le même cas. J'ay dit à Audouard d'y rester à cet effet. Je suis si harassé qu'il ne m'est pas possible de vous écrire plus longuement aujourd'huy.

J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC D'AIGUILLON.

Dinars, ce 8 juin à neuf heures du soir.

XIV.

LE DUC D'AIGUILLON A L'INTENDANT DE BRETAGNE
(Saint-Malo, 9 juin 1758)

Les ennemis évacuèrent hier Saint-Servan, Monsieur, après avoir brûlé les vaisseaux qui estoient à Solidor. Ils y sont revenus ce matin et y sont actuellement en forces. On prétend qu'ils ont le projet d'essayer quelque attaque vigoureuse cette nuit. Je n'en crois rien ; cependant, à tout événement, je reste en ville. Je ne puis vous rien dire encore de positif sur l'arrivée des troupes de Normandie, ny sur celles de Brest et de Lorient. J'attends M. de Castries pour estre informé des premières, et M. de Fontette pour les autres. Mais je ne puis trop vous recommander de rassembler beaucoup de subsistances à Dinan. Il sera aisé ensuite de les passer à Châteauneuf et à Dol, suivant les différens mouvemens que nous serons obligés de faire.

Je vous prie instamment de pourvoir à la sûreté des prisonniers anglois, et d'envoyer pour les garder les ouvriers de la mine qui m'ont été offerts (1). Cet article est de la plus grande importance et merite toute votre attention.

J'ay écrit au président de Montbourcher que j'acceptois avec

(1) Cf. ci-dessous n° XVII, lettre de Danycan de l'Epine à l'Intendant, du 10 juin.

grand plaisir ses offres, et j'ay envoyé M. du Latté pour prendre le commandement de son régiment et le conduire à Dol. J'osteray les milices bourgeoises d'Hédé avant que Dinan y soit arrivé.

J'ay l'honneur d'être, avec l'attachement le plus inviolable, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC D'AIGUILLON.

Saint-Malo, ce 9 juin, à dix heures.

XV.

LE MAIRE DE SAINT-MALO A L'INTENDANT DE BRETAGNE

(Saint-Malo, 9 juin 1758)

Monseigneur, les occupations que nous ont donné les approches des Anglois ne me permirent pas de vous en faire le détail mercredi dernier. Je vais vous en faire le détail depuis mardy au matin, que je vous marquay ce que j'en sçavois, mais que vous n'aurez pu apprendre que mercredy, faute d'avoir pu trouver des chevaux de poste sur la route.

Mardi (1) toute la journée, les troupes de débarquement firent leurs approches jusqu'à Saint-Méloir et Saint-Coulomb, en faisant quelques retranchements pour leur propre sûreté. Mercredi (2), les dragons anglois commencèrent à paroistre à Paramé et aux environs de Saint-Servan, dont ils s'emparèrent le soir et y prirent poste. Ils commencèrent dès ce moment à mettre le feu à tous les vaisseaux qui étoient au Talard, à Chasle et à Trichet, à la corderie et à la boulangerie qui sont au bout de la digue, de même qu'aux magazins à poudre du Talard, que nous venions de finir de vider. Les ennemis, s'étant emparés sans résistance de Saint-Servan, ont cherché le lendemain (3) à y établir une

(1) 6 juin 1758.
(2) 7 juin 1758.
(3) 8 juin 1758.

batterie de quatre pièces de campagne sur la place d'Armes pour battre la porte de Dinan ; mais l'artillerie de nos remparts de ce costé-là fut si vive sur tous ceux qui parurent, qu'ils ne purent jamais établir leur batterie, et nous leur avons tué quelques cavaliers.

Le jeudy (1), on envoya un détachement de 50 hommes à 3 heures du matin pour occuper le fort marin (2), dont il y eut un homme tué en s'en emparant. Ce fort, ayant quelques pièces d'artillerie et des munitions, démonta aussi quelques cavaliers ennemis, et [sa garnison] se retira à trois heures après midy sous la protection de nos remparts, qui abîmoient tous les ennemis qui paroissoient. Leurs dragons vinrent aussi reconnoistre nos dehors du costé des moulins du Sillon : mais le château, nos remparts qui donnent de ce côté-là et la batterie du fort Royal firent un feu si vif sur eux, qu'après avoir perdu plusieurs cavaliers ils se retirèrent à Paramé. Comme nos moulins du Sillon facilitoient leurs approches et qu'ils se trouvoient tous minés, nous avons fait sauter les plus proches de la ville.

Hier (3) après midy, les ennemis, voyant ne pouvoir faire leurs approches du costé de Paramé ny du costé de Saint-Servan où ils ne purent parvenir à établir leur batterie, mirent le feu à tous les beaux corsaires que nous avions dans le port et dans la rade de Solidor et se retirèrent de Saint-Servan. Ne les y voyant plus paroistre, quelques volontaires de cette ville y furent et n'y trouvèrent que quelques femmes du lieu, qui les assurèrent qu'ils se retiroient pour aller rejoindre ceux qui étoient à Paramé. Cette désertion nous faisant craindre qu'ils ne se réunissoient que pour nous donner pendant la nuit un assaut général, on a été toute la nuit sous les armes sur les remparts et dans les retranchements que nous avons faits sur nos quays. Un orage des plus violents qu'on ayt vû depuis longtems, qui a duré depuis onze heures jusqu'à plus de minuit avec un tonnerre continuel, une gresle et une pluye des plus violentes, a fait beaucoup souffrir nos troupes, qui ont été forcées de sortir de leurs retranchements qui étoient remplis d'eau. Les ennemis n'auront

(1) 8 juin 1758.
(2) Situé sur la pointe du Naye, entre Saint-Servan et Saint-Malo.
(3) 8 juin 1758.

sans doute pas moins souffert, et cet événement peut les avoir détournés du dessein qu'ils ont [eu] de nous inquiéter.

M. le duc d'Aiguillon vint à Saint-Malo hier au matin par Dinart, il nous amena 50 dragons à pied et un détachement du régiment de Talaru. Il s'en retourna ensuite à Dinart, d'où il est encore revenu ce matin (1). On observe avec soin les mouvements des ennemis, pour sçavoir ce qu'ils deviendront.

J'omettois de vous dire que, mercredy (2), M. Malboroug (3) m'envoya sommer par un trompette de lui remettre la ville, aux seules conditions de payer les mêmes subsides qu'elle payoit au roy de France. Je lui fis réponse que, la ville étant occupée par les troupes du roy et ses commandants, je n'avois aucune qualité pour en disposer.

Les Anglois paroissent encore se disposer à rentrer à Saint-Servan, et nous comptons avoir encore cette nuit les mêmes alarmes pour un assaut, quoiqu'il paroisse que les Anglois se disposent à se rembarquer. En ce cas, nous devons nous attendre à recevoir leurs adieux par mer.

Le courrier ordinaire, qui revenoit hier avec les lettres, fut rencontré par les Anglois, qui lui tuèrent son cheval. Il passa la rivière de Dinan avec sa malle et s'en vint à Dinart, d'où il a passé à Saint-Malo.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE BRETON DE LA VIEUVILLE,

Maire.

A Saint-Malo, le 9e juin, 1758.

---

(1) 9 juin 1758.
(2) 7 juin 1758.
(3) Général en chef de l'armée anglaise.

XVI.

Le duc d'Aiguillon a l'Intendant de Bretagne
(Saint-Malo, 10 juin 1758)

Les ennemis se retirent depuis ce matin, Monsieur, et je pense, sur les mouvemens que je leur vois faire, qu'ils ne tarderont pas à se rembarquer. J'envoye ordre en conséquence aux régiments Royal des Vaisseaux, Bourbon, Brissac, Bresse et Brie, de retourner dans leurs cantonnemens aux environs de Brest, à celuy de Penthièvre de rétrograder vers Guidel et Plemeur, et à Querci de se rendre à Crozon. Talaru et les dragons contiront leur route jusqu'à nouvel ordre et arriveront à Dinan les jours dont je joins icy la notte, d'où je compte les pousser vers Dol, si les ennemis sont encore dans cette partie. Vous voudrés bien donner vos ordres en conséquence pour les subsistances.

J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Duc d'Aiguillon.

Saint-Malo, ce 10 juin, à midi.

[Dans cette lettre est une note d'une autre main ainsi conçue :]

Jours de l'arrivée du régiment de Talaru à Dinan.

1er bataillon	15 juin.
2e	13
3e	15
4e	12

XVII.

DANYCAN DE L'EPINE A L'INTENDANT DE BRETAGNE
(Pontpéan, 10 juin 1758)

Aux mines de Pontpéan (1), ce 10 juin 1758, après midi.

M. de Beaumont vient de me communiquer, Monsieur, la lettre qu'il reçoit dans l'instant de vous. Je vous avoue ma surprise de la proposition que vous lui faites d'envoier nos ouvriers garder à Saint-Méen des prisonniers hors d'état de deffense, et dont il me paroit aisé de s'assurer avec les moindres précautions (2). D'ailleurs, je suis comptable du tems de nos ouvriers à la Compagnie dont je suis membre, et je suis très-persuadé qu'elle désapprouveroit fort une pareille démarche de ma part, surtout y aiant à craindre qu'une garde de cette espèce ne fût de durée et qu'elle ne portât le préjudice le plus notable à nos travaux. Je suis prêt à me dévouer, ainsi que tout ce que je pourrai rassembler ici de gens de bonne volonté, au service de la province. Mais je vous avoue en même tems, Monsieur, que je désire que ce soit pour une expédition de guerre et qui puisse n'être pas de durée. Je viens d'écrire à M. le duc d'Aiguillon, de lui faire mes offres et de lui demander ses ordres : je les exécuterai avec toute la ponctualité qui dépendra de moi dans l'instant qu'il aura bien voulu m'en faire part.

J'ai l'honneur d'être, bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

DANYCAN DE L'EPINE,
Capitaine de dragons.

(1) Pontpéan, en la commune de Saint-Erblon, canton Sud-Ouest de Rennes, Ille-et-Vilaine.
(2) Cf. lettre du duc d'Aiguillon du 9 juin 1758, ci-dessus n° XIV.

XVIII.

Le sr Véron a l'Intendant de Bretagne
(Dol, 10 juin 1758)

Monseigneur, encore bien lassé des travaux pour aider à empêcher les alarmes de nos habitans de Dol et de ceux des paroisses circonvoisines, et un peu revenu de la peur commune cy après que nous eûmes hier, j'ay l'honneur de vous avertir que les Anglois nos ennemis, descendus à Cancalle, nous [avoient] avertis de leur rendre huit chevaux de trait et quatre hommes qui les conduisoient, que des païsans avoient pris et conduit icy, et que d'autres (en apparence) leur avoient dit y estre, sçavoir, les hommes en prison et les chevaux à deux lieues de là en pension, à peine d'exécution militaire, comme d'estre brûlés et pillés. — A une pareille nouvelle la communauté (1) s'assembla au plus vite, et fut d'avis d'abord de faire des excuses, entre autres, de n'avoir eu aucune part à ladite prise, qu'elle alloit leur renvoier lesdits chevaux et que, pour preuve de la vérité, elle leur renvoioit un autre cheval luy amené sur le champ par un autre païsan; qu'à l'égard des hommes, elle étoit à l'impossible d'en faire autant, ayant été conduits aux prisons de Dinan. En même temps, elle nomma deux députés pour porter ladite lettre et de bouche répéter leurs excuses le plus énergiquement et humblement qu'ils pourroient.

Il s'en trouva deux qui se chargèrent de la commission et, les premiers chevaux arrivés, lesdits députés partirent avec eux. Mais à my-chemin ou moins, [furent] bien étonnés de voir venir leurs ennemis, en grande troupe de cavalerie et infanterie, vers eux, [sur] le chemin de Dol. Ayant demandé audience, elle leur fut accordée le plus poliment du monde, et ensuite [vinrent] de compagnie à Dol, l'avant-garde précedée d'une partie des gens à cheval courant à toute bride, et l'autre un peu plus doucement le sabre à la main, suivie d'une autre [troupe] à pié.

(1) La communauté de Dol, correspondant au conseil municipal d'aujourd'hui.

Jugez, Monseigneur, [de] notre terreur. Dans un moment la ville [fut] vidée presque des meubles les plus portatifs et de la plupart des habitants. Le reste ne pensa qu'à en faire autant, et à peine se trouva-t-il trois ou quatre habitants qui, rassurés par nos députés, se joignirent au maire et à moi pour se jeter à la clémence de nos ennemis.

Les officiers, tant commandans qu'inférieurs de ces derniers, nous acordèrent la même audience que devant et ne donnèrent pas le temps à notre maire, portant la parole, de dire quelques mots, qu'ils l'assurèrent et le peuple, d'avance, qu'on n'avoit rien à craindre. Et l'effet aussitôt suivit la parole, avec toutes les façons des officiers, chacun à l'envi les plus polis; et au parsus d'un rafraîchissement honneste tant de bouche que de chevaux, à l'arrivée, avec quelque once de tabac, on ne voulut pas entendre parler d'autres propositions. Et pour le logement la plupart se contenta des écuries ou des porches. En un mot jamais troupe ne nous a passé, qui ait moins gesné l'habitant.

Il est vray qu'ils avoient martel en tête, qu'une partie de la cavalerie marcha en avant vers Pontorson dès minuit, une autre à deux heures, et en chemin ont fait deux dragons de Languedoc, venant à la découverte, prisonniers; et on dit qu'il y a eu une petite escarmouche qui leur a coûté quelques dragons et chevaux. En suite de quoy, de retour vers dix heures du matin, ils ont jugé à propos de retourner à leur camp. Pendant cette absence, les restans ne vouloient rien que pour de l'argent, et les officiers tout de même. Et enfin tous, au nombre de deux mille hommes (ou 2500, disent quelques-uns), se sont comportés avec une discipline sans exemple et de façon à me faire chanter la palinodie. Et au lieu de cruels, comme on me les avoit dits, ils s'en sont allés avec la réputation d'hommes aussi humains qu'ils nous l'avoient promis; et si la fin couronne l'ouvrage, ils passeront pour tels dans le pays.

J'ay l'honneur d'estre, Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

VÉRON.

A Dol, 10 juin 1758.

XIX.

CHOCAT-GRANDMAISON A BELLETIER, MAIRE DE HÉDÉ
(Combour, 10 juin 1758)

Monsieur, il est bien vray que les Anglois ont couché à Dol au nombre de 2.000 hommes, suivant le récit de tous ceux à qui j'ay parlé, à l'exception d'un chanoine qui prétend qu'il n'y a là que 60 Anglois. Mais il est constant qu'il y a eu une cinquantaine de dragons, qui ont été suivis de près par l'infanterie.

Je viens d'apprendre aussy, Monsieur, que les mesmes Anglois étoyent ce matin décidés à sortir de Dol, après en avoir tiré des vivres et peut estre de l'argent. Il est bien difficile de sçavoir exactement ce qui se passe, attendu que tous ceux qui viennent de Dol parlent différemment.

Je ne vois nulle apparence que lesdits Anglois viennent jusqu'à Combour. Ils y seroyent trop éloignés de leur camp, et je ne vois point non plus quel avantage ils retireroyent d'une pareille démarche.

J'ay envoyé cette nuit un courrier à Mgr l'Intendant, je l'ay chargé de voir M. de la Tribonière en passant.

J'attends les ordres de Mgr l'Intendant. Je vous seray obligé de faire rester mon courrier aussitost qu'il sera rendu à Hédé, afin qu'il soit de retour plus promptement à Combour, dont je ne sortiray point qu'il ne soit de retour.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire. Je vous souhaite le bon jour et j'ay etc.

CHOCAT DE GRANDMAISON.

Deux heures plus tost, j'aurois été pris à Dol, où j'allois de bonne foy.

Vous pouvez marquer à Mgr l'Intendant tout ce dont je vous instruis et mesme luy envoyer la presente.

Combour, ce 10 juin 1758.

XX.

PIERRE GUILLERAY A L'INTENDANT DE BRETAGNE (1)
(Pontgamp, 10 juin 1758)

A Monseigneur, Monseigneur l'Intendant de Bretagne. — Supplie très humblement Pierre Guilleray, aubergiste au passage du Pontgamps *(sic)* sur la route de l'Orient *(sic)* à Saint-Malo, évêché de Saint-Brieuc.

Disant qu'au mois de juin dernier, c'est-à-dire, le 10 juin, par ordre de M. Le Gac de Lansalut, officier major du régiment de Penthièvre, infanterie, le suppliant donna une barrique de cidre pour rafraîchir ledit régiment, qui alloit se rendre à Saint-Malo lors de la descente de l'ennemy à Cancalle, dont le prix étoit lors de 21 livres, que le bris de ses poteaux, écuelles, et l'enfoncement de sa barrique est au moins de 50 sols, son voyage et retardement en cette ville luy coûte plus de 6 l., ce qui fait 29 l. 10 s. Cependant, Monseigneur, faute au suppliant de s'être expliqué autrement que par le reçu donné par ledit s^r de Lansalut, Votre Grandeur, le 10 de ce mois (2), luy a seulement ordonné le payement d'une modique somme de 15 l. — Pourquoy requiert qu'il vous plaise Monseigneur, ordonner que le suppliant sera payé par le s^r Trésorier général des Etats de ladite somme de 29 l. 10 s. Il redoublera ses vœux pour la conservation de Votre Grandeur.

(A suivre.)

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, *Intendance de Bretagne,* liasse C 1804. — Cette pièce est une supplique non datée, dont la rédaction est postérieure au 10 février 1759. Il nous a semblé convenable de la mettre à la date du fait qu'elle relate.

(2) Le 10 février 1759.

—

CHANSONS BRETONNES

INÉDITES

PENNÉRES KOADALEZ

1

Mar plich ganeoc'h e silleofet
Eur sonn zo neve komposet

2

Zo gred da benneres (1) Koatalez
Zo chomet aman minorez.

3

— « Dibonjour a joa en ti man :
Ar bennérez pelec'h e man ?

4

— E medi duze er gamb ven
O titiria he bleo melen.

5

— N'e ket onnes eo a glaskan (2)
Ar benerez an hini a ran.

(1) Ms. *D'ar pennéres Koatalez.*
(2) Ms. *A klaskan.*

6

Nen neo pennerez Coadalez
A voa chomet aman minores.

7

— Mar dé ounez é e glesket
Eur plac'h insuportable é 'n em c'hred.

8

Ed pen da ben ar venojen
E harrufet en tal al len
E happroufet ar fumelen

9

E man e kanna e dillad
A zo souillet, m'er goar ervad
Gant e galantet dre ar c'hoad.

10

— Debonjour, plac'hik divar al len,
C'houi a saon flour hag a gann gwen
Hag a ganne (1) d'ime ma bronden.

11

— Ne saonan flour, ne gannan (2) gwenn,
Ne gannin dec'hui ho pronden.

12

— Sellit plac'hik deus va marc'h gwen,
Deus ar brid arch'ant en e ben,

13

— Ne roan kas deus o marc'h gwen,
Na deus ar brid arc'hant zo en e ben

(1) Ms. *Kanne.*
(2) Ms. *Ne Kannan.*

14

— Sellit, plac'hik, deus va heuzou
Zo alaouret en daou du (1).

15

— Ne roan kas dimeus a ze ;
Va zad en deus ive eur ré.

16

— Deut ta, plachik 'ebars ar c'hoad
A c'houi c'honeo arc'hant mad.

17

— Nen in ganec'h ebars ar c'hoad,
Mired, otrou, o arc'hant mad.

18

Evid-on da vean kannerez,
Me zo merc'h henan koadalez.

19

Me meus eus breurik a bell bro ;
Ma kleofe o tiscourjo (2)

20

O tispenfe (3) a gartiero
Da lakad var ar c'hroashencho

21

Na plac'hik, leverit dime,
Ma'r (?) goelec'h, c'hui en anaveffe ? (4)

(1) Ms. *Daou tu.*
(2) Ms. *Discourjo.*
(3) Ms. *Dispenfe.*
(4) Ms. *En n'anaveffe.*

22

— Ma'r gwelen (1), me en anaveffe
Va goad dioutan a domfe (2).

23

— Ho koad dioutan ma tomfe (3),
E ve diouzin-me e ve.

24

Me eo o preurik a bell bro
Zo digasset aman d'o appro. »

25

Kri vije ar galon na voelche,
En tal all len neb a vije,

26

O velet ar breur ag ar c'hoar
O wela o daou gant glac'har. (4)

27

Me bed (5) va malloz ag a bed
Gant al lezvamou dre ar bed.

(Chantée par Marie Clec'h, de Lanmeur, 17 février 1851)

L'HÉRITIÈRE DE KOADELEZ

1

S'il vous plaît, vous écouterez un sône nouvellement composé,

(1) Ms. *Me goelen.*
(2) Ms. *a tomfe.*
(3) Ms. *Ma domfe.*
(4) Ms. *Gant Klac'har.*
(5) Ms. *Me ped.*

2

Fait pour l'héritière de Koadalez qui est restée ici mineure.

3

— « Bonjour et joie dans cette maison : L'héritière, où est-elle ?

4

— Elle est là-bas dans la chambre blanche, en train de peigner ses cheveux blonds.

5

— Ce n'est pas celle-là que je cherche : C'est l'héritière que je cherche.

6

Ce n'est pas là l'héritière de Coadalez qui est restée ici mineure.

7

— Si, c'est celle-là que vous cherchez, c'est une fille insupportable à mon avis.

8

Allez jusqu'au bout du sentier, vous arriverez près de l'étang et vous éprouverez la fille.

9

Elle est en train de laver ses habits qui sont souillés, je le sais bien, par ses galants dans le bois.

10

— Bonjour, jeune fille de l'étang, vous savonnez gentiment et lavez blanc, et vous me laveriez bien ma chemisette.

11

— Je ne savonne pas gentiment, je ne lave pas blanc, je ne vous laverai pas votre chemisette.

12

— Regardez, jeune fille, mon cheval blanc, la bride d'argent qui est dans sa bouche.

13

— Je ne fais pas cas de votre cheval blanc, ni de la bride d'argent qui est dans sa bouche.

14

— Regardez, jeune fille, mes guêtres qui sont dorées des deux côtés.

15

— Je ne fais pas cas de cela ; mon père en a aussi une paire.

16

— Venez donc, jeune fille, dans le bois, et vous gagnerez bon argent.

17

— Je n'irai pas avec vous dans le bois, gardez, seigneur, votre bon argent.

18

Quoique je sois une lavandière, je suis la fille aînée de Koadalez.

19

J'ai un petit frère au loin ; s'il entendait vos discours,

20

Il vous couperait par quartiers pour les exposer dans les carrefours.

21

— Eh bien, jeune fille, dites-moi, si vous le voyiez, le reconnaîtriez-vous ?

22

— Si je le voyais, je le reconnaîtrais, mon sang *vers lui chaufferait.*

23

— Si votre sang *vers lui chauffait,* c'est envers moi que ce serait.

24

Je suis votre petit frère des pays lointains, venu ici pour vous éprouver. »

25

Il eût été dur le cœur de celui qui n'eût pleuré, s'il se fût trouvé près de l'étang,

26

En voyant le frère et la sœur pleurer tous les deux de douleur.

27

Je donne ma malédiction, oui je la donne aux belles-mères par toute la terre !

On trouvera dans les *Gwerziou Brez-izel,* tome I, p. 203 et suivantes, deux versions de cette chanson. Celle de M. de Penguern nous paraît plus complète et présente quelques particularités qui suffiraient pour en justifier la publication.

J. Loth,
Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.

PEINTURES ET SCULPTURES HERALDIQUES BRETONNES (1)

Je ne connais pas de plus charmante étude d'archéologie que le *Recueil* de M. Chardin ; avec ses ravissants croquis et ses curieuses recherches sur nos manoirs et nos vieilles familles bretonnes, ce volume de 200 pages est merveilleusement fait pour donner de l'attrait aux choses du passé. On dirait que l'archéologie, cette dixième muse oubliée des anciens, aurait quitté cette fois ses bésicles, pour se montrer à nous avec son plus souriant visage.

Ce charme tient à deux causes : le recueil dont je parle est tout à la fois l'œuvre d'un artiste et d'un érudit ; la rencontre de ces heureux dons a produit un véritable petit chef-d'œuvre.

Si j'ajoutais un mot, peut-être penseriez-vous (car le soupçon marche vite) que mon enthousiasme est doublé d'un peu de réclame. Rassurez-vous, le Recueil en question est absolument introuvable, et je défie le plus ardent bibliophile de pouvoir se le procurer. Il existe, cependant, et je l'ai là sous les yeux, avec ses belles pages in-8° à toutes marges et fort bien imprimées. Mais grâce aux procédés de nos publications périodiques, ce volume est dispersé dans tant de Revues, de Bulletins et d'Annales, de Paris et de Bretagne, qu'en six mois de recherches on en trouverait à grand peine une moitié.

Au risque d'aviver les regrets et les convoitises, pourtant redoutables des collectionneurs, je vais un peu laisser entrevoir mon trésor. J'ouvre au hasard, et à la page 7 je trouve une étude sur Lanloup, petit bourg bien caché, à l'écart des routes et que les touristes ne connaissent même pas de nom. Tout d'abord, l'artiste a pris son crayon et il nous montre la vieille église de Lanloup, avec son grand porche qui s'avance amicalement pour abriter les paroissiens attardés. Une ogive décorée de feuillages soutient une niche où l'on voit le patron du lieu ; en côté, monte une petite tourelle ronde ; puis le clocher mince et découpé de baies arrondies,

(1) *Recueil de peintures et de sculptures héraldiques*, par M. Paul Chardin.

où les cloches semblent voleter comme des pigeons au colombier.

Mais voici au-dessus du portail de l'église un bel écusson à demi couché entre les griffes de deux lions ; il porte 6 anelets, 3, 2 et 1, armes des seigneurs de Lanloup. Çà et là, aux clefs de voûte, sur les dalles, dans les meneaux des fenêtres, apparaissent d'autres écussons : les uns en ogive pointue, à tournure gothique ; d'autres échancrés sur les flancs, datant de la Renaissance ; en voici d'ovales dont la lourdeur sent le temps du grand roi. Chacun a sa physionomie à part, et tout cela est rendu par le dessin avec une fidélité si parfaite qu'on y retrouve jusqu'à la naïveté de main de nos sculpteurs bretons.

Après avoir déterminé ces différentes armoiries, ce qui n'est pas toujours facile, on passe en revue les familles auxquelles elles appartiennent. C'est le point de départ de toute une excursion aux manoirs du voisinage, et chemin faisant, à l'aide de vieilles chartes, d'aveux et même parfois de gracieuses légendes, on réveille tout le passé de ce coin de terre.

Plus loin, voici une importante monographie de la cathédrale de Tréguier. Cette grande basilique, avec les enfeux, les pierres tombales et les écussons de ses douze chapelles, a déjà tenté plus d'un chercheur. Mais ce n'est pas chose facile que de nous faire revoir, après tant de dévastations et de ruines, cet ensemble en partie disparu. Ici l'auteur est merveilleusement servi par son crayon. Tout devient clair avec les plans et les dessins qu'il jette si à point dans le texte. Que d'érudition sans pesanteur et sans aridité ! Grâce à des documents anciens, procès-verbaux, actes de toutes sortes, les nobles défunts viennent passer sous nos yeux avec les gloires de leurs noms et aussi quelquefois avec leurs fautes, témoin ce prééminencier de la chapelle Saint-Nicolas qui avait trouvé profitable d'emprisonner son vieux père au manoir de la Roche-Jagu.

Les gentilshommes n'avaient du reste pas seuls le privilège de reposer dans les églises. M. Chardin relève les noms de bon nombre de roturiers qui eurent cette même faveur, et pour Tréguier, nous voyons ce droit concédé aux constructeurs de la cathédrale.

La chapelle ducale que Jean V avait fait construire pour le monument de saint Yves, et qui reçut aussi son tombeau, a été pillée en 93, et ses précieuses tombes mises en pièces par les ennemis de nos vieilles gloires nationales. Les actes de *vandalisme,* anciens ou actuels, relevés dans ce recueil sont, hélas, bien nombreux. Point de longues récriminations pourtant ; parfois l'artiste a un cri de douleur ; on le sent blessé au vif par l'inqualifiable bestialité des vandales ; mais que faire contre cette force opiniâtre et brutale ! Qui empêchera le bœuf stupide d'écraser sous son pas pesant les délicates fleurettes du printemps ?

Les recherches héraldiques jouent un très grand rôle dans ce recueil ; la méthode employée est des plus sûre car les pièces qui servent à baser les inductions sont presque toujours indiquées de façon à ce que l'on puisse remonter aux sources. Le temps n'est plus, en effet, où en pareille matière un auteur entouré d'un nuage d'érudition, pouvait lancer ses oracles sur les simples mortels qui n'avaient qu'à s'incliner. Ce procédé, trop facile en ce qu'il esquive tout contrôle, est Dieu merci hors d'usage, et les renvois aux preuves sont d'un prix assez abordable pour qu'on ne les économise pas sans de mauvaises raisons. Ici, nous partons d'un fait matériel, d'un écusson que chacun peut voir, et basé sur des titres et des actes authentiques, nous retrouvons le personnage auquel il appartient, sa famille, ses alliances, ses fiefs et ses prérogatives dans les églises dont il était le bienfaiteur.

Ainsi de ville en château, de manoir en bourgade, l'auteur nous promène dans les chers cantons de notre vieille Bretagne ; il nous met sous les yeux mille détails inaperçus et pleins de charmes qui lui donnent sa véritable beauté. On sent qu'il l'aime et il nous la fait aimer.

Quant à ces délicieuses études de la cour du Tertre, de Kermaria-Nisquit, du cloître de Tréguier, etc., etc., je ne puis que répéter ce qu'en disait devant moi un maître, un ami de Paul Baudry : « C'est du Viollet-Leduc sans la raideur du tireligne. »

P. DE LISLE DU DRENEUC,

Conservateur du Musée archéologique de Nantes.

—

L'INVENTION DU SONNET

L'Amour, entre deux madrigaux,
De Pan raillait les vers rustiques.
— Te tairas-tu, dieu des fagots,
Depuis le temps que tu t'appliques

A moduler sur tes pipeaux,
Avec des sons mélancoliques,
De monotones bucoliques
Et de sempiternels rondeaux,

— Assez ! dit Pan, le front morose,
Ferais-tu mieux, critique rose ?
L'Amour sourit d'un air moqueur ;

Et de son carquois qu'il balance,
Comme un trait le sonnet s'élance.
Cupidon est toujours vainqueur.

LE BAGNE

A Madame A. B.

J'aurais voulu, pour vous, chercher dans la montagne
Une fleur de glacier sur un coteau neigeux ;
Pour vous, j'aurais voulu cueillir dans ma Bretagne
Un lys sauvage éclos sous son ciel nuageux ;

Pour vous, j'aurais voulu, le soir, dans la campagne,
Rafraîchir au grand air mon esprit soucieux ;
J'aurais voulu, pour vous, forçat sorti du bagne,
Enchâsser une idée en vers harmonieux.

Mais l'hiver va venir, les roses sont fanées.
— Debout, forçat ! Tu dors : tes mains sont enchaînées ;
Le bagne est fort, les murs sont hauts, tes vœux sont fous.

Voilà pourquoi, Madame, ouvrier malhabile,
Je n'ai — fleur ou sonnet — trouvé que chose vile,
Et ne vous offre rien qui soit digne de vous.

HENRI FINISTÈRE.

CHRONIQUE

Nécrologie. — Trois évêques de Bretagne et de Vendée : NN. SS. l'archevêque de Sébaste ; l'évêque nommé de Quimper ; l'évêque de Luçon, en Hollande. — Le *Royal Archaelogical Institute* dans le Morbihan. — Le tambour-major des menhirs. — Les Frères de Saint-Malo. — M. Henri Finistère, M. Ropartz. — Un coup de foudre au château de Kergrist. — Mort du général Le Flô.

Si la mort, comme nous l'avons dit ici bien des fois, ne se repose jamais, ni au printemps lorsque tout renaît à la vie, ni l'été alors que la nature est dans sa splendeur, elle semble plus impitoyable encore quand revient l'automne aux jours tristes et sans soleil. C'est ainsi que nous avons le regret d'enregistrer la mort :

— Dans le Finistère, de M. Edouard de Rodellec du Porzic, ancien lieutenant d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, dont la mort a été une perte sensible pour le parti royaliste et la haute société finistérienne. M. de Rodellec était veuf de dame Félicie de Carné-Marceim, la fille de l'illustre académicien.

— Dans le Morbihan, de M. de La Brousse, marquis de Verteillac, beau-père de M. le Prince de Léon, député du Morbihan. Le marquis de Verteillac était né en 1798 ; veuf, en premières noces, de Mlle de Montalembert d'Essé, il avait épousé, en deuxièmes noces, Mlle de Leuze, aussi décédée, dont il n'eut qu'une fille, la Princesse de Léon. Il avait été page de Napoléon Ier ; en 1814, il entra dans la maison militaire du Roi et prit sa retraite comme capitaine commandant d'Artillerie. Son père fut, en 1815, membre de la Chambre des députés, et son aïeul, maréchal des camps et armées du Roi, Gouverneur et Grand Sénéchal du Périgord, eut un cheval tué sous lui à la bataille de Fontenoy.

— De M. le général de Courcy, décédé à Paris le 8 novembre. Le général de Courcy, beau-frère du duc de Feltre, avait commandé une brigade d'artillerie à Vannes, puis le 10e Corps d'armée à Rennes, et sa mort a provoqué dans l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan de vives et douloureuses impressions. Victime du Tonkin, — fléau exécrable, plage mortelle à qui la touche, — le général avait commandé en chef le corps expéditionnaire et fait faire de réels progrès à nos conquêtes d'Indo-Chine où il avait dirigé les opérations avec autant d'intelligence que de succès.

— De Mme la Comtesse Chrétien de Tréveneuc, née de Perrien. Elle était la sœur de M. le Comte de Perrien, ancien député du Morbihan, conseiller général, dont l'activité, la compétence et l'autorité sont si hautement appréciées. Son mari, M. le comte de Tréveneuc, avait été aide de camp du général Le Flô, ministre de la guerre, et, plus tard, représentant du Finistère à l'Assemblée nationale.

— Dans les Côtes-du-Nord, de Mme la Comtesse Le Corgne, née de Quélen ; — de M. l'abbé Louis Collin, directeur de la maîtrise de la cathédrale de Saint-Brieuc ; — de M. Charles Le Maout, le doyen des journalistes bretons. Il était âgé de 83 ans. M. Le Maout est connu pour sa fameuse théorie de la pluie résultant de la sonnerie des cloches et des décharges d'artillerie. Il a écrit aussi plusieurs ouvrages; entre autres *Les Annales Armoricaines* et *Histoire Physique, Civile et Ecclésiastique des Côtes-du-Nord.*

— Dans l'Ille-et-Vilaine, de Mgr Leray, archevêque de la Nouvelle-Orléans, dont les obsèques, présidées par son Eminence le Cardinal Archevêque de Rennes, ont eu lieu à Châteaugiron, où le vénérable prélat était mort ; — de M. Pilet, musicien éminent et violoniste d'un grand talent, beau-frère de M. Oscar Commettant.

— Dans la Vendée, au château des Dorides, vient de mourir l'un des derniers vétérans des guerres vendéennes, M. de la Garde. Il avait 24 ans quand éclata le quatrième soulèvement des Vendéens. Aide de camp du général Auguste de la Rochejacquelin, il joua un rôle important au premier combat des Echaubrognes, et, le 4 juin, aux Mathes. Après la mort de Louis de la Rochejacquelin, il fut l'un de ces intrépides qui maintinrent leurs volontaires en face de troupes victorieuses, trois fois plus nombreuses, et surent opérer l'héroïque retraite que l'on sait. Il avait épousé la fille du Colonel Allard, de ce Vendéen, illustre dès 1793, qui avait échappé comme par miracle aux massacres de Savenay, et que l'on retrouve toujours, les armes à

la main, à côté des La Rochejacquelin, quand il s'agissait de combattre pour leur Roi et leur Dieu ; — de la Comtesse Ferdinand de Mesnard, née Bellisen, arrière petite-nièce de l'Amiral de la Gallissonnière. Elle avait épousé, en 1829, le fils du Comte de Mesnard, premier écuyer de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, l'un des combattants du *Chêne,* en 1832.

*
* *

— Nous avons annoncé, il y a quelques mois, que Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste, avait été nommé par décret du 17 mai coadjuteur de S. Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes. Son intronisation a eu lieu le jour de la Toussaint, dans l'église métropole, où il a officié pontificalement à la grand'messe. Avant l'office, S. Em. le cardinal, avec l'autorité qui s'attache à sa parole, a présenté Mgr le Coadjuteur comme devant être son successeur de droit, sans aucune interruption du siège. — Mgr Gonindard, dont la belle prestance et le visage rempli de dignité ont fait sur tous la plus heureuse impression, a répondu en termes émus et éloquents qui lui ont gagné de suite toutes les sympathies.

L'abbé Lamarche qui vient de passer de la cure de Sainte-Marie des Batignolles à l'évêché de Quimper et Léon en remplacement de Mgr Nouvel, est un prêtre-soldat, aussi dévoué à la croix qu'au drapeau.

Né à Paris, le 15 mars 1827, sur la paroisse Saint-Sulpice, — où il fut baptisé, fit sa première communion, reçut l'ordination, le 21 décembre 1851, des mains de Mgr Sibour, — à peine avait-il été « oint parmi les forts, » qu'il partait pour la Crimée (1854-1855) en qualité d'aumônier, à bord du *Fleurus,* puis, à Kinburn, sur le *Vautour*, avec le capitaine Pâris pour commandant (un manchot... qui ne l'était guère, au feu), aujourd'hui vice-amiral et directeur du Musée maritime, au Louvre. Là, le jeune aumônier exerça, dans toute leur étendue, ses fonctions fortifiantes auprès des troupes de terre et de mer, qui l'appelaient « Notre Père. » Il fit successivement deux voyages à Sébastopol, au milieu des plus grandes difficultés, des fatigues les plus rebutantes, et en ramena, ainsi que de Constantinople, de véritables convois de

blessés, de typhoïdiques et de cholériques qu'il traita... en invulnérable !

Le vice-amiral Pâris disait de lui : « Il fut des plus braves et des » plus utiles aux matelots et aux troupes de la garnison. Son caractère loyal, sa bonté l'ont fait aimer de tout le monde, et chacun, » ensuite, s'est estimé aussi heureux qu'honoré de continuer avec » lui des relations. »

De retour en France, premier vicaire à Clignancourt, à Charonne, où on l'appelait « le Père des pauvres ; » aux Andelys, où une paroissienne lui a fait don d'une belle propriété, il érige un hôpital de vieillards ; partout où il passe il fait le bien, lui aussi !..

La guerre de 1870 éclate ; il part, comme aumônier du 4e corps, 4e division, général de Ladmirault ; il est à Borny, à Mars-la-Tour, à Gravelotte où il est décoré, à Saint-Privat, courant sous les balles là ou il y a un blessé à panser, un mourant à bénir. A Metz, pendant le blocus, son dévouement a comme affermé la grande ambulance de l'Esplanade, où nous le rencontrons, tous les jours, visitant et soutenant plus de 1,500 blessés, rivalisant, d'ailleurs, de zèle et de patriotisme avec les femmes messines, qui furent sublimes. Après la reddition de Metz, il refuse de rentrer en France, où les prêtres dévoués ne manquent pas. Mais sa tâche n'est pas finie, tant qu'il restera des soldats quelque part ! C'est en captivité, c'est en exil, qu'il va les chercher. Il réclame son internement, on le lui refuse; et alors, noblement obstiné, généreusement fier, il va dire à l'état-major prussien : « J'ai rang d'officier, j'ai droit à la captivité ! » Et il part. Avec tous les captifs, il fut ce qu'on l'a toujours connu dans son ministère, un ami ! Il les arrache au désespoir ; il leur donne son pain ; mieux que le pain, les joies du cœur, en leur apportant des nouvelles de la patrie !

Pour couronner son œuvre de dévouement chrétien et patriotique, il éleva de ses deniers, en Prusse, des tombes à tous ceux de nos soldats qui sucombèrent du mal d'exil ; et quinze ans après, il est reparti pour restaurer ces pierres sacrées, sous lesquelles reposent, chez l'ennemi, ceux que l'ennemi lui-même n'a pu s'empêcher d'admirer.

Nulle vie, certes, ne fut plus pleine de bonnes œuvres ! Et comme il avait encore de grands dévouements au cœur et des services, d'un autre ordre, à rendre, on l'envoie à Quimper, où le champ est vaste, mais pas trop pour le prêtre éminent et l'apôtre fervent, Mgr Lamarche.

Aux informations si intéressantes fournies par divers journaux sur le nouvel évêque de Quimper, nous devons ajouter que Mgr Lamarche ne sera point un étranger en Bretagne. C'est un ami de l'évêque de saint Yves, du prélat au cœur si foncièrement breton et chrétien, Mgr Bouché. Et quant au dévouement de Mgr Lamarche pour toutes les belles et bonnes œuvres, la Bretagne l'a déjà éprouvé : la paroisse de Roternеuf, près Saint-Malo, où il est allé plus d'une fois dans la saison des bains de mer, doit à sa générosité, depuis bientôt deux ans, le bienfait d'une école chrétienne.

Aussi ne pouvons-nous douter de l'accueil chaleureux que lui prépare le vaste et fidèle diocèse de Mgr Nouvel et de saint Corentin.

En fait d'accueil, voulez-vous connaître celui que font les étrangers à nos vénérables évêques de l'Ouest ? Faites-vous raconter le voyage accompli récemment par Mgr Catteau, évêque de Luçon à Schimmert, dans le Limbourg hollandais, où l'avaient appelé les Pères de la compagnie de Marie pour donner la confirmation aux élèves de l'Ecole apostolique et conférer les Saints Ordres à neuf Pères du Scholasticat. En se rendant dans ce pays lointain, Mgr Catteau a voulu donner ainsi un éclatant témoignage de profonde sympathie à de dignes religieux, contraints depuis sept ans par la haine impie de nos gouvernants à fuir la France, pour chercher un asile à l'étranger. Les bons Hollandais de Schimmert ont fait à l'Evêque Vendéen, dont la présence parmi eux était certes une bien grande nouveauté, une réception magnifique, et, lorsqu'il est parti, ils lui ont fait une ovation touchante pour lui prouver qu'il avait bien conquis tous les cœurs, et lui disant, par la voix de nos infortunés compatriotes, de nos chers religieux exilés : *Revertere, revertere, ut intueamur te.*

*
* *

On comprendrait difficilement que le chroniqueur d'une revue dont le but est de démontrer que le passé de notre pays n'a pas été sans gloire, ne s'occupât point des questions historiques et archéologiques qui se sont posées depuis notre dernière chronique. Parlons-en donc un peu :

Tout d'abord, saluons les membres si distingués du *Royal Archae-*

logical Institute of Great, Britain and Ireland, qui, sous la conduite de l'amiral Tremlett (bien connu dans le pays de Vannes par ses études sur les monuments mégalithiques), ont fait d'intéressantes excursions dans le Morbihan et le Finistère, où ils ont été reçus de la façon la plus gracieuse par M. du Châtellier. Nous nous garderons bien de toucher aux questions qui ont été traitées au cours de cette visite, à travers les celtés, les menhirs, les cromlechs et les dolmens, nous craindrions fort de nous y brûler les doigts, disons seulement qu'après avoir acquis la preuve, — ce qui a été démontré séance tenante par l'amiral Tremlett, — que les inscriptions inscrites sur les monuments mégalithiques peuvent très bien avoir été gravées avec une toute autre matière que du fer, avec du quartz par exemple, les savants étrangers, sont repartis pour l'Angleterre enchantés de leur voyage.

Après cette inspection de nos richesses archéologiques par les délégués de l'Institut anglais, il ne restait plus au ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, dans sa triple personnification, que de faire insérer au *Journal officiel* un décret déclarant d'utilité publique la conservation des menhirs de Carnac. C'est ce qu'il s'est empressé de faire, remercions-le.... Une fois n'est pas coutume.

Hélas? ce décret est venu un peu tard pour ce malheureux menhir de Locmariaquer dont M. Salmon, vice-président de la commission des monuments mégalithiques, vient d'écrire l'histoire. Ce menhir, que certainement on peut considérer (pardon pour cette dénomination un peu familière) comme le tambour-major de ses confrères — mesure 20^{m} 50 de hauteur et pèserait 347,531^{k}. 66. On ne sait trop si l'on doit dire « mesure » ou « mesurait, » car hélas ! le colosse gît tristement à terre, brisé en quatre morceaux. A quelle époque remonte cette mutilation ? On suppose qu'elle a eu lieu vers 1659 ; elle est peut-être beaucoup plus ancienne ; en réalité on ne peut hasarder aucune date. D'ailleurs, cela importe peu. Ce qui aurait beaucoup plus d'intérêt, ce serait de donner suite à la proposition, à la requête formulée, il y a six ans, au Congrès de Redon par notre savant ami et collaborateur, M. de Lisle du Dreneuc, qui demandait le redressement de ce gigantesque dolmen, — opération, qui, pour présenter des difficultés, n'en est pas moins parfaitement exécutable : demandez plutôt à l'éminent ingénieur en chef de Saint-Nazaire (un autre de nos collaborateurs), M. René Kerviler !

* *
*

Avant de terminer cette chronique, donnons le témoignage de toutes nos sympathies aux excellents Frères de Saint-Malo qui viennent d'êtres chassés, par les sectaires, de la maison de l'école, que leur ordre dirigeait avec tant de dévouement et de succès depuis 1744. Mais exprimons en même temps toutes nos félicitations aux braves Malouins, qui ont rouvert, pour leurs dignes Frères, une superbe école libre, où 420 élèves les ont suivis, tandis que l'école laïcisée suait d'ahan pour en récolter 35 ! *Et nunc intelligite.*

A cette triomphale rentrée des Frères de Saint-Malo, c'est là qu'aurait été bien placé le beau *chant des écoles chrétiennes,* qui nous vient de Vannes, du pays même où chante le « Vieux Barde d'Armorique, » connu, aimé, vénéré de tous les Bretons : chant qui sera bientôt répété par toute la Bretagne et dont je veux vous dire au moins le premier et le dernier couplet :

Dans notre école — où l'on prie —
Nous voulons garder la Croix,
Et chacun de nous s'écrie :
« J'aime ! j'espère ! je crois ! »

« Pour l'Eglise et la Patrie ! »
Tel est le cri de nos cœurs.
Sur l'étendard de Marie
Marchons : nous serons vainqueurs !

Voilà de la verve : nos félicitations à l'auteur de ce chant, qui a gardé l'anonyme.

Nos félicitations encore à nos amis et chers collaborateurs ; — à M. Henri Finistère, à qui la Société parisienne *La Pomme* a décerné une médaille d'argent, sa plus haute distinction, pour son étude sur Emile Souvestre (1), sujet en prose qu'elle avait mis au concours dans sa réunion annuelle qui a eu lieu à Lorient, le 4 septembre dernier ;

(1) Cette étude a paru dans les numéros de la présente *Revue,* des 25 février et 25 mars 1887.

à M. Ropartz, pour ses succès au Conservatoire, où il vient d'obtenir un deuxième accessit d'harmonie, au concours général de cette année.

Terminons cette chronique.... par un coup de foudre ! et par un coup de foudre qui a tout ce qu'il faut pour devenir historique.

A une demi-lieue des ruines célèbres de Tonquédec, au bord d'un pittoresque vallon qui débouche dans la splendide vallée du Leguer, se dresse un des beaux monuments de l'architecture du xve siècle en Bretagne, le château de Kergrist, résidence de notre vaillant ami, M. Huon de Penanster, qui poursuit actuellement dans les eaux marécageuses du Sénat républicain son voyage de circumnavigation à travers les diverses parlottes politiques dont la France a subi ou subit encore le bavardage (et si elle n'avait que cela à subir, hélas !) Dans la nuit du 29 au 30 septembre dernier, tout-à-coup la foudre tombe avec fracas sur la plus haute tour de Kergrist, se promène capricieusement dans la partie supérieure de l'édifice, descend soudain au premier étage, pénètre dans la chambre à coucher de M. de Penanster, frappe le baldaquin du lit, met le feu aux tentures, glisse prestement le long d'une des colonnes, traverse le lit lui-même, brûlant le drap, l'oreiller, éclatant malhonnêtement à vingt centimètres tout au plus de la tête du maître du logis, puis attrape un tuyau acoustique, par où elle se faufile dans la cuisine et de là je ne sais où, laissant derrière elle de longues traces de sa fulgurante apparition.

— Eh bien, et M. de Penanster ?

— Il se porte comme vous et moi.

— Oui, mais, là, quand il s'est vu nez à nez avec la foudre, qu'a-t-il fait ? Car enfin, on a beau dire, c'est toujours un tête-à-tête assez désagréable.

— Ce qu'il a fait ? Je n'y étais pas, pourtant je vais vous le dire, quand je vous aurai rappelé un autre coup de foudre, tout à fait du même genre, qui éclata en Bretagne, il y a deux siècles et demi, le coup de foudre du fameux Quériolet, qui depuis... mais alors il était encore un esprit-fort de première volée.

Voyant la foudre tourner autour de son manoir, il imagina d'abord de tirer contre le ciel deux coups de pistolet. Alors le tonnerre, revenant en plein contre lui, tombe sur le toit de sa maison, descend le long de la muraille de sa chambre « *brûle l'un des piliers du lit où il étoit couché.* » Deux valets présents s'écrient : « Hé mon Dieu, « Monsieur, voilà le tonnerre qui vient de tomber sur votre lit ! » — Et lui, racontant la chose ajoute : « Je ne m'émus point de tout cela,

« au contraire ; je dis à mes gens qu'ils avoient peur de peu de chose, « et moi je ne fis que me tourner du côté où j'étois couché sur l'autre « côté... (1). »

Et voilà précisément ce qu'a fait M. de Penanster. Il s'est tourné d'un côté sur l'autre... et il a repris son somme.

Décidément, les Bretons sont des gaillards. Quand la foudre s'attaque à eux, elle n'a qu'à se bien tenir.

LOUIS DE KERJEAN.

P. S. — Au dernier moment, cette Chronique toute composée et en grande partie déjà tirée, survient la triste nouvelle de la mort du général Le Flô, décédé à son château du Néc'hoat, en Ploujean, près Morlaix (2). Le temps nous manque absolument pour rendre hommage en ce moment comme il le faudrait à cette noble et forte figure, l'un des fils de la Bretagne, en ce siècle, qui font le plus d'honneur à leur mère : un des hommes les plus braves, un des plus braves cœurs, un des esprits les plus brillants, les plus attachants, les plus aimables ; un des patriotes les plus ardents, un des plus passionnés serviteurs de la France, un de ceux qui lui ont rendu le plus de services. En notre triste temps, dans le monde entier, combien voit-on de mains amies se tendre vers la France ? Une seule ; — celle de la Russie. Savez-vous à qui la France en est redevable ? En très grande partie, aux vives sympathies inspirées pour elle au tzar Alexandre II et à son fils par le général Le Flô, dans sa longue embassade à Pétersbourg, de 1871 à 1879. Il était devenu en quelque sorte l'ami personnel de ces deux princes. Le tzar Alexandre III s'est fait représenter à ses obsèques par un envoyé spécial. Il a envoyé à la fille du général un télégramme personnel de condoléance ; autant en a fait l'ambassadeur de Russie, à Paris, et sur ce noble cercueil, ces hommages suprêmes en ont rencontré d'autres du même genre, venus de l'exil, envoyés par Mgr le duc d'Aumale et Mgr le comte de Paris, dont le cœur compte, honore et apprécie, comme rendus à lui-même, tous les services rendus à la France.

(1) Voir *Le grand Pécheur converty, représenté dans les deux estats de la vie de M. de Quériolet Pierre de Govello*, par le P. Dominique de Sainte-Catherine, 1re édit. (1663), p. 33 à 36.

(2) Né à Lesneven en 1803, mort le 16 novembre 1887.

PÈLERINAGES DE BRETAGNE

—

LE PARDON DE SAINT-MATHURIN

A

MONCONTOUR

Moncontour et ses environs, faisant partie de la région française du diocèse de Saint-Brieuc, n'offrent pas par eux-mêmes autant d'intérêt que le Goëllo, le Tréguer, le Lannionnais et la Cornouaille briochine : ces dernières régions conservent bien mieux le caractère breton, grâce à la vieille langue celtique qu'on y parle toujours.

Malgré cela le pays de Moncontour n'est point à dédaigner : il offre aux visiteurs d'admirables perspectives, et ses vallées des monts Méné sont d'une merveilleuse fraîcheur : il est vrai qu'il n'a pas de monuments comme les régions bretonnes que nous venons de nommer, si riches en belles églises et en élégantes chapelles. Mais si l'architecture fait trop souvent défaut dans ses temples, la dévotion n'y perd rien, car nulle part en Bretagne on ne voit de plus éclatantes manifestations de la foi ; pour ne citer qu'une seule de ces fêtes religieuses, qui n'a entendu parler de l'émouvant pardon de Saint-Mathurin de Moncontour ?

Oui, Moncontour est un pays de Pardons et même de fort beaux pardons ; ils sont entretenus, non seulement par la piété locale, mais encore par la foi religieuse des populations limitrophes. Moncontour, en effet, touche d'assez près à la Basse-Bretagne ; ses habitants ont pour voisins les Bretons du Vannetais et de la Cornouaille, et ceux-ci figurent toujours parmi les plus fervents et les plus nombreux, lorsqu'un pardon se célèbre dans cette portion du pays français. Aussi retrouvons-nous dans les fêtes religieuses de Moncontour et de ses environs tout le cachet vraiment national qui distingue les pardons des pays privilégiés où l'on se fait encore justement honneur de parler la vieille langue d'Armor.

Aux lecteurs qui voudront bien nous suivre nous espérons fournir la preuve de ce que nous avançons : peut-être les intéresserons-nous par là-même aux pardons du pays de Moncontour.

I

Saint-Mathurin de Moncontour

C'est une étrange et pittoresque petite ville que celle de Moncontour, assise sur les dernières pentes du Méné, entre deux verdoyants vallons, avec ses rues en escaliers et ses ruisseaux courant à ciel ouvert. Elle conserve fièrement une partie de ses murailles crénelées, jadis défendues par onze tours, et ouvertes de trois portes ; on y distingue toujours l'emplacement de son château, flanqué lui-même d'un donjon et de quatre tours, et démantelé en 1624. Mais sur ces murailles sont maintenant des jardins, d'immenses lierres couvrent leurs parois, et de grands arbres émergent des tours, formant au-dessus d'elles des dômes de verdure.

Des trois églises paroissiales, Notre-Dame, Saint-Mathurin et Saint-Michel (1), que renfermait autrefois Moncontour, il n'en demeure plus qu'une, bâtie au XVIe siècle et dédiée tout à la fois maintenant à la sainte Vierge et à saint Mathurin ; elle n'offre rien de remarquable au point de vue architectural, mais elle possède une admirable collection de verrières peintes dont il faut bien dire quelques mots.

Au fond du chevet droit, dans le chœur, sont représentés les Mystères de la naissance et de la vie du Sauveur ; au bas sont les donateurs agenouillés, reconnaissables aux armoiries blasonnées sur leurs cottes d'armes : l'un est Claude de Villeblanche, seigneur du Plessix-au-Noir, en Trédaniel, pannetier de la reine Claude en 1522 ; l'autre est Christophe de la Motte, seigneur de Vauclair, en Plémy, vivant en 1535.

Dans la grande nef apparaissent trois vitraux : le premier et le plus remarquable est consacré à la vie de saint Yves et porte la date de 1537 ; cette œuvre magistrale a été fidèlement reproduite dans le bel ouvrage *Les Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, et

(1) Saint-Michel était aussi un prieuré donné au XIIe siècle par Judicaël, évêque de Saint-Brieuc, aux Bénédictins de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes ; il en reste quelques débris dans le cimetière de Moncontour.

il est inutile d'en essayer ici la description. Le second représente l'histoire de sainte Barbe, en six panneaux datés de 1538 : c'est un éblouissant tableau dont le dessin est très soigné, mais l'expression des têtes n'a rien de séraphique, les modelés sont quelque peu sensuels et le luxe des détails est extrême. Le troisième vitrail, figurant la vie de saint Jean-Baptiste, se compose de huit panneaux non moins beaux que les précédents ; au bas sont agenouillés les donateurs présentés par leurs saints patrons ; ce sont Jean Le Mintier, seigneur des Granges, en Hénon, et Marie de Couëdro, sa femme. Cette verrière est également de 1538 et semble, comme la précédente, d'origine française, tandis que la verrière de saint Yves est un chef-d'œuvre de l'art breton.

Dans le collatéral du Sud sont deux autres vitraux : c'est d'abord un Arbre de Jessé, très mutilé, « les fragments qui en restent paraissent l'expression la plus belle et la plus complète de l'art en cette matière (1). » La partie supérieure laisse apercevoir la Vierge, soutenue par des anges, s'élevant dans une gloire ; au-dessous d'elle sont huit rois de Juda. — L'autre vitre, consacrée à saint Mathurin, est beaucoup moins belle ; elle a été restaurée depuis peu et se compose de huit panneaux ; on n'y voit plus son donateur que M. de Courcy y signalait en 1864 : c'était Jacques de la Motte, seigneur de Vauclair, père de Christophe de la Motte, l'un des donateurs de la maîtresse vitre.

On raconte qu'un célèbre artiste, le P. Martin, vint un jour à Moncontour pour voir ces vitraux. Il comptait y passer une heure, et son voiturier eut l'ordre de l'attendre au bas de la côte. C'était un matin : le jour tombant le retrouva encore les yeux fixés sur ces chefs-d'œuvre, admirant et étudiant, le crayon à la main (2).

Moncontour a son histoire, car le château de ce nom, signalé dès la fin du XIe siècle, joua un certain rôle durant le moyen-âge ; c'était même au XIVe siècle une des places les plus fortes du comté de Penthièvre et, cent ans plus tard, la duchesse Anne l'appelait « la clef de sa Basse-Bretagne. » Lorsque Moncontour, qui eut ainsi ses jours de gloire militaire, cessa d'être place forte, son industrieuse bourgeoisie imita, si elle ne devança, ses voisins de Quintin et de Loudéac dans la fabrication des toiles ; aujourd'hui, toutes les vieilles familles de Moncontour gardent avec grand soin de beaux draps ouvragés qui

(1) M. de Courcy, *Itinéraire de Rennes à Brest*, 90.

(2) Notons encore en cette église un bel autel majeur en marbre de plusieurs teintes, orné de charmantes têtes d'anges, — de remarquables peintures sur bois du XVIIIe siècle, — et de jolis groupes de statuettes en chêne sculpté.

servent encore de tentures aux processions du Sacre, et qui témoignent de l'habileté des tisserands du lieu.

Toutefois, il faut bien le dire, les grandes fabriques de toile de Moncontour ont disparu comme sa forteresse féodale, et toute la renommée actuelle de la petite ville se concentre en une fête religieuse, l'une des plus célèbres de la province, il est vrai, le pardon de saint Mathurin.

On ignore au juste depuis combien de temps on honore saint Mathurin à Moncontour; la tradition prétend que ce culte remonte au VIIIe siècle (1) et qu'un pèlerin breton apporta de Rome, vers cette époque, des reliques du Saint. On croit communément, en effet, que saint Mathurin, prêtre du diocèse de Sens, mourut à Rome, le 1er novembre, vers la fin du VIIe siècle. *Le Cantique de saint Mathurin de Moncontour* rappelle cette glorieuse translation d'une portion du corps du Bienheureux de la Ville Eternelle en Bretagne :

Tu vécus loin de la Bretagne,
Ta sueur féconda d'autres lieux :
Cependant de notre montagne
L'écho dit ton nom glorieux :
C'est que de la vieille Armorique
Un fils de ta gloire jaloux,
Vînt recueillir, dans Rome antique,
Tes restes, ce trésor si doux.

Quant à la fête du pardon de saint Mathurin, on dit, à Moncontour, qu'elle remonte au delà du XIVe siècle, et des témoignages écrits constatent sa solennité en 1580 (2).

C'est à la Pentecôte que se célèbre ce pardon.

Dès le samedi, veille de la Pentecôte, les pèlerins bretons arrivent à Moncontour; ils viennent dès le matin, en grand nombre, tant du Goëllo que du pays de Tréguer et de la Cornouaille, mais surtout du Vannetais : les *Guénedours*, — c'est ainsi que les habitants de Moncontour appellent les gens du pays de Vannes, — se distinguent entre tous les plus fidèles serviteurs de saint Mathurin; à eux aussi appartient

(1) C'était l'opinion de Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, qui présida en 1872 le pardon de Moncontour.

(2) *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1838, p. 62.

l'honneur d'avoir ici les plus beaux costumes bretons : les Trécorois et les Kernewotes, voisins de Moncontour, n'ont rien d'attrayant dans leurs vêtements ; il n'en est pas de même du riche costume blanc des gars de Guémené et de l'élégant habit garni de velours des filles de Gourin ; tout, jusqu'à l'original bonnet noir doublé de rouge que portent les femmes de Noyal-Pontivy, donne un véritable cachet aux groupes des Vannetais.

Les voici donc arrivés, les plus diligents pour assister, à dix heures, à la première grand'messe, dite des Pèlerins ; les autres dans le courant de cette journée du samedi, de façon à pouvoir se confesser aux prêtres bretons et français qui les attendent à l'église.

A mesure qu'ils arrivent, en effet, les pèlerins se dirigent immédiatement vers le temple, et chaque groupe d'entre eux fait successivement retentir la grosse cloche de la paroisse. On prétend même qu'autrefois les Bretons amenaient au pardon leurs bestiaux, car, dit M. Geslin de Bourgogne, « saint Mathurin préserve de tout accident les bœufs et vaches qu'on lui présente, surtout si l'animal a pu sonner la principale cloche dont la corde est enroulée à ses cornes (1). » Quant à nous, qui venons d'assister au dernier pardon de Moncontour en 1887, nous n'avons vu ni bœufs, ni vaches amenés à l'église : en revanche, nous avons, toute la journée du samedi, entendu carillonner la cloche de Saint-Mathurin, maniée plus ou moins habilement par ses dévots serviteurs.

En entrant en ville, ceux-ci ont eu bien soin de se munir chacun d'un gros bouquet de fleurs artificielles garni de rubans et au pied duquel est pendue une sorte de médaille ou statuette en plomb, qui est bien tout ce qu'on peut trouver de plus primitif dans le genre ; c'est une sorte de magot — excusez l'expression — qui est censé représenter le buste de saint Mathurin. La relique du Bienheureux consiste, en effet, en un ossement assez considérable enchâssé dans la partie supérieure d'un chef en argent de grandeur naturelle. Ce précieux reliquaire est déposé, pendant le pardon, au milieu de l'église sur un trône environné de lumières. Chaque pèlerin s'avance vers lui, son bouquet au côté, s'agenouille pour lui faire sa prière, puis, se relevant, l'embrasse sur les deux joues « de si bon cœur, qu'il en sue, » disent les bonnes vieilles de Moncontour.

Les offrandes déposées à cette occasion offrent cela de particulier

(1) *Anciens évêchés de Bretagne,* V. 305.

que les pèlerins souvent « s'arrentent au saint pour deux, cinq ou dix ans ; » c'est-à-dire qu'ils s'obligent à renouveler, pendant le temps qu'ils déterminent ainsi, leur oblation chaque année. Comment d'ailleurs ne seraient-ils pas généreux envers saint Mathurin ? Nul saint ne donne comme lui d'aussi bonnes récoltes de blé noir ! et sa puissance est si grande que ses fervents assurent qu'il aurait pu être le bon Dieu ; mais il a trouvé que ce serait trop d'embarras.

Un chant breton, recueilli par M. Luzel, peint fort bien la grande confiance des Bretons envers saint Mathurin. Permettez-nous de vous en citer quelques strophes traduites en français :

« De grands malheurs sont arrivés,
Une embarcation pleine de monde s'est perdue ;

Une embarcation pleine de jeunes gens,
Il y en avait cent sept.

Ce qui excitait le plus ma compassion,
C'était une jeune femme qui se trouvait parmi eux ;

Une jeune femme qui était parmi eux,
Et qui était enceinte !

Quand l'embarcation descendait au fond de l'eau,
Elle priait Dieu de la secourir ;

Elle priait Dieu de lui venir en aide,
Avec saint Mathurin de Moncontour.

— « Monsieur saint Mathurin de Moncontour,
Vous qui êtes le maître du vent et de l'eau,

« Préservez-moi mon innocent,
Qui est au fond de l'eau sans baptême :

« Et je vous ferai un présent,
Qui sera beau, le jour de votre pardon.

« Je vous donnerai en présent
Un calice d'or et un ostensoir ;

« Je vous donnerai une bannière blanche
Avec sept clochettes d'argent à chaque extrémité ;

« Je vous donnerai une ceinture de cire
Qui fera trois fois le tour de votre terre ;

« Qui fera trois fois le tour de votre cimetière et de votre chapelle
Et trois tours à la tige du crucifix,

« Trois tours à la tige du crucifix,
Et viendra allumer sur l'autel ! » —

Elle avait à peine fini de parler,
Qu'elle fut tranportée sur le rivage de Saint-Jean (1)

Avec son enfant sur ses genoux,
Au rivage de Saint-Jean sur la grève.

En arrivant à la maison,
Elle l'a mis dans son lit :

— « Reste-là, mon enfant,
Moi je vais encore à Moncontour,

« A pied, sans chaussure et sans bas,
Et sur mes genoux, si je puis résister ! » —

En arrivant à Moncontour,
Elle a fait trois fois le tour de l'église ;

De ses genoux coulait le sang,
Et de ses yeux tombaient les larmes !

(1) Saint-Jean-du-Doigt (Finistère).

— « Monsieur saint Mathurin le bienheureux,
Je ne puis entrer dans votre maison,

Car bien closes sont vos portes
Et vos fenêtres aussi, »

Elle avait à peine fini de parler,
Que les cloches se sont mises à sonner ;

Et tout le monde disait dans le pays :
— « Encore quelque nouveau miracle !

Encore quelque nouveau miracle,
Saint Mathurin en fait tous les jours ! (1) »

Mais revenons à notre pardon.

Pendant la journée du samedi c'est un va-et-vient continuel autour de l'église de Moncontour ; parfois les pèlerins descendent jusqu'à la fontaine de saint Mathurin, dont les bassins s'étagent dans une fraîche vallée, à l'ombre des grands bois du château des Granges ; parfois (il faut bien tout dire), ils se rendent aussi sur la place de la Carrière, au centre de la ville, et prennent part aux jeux et aux loteries des saltimbanques, qui font avec leur musique un tapage infernal durant toute la journée.

Mais, à sept heures du soir, adieu les amusements. On sonne les premières Vêpres de la fête, et tout le monde accourt à l'église ; ces vêpres sont suivies d'un sermon en *brezonek* écouté toujours avec une pieuse sympathie et un grand recueillement ; aussitôt après, tout se prépare pour la grande procession de nuit. Les croix et bannières sortent les premières, suivies de toutes les congrégations de la petite ville ; chaque personne tient en main un cierge allumé ; vient à la suite, quelquefois une musique, parfois, comme cette année, de simples tambours, accompagnés de trompettes ; on n'y perd rien quant au bruit et à la bonne volonté. Le reliquaire, suivi du clergé, apparaît alors ; il est placé sur les épaules de robustes jeunes gens revêtus de grandes aubes blanches. Ce soir là, les Bretons étrangers à Mon-

(1) *Chants populaires de la Bretagne*, I, 127.

contour ont seuls le privilège de porter le buste de saint Mathurin, et cet honneur est réservé à ceux dont les offrandes ont été les plus considérables. La faveur de porter, à côté de la relique, d'énormes étendards est également accordée aux pèlerins bretons les plus généreux.

La procession, ainsi organisée, gravit les rues tortueuses, mais bien illuminées de la petite ville, et grimpe — car on ne fait que grimper ou descendre à Moncontour — jusqu'au sommet de ce qu'on appelle le Bourgneuf. Là, sur une vaste place nommée la Pyramide — au centre de laquelle s'élève non une pyramide mais un joli bouquet d'arbres, — se dresse un grand amas de fagots. Le clergé y met le feu et ce n'est bientôt qu'un énorme brasier dont la flamme tourbillonne et monte, éclairant de ses reflets d'or les mâles figures armoricaines, tandis que le chant du *Te Deum* élève aussi jusqu'aux cieux les sentiments d'allégresse et de gratitude qui sont au fond des cœurs : spectacle majestueux que la religion seule sait offrir et que l'on n'oublie plus une fois qu'on en a été l'heureux témoin.

La procession redescend à l'église et ce retour est plein de charmes : rien de plus pittoresque que cette ancienne ville aux maisons à retraits en bois sculptés ou à porches de granit, toutes enguirlandées de lumières et de fleurs ; devant beaucoup d'elles sont plantés des mais, véritables arbres apportés des forêts voisines : c'est un enchevêtrement de vieux logis, de hautes tourelles, de murailles crénelées, de clochers aigus, tout cela jeté pêle-mêle sur le flanc de la montagne, au milieu de la verdure et de l'embrasement d'une illumination générale. Pour achever le tableau, en face de Moncontour, de l'autre côté de la vallée, s'élève, sur la colline du château des Granges, une grande croix en lumière, qui se détache admirablement sur le fonds sombre produit par les beaux massifs d'arbres environnant cette habitation.

Un salut solennel termine la fête à l'église ; puis tout le monde se retire : les habitants de Moncontour rentrent chez eux, les Bretons restent aux environs du temple, ou vont s'échauffer un instant en dansant, sur la place de la Carrière, quelques graves rondes ou quelques bals nationaux ; le plus grand nombre retourne à l'église pour se préparer à la messe des Pèlerins qui se dit à trois heures du matin.

Cette messe si matinale n'est pas la partie la moins touchante du pardon : beaucoup de pèlerins y reçoivent le Dieu des forts en s'asseyant à la table sainte ; tous chantent à l'envi leurs plus beaux cantiques bretons. La messe terminée, ces braves gens reprennent aussitôt le chemin de leurs paroisses, éloignées parfois de dix ou quinze lieues ;

ils emportent avec eux la médaille de saint Mathurin et conservent longtemps, au plus intime de leur âme, les douces émotions de la foi et de la piété.

Quand, le dimanche matin, les gens de Moncontour se réveillent, ils ne trouvent plus dans les rues les Guénédours ni les Trécorois ; le pardon breton est terminé.

Alors commence le pardon français, fort suivi également, mais moins intéressant peut-être que le précédent. Dès huit heures, on chante une première grand'messe, suivie, à dix heures, d'une autre plus solennelle. Cette fois, toute la population des environs de Moncontour se trouve réunie en cette ville ; ce sont des avalanches de jeunes gens ayant à leur chapeau le bouquet traditionnel et la statuette de saint Mathurin, ou de jeunes filles portant à leur corsage la même pieuse et brillante décoration. On fait aussi, ce jour-là, après vêpres, un sermon et une grande procession ; et c'est alors que les gars de Moncontour rivalisent entre eux pour avoir l'honneur de porter la relique de leur saint patron. Cette procession stationne en la chapelle de l'Hôpital, où les Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve ont fondé un de leurs premiers établissements ; puis elle redescend à l'église paroissiale, et l'on y donne un salut très solennel du Saint-Sacrement. Malgré la foule encombrant les petites ruelles de Moncontour, rien n'est plus édifiant que cette procession du jour ; tous les assistants, aussi bien les jeunes que les vieux, tiennent dévotement leurs chapelets à la main et n'interrompent leurs prières que pour chanter à l'unisson les louanges de leur saint patron en répétant le pieux refrain de son Cantique :

Groupés autour de ta bannière,
Vois tes Bretons, en ce beau jour ;
Entends leur fervente prière,
Saint Mathurin de Moncontour !

Le Lundi, il y a encore office comme le dimanche. La relique de saint Mathurin reste même exposée pendant toute la semaine et l'on continue de recevoir des pèlerins et d'évangéliser les enfants.

Toutefois, avec le dimanche finissent les solennités religieuses du pardon. Durant la semaine, viennent seulement les personnes qui n'ont pu, à leur grand chagrin, prendre part aux processions, ou qui préfèrent se trouver dans une solitude relative pour honorer le Bien-

heureux, baiser plus tranquillement sa relique et lui présenter leurs requêtes, seul à seul, loin du tumulte qu'occasionne toujours la foule, fut-elle la plus pieuse du monde.

Ne croyez pas cependant pour cela que les fêtes de Moncontour soient finies ; il n'en est rien, le peuple accourt toujours, mais le genre et le lieu des réjouissances changent complètement.

Nous sortions de l'église le dimanche soir, quand nous rencontrâmes entrant en ville trois grands gaillards tout enrubanés, vêtus à la mode des Bretons des montagnes d'Arez, munis chacun d'un instrument de musique : l'un tenait un biniou, l'autre un hautbois, et le troisième un tambourin ; ils représentaient, nous dit-on, tous les éléments de l'orchestre champêtre qui devait, les trois jours suivants, se faire entendre sur l'esplanade des Granges.

Mais avant d'aller plus loin, un mot des Granges dont le nom est déjà venu deux fois dans notre récit : C'est un vieux et grand château, sis en Hénon, mais tout près de Moncontour. Bâti sur une colline faisant face à celle qu'occupe la ville, il appartint successivement aux familles Le Mintier, Huchet et Geslin de Trémargat ; c'est maintenant la propriété de M. de Bélizal. Devant ce château, entouré de chênes séculaires, est un plateau d'où l'on voit se développer un magnifique horizon. C'est sur les vastes pelouses de cette esplanade, décorée à la française, dit-on, par le célèbre Le Nôtre, dessinateur des jardins de Versailles, que toute la jeunesse de Moncontour et des environs se donne rendez-vous à la suite du pardon de saint Mathurin. Non-seulement le peuple et la bourgeoisie de la ville, les campagnards et les villageoises des paroisses environnantes, se rendent alors aux Granges, mais tous les beaux messieurs et les grandes dames des châteaux, situés à plusieurs lieues à la ronde, y viennent également. On comprend que nous n'ayons pu voir que de loin (1) les joyeuses danses, « bals, rondes et dérobées, » — comme portent les affiches, — qui animent, durant ces jours, les beaux jardins des Granges. Nous emprunterons donc à des témoins oculaires le tableau de cette fête qui se présente avec un cachet éminemment breton.

« C'est aux Granges, — disent MM. Gaultier du Mottay et Aurélien de Courson, — que toute la jeunesse du pays se donne rendez-vous,

(1) Nous jouissions toutefois fort bien de ce curieux spectacle de l'appartement que nous occupions dans l'hospitalière maison des bons Pères Missionnaires de Moncontour.

le lundi de la Pentecôte, à l'occasion du célèbre pardon de saint Mathurin de Moncontour. Ce pardon, l'un des plus fréquentés de la Bretagne, attire par milliers des pèlerins qui viennent faire leurs dévotions au saint patron, protecteur des bestiaux. Cependant, voyez, au milieu de cette affluence, se dégager une nombreuse jeunesse dont la présence n'a pas précisément la dévotion pour cause, mais qu'attire, au contraire, l'irrésistible plaisir de danser pendant trois jours au son du biniou et du tambourin. Aussi, quel charmant coup d'œil offrent ces danses, qui ont lieu toujours sous les yeux des parents ! D'abord des cercles se forment, et peu à peu une longue chaîne, dans laquelle nous avons compté quelquefois plus de huit cents personnes, enveloppe, de sa courbe immense, une partie de l'assemblée ; au bout de quelque temps, la mesure de l'orchestre rustique change et devient plus vive ; la chaîne se rompt, des couples se forment, et, dans un pêle-mêle qui n'a rien de confus, les danseurs privés de leurs danseuses viennent, pendant un balancé, dérober celle qu'un danseur plus heureux dérobera au balancé suivant (1). On juge de l'animation de cette fête, qui se passe toujours dans le plus grand ordre, et qui réunit dans une gaîté commune, des personnes de tous les rangs, mêlées aux costumes variés de plus de vingt cantons étrangers (2). »

Ainsi se termine le pardon de saint Mathurin de Moncontour, justement célèbre dans toute la Bretagne : On y voit se succéder les magnifiques élans de la foi religieuse chez les Bas-Bretons et chez les Gallos (3), et l'on y retrouve les divertissements nationaux qui depuis des siècles réjouissent nos bonnes populations armoricaines.

L'abbé Guillotin de Corson,
Chanoine honoraire.

(1) Des règlements sévères, affichés dans la ville, défendent aux danseurs qui perdent leurs danseuses de témoigner, en aucune façon, la mauvaise humeur que cet accident peut leur causer.

(2) *Bretagne contemporaine, Côtes-du-Nord,* 15.

(3) Les Bretons appellent ainsi ceux qui habitent la partie française de leur province.

LES POÈTES DE LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE BRETONNE

—

OLIVIER MORVAN [1]

(1754-1794)

III

Concours académiques

Au mois d'avril 1785, le prince Léopold de Brunswick, général-major et colonel d'un régiment d'infanterie au service du roi de Prusse, son oncle, était en garnison à Francfort-sur-l'Oder, lorsque survint une inondation torrentielle, occasionnée par la fonte des neiges ; les digues de la rivière furent rompues, et le prince, ayant voulu porter lui-même secours aux inondés, sa barque fut prise dans un tourbillon, chavira, et l'on ne put retrouver son cadavre que six jours après. L'Académie française choisit aussitôt cet acte de dévoûment pour sujet de son prix annuel de poésie ; et Morvan, qui aspirait depuis longtemps à ses couronnes, se mit à l'œuvre pour chanter *Le triomphe de l'humanité dans le dévoûment héroïque du prince Maximilien-Jules-Léopold de Brunswick.*

Mais avant d'envoyer son ode au concours de l'Académie, il désirait se faire mieux connaître du public parisien, et, vers le mois de novembre 1785, il obtint, par l'entremise de Dussaulx, l'insertion, dans le *Mercure*, d'une *épître aux Muses*, intitulée : *Début poétique,* qui devait être suivie chaque année de plusieurs autres. Cette épître est écrite d'un style simple et facile : elle est courte et se présente comme une sorte d'invocation générale pour placer toute l'œuvre du poète sous la

(1) Voir les livraisons d'octobre et novembre 1887, ci-dessus, p. 241 et 321.

protection des « savantes Sœurs, nymphes toujours chéries » à qui s'adresse l'hommage de « sa flamme » et de son « ardeur ». C'est probablement ce titre de début poétique qui a fait croire à la *Biographie bretonne* que l'*épître aux Muses* était la première pièce de Morvan. Elle se termine ainsi :

Pour moi, chétif, dont la triste Minerve
Captive, hélas ! aux bords Armoricains,
Ne fut jamais dans ces pays lointains
Dont l'air fécond inspire de la verve,
Muse, je viens, pour la première fois,
A vos chansons unir ma faible voix.

Si vous daignez de vos regards propices
D'un sol ingrat honorer les prémisses
Et pour mes vers implorer Apollon,
Je vous promets (foi de rimeur breton),
Que tous les ans, aux rives de la Seine,
Vous recevrez le tribut de ma veine (1).

Cette promesse, qui ne fut pas tenue, parut téméraire à quelques envieux et je trouve dans les papiers de Morvan une curieuse lettre qui lui fut adressée à ce sujet. Elle est datée d'Abbeville, le 17 février 1786 ; et son orthographe, aussi fantaisiste que son style, ne donne pas une bien haute idée des talents littéraires de son auteur. J'imagine que, malgré l'indication de sa provenance, elle a été écrite par quelque mauvais plaisant de Quimper ; mais puisque Morvan a jugé à propos de la conserver, elle mérite de nous arrêter un instant :

« J'ai vut, Monsieur, dans le Mercure n° 3 votre début poétique. O parbleu, n'avez vous point de honte de vous faire imprimé dans l'agréable passe-temps de la plus part des gens de qualité. A de grâce, réprimez votre audace et aprenez qu'un avocat n'est fait que pour plaider et non pour versifier. Quoique vos vers soient juste, ils sont ennuieux et assomant par leurs sotes expressions. « Foi d'écrivain breton » La belle frase !

(1) *Mercure de France,* du samedi 7 janvier 1786, p. 97 à 101.

Que cette petite leçon, Monsieur, vous serve à l'avenir et vous aprenne à ne pas ennuié le publique. Rentrés en vous même. Si cela est, vous vous dirés ; je ne suis qu'un sot et je mérite bien con me le dise. En atandant que j'aille vous tiré ma petite révérence à Quimper-Corentin, je suis de M. l'avocat le très humble serviteur : Le B. C. C. r. C. s, critique juré, de plus aprouvé.

Je ne paie pas le port de ma lettre, car je sais que quelque malheureux plaideur fera cet office. »

Le critique juré ne se doutait probablement pas, qu'au moment même où il lançait sa boutade, l'Académie française distinguait l'ode de Morvan sur la mort du duc de Brunswick. Il est vrai que le poète ne fut pas immédiatement nommé. Le concours n'avait pas été exceptionnellement brillant : le prix de poésie ne fut pas décerné, et dans la séance académique de la Saint-Louis 1786, on se contenta de décerner deux mentions honorables aux deux pièces dont on publiait les épigraphes. L'une des deux, rappelant un mot du duc de Brunswick qui avait dit à ceux qui voulaient l'empêcher de monter dans la barque : Ne suis-je pas un homme comme vous ?... portait *Homo suum, humani nihil à me alienum puto.* C'était celle de Morvan. Le concours fut prorogé et le prix réservé pour l'année suivante. Morvan écrivit aussitôt à son ami Dussaulx, en lui demandant le secret, qu'il était l'un des deux lauréats et lui envoya son ode en réclamant ses conseils afin de la rendre digne du prix en 1787. « Si vous pouviez, ajoutait-il, me dire quelques particularités au sujet du concours, et la manière dont l'Académie désirerait que le sujet fut traité, je tâcherais d'en faire mon profit. » Dussaulx lui répondit, le 15 octobre 1786, en lui conseillant de relire Horace et Rousseau :

« .... Pénétrez-vous, lui disait-il, de ces deux grands modèles ; et surtout puisez dans votre cœur les grands sentimens dont vous avez besoin pour traiter votre sujet. J'ignore ce que l'académie a pu reprocher à votre ode ; mais moi, Monsieur, j'y désirerais un peu plus de chaleur, de mouvement, d'invention. Vos strophes sont généralement bien faites : prenez garde qu'il n'y en ait quelques unes de faibles, de communes, c'est-à-dire qui n'ajoutent rien aux autres. Revoyez votre

ouvrage de sang froid et vous sentirez mieux que moi ce qui reste à faire... Le bruit a couru que le nouveau roi de Prusse, en montant sur le trône, avait supprimé les *loteries* dans ses états. On m'en a félicité de toutes parts, et quelqu'un de bien instruit m'a certifié que ce prince avait parlé très favorablement de mon ouvrage sur la *Passion du jeu*. Je lui ai écrit sur le champ et je lui ai envoyé mon livre par un ministre de ma connaissance qui partait pour Berlin. Il est vraisemblable que j'aurai une réponse et je vous en ferai part. J'ai mis à la tête de l'exemplaire que j'ai envoyé *votre belle ode* et l'une certainement des meilleures de notre temps : je souhaite que ce prince la lise, mais il a tant d'affaires.

.... Allons, Monsieur, du courage, de la verve et faites-nous une ode ravissante ; une belle ode ne suffirait pas. J'ai l'honneur de vous saluer et de vous embrasser de tout mon cœur. DUSAULX. »

Morvan se remit donc au travail, et pendant quelques mois il entretint avec Dussaulx une correspondance active dont voici l'un des témoins, daté du 14 mai 1787.

« Monsieur, lui écrivait-il, j'étais accablé de douleur quand j'ai reçu votre lettre du 26 avril... Mon fils aîné, âgé de cinq ans, aimable enfant qui faisait déjà les délices de la famille, était dans les convulsions de la mort, et expira en effet le jour même que je reçus votre paquet. Nous avons bien de la peine à revenir de ce coup ; mais le tems est un grand consolateur (1).

Je ne saurais assez vous remercier, Monsieur, de la peine que vous avez bien voulu prendre d'examiner et d'apostiller mon ode. Soyez

(1) Vers la même époque, et un peu auparavant, le 7 janvier 1787, Morvan écrivait à Dubois de Fosseuse, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, en s'excusant du retard de sa réponse : « ...Je sens, Monsieur, que j'ai besoin de votre indulgence et que je ne m'excuserais peut être pas en vous disant que ma femme a été malade, qu'elle est accouchée d'un *troisième enfant* qu'elle nourrit, que je suis moi-même un père nourricier plein d'entrailles, toujours occupé de mes marmots, et partageant tout mon temps entre eux et ma profession peu lucrative... » Cette même lettre m'apprend que Morvan venait d'être nommé *correspondant du Musée de Paris*. — Quant au troisième enfant dont il est ici question, c'est le futur général Morvan, dont je trouve cette curieuse note, au crayon, au bas de l'exemplaire de l'ode à Brunswick, qui était datée de Quimper, le 2 septembre 1787 : « J'avais un an moins 13 jours, et je vais avoir 76 ans tout à l'heure ! ! Gal Morvan. »

assuré que je ferai mon profit de vos observations : cependant, Monsieur, comme vous me le conseillez, je me hasarderai à obéir quelquefois à ma propre conscience.... »

Et le même courrier emportait une lettre de même facture au littérateur bien connu, Rigoley de Juvigny, conseiller honoraire au Parlement de Metz, et membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, vis-à-vis de qui Dussaulx n'avait pas gardé le secret de Morvan. Celui-ci n'en avait pas tenu rancune à son protecteur, et il profitait aussi de ces nouveaux conseils, se disant, après tout, que plus il serait connu de littérateurs de marque, plus il aurait de chances de succès.

Je n'ai pas le loisir de citer ici un grand nombre des strophes de l'ode de Morvan qui a été, du reste, publiée plusieurs fois, soit séparément à Quimper, chez l'imprimeur Derrien, sous le bel habit in-quarto, soit dans divers recueils. J'en rappellerai seulement quelques vers, pour mieux faire apprécier le curieux chapitre d'histoire littéraire qui va suivre. Le début est pompeux, comme il convient au sujet :

Quel bruit, grondant au loin dans l'horreur des ténèbres,
Répété plus affreux par mille échos funèbres,
Aux plaines de La Marche a semé la terreur !
Il renaît donc ce jour, malheureuses contrées,
Qui vit sur vos coteaux les ondes conjurées
Déployer leur fureur. (1)

L'Oder, en mugissant, élancé de sa source,
De ses flots débordés précipite la course ;
Francfort, il va bientôt assaillir tes remparts.
D'un conquérant, suivi de nombreuses cohortes,
Avec moins de péril tu verrais à tes portes
Flotter les étendards....

La description de l'inondation se poursuit alors en tableaux vigoureusement tracés ; je m'arrêterai seulement au passage qui concerne le dévouement même du Prince :

(1) Allusion à une précédente inondation de l'année 1736.

D'un courage héroïque, affrontant la tempête,
Brunswick veut s'élancer... Arrête, Prince, arrête !
Ta vie est-elle à toi ? Les décrets éternels
Qui de tant de vertus enrichirent ton âme,
De tes jours précieux ont destiné la trame
Au bonheur des mortels.

Du sénat suppliant la voix est impuissante ;
De la patrie en pleurs la vue attendrissante,
Les soldats, de Brunswick embrassant les genoux,
Rien ne peut arrêter le Prince magnanime,
Ne suis-je pas (dit-il dans un transport sublime)
Un homme comme vous ?

Il va, sur un esquif défiant les abîmes,
A la mort menaçante arracher ses victimes...
Viens déployer, grand Dieu ! la force de ton bras ;
C'est à toi d'enchaîner les torrents indomptables
Lorsque le fils des Rois, pour sauver ses semblables,
Brave mille trépas !

Les cœurs saisis de crainte ont suivi la nacelle.....

Mais je me laisse entraîner avec le poète et je dois borner mon choix dans ces vers, peut-être un peu trop riches en adjectifs sonores, mais auxquels on ne peut du moins refuser le mouvement : j'en terminerai les citations par ces deux strophes au caractère philosophique, qui sont bien dans l'esprit du temps et qui ne peuvent être appelées hors-d'œuvre, parce qu'elles sont très naturellement amenées par le sujet : Elles s'adressent aux rois :

Dieux mortels ! éteignez les flambeaux de la guerre,
Liguez-vous pour bannir tous les maux de la terre ;
Par le droit des bienfaits régnez sur les humains :
On bénira vos noms du couchant à l'aurore
Tandis que le bonheur ne cessera d'éclore
De vos augustes mains.

Entendez-vous LOUIS, cet ange tutélaire
D'un peuple fortuné qui le nomme son père,
Appeler sous le dais l'austère Vérité ?
Attentif à sa voix,c'est le ciel qui l'inspire,
Et le plus grand des Rois ne fonde son Empire
Que sur l'humanité....

Et l'ode, qui ne comprend pas moins de 24 strophes, se termine par un éloge du comte d'Artois qui avait envoyé à l'Académie une somme suffisante pour doubler le prix de poésie.

Cependant la Saint-Louis approchait et Morvan comptait bien remporter la couronne. Le 30 août, il reçut de Dussaulx la lettre suivante :

« Paris, 27 août 1787.

« Le prix de Mgr le comte d'Artois, Monsieur, a été adjugé le jour de la Saint-Louis à une *ode qui portait la même épigraphe que la vôtre.* Vous lirez cette ode ; je ne vous en dis pas davantage : j'ignore quel est le mérite de la pièce qui a obtenu le *1er accessit ;* vous n'avez eu que le *second* et je vous en féliciterais plus volontiers si la palme avait été décernée à un bon ouvrage : Au reste, il est bon que vous sachiez qu'il a été envoyé plus de 80 pièces au concours.

« *Si vous prenez la chose comme il faut, Monsieur, cet événement ne fera qu'augmenter votre émulation car l'essentiel est de mériter les prix, non de les remporter. Je persiste à croire que la première moitié de votre ode est excellente et que la seconde n'est pas dénuée de beautés.*

« Si vous voulez m'en envoyer copie vous me ferez plaisir et je la communiquerai aux amateurs de la belle poésie.

« Quoique vous n'ayez pas remporté le prix, je ne vous en félicite pas moins, Monsieur, de votre succès et je suis avec les sentiments les plus tendres, votre très humble et très obéissant serviteur.

DUSAULX.

« Vous avez été nommé dans la séance publique et on a lu quelques strophes de votre ode. »

La déception de Morvan fut d'autant plus cruelle que la lettre même de Dussaulx laissait voir qu'il avait été sacrifié

par quelque intrigue à des rivaux de mérite inférieur. Il voulut en avoir le cœur net, et après avoir remercié son protecteur de toutes les peines qu'il lui avait données, après l'avoir encore prié de lui trouver un éditeur et de faire rectifier l'erreur de la *Gazette de France* qui l'avait appelé dans sa liste des lauréats, *Moreau avocat à Quimper* (1), il s'adressa au célèbre Linguet pour savoir exactement ce qui s'était passé et pour obtenir vengeance dans les *Annales* du libelliste. De violents soupçons sur l'iniquité du concours lui étaient survenus en lisant des extraits de l'ode couronnée et attribuée à Noël, plus tard inspecteur général de l'instruction publique, alors petit professeur au collège Louis-le-Grand et lauréat de l'Académie en 1786 pour l'Eloge en prose de Gresset. Il y avait reconnu son plan, sa marche, ses mouvements, ses pensées et plusieurs fois ses propres expressions. Il en avait conclu que le lauréat avait pris sa propre épigraphe pour mieux pallier le plagiat et qu'il avait eu communication, au secrétariat de l'Académie, de sa pièce de l'année précédente dont il s'était contenté de changer le rythme, en ajoutant en tête quelques strophes d'introduction. Le coup avait été fort habilement comploté et la preuve paraissait difficile, puisque rien n'avait été publié de la pièce mentionnée en 1786. Ayant écrit sans succès aux rédacteurs du *Mercure* et du *Journal de Paris*, qui gardèrent prudemment le silence, il porta donc sa plainte à Linguet, lui déclarant que « c'était à la victime de la cabale philosophique à venger les opprimés littéraires. » Quel malheur pour moi, lui disait-il encore, d'être si éloigné de Paris ! « Combien j'ai de peine à m'y faire entendre ! Comme on y traite les provinciaux ! *Tu es refugium meum :* Vengez-moi, Monsieur, je vous en conjure. Jugez mes rivaux et moi : dites lequel est l'élève de Rousseau.... Je me rappelle avoir vu dans vos *Annales* que quelquefois des mains rapaces saisissaient le *Rameau d'or,* et laissaient à d'autres la couronne de laurier. Si Cela est arrivé pour des prix modiques, comment aurais-je pu obtenir un prix de mille écus !... » Comparez, Monsieur, ajoutait-il, comparez : « vous verrez dans mon ode une har-

(1) *Gazette de France* du 28 août 1787, p. 347. — La lettre de Morvan à Dussaulx est du 3 Septembre.

monie imitative et descriptive qui est frappante dans presque toutes les strophes. Vous y trouverez, j'espère, beaucoup de sentiment, et la langue de Rousseau, de Racine, de Boileau, et de Linguet, au lieu du jargon philosophique ; vous jugerez lequel a le mieux pris le mètre qui convenait : aucun de mes rivaux semble n'avoir senti qu'il est un mètre particulier pour les odes élégiaques. Le petit vers qui finit ma strophe produit un effet lugubre qui convient bien au sujet. C'est ainsi, Monsieur, que Rousseau, persécuté comme vous par les philosophes, adressait ses plaintes à la postérité dans sa dernière ode. C'est ainsi qu'il a placé le petit vers dans l'ode sur la mort du prince de Conty. C'est ainsi que Malherbe consolait Du Perrier de la mort de sa fille. C'est ainsi qu'Horace déplorait la mort de Quinctitius : ils ont tous employé le petit vers à la fin de la strophe..... Ah ! Monsieur, quel affreux mystère dans tout ceci...! (1) »

Il y avait des larmes dans ce plaidoyer *pro domo sua*, mais les pamphlétaires ne s'attendrissent pas volontiers. Pourtant, Linguet fut touché et répondit à Morvan par une lettre datée de Bruxelles, le 20 octobre, que je citerai tout entière, parce qu'elle contient au sujet du concours de 1787 des détails vraiment fort extraordinaires :

« Je n'ai reçu qu'hier, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré en date du 5 de ce mois, avec l'excellente ode que vous y avez jointe. Je ne puis vous rien dire sur le mérite de celles de vos concurents : je n'en ai lu aucune ; j'ai parlé légèrement sur des extraits que j'en ai vu dans les papier publics. L'entrepôt (*sic*) et les commentaires me sont toujours suspects. Mais j'ai lu et relu la vôtre avec un véritable plaisir. Oui, Monsieur, vous parlez, et très bien, la langue de Racine, de Boileau et de Rousseau. Votre ville jusqu'ici rappeloit l'idée de l'exil, liée, je ne sais pourquoi, à son nom ; je savois que le pédantisme philosophique avoit exilé la poésie de Paris, des musées, etc., mais je ne savois pas qu'elle se fut réfugiée à Quimper.

Je vous en félicite. Je vous exhorte à cultiver un talent si distingué, autant cependant que vos occupations sérieuses n'en souffriront pas ; car, puisque vous êtes père de famille, et que vous avez le cœur tendre,

(1) Lettre du 5 Octobre 1787 (inédite).

comme je le vois par votre lettre et par votre ode, les muses ne peuvent pas revendiquer de vous la première place, et vous voyez par votre exemple tout récent à quoi sert le talent de nos jours.

L'anecdote que vous me confiez (1) est certainement très singulière ; j'y puis répondre par une autre que je tiens de source : c'est que le *couronné* avoit envoié, quoique pour la seconde fois, une très mauvaise ode ; que le secrétaire, en l'annonçant, a fait *aux juges* (2) l'observation que cette pièce étoit puissamment protégée, et qu'il falloit lui adjuger le prix. Quoique les corps n'aient pas de pudeur, l'assemblée en a alors montré un peu : on a dit qu'il falloit donc rajuster la rapsodie avant de la présenter au public ; en effet, les gâcheurs de la compagnie se sont mis à poëtiser et ils ont refait l'ode en question, telle qu'elle a paru. Il est assez probable que c'est par paresse, pour avoir plus tôt fait, qu'ils se sont aidés de la vôtre.

J'éclaircirai cela ; je me procurerai cet enfant fait en commun : ce seroit sans doute le sujet d'une discussion intéressante et même utile ; mais la restriction que vous y mettez quant à ce qui vous regarde personnellement (3) me cause de l'embarras. Je serois au désespoir de vous compromettre. Vous n'avez pas trop de tort de redouter la vengeance et le despotisme de la secte qui vient de vous sacrifier sans vous connoître, et qui pourroit fort bien trouver le moyen de vous chagriner même à Quimper, si elle vous soupçonnoit d'avoir du ressentiment de son iniquité : je ne sais trop comment arranger la satisfaction que vous désirez avec l'incognito que vous souhaitez aussi. J'y réfléchirai. Soyez sûr, dans tous les cas, des ménagements que j'aurai pour votre position, et que je ne vous exposerai en rien.

Vous recevrez, peu de jours après ma lettre, le n° 97 de mes *Annales*, ou du moins l'annonce de ce numéro ; vous y verrez pourquoi la reprise de l'ouvrage même est retardée. Acceptez-le comme un gage de ma reconnoissance du plaisir que m'a fait votre pièce, de ma sensibilité pour la confiance que vous me marquez et des sentimens avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, LINGUET. » (4).

(1) De la similitude des devises et des emprunts faits à son premier ouvrage.
(2) Mots soulignés par Linguet lui-même.
(3) Morvan l'avait prié de ne pas dire que la communication venait de lui.
(4) Papiers de Morvan. Lettre inédite. — On remarquera que Linguet écrit les imparfaits en *oi* et Morvan, à la moderne, en *ai*.

La réponse de Morvan n'est pas moins intéressante pour l'histoire littéraire ; je n'en supprimerai que les quelques passages insignifiants :

J'ai, comme vous l'avez senti, l'âme d'une grande sensibilité, et de là vient que je ne saurais vous exprimer combien la lettre dont vous avez daigné m'honorer excite envers vous ma juste reconnaissance... L'anecdote que vous m'apprenez, Monsieur, achève de dévoiler le mystère que je n'avais que trop pénétré. Quelle équité dans cet Olympe littéraire ! J'ai d'abord été saisi d'indignation en lisant cet endroit de votre lettre, mais j'ai fini par rire aux larmes de vos *gâcheurs académiques,* suant à grosses gouttes pour replâtrer la rapsodie. Ils n'ont cependant pas osé employer les matériaux dans la forme que j'y avais donnée. Ils ont substitué des vers de huit syllabes aux vers alexandrins. Il était plus facile de s'en tirer ainsi. Ils ont chanté la mort d'un prince comme ils auraient chanté sa naissance ; ils n'ont pas senti qu'il est une manière de former des sons lugubres. Je crois que le défaut de mètre funèbre est une grande faute dans les deux odes préférées. Croiriez-vous, Monsieur, qu'à la séance académique on n'a lu que *quatre* strophes de mon ode et qui encore paraissent avoir été mal lues par... qui sans doute avait épuisé ses entrailles paternelles en lisant l'ode prédestinée.

Je conçois, Monsieur, votre embarras relativement à l'incognito que je vous avais demandé ; mais je vais vous faire un exposé qui vous mettra à l'aise. J'ai dernièrement *obtenu l'agrément de M. le Lieutenant général de police à Paris pour distribuer mon ode.* J'y ai envoyé plus d'une centaine d'exemplaires qui se trouveront dès les premiers jours chez les marchands de nouveautés au Palais royal. Ainsi, Monsieur, vous pouvez facilement supposer que quelqu'un de vos amis vous aura envoyé mon ode avec les deux autres, car il faut aussi voir l'ode qui a eu la première mention.

Quant à ma réussite au premier concours, il me semble que vous pourriez la démontrer par vous-même et voici comment. Vous vous rappellerez que l'an passé, le *Journal de Paris* annonçait que l'académie, en renvoyant le concours, avait fait une mention de deux odes dont l'une avait pour devise : *homo sum,* et l'autre : *ostendent terris hunc tantum fata.* Ma devise était encore la même cette année, il me semble qu'on peut dire qu'à coup sûr c'est mon ode qui a aussi été désignée l'an passé parce qu'on n'eut pas manqué d'indiquer autre-

ment les ouvrages, si deux bonnes odes avaient porté la même devise. Vous voyez d'ailleurs combien ma devise est heureuse, elle répond à mon titre et aux dernières paroles de mon héros.

Qui, mieux que vous, Monsieur, sentira la noire perfidie qu'il y a eue à ne me donner cette année que la seconde mention, tandis que l'an passé j'avais le premier rang, je sais bien que, puisque les geais m'ont plumé plus que M. Noël, il fallait aussi mettre plus d'intervalle entre la rapsodie et mon ode. Cependant comment M. Noël pouvait-il m'être préféré ; lui qui a fait une douzaine de strophes avant d'entrer en matière ? *Animorum incendia celeriter extinguuntur.* Je crois, Monsieur, que dans un sujet aussi terrible, c'est une faute de goût impardonnable que de dire tout à son aise qu'on va bientôt raconter des choses qui feront trembler. Le sujet n'est jamais assez tôt expliqué. Le mouvement de la nature est de lancer un cri qui annonce la présence d'un objet affreux. Voilà la vérité et l'enthousiasme.

.....Vous saurez, Monsieur, que j'ai pris la liberté d'adresser mon ode à Mgr le comte d'Artois qui ne m'a pas répondu. Si j'avais su votre anecdote, j'eusse bien pu me dispenser de la démarche que j'ai faite. J'ai l'honneur d'être, etc. »

Je n'ai pas retrouvé la suite de cette curieuse correspondance qui intéresse à la fois la littérature en elle-même, l'histoire littéraire proprement dite, et celle du caractère intime de notre poète ; mais je puis constater, par une lettre adressée vers la même époque à Georgelin, que Morvan se consola de sa déconvenue académique, en recueillant les témoignages de sympathie que lui prodiguèrent ses compatriotes. Le 7 septembre 1787, la *chambre de lecture* de Quimper se réunit en assemblée extraordinaire, décida qu'elle souscrirait à 100 exemplaires de l'ode couronnée, et délégua deux de ses membres, le Dall de Kéréon, procureur du roi au présidial, et Théophile Marie Laënnec, lieutenant de l'amirauté, avec mission de se rendre chez le poète, « pour le féliciter sur ses talents au nom de la Société ; et lui remettre, sous leurs signatures, une copie de la délibération. » Morvan conserva précieusement dans ses papiers cette copie qui porte encore le sceau de la Chambre de lecture.

Peu après, il recevait d'un de ses admirateurs ce sonnet anonyme signé de trois étoiles :

Froids chantres, taisez-vous : d'une lyre impuissante
Un moment suspendez les sons audacieux.
De Brunswick respectez les cyprès glorieux ;
Il faut, Achille, il faut qu'un Homère te chante.

Morvan peint de l'Oder la rage frémissante :
L'Oder dans chaque vers épouvante mes yeux.
Sa lyre, O Léopold, te met au rang des dieux ;
Je pleure... je bénis ta vertu triomphante.

O Brunswick, que ton nom, cher à l'humanité,
Fera verser de pleurs à la postérité !
Mais, prince, de Morvan ton triomphe est l'ouvrage...

Morvan, de tes censeurs méprise les vains cris.
Du mérite éclatant tu connais le partage...
Tu fus sifflé, Racine, et tu nous attendris.

Un autre, l'abbé Vidal, recteur de Locamand, lui envoyait des corrections à son ode, dans laquelle, à côté de beautés de premier ordre, il avait trouvé quelques négligences ; et tout en lui conseillant de laisser là les muses, parce que sa réputation littéraire était désormais bien établie, et que « son état avait de quoi l'occuper plus utilement, » il parodiait pour lui quatre vers célèbres de Boileau en lui adressant ce quatrain :

En vain contre Brunswick une reine se ligue ;
Quimper pour son héros crie, et siffle la brigue.
L'académie en corps a beau le censurer,
Tout homme, né breton, se plaît à l'admirer.

La pièce la plus curieuse que reçut Morvan fut une longue épître, datée des Champs-Elysées, l'an 3700 de la création, le 22 d'Ethanion, qui était censée lui être adressée par feu Noël Daulny, l'ancien professeur de rhétorique du collège de Quimper et qui émanait sans doute de son successeur. Je ne la citerai pas tout entière, car elle occuperait plusieurs pages à elle seule ;

mais elle m'a paru assez originale pour mériter que j'en donne quelques fragments.

Morvan, j'ai lu ton ode, et j'en pleure de joie,
Que de sublimes traits, quel feu, quel sentiment !
Des beaux Esprits français que Charon nous envoie,
Chacun accourt ici m'en faire compliment.
Qu'il est beau, qu'il est doux, même dans ces asyles
De voir de nos amis, de nos chers nourrissons,
Pleins d'ardeur pour la gloire, à nos conseils dociles,
Ainsi par leurs talents honorer nos leçons !
Tu réchauffes mon cœur et ma verve assoupie :

Tu me rappelles ces moments
Où circulait dans tous mes sens
La douce flamme du génie,
Où m'offrant l'image chérie
Et de la gloire et des talents,
Le nom seul d'une académie,
Par de rapides mouvements,
Agitait mon âme ravie.
O de mes jeunes ans, charmes délicieux !
Tu peux, ami de l'harmonie,
Goûter longtemps encor ces plaisirs savoureux...

Que Morvan ne s'inquiète pas du succès de son rival à l'Académie. Brunswick dans les Champs-Elysées a pleuré en entendant lire son ode et les vrais littérateurs n'ont pas ratifié le jugement du Sénat ; ce rival n'a pas reçu, en somme, une récompense digne de la sienne :

Cesse d'envier sa couronne ;
Il n'a reçu que l'or. Qu'il est plus précieux,
Le prix que le public te donne !

Qu'il continue donc de suivre une carrière si bien commencée :

Ne quitte point l'arène ; à de dignes rivaux
Va disputant l'honneur de chanter les héros.
Par tes charmants écrits force la renommée
A répéter le nom de Quimper-Corentin :
Et que la capitale enfin,
A d'injustes mépris souvent accoutumée,
Sache une fois que le destin
Qui donne aux bas-bretons la force et le courage
Ne leur ôte point l'avantage
D'un esprit délicat et fin.

Dissipe cette erreur première
Qui les exclût du sanctuaire
Et du commerce des neuf sœurs...
Que ceints du laurier littéraire
Désormais nos jeunes auteurs
Animés par tes sons enchanteurs
Franchissent l'injuste barrière
Qu'oppose un préjugé vulgaire
Aux nobles élans de leurs cœurs...

L'épître se termine par un envoi en prose qui contient une allusion fort inattendue à la mort du jeune fils du poëte :

« A propos, j'ai vu arriver ici un charmant enfant, beaucoup plus tôt que je ne m'y attendais. J'en ai éprouvé de la peine, quoique cet enfant nous ait dit de votre monde les plus jolies choses de la manière la plus spirituelle. J'en ai fait de vifs reproches aux trois cruelles sœurs. Elles qui savent tous les décrets de notre cour, m'ont assuré que cet enfant reparaîtra bientôt sur la terre et qu'elles avaient ordre de recommencer la trame de ses jours. Cette nouvelle m'a fait vraiment beaucoup de plaisir. J'espère qu'elle vous en fera aussi. Dites en un mot à Madame Morvan et me croyez, aussi parfaitement qu'un mort peut l'être, Monsieur, votre très affectionné serviteur — Feu Noël Daulny, jadis professeur de rhétorique à Quimper. »

Morvan se donna la peine de composer une réponse à feu Noël Daulny et la data de Quimper, séjour des vivants, le

30 Septembre 1787. A qui l'adressa-t-il effectivement ? je n'en sais rien, mais on lira, sans doute avec plaisir, cette spirituelle missive, qu'un de ses anciens professeurs fut chargé de remettre à son véritable destinataire :

« Mon cher maître. Il me serait impossible de vous exprimer combien j'ai été sensible à l'amitié que vous conservez encore pour moi dans le séjour des morts. Je croyais avec Rousseau notre maître

Que du tranquille Parnasse
Les habitants renommés
N'y conservent plus leur place
Lorsque leurs yeux sont fermés.

O mon cher professeur, quelle a été ma joie, lorsque j'ai appris par vous que les poètes font usage des dons du Génie, même après qu'ils ont dépouillé l'enveloppe grossière de l'humanité. Oui, mon cher maître, vous errez sous les berceaux de myrthe fleuri et de laurier que fréquentent Horace et Malherbe. Quels plaisirs ! quelles joies ! heureux quiconque se promène avec vous ; mais cependant je suis d'avis que ce bonheur, il faut toujours le reculer autant qu'on peut. Quoique chargé de misères, nous n'aimons pas à déménager de ce maudit univers où fourmillent les sots et les méchants qui du moins ne vous gênent pas là bas.

Excusez-moi, mon maître, de ne pas vous répondre en vers. Les vôtres sont charmants et beaucoup trop fumeux pour mon cerveau : Je ne puis vous payer de la même monnaie : peut-être aussi ai-je quelque reproche à vous faire de ce que vous m'avez pris *sans vers*. Vous avez agi avec une sorte de clandestinité qui, je l'avoue, ne messied pas aux défunts ; mais vous avez tellement déguisé l'écriture de votre secrétaire, l'uniforme de votre messager, que je n'ai pu deviner par quelles mains votre paquet m'est parvenu.

Vous m'avez mis sur les charbons pendant huit jours et vous savez que les poètes vivants n'aiment pas à être en reste avec les cajoleurs qui viennent leur donner de l'encens à trop forte dose. Enfin je viens de prendre mon parti. N'ayant pas pu pénétrer l'obligeant mystère que vous avez imaginé, j'ai cru que je ne pouvais plus surement vous faire parvenir ma réponse qu'en la remettant aux mains d'un ancien professeur qui, comme vous, a bien voulu diriger mes études. Je soupçonne

entre nous, mon cher maître, qu'il est un des complices du tour que vous m'avez joué. Je pense même que vous avez eu encore quelques adjoints. Ce n'est pas que chacun de vous en particulier ne soit très exercé en l'art des vers ; mais vous vous êtes tous réunis pour aiguillonner plus sûrement mon amour-propre ; vous avez fait une débauche d'esprit pour mettre cœur au ventre à ma muse. Il est bien cruel que vous ne m'ayez pas dit à qui j'avais affaire : voilà huit jours de perdus à deviner une énigme, dont le mot est cependant, j'en conviens, beaucoup trop flatteur pour moi, ce qui ne laisse pas de me consoler dans ma perplexité. Vous m'apprenez, mon cher professeur, que Léopold s'est attendri à mes accents ; cela ne me surprendrait pas absolument, car il s'est toujours présenté devant moi, quand j'ai osé peindre ses vertus, et il m'a vu arroser de mes larmes chaque vers que j'écrivais. Non, parmi les poètes qui ont chanté *le Marcellus de Germanie,* aucun n'a plus que moi pleuré sur sa tombe. Hélas ! je n'ai pu attendrir les Cerbères de l'académie, tandis que j'ai arraché des pleurs aux mânes de Brunswick. Il est vrai que depuis longtemps j'étais voué à la tristesse. J'avais vu descendre au tombeau mon premier né, âgé de 5 ans, aimable enfant, cœur sensible, qui déjà ne pouvait retenir ses larmes à l'aspect des malheureux. O mon cher maître, quel bonheur perdu pour ses semblables. Ce sont là de ces coups que l'on ressent toujours. Vous avez rouvert ma plaie, je vous le pardonne. Le pauvre *Olivier* est remplacé par un *Frédéric* qui est son image vivante, mais encore quelle espérance fonder sur le faible arbrisseau :

A peine les destinées
Nous ont mis dans le berceau
Que le torrent des années
Nous précipite au tombeau.
Mortel, qu'est-ce que ton être ?
Il passe comme l'éclair
Qu'un même instant voit paraître
Et se perdre au sein de l'air.

Je vous cite des vers que je fis en rhétorique quand nous avions le plaisir de vous posséder en ce monde et de vous avoir pour professeur.

Adieu, mon cher maître, je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous voulez bien vous intéresser à mes succès. Hélas je crains fort que vous n'ayez plus de compliments à me faire : permettez que je

joigne ici des assurances de respect pour les vivants qui sont dans votre secret. Je me rappelle avoir lu autrefois que Socrate, Numa Pompilius et d'autres vivants avaient communication avec des gens de l'autre monde : aujourd'hui je vois avec plaisir que les morts communiquent aussi avec les esprits de ce monde, j'en suis ravi et je vous assure que les confidents que vous avez choisis ne trouveront jamais de serviteur plus zélé que celui qui a l'honneur d'être, etc., MORVAN. »

Tout cela sort passablement des habitudes de notre littérature réaliste ; mais n'est-ce pas à la fois fort spirituel et charmant ?

Je terminerai ce chapitre par quelques fragments d'une lettre que Georgelin, le secrétaire de la *Société Patriotique,* adressait à Morvan, de Corlay, le 12 novembre 1787 :

« Monsieur et très honoré confrère, — L'indignation que je partage avec tous vos Lecteurs de l'injustice de l'Académie françoise à l'égard de votre sublime *ode*, m'a fait adresser à M. Linguet ce quatrain vengeur.

A M. MORVAN

Ta muse honore ta Patrie.
Elle te méritait la palme du génie.
Console-toi des torts du *Parnasse français !*
Le public t'a vengé... Quel prix vaut ce succès ?

...Vous et M. Girard, partagerez ma joie de ce que notre lettré commandant, M. le comte de Thyars, promet l'érection de notre société Patriotique en *académie royale,* à Rennes. Je lui ai fait présenter à ce sujet ces vers par M. l'abbé Delisle, son commensal :

La Bretagne admirait *Euclide* en son Rochon,
En la Tourraille *Anacréon,*
Pindare dans Morvan, dans Bourgblanc *Démosthènes,*
Dans Catuellan, Beaucours, l'éloquent *Ciceron ;*
Ton commensal *Virgile* offre en toi son *Mécenes...* »

Pendant ce temps, Girard, Bérardier, le principal du collège Louis-le-Grand, et M. de Silguy, n'épargnaient aucune démar-

che près des libraires de la Capitale pour prôner l'ode de Morvan et en assurer le débit ; leurs lettres prouvent combien le caractère du poète-avocat était apprécié de tous ses compatriotes. Dussaulx le conjurait de ne pas se décourager et de continuer ses travaux de littérateur dans ses moments de loisir ; mais le temps des loisirs allait cesser : le grondement des agitations réformistes de 1788 se faisait déjà entendre, présageant les bouleversements révolutionnaires, dont le paisible Morvan allait être lui-même un des acteurs. Nous allons le suivre au milieu de ces agitations pendant les quelques années qui marquèrent la fin de sa trop courte carrière.

(*A suivre*).

René Kerviler.

—

LES SŒURS DU SAINT-ESPRIT

A QUIMPER

AU XVIIIE SIÈCLE (1)

V

A peine la dame Cardé avait-elle fermé les yeux que les sœurs furent exposées à de singulières tracasseries.

Les Commissaires, pour la rédaction du rôle de la *Capitation* de 1750, imaginent d'y comprendre les sœurs pour une somme de 15 livres (2). Un vieux chanoine, Jean Deloubes (3), voisin et ami d'Anne Cardé, et, comme syndic du clergé de Cornouaille,

(1) Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, numéro de Novembre, p. 355.

(2) J'ai sous les yeux le rôle de la *Capitation*. La domestique des sœurs y est imposée pour 4 livres, tandis que pas une domestique servant *seule* n'est imposée plus d'une livre ! Mais cette taxe a été effacée, et il n'en est pas question dans la réclamation des sœurs.

(3) Jean Deloubes était chanoine dès l'année 1700. (Rachat par l'abbé E. Jacobin, S^gr abbé de Keramprat, d'une rente due au chapitre sur le manoir des Salles (Titres des Salles, Kerfeuntun.) — Il avait eu le prieuré de Trémentine (diocèse de la Rochelle) dépendant de l'abbaye royale de Saint-Florent de Saumur. (Le 15 février 1759), Lebris, notaire royal à Quimper. Il transigea sur les réparations qu'il devait au prieuré pour une somme de 300 livres avec R. P. Mathieu de la Roche, prieur de Landévénec, mandataire du R. P. Placide Lego, prieur de Saint-Florent. Enreg., vol. 141, f° 82 v°, case 6. — L'abbé Deloubes habitait la rue Saint-François (Capitation ds 1750) et c'est là qu'il est mort, à 88 ans, le 5 décembre 1761. (La Chandeleur), — après un canonicat de plus de soixante ans.

défenseur naturel des sœurs, prend heureusement leur fait et cause ; et les textes qu'il cite à l'appui de sa réclamation sont si explicites qu'on ne comprend pas par quelle fantaisie — on pourrait dire par quelle aberration — les Commissaires ont imposé les sœurs. Le 29 novembre, les Commissaires des Etats à Rennes prononcent l'exemption... et c'était justice.

Il y a plus : les Commissaires, en même temps qu'ils ont imposé les sœurs à raison de leurs rentes, ont imposé la dlle Cardé à raison des immeubles délaissés par sa mère (17 liv. 4 sols) ! Il n'en coûte pas plus à l'abbé Deloubes de démontrer cette seconde iniquité ; et, par autre ordonnance du même jour, les Commissaires des Etats en font justice.

La décision rendue en faveur des Sœurs porte qu'elle est prise sur l'avis de la Commission de Quimper. Est-ce à dire que la Commission a reconnu sa lourde erreur ? On a quelque peine à le croire quand on lit ce qui suit :

Vienne 1751 ; le rôle de la capitation est refait ; les Commissaires ne taxent plus les sœurs, mais ils taxent leur servante, qui est indigente et dont les sœurs devront supporter la taxe. Chose à peine croyable ! La servante est taxée 5 livres, lorsque, en 1750, pas une servante *seule* dans une maison n'est taxée plus d'une livre ! Nouvelle réclamation de l'abbé Deloubes, nouvelle condamnation à Rennes de la taxe des Commissaires de Quimper.

Mais les Commissaires des Etats, qui sont cette fois l'Evêque de Rennes, MM. du Bray de Mesneuf et du Bois-Taillé, ont omis de dire expressément que la servante ne sera pas à l'avenir comprise à la capitation. Le sens de leur décision ne peut faire l'objet d'un doute ; mais il y a des gens qui ne savent pas lire entre les lignes : les Commissaires de Quimper sont de ceux-là, et la servante reparaît au rôle de 1752. L'infatigable abbé Deloubes intervient encore ; et, cette fois, il obtient « Défense expresse à la Communauté de Quimper de comprendre la domestique des sœurs dans les rôles de la Capitation, à peine, contre les Commissaires répartiteurs, de répondre personnellement du montant de cet article. »

Il fallait bien, après trois années de luttes, vaincre enfin cet acharnement à imposer directement ou indirectement les sœurs : L'abbé Gougeon, MM. de Derval et Harembert de la Basinière ont-ils enfin trouvé le remède héroïque ? — Non !

Cette menace coupe court à la taxation de la servante ; mais les Commissaires imaginent une autre taxe.

En 1750, ils avaient imposé les Sœurs à raison de leurs rentes et la dlle Cardé à raison du revenu d'immeubles qui *ne sont plus siens*. C'était absurde tout simplement. En 1752, ils vont imposer les sœurs à raison du revenu de ces immeubles qu'elles habitent. Autre absurdité ! Il est clair que, si les sœurs ne peuvent être imposées à raison de leurs rentes, elles ne peuvent l'être non plus à raison d'un revenu immobilier. M. Deloubes n'a aucune peine à démontrer cette évidence, et l'exemption de la taxe est encore une fois prononcée par les Commissaires des Etats. (17 mars 1753. Evêque de Rennes, MM. de la Noë de Coetpéan et Harembert de la Basinière.)

Je n'invente rien : j'ai les pièces sous les yeux. N'est-ce pas une pitié que de voir ces administrateurs, qui doivent à tous une égale justice, s'ingénier à s'emparer de tous les prétextes pour étouffer au berceau un établissement charitable qui ne coûte et ne demande rien à la ville ? Et comment ne comprennent-ils pas, ces hommes graves, que l'annulation annuelle de leur décision provoque le rire, sinon le mépris ? Mais laissez passer quarante années : d'autres administrateurs viendront qui, laissant de côté ces vexations hypocrites, auront raison des sœurs par la violence. N'importe ! les hommes de notre temps devront reconnaître que les tracasseries dont ils sont les témoins attristés ne sont pas nouvelles dans notre pays.... (1).

Mlle Cardé vit enfin la paix rendue à la Communauté naissante.

(1) La Communauté de ville n'aimait pas les religieuses. — En 1726, l'abbesse de Kerlot prétend, et très injustement, s'emparer du chemin du Kergoz : la ville se défend et a bien raison ; mais pourquoi mêler si aigrement à cette querelle les autres Communautés ? — Or la ville, à propos de l'usurpation de l'abbesse de Kerlot, dresse un réquisitoire en règle contre toutes « les religieuses que la « communauté a eu le malheur de recevoir. » *Arch. départ.* Fonds de Kerlot.

En 1742, la Communauté n'était pas plus aimable pour les hospitalières de Sainte-Catherine. La construction du pont et de la voie qui suit a produit la chûte du mur de l'enclos conventuel. La supérieure se plaint et demande la réparation *qui va de soi ;* la Communauté répond par des injures : elle traite les religieuses de « fourbes, créatures ingrates, au front d'airain, sans pudeur, « osant tout, même falsifier les actes. » *Hôpitaux de Quimper*, par M. le Commandant Faty. Bull. Soc. Arch. X. p. 396.

Héritière unique de sa mère, elle avait continué d'habiter la maison de la rue Saint-François. C'est là qu'elle mourut, le 4 juin 1758 (1). Le lendemain, elle fut inhumée à la cathédrale, dans la tombe qui avait reçu sa sœur et sa mère (2).

VI

En mourant, Mlle Cardé avait légué aux sœurs une somme de 300 livres « pour leurs petits besoins, » une somme de 100 livres pour la pharmacie, et une somme de 150 livres pour des paniers (lits d'osier) et paillasses pour « la séparation des enfants. »

(1) Mlle Cardé figure *au rôle de la Capitation* bourgeoise de 1750 pour une somme de 250 livres. C'est la personne de beaucoup la plus imposée. En regard de ce renseignement, on n'est pas peu surpris de voir le présidial, sur les réquisitions de l'avocat du roi, prononcer la vacance de la succession. (*Arch. dépar.* B. 77, fo 1 ro, 9 Décembre 1758). Mais les publications prescrites eurent leur effet ; et les héritiers de Mlle Cardé furent en définitive :

1° Dans l'estoc paternel :

Ecuyer Marie-Augustin Lemulier — Semur en Auxois. — Ecuyer Jacob Lemulier, Sr de Rancan, et Michel Antoine Lemulier, bachelier en Sorbonne, frères.

Pierre-Augustin Le Tavernier de la Mairie, écuyer, fourrier des logis du Roi à Pontoise.

2° Dans l'estoc maternel :

Germain-Gabriel Guesdon, Sr de Kermoysan, Conseiller du Roi et magistrat criminel au présidial de Quimper.

Louis Etienne de Castillon et Catherine Gertrude Pérard, son épouse (Bannalec).

René-Joseph Audouyn, Sr de Restinois, Conseiller du Roi, Lieutenant de la Sénéchaussée Royale de Hennebont.

Antoine Monboucher, bourgeois, et un des prud'hommes du conseil politique de la ville de Libourne, mari et mandataire de Catherine Chaperon (Libourne).

Mathurin-Joseph-Pierre Furic, Sr de Kerguidu (manoir de Kerguidu, par. de Lennon).

Marie-Jeanne-Corentine Droualen, émancipée de justice sous l'autorité de René-François Droualen, Sr de Kerazan, son oncle et curateur.

Gabriel-Marie-Corentin Pérard, Sr du Run, émancipé de justice sous l'autorité du même, représentés par Le Bris, notaire royal, rue de la Chair Salée.

Ce sont les vendeurs de la maison de la rue Saint-François, 15 mai 1759, à M. Gazon.

(2) De ce jour jusqu'à la Révolution, une messe fut dite chaque lundi et vendredi à l'autel du *Sacre*, pour M. et Mme Cardé, leurs pères et mères et leurs enfants. (Obituaire du Chapitre, 1782, 6 janvier. Arch. de l'Evêché.)

J'extrais ces renseignements du reçu donné à M. Le Gorgeu, supérieur du séminaire et exécuteur testamentaire, par la Supérieure des sœurs. (12 janvier 1759.)

Cette supérieure était Catherine Anne Briand, de Plérin. Mais elle quitta bientôt Quimper pour devenir assistante pendant le gouvernement de Marie Allenou de Grandschamps, qui fonda quinze maisons dans toute la Province. Catherine Briand était sœur de l'abbé Briand, missionnaire, qui devint évêque de Québec (1765-1794) ; et elle devint supérieure générale après Marie Allenou (1779).

Après elle, Marie-Anne Rouxel, dont le nom semble un nom de Saint-Brieuc, gouverna la maison de Quimper. Je trouve sa signature au pied d'un acte postérieur de quelques années.

Le pavage des rues était à cette époque à la charge des riverains : ainsi l'avait réglé notamment une ordonnance de police, édictée en 1719, par Charles Dondel, Seigneur du Parc, Sénéchal de Cornouaille. Or, vers 1770, le pavé de la rue des Regaires était à refaire en entier, et « les Commissaires de police (1) délivrèrent aux paveurs un toisage duquel résultait que les sœurs devaient faire 27 toises et demie de pavés à 3 livres la toise. » C'était une dépense de 82 livres 10 sols ; et, de prime abord, on menaçait les sœurs d'un exécutoire qui, comme dit la Supérieure, « en augmentant les frais n'aura pas pour résultat d'accélérer le « paiement. »

Elle discute la question de droit : « Si, comme le prétend la « ville, la maison est le bien des pauvres, comment les sœurs, « qui n'ont que la jouissance de cette maison, pour servir les « pauvres, pourraient-elles être soumises à cette imposition qui « frappe le propriétaire ?... » Et elle ajoute ces touchantes paroles : « Tous nos soins, nos veilles, nos épargnes sont pour « les pauvres ; contentes de notre propre indigence, nous ne « gémissons que de ne pouvoir leur procurer de plus abondants « secours. » Aussi c'est pour les pauvres et au nom des pauvres

(1) Les *Commissaires de police*, créés par édit de novembre 1697, étaient en général, des notables, anciens syndics, anciens magistrats, même gentilshommes, choisis par la Communauté. — La ville de Quimper était partagée en six arrondissements de police régis en général par deux Commissaires chacun.

que les sœurs supplient la Communauté « de les décharger de « cette somme qu'elles sont dans l'impuissance de payer. »

Quelle réponse la Communauté fit-elle à ces raisons et à ces touchantes doléances? Les sommes destinées par les donateurs, « aux bouillons et aux remèdes des pauvres malades, » durent-elles, par une sorte d'abus de confiance forcé, être employées au pavage de la ville? Il faut espérer que non.

Quelques années plus tard, nous retrouvons Marie-Anne Rouxel à Quimper; elle a auprès d'elle sœur Eulalie Juton, ou Juston, que nous retrouverons en 1793, et sœur Félicité de la Villéon.

Cette dernière a été la seconde fondatrice de la Communauté après la dispersion en 1792; et une mention lui est due. — Elle était née à Plurien (canton de Pléneuf) le 12 mai 1749. Sa frêle constitution lui avait fait une fois refuser l'entrée du noviciat; mais sa douleur et sa persévérance finirent par la lui faire ouvrir en 1771. Elle fut envoyée à Quimper, puis à Taden (Morbihan). Pendant la tempête révolutionnaire, elle se retira à la campagne de son frère à Plurien; et, quand celui-ci fut arrêté, elle transforma ce manoir en maison d'école et en hôpital. Après l'orage, quand les sœurs purent de nouveau se rassembler, sœur Félicité ne parut pas au rendez-vous. Elle avait pressenti qu'on l'élirait Supérieure et voulait se soustraire à cet honneur. Mais elle reparut le lendemain de l'élection de sœur Yvonne Clech (1804). Dix ans après, il lui fallut bien se résoudre à accepter la direction générale de la Communauté; elle exerça cette charge pendant un quart de siècle; et cette personne si frêle et maladive vécut près de quatre vingt-dix ans, et mourut seulement en 1838, après soixante-sept ans passés au service des pauvres.

Nous trouvons le nom vénéré de sœur Félicité de la Villéon au pied d'un acte du 15 avril 1777.

Vingt-huit ans s'étaient écoulés depuis la fondation de Mme Cardé, et les sœurs du Saint-Esprit étaient toujours au nombre de trois seulement. De nobles habitantes du faubourg de la Terre au Duc (1), Anne de Kersulguen, femme de Mire François Hya-

(1) C'était la partie de la ville située au-delà du Steir, en dehors de la *Ville Close*, et qui était du domaine Ducal puis Royal. Une place garde de nos jours le nom de *Terre au Duc*.

cinthe de Tinténiac, Anne Julienne Richer, veuve de M. Vincent Hyacinthe de Marigo, chevalier, Sgr de Keramel, président au présidial, Marie Pauline de la Pierre, veuve de M. Tanguy Marie de Troarin, chevalier, Sgr du dit nom, Marie-Anne Euzenou de Kersalaün, Céleste Thérèze Josèphe de Tréouret, entreprirent d'obtenir une sœur de plus, spécialement pour les pauvres de la Terre au Duc.

Elles mettent dans leurs intérêts le duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, afféagiste du domaine du Roi à Quimper, et dont la noble main est ouverte à toutes les infortunes ; enfin, elles recueillent les aumônes de pieuses femmes, leurs voisines.

Elles comparaissent au palais épiscopal devant Me Gaillard, notaire royal, et exposent que, malgré leur zèle, les trois sœurs ne peuvent suffire, que les malades pauvres de la Terre au Duc sont trop souvent privés de leurs soins et de leurs remèdes ; que, pour leur assurer les uns et les autres, elles demandent une quatrième sœur ; que, pour ce motif, elles déposent une somme de 5.000 livres, qui sera placée sur le clergé de France pour produire 200 livres d'intérêts ; que, sur cette somme, 150 livres seront employées à la pension de la quatrième sœur, et 50 livres ajoutées aux ressources de la pharmacie.

Les trois sœurs sont assistées de l'évêque, Mgr de Saint-Luc ; et elles acceptent la donation avec ses charges, c'est-à-dire l'engagement de visiter les pauvres de la Terre au Duc ; et, comme il ne faut pas que les pauvres attendent, ce charitable service commencera le lendemain.

Cet acte de donation est rédigé avec un soin extrême. Un premier projet était parti de Quimper pour Rennes : il a été soumis à quatre avocats, Mes Arot, Boislève, Duparc-Poullain, le savant jurisconsulte, arrivé au terme de sa laborieuse carrière, Le Chapelier, jeune encore, mais déjà connu au barreau, qui arrivera à une bruyante renommée, et qui périra, en 1794, à quarante ans, frappé, comme tant d'autres, par ses partisans de la veille.

Les jurisconsultes ont plusieurs objections à faire et ils rédigent un nouveau projet « après avoir examiné le premier avec la plus grande attention et balancé les observations faites sur ce projet avec les inconvénients qui pourraient en résulter. »

La consultation est signée à Rennes, le 8 avril ; les donatrices et l'Evêque ne perdent pas un jour ; et le projet des jurisconsultes de Rennes est authentiqué le 15 avril.

Quelle leçon de prudence et de sagesse ! et combien serait-il à souhaiter que les précautions fussent toujours aussi bien prises en pareille occurrence !

Ces précautions semblent indiquer la crainte de quelques tracasseries nouvelles ; mais ce que les jurisconsultes ne prévoyaient pas, et ce que leur science pratique ne pouvait empêcher... c'était la dépossession par la violence.

VII

Seize ans ont passé et nous sommes en 1793. En ce temps-là, des hommes qui parlaient sans cesse de *sensibilité* et d'amour du peuple, se mirent à ruiner, fermer et confisquer les asiles ouverts autrefois à l'indigence et à la maladie. Au commencement de 1793, l'état de leurs revenus fut demandé aux sœurs.

Cet état, produit le 16 janvier, nous révèle la situation financière de la modeste Communauté, aux derniers temps de son existence. Les sœurs possèdent :

Quatre contrats sur le clergé : un de 2.300 livres produisant..... 92 l.
Un de 2.000..... 80
Un de 6.000..... 210
Un de 6.250..... 250
Deux sur les Etats de Bretagne : un de 1.000 livres produisant..... 50
Un de 1.200..... 60 l.

En tout : capital 18.750 ; intérêts 742 livres.

600 livres sont réservées pour la pension des quatre sœurs, et le reste, ou 142 livres, est employé au service de la pharmacie ; mais il est clair que cette somme s'augmente journellement d'aumônes et de dons particuliers. Alors, comme aujourd'hui encore, beaucoup estimaient que les meilleures dispensatrices de l'aumône due aux pauvres, ce sont les pieuses femmes qui les visitent, les aiment, et ont plus de souci d'eux que d'elles-mêmes.

Le mot dit autrefois par la sœur Marie Rouxel : « Contentes de notre indigence » était vrai depuis l'établissement de la Communauté en 1749. Depuis près d'un demi-siècle, les pieuses sœurs n'avaient pas songé à renouveler leurs meubles. J'ai sous les yeux l'inventaire de ce mobilier qui sert à quatre ou cinq personnes. Il a été dressé le 30 juin 1794 (12 Messidor an II).

Voulez-vous savoir quel est le mobilier de la chambre de sœur Eulalie, la Supérieure ? En voici la description et l'estimation :

Un lit à l'impériale, avec une couette de balle, une paillasse, sans couverture, et des rideaux verts	40 l.
Un buffet à treillis	18 l.
Une table de nuit	3 l.
Une table	1 l. 10 s.
Un petit coffre	» 15 s.
Une chaise	» 12 s.
Quelques livres de dévotion et de formacie (*sic*).	2 l.
Quatre rouets	6 l.
Deux ballots, un mauvais panier et un petit escabeau	» 10 s.

Total : 70 livres 47 sols — ou 72 livres 7 sols.

La Supérieure n'a pas de couverture sur son lit. Sœur Placite (apparemment Placide) Mahé est à cet égard mieux pourvue : elle a « deux mauvaises couvertures : une blanche et une verte ; » mais elle n'a que « des morceaux de rideaux, » et elle n'a ni traversin, ni bois de lit. Sœur Julie Le Chevalier n'a non plus que « des morceaux de rideaux. » Le lit de la quatrième sœur, Marie-Claude Bodet, n'est pas décrit : elle l'a apparemment emporté lors de son arrestation et de son internement à Kerlot, en février précédent (1).

Le luxe (et quel luxe !) est réservé pour la pharmacie : il y a là cinq fauteuils bourrés ! Ils doivent être bien vieux ; puisque l'expert les estime 3 livres, soit *soixante centimes* le fauteuil. Il y a de plus huit chaises.

Enfin, l'inventaire de ce chétif mobilier de quatre ou cinq personnes et de la pharmacie monte à 1.251 livres 7 sols, plus la

(1) Les bâtiments de l'ancienne abbaye royale de Kerlot, au faubourg de la Terre au Duc, étaient le lieu de détention des ci-devant religieuses.

valeur d'une vache, 100 livres. L'inventaire emploie 10 rôles ; il a pris l'après-midi du 12, et la matinée du 13 messidor (30 juin et 1er juillet 1794) ; un gardien a été établi : pourvu que ce gardienage se prolonge, les vacations et les frais absorberont la meilleure part du prix de ces pauvres meubles ; et quel sera le profit de la Nation ?

Le profit, le voici ! Les sœurs auront quitté cette maison, dans laquelle, aux termes du contrat de donation, elles ont le droit de résider, à la condition (qu'elles sont prêtes à remplir encore) de soigner les pauvres.

Avant de clore, le rédacteur constate le départ des sœurs ; et leurs noms se trouvent au pied de l'acte accolés au nom de François Valentin. Ce peintre célèbre, né à Guingamp, d'une mère Quimpéroise, languissait et végétait à Quimper (1). Ancien *héros* de la Bastille, devenu membre du district de Quimper, il perdait dans de stériles agitations un temps qu'il aurait pu employer utilement pour sa gloire et sa fortune. Sa signature est apposée au pied de cet inventaire, qui vaut un ordre d'expulsion.

Et quel est donc le crime des sœurs ? C'est ce que le Comité Révolutionnaire lui-même va nous apprendre.

Le 21 Brumaire an II de la République, « une, indivisible et impérissable, » les grands citoyens qui formaient le Comité eurent peur pour elle ; et, pour la sauver, prirent l'arrêté suivant :

« Considérant que dans les moments de crise où se trouve la République, on doit prendre les plus grandes précautions contre les personnes qui peuvent compromettre la tranquillité publique , — que depuis l'évacuation des Communautés de cette ville, il s'y trouve dispersé *(sic)* dans différentes maisons plusieurs religieuses qui inculquent aux personnes simples et crédules qu'elles fréquentent les principes de fanatisme que leur ont inspirés les prêtres réfractaires ; — qu'il est notoire qu'elles ont

(1) L'expression est de CAMBRY, *Voyage dans le Finistère,* p. 338, éd. de 1836. Cambry, admirateur du talent de Valentin, a rendu un bien mauvais service à ce célèbre peintre en citant *(loc. cit.)* deux couplets de « chansons grivoises « qui ont répandu parmi le peuple des idées patriotiques sans le porter à des « fureurs. » On ne peut rien lire de plus plat, et certaines expressions sont remplacées par des points dans le texte même de Cambry. — Valentin demeurait alors près de la porte Médard.

été occupées à faire des signes contre-révolutionnaires ; — que conséquemment, il est instant de séquestrer ces *pestes publiques ;*

« Le Comité arrête de faire renfermer dans la maison de Kerlot toutes les religieuses répandues dans cette ville, avec défense de pouvoir communiquer avec qui que ce soit. »

Or, cet arrêté qui importe tant à la sûreté de l'Etat ne s'exécute pas, et pourquoi ? Peut-être parce que la maison de Kerlot, où il y a déjà nombre de détenues, ne pourrait pas en recevoir 43 autres. Peut-être pour cet autre motif : le district, malgré les réclamations du Comité, s'obstine à ne donner que 10 sols de pension par jour (soit 182 livres 10 sols par an) à des religieuses ayant droit à une pension de 1.000 livres au plus et de 333 livres au moins ; il ne donne même rien à celles que nourrit la charité de leurs parents ou de leurs amis : peut-être entend-il continuer cette économie à laquelle le Comité ne veut pas s'associer (1).

Parmi les quarante-trois *pestes publiques* était une Sœur du Saint-Esprit, la femme la plus populaire de Quimper, Marie-Claude Bodet.

Née à Quimper, le 14 mars 1763 (la Chandeleur), Sœur Marie-Claude avait 30 ans en 1793. Robuste, gaie, active, d'allures masculines, elle cachait sous des dehors un peu brusques, le cœur le plus tendre et le plus dévoué. Chaque matin, au retour de la messe, elle coupait une énorme tranche de pain de seigle, avec un morceau de lard, et mangeait à belles dents ; puis, chaussée de gros souliers ou de sabots, les poches bourrées de simples pour les malades, de quelques bonbons pour les enfants, elle partait en guerre.

Marie-Claude avait été internée chez le Sr Vacherot, ancien administrateur. Mais bien que n'habitant plus sa Communauté, elle continuait ses visites aux pauvres. Cela déplut au Comité ; et le 29 Pluviôse an II (17 février 1794), elle fut comprise dans la liste des religieuses que « le Comité, mû par des considérations

(1) « Nous ne pouvons qu'ordonner leur élargissement à vos risques, périls et fortunes, car nous ne pouvons les tenir en arrestation pour les y faire mourir de faim... Et quelles femmes ! Des femmes qui ont toutes des pensions de la Nation, de 1.000, 700, 500 et les moindres 333 livres. En leur donnant donc 20 sols par jour, c'est encore un grand profit pour la République. »

Lettre à l'Administration du départ, 9 Frimaire, an II (29 novembre 1793).

importantes et graves, et désirant éteindre, autant qu'il est en son pouvoir, tout moyen propre à propager la superstition et le fanatisme, » fit conduire à la maison d'arrêt de Kerlot.

Il va sans dire que les pauvres et les malades n'avaient pas été consultés... Par qui sera remplacée près d'eux sœur Marie-Claude?

A la pensée de les abandonner sans secours, la pauvre sœur se troubla... et elle promit de prêter, le lendemain, le serment civique. Sur quoi le Comité, qui n'a pas souvent de ces aubaines, écrit dans sa délibération : « mention honorable, si elle effectue sa promesse. »

Le Comité en doute et il a raison. Le lendemain venu, la promesse ne s'exécute pas ; et Marie-Claude rentre en prison... Et quel était donc le serment qui lui était demandé ? Ce n'est pas le serment *civique* édicté par la Constitution de 1791 et toujours en usage, sauf la suppression du mot *royaume ;* c'est un serment imaginé par le Comité et par là même illégal : il s'agit de promettre d'inculquer aux malades les *vertus civiques* (1).

Quelques mois après, les autres sœurs vinrent rejoindre leurs compagnes à Kerlot ; voici à quelle occasion :

L'hôpital général de Saint-Antoine, débaptisé (cela va sans dire), était nommé officiellement *hôpital de la Charité.* Au commencement de 1794, trois vieilles religieuses Ursulines y soignaient des vieillards et des enfants trouvés. Comme ex-nobles et religieuses, elles auraient dû être séquestrées à Kerlot ; mais on les laissait en *prison* dans l'hôpital, parce qu'on ne savait comment les remplacer (2).

(1) Je n'invente rien. Le 20 Brumaire an II (10 novembre 1793), le Comité écrivait aux Dames Ursulines de Pontcroix, pour les appeler à Quimper. On lit dans cette lettre qu'il a voulu faire tout aimable : « Il vous sera facile de partager vos précieux moments entre l'hôpital et l'instruction des jeunes filles républicaines ; à ces deux classes de citoyens vous inculquerez facilement les vertus civiques. » De même, le Comité ajoutait au serment civique des institutrices, la promesse « d'instruire les enfants dans les principes de la Convention et de la Montagne, » et il mettait en arrestation celles qui refusaient ce serment illégal. Le serment civique avait été décreté par la Constitution de 1791 (3 septembre.) Titre II, art. 5. « Etre fidèle à la Nation, à la loi et au Roi, et maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du royaume décrétée par l'Assemblée Nationale. »

(2) Dél. du 8 Prairial an II (27 mai 1794.)

Se sentant insuffisantes, elles avaient invoqué l'aide des sœurs du Saint-Esprit ; et celles-ci venaient chaque jour à l'hôpital. Le nombre des malades augmentant, les sœurs eurent l'idée de demander au Comité de surveillance l'élargissement de Marie-Claude Bodet. Cette pétition fut présentée par un cousin de Marie-Claude qui faisait partie du Comité. La pétition provoqua un orage... Pourquoi ?

Parce que les pauvres sœurs ont mis auprès de leurs noms le titre de *Sœurs Blanches,* sous lequel tout Quimper les connaît. Elles devaient prendre le seul nom qu'admette le Comité, *Filles de la Charité.* Elles sont mandées pour le lendemain (27 Prairial an II, 15 juin 1794), à la barre du Comité « pour qu'il leur soit enjoint de changer la dénomination de *Sœurs Blanches.* »

Mais ce n'est pas tout : la nuit a porté conseil ; et quand elles comparaissent tremblantes devant le terrible Comité, « il leur est « annoncé que les citoyens et citoyennes doivent le serment « à la patrie ; que cependant elles n'ont pas rempli ce devoir « sacré, quoique chargées d'un service public. » La formule du serment leur est remise « avec injonction de comparaître le len- « demain pour manifester de leur intention et de celle de leurs « compagnes. »

Elles ne comparaissent pas, et, le 30 juin, deux commissaires reçoivent « mission de se rendre à la maison des Filles de la Charité, dites Sœurs Blanches, pour dresser l'état des meubles, ces filles devant en sortir pour être conduites à Kerlot. » C'est alors que fût dressé le procès-verbal que nous avons résumé plus haut.

Pour prévenir leur expulsion et rester au service des pauvres, trois des sœurs avaient, la veille, produit au Comité un certificat de civisme ; mais le Comité le rejeta dédaigneusement « par l'ordre du jour motivé sur leur incivisme pour refus de serment. »

Le nombre des infirmières déjà insuffisant à l'hôpital général, fut ainsi réduit de moitié ; et les malades, auxquels six sœurs ne pouvaient suffire, furent abandonnés aux soins de trois vieilles religieuses. Qu'importe au Comité ? Il n'a cure de ces vétilles : ce qu'il veut, c'est que les sœurs prêtent le serment imaginé par lui.

Les religieuses entassées à Kerlot furent soumises à toutes les

vexations en usage dans les prisons de ce temps. Le Comité en imagina une autre spéciale aux religieuses.

Ces pieuses femmes continuaient à suivre un peu leurs règles. Quelque maigre que fut leur pitance de 10 sols par jour, elles s'imposaient abstinence à certains jours, notamment le vendredi. Sur quoi le Comité prit ce bel arrêté :

« Considérant que les femmes en arrestation à Kerlot, se permettent des exercices de religion particulière, qui tiennent à l'ancien régime ;... que des abstinences arbitraires peuvent même nuire à leur santé...

« Arrête qu'elles se conformeront à la loi ; et que pour assurer l'exécution, il sera nommé un commissaire, toutes les décades, pris parmi les membres du Comité, qui se transportera à Kerlot, aux jours et heures des repas qu'il lui plaira. »

Quelle petitesse et quelle mesquine tyrannie de la part de patriotes qui célèbrent à chaque moment leur sagesse et leur humanité !

Après l'expulsion des sœurs, la maison fut occupée par le directeur de la mine de houille qui s'exploitait alors dans le voisinage. En 1797, un acheteur se présenta, mais la vente ne se conclut pas, et la maison fut abandonnée à l'hospice comme maison de charité. L'hospice en retira un loyer. Quelques années après les sœurs purent y rentrer (1). Marie-Claude Bodet devint Supérieure ; elle reprit joyeusement ses courses matinales au chevet des malades pauvres, et ne se reposa que pour mourir à 66 ans, le 28 mars 1829.

Sœur Marie-Claude avait été assistée au lit de mort par une sœur, jeune alors, qui allait donner soixante-cinq ans de sa vie aux pauvres de Quimper. Je veux parler de la sœur Marie Hamon, qui s'est éteinte Supérieure de la maison, en 1883, à l'âge de 85 ans, et que les pauvres ont aimée sous le nom de sœur Rosalie.

Un dévoûment continué sans jamais se lasser pendant soixante-cinq ans, quel miracle de foi et de charité !

Mais il y a des gens que ce dévoûment importune et *agace,* parce qu'il est l'expression et en même temps la glorification de

(1) Je trouve ces renseignements dans une note que l'on croit de sœur Marie-Claude.

la charité chrétienne : que ces hommes arrivent au pouvoir, quel sera leur premier soin ? Essayer de réprimer le généreux élan du sacrifice et du dévoûment religieux. Nous l'avons bien vu en 1793.

Après bientôt un siècle, la même haine produit les mêmes effets. Aujourd'hui, comme en 1793, on expulse les sœurs parce qu'elles ont au cou un crucifix et dans le cœur l'amour du Christ, leur maître, leur modèle et leur espérance ; et on les remplace par ces infirmières laïques, dont les unes, quand elles ont trop bien dîné, empoisonnent leurs malades, dont les autres transforment en salle de danse, un jour de *mardi gras*, la salle où râle l'agonie (1). Ces scandaleuses infirmières ont un mérite que n'ont pas les religieuses : l'indifférence absolue, — je me trompe, — la haine de la religion chrétienne. Cette recommandation suffit. Les doléances des pauvres et des vieillards ne seront pas écoutées : les protestations des médecins non plus ; et, quand elles deviendront trop pressantes, sans discuter leurs raisons, on leur répondra : « Nous sommes la force, et il faut en finir avec le « cléricalisme, » lisez le catholicisme, le christianisme, et même toute croyance en Dieu.

Voilà le mot de la situation. Ce qu'on poursuit dans les sœurs des hôpitaux comme dans d'autres expulsés, c'est leur foi religieuse... On n'oublie qu'une chose : c'est que la violence ne fonde rien de durable.

Les pauvres sœurs pleurent en quittant les malades auprès desquels elles affrontaient la mort, les vieillards auxquels elles rendaient tous les soins de la piété filiale, les enfants abandonnés dont elles s'étaient faites les mères ; mais elles peuvent répéter ce mot que le poète a mis dans la bouche d'une autre persécutée, et qui renferme un acte de foi et un acte d'espérance :

Tout vous a réussi. Que Dieu voie et nous juge !

J. TRÉVÉDY,

Ancien président du tribunal civil de Quimper.

(1) Lire le livre du docteur Després : *Les Sœurs hospitalières*. Ce livre restera comme un monument élevé à la gloire des sœurs, et comme un acte d'accusation contre la *laïcisation* des hôpitaux.

UN MORALISTE BRETON

L'ABBÉ DE BELLEGARDE

Etude biographique, bibliographique et littéraire (1)

Parmi les écrivains sur qui pèse un injuste oubli, il en est peu d'aussi féconds, d'aussi intéressants à étudier que l'abbé de Bellegarde. Suivant l'expression d'un de ses biographes, le bon abbé « a donné au public presque autant d'ouvrages qu'il a vécu d'années, » et il mourut à quatre-vingt-six ans. Mais ce n'est pas de cette excessive production que je veux lui faire un mérite ; beaucoup de ses livres d'histoire, de voyages, ou de ses traductions lui furent commandés par les libraires, et, hâtivement composés, ont peu ou point de valeur. Mais il y a dans son œuvre de moraliste cinq ou six volumes dont la vogue, jadis attestée par des éditions nombreuses, des traductions dans toutes les langues de l'Europe, peut encore se justifier aujourd'hui. L'objet principal de ce travail est d'exhumer de ces pages jaunies par le temps, à peine feuilletées par quelques amis du passé, les saines et fines observations qui y abondent. Il m'a paru utile de faire précéder ces pages de critique d'une biographie sommaire, prise aux sources contemporaines, et d'esquisser, après Miorcec de Kerdanet et P. Levot, une bibliographie des nombreux ouvrages du disciple breton de La Bruyère.

(1) M. Arthur de la Borderie a bien voulu m'aider, pour cette étude, de ses conseils et de ses précieuses indications ; qu'il reçoive ici l'expression de ma reconnaissance.

I

Celui qui devait s'attacher à peindre les mœurs raffinées de société polie, vint au monde dans un coin isolé de la côte de Bretagne. Jean-Baptiste Morvan ou de Morvan, naquit le 30 août 1648, à Piriac, autrefois petite ville du comté nantais, aujourd'hui simple bourg, distant de trois lieues de Guérande et que le progrès semble vouloir épargner. Il était de noble extraction, mais non d'origine bretonne, car son nom ne figure pas aux nobiliaires de la province. Son père, Jacob de Morvan, sieur de Norverel, était procureur fiscal d'une terre appartenant à Jean-Joseph de Tournemine, baron de Camsillon, et père du célèbre jésuite rennais, René de Tournemine. Sa mère était Perrine de Bourgneuf, des Bourgneuf de Cucé probablement. Il reçut une éducation toute chrétienne, mais on ne sait rien de son enfance, ni du collège où il fit de solides études, qui mûrirent prématurément son esprit et le conduisirent à une connaissance approfondie des langues grecque et latine.

L'abbé de Bellegarde — les contemporains et la postérité lui donnent toujours ce nom, qu'il paraît avoir emprunté de très bonne heure, à un fief de sa famille, — entra fort jeune dans l'Institut des jésuites, à leur maison professe de Paris. Son zèle et la finesse de son goût le firent remarquer dans cette compagnie d'élite. On pourrait trouver, chez les guides et les amis de sa jeunesse, le secret de ses préférences littéraires : au Père Pardies, il emprunta ses aptitudes théologiques; au Père Rapin, cet amour de la poésie qui devait le porter à traduire Horace et Ovide; au Père Bouhours, son maître, un des puristes de notre langue, il dut l'élégance et la correction de son style. Mais les seize ou dix-sept années qu'il passa dans la communauté, lui firent surtout acquérir le fond de piété et de religion, qui sert de base à la plupart de ses écrits. Il se préparait, par le commerce assidu des Pères de l'Eglise, à devenir lui-même prédicateur ; nul doute que ses professeurs et ses condisciples ne l'aient entendu prêcher plusieurs de ces remarquables sermons qu'il ne devait pas faire imprimer, en ayant disposé en faveur de prélats, désireux de les posséder.

Ici se place le fait le plus grave de la vie de l'abbé de Bellegarde : il quitta, après un long stage, mais sans y avoir prononcé ses derniers vœux, cette compagnie de Jésus qui lui était restée si hospitalière.

Par cette retraite honorable et qui semble avoir été toute volontaire, l'abbé se séparait de religieux qu'il vénérait, mais dont il ne partageait pas entièrement toutes les croyances ; en effet, il déclarait hautement ses préférences pour la philosophie de Descartes, alors censurée par les théologiens et l'Université. Le Père de Tournemine, qui inséra, au *Mercure de France,* de novembre 1734, un éloge de l'homme excellent à qui l'unissait une amitié de soixante années, écrit, avec une pointe de malice : « Les Pères regardaient alors le mépris de l'ancienne « philosophie comme une faute considérable ; » il s'empresse d'ajouter que l'abbé de Bellegarde ne rompit nullement avec la compagnie, qu'il ne cessa point de l'estimer et d'y compter d'illustres amis. On doit donc bien se garder de confondre ce pieux et franc confesseur de sa foi avec un La Croze qui, par dégoût de la règle, quittait, presque à la même époque, l'ordre des Bénédictins ; je n'ai pas plus trouvé trace de ses velleités d'indépendance que des tracasseries que lui auraient suscitées les jésuites, d'après M. Levot.

Rentré dans le monde, et resté à Paris, l'abbé de Bellegarde se livra à la composition des ouvrages qui devaient lui conquérir une juste réputation. Ce furent d'abord, de 1689 à 1695, des traductions des Pères ou des manuels de piété ; à cette dernière date, il inaugura par les *Réflexions sur l'élégance et la politesse du style*, la série de ses livres d'instruction, les *Réflexions sur ce qui peut plaire dans le commerce du monde,* ayant marqué précédemment son début dans la morale mondaine. Mais, jusque dans la plus mondaine de ces productions, les *Réflexions sur le ridicule,* où l'expérience satirique est plus d'un gentilhomme que d'un prêtre, on sent, en maint passage, la ferveur chrétienne de l'auteur. On nous dit, et je crois volontiers, qu'au milieu de ses plus absorbantes occupations littéraires, il ne manqua jamais un seul jour de dire la messe, et de la célébrer avec une tendresse de dévotion qui touchait tous les assistants. La nécessité ne le portait pas moins vers les lettres que son goût naturel, car il était sans fortune, et les libraires, les Pralard, les Barbou, les Guignard, exploitaient les ressources de sa plume infatigable. Le plus clair de ce qu'il gagnait, au prix d'un labeur incessant, allait aux pauvres, surtout aux pauvres honteux. Les livres abstraits, les traités de morale demandant de longues et sérieuses méditations, il faut moins s'étonner, à mon avis, des imperfections que la hâte d'écrire a laissées dans les ouvrages de l'abbé de Bellegarde, que des choses excellentes qu'il a trouvé le temps de recueillir et d'y semer. Vivant

de sa plume, fréquentant quelques ecclésiastiques ou philosophes de sa trempe, il ne se mit pas en avant, ne rechercha aucun emploi. La dédicace qu'il fit de ses *Règles de la vie civile* au duc de Bourgogne n'est pas d'un solliciteur, et il ne faut pas avoir lu Saint-Simon pour en trouver les termes exagérés. Si, après ses *Réflexions sur ce qui peut plaire dans le commerce du monde,* il a mis encore deux de ses traductions : celle des *Caractères d'Epictète* et celle des *Métamorphoses d'Ovide,* sous le patronage du duc du Maine, c'est que le prince souverain de Dombes avait fait imprimer la première à Trévoux, et l'avait choisi pour inspecteur des livres qui sortiraient de ses presses ; il n'y a rien là qui sente l'intrigue ou la bassesse. Je ne lui devine qu'une ambition, et bien délicatement exprimée : dédiant à « Messieurs de l'Académie française » ses *Réflexions sur l'élégance et la politesse du style,* il définit si amoureusement cette qualité d'académicien « marque et récompense du mérite, » qu'on peut le reconnaître sous les traits de « l'honneste homme » à qui il ouvre le sanctuaire des Quarante. Mais, dans la force de l'âge et du talent, il lui était bien permis d'espérer un tel honneur.

Les contemporains disent que l'abbé de Bellegarde n'a rien publié depuis son *Histoire d'Espagne, tirée de Mariana,* en 1726. Outre que la véritable date de cette *Histoire,* du moins de la première édition, est 1723, Levot cite trois ouvrages postérieurs, dont le dernier, *Eléments de l'histoire de France et romaine, de la géographie, de la fable et du blason,* parut en 1729. Mais il est certain que ce fut là le suprême effort du fécond écrivain, qui comptait plus d'importants ouvrages que d'années de travail, car, sans parler des attributions douteuses, les trente-deux numéros décrits par la *Biographie bretonne,* ne comprennent ni les *Règles de la vie civile,* ni les *Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde.* Il abandonna donc l'étude, ne voulant plus penser qu'à ses fins dernières et à son salut. Il nous reste de touchants témoignages de cette époque de sa vie. Il fit emballer ses livres, qu'il envoya à un curé de Bretagne de ses amis, se défit de ses manuscrits, donna presque tous ses meubles et se réduisit volontairement à un dénuement absolu. On le trouva, un jour, devant un tableau de la Flagellation du Christ, fondant en larmes et se frappant la poitrine. Voilà un trait digne de la *Vie des Saints.*

Cependant les infirmités venaient. Ayant presque perdu l'usage des jambes et des yeux, il ne pouvait plus dire sa messe, il se traînait à

peine. Dans les premiers mois de l'année 1732, on obtint qu'il se retirât à la communauté de Saint-François de Sales, fondée à Paris en 1698 pour les pauvres prêtres, et alors établie rue du Puits-l'Hermite, faubourg Saint-Marceau. Il faut citer ici un *Mémoire* communiqué au *Mercure de France* par M. de Chaserey, supérieur de la communauté, et rédigé par le chapelain des religieuses Recollectes de la rue du Bac, M. Selle, qui avait beaucoup connu et aimé notre digne abbé : « Depuis qu'il fut retiré à Saint-François de Sales, j'allois régulièrement « toutes les semaines le voir à l'infirmerie, où il étoit avec les autres « messieurs infirmes. Il étoit le seul de l'infirmerie auquel Dieu avoit « conservé tout son bon esprit, qu'il a eu sain jusqu'à la mort. Il « s'humilioit la-dessus devant le Seigneur, voyant tous ses confrères « déchus. Voilà, me disoit-il, des messieurs qui ont rendu des services « considérables à l'Eglise ; celui-ci a prêché dans les plus fameuses « chaires de Paris, celui-là a enseigné longtemps la théologie dans « l'Université; voilà nos maîtres! quel changement! misère humaine! « s'écrioit-il. » Jusque dans cette confidence attristée, dans cet acte d'humilité profonde, je ne trouve rien d'austère ni de dur, mais le reflet de cette onction affectueuse qui caractérise partout Bellegarde ; la maison où il s'était retiré, placée sous le patronage de saint François de Sales, n'était-elle pas pénétrée de « cette atmosphère affective, » dont a parlé Sainte Beuve, à propos du doux évêque d'Annecy? Enfin le grand serviteur de Dieu — c'est un mot du Père de Tournemine — après deux années de souffrances, qu'une immobilité forcée rendait plus insupportables, s'éteignit, plein de patience et de résignation, le lundi de Pâques, 26 avril 1734, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et huit mois. Au moment de sa mort, un de ses frères était encore avocat au Parlement de Bretagne. C'est, après lui, tout ce qu'on sait de sa famille. La postérité ne nous a pas conservé l'image de l'abbé de Bellegarde ; aucun portrait de lui n'est cité ou décrit dans l'*Iconographie bretonne* de M. le marquis de Surgères. Il y a bien, dans l'édition des *Métamorphoses d'Ovide,* imprimée à Amsterdam, en 1716, la figure d'un homme, en habits de cour, écrivant debout dans un cabinet de travail ouvert sur la campagne, qu'on a pu prendre pour celle du pieux traducteur d'Ovide ; mais cette gravure se retrouve, identiquement la même, au frontispice du tome second des *Œuvres* du Chevalier de Méré, — « l'*honnête homme* » — imprimées aussi à Amsterdam, en 1692. On est certainement en présence d'un personnage de belle mine et de pure convention, que le libraire

Pierre Mortier employait à la décoration des ouvrages sortis de ses presses.

II

Une bibliographie des Œuvres de l'abbé de Bellegarde n'est pas aisée à établir. Brunet a dédaigné de la dresser, attribuant seulement à l'abbé, dans sa table générale, des *Mémoires sur la vie d'Arnauld,* qui appartiennent à un de ses homonymes, Du Parc de Bellegarde, écrivain janséniste. M. Miorcec de Kerdanet, dans ses *Notices sur les écrivains de la Bretagne,* M. P. Levot, dans la *Biographie bretonne,* ont dénombré force livres de leur compatriote. Je me suis servi de ces énumérations, encore bien incomplètes, ayant aussi sous les yeux la liste des ouvrages de Bellegarde qui font partie de la riche bibliothèque de M. Arthur de la Borderie, et possédant moi-même quelques éditions non citées. Mon travail, dont les inexactitudes et les lacunes ne sont que trop certaines, comprend les *Traductions,* les *Ecrits personnels* dans l'ordre des dates, et, sous ce titre, « *les Apocryphes,* » la désignation de ce qui doit être certainement rejeté. J'étudierai ensuite, dans un chapitre spécial, les parties intéressantes de l'œuvre, celles qui méritent d'être sauvées de l'oubli.

Traductions.

1° *Sermons choisis de saint Jean Chrysostôme, contenant 88 de ses plus beaux discours*, traduits du grec. 2 volumes in-8°, Paris, Pralard, 1690. Nous n'avons encore là, avec les *Opuscules* de saint Jean Chrysostôme (1691, in-8°), les *Homélies ou Sermons de saint Jean Chrysostôme sur la Genèse* (1702, 2 volumes in-8°), et les *Homélies ou Sermons de saint Jean Chrysostôme sur les Actes des Apôtres* (1703, in-8°), en ne tenant pas compte de douze volumes in-8°, mentionnés en bloc par Kerdanet, que six des dix-huit volumes que Bellegarde disait avoir traduits du célèbre docteur de l'église grecque.

2° *Sermons de saint Basile le Grand et Sermons de saint Astère,*

traduits du grec. Paris, Pralard, 1691, in-8°. Kerdanet indique, sous la même date, séparément, les *Sermons* de saint Astère, *évêque d'Amasée.*

3° *Lettres de saint Basile le Grand,* traduites du grec. Paris, Pralard, 1693, in-8°, (d'après Levot, qui cite une autre édition de 1701). Kerdanet donne l'édition de 1693 comme ayant deux volumes in-8° et intitulée : *Lettres et Homélies.* Quoiqu'il en soit, cette traduction et la précédente sont estimées.

4° *Sermons de saint Grégoire de Naziance,* traduits du grec. Paris, Pralard, 1693, 2 volumes in-8°. Une note de la biographie Levot, met cette traduction fort au-dessous de celle d'un discours de saint Grégoire de Naziance par M. Troiat, ecclésiastique de Grenoble.

5° *Les Offices de saint Ambroise,* 1 vol. Cité sans autre indication par Kerdanet, ce livre est reporté, par Levot, à l'année 1689. (Paris, Seneuse, in-12), avec ce titre qui, au premier abord, ne paraît pas désigner une traduction : *Les devoirs de l'honnête homme et du chrétien, ou Office de saint Ambroise.*

6° *Apparat de la Bible, ou Introduction à la lecture de l'Ecriture sainte,* traduit du latin du R. P. Lami, prêtre de l'Oratoire. Paris, Pralard, 1697, in-8°. Le titre de ce traité de vulgarisation des livres saints est donné différemment ailleurs.

7° *Sermons de saint Léon, pape, surnommé Le Grand, traduits sur l'édition latine du R. P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire.* Paris, Pralard, 1698, in-8°. Contrairement aux habitudes de Bellegarde, il n'y a pas ici le moindre avant-propos.

8° *Opuscules de Thomas à Kempis,* 1700, in-18. Mentionnés par Kerdanet, possédés par M. de la Borderie, ces *Opuscules,* de l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ,* ont suivi de deux ans la première édition d'une traduction faite par Bellegarde du divin chef-d'œuvre et ainsi décrite par Levot : *De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, plus ample que toutes les traductions précédentes, avec les notes d'Horstius,* Paris, Jacques Collombat, 1698, in-12 ; *ibid,* 1702, in-12.

9° *Les Caractères d'Epictète, avec l'explication du tableau de Cébès,* par M. l'abbé de Bellegarde. — A Trévoux, chez Estienne Ganneau, directeur de l'imprimerie de S. A. S. Monseigneur prince souverain de Dombe, 1700. Ce livre, dont Levot cite aussi une édition de Paris (Boudot, 1700, in-12), renferme, en plus des maximes d'Epictète et du *Tableau* de Cébès, des traductions du *Discours sur*

la destinée des âmes, tiré du dixième livre de la *République* de Platon, du *Discours sur la tranquillité de l'âme*, tiré du philosophe pythagoricien Hipparque, et du *dialogue* de l'empereur Hadrien et d'Epictète. L'abbé de Bellegarde a fait précéder ces traductions de la vie d'Epictète par Boileau, et d'un avis au lecteur où il lui échappe cet aveu : « Ce que nous avons d'Epictète est trop court pour faire un « volume raisonnable ; voilà pourquoi on a jugé à propos d'étendre « ses maximes, et d'y ajouter de nouvelles réflexions, conformes à nos « mœurs. » Le bon abbé était l'homme des *Réflexions,* il en a mis partout ; celles-ci, d'une sagesse un peu pédantesque, lui ont attiré cette sortie désobligeante, inscrite sur le feuillet de garde de mon exemplaire par un précédent possesseur : « Une des plus folles et des plus « singulières idées de l'abbé de Bellegarde est qu'il faut qu'un volume, « pour être *raisonnable*, ait une dimension donnée. Jusqu'à cette « merveilleuse découverte, j'avais toujours pensé que des vérités « exprimées laconiquement avaient un double mérite. » Attrape, moraliste naïf, qui a voulu rendre le même service à Epictète que l'abbé de La Roche à la Rochefoucauld ! Au point de vue bibliographique, le volume, coquettement imprimé à Trévoux, est fort curieux ; le duc du Maine, devenu prince de Dombes, par le bon plaisir de Mademoiselle de Montpensier, octroie au sieur J. B., qui le retrocède à Estienne Ganneau, un privilège dont le dispositif, fort curieux pour les us et coutumes de la principauté de Dombes, n'occupe pas moins de six pages de petit texte. J'ai dit plus haut que l'abbé de Bellegarde était inspecteur de l'imprimerie de Trévoux ; il travaillait sous les ordres d'un président de Parlement et d'un président à mortier. Cette principauté de Dombes se prenait au sérieux.

10° *Traduction des Odes d'Horace,* Paris, Pralard, 1700, in-12. Cette traduction est jointe à celle des *Satires,* des *Epitres* et de l'*Art poétique,* par le Père Tarteron, jésuite.

11° *Livres Moraux de l'Ancien Testament, contenant les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, ôu sont renfermées les maximes de la sagesse divine avec les devoirs de la vie civile.* Paris, Jean et Michel Guignard, 1701, in-8°. Bellegarde a joint un commentaire de sa façon à cette traduction de cinq livres de la Bible, ou plutôt à cette reproduction de la traduction de Royaumont. Kerdanet donne, à tort, 1711 comme date de cet ouvrage.

12° *Les Métamorphoses d'Ovide,* avec *des explications à la fin*

de chaque fable, traduction nouvelle, par M. l'abbé de Bellegarde. Paris, P. Emery et M. David, 1701, 2 volumes in-12. Cette traduction comprend, outre les *Métamorphoses,* le *Jugement de Pàris* (d'Ovide). *Les Abeilles,* « métamorphose tirée du quatrième livre des *Géorgiques,* de Virgile, » et des *Epitres choisies d'Ovide* (au nombre de dix). La fidélité n'est pas le trait dominant de cette traduction, moins inexacte pourtant que celle des mêmes *Métamorphoses,* par Du Ryer ; Bellegarde s'explique ainsi, dans sa préface, sur les vertueuses libertés qu'il a prises avec son modèle : « Je ne sais pourquoi des critiques « outrés défendent la lecture de ce livre ; pour moi, je suis persuadé « qu'on en peut tirer des instructions très utiles, quand on le lit avec « toutes les précautions nécessaires. On a eu grand soin, dans cette « nouvelle traduction, d'adoucir de certaines expressions qui auraient « paru un peu trop libres en notre langue, si l'on eût suivi mot pour « mot l'original. » Les dernières lignes de cette préface indiquent que le livre était destiné à ce que nous appellerions aujourd'hui les bibliothèques scolaires : « On a enrichi cette nouvelle traduction de très « belles figures, et qui sont bien *dessignées* (*sic*) ; elles peuvent être « d'un grand secours aux enfants qui étudient dans les collèges, pour « leur faire mieux comprendre le sujet de la fable et pour l'imprimer « plus fortement dans leur mémoire. » Il y a quatre éditions des *Métamorphoses d'Ovide* de Bellegarde, la deuxième, que je trouve citée dans un catalogue de librairie (Paris et Liège, chez François Broncart, 1712, 2 vol. in-8°), avec deux frontispices et 178 figures à mi-page, la troisième, à Amsterdam, chez Pierre Mortier, 1716, contenant le pseudo-portrait dont j'ai parlé, la quatrième, à Paris, chez Michel Brunet, 1727. Dans ces deux dernières, se trouvent une dédicace au duc du Maine, un frontispice et dix-sept figures « *bien dessignées* » mais non signées, dont la naïveté désarme la critique.

13° *La découverte des Indes Occidentales par les Espagnols, traduite de l'espagnol de Las Casas.* Paris, P. de Bats, 1701, in-12. Levot, qui donne ce renseignement, ajoute que cette traduction avait d'abord paru sous le titre de : *Relation des Voyages et Découvertes que les Espagnols ont faits dans les Indes Occidentales* (traduite en français par l'abbé de Bellegarde) *avec la relation curieuse des Voyages du sieur de Montauban, en Guinée, l'an 1695.* Amsterdam, 1698, in-12.

14° *Les Pseaumes de la confession du sérénissime prince don Antoine, roi de Portugal, pour demander à Dieu le pardon de ses*

péchés, avec des prières du même roi sur différents sujets, le tout traduit en français, avec le latin en regard. Paris, J.-B. Lamesle, 1718, in-16 (suivant Levot), in-8° (suivant Kerdanet).

A toutes ces traductions, qui ne comprennent pas encore celle de Clément d'Alexandrie, citée par le P. de Tournemine, il faudrait peut-être ajouter diverses compilations, que l'abbé de Bellegarde a extraites des livres saints ; mais, comme il y a mêlé beaucoup de son crû, je les renvoie aux *Ecrits personnels,* ainsi que son *Histoire d'Espagne,* qu'il a tirée, en grande partie, de Mariana. Cousines germaines des *belles infidèles* de Perrot d'Ablancourt, les traductions de Bellegarde se rapprochent surtout, par leur abondance, par les licences de l'interprétation et l'excessive facilité du style, de celles du trop fécond abbé de Marolles.

OLIVIER DE GOURCUFF.

(A suivre.)

—

LES SANGLIERS

Les leçons de choses sont à la mode depuis quelques années, mon cher petit, et je veux en écrire une à ton intention. Il faut te dire que Vauvillers, où je suis en ce moment pour faire pénitence de mes péchés, est un village entouré de grandes forêts qui s'étendent sur les ondulations naissantes des Vosges. Dans ces forêts, il y a beaucoup de sangliers, et comme ils ravagent continuellement les terres des environs, on leur fait la chasse le plus souvent possible.

Or donc, mercredi dernier, au nombre d'une douzaine de bons vivants, nous nous trouvions réunis autour d'une table copieusement servie, dans une maison de garde au fin fond des bois de la Fresse. La partie n'avait pas été heureuse. Le sanglier avait successivement éventé plusieurs tireurs et rebroussé chemin, au lieu de leur passer à belle portée ; si bien qu'après une heure de chasse très vive, la bête s'était dirigée, sans blessure, du côté des Vosges. Inutile de continuer à suivre, car elle ne devait guère rentrer au bois qu'à la nuit, et il était à peine une heure du soir. Nous laissâmes les chiens qui tenaient bon, courir après leur animal, et nous rentrâmes à la maison pour dîner.

Ces repas de chasse sont, de tradition, très gais et très abondants : on y cause beaucoup, on y mange plus encore, et l'on y boit parfois... un peu trop. Dans ce pays de productions surtout, où l'eau-de-vie s'appelle innocemment du *marc*, et le kirsch, de l'*eau de cerises*, il y a invariablement, parmi les convives, quelques raffinés qui ont apporté avec eux des flacons de derrière les fagots. Donc, on causa tant, on mangea si bien et on but si sec, qu'au moment du dessert, nous parlions

tous à la fois, chacun de nous éprouvant le besoin de faire part de son éloquence aux autres qui ne l'en écoutaient mais. Pas de mauvais coucheurs, au reste : nous nous contentions de porter et de reporter indéfiniment nos santés. Cela devenait monotone à la fin. Notre président eut alors une idée assez originale, et réclama le silence à grands coups de manche de couteau sur la table. Il prit la parole en ces termes :

— Il est bien certain, mes amis, dit-il, qu'aujourd'hui les sangliers sont les maîtres, et les chasseurs, les écoliers. La chose, d'ailleurs, n'a rien qui surprenne : depuis longtemps les bêtes à soies grises nous servent d'exemples ou d'emblèmes. Les Gaulois les mettaient sur leurs médailles, et les Bretons, moins difficiles encore, s'en tenaient, observe un vieil auteur, aux compagnons de saint Antoine :

Car Bretons, très-bien le sçay,
S'entredoivent tout d'un accort
Amer et craindre jucqu'à la mort.
Pour ce sont-ils en général
Nommés *pourceaulx,* non pas à mal,
Car *pourceaulx* telle nature ont,
Quand l'un fort crie, les autres vont
Tous ensemble pour l'aïder ;
Il ne faut point les en prier (1).

Sangliers ou pourceaulx, ils ont du bon, en effet, et nous aurions tort d'en rougir. Toujours ensemble ou gens de revue ; vivant de peu, couchant sur la dure, flairant l'embûche ; point agressifs de caractère, mais chargeant avec rage, quand ils sont blessés, l'assaillant qui les persécute ; mourant face à l'ennemi ; farouches, sauvages, droits dans leurs allures et dans leurs courses, terribles dans la colère et dans la lutte, ce sont de rudes et solides compagnons ! Je les aime surtout pour l'éducation qu'ils nous donnent. N'est-ce pas eux qui

(1) Vers écrits en 1380 par Guillaume de Saint-André, écolâtre de Dol, et cités par M. Arthur de la Borderie dans les *Etudes historiques bretonnes*.

nous apprennent à courir les bois tout l'hiver, sans craindre le froid ni la neige, à n'avoir peur ni des coups de boutoir d'un ragot ni des morsures d'une laie furieuse ? Les jarrets, le coup d'œil, le sang-froid, l'utilité de se sentir les coudes, la connaissance des bois et des sentiers perdus, l'amour de la vie libre en pleine nature, voilà ce que nous leur devons. Eh ! bien, mes amis, rappelons-nous que, sur la frontière de l'Est, plus qu'autre part encore, la chasse est l'image de la guerre : j'en vois d'ici qui l'ont prouvé et qui ne seraient pas, à coup sûr, les derniers au rendez-vous. Rappelons-nous, qu'en traquant les bêtes noires, nous nous préparons à des battues plus sérieuses et plus meurtrières ; et buvons alors aux sangliers, grâce auxquels, j'en ai l'espérance, nous saurons, le moment venu, faire notre devoir et viser juste !

— Tu le croiras si tu le veux, mon cher petit, notre président avait commencé sur un ton assez gai, avec l'intention de faire rire ; — il était ému quand il finit, et tous les assistants, parmi lesquels se trouvaient deux médaillés de 1870, vinrent lui serrer la main à tour de rôle.

— C'est étonnant, diront les sceptiques, de voir combien la fibre du patriotisme vibre facilement chez les gens qui ont bien dîné !

— Sans doute ; mais où qu'elle vibre, sa note efface toutes les autres, et si l'on veut qu'elle ne s'engourdisse pas, toutes les occasions sont bonnes pour la réveiller. — Dis-toi bien cela, mon ami ; et quand, avec l'âge, tu comprendras ce que c'est que l'idée de la patrie, souviens-toi que cette idée là — jamais on ne doit s'y arrêter sans la saluer.

HENRI FINISTÈRE

POÉSIE

—

LE FRÈRE DE LAIT [1]

A MONSIEUR JOSEPH ROUSSE

I

De Nante à Quimperlé, de l'Odet à la Loire
On vantait Guennola, lis dans toute sa gloire,
Jeune fille aux traits délicats.
Mais sa mère n'est plus, ni ses sœurs, ni son père,
Et pour toute famille elle n'a sur la terre
Rien qu'une belle-mère, hélas !

Seule au seuil du manoir où la vie est austère
Guennolaïk jetait sur la mer solitaire
Un regard humide de pleurs :
Ne verra-t-elle pas l'ami de son jeune âge,
Après six ans passés, aborder le rivage
Et ramener des jours meilleurs ?...

Mais la marâtre accourt : — Levez-vous, nonchalante !
Levez-vous et quittez une mine dolente
Je hais un visage chagrin.
On ne vous nourrit point pour bayer aux corneilles.
Mettez la bûche au feu, le pain dans les corbeilles,
Promenez la vache au ravin. —

(1) Imité de *Ar Breur Mager*, dans les *Chants populaires de Bretagne* de M. de la Villemarqué, 6e édition, p. 157-170 ; mais imité avec autant de bonheur et d'originalité que *la Ceinture de noces*, publiée dans notre livraison d'octobre, ci-dessus p. 292. — A. DE LA B.

Et pour un dur travail, avant l'aube éveillée,
L'enfant longtemps le soir prolongeait sa veillée.
On la voyait, courbant les reins,
Porter les lourds fagots, aider la lavandière,
Ou charger son col blanc d'une cruche grossière
Au douet du ruisseau des Nains.

II

Un soir, sur le ruisseau je me penchais rêveuse,
Je voyais mon image entre les verts roseaux ;

Puis je ne vis plus rien, la source était bourbeuse :
Le sabot d'un cheval avait troublé les eaux.

Un étranger salue, il dit : — Je viens de Nante,
Envoyé d'un ami qui sort de grands combats.

Etes vous fiancée ? — Et fillette innocente,
Et sotte que j'étais, je dis : — Je ne sais pas.

Il reprend, je réponds : — Aucun vœu ne me lie. —
Soudain un anneau d'or à mon doigt est passé.

— Adieu dit l'envoyé, ma tâche est accomplie ;
Un chevalier, un brave est votre fiancé.

Il fut blessé sous Nante, à Nante est mort son page.
Laissez passer trois fois sept jours et puis trois jours,

Vous le verrez, ravi, redemander ce gage.
Veillez alors : montez au sommet de ces tours —

J'écoute et je me sens palpitante de joie,
Et je garde en mon sein un précieux secret

Car le don me ravit, car celui qui l'envoie
C'est l'ami tant pleuré, c'est mon frère de lait.

III

Pensive est Guennola. Trois jours et trois semaines
Sont passés. Nul ne vient ! Du sommet de la tour

Son regard fouille en vain les campagnes lointaines :
Rien du frère attendu ne promet le retour.

La marâtre apparaît avec son faux sourire :
— Je vous aime, Nola, plus que vous ne pensez.

A la noce tantôt je prétends vous conduire,
J'ai pour vous le meilleur de tous les fiancés. —

— Belle-mère, excusez ; je choisirai moi-même,
A mon frère de lait j'ai réservé mon cœur.

J'ai là son anneau d'or ; il va venir, il m'aime,
Et je me fie à lui du soin de mon bonheur.

— Gardez votre anneau d'or avec vos rêveries.
Je sais ce qu'il vous faut et le sais mieux que vous :

Job est un bon garçon qui veille aux porcheries ;
Mignonne, dans trois jours il sera votre époux. —

IV

Le vent dans le bois souffle ; il fait gémir les branches
Il roule, avec ses bruits, de funèbres accords.

Un vieux, au manteau noir semé de larmes blanches,
Fait tinter dans la nuit la clochette des morts.

— Priez, dit-il, priez Jésus et Notre-Dame,
(Afin qu'un jour pour vous d'autres daignent prier)

Pour celui qui fut homme et qui n'est plus qu'une âme,
Priez pour le repos d'un noble chevalier.

Jeune et brave il courut une courte carrière,
Il meurt pour la Bretagne, et son destin est beau.

Au coucher du soleil on fera la prière ;
De l'église, on prendra le chemin du tombeau. —

V

— Vous partez, quoi, déjà ! Les sonneurs font merveilles,
Le jour finit à peine et promet un beau soir.

— Il n'est point de plaisir à des fêtes pareilles,
Je ne puis sans horreur voir ce que j'ai dû voir ! —

Près de l'affreux porcher la jeune fille assise
Etait triste et rendait tristes les conviés.

En suivant les époux on pleurait ; à l'église
Pleurait le vieux recteur qui les a mariés.

Tous pleuraient, jeunes, vieux, tous — hors la belle-mère.
Et les sonneurs sonnaient revenant au manoir.

Plus on chante à Nola, plus sa peine est amère ;
Plus on veut la calmer, plus croît son désespoir.

A la table d'honneur, grelottante de fièvre,
On l'assied. On lui sert vieux vin et pain nouveau :

Rien ne peut la tenter, rien n'a touché sa lèvre,
Pas un morceau de pain, pas une goutte d'eau.

Au lit de l'épousée on va pour la conduire ;
Elle jette sa bague, arrache son bandeau.

Elle fuit et se cache ; où ? Nul ne sait le dire.
La nuit alors régnait et couvrait le château.

VI

Le manoir sommeillait sans bruit et sans lumière.
Guennolaïk, errant seule sur la bruyère,
Entend le bruit léger d'un pas : — Qui donc est là ?
— Moi ton frère ! — Oh ! viens, viens ! — Et la vierge exaltée
Est sur un coursier blanc par son frère emportée :
Il galope avec Guennola.

S'attachant au guerrier comme le lierre au chêne,
Elle court ; sous ses pieds se dérobe la plaine :
— Je suis heureuse, ami ; loin, loin enfuyons-nous !
Je crois ouïr encore une voix de mégère ;
Je voudrais voir déjà la maison de ta mère
Ce refuge me sera doux.

Que vif est ton coursier ! qu'il soulève de poudre !
C'est l'ouragan qui passe, ou plutôt c'est la foudre :
Dans une heure combien nous faisons de chemin !
Mais tout semble effrayé, tout fuit à notre approche...
Le hibou dans sa tour, le serpent sous sa roche,
Le loup fauve au creux du ravin.

Mais ton front est glacé, tes cheveux sont humides :
L'hiver a-t-il passé sur ces campagnes vides ?
Je sens un marbre froid quand je touche ta main ;
Ton corselet d'acier jette comme une flamme.
Pourquoi, quand je t'ai là, tant de trouble en mon âme ? —
Le cheval s'arrête soudain...

Il hennit. Et Nola voit une île étrangère,
Pays charmant, pays de joie et de mystère :
Mille fleurs émaillaient l'immensité des champs.
Des couples enivrés erraient sous les bocages,
Ou foulaient, en dansant, le sable d'or des plages,
Au bruit des luths, au bruit des chants.

Là prodiguait ses fruits, là donnait son ombrage
L'arbre à la pomme d'or, au gracieux feuillage ;
Le soleil se levait dans la pourpre et l'azur.
Un ruisseau, descendu des montagnes prochaines,
Baignait, en serpentant, le gazon vert des plaines
Que rafraîchissait son flot pur.

Les âmes vers ses eaux venaient dans l'allégresse
Et trouvaient, en buvant, la vie et la jeunesse.
Terre étrange, existence aux étranges douceurs !
Dans ce monde Nola tout à coup transportée
Foule, au bras de son frère, une rive enchantée,
Avec sa mère ! avec ses sœurs !

VII

L'aube trouva l'enfant dans la forêt couchée...
Quels beaux traits, mais aussi quelle morne pâleur !
La Mort, de sa main froide, au cœur l'avait touchée :
La Mort endormait la douleur.

Et, pour un corps charmant que la vie abandonne,
Des vierges effeuillaient, dans un air embaumé,
Sur un drap blanc orné d'une blanche couronne,
Les dernières roses de Mai.

F. LONGUÉCAND.

NOËL ! NOËL !

« Voici l'heure, chrétiens ! Cette nuit sur la lande
« Nous marcherons en paix, sans redouter la bande
« Des Korigans jaloux ;
« Pour nous garder de mal, Dieu nous donne ses anges ;
« Invisible secours, leurs brillantes phalanges
« Volent autour de nous.

« Allons ! réveillez-vous ! Déjà sur les bruyères
« D'autres plus diligents entonnent les prières
« Se hâtant vers l'autel ;
« La cloche a retenti dans la flèche gothique ;
« Venez ! et répondons par un pieux cantique
« A son joyeux appel. »

Et voilà que des bois, des obscures vallées,
Des villages riants, des cimes désolées,
S'élèvent mille voix ;
Qui, rompant de la nuit le solennel silence,
Expriment à l'envi l'amour et l'espérance
Et chantent à la fois : (1)

(1) Emile Souvestre a publié dans les *Derniers Bretons* (I. chap. III, § III) la traduction en prose, d'un noël breton, dont les vers qui suivent sont une très voisine imitation.

Les jeunes gens.

Quelle est l'heureuse nouvelle
Qui réjouit les humains ?
Et cette troupe, où va-t-elle
En chantant par les chemins ?
Pourquoi, dans la nuit obscure,
Déposant l'habit de bure,
Accourir tous au saint lieu ?
Et pourquoi dans la journée,
Cette foule prosternée
A genoux et priant Dieu ?

Les jeunes filles.

C'est cette nuit qu'en l'étable
Notre Sauveur adorable
A voulu naître pour nous.
Que dans la crèche on l'honore !
Que de ce soir à l'aurore
L'amour veille à ses genoux!

Les jeunes gens.

Partis des flèches rustiques
Pourquoi ces joyeux accents ?
Pourquoi la voix des cantiques
Portés sur l'aile des vents ?
Pourquoi, lorsque minuit sonne,
Faut-il que le prêtre entonne

Le *Te Deum* solennel ?
Pourquoi les doux chants des vierges,
La flamme ardente des cierges,
Et les fleurs parant l'autel ?

Les jeunes filles.

C'est que la foi, l'allégresse,
L'espérance, la tendresse,
Doivent enflammer le cœur !
Voici l'heure, où sur la terre,
S'accomplit le grand mystère,
La naissance du Sauveur !

Les deux chœurs.

De la tache originelle
En effaçant la laideur,
Cette nuit nous renouvelle
Et nous rend notre splendeur !
Le péché du premier père,
Cause de notre misère,
En cette nuit est lavé !
Ainsi disparait la brume
Quand sur l'horizon qui fume
L'astre du jour s'est levé.

Cette heureuse nuit nous donne
Un Rédempteur triomphant ;
Il dépose sa couronne
Il se fait petit enfant !
Réjouissons-nous, fils d'Eve ;
Pendant que la nuit s'achève

Chantons ! Chantons l'Eternel.
Courbons devant lui la tête ;
Chantons, puisque c'est sa fête,
De tout cœur : Noël ! Noël !

Ils vont, le cœur joyeux, les hommes tête nue ;
Ils vont, chantant ainsi dans leur langue ingénue
Leur joie et leur amour.
Cette hymne les anciens l'ont apprise à leurs pères,
Et les petits enfants sur les genoux des mères
L'apprennent à leur tour.

Il semble qu'autour d'eux la nature elle-même
Entendant célébrer le Bienfaiteur suprême
S'associe à leurs chants ;
Et l'écho, s'éveillant au bruit de leurs prières,
Comme un chœur invisible, au loin sur les bruyères
Répète leurs accents.

.....

O croix des carrefours ! ô campagnes chéries !
Monts sauvages et nus, verdoyantes prairies,
Bois de pins toujours verts,
Je pleure loin de vous, en cette nuit divine;
Oh ! que ne puis-je unir, errant sur la colline,
Ma voix à vos concerts !

Y...

LÉGENDES BRETONNES[1]

Il y aurait une jolie étude à faire sur Louise d'Isole : parmi les femmes qui honorent la poésie française en Bretagne, elle occupe un rang distingué : c'est une sœur de Mme Penquer et de Mme Sophie Huë ; sans avoir le même visage, elle a le même accent, mais son visage, elle le voile, comme voilait le sien Marie de France. Et comment peindre ce qu'on ne voit pas ? Du reste on peut prendre sur elle des renseignements utiles près de quelques personnes bien informées, près de M. Eugène Loudun, tout le premier, puis de M. Lacaussade, et même d'un grave Dominicain, le P. Libercier. Si le dernier, — et pour cause, — n'a point recommandé *Passion*, et encore moins *Après l'Amour*, il a honoré d'une préface *Les fleurs du passé*, et le premier jet du petit recueil dont Louise d'Isole vient de publier une seconde édition revue et illustrée, qu'elle envoie à la *Revue de Bretagne*, en s'excusant d'envoyer « des fleurs à Florence et des oranges à Malte. » Au fait, les fleurs de nos landes, même cueillies par Brizeux, et les oranges de nos serres, ne sont pas celles de l'Italie. Elles plaisent pourtant, et le R. P. Libercier les a trouvées de son goût : « Pèlerin au pays qu'habite Louise d'Isole, a-t-il dit, j'ai trouvé la poésie dans ce petit volume de légendes... Si vous aimez les récits fantastiques, les scènes tantôt gracieuses, tantôt terribles, tantôt pittoresques... faites comme moi, prenez ce livre... Il saura bien vous plaire sans moi : *sine me, liber, ibis in urbem.* »

(1) *Légendes bretonnes*, par Louise d'Isole (en vers). — Paris, Lemerre, 1887, in-18.

Oui, *in urbem,* « à la ville, » mais le bon Père ne force-t-il pas un peu la note en assurant que le lecteur y trouvera « *toute la Bretagne* », l'âme et la terre, les mœurs et les sites, les costumes et les accidents du sol, les vieilles chansons du peuple et les éternelles mélodies des landes, des forêts et des grèves armoricaines. N'est-ce pas un éloge qui conviendrait mieux aux *Bretons* de notre Brizeux ?

Je trouve écrit à la main, en tête des *Légendes* (1re édit.), un mot qui me semble les caractériser à merveille : SURVIVANCES.

Déesses ou nymphes n'ont pas disparu sans laisser après elles leur fantôme : elles survivent dans nos fées bretonnes. Morgane est une d'elles, et le nom de cette naïade celtique conviendrait mieux à Louise d'Isole que celui de « Sapho baptisée » qu'on lui a donné, car elle est bien de la famille. Sa voix a conservé quelques unes des notes, jeunes, brillantes, passionnées d'autrefois. Suivons-la jusqu'aux Pyrénées, où elle a élu domicile au bord des gaves, en quittant les eaux mystérieuses de la jolie petite rivière sur laquelle flotte encore sa belle chevelure verte semée de mille fleurs blanches.

Les connaissez-vous, ces contrées,
Ce Béarn, joyeux et conteur,
Ces côteaux aux grappes dorées,
Où le myrthe est toujours en fleur ?

Les cieux d'Espagne et ceux de France,
Unis en ce riant séjour,
Semblent fuir dans l'espace immense
Pour mieux laisser monter l'amour.

. . . . . .

Il était d'une race antique
Cet enfant, ce pauvre orphelin,
Et, comme tous ceux d'Armorique,
Aux tristesses sans cesse enclin.

Allaz ! ar Vretonet zo leun a velkoni !

dit si bien le poète rustique. L'enfant breton était page du

comte de Gassion, cousin de Gaston Phœbus. Il s'éprit, pour son malheur, de Marguerite de Navarre :

L'écho parlait d'elle aux nuits closes,
Et les brises de Bizanos
Disaient son nom charmant aux roses,
Dans les frais vallons de Gélos.

Un jour elle aima, jour d'ivresse ;
Un ciel lumineux souriait
A leurs yeux chargés de tendresse ;
Mais le Gave à leurs pieds pleurait.

— « De ces collines éternelles,
Chastes et brûlantes amours,
Emportez-nous, ouvrez vos ailes. »
Mais le Gave pleurait toujours.

Il pleure encore la mort du pauvre page. Comme j'en lisais le récit touchant à une jeune femme, peu mélancolique, elle m'arrêta à ce vers :

Priez, ne le condamnez pas !

en me demandant pourquoi l'auteur faisait comme le Gave, et pleurait toujours.

— Pourquoi ? lui répondis-je. Sachez, Madame, que Louise d'Isole est une Morgane ; or, s'il faut en croire nos poètes populaires, « leurs chants sont plaintifs comme les flots, » ou, selon le texte et la traduction de M. l'abbé Henry : « l'air de la chanson est triste. »

Klemvaneuz ton ar ganaouen.

H. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

NOUVELLE PÉRIODE

TABLE GÉNÉRALE DU TOME SECOND

ANNÉE 1887. — SECOND SEMESTRE

JUILLET

Création d'une chaire d'histoire de Bretagne et de langue celto-bretonne, par M. Arthur de la Borderie 5

Le Mystère cornique de Saint-Mériadec, par M. le Vte de la Villemarqué 9

Les Cardinaux de Bretagne, par M. l'abbé Paris-Jallobert 26

Etudes Bretonnes. — *Physionomie et Mœurs de Nantes sous la restauration,* par M. Francis Lefeuvre 39

Beaux-Arts. — *Nos Artistes Bretons et Vendéens,* à l'occasion du Salon de 1887 (suite et fin), par M. O. Mouroux 54

La Chasse aux Vandales. — I. *S. Gohard et la crypte de la cathédrale de Nantes ;* II. *Vitraux de Malestroit ; porte de Bécherel ; château de Rustéphan,* par M. Arthur de la Borderie 63

Chronique, par M. Louis de Kerjean 73

AOUT

Les Anglais en Bretagne au XVIIIe siècle. — *Attaque des Anglais contre Lorient en 1746. — Relation anglaise de David Hume,* traduite en français par M. Jules Carron 81

Chanson du siège de Lorient, communiquée par M. le Cte de Palys 106

La Retraite et ses fondateurs, par M. le Vte Hippolyte Le Gouvello. 110

Notre-Dame du Roncier, par M. le Vte de la Villemarqué 121

Chansons bretonnes inédites, publiées et traduites par M. J. Loth. (Mari-Loïz) 126

Variétés littéraires. — *Tête de sapeur,* par M. Henri Finistère 136

Rimes Croisicaises inédites, par Paul des Forges Maillard (1729 à 1740) 141

Nécrologie. — *M. Eugène de la Gournerie,* par MM. A. de la Borderie et Raymond du Pra 148

Notices et comptes-rendus. — *Oraison funèbre de Mgr Nouvel*, par Mgr Bécel, évêque de Vannes (compte-rendu par M. A. de la Borderie). *Le bulletin « le Saint-Yves »*. — *Saint Paul, poème de M. Coppalle*, par M. Louis de Kerjean. — *Etude sur la mort de Cléopâtre, de M. Viaud-Grandmarais*, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro 153

SEPTEMBRE

Etudes historiques Bretonnes. — *La guerre de Blois et de Montfort, 1341 à 1364 (suite)*. Quatrième période. — *Le Dénouement*, par M. Arthur de la Borderie 161
Etudes religieuses. — *La Retraite et ses fondateurs*, par M. le Vte Hippolyte Le Gouvello 184
Variétés historiques. — *Le Cas du Dragon*, réplique à M. l'abbé Cahour, par M. Henri Finistère 194
Les Anglais en Bretagne au XVIIIe siècle. — *Descente des Anglais à Cancale et saint-Servan en juin 1758*. — Correspondance inédite de l'Intendant de Bretagne 206
Variétés littéraires. — *Une fable de La Fontaine et un sermon de S. Vincent Ferrier*, par M. Yves Le Pennec 221
Nécrologie. — *Le Marquis de Plœuc*, par M. J. Trévédy 227
Chronique, par M. Louis de Kerjean 233

OCTOBRE

Les poètes de la Société patriotique de Bretagne. — *Olivier Morvan (1754-1794)*, par M. René Kerviler 241
Etudes historiques bretonnes. — *La guerre de Blois et de Monfort, 1341 à 1364 (suite et fin)*. Quatrième période. — Le dénouement, par M. Arthur de la Borderie 254
Les Cardinaux de Bretagne (suite et fin), par M. l'abbé Paul Paris-Jallobert 273
Poésie. — *La Ceinture de Noces*, par M. F. Longuécand 292
Chansons bretonnes inédites, Iannik Herri, Kraongadec, par M. J. Loth 300
Contes populaire des bretons du pays de Galles, par M. Iltyd Caerléon. 309
Chronique, par M. Louis de Kerjean 313
Bibliographie Bretonne et Vendéenne 320

NOVEMBRE

Les poètes de la Société patriotique de Bretagne. — *Olivier Morvan (1754-1794) (suite)*, par M. René Kerviler 321

Variétés historiques. — *Le baron de Kerker et son château,* par M. Arthur de la Borderie..... 337
Etudes sur Quimper et la Cornouaille. — *Les Sœurs du Saint-Esprit à Quimper au XVIIIe siècle,* par M. J. Trévédy..... 355
Les Anglais en Bretagne au XVIIIe siècle. — *Descente des Anglais à Cancale et à Saint-Servan en Juin 1858.* — Correspondance inédite de l'Intendant de Bretagne (suite)..... 369
Chansons bretonnes inédites, l'Héritière de Coadelez, par M. J. Loth..... 380
Peintures et sculptures héraldiques bretonnes, par M. P. de Lisle du Dreneuc..... 387
Poésie. — *Sonnets,* par M. Henri Finistère..... 390
Chronique, par M. Louis de Kerjean..... 392

DÉCEMBRE

Pèlerinage de Bretagne. — *Le Pardon de Saint-Mathurin à Moncon-contour,* par M. l'abbé Guillotin de Corson..... 401
Les poètes de la Société patriotique Bretonne. — *Olivier Morvan (1754-1794)* (suite), par M. René Kerviler..... 413
Etudes sur Quimper et la Cornouaille. — *Les Sœurs du Saint-Esprit à Quimper au XVIIIe siècle* (suite et fin), par M. J. Trévédy.... 432
Un moraliste breton. — *L'abbé de Bellegarde,* étude biographique, bibliographique et littéraire, par M. Olivier de Gourcuff..... 447
Variétés littéraires. — *Les Sangliers,* par M. Henri Finistère..... 457
Poésie. — *Le Frère de lait,* par M. F. Longuécand..... 460
Noël ! Noël !..... 466
Notices et comptes-rendus. — *Légendes bretonnes de Louise d'Isole,* par M. le Vte de la Villemarqué..... 470
Tables du volume..... 473

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

RELIGION

Les Cardinaux de Bretagne, par M. l'abbé *Paris-Jallobert*, p. 26-38 et 273-291. — La Retraite et ses fondateurs, par M. le Vte *Hippolyte Le Gouvello*, p. 110-120 et 184-193. — Notre-Dame du Roncier, par M. le Vte *de la Villemarqué*, membre de l'Institut, p. 121-125. — Les Sœurs du Saint-Esprit à Quimper au XVIIIe siècle, par M. *J. Trévédy*, p. 355-368 et 432-446. — Le Pardon de Saint Mathurin à Moncontour, par M. le chanoine *Guillotin de Corson*, p. 401-412.

HISTOIRE

ETUDES, DOCUMENTS, ET VARIÉTÉS HISTORIQUES. — Physionomie et mœurs de Nantes sous la Restauration, par M. *Francis Lefeuvre*, p. 39-53. — Attaque des Anglais contre Lorient en 1746 ; relation de David Hume, traduite de l'anglais, par M. *Jules Carron*, p. 81-105. — La Guerre de Blois et de Montfort, quatrième période (1362-1364), par M. *Arthur de la Borderie*, p. 161-183 et 254-272. — Le Cas du Dragon, par M. *Henri Finistère*, p. 194-205. — Descente des Anglais à Cancale et Saint-Servan en 1758 : Correspondance inédite de l'Intendant de Bretagne, publiée par M. *A. de la Borderie*, p. 206-220 et 369-379. — Le baron de Kerker et son château, par le même, p. 337-354.

BIOGRAPHIE. — M. Eugène de la Gournerie, par M. *Raymond du Pra*, p. 148-152. — M. le marquis de Plœuc, par M. *J. Trévédy*, p. 227-232. — Mgr Lamarche, évêque de Quimper, p. 394-396.

CRITIQUE HISTORIQUE. — Etudes sur la mort de Cléopâtre, de M. le Dr Viaud-Grandmarais, par M. *de la Nicollière-Teijeiro*. — Peintures et sculptures héraldiques bretonnes de M. Paul Chardin, par M. *P. de Lisle du Dreneuc*.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean* : de juillet, p. 73-78, — de septembre, p. 233-240, — d'octobre (Congrès du Croisic), p. 312-318, — de novembre, p. 392-400. — Création d'une chaire d'histoire de Bretagne et de langue celto-bretonne, par M. *Arthur de la Borderie*, p. 5-8. — La Chasse aux Vandales (crypte de Nantes, vitraux de Malestroit, porte de Bécherel), par le même, p. 63-72. — Programme du XXXe Congrès de l'Association Bretonne, p. 79-80.

LITTÉRATURE

ETUDES LITTÉRAIRES. — Le Mystère de saint Mériadec, en langue cornique, par M. le Vte *de la Villemarqué*, de l'Institut, p. 9-25. — Les poètes de la Société patriotique Bretonne : Olivier Morvan, par M. *René Kerviler*, p. 241-253, 321-336, 413-431. — Un moraliste breton : l'abbé de Bellegarde, par M. *Olivier de Gourcuff*, p. 447-456.

RÉCITS, NOUVELLES, ET VARIÉTÉS LITTÉRAIRES. — Tête de Sapeur, par M. *Henri Finistère*, p. 136-140. — Une fable de La Fontaine et un sermon de saint Vincent Ferrier, par M. *Yves Le Pennec*, p. 221-226. — Contes gallois : la Dame de Glasgoëd, traduit par M. *Iltyd Caërléon*, p. 309-312. — Les Sangliers, par M. *H. Finistère*, p. 457-459.

POÉSIE. — Chanson du siège de Lorient en 1746, publiée par M. le Cte *de Palys*. — Rimes Croisicaises inédites, par *Paul des Forges Maillard* (1729-1740), p. 141-147. — La Ceinture de Noces, par M. *F. Longuécand*, p. 292-299. — L'Invention du Sonnet ; le Bagne (sonnets), par M. *H. Finistère*, p. 390-391. — Le Frère de lait, par M. *F. Longuécand*, p. 459-465. — Noël ! Noël, p. 466-469.

POÉSIE BRETONNE. — Chansons bretonnes inédites, publiées et traduites par M. *J. Loth* : Marie-Louise, p. 126-135 ; Iannik Herri, p. 300-305 ; Kraongadek, p. 305-308 ; l'Héritière de Coadelez, p. 380-386.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — Oraison funèbre de Mgr Nouvel (de Mgr Bécel, évêque de Vannes), par M. *Arthur de la Borderie*, p. 153-157. — Le *Bulletin le Saint-Yves*, par M. *Louis de Kerjean*, p. 157-158. — Saint Paul, d'après les actes des Apôtres et ses Epîtres, de M. Coppalle, par M. *Louis de Kerjean*, p. 158-159. — Légendes Bretonnes, de Louise d'Isole, par M. le Vte *de la Villemarqué*, p. 470.

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliographie bretonne et vendéenne, p. 320.

BEAUX-ARTS

Nos artistes bretons et vendéens, à l'occasion du Salon de 1887, par M. *O. Mouroux*, p. 54-62.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEUR

De la Borderie (Arthur). — *Création d'une chaire d'histoire de Bre-Bretagne et de langue celto-bretonne*, p. 5-8. — *La chasse aux Vandales : I. Saint Gohard et la Crypte de la cathédrale de Nantes. II. Vitraux de Malestroit ; Porte de Bécherel ; château de Rustéphan*, p. 63-67. — *Rimes Croisicaises inédites*, par Paul des Forges Maillard (*1729 à 1740*). p. 141-147. — *M. Eugène de la Gournerie*, p. 148-152. — *Oraison funèbre de Mgr Nouvel*, par Mgr Bécel, évêque de Vannes, p. 153-157. — *La Guerre de Blois et de Montfort, 1341 à 1364 (suite). Quatrième période. Le dénouement*, p. 161-183 et 254-272. — *Les Anglais en Bretagne au XVIIIe siècle. Descente des Anglais à Cancale et Saint-Servan en juin 1758. Correspondance inédite de l'Intendant de Bretagne*, p. 206-220 et 369-379. — *Le Baron de Kerker et son château*, p. 337-354.

Caerléon (Iltyd). — *Contes populaires des Bretons du pays de Galles*, p. 309-312.

Carron (Jules). — *Attaque des Anglais contre Lorient en 1746 ; Relation anglaise de David Hume*, p. 81-105.

Finistère (Henri). — *Tête de Sapeur*, p. 136-140. — *L'Invention du Sonnet. Le Bagne*, p. 390-391. — *Les Sangliers*, p. 457-459.

De Gourcuff (Olivier). — *Un moraliste breton : l'abbé de Bellegarde*, p. 447-456.

Le Gouvello (Vte Hippolyte). — *La Retraite et ses fondateurs*, p. 110-120.

Guillotin de Corson (l'abbé). — *Pèlerinages de Bretagne : Le Pardon de Saint-Mathurin à Moncontour*, p. 401-412.

De Kerjean (Louis). — *Chroniques*, de juillet, p. 73-78 ; — de septembre, p. 233-240 ; — d'octobre (*le Congrès du Croisic*), p. 313-319. — *Le Bulletin le Saint-Yves*, p. 157-158. — *Saint Paul*, poème, par M. Coppale, p. 158-159.

Kerviler (René). — *Les poètes de la Société patriotique Bretonne : Olivier Morvan (1754-1794)*, p. 241-253, 321-336 et 413-431.

Lefeuvre (Francis). — *Physionomie et mœurs de Nantes sous la Restauration*, p. 39-53.

De Lisle du Dreneuc (P.). — *Peintures et sculptures héraldiques bretonne*, p. 387-389.

Longuécand (F.) — *La Ceintures de Noces*, p. 292-299. — *Le Frère de lait*, p. 460-465.

Loth (J.) — *Chansons bretonnes inédites*, p. 126-135 et 300-308.

Mouroux (O.) — *Nos artistes bretons et Vendéens à l'occasion du Salon de 1887 (suite et fin)*, p. 54-62.

De la Nicollière-Teijeiro. — *Etude sur la mort de Cléopâtre, de M. le Dr Viaud-Grandmarais*, p. 159-160.

De Palys (Cte). — *Chanson du siège de Lorient*, p. 106-109.

Paris-Jallobert (Abbé). — *Les Cardinaux de Bretagne*, p. 26-38 et 273-291.

Le Pennec (Yves). — *Une fable de La Fontaine et un sermon de saint Vincent Ferrier*, p. 221-226.

Trévédy (J.) — *Les Sœurs du Saint-Esprit à Quimper au XVIIIe siècle*, p. 335-368 et 432-446.

De la Villemarqué (Vte). — *Le Mystère cornique de saint Mériadec*, p. 9-25. — *Notre-Dame du Roncier*, p. 121-125. — *Légendes bretonnes*, de Louise d'Isole, p. 470-472.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS ET MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Bulletin « le Saint-Yves », à Rennes, p. 157-158.
Etude sur la mort de Cléopâtre, par M. le Dr Viaud-Grandmarais, p. 159-160.
Légendes Bretonnes, par Louise d'Isole, p. 470.
Notre-Dame du Roncier, par M. l'abbé Max. Nicol, p. 121-125.
Oraison funèbre de Mgr Nouvel, par Mgr Bécel, p. 73 et 153-157.
Recueil de peintures et de sculptures héraldiques, par M. Paul Chardin, p. 387-389.
Saint Paul, poème, par M. Coppalle, p. 158-159.
Victor Massé, par J.-G. Ropartz, p. 235.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

B. Duguesclin, Olivier de Clisson, deux connétables illustres, par A. de Villeneuve. — In-12, 72 p. et grav. Limoges, impr. et libr. E. Ardant et Cie.

Bonnes gens de Bretagne : *Poésies*, par E. Le Mouël. — In-18 jésus, 157 p. Paris, impr. et libr. Lemerre, 3 fr.

Collégiale de Notre-Dame de Clisson, par l'abbé Grégoire. — In-8°, 35 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

(Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*)

Comtesse (La) Madeleine, par M. du Campfranc. — In-18 jésus, 250 p. Abbeville, impr. Retaux. Paris, libr. Gautier.

Deux chapitres de mes souvenirs. — *A la mémoire du R. P. A. Pillon, Fondateur de l'Ecole libre Saint-François-Xavier à Vannes*, par M. Frain. — In-16. Vitré, impr. Lécuyer, frères.

Durée de l'apostolat de saint Vincent Ferrier en Bretagne, par René Blanchard. — In-8°, 16 p. Saint-Brieuc, impr. L. & R. Prud'homme.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

Emile Souvestre et la Bretagne, par Henri Finistère. — In-8°, Hollande. Titre rouge et noire ; Saint-Brieuc, impr. L. & R. Prud'homme.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

Expédition (L') d'Irlande sous le Directoire et le Vaisseau *Les Droits de l'homme*, par M. F. Le Bihan. — In-8°, 16 p. Saint-Brieuc, impr. L. & R. Prud'homme.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

Gilles et Maurice Le Borgne, par Gaston de Carné. — In-8°, 15 p. Nantes, Imp. Forest et Grimaud.

(Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.* Tiré à 100 ex.)

Madeleine, *pièce en 4 actes*, dont un prologue, par R. du Pontavice de Heussey. D'après Wilkie Collins. — In-18 jésus, VIII-115 p. ; Rennes, impr. Le Roy, fils. Paris, libr. Ollendorff, 2 fr.

Michel Laennec et l'Eloquence académique a Quimper au dernier siècle. (*Etudes sur Quimper et la Cornouaille*) ; par J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, vice-président de la Société archéologique du Finistère. — In-8°, 24 p. ; Saint-Brieuc, impr. L. & R. Prud'homme. Librairies Diverrès, Salaün et Le Mercier à Quimper ; Caillière à Rennes.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

Monseigneur Nouvel, Evêque de Quimper et Léon, par J. Trévédy, ancien Président du Tribunal civil de Quimper. — In-8°, 16 p. ; Saint-Brieuc, impr. L. & R. Prud'homme. Librairies Salaün, Diverrès et Le Mercier à Quimper ; Caillière à Rennes.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

Notre-Dame du Roncier ; *Histoire du Pèlerinage*, par Max. Nicol, chan. hon. de Vannes. — Petit in-8°, 134 p. et grav. Vannes, impr. et libr. Lafolye.

Saint Paul d'après les actes des apôtres et ses Épîtres : *Poëme* par L. Coppalle. — Brochure in-8°, Saint-Brieuc, impr. et libr. L. & R. Prud'homme.

Sépulture de Coatjou-Glas en Plonéis (Finistère), par Paul du Châtellier. — In-8°, 4 p. Lyon, impr. Pitrat aîné ; Paris, librairie Reinwald.

Souvenirs de quatre-vingt-treize, *écrits en 1821*, ou *La Vérité opposée à des mensonges*. — In-8°, 24 p. Saint-Brieuc, impr. et libr. L. & R. Prud'homme. 1 fr.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 pages, format grand in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT
15 fr. par an

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE
A SAINT-BRIEUC
Au bureau de la Revue, 1, Place de la Préfecture
CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE
Et dans tous les Bureaux de Postes

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, d'avril à octobre, des billets à prix réduits, **dits d'Excursions**, valables pour les parcours suivants :

1er Itinéraire. — 1re cl. 120 fr. — 2e cl. 100 fr.

Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Le Mans, Chartres, Paris, Dreux, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc.

2e Itinéraire. — 1re cl. 130 fr. — 2e cl. 110 fr.

Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Le Mans, Chartres, Paris, Evreux, Caen, Isigny, Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc.

3e Itinéraire. — 1re cl. 110 fr. — 2e cl. 90 fr.

Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Laval, Le Mans, Alençon, Argentan, Caen, Isigny, Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc.

Ces billets sont délivrés à la gare de **Saint-Brieuc**. La demande doit en être faite **3 jours au moins à l'avance**.

Ils sont valables pendant **un mois**.

Excursion au Mont-Saint-Michel.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, depuis le 1er mai, des billets **d'aller et retour**, valables pendant quatre jours, de Saint-Brieuc au Mont-Saint-Michel, aux prix suivant :

18 fr. 75 en 1re classe ;
14 75 en 2e classe ;
11 25 en 3e classe ;

Saint-Brieuc. Imprimerie L. & R. PRUD'HOMME, place de la Préfecture, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME II

2me Livraison. — Août 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

TABLE DES ARTICLES

I. Les Anglais en Bretagne au XVIIIe siècle. — ATTAQUE DES ANGLAIS CONTRE LORIENT EN 1746. — RELATION ANGLAISE DE DAVID HUME, traduite en français par M. **Jules Carron** 81

II. CHANSON DU SIÉGE DE LORIENT, communiquée par M. le **Cte de Palys** 106

III. LA RETRAITE ET SES FONDATEURS, par M. le **Vte Hippolyte Le Gouvello** 110

IV. NOTRE-DAME DU RONCIER, par M. le **Vte Th. de la Villemarqué** 121

V. CHANSONS BRETONNES Inédites, publiées et traduites par M. **J. Loth**. (Mari-Loïz) 126

VI. Variétés littéraires. — TÊTE DE SAPEUR, par M. **Henri Finistère** 136

VII. RIMES CROISICAISES Inédites, par **Paul des Forges Maillard** (1729 à 1740) 141

VIII. Nécrologie. — M. EUGÈNE DE LA GOURNERIE, par MM. **A. de la Borderie** et **Raymond du Pra**. 148

IX. NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *Oraison funèbre de Mgr Nouvel* par Mgr Bécel, évêque de Vannes (compte-rendu par M. **A. de la Borderie**). — Le bulletin *le Saint-Yves*. — *Saint Paul, poème* de M. Coppalle, par M. **L. de Kerjean**. — *Etude sur la mort de Cléopâtre*, de M. Viaud-Grandmarais, par M. **S. de la Nicollière-Teijeiro** 153

Nota. — *Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.*

Imprimerie L. & R. PRUD'HOMME, St-Brieuc

MONUMENTS ORIGINAUX
DE L'HISTOIRE
DE
SAINT YVES

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

par

A. DE LA BORDERIE, ABBÉ J. DANIEL, R. P. PERQUIS ET D. TEMPIER

Un magnifique et très fort volume in-4°, imprimé avec luxe et illustré de chromolithographies, de gravures sur bois et en taille douce.

PRINCIPALES ILLUSTRATIONS

Le Vitrail de S. Yves de Moncontour, quadruple planche en chromolithographie.

La Chasuble de S. Yves à Louannec, quadruple planche en chromolithographie.

7 planches hors texte : 1° Gravure de saint Yves d'Alain Bouchart ; 2° Vue extérieure de l'église de Louannec ; 3° Reproduction d'une page du manuscrit de l'Enquête ; 4° Intérieur de la cathédrale de Tréguier et emplacement du tombeau de saint Yves ; 5° Le groupe et l'autel du Minihy-Tréguier, saint Yves entre le riche et le pauvre sur l'autel situé dans le cimetière ; 6° Reproduction d'une page du manuscrit du Rapport des Cardinaux ; 7° Reproduction de deux pages du Bréviaire de saint Yves conservé au Minihy.

Planches dans le texte : Intérieur de l'église de Louannec, statue de saint Yves des Bretons à Paris, etc.

PRIX :

75 Exemplaires sur grand Jésus de Hollande, avec toutes les planches et couverture papier Impérial du Japon..... **100** fr. *épuisés*

30 Exemplaires in-4° Raisin, papier à la forme, pur fil, avec les planches dans le texte et la gravure hors texte d'Alain Bouchart..... **40** fr.
(Reste quelques exemplaires seulement).

170 Exemplaires in-4° Raisin, beau papier mécanique, avec les planches dans le texte et la gravure hors texte d'Alain Bouchart..... **30** fr.

ILLUSTRATION

La Vitre de saint Yves à Moncontour formant un magnifique tableau et une Vie complète du saint, nous en avons fait tirer à part un certain nombre d'exemplaires que nous pouvons livrer *au prix de* **12** *fr.*

Nous pouvons également livrer quelques exemplaires de la planche représentant la *Chasuble de saint Yves,* au prix de **6** fr.

L'Illustration complète (comprenant les 2 chromolithographies et les 7 planches hors texte) dont il nous reste quelques exemplaires, pouvant être joints à l'Edition in-4° raisin : Prix. **20** fr.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 pages, format grand in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT
15 fr. par an

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE
A SAINT-BRIEUC
Au bureau de la Revue, 1, Place de la Préfecture
CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE
Et dans tous les Bureaux de Postes

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, d'avril à octobre, des billets à prix réduits, **dits d'Excursions**, valables pour les parcours suivants :

1er Itinéraire. — 1re cl. 120 fr. — 2e cl. 100 fr.

Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Le Mans, Chartres, Paris, Dreux, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc.

2e Itinéraire. — 1re cl. 130 fr. — 2e cl. 110 fr.

Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Le Mans, Chartres, Paris, Evreux, Caen, Isigny, Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc.

3e Itinéraire. — 1re cl. 110 fr. — 2e cl. 90 fr.

Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Laval, Le Mans, Alençon, Argentan, Caen, Isigny, Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc.

Ces billets sont délivrés à la gare de **Saint-Brieuc.** La demande doit en être faite **3 jours au moins à l'avance.**

Ils sont valables pendant **un mois.**

Excursion au Mont-Saint-Michel.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, depuis le 1er mai, des billets **d'aller et retour,** valables pendant quatre jours, de Saint-Brieuc au Mont-Saint-Michel, aux prix suivant :

18 fr. 75 en 1re classe ;
14 75 en 2e classe ;
11 25 en 3e classe ;

Saint-Brieuc. Imprimerie L. & R. PRUD'HOMME, place de la Préfecture, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÉME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME II

3me Livraison. — Septembre 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

TABLE DES ARTICLES

Pages.

I. Etudes historiques bretonnes. — LA GUERRE DE BLOIS ET DE MONTFORT, 1341 A 1364 (*suite*). Quatrième Période. — Le Dénouement, par M. **Arthur de la Borderie** 161

II. Etudes religieuses. — LA RETRAITE ET SES FONDATEURS, par M. le **Vte Hippolyte Le Gouvello** .. 184

III. Variétés historiques. — LE CAS DU DRAGON, réplique a M. l'abbé Cahour, par M. **Henri Finistère** 194

IV. Les Anglais en Bretagne au XVIIIe siècle. — DESCENTE DES ANGLAIS A CANCALE ET SAINT-SERVAN EN JUIN 1758. — Correspondance inédite de l'**Intendant de Bretagne** 206

V. Variétés littéraires. — UNE FABLE DE LA FONTAINE ET UN SERMON DE S. VINCENT FERRIER, par M. **J. Le Pennec** 221

VI. Nécrologie. — LE MARQUIS DE PLŒUC, par M. **J. Trévédy** 227

VII. CHRONIQUE, par M. **Louis de Kérjean** 233

Nota. — *Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.*

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÈME ANNÈE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME II

4me Livraison. — Octobre 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

TABLE DES ARTICLES

Pages.

I. Les poètes de la Société patriotique de Bretagne. — OLIVIER MORVAN (1754-1794), par M. **René Kerviler** 241

II. Etudes historiques bretonnes. — LA GUERRE DE BLOIS ET DE MONTFORT, 1341 A 1364 (*suite et fin*). Quatrième Période. — Le Dénouement, par M. **Arthur de la Borderie** 254

III. LES CARDINAUX DE BRETAGNE (*suite et fin*), par M. l'abbé **Paul Paris-Jallobert** 273

IV. Poésie. — LA CEINTURE DE NOCES, par M. **F. Longuécand** 292

V. Littérature populaire de la Bretagne. — CHANSONS BRETONNES INÉDITES, par M. **J. Loth** 300

VI. CONTES POPULAIRES DES BRETONS DU PAYS DE GALLES, par **Iltyd Caerléon** 309

VII. CHRONIQUE, par M. **Louis de Kerjean** 313

VIII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE 320

Nota. — *Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.*

OUVRAGES D'OCCASION A VENDRE

WALTER SCOOT. — Nouvelle édition grand in-8°, magnifiquement illustrée, de la maison Firmin-Didot ; derniers volumes parus en 1886 et 1887 ; **L'abbé**, 1 volume ; **La fiancée de Lamermoor**, **le Nain noir**, 1 volume ; **Charles le Téméraire**, 1 volume ; **Woodstock**, 1 volume.
Chaque volume, broché neuf, au lieu de 10 fr..... **6** fr. »

FENIMORE COOPER. — Nouvelle édition, grand in-8°, magnifiquement illustrée, de la maison Firmin-Didot : **La Prairie**, 1 volume ; **L'Espion**, 1 volume.
Chaque volume, broché neuf, au lieu de 10 fr..... **6** »

DICKENS. — **Nicolas Nickleby**, Paris, Hachette, 1887. Edition illustrée de 59 gravures, d'après F. Barnard, 1 volume in-4° ..... **6** »

MUNTZ. — **Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps.** Paris, Hachette, 1887, splendide publication in-8° Jésus, illustrée de très nombreuses gravures hors texte et dans le texte, 1 volume, broché, au lieu de 25 fr.... **15** »

HENNEQUIN. — **Essai historique sur la vie et les campagnes du Bailli de Suffren.** Paris, Peytieux, 1824. 1 volume in-8°, broché. (*Portrait*)..... **2 50**

A. GRATRY. — **Les sources**, conseils pour la conduite de la volonté. Paris, Douniol, 1869, 2 volumes in-18, broché..... **2 50**

L. VEUILLOT. — **Les Odeurs de Paris**. Paris, Palmé, 1867 ; 1 volume in-8°, demi-veau..... **5** »

L. VEUILLOT. — **Les Couleuvres**. Paris, Palmé, 1869, 1 volume in-12, broché..... **1 75**

A. NETTEMENT. — **Histoire de la littérature française sous le gouvernement de juillet.** Paris, Lecoffre, 1859. 2 volumes in-8°, demi-chagrin noir, plats toile..... **10** »

PIERRE LAROUSSE. — **Grand dictionnaire universel du XIXe siècle.** 16 gros volumes in-4°, reliés chagrin rouge, plats toile, exemplaire neuf, dans des conditions exceptionnelles, au lieu de 700 fr..... **425** »

CHATEAUBRIAND. — **Œuvres complètes.** Edition illustrée par MM. de Moraine, Stoul et Ferdinand. Paris, Krabbe. 5 forts volumes in-4°, demi-chagrin..... **40** »

Figaro-Salon 1887, par Albert Wolff. 5 fascicules en un volume, grand in-folio, au lieu de 10 fr..... **7** »

Le Monde Parisien, journal politique illustré ; années 1881-1882-1883, 3 très forts volumes, grand in-4°, remplis de gravures et dessins d'actualités, cartonnés : (*rare*)..... **36** »

H. WALLON. — **Jeanne d'Arc.** Edition illustrée d'après les monuments de l'art depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours. — Quatrième édition. Firmin-Didot ; 1 volume grand in-8°, broché avec nombreuses planches et chromolithographies..... **18** »

H. DE RIANCEY. — **La Vie des Saints**, illustrée de chromolithographies, d'après les manuscrits de tous les siècles, par Kellerhoven. Paris, Bachelin-Deflorenne, petit in-4°, relié maroquin plein.
Très beau livre illustré..... **40** »

Merveilles de l'Art moderne. Environ 160 planches, reproduisant des compositions ou des tableaux des maîtres de l'art français et étranger.
2 volumes in-folio, cartonnage riche..... **16** »

S'adresser à la librairie Prud'homme, à Saint-Brieuc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 pages, format grand in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT
15 fr. par an

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE
A SAINT-BRIEUC
Au bureau de la Revue, 1, Place de la Préfecture
CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE
Et dans tous les Bureaux de Postes

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, d'avril à octobre, des billets à prix réduits, *dits d'Excursions,* valables pour les parcours suivants :

1er ITINÉRAIRE. — 1re cl. **120** fr. — 2e cl. **100** fr.

Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Le Mans, Chartres, Paris, Dreux, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc.

2e ITINÉRAIRE. — 1re cl. **130** fr. — 2e cl. **110** fr.

Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Le Mans, Chartres, Paris, Evreux, Caen, Isigny, Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc.

3e ITINÉRAIRE. — 1re cl. **110** fr. — 2e cl. **90** fr.

Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Laval, Le Mans, Alençon, Argentan, Caen, Isigny, Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc.

Ces billets sont délivrés à la gare de *Saint-Brieuc.* La demande doit en être faite *3 jours au moins à l'avance.*

Ils sont valables pendant *un mois.*

Excursion au Mont-Saint-Michel.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, depuis le 1er mai, des billets *d'aller et retour,* valables pendant quatre jours, de Saint-Brieuc au Mont-Saint-Michel, aux prix suivant :

18 fr. 75 en 1re classe ;
14 75 en 2e classe ;
11 25 en 3e classe ;

Saint-Brieuc. Imprimerie L. & R. PRUD'HOMME, place de la Préfecture, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME II

5me Livraison. — Novembre 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

TABLE DES ARTICLES

Pages.

I. Les poètes de la Société patriotique de Bretagne. — OLIVIER MORVAN (1754-1794) (*suite*), par M. **René Kerviler** 321

II. Variétés historiques. — LE BARON DE KERKER ET SON CHATEAU, par M. **Arthur de la Borderie**... 337

III. Etudes sur Quimper et la Cornouaille. — LES SŒURS DU SAINT-ESPRIT A QUIMPER AU XVIIIe SIÈCLE, par M. **J. Trévédy** 355

IV. Les Anglais en Bretagne au XVIIIe siècle. — DESCENTE DES ANGLAIS A CANCALE ET A SAINT-SERVAN EN JUIN 1758. — Correspondance inédite de l'**Intendant de Bretagne** (*suite*)..... 369

V. Littérature populaire de la Bretagne. — CHANSONS BRETONNES INÉDITES, par M. **J. Loth** 380

VI. PEINTURES ET SCULPTURES HÉRALDIQUES BRETONNES, par M. **P. de Lisle du Dreneuc**..... 387

VII. Poésie. — Sonnets, par M. **Henri Finistère**..... 390

VIII. CHRONIQUE, par M. **Louis de Kerjean**..... 392

Nota. — *Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.*

IMPRIMERIE L. & R. PRUD'HOMME.

VIENT DE PARAITRE :

MONUMENTS ORIGINAUX

DE L'HISTOIRE

DE

SAINT YVES

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

par

A. DE LA BORDERIE, ABBÉ J. DANIEL, R. P. PERQUIS ET D. TEMPIER

Un magnifique et très fort volume in-4°, imprimé avec luxe et illustré de chromolithographies, de gravures sur bois et en taille douce.

PRINCIPALES ILLUSTRATIONS

Le Vitrail de S. Yves de Moncontour, quadruple planche en chromolithographie.

La Chasuble de S. Yves à Louannec, quadruple planche en chromolithographie.

7 planches hors texte : 1° Gravure de saint Yves d'Alain Bouchart ; 2° Vue extérieure de l'église de Louannec ; 3° Reproduction d'une page du manuscrit de l'Enquête ; 4° Intérieur de la cathédrale de Tréguier et emplacement du tombeau de saint Yves ; 5° Le groupe et l'autel du Minihy-Tréguier, saint Yves entre le riche et le pauvre sur l'autel situé dans le cimetière ; 6° Reproduction d'une page du manuscrit du Rapport des Cardinaux ; 7° Reproduction de deux pages du Bréviaire de saint Yves conservé au Minihy.

Planches dans le texte : Intérieur de l'église de Louannec, statue de saint Yves des Bretons à Paris, etc.

PRIX :

75 Exemplaires sur grand Jésus de Hollande, avec toutes les planches et couverture papier impérial du Japon..... **100** fr. *épuisés*

30 Exemplaires in-4° Raisin, papier à la forme, pur fil, avec les planches dans le texte et la gravure hors texte d'Alain Bouchart..... **40** fr.
(*Reste quelques exemplaires seulement*).

170 Exemplaires in-4° Raisin, beau papier mécanique, avec les planches dans le texte et la gravure hors texte d'Alain Bouchart..... **30** fr.

La Vitre de saint Yves à Moncontour formant un magnifique tableau et une Vie complète du Saint, nous en avons fait tirer à part un certain nombre d'exemplaires que nous pouvons livrer *au prix de* **12** *fr.*

Nous pouvons également livrer quelques exemplaires de la planche représentant la *Chasuble de saint Yves*, au prix de **6** fr.

L'Illustration complète (comprenant les 2 chromolithographies et les 7 planches hors texte) dont il nous reste quelques exemplaires, pouvant être joints à l'édition in-4° raisin. Prix : **20** fr.

1er JANVIER 1888

Le de décembre est spécialement le mois des CARTES DE VISITE n dernier, à pareille époque, l'imprimerie L. PRUD'HOM a fourni **deux cents quinze mille.** Grâce à ce n considérable, la Maison PRUD'HOMME a pu cette année faire uer dans la première papeterie d'Angoulême un *carton ivoir sparent* spécial et, dès maintenant, elle peut fournir des C s à la **Minute,** sur ce carton de luxe, au prix de **1** fr. cent, livrées dans une boîte élégante.

Les nandes sont toujours livrées *immédiatement et par retour* *courrier,* pour celles demandées par poste (**1** fr. **75** franco — joindre un mandat à la commande).

Carte cravées depuis 2 fr. le cent. (2 fr. 25 franco).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

La *de Bretagne et de Vendée* parait le 25 de chaque mois, raisons de 80 pages, format grand in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

15 fr. par an

ON I A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

A SAINT-BRIEUC

ureau de la Revue, 1, Place de la Préfecture

CHEZ S LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

Et dans tous les Bureaux de Postes

Saint- . Imprimerie L. & R. PRUD'HOMME, place de la Préfecture, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME II

6me Livraison. — Décembre 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

TABLE DES ARTICLES

Pages.

I. Pèlerinages de Bretagne. — LE PARDON DE SAINT-MATHURIN A MONCONTOUR, par M. l'abbé **Guillotin de Corson**. 401

II. Les poètes de la Société patriotique Bretonne. — OLIVIER MORVAN (1754-1794) (*suite*), par M. **René Kerviler**..... 413

III. Etudes sur Quimper et la Cornouaille. — LES SŒURS DU SAINT-ESPRIT A QUIMPER AU XVIIIe SIÈCLE (*suite et fin*), par M. **J. Trévédy**..... 432

IV. Un moraliste breton. — L'ABBÉ DE BELLEGARDE. — Etude biographique, bibliographique et littéraire, par M. **Olivier de Gourcuff**..... 447

V. Variétés littéraires. — LES SANGLIERS, par M. **Henri Finistère**..... 457

VI. Poésie. — LE FRÈRE DE LAIT, par M. **F. Longuécand**..... 460

VII. NOEL ! NOEL !..... 466

VIII. NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *Légendes bretonnes, de Louise d'Isole*, par M. le **Vte de la Villemarqué**. 470

IX. TABLES DU VOLUME 473

Nota. — *Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.*

IMPRIMERIE L. & R. PRUD'HOMME.

VIENT DE PARAITRE :

MONUMENTS ORIGINAUX

DE L'HISTOIRE

DE

SAINT YVES

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

par

A. DE LA BORDERIE, ABBÉ J. DANIEL, R. P. PERQUIS ET D. TEMPIER

Un magnifique et très fort volume in-4°, imprimé avec luxe et illustré de chromolithographies, de gravures sur bois et en taille douce.

PRINCIPALES ILLUSTRATIONS

Le Vitrail de S. Yves de Moncontour, quadruple planche en chromolithographie.

La Chasuble de S. Yves à Louannec, quadruple planche en chromolithographie.

7 planches hors texte : 1° Gravure de saint Yves d'Alain Bouchart ; 2° Vue extérieure de l'église de Louannec ; 3° Reproduction d'une page du manuscrit de l'Enquête ; 4° Intérieur de la cathédrale de Tréguier et emplacement du tombeau de saint Yves ; 5° Le groupe et l'autel du Minihy-Tréguier, saint Yves entre le riche et le pauvre sur l'autel situé dans le cimetière ; 6° Reproduction d'une page du manuscrit du Rapport des Cardinaux ; 7° Reproduction de deux pages du Bréviaire de saint Yves conservé au Minihy.

Planches dans le texte : Intérieur de l'église de Louannec, statue de saint Yves des Bretons à Paris, etc.

PRIX :

75 Exemplaires sur grand Jésus de Hollande, avec toutes les planches et couverture papier impérial du Japon..... **100** fr. *épuisés*

30 Exemplaires in-4° Raisin, papier à la forme, pur fil, avec les planches dans le texte et la gravure hors texte d'Alain Bouchart..... **40** fr.
(*Reste quelques exemplaires seulement*).

170 Exemplaires in-4° Raisin, beau papier mécanique, avec les planches dans le texte et la gravure hors texte d'Alain Bouchart..... **30** fr.

La Vitre de saint Yves à Moncontour formant un magnifique tableau et une Vie complète du Saint, nous en avons fait tirer à part un certain nombre d'exemplaires que nous pouvons livrer *au prix de* **12** *fr.*

Nous pouvons également livrer quelques exemplaires de la planche représentant la *Chasuble de saint Yves*, au prix de **6** fr.

L'Illustration complète (comprenant les 2 chromolithographies et les 7 planches hors texte) dont il nous reste quelques exemplaires, pouvant être joints à l'édition in-4° raisin. Prix : **20** fr.